ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2000-2001

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Finances Québec

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-38172-6

Dépôt légal – 1re trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

La Vice-Première ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances
Pauline Marois

Québec, Mars 2002

102-05054/

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles	2001-03-31	9
Agence métropolitaine de transport	Transports	2000-12-31	16
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	2001-03-31	29
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2001-03-31	39
Bureau des services financiers	Finances	2000-12-31	44
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2000-12-31	59
Centre de recherche industrielle du Québec	Recherche, Science et Technologie	2001-03-31	79
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2001-03-31	90
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration et Fonction publique	2000-12-31	95
Commission de la capitale nationale du Québec	Justice	2001-03-31	193
Commission de la construction du Québec	Travail	2000-12-31	202
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	2000-12-31	251
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2001-03-31	276
Commission des lésions professionnelles	Travail	2001-03-31	281
Commission des normes du travail	Travail	2001-03-31	287
Commission des services juridiques	Justice	2001-03-31	295
Commission des valeurs mobilières du Québec	Finances	2001-03-31	307
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2001-03-31	314
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2001-03-31	324
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	Santé et Services sociaux	2001-03-31	341
Curateur public (Le)	Relations avec les citoyens et Immigration	2001-03-31	354
Financement-Québec	Finances	2001-03-31	368
Fondation de la faune du Québec	Faune et des Parcs	2001-03-31	376
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2000-12-31	386
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2001-03-31	392
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2001-03-31	398
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2001-03-31	401
Fonds de la recherche en santé du Québec	Recherche, Science et Technologie	2001-03-31	407
Fonds des cautionnements des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	2001-03-31	415
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2000-12-31	422
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi, Solidarité sociale	2001-03-31	427

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Recherche, Science et Technologie	2001-05-31	432
Grande bibliothèque du Québec	Culture et Communications	2001-03-31	439
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2001-03-31	446
Hydro-Québec	Ressources naturelles	2000-12-31	460
Immobilière SHQ	Affaires municipales et Métropole	2000-12-31	493
Institut de la statistique du Québec	Finances	2001-03-31	502
Institut de police du Québec	Sécurité publique	2000-06-30	508
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	2000-06-30	514
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Service sociaux	2001-03-31	522
Investissement-Québec	Finances	2001-03-31	529
Loto-Québec	Finances	2001-03-31	544
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2001-03-31	560
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2001-03-31	575
Musée du Québec	Culture et Communications	2001-03-31	586
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi, Solidarité sociale	2000-06-30	601
Office des professions du Québec	Justice	2001-03-31	605
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2001-03-31	612
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	2000-12-31	619
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2001-03-31	626
Régie de l'énergie	Ressources naturelles	2001-03-31	(*)
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2001-03-31	635
Régie des installations olympiques	Affaires municipales et Métropole	2000-10-31	652
Régie des rentes du Québec	Emploi, Solidarité sociale	2001-03-31	665
Régie du cinéma	Culture et Communications	2001-03-31	679
Sidbec	Industrie et Commerce	2000-12-31	685
Société de développement de la Baie James	Ressources naturelles	2000-12-31	690
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	Finances	2001-03-31	702
Société de développement des entreprises culturelles	Cultures et Communications	2001-03-31	707
Société de financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2001-03-31	722
Société de la faune et des parcs du Québec	Faune et des Parcs	2001-03-31	732
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2000-08-31	740
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2000-12-31	750
Société des alcools du Québec	Industrie et Commerce	2001-03-31	766
Société des établissements de plein air du Québec	Faune et Parcs	2001-03-31	780

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société des Traversiers du Québec	Transports	2001-03-31	790
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Métropole	2000-12-31	802
Société d'Investissement Jeunesse	Industrie et Commerce	2001-03-31	816
Société du Centre des congrès de Québec	Industrie et Commerce	2001-03-31	822
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2000-08-31	832
Société du Palais des congrès de Montréal	Affaires municipales et Métropole	2001-03-31	841
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Industrie et Commerce	2001-03-31	851
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie et Commerce	2001-03-31	860
Société générale de financement du Québec	Finances	2000-12-31	866
Société immobilière du Québec	Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	2001-03-31	883
Société Innovatech du Grand Montréal	Industrie et Commerce	2001-03-31	897
Société Innovatech du Sud du Québec	Industrie et Commerce	2001-03-31	906
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Industrie et Commerce	2001-03-31	916
Société Innovatech Régions ressources	Industrie et Commerce	2001-03-31	926
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles	2001-03-31	935
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Métropole	2001-03-31	942
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Environnement	2001-03-31	952
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2001-03-31	962
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2001-03-31	969
Tribunal administratif du Québec	Justice	2001-03-31	97[illegible]

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	5 844 021 $	5 322 119 $
Contribution – Autres partenaires	571 193	
Autres revenus	46 530	
	6 461 744	5 322 119
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	2 813 389	1 923 918
Commandites et représentation	299 240	184 944
Traitements et avantages sociaux	1 946 625	2 100 469
Honoraires professionnels et frais administratifs	342 051	486 837
Frais de communication	197 623	142 451
Formation	3 354	12 208
Loyer	122 602	98 578
Fournitures	65 069	37 564
Entretien et réparations	8 460	8 136
Prêt douteux	114 400	138 133
Amortissement des immobilisations	33 282	44 478
	5 946 095	5 177 716
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	515 649	144 403
EXCÉDENT AU DÉBUT	597 020	452 617
EXCÉDENT À LA FIN	1 112 669 $	597 020 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	1 754 412 $	753 742 $
Débiteurs	350	350
À recevoir du ministère des Ressources naturelles	386 167	683 000
Prêt encaissable à court terme (note 4)	50 000	31 250
	2 190 929	1 468 342
Prêts (note 4)	102 884	134 155
Immobilisations (note 5)	87 419	66 133
	2 381 232 $	1 668 630 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	891 519 $	796 192 $
Revenus perçus d'avance	68 876	
	960 395	796 192
Provision pour congés de maladie	241 191	208 441
	1 201 586	1 004 633
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	1 112 669	597 020
	1 179 646	663 997
	2 381 232 $	1 668 630 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Johanne Desrochers
Pierre Martel

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	515 649 $	144 403 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	33 282	44 478
Prêts douteux	114 400	138 133
Gains sur disposition d'immobilisation	(185)	
	663 146	327 014
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs		19 686
Diminution du compte à recevoir du ministère des Ressources naturelles	296 833	2 943 975
Variation des créditeurs	95 327	(3 672 086)
Augmentation des revenus perçus d'avance	68 876	
Augmentation de la provision pour congés de maladie	32 750	125 571
	493 786	(582 854)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	1 156 932	(255 840)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(134 138)	(233 588)
Remboursement de prêts	32 259	
Acquisitions d'immobilisations	(56 568)	(24 040)
Produit de disposition d'immobilisation	2 185	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(156 262)	(257 628)
AUGMENTATION (DIMINUTION) – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	1 000 670	(513 468)
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	753 742	1 267 210
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	1 754 412 $	753 742 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale, au sens du code civil, constituée le 22 octobre 1997 par la loi spéciale (L.Q., 1997, chapitre 55), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20
Équipement informatique	33 1/3

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2001	2000
Entreprises et organismes d'État	176 889 $	128 000 $
Entreprises privées	254 382	96 840
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	297 250	56 000
Établissements de santé et de services sociaux	5 000	8 750
Organismes sans but lucratif du secteur privé	2 079 868	1 634 328
	2 813 389 $	1 923 918 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. PRÊTS

	2001	2000
Prêts, sans intérêts, remboursables à échéances fixes de 2002 et 2003	129 738 $	110 000 $
Prêt, sans intérêt, remboursable sous forme de redevances	23 146	24 155
Prêt, sans intérêt, remboursable en 2000 sous condition d'exploiter les résultats du projet		31 250
	152 884	165 405
Prêts douteux		
Prêts, sans intérêts, remboursables sous forme de redevances	409 650	355 000
Prêts, sans intérêts, remboursables de 2001 à 2003 sur respect de conditions prévues aux ententes	66 750	49 633
	476 400	404 633
Provision pour prêts douteux	(476 400)	(404 633)
	152 884	165 405
Prêt encaissable à court terme	50 000	31 250
	102 884 $	134 155 $

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	73 700 $	31 909 $	41 791 $	23 312 $
Mobilier et équipement	19 797	11 946	7 851	11 811
Équipement informatique	102 327	64 550	37 777	31 010
	195 824 $	108 405 $	87 419 $	66 133 $

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Subventions octroyées	552 847 $	333 015 $
Fournisseurs	191 289	191 604
Traitements et avantages sociaux	45 211	205 789
Vacances courues	102 172	65 784
	891 519 $	796 192 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2001 se répartit comme suit:

2002	1 942 682 $
2003	272 602
2004	30 000
2005	
	2 245 284 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 66 650 $ (2000: 89 401 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 31 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 mai 2001

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION
ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DE LA RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES (DÉFICIT)
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
REVENUS			
Remises gouvernementales:			
taxe sur l'essence	44 894	44 440	44 568
droit sur l'immatriculation	42 737	42 513	42 196
Recettes de la vente de TRAM (note 3)	37 971	39 570	36 678
Recettes des trains de banlieue (note 4)	22 027	23 682	21 329
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	19 948	19 995	19 443
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
pour les trains de banlieue	15 719	15 891	20 824
pour les équipements métropolitains	2 880	2 880	5 692
Aide gouvernementale au transport adapté	400	223	286
Recettes des dessertes métropolitaines	714	733	394
Contributions municipales aux dessertes métropolitaines	92	145	184
Autres	1 349	1 105	834
	188 731	191 177	192 428
DÉPENSES			
Répartition des recettes des trains de banlieue	3 203	2 875	3 713
Répartition des recettes de la vente de TRAM (note 3)	37 971	39 570	36 678
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 5)	54 550	54 198	53 605
Trains de banlieue (note 4)	53 673	54 240	50 923
Équipements métropolitains	8 432	7 591	7 711
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
pour les trains de banlieue	15 754	15 993	20 858
pour les équipements métropolitains	4 418	4 533	7 192
Dépenses de fonctionnement	3 987	4 067	3 590
Aide au développement	292	1 034	1 188
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 6)	5 963	5 871	5 394
Transport adapté	544	387	381
Dessertes métropolitaines	1 414	1 550	918
Autres	900	949	903
	191 101	192 858	193 054
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(2 370)	(1 681)	(626)
Réserve pour activités futures au début de l'exercice	3 870	2 417	6 543
Subvention d'équilibre (note 7)	1 500	1 500	3 500
RÉSERVE POUR ACTIVITÉS FUTURES (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE		(764)	2 417

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	5 056	8 287
Remises gouvernementales à recevoir	19 131	19 423
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	8 292	6 206
À recevoir du ministère des Transports du Québec	552	526
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 127	1 415
Autres	1 402	1 370
	36 560	37 227
PASSIF ET SOLE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	6 002	10 703
Emprunt à court terme (note 11)	6 000	
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 9)	23 631	20 404
Subvention d'équilibre à payer (note 7)	1 500	3 500
À payer à des municipalités	191	203
	37 324	34 810
SOLDE DU FONDS		
Réserve pour activités futures (déficit)	(764)	2 417
	36 560	37 227

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Florence Junca-Adenot, administrateur
Paul Larocque, administrateur

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT DISPONIBLE (À COMBLER)
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec (note 12)	34 552	19 867
Contributions municipales (note 10)	14 739	15 135
Autres subventions		1 588
Autres	448	563
	49 739	37 153
DÉPENSES		
Trains de banlieue		
Dorion-Rigaud	25 175	1 433
Deux-Montagnes	1 458	1 315
Blainville	275	3 767
Saint-Hilaire	4 079	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	3 791	158
Terminus	30 155	125
Stationnements incitatifs	5 404	34
Rénovation des stations de métro du réseau initial	1 569	5 265
Études de faisabilité – système léger sur rail	266	2 445
Études de faisabilité – prolongements de métro	1 810	2 222
Études de faisabilité – divers	142	638
Autres	358	
Variation des immobilisations en cours	(5 780)	18 917
	68 702	36 319
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES DÉPENSES	(18 963)	834
Financement permanent disponible au début de l'exercice	15 639	14 805
FINANCEMENT PERMANENT DISPONIBLE (À COMBLER) À LA FIN DE L'EXERCICE	(3 324)	15 639

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	13 150	21 327
À recevoir du ministère des Transports du Québec	64 205	37 213
Autres	999	1 139
	78 354	59 679
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	13 184	14 651
Billets à payer (note 12)	68 494	29 389
	81 678	44 040
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent disponible (à combler)	(3 324)	15 639
	78 354	59 679

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Florence Junca-Adenot, administrateur
Paul Larocque, administrateur

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Trains de banlieue Deux-Montagnes		
Terrains	13 504	13 504
Infrastructures	77 542	76 098
Matériel roulant	129 189	129 175
Trains de banlieue Dorion-Rigaud		
Infrastructures	27 500	26 593
Matériel roulant	71 826	48 475
Trains de banlieue Blainville		
Terrains	403	403
Infrastructures	5 510	5 275
Matériel roulant	6 545	6 503
Trains de banlieue Saint-Hilaire		
Infrastructures	1 116	
Matériel roulant	2 963	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	7 470	3 679
Stationnements incitatifs	10 245	4 843
Terminus	31 939	1 784
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 365	1 448
Immobilisations en cours	21 656	27 436
	409 773	345 216
AVOIR		
Investissements dans les actifs immobilisés	409 773	345 216

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. A-7.02 (ci-après appelée la Loi). La compétence de l'AMT s'exerce sur le transport en commun métropolitain effectué sur son territoire qui est constitué de celui des municipalités mentionnées à l'annexe A de la Loi et de celui de la réserve indienne de Kahnawake. Elle a commencé ses activités le 1er janvier 1996.

L'AMT a pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers. L'AMT exerce sa mission dans les champs de compétence suivants:

- les trains de banlieue;
- le transport métropolitain, certains services de transport de personnes par autobus et certains équipements et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de son réseau de transport métropolitain par autobus;
- certaines voies de circulation routière.

Le 20 décembre 2000, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 170 qui a donné à l'AMT des responsabilités élargies en matière de réalisation des grands projets de transport en commun. L'AMT détient maintenant les pouvoirs de planifier, réaliser et exécuter aux conditions fixées par le Gouvernement, les projets de prolongements du réseau de métro, ou d'autres systèmes de transports guidés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon les conventions comptables résumées ci-après. La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les états financiers comprennent les fonds et l'état suivants:

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent.

Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent disponible (à combler) du Fonds d'immobilisations. Le solde du Fonds d'immobilisations représente donc l'excédent ou l'insuffisance cumulatif du financement permanent sur les dépenses en immobilisations qui est disponible pour des dépenses futures ou qui devra être comblé à même le financement permanent des exercices à venir.

iii) État des actifs immobilisés

L'AMT utilise un état des actifs immobilisés pour comptabiliser les éléments d'actifs immobilisés acquis à même son Fonds d'immobilisations.

Méthode de comptabilité

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans l'état des actifs immobilisés et ne sont pas amorties.

3. RECETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de TRAM, net de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue, se détaille comme suit:

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	15 456	15 921	15 454
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	11 137	11 270	10 434
Société de transport de la Ville de Laval	5 876	6 083	5 869
Conseils intermunicipaux de transport	4 100	4 653	3 667
Municipalités	1 402	1 643	1 254
	37 971	39 570	36 678

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit:

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
Deux-Montagnes	11 952	13 398	12 462
Dorion-Rigaud	5 595	5 502	5 713
Blainville	3 640	4 419	3 154
Saint-Hilaire	840	363	
	22 027	23 682	21 329

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon. Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence. Pour les municipalités qui font partie du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (ci-après appelée la CUM), l'AMT facture la CUM qui doit, selon les modalités de versement prescrites par la Loi, le cas échéant, payer à l'AMT une somme égale au total de celle que les municipalités de son territoire auraient dû payer.

L'AMT répartit selon la loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion de la ligne de trains de banlieue Blainville entre les municipalités desservies par cette ligne de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon. Lorsque la somme des recettes tarifaires nettes affectées aux trains de banlieue et les contributions municipales excèdent 70 % des coûts d'exploitation et de gestion des trains de banlieue, l'excédent est partagé en deux parts égales entre les municipalités desservies par cette ligne de trains de banlieue, à titre de ristourne d'efficacité, et l'AMT. Dans le cas du CIT des Basses Laurentides, le partage de ces coûts entre les municipalités desservies s'effectue selon sa propre formule de répartition.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit:

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
Deux-Montagnes	9 977	9 883	9 713
Dorion-Rigaud	7 640	7 785	7 743
	17 617	17 668	17 456
Blainville	2 796	3 275	2 592
Blainville – ristourne d'efficacité	(465)	(948)	(605)
	2 331	2 327	1 987
	19 948	19 995	19 443

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants:

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
Deux-Montagnes	24 943	24 709	24 282
Dorion-Rigaud	19 100	18 990	19 358
Blainville	6 990	8 188	7 283
Saint-Hilaire	2 640	2 353	
	53 673	54 240	50 923

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de transport métropolitain par autobus ou au réseau de métro, ou les coûts de desserte d'une voie de circulation réservée.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit:

- 0,20 $ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro;
- 0,50 $ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année.

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit:

	Budget 2000 (non vérifié)	2000	1999
Métro:			
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	41 007	41 800	41 190
Autobus:			
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	6 169	6 102	6 077
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	3 291	2 932	2 975
Société de transport de la Ville de Laval	1 755	1 654	1 651
Conseils intermunicipaux de transport	1 984	1 382	1 414
Municipalités	294	273	258
	13 493	12 343	12 375
Dépenses afférentes	50	55	40
	54 550	54 198	53 605

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2000, l'AMT a fixé le plafond pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM à 4 653 000 $ pour la TRAM 3, à 910 000 $ pour la TRAM des zones 4 à 8 (4 160 000 $ pour la TRAM 3 et 764 000 $ pour la TRAM des zones 4 à 8 en 1999).

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres du transport TRAM se répartit comme suit:

	Budget (non vérifié)	2000	1999
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	2 147	2 624	2 238
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	1 346	1 468	1 210
Société de transport de la Ville de Laval	1 705	1 199	1 216
Conseils intermunicipaux de transport	281	210	198
Municipalités	84	62	62
	5 563	5 563	4 924
Dépenses afférentes	400	308	470
	5 963	5 871	5 394

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

La création de l'AMT a donné lieu à une redistribution du fardeau fiscal entre les municipalités de son territoire, qui se traduit, pour certaines, par une augmentation de leur contribution au financement du transport en commun.

Afin d'atténuer cet impact budgétaire pour les cinq premiers exercices financiers de l'AMT, soit jusqu'au 31 décembre 2000, la Loi prévoit que l'AMT doit affecter, à même ses surplus, un montant devant être réparti entre les municipalités des secteurs Vaudreuil et Deux-Montagnes qui contribuent aux coûts des trains de banlieue et, s'il y a lieu, entre la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (ci-après appelée STCUM), de la Société de transport de la Ville de Laval (ci-après appelée la STL), de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (ci-après appelée STRSM).

La Loi prévoit qu'en 2000, la subvention d'équilibre soit répartie de sorte que 150 000 $ (350 000 $ en 1999) sont d'abord versés aux municipalités des secteurs Vaudreuil et Deux-Montagnes qui contribuent aux coûts d'exploitation et de gestion des trains de banlieue et qui ne font pas partie d'une société de transport. Le solde doit ensuite être versé, selon le cas, aux sociétés de transport, selon les critères et modalités de répartition déterminés par le Gouvernement.

Le 31 mars 2001, le conseil d'administration a décidé de verser une subvention d'équilibre de 1 500 000 $ pour l'exercice 2000.

	2000	1999
Société de transport de la Ville de Laval	675	1 575
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	675	1 575
Municipalités	150	350
	1500	3 500

8. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2000	1999
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	4 616	3 430
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	1 160	1 235
Société de transport de la Ville de Laval	1 405	698
Conseils intermunicipaux de transport	943	807
Municipalités	168	36
	8 292	6 206

9. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2000	1999
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	19 279	16 832
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	2 305	1 001
Société de transport de la Ville de Laval	1 241	1 634
Conseils intermunicipaux de transport	740	879
Municipalités	66	58
	23 631	20 404

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 $ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

11. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au Décret no 1143-98 du 2 septembre 1998, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 30 septembre 2001, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 50 000 000 $ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra en aucun temps excéder un an. Au cours de l'exercice, l'AMT a contracté un prêt d'un montant de 6 000 000 $ portant intérêt à 5,87 %.

12. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport en commun, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets atteint 4 767 000 $, incluant 1 574 000 $ d'intérêts.

Les billets à payer se détaillent comme suit:

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour-sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
29-12-1998	16 850	5,046	01-12-2003	15 450		(1 402)	14 048
03-12-1999	13 939	6,320	01-06-2009	13 939		(1 113)	12 826
07-07-2000	4 674	6,340	01-10-2007		4 674	(233)	4 441
07-07-2000	7 218	6,340	01-10-2007		7 218	(204)	7 014
07-07-2000	8 531	6,340	01-10-2007		8 531	(241)	8 290
25-08-2000	9 547	6,270	01-10-2007		9 542		9 542
25-08-2000	2 685	6,270	01-10-2007		2 685		2 685
25-08-2000	520	6,270	01-10-2007		520		520
21-12-2000	9 128	5,948	01-12-2010		9 128		9 128
				29 389	42 298	(3 193)	68 494

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

2001	8 944
2002	8 944
2003	18 334
2004	6 778
2005	6 778
2006 et suivants	39 556
	89 334
Moins les intérêts	20 840
	68 494

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

2001	34 293
2002	24 925
2003	22 026
2004	20 107
2005	17 837
	119 188

Achat de locomotives pour la ligne de trains de banlieue Blainville

Le 22 septembre 2000, l'AMT a octroyé un contrat au montant total de 13 585 000 $ (9 060 000 $ US) à Diesel Division, General Motor of Canada Limited (ci-après appelé GM) pour la livraison de quatre locomotives au cours du prochain exercice. Une lettre de garantie irrévocable a été émise par la Banque Nationale du Canada en faveur de GM pour garantir le paiement du montant de ce contrat.

Actifs à être transférés à l'AMT

En vertu de la Loi, l'AMT doit acquérir, par voie de transfert, une série d'équipements métropolitains identifiés au Décret no 567-96 du 15 mai 1996 et comprenant des stationnements incitatifs, des terminus et des infrastructures de nature métropolitaine. Ce transfert d'actifs doit se faire de gré à gré par entente avec les propriétaires actuels et les prises en charge des coûts d'exploitation et d'immobilisations de ces actifs sont conditionnelles au transfert de propriété. Bien que le transfert de ces actifs à l'AMT ne soit pas effectué, l'AMT a remboursé les propriétaires actuels, en capital et intérêts, le service de la dette restant. De plus, elle assume les coûts d'exploitation de ces équipements métropolitains depuis le 1er janvier 1996.

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la STCUM, la STRSM et la STL conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété est ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STCUM, la STRSM et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit actuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices:

2001	25 058
2002	16 772
2003	10 400
2004	8 422
2005	7 965
2006 et suivants	8 585
	77 202

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est exposée à diverses réclamations. En particulier, l'AMT a reçu une mise en demeure d'un montant de 3 361 000 $ d'un entrepreneur général relativement aux travaux de rénovations menés au terminus intermodal de Longueuil. L'AMT conteste le bien-fondé de l'ensemble des réclamations et est d'avis que le dénouement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats de l'AMT. Toute perte, s'il y a lieu, relativement à ces réclamations, sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle sera connue.

Assurances

Pour l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT partage, selon des formules préétablies, la responsabilité pour toute réclamation de quelque nature ou les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation de ces lignes de trains de banlieue. Une provision égale à 0,5 % des budgets d'exploitation annuels des trains de banlieue, jusqu'à concurrence d'une provision cumulative de 5 000 000 $, est comptabilisée aux livres de l'AMT pour couvrir les risques qui ne sont pas assurés en relation avec l'exploitation des trains de banlieue. Le total du montant provisionné à ce jour s'élève à 1 030 000 $ (774 000 $ en 1999).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations et l'état des actifs immobilisés de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée L'AMT) au 31 décembre 2000 et l'état des revenus, des dépenses et de la réserve pour activités futures (déficit) du Fonds d'exploitation et l'état des opérations et du financement permanent disponible (à combler) du Fonds d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
le 31 mars 2001

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations	Immobilisations	Total	Total (note 4)
REVENUS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	8 855 505 $	12 495 $	8 868 000 $	8 943 566 $
Intérêts sur la dette à long terme		996 126	996 126	1 029 447
Amortissement des subventions reportées		693 556	693 556	649 896
Dons de publications, livres et collections	1 775 411		1 775 411	1 255 201
Ventes de biens et services	413 168		413 168	214 949
Intérêts sur dépôts bancaires	89 133		89 133	95 504
	11 133 217	1 702 177	12 835 394	12 188 563
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	6 101 418		6 101 418	5 947 972
Loyer	669 285		669 285	650 282
Transport et communication	468 515		468 515	332 739
Services professionnels et administratifs	686 598		686 598	817 297
Entretien et réparations	374 252		374 252	361 536
Fournitures et approvisionnements	457 290		457 290	436 426
Animation et promotion	110 309		110 309	105 462
Frais financiers (note 5)		1 034 510	1 034 510	1 068 942
Autres	3 399	204	3 603	638
Amortissement des immobilisations		769 746	769 746	759 755
	8 871 066	1 804 460	10 675 526	10 481 049
Acquisitions de publications, livres et collections				
Dons	1 775 411		1 775 411	1 255 201
Achats	513 133		513 133	483 005
	11 159 610	1 804 460	12 964 070	12 219 255
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(26 393) $	(102 283) $	(128 676) $	(30 692) $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

SOLDE DES FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations	Immobi-lisations	Total	Total
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT				
Solde déjà établi	159 210 $	1 742 028 $	1 901 238 $	1 915 092 $
Redressement (note 4)	(1 222 104)		(1 222 104)	(1 205 266)
Solde redressé	(1 062 894)	1 742 028	679 134	709 826
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(26 393)	(102 283)	(128 676)	(30 692)
SOLDE DES FONDS À LA FIN	(1 089 287) $	1 639 745 $	550 458 $	679 134 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations	Immobilisations	Total	Total (note 4)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	668 131 $		668 131 $	1 083 015 $
Débiteurs	147 601		147 601	30 873
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)	4 800	1 199 367 $	1 204 167	1 348 998
Dû par le fonds des opérations, sans intérêt		153 004		
Frais payés d'avance	30 860		30 860	61 131
	851 392	1 352 371	2 050 759	2 524 017
Escompte sur la dette à long terme reporté		252 005	252 005	290 776
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)		13 984 254	13 984 254	14 696 764
Immobilisations (note 7)		14 377 288	14 377 288	14 937 486
	851 392 $	29 965 918 $	30 664 306 $	32 449 043 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	547 022 $		547 022 $	939 485 $
Emprunts temporaires (note 8)		433 946 $	433 946	292 550
Intérêts à payer		487 046	487 046	504 523
Provision pour vacances	83 376		83 376	75 259
Dû au fonds des immobilisations, sans intérêt	153 004			
Versements sur la dette à long terme (note 9)		712 509	712 509	712 509
	783 402	1 633 501	2 263 899	2 524 326
Avantages sociaux futurs (note 11)	1 157 277		1 157 277	1 146 845
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 10)		12 708 418	12 708 418	13 401 974
Dette à long terme (note 9)		13 984 254	13 984 254	14 696 764
	1 940 679	28 326 173	30 113 848	31 769 909
SOLDE DES FONDS	(1 089 287)	1 639 745	550 458	679 134
	851 392 $	29 965 918 $	30 664 306 $	32 449 043 $

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Guy Théoret
André Rousseau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations	Immobilisations	Total	Total (note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(26 393) $	(102 283) $	(128 676) $	(30 692) $
Ajustements pour:				
Amortissement des immobilisations		769 746	769 746	759 755
Amortissement des subventions du gouvernement du Québec reportées		(693 556)	(693 556)	(649 896)
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme		38 771	38 771	38 770
Augmentation des avantages sociaux futurs	18 549		18 549	16 838
Perte sur aliénation d'immobilisations		3 130	3 130	
	(7 844)	15 808	7 964	134 775
Variation des éléments hors caisse				
Débiteurs	(116 728)		(116 728)	74 117
Encaissement des subventions du gouvernement du Québec à recevoir	127 166	730 175	857 341	666 344
Frais payés d'avance	30 271		30 271	(22 989)
Créditeurs et frais courus	(354 182)	(38 281)	(392 463)	(94 097)
Intérêts à payer		(17 477)	(17 477)	(20 439)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(321 317)	690 225	368 908	737 711
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations		(219 623)	(219 623)	(402 279)
Produit de disposition d'immobilisations		6 945	6 945	
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		(212 678)	(212 678)	(402 279)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation des emprunts temporaires		141 396	141 396	263 452
Remboursement de la dette à long terme		(712 510)	(712 510)	(712 509)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(571 114)	(571 114)	(449 057)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(321 317) $	(93 567) $	(414 884)	(113 625)
ENCAISSE AU DÉBUT			1 083 015	1 196 640
ENCAISSE À LA FIN			668 131 $	1 083 015 $
INTÉRÊTS VERSÉS			1 035 052 $	1 089 381 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre B-2.1), a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque.

Le fonds des immobilisations présente les opérations relatives à l'acquisition et au financement des immobilisations de la Bibliothèque.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatations des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Publications, livres et collections

Les acquisitions de publications, de livres et de collections sont imputées aux dépenses du fonds des opérations.

La valeur des publications, livres et collections acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

La dépense relative aux abonnements, incluse aux publications, livres et collections, est comptabilisée lors du paiement.

Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative soit:

Bâtiment	40 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Bibliothèque ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Bibliothèque comptabilise les vacances à payer aux employés ainsi que les congés de maladie non utilisés et cumulables par ses employés syndiqués, alors qu'auparavant ces avantages sociaux étaient pris en compte qu'au moment de leur utilisation par les employés.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs, ont pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers:

Fonds des opérations	2001	2000
Dépenses d'avantages sociaux	18 549 $	16 838 $
Provision pour vacances	83 376	75 259
Avantages sociaux futurs	1 157 277	1 146 845
Solde du fonds	(1 222 104)	(1 205 266)

5. FRAIS FINANCIERS

	2001	2000
Intérêts sur la dette à long terme	978 446 $	1 024 759 $
Intérêts sur emprunts temporaires	17 293	5 413
Amortissement de l'escompte sur:		
- la dette à long terme reporté	38 771	38 770
	1 034 510 $	1 068 942 $

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme, correspondent à une partie de la subvention de fonctionnement, aux intérêts courus sur les emprunts temporaires et sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

7. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	994 000 $		994 000 $	994 000 $
Bâtiment	13 684 337	1 683 390 $	12 000 947	12 343 056
Mobilier et agencement	1 951 101	858 694	1 092 407	1 223 219
Équipement	701 312	614 051	87 261	142 627
Matériel roulant	24 250	19 400	4 850	9 700
Équipement informatique	2 259 777	2 061 954	197 823	224 884
	19 614 777 $	5 237 489 $	14 377 288 $	14 937 486 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2001	2000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 6,0 % (taux effectif de 6,029 %), remboursable le 31 août 2001 (2000 – 5,4 % (taux effectif de 5,492 %))	82 828 $	30 003 $
- 6,0 % (taux effectif de 5,981 %), remboursable le 14 septembre 2001 (2000 – 5,3 % (taux effectif de 5,367 %))	70 600	50 850
- 6,0 % (taux effectif de 5,981 %) remboursable le 5 octobre 2001 (2000 – 5,2 % (taux effectif de 5,253 %))	138 260	211 697
- Emprunts sur marge de crédit bancaire à un montant maximum de 1 898 200 $ portant intérêt au taux préférentiel (6,75 %) et renouvelable le 1er août 2001	142 258	
	433 946 $	292 550 $

Le capital et les intérêts sur ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour le remboursement des intérêts.

9. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 685 916 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 $ le 1er octobre 2007	14 404 236 $	15 090 152 $
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 26 593 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 132 970 $ le 1er octobre 2007	292 527	319 121
	14 696 763	15 409 273
Versements échéant en deçà d'un an	712 509	712 509
	13 984 254 $	14 696 764 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 712 509 $ annuellement. Le capital et les intérêts sur ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

10. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2001	2000
Fonds des immobilisations		
Solde au début	13 401 974 $	14 051 870 $
Amortissement de l'exercice	693 556	649 896
Solde à la fin	12 708 418	13 401 974
Fonds des opérations		
Solde au début		24 141
Virée aux opérations		24 141
Solde à la fin		
	12 708 418 $	13 401 974 $

11. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 192 670 $ (2000: 260 020 $). Les obligations de la Bibliothèque envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provisions pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	1 146 845 $	1 123 000 $
Charge de l'exercice	207 358	198 823
Prestations versées au cours de l'exercice	(196 926)	(174 978)
Solde à la fin	1 157 277 $	1 146 845 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

13. PROJET DE FUSION

Le ministère de la Culture et des Communications a déposé un projet de loi visant à créer une nouvelle institution à partir de la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Grande bibliothèque.

En date du 4 mai 2001, ce projet de loi n'a pas encore été adopté.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été établis par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers mensuels et annuels.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Guy Théoret
Président et directeur général par intérim

Montréal, le 4 mai 2001

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des avantages sociaux futurs expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 mai 2001

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 (12 mois)	2000 (3 mois)
REVENUS		
Cotisations	195 800 $	
Autres	9 419	
Apports afférents aux immobilisations	2 533	3 587 $
	207 752	3 587
DÉPENSES		
Entente de service – salaires et charges sociales	105 057	34 942
Entente de service – administration	15 590	
Fournitures de bureau	20 158	1 057
Télécommunications	2 253	1 157
Publicité		1 010
Publication et traduction de règlements	1 305	
Déplacements et représentation	23 301	5 491
Entretien et réparations	3 282	306
Divers	3 881	
Frais bancaires	240	
Amortissement des immobilisations	3 326	3 587
	178 393	47 550
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	29 359	(43 963)
DÉFICIT AU DÉBUT	(43 963)	
DÉFICIT À LA FIN	(14 604) $	(43 963) $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	187 195 $	50 183 $
Débiteurs (note 3)	5 596	
	192 791	50 183
Immobilisations (note 4)	8 066	8 748
	200 857 $	58 931 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	62 812 $	43 963 $
Revenus reportés (note 5)	146 434	50 183
	209 246	94 146
Apports reportés afférents aux immobilisations	6 215	8 748
	215 461	102 894
DÉFICIT	(14 604)	(43 963)
	200 857 $	58 931 $

Pour le conseil d'administration
Jean-Claude Blanchette, administrateur
Oneil Cloutier, administrateur

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 (12 mois)	2000 (3 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	29 359 $	(43 963) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	3 326	3 587
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(2 533)	(3 587)
	30 152	(43 963)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(5 596)	
Augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	18 849	43 963
Augmentation des revenus reportés	96 251	50 183
	109 504	94 146
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	139 656	50 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 644)	
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	137 012	50 183
ENCAISSE AU DÉBUT	50 183	
ENCAISSE À LA FIN	187 195 $	50 183 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée le 4 août 1999 en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q., c. B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	2001	2000
Taxes fédérales et provinciales	5 513 $	
Autres	443	
	5 956 $	

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et matériel de bureau	1 603 $	877 $	726 $	907 $
Matériel informatique	24 704	17 364	7 340	7 841
	26 307 $	18 241 $	8 066 $	8 748 $

5. REVENUS REPORTÉS

	2001	2000
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs	146 434 $	50 183 $

Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2001-2002 et sont destinés à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

6. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilités dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 2000 présentés pour fin de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

La vérificatrice générale du Québec par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 19 juin 2001

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. D-9.2)

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre

	2000	1999
REVENUS		
Cotisations	5 528 119 $	1 159 407 $
Autres services	61 423	3 770
Analyse des guides de distribution	26 120	91 800
Examens	497 729	131 212
Études de dossiers	741 331	71 245
Ventes de manuels et de formulaires	465 986	204 299
Redevances – Centre collégial de formation à distance	44 760	23 223
Autres revenus – intérêts	143 698	54 008
Honoraires des Chambres et Regroupement des cabinets de courtage du Québec	27 422	11 295
Perte sur disposition d'éléments d'actif	(440)	
	7 536 148	1 750 259
DÉPENSES		
Salaires directs	3 822 695	2 057 178
Services professionnels externes	276 520	504 798
Frais relatifs à la loi	(483 321)	437 500
Frais de déplacement	205 839	277 067
Bénéfices sociaux	589 015	230 752
Quote-part de l'engagement de la Commission des valeurs mobilières du Québec		214 415
Système d'information et de téléphonie	16 596	
Publication et communications	131 011	185 668
Loyer	366 783	145 704
Poste et messagerie	210 280	136 948
Coûts externes – manuels et formulaires	148 407	118 374
Jetons des administrateurs	83 798	118 094
Jetons des membres des comités	46 900	52 700
Télécommunications	213 049	114 135
Traduction	26 529	80 824
Fournitures de bureau et papeterie	144 538	66 451
Intérêts sur emprunts bancaires		66 327
Frais relatifs à l'attestation d'études collégiales, formation, examens		57 609
Centre collégial de formation à distance		46 576
Frais bancaires	57 824	27 746
Entretien et réparations	34 452	24 809
Publicité	35 243	23 463
Location d'équipements	18 597	19 223
Assurances	40 230	18 746
Examen des candidats	136 207	15 740
Taxes et permis	62 422	11 704
Frais de formation	18 471	4 165
Matériel de formation	177 605	2 440
Frais relatifs à la pratique illégale	21 628	4 105
Créances douteuses	9 611	
Programme de formation	20 268	
Amortissement – frais de premier établissement	624 482	173 595
Amortissement – immobilisations corporelles	426 033	68 940
Montants à reporter	7 481 712 $	5 305 796 $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre

	2000	1999
Montants reportés	7 481 712 $	5 305 796 $
Frais de premier établissement		(3 336 190)
	7 481 712	1 969 606
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	54 436 $	(219 347) $

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS
de l'exercice terminé le 31 décembre

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	2 258 695 $	
Transfert des actifs nets reçus des organismes remplacés (note 1)		
Conseil des assurances de dommages		2 223 644 $
Conseil des assurances de personnes		254 398
Excédent des revenus (dépenses)	54 436	(219 347)
SOLDE À LA FIN	2 313 131 $	2 258 695 $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 décembre

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	51 289 $	33 075 $
Placements temporaires (note 4)	3 095 000	1 445 000
Débiteurs (note 5)	272 656	2 598 500
Stocks	119 150	134 550
Frais payés d'avance	151 879	60 578
	3 689 974	4 271 703
Immobilisations corporelles (note 6)	1 728 897	737 845
Frais de premier établissement (note 7)	2 341 806	3 298 288
	7 760 677 $	8 307 836 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 892 042 $	2 414 582 $
Revenus reportés	2 657 778	3 634 559
Revenus perçus d'avance	897 726	
	5 447 546	6 049 141
EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS	2 313 131	2 258 695
	7 760 677 $	8 307 836 $

Au nom du Conseil,
Louise Champoux-Paillé, présidente
Charles Pelletier, administrateur

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus (dépenses)	54 436 $	(219 347) $
Ajustements pour:		
Augmentation des frais reportés	332 000	(3 336 190)
Amortissement des immobilisations corporelles	426 033	68 940
Amortissement des frais reportés	624 482	173 595
Perte sur disposition d'éléments d'actif	440	
	1 437 391	(3 313 002)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	1 648 348	2 580 473
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 085 739	(732 529)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 000	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 420 525)	(680 423)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 417 525)	(680 423)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt du ministère des Finances		(503 698)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(503 698)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 668 214	(1 916 650)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES PROVENANT DES ORGANISMES REMPLACÉS		2 944 853
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 478 075	449 872
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	3 146 289 $	1 478 075 $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DU BUREAU

Institué par la Loi 188 adoptée le 19 juin 1998, le Bureau des services financiers a pour mission de veiller à la protection du public en ce qui a trait à la distribution de produits et services financiers dans les domaines soumis à son autorité, soit: l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, l'assurance de dommages, l'expertise en règlement de sinistres, la planification financière, le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourse d'études.

Selon la Loi, le Bureau est une personne morale. Il n'est pas un organisme public, un organisme gouvernemental ou une entreprise du Gouvernement au sens de la Loi sur l'administration financière, de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et de la Loi sur le Vérificateur général.

Lorsque certaines dispositions de la Loi 188 sont entrées en vigueur, les biens, droits et obligations du Conseil des assurances de personnes et du Conseil des assurances de dommages ont été transférés au Bureau des services financiers.

2. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, le Bureau a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les avantages sociaux futurs de façon prospective sans redressement des exercices antérieurs.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Flux de trésorerie

En vertu des recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur l'état des flux de trésorerie, les opérations hors caisse sont exclues de l'état des flux de trésorerie et présentées ailleurs dans les états financiers. Les quasi-espèces sont limitées aux placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au coût.

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés dans le cadre de la mise sur pied du Bureau. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels en vue d'embaucher les ressources humaines et des frais reliés à la tenue des premières réunions du conseil d'administration. Ces frais sont amortis sur cinq ans depuis la date où le Bureau cotise ses membres conformément aux dispositions de la Loi 188 sur la distribution de produits et services financiers, soit le 1er octobre 1999.

Stocks

Les stocks, principalement composés de manuels de formation, sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

La méthode du coût moyen est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes:

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique, logiciels et développement informatique	3 ans
Matériel de formation	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation de revenus

Revenus de cotisations

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur base d'exercice. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus autres que les cotisations

Les revenus autres que les cotisations sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance représentent les montants encaissés sur des revenus appartenant à l'exercice financier débutant le 1er janvier 2001.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements sont composés de dépôts à terme lesquels portent intérêt à des taux variant entre 5,0 % et 5,8 % et ont des dates d'échéance se terminant en janvier et novembre 2001.

5. DÉBITEURS

	2000	1999
Cotisations	136 412 $	2 405 739
Autres sommes à recevoir	136 244	192 761 $
	272 656 $	2 598 500 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	360 573 $	76 145 $	284 428 $	168 832 $
Matériel informatique et logiciels	686 456	187 490	498 966	256 722
Développement informatique	803 110	191 061	612 049	241 899
Matériel de formation	182 434	9 120	173 314	
Améliorations locatives	191 043	30 903	160 140	70 392
	2 223 616 $	494 719 $	1 728 897 $	737 845 $

7. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de premier établissement	3 139 883 $	798 077 $	2 341 806 $	3 298 288 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2000	1999
Comptes fournisseurs	470 376 $	342 765 $
Frais courus à payer	853 601	1 753 953
Dû au Fonds d'indemnisation des services financiers	198 581	7 499
Chambre de la sécurité financière	64 666	152 792
Chambre de l'assurance de dommages	304 818	138 754
Regroupement des cabinets de courtage du Québec		18 819
	1 892 042 $	2 414 582 $

9. DÛ AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET EMPRUNT BANCAIRE

Dû au ministère des Finances du Québec

Emprunts temporaires du fonds de financement autorisés par le décret 105-2001 pouvant atteindre un montant maximum de 3 000 000 $ au taux d'intérêt des acceptations bancaires à un mois auquel s'ajoute une marge de 0,30 %. Aussi, le total de ces emprunts temporaires en cours non encore remboursés ne peut excéder ce montant maximum autorisé, et ce, jusqu'au 31 décembre 2002.

10. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Dans le cadre de l'établissement de la Loi 188 ainsi que des modalités d'application de cette dernière, le Bureau des services financiers avait comptabilisé, en 1999, une provision de 437 500 $ afin de couvrir les frais qui lui seraient transférés par le gouvernement du Québec et les organismes de réglementation. D'autre part, le Bureau avait conservé des provisions totales de 540 000 $ auparavant comptabilisées par les organismes fusionnés, en l'occurrence, le Conseil des assurances de dommages et le Conseil des assurances de personnes.

Suite à la réception de nouveaux éléments probants datés du 23 février 2001, la direction a viré, au cours de l'exercice, aux comptes originalement imputés le solde des provisions non payées à date, soit 953 500 $. Ce renversement de provisions représente le meilleur estimé que la direction est en mesure de faire en fonction de l'information actuellement disponible. Dans l'éventualité où les données réelles différeraient des estimés, l'ajustement sera affecté dans l'exercice alors en cours.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2000	1999
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	2 325 844 $	(1 488 573) $
Stocks	15 400	(81 132)
Frais payés d'avance	(91 301)	(40 442)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	(522 540)	903 062
Revenus reportés	(976 781)	3 287 558
Revenus perçus d'avance	897 726	
	1 648 348 $	2 580 473 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Actifs nets reçus des organismes remplacés

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu, sans contrepartie, des actifs nets des organismes qu'il remplace. Ces actifs nets se répartissent comme suit:

	2000	1999
Éléments d'actif à court terme, incluant l'encaisse		4 127 714 $
Immobilisations		126 362
Éléments de passif à court terme pris en charge		(1 776 034)
		2 478 042 $

Espèces et quasi-espèces

Encaisse	51 289 $	33 075 $
Placements temporaires	3 095 000	1 445 000
	3 146 289 $	1 478 075 $

Intérêts payés

Intérêts		66 327 $

12. ENGAGEMENTS

En vertu de contrats de location-exploitation pour la location de ses bureaux situés à Québec et Montréal de même que pour la location d'équipement de bureaux, le Bureau s'est engagé à verser 2 063 872 $ jusqu'en 2005. Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'échelonnent comme suit:

2001	519 348 $
2002	521 960
2003	494 991
2004	253 235
2005	274 338

Par ailleurs, en vertu d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif, le Bureau s'est engagé à verser un montant égal à la contribution de l'employé répondant aux conditions de contribution de l'employeur jusqu'à concurrence de 5 % du salaire annuel de l'employé.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En vertu de contrats d'emploi conclus avec ses employés, le Bureau verse des indemnités de cessation d'emploi. Les obligations, les actifs, les charges de même que les données de base relatifs aux avantages offerts aux employés s'établissent comme suit:

Obligations au titre des indemnités constituées

	2000	1999
Coût des services courants et solde à la fin de l'exercice	26 000 $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la société pour évaluer ses obligations au titre des indemnités de cessation d'emploi sont les suivantes:

Taux d'actualisation	5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,5 %
La charge nette de la société au titre des indemnités de cessation d'emploi	26 000 $

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration du
Bureau des services financiers

Nous avons vérifié le bilan du Bureau des services financiers au 31 décembre 2000 ainsi que des états des revenus et dépenses, de l'excédent cumulé des revenus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson, Bélair,
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 23 février 2001

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	2000 Total	1999 Total
PRODUITS						
Cotisations (note 8)	2 931 804 $				2 931 804 $	392 096 $
Intérêts	70 510	11 800 $	60 411 $	1 658 $	144 379	17 622
Revenus de subrogation						50
	3 002 314	11 800	60 411	1 658	3 076 183	409 768
CHARGES						
Indemnisations	1 514 778	643 968	(47 983)		2 110 763	754 402
Jetons de présence	33 301	(376)			32 925	20 700
Frais de subsistance	7 708				7 708	2 741
Frais de déplacements	5 389				5 389	2 834
Honoraires de gestion	151 830				151 830	20 879
Frais d'occupation	9 161				9 161	1 613
Honoraires professionnels	29 368	16 815	139		46 322	25 843
Location de salles	132				132	150
Publicité	124				124	351
Papeterie	1 985				1 985	2 075
Assurances	8 566		1 812		10 378	453
Fournitures de bureau	3 230				3 230	24
Poste et messagerie	588				588	22
Frais bancaires	904	77	7		988	3
Formation	38				38	
	1 767 102	660 484	(46 025)		2 381 561	832 090
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES)	1 235 212 $	(648 684) $	106 436 $	1 658 $	694 622 $	(422 322) $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	2000 Total	1999 Total
SOLDE AU DÉBUT	219 735 $	(559 062) $	909 406 $	29 087 $	599 166 $	
Excédent des produits (charges)	1 235 212	(648 684)	106 436	1 658	694 622	(422 322) $
Transfert du solde du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages au 30 septembre 2000 (note 7)						884 930
Transfert du solde du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes au 30 septembre 2000 (note 7)						107 508
Transfert du solde du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers au 30 septembre 2000 (note 7)						29 050
SOLDE À LA FIN	1 454 947 $	(1 207 746) $	1 015 842 $	30 745 $	1 293 788 $	599 166 $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 décembre 2000

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	2000 Total	1999 Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	142 665 $		30 613 $	66 $	173 344 $	766 $
Dépôts à court terme (note 3)	2 545 283	40 471 $	1 031 926	30 579	3 648 259	1 803 457
Débiteurs (note 4)	29 496	95	6 424	100	36 115	20 018
À recevoir du Bureau des services financiers (note 8)	198 581				198 581	7 499
Frais payés d'avance	80 203		24 797		105 000	26 608
	2 996 228 $	40 566 $	1 093 760 $	30 745 $	4 161 299 $	1 858 348 $
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire		20 673 $			20 673 $	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	26 503 $	16 803	139 $		43 445	117 120 $
Indemnisations à payer	1 514 778	1 210 836	77 779		2 803 393	1 131 415
Revenus perçus d'avance (note 8)						10 647
	1 541 281	1 248 312	77 918		2 867 511	1 259 182
SOLDE DE FONDS (note 1)	1 454 947	(1 207 746)	1 015 842	30 745 $	1 293 788	599 166
	2 996 228 $	40 566 $	1 093 760 $	30 745 $	4 161 299 $	1 858 348 $

Au nom du Conseil,
Gilbert Lalonde, administreur
Lise Tremblay, administrateur

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

1. DESCRIPTION DES FONDS

Création des fonds

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. Ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché, sanctionnée le 22 juin 1989 par le gouvernement du Québec, et dissous en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers en date du 1er octobre 1999.

Par les actifs du Fonds d'indemnisation des services financiers se retrouvent trois patrimoines distincts composés de sommes provenant du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers.

Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées. Il a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Il a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers de réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Constatation des revenus

Les revenus de cotisation sont comptabilisés dès que le Bureau des services financiers perçoit lesdites sommes.

Indemnisation

La charge d'indemnisation à l'état des produits et charges est essentiellement constituée de la variation de la provision pour indemnisation de l'exercice par rapport à l'exercice précédent et des déboursés d'indemnisation effectués au cours de l'exercice.

3. DÉPÔTS À COURT TERME

Les dépôts à court terme portent intérêts à des taux variant entre 5,00 % et 6,00 % et viennent à échéance en janvier 2001 et mai 2002.

4. DÉBITEURS

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	2000 Total	1999 Total
Intérêts courus	14 494 $	95 $	6 424 $	100 $	21 113 $	2 530 $
À recevoir d'autres fonds	15 002				15 002	3 150
Autres débiteurs						14 338
	29 496 $	95 $	6 424 $	100 $	36 115 $	20 018 $

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'indemnisation des services financiers	Fonds d'indemnisation des assurances de personnes	Fonds d'indemnisation des assurances de dommages	Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers	2000 Total	1999 Total
Fournisseurs	26 503 $	1 940 $			28 443 $	111 537 $
À payer à d'autres fonds		14 863	139 $		15 002	3 150
Charges à payer						2 433
	26 503 $	16 803 $	139 $		43 445 $	117 120 $

6. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des flux de trésorerie durant l'exercice.

7. TRANSFERT DES SOLDES DE FONDS

Les soldes de fonds du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers ont été transférés au Fonds d'indemnisation des services financiers en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers.

8. OPÉRATION AVEC LE BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

Le Bureau des services financiers a supporté la presque totalité des opérations du Fonds d'indemnisation des services financiers pour le présent exercice. Celui-ci a donc payé certaines dépenses du Fonds pour un montant total de 129 639 $ (63 777 $ en 1999) dont 89 568 $ (63 777 $ en 1999) qui est toujours dû au Bureau au 31 décembre 2000.

Aussi, le Bureau des services financiers est mandaté pour percevoir les cotisations au Fonds et les remettre à ce dernier. Au cours de l'exercice, le Bureau a perçu des cotisations pour un montant total 2 931 804 $ (314 713 $ en 1999).

Au 31 décembre 2000, ce dernier avait remis 2 643 655 $ (243 437 $ en 1999) au Fonds, ce qui lui laissait un total à payer de 288 149 $ (71 276 $ en 1999). Le solde net dû par le Bureau est donc d'un montant de 198 581 $ (7 499 $ en 1999).

9. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 décembre 2000 et les états des produits et charges et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 23 février 2001

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

	2000	1999
REVENUS		
Revenus de placement		
Obligations	2 103	1 817
Actions et valeurs convertibles	629	562
Financements hypothécaires	147	127
Biens immobiliers	569	479
Valeurs à court terme	489	205
	3 937	3 190
Honoraires et étude de dossiers – CDP Participations	16	24
Autres revenus	25	26
	3 978	3 240
Moins:		
Frais de gestion des placements (note 5)		
CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	46	42
CDP Participations	31	22
CDP Immobilier	24	20
Frais externes de gestion et de garde de valeurs	13	11
	114	95
	3 864	3 145
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 5)		
CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	17	16
CDP Participations	4	2
CDP Immobilier	27	20
	48	38
REVENU AVANT POSTE SUIVANT	3 816	3 107
Moins:		
Part des actionnaires sans contrôle	82	80
REVENU NET DE PLACEMENT	3 734	3 027

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3)		
Obligations	40 577	33 531
Actions et valeurs convertibles	44 038	44 727
Financements hypothécaires	2 563	1 875
Biens immobiliers	13 879	11 921
Valeurs à court terme	5 690	5 109
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 963	1 417
	109 710	98 580
Avances à des déposants	910	477
Revenus de placement courus et à recevoir	879	816
Opérations en voie de règlement	1 299	421
Autres éléments d'actif	622	444
	113 420	100 738
PASSIF		
Dépôts sur prêts de titres (note 3)	5 830	4 539
Emprunts et billets à payer (note 3)	1 328	1 029
Opérations en voie de règlement	2 534	462
Engagements liés à des titres vendus à découvert (note 3)	7 179	4 863
Emprunts hypothécaires (note 3)	5 422	5 030
Instruments financiers dérivés (note 3)	1 466	1 569
Autres éléments de passif	619	512
Part des actionnaires sans contrôle (note 3)	779	1 191
	25 157	19 195
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	88 263	81 543

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 6)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (tableau complémentaire)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Claude Scraire
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu net de placement	3 734	3 027
Gains (pertes) à la vente de placements		
Obligations	(104)	(64)
Actions et valeurs convertibles	7 248	3 970
Financements hypothécaires	(3)	13
Biens immobiliers	58	(16)
Valeurs à court terme	(187)	(197)
	7 012	3 706
Moins:		
Part des actionnaires sans contrôle		(5)
	7 012	3 711
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Placements		
Obligations	411	(1 081)
Actions et valeurs convertibles	(7 363)	6 858
Financements hypothécaires	50	(69)
Biens immobiliers	381	(130)
Valeurs à court terme	451	9
Titres achetés en vertu de conventions de revente	14	(24)
	(6 056)	5 563
Moins:		
Emprunts et billets à payer	7	(3)
Dépôts sur prêts de titres	40	(29)
Engagements liés à des titres vendus à découvert	(253)	487
Emprunts hypothécaires	61	(66)
Instruments financiers dérivés	(170)	686
Part des actionnaires sans contrôle	62	(46)
	(253)	1 029
	(5 803)	4 534
Total des activités de placement	4 943	11 272
Excédent des dépôts des déposants sur leurs retraits	1 777	1 271
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	6 720	12 543
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	81 543	69 000
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	88 263	81 543

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'avoir net et le revenu net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	2000		1999	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec				
Fonds du Régime de rentes du Québec	19 053 166	97,9	17 117 680	97,9
Régime de rentes de survivants *	385 551	2,0	348 266	2,0
Régie des assurances agricoles du Québec	21 984	0,1	10 578	0,1
Office de la protection du consommateur				
Fonds des cautionnements des agents de voyages				
Cautionnements collectifs				
Détaillants	4 423		4 093	
Grossistes	570		570	
Cautionnements individuels	1 079		943	
Magazine Protégez-Vous	2 100		2 100	
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec				
Fonds d'assurance garantie	4 723		4 082	
Fédération des producteurs de bovins du Québec	2 675		2 007	
	19 476 271	100,0	17 490 319	100,0

* Pour l'administration des rentes de survivants pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, sous la responsabilité du secrétariat du Conseil du trésor.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du futur Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (auparavant connu sous Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - cotisations des employés de niveau non syndicable).

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec.

Fonds 307

À l'usage de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 314

À l'usage de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Fonds 315

À l'usage du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par la Société de financement agricole du Québec.

Fonds 316

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 317

À l'usage du Fonds d'amortissement du futur régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 318

À l'usage du Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont:

- Obligations
- Obligations Québec Mondial
- Actions canadiennes
- Placements diversifiés, stratégiques et tactiques (constitué le 1er novembre 2000)
- Actions américaines couvert
- Actions américaines non couvert (constitué le 1er avril 2000)
- Actions des marchés en émergence
- Actions étrangères couvert
- Actions étrangères non couvert (constitué le 1er avril 2000)
- Financements hypothécaires
- Immeubles
- Valeurs à court terme
- Valeurs à court terme CanadAm

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales détenues par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements et les activités connexes sont comptabilisées en date d'engagement, sauf les financements hypothécaires et les biens immobiliers qui sont comptabilisés en date de signature des contrats.

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres le sont à l'interne selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les opérations à titre d'engagements liés à des titres vendus à découvert donnent lieu à des achats de titres en vertu de conventions de revente ou à des opérations d'emprunts de titres.

Les filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Les filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration de propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

c) Revenus

Les revenus tirés des instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus des placements sous-jacents.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Revenus (suite)

Les revenus tirés des obligations et ceux tirés des valeurs à court terme incluent des revenus découlant des titres achetés en vertu de conventions de revente, réduits des frais d'intérêts sur des dépôts sur prêts de titres.

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des prêts d'actions et de valeurs convertibles sont présentés sous la rubrique des Revenus de placements - actions et valeurs convertibles.

Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des intérêts sur les emprunts, billets à payer et emprunts hypothécaires.

d) Gains et pertes à la vente de placements

Les gains et pertes à la vente de placements sont calculés selon le coût moyen non amorti dans le cas des placements en obligations, des financements hypothécaires et des valeurs à court terme, et selon le coût dans le cas des actions et valeurs convertibles et des biens immobiliers. Le coût non amorti correspond au prix d'acquisition redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes tirés des instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains et pertes des placements sous-jacents.

e) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en obligations, financements hypothécaires et valeurs à court terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les revenus et les pertes provenant des instruments financiers dérivés de couverture des risques de change reliés aux placements libellés en devises sont reportés et constatés dans les gains et pertes à la vente de placements au moment de la réalisation des placements couverts par ces instruments.

f) Immobilisations

Les frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique sont capitalisés et amortis selon la durée de vie utile des biens s'y rapportant. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail. Les coûts relatifs à l'acquisition du terrain et à l'immeuble en construction sont capitalisés. Ces immobilisations sont présentées au poste Autres éléments d'actif.

g) Frais de gestion des placements et frais d'administration

Les frais de gestion des placements couvrent les charges directement liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et ils sont présentés sous un poste distinct, en diminution des revenus de placement; les frais généraux sont présentés au poste Frais d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET POSTES DU PASSIF

Les placements et les postes du passif dont le coût diffère de la juste valeur se détaillent comme suit:

	2000			
	Juste valeur			Coût
	Canadiens	Étrangers	Total	Total
Actif				
Placements				
Obligations	35 056	5 279	40 335	38 772
Actions et valeurs convertibles	21 383	22 154	43 537	37 929
Financements hypothécaires	2 370	188	2 558	2 528
Biens immobiliers	9 041	4 828	13 869	13 652
Valeurs à court terme	4 435	709	5 144	5 167
Titres achetés en vertu de conventions de revente	319	2 644	2 963	2 973
	72 604	35 802	108 406	101 021
Instruments financiers dérivés	81	1 223	1 304	122
	72 685	37 025	109 710	101 143
Passif				
Dépôts sur prêts de titres	4 106	1 724	5 830	5 819
Emprunts et billets à payer	1 223	105	1 328	1 324
Engagements liés à des titres vendus à découvert	4 449	2 730	7 179	6 913
Emprunts hypothécaires	2 835	2 587	5 422	5 405
Instruments financiers dérivés	52	1 414	1 466	148
Part des actionnaires sans contrôle	672	107	779	600

	1999			
	Juste valeur			Coût
	Canadiens	Étrangers	Total	Total
Actif				
Placements				
Obligations	28 690	3 662	32 352	32 133
Actions et valeurs convertibles	22 780	21 459	44 239	31 260
Financements hypothécaires	1 685	190	1 875	1 890
Biens immobiliers	7 376	4 490	11 866	12 091
Valeurs à court terme	4 605	420	5 025	5 071
Titres achetés en vertu de conventions de revente	116	1 293	1 409	1 441
	65 252	31 514	96 766	83 886
Instruments financiers dérivés	1 139	675	1 814	81
	66 391	32 189	98 580	83 967

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET POSTES DU PASSIF (suite)

	1999			
	Juste valeur			Coût
	Canadiens	Étrangers	Total	Total
Passif				
Dépôts sur prêts de titres	2 682	1 857	4 539	4 568
Emprunts et billets à payer	997	32	1 029	1 032
Engagements liés à des titres vendus à découvert	3 741	1 122	4 863	4 344
Emprunts hypothécaires	2 433	2 597	5 030	5 074
Instruments financiers dérivés	1 114	455	1 569	81
Part des actionnaires sans contrôle	1 138	53	1 191	1 074

La position de change relative aux placements sous forme de titres étrangers, à l'exception des titres des marchés en émergence et ceux couverts par un passif financier équivalent, est couverte par des instruments financiers dérivés tel qu'il est indiqué à la note 6.

Le coût des placements a été diminué d'un montant de 18 M$ au 31 décembre 2000 (augmenté de 211 M$ en 1999), représentant les gains (pertes) reportés reliés aux instruments financiers dérivés de couverture des risques de change.

La juste valeur des placements en obligations, en actions et valeurs convertibles ainsi qu'en valeurs à court terme inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 129 M$, 8 719 M$ et 1 263 M$ au 31 décembre 2000 (1 855 M$ en obligations et 4 984 M$ en actions et valeurs convertibles en 1999), pour lesquels aucun cours n'est disponible. La juste valeur de ces titres est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

	2000	1999
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	79	45
Dépôts à terme	22	100
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	(2)	4
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	550	1 195
Montants à reporter	649	1 344

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	2000	1999
Montants reportés	649	1 344
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	62 203	55 716
Unités émises	17 086	5 955
Unités annulées	(5 487)	(444)
Unités à émettre		976
Solde à la fin	73 802	62 203
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	79	89
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	(113)	(32)
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	7 074	5 374
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	6 772	12 565
	87 614	80 199
Avoir des déposants	88 263	81 543

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Les frais de gestion des placements se détaillent comme suit:

	2000			
	CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	CDP Participations	CDP Immobilier	Total
Traitements et avantages sociaux	27	17	13	57
Services professionnels	7	8	5	20
Locaux et matériel	1	1	2	4
Amortissement des immobilisations	6	2	2	10
Autres	5	3	2	10
	46	31	24	101
Frais externes de gestion et garde de valeurs	13			13
	59	31	24	114

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

5. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

	1999			
	CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	CDP Participations	CDP Immobilier	Total
Traitements et avantages sociaux	23	12	10	45
Services professionnels	9	5	5	19
Locaux et matériel	1	1	1	3
Amortissement des immobilisations	5	1	1	7
Autres	4	3	3	10
	42	22	20	84
Frais externes de gestion et garde de valeurs	11			11
	53	22	20	95

b) Les frais d'administration se détaillent comme suit:

	2000			
	CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	CDP Participations	CDP Immobilier	Total
Traitements et avantages sociaux	8	2	15	25
Services professionnels	4	1	3	8
Locaux et matériel	1		3	4
Amortissement des immobilisations	2	1	1	4
Autres	2		5	7
	17	4	27	48

	1999			
	CDP Gestion Mondiale et services institutionnels	CDP Participations	CDP Immobilier	Total
Traitements et avantages sociaux	7	1	10	18
Services professionnels	4	1	2	7
Locaux et matériel	1		3	4
Amortissement des immobilisations	2		1	3
Autres	2		4	6
	16	2	20	38

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

5. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

c) Les frais de gestion sont attribuables aux catégories de placements de la façon suivante:

	2000	1999
Obligations	20	18
Actions et valeurs convertibles	66	53
Financements hypothécaires	5	4
Biens immobiliers	22	18
Valeurs à court terme	1	2
	114	95

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés, soit à des fins de couverture des risques liés aux fluctuations de change, soit à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt et de marché. Au 31 décembre, ces instruments financiers, dont la juste valeur favorable est regroupée avec celle des placements sous-jacents alors que la juste valeur défavorable est présentée au passif, avec les montants à payer sur ces instruments, au poste Instruments financiers dérivés, s'établissaient comme suit:

	2000		1999	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Marchés hors cote				
Couverture des risques de change *				
Contrats de change à terme				
Achats	(14)	1 277	(15)	1 201
Ventes	(183)	23 899	426	22 342
Trocs de devises				
Ventes	(113)	586	(92)	804
Options sur devises				
Achats		126	2	58
Ventes	(2)	239		58
Gestion des risques de taux d'intérêt et de marché				
Contrats de change à terme				
Achats	(72)	15 911	(147)	11 153
Ventes	200	9 688	68	4 771
Contrats d'indices boursiers à terme				
Achats			1 062	1 343
Ventes			(1 059)	1 343
Contrats de garantie de taux d'intérêt				
Achats		60		
Trocs de devises et de taux d'intérêt	48	15 864	5	8 672
Options sur trocs de taux d'intérêt				
Achats	2	203	1	268
Ventes	(5)	325	(1)	111
Options sur taux d'intérêt				
Achats	7	5 305	2	563
Ventes	(7)	1 316	(2)	347
Options sur indices boursiers				
Achats	68	613	47	1 221
Ventes	(80)	1 001	(32)	705

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

	2000		1999	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Options sur devises				
Achats	19	1 382	6	22
Ventes	(3)	641	(7)	94
Options sur actions				
Achats		3		
Ventes	(2)	67		3
Options sur obligations				
Achats	2	38	4	100
Ventes			(4)	122
Marchés réglementés				
Gestion des risques de taux d'intérêt et de marché				
Contrats à terme sur denrées				
Achats		5		
Contrats à terme sur obligations				
Achats		200		2 610
Ventes		1 707		2 450
Contrats à terme sur indices boursiers				
Achats		9 710		7 361
Ventes		731		2 740
Contrats à terme sur taux d'intérêt				
Achats		603		1 055
Ventes		736		804
Contrats à terme sur devises				
Achats		96		119
Ventes		188		69
Contrats à terme sur produits pétroliers				
Ventes		9		
Options sur contrats à terme sur obligations				
Achats	7	1 249	10	3 681
Ventes	(15)	992	(2)	577
Options sur contrats à terme sur indices boursiers				
Achats	1	173	1	45
Ventes	(2)	246		31
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt				
Achats		549	1	1 005
Ventes		527		1 598
Options sur contrats à terme sur devises				
Achats	2	95		19
Ventes	(2)	68		23
Options sur actions				
Achats		1		
Ventes		4		
Options sur indices boursiers				
Achats	5	118		
Ventes	(5)	118		

* Lorsque les opérations de couverture impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont couverts au moyen d'instruments financiers dérivés. Pour les obligations, les financements hypothécaires, les investissements immobiliers ainsi que les valeurs à court terme, ces instruments financiers dérivés sont représentatifs de la valeur des placements et de la devise dans laquelle ceux-ci sont libellés. Pour les actions étrangères, dont la pondération par pays dans les portefeuilles se rapproche sensiblement de celle qui se retrouve dans les principaux indices internationaux, la valeur des instruments financiers dérivés est représentative du poids relatif des pays dont les titres composent ces indices. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement de un à trois mois dans le cas des contrats de change à terme et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une couverture efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

D'autre part, l'utilisation de contrats à terme et d'options négociés en bourse, de contrats de change à terme, de contrats d'indices boursiers à terme, de contrats de garantie de taux d'intérêt, de trocs de devises et de taux d'intérêt ainsi que d'options, négociés auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements en plus de générer des revenus des activités de négociation.

Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par une agence de notation reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

7. NANTISSEMENT NET D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres et d'autres éléments d'actif. Le montant net d'actif donné en garantie s'élève à 3 736 M$ (3 619 M$ en 1999).

8. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	2000 Montant nominal de référence – Échéances Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	2000 Juste valeur	2000 Coût [2]	1999 Juste valeur	1999 Coût [2]
	ACTIF									
	Obligations									
	Titres canadiens									
	Émis par un gouvernement									
11,74	Gouvernement du Québec	739,6	2 530,2	8 767,9	12 037,7	7,1	13 298,7	12 674,9	12 032,8	11 948,1
11,34	Gouvernement du Canada	1 225,7	4 239,3	6 661,3	12 126,3	5,8	12 867,2	12 571,7	7 386,0	7 551,4
0,31	Gouvernements autres provinces		62,0	241,8	303,8	5,9	348,9	357,6	492,7	537,9
23,39		1 965,3	6 831,5	15 671,0	24 467,8	6,5	26 514,8	25 604,2	19 911,5	20 037,4
	Garantis par un gouvernement ou par octroi									
3,38	Hydro-Québec	264,8	257,7	2 992,4	3 514,9	8,0	3 832,9	3 324,8	4 489,3	4 131,4
0,06	Hôpitaux	8,4	16,5	30,7	55,6	8,7	66,3	59,3	68,3	62,1
0,71	Municipalités	83,3	303,5	317,5	704,3	7,6	800,4	733,1	645,1	596,0
0,06	Traitement des eaux	3,9	28,5	23,0	55,4	8,0	62,5	55,4	48,0	42,7
0,02	Transport	10,4	12,9	3,9	27,2	6,5	27,8	27,6	30,5	30,0
0,08	Universités et écoles affiliées	20,7	18,9	39,7	79,3	7,2	92,0	87,3	87,1	84,6
0,29	Commissions scolaires	28,1	27,6	205,2	260,9	9,0	325,5	282,2	387,1	346,1
0,01	Centres services sociaux	1,5	3,2	7,2	11,9	8,9	13,9	12,3	24,0	22,1
0,04	Cégeps	12,9	13,2	16,7	42,8	6,8	48,4	45,6	58,0	55,8
0,47	Autres sociétés d'État	164,1	47,0	239,4	450,5	7,8	538,7	498,6	782,7	745,3
5,12		598,1	729,0	3 875,7	5 202,8	8,0	5 808,4	5 126,2	6 620,1	6 116,1
2,28	Entreprises	714,4	751,3	1 187,4	2 653,1	8,3	2 580,7	2 630,4	2 057,2	2 146,0
30,79										
0,12	Obligations hypothécaires			154,3	154,3	7,3	152,2	154,3	101,0	110,7
30,91		3 277,8	8 311,8	20 888,4	32 478,0	6,9	35 056,1	33 515,1	28 689,8	28 410,2
0,05	Instruments financiers dérivés	1 044,9	896,3	979,0	2 920,2		57,6		1 089,2	0,4
30,96							35 113,7	33 515,1	29 779,0	28 410,6
	Titres étrangers									
	Émis par un gouvernement									
0,23	Gouvernement du Québec		12,0	215,7	227,7	3,8	265,2	183,1	279,3	183,3
1,29	Gouvernement des États-Unis	989,8		409,2	1 399,0	4,6	1 458,6	1 472,9	1 259,5	1 304,2
1,20	Autres gouvernements étrangers	234,5	262,5	859,5	1 356,5	5,7	1 362,1	1 342,4	474,3	513,7
2,72		1 224,3	274,5	1 484,4	2 983,2	5,0	3 085,9	2 998,4	2 013,1	2 001,2
	Garantis par un gouvernement									
0,03	Autres gouvernements étrangers		7,1	28,2	35,3	6,0	36,0	34,3	7,5	7,9
0,27	Hydro-Québec			263,3	263,3	7,5	306,1	266,8	280,3	267,0
0,02	Sociétés d'État	26,3			26,3	5,3	27,2	21,0	30,5	20,9
0,32		26,3	7,1	291,5	324,9	7,2	369,3	322,1	318,3	295,8
1,61	Entreprises	93,2	320,9	1 556,8	1 970,9	8,8	1 824,3	1 936,2	1 330,6	1 426,3
4,65		1 343,8	602,5	3 332,7	5 279,0	6,6	5 279,5	5 256,7	3 662,0	3 723,3
0,17	Instruments financiers dérivés	4 348,3	3 634,6	1 150,8	9 133,7		184,0	8,0	89,7	11,3
4,82							5 463,5	5 264,7	3 751,7	3 734,6
35,78							40 577,2	38 779,8	33 530,7	32 145,2

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	2000 Montant nominal de référence – Échéances: Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	2000 Juste valeur	2000 Coût [2]	1999 Juste valeur	1999 Coût [2]
	ACTIF (suite)									
	Actions et valeurs convertibles									
	Titres canadiens									
	Indice primaire TSE 300									
0,46	Mines et métaux						524,7	538,6	897,1	773,1
0,50	Or et minéraux précieux						561,9	824,5	825,6	1 077,5
1,14	Pétrole et gaz naturel						1 295,5	948,7	1 304,5	1 258,4
0,75	Papiers et produits forestiers						854,1	726,2	1 044,4	692,6
1,04	Produits de consommation						1 178,5	752,1	1 161,8	922,6
4,17	Production industrielle						4 730,6	4 290,5	5 326,6	2 719,0
0,15	Immeubles						169,5	175,6	294,5	282,3
0,53	Transport et services environnementaux						604,7	544,7	679,0	743,2
0,13	Pipelines						144,6	118,4	174,5	242,7
1,23	Services publics						1 390,8	1 192,9	4 247,3	1 539,9
3,07	Communications						3 481,7	3 397,9	1 802,4	1 074,6
0,60	Distribution et services						673,4	518,5	980,4	834,5
4,30	Services financiers						4 875,5	2 880,3	3 341,5	2 468,0
0,34	Conglomérats						383,4	297,4	400,5	295,3
0,45	Participations indicielles						514,3	402,1	300,0	201,5
18,86							21 383,2	17 608,4	22 780,1	15 125,2
0,01	Instruments financiers dérivés	702,1			702,1		16,6		48,8	
18,87							21 399,8	17 608,4	22 828,9	15 125,2
	Titres étrangers									
	Gestion interne									
	Indice primaire MSCI-EAFE+EMF									
0,05	Amérique						57,2	46,2		
4,13	Europe						4 686,8	3 986,2	4 656,6	3 571,2
1,07	Pacifique						1 217,2	1 456,2	1 438,5	1 188,3
0,78	Marchés en émergence						884,2	920,7	314,7	330,9
	Indice primaire S&P 500									
0,88	Consommation						1 002,4	796,3	694,7	561,7
0,84	Soins de la santé						936,9	493,1	559,3	366,0
0,26	Énergie						294,6	204,7	248,8	240,2
0,20	Industries de base						226,1	201,1	373,3	358,2
1,33	Biens d'équipement						1 513,3	1 474,7	1 671,3	799,4
0,76	Bâtiment						866,6	819,2	287,4	317,3
2,99	Finances						3 377,9	2 685,7	1 569,5	1 321,7
0,02	Transport						25,1	30,7	21,6	23,6
0,46	Services publics						520,9	756,5	1 237,8	882,2
0,06	Autres						64,2	70,8	22,9	68,5
	Indice primaire TSE 300									
	Or et minéraux précieux								1,0	0,9
0,01	Produits de consommation						8,3	8,1		
0,03	Production industrielle						34,9	39,4	25,0	25,3
0,01	Services financiers						13,2	19,3	12,6	18,7
	Gestion externe									
	Indice primaire MSCI-EAFE+EMF									
0,28	Amérique						312,5	212,3	77,2	35,0
2,16	Europe						2 450,4	2 210,0	3 243,0	2 311,2
1,12	Pacifique						1 274,4	1 347,9	2 385,3	1 554,8
0,90	Marchés émergence						1 004,6	1 213,5	1 447,8	1 160,2
0,46	Autres						527,0	581,1	387,6	331,6
18,80	Montants à reporter						21 298,7	19 573,7	20 675,9	15 466,9

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

		2000							1999	
		Montant nominal de référence – Échéances								
Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	Juste valeur	Coût [2]	Juste valeur	Coût [2]
	ACTIF (suite)									
	Actions et valeurs convertibles (suite)									
	Gestion externe (suite)									
18,80	Montants reportés						21 298,7	19 573,7	20 675,9	15 466,9
	Indice primaire S&P 500									
0,18	Consommation						200,7	195,5	155,3	150,6
0,09	Soins de la santé						98,0	65,9	60,3	54,1
0,05	Énergie						54,9	43,2	47,7	45,7
0,04	Industries de base						43,4	43,2	57,3	53,2
0,18	Biens d'équipement						201,4	194,8	249,3	170,0
0,01	Bâtiments						4,0	4,9	8,4	9,6
0,15	Finances						167,1	111,7	124,4	107,2
0,02	Transport						17,2	17,2	10,3	12,7
0,05	Services publics						62,1	64,7	63,2	60,3
0,01	Autres						6,8	5,9	5,9	3,9
19,53							22 154,3	20 320,7	21 458,0	16 134,2
0,43	Instruments financiers dérivés	22 749,7			22 749,7		483,9	64,1	439,3	59,5
19,96							22 638,2	20 384,8	21 897,3	16 193,7
38,83							44 038,0	37 993,2	44 726,2	31 318,9
	Financements hypothécaires									
	Titres canadiens									
	Gestion interne									
0,15	Résidentiel	72,8	67,7	25,7	166,2	7,8	169,9	166,2	138,3	136,8
0,37	Industriel	114,5	185,1	110,3	409,9	7,9	421,0	409,9	356,1	360,0
0,79	Bureaux	202,0	394,2	294,3	890,5	7,6	895,1	890,4	471,6	489,7
0,07	Hôtels	19,0	54,2	3,4	76,6	8,0	77,5	76,6	88,4	88,4
0,38	Centres commerciaux	249,4	117,1	66,2	432,7	7,9	427,8	432,7	457,9	458,5
0,33	Commercial autre	127,9	142,1	106,3	376,3	7,8	378,4	376,3	172,9	174,5
2,09		785,6	960,4	606,2	2 352,2	7,8	2 369,7	2 352,1	1 685,2	1 707,9
	Instruments financiers dérivés	50,0		74,8	124,8		3,8			
2,09							2 373,5	2 352,1	1 685,2	1 707,9
	Titres étrangers									
0,06	Résidentiel	38,6	24,3	1,8	64,7	18,4	66,6	64,7	81,2	80,9
	Centres commerciaux		5,5	106,1	111,6	11,9			107,0	99,8
0,11	Commercial et autre						120,9	111,6	1,5	1,5
0,17		38,6	29,8	107,9	176,3	14,3	187,5	176,3	189,7	182,2
	Instruments financiers dérivés	277,9			277,9		1,4		0,4	
0,17							188,9	176,3	190,1	182,2
2,26							2 562,4	2 528,4	1 875,3	1 890,1
	Biens immobiliers									
7,97	Canadiens						9 040,8	9 263,5	7 376,1	7 886,7
	Instruments financiers dérivés	160,0	200,0		360,0		2,2	6,3	1,4	0,8
7,97							9 043,0	9 269,8	7 377,5	7 887,5
4,26	Étrangers						4 827,9	4 388,8	4 489,4	4 204,3
0,01	Instruments financiers dérivés	223,9	319,0		542,9		7,7	8,4	53,8	7,8
4,27							4 835,6	4 397,2	4 543,2	4 212,1
12,24							13 878,6	13 667,0	11 920,7	12 099,6
89,11	**Total des placements à long terme**						101 056,2	92 968,4	92 052,9	77 453,8

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 2000
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	2000 Montant nominal de référence – Échéances Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	2000 Juste valeur	2000 Coût [2]	1999 Juste valeur	1999 Coût [2]
	ACTIF (suite)									
	Valeurs à court terme									
3,92	Titres canadiens	4 111,6	212,5	164,6	4 488,7	5,9	4 435,2	4 444,8	4 604,9	4 603,6
	Instruments financiers dérivés	5 420,2	15,0		5 435,2		1,0	1,9		
3,92							4 436,2	4 446,7	4 604,9	4 603,6
0,62	Titres étrangers	151,5	140,2	439,3	731,0	8,4	708,5	722,3	420,1	467,1
0,48	Instruments financiers dérivés	16 547,2	437,5	233,7	17 218,4		545,4	32,8	83,8	1,4
1,10							1 253,9	755,1	503,9	468,5
5,02							5 690,1	5 201,8	5 108,8	5 072,1
	Titres achetés en vertu de conventions de revente									
0,28	Titres canadiens	319,9			319,9	5,7	319,7	319,5	116,7	116,7
2,33	Titres étrangers	2 669,2			2 669,2	5,6	2 643,7	2 653,5	1 292,8	1 324,3
	Instruments financiers dérivés								7,8	
2,33							2 643,7	2 653,5	1 300,6	1 324,3
2,61							2 963,4	2 973,0	1 417,3	1 441,0
7,63	**Total des placements à court terme**						8 653,5	8 174,8	6 526,1	6 513,1
96,74	**Total des placements**						109 709,7	101 143,2	98 579,0	83 966,9
0,80	Avances à des déposants	910,2			910,2		910,2	910,2	476,6	476,6
0,76	Revenus de placement courus et à recevoir	878,9			878,9		878,9	878,9	816,1	816,1
1,15	Opérations en voie de règlement	1 298,9			1 298,9		1 298,9	1 298,9	421,2	421,2
0,55	Autres éléments d'actif						622,1	622,1	444,4	444,4
100,0	**TOTAL DE L'ACTIF**						113 419,8	104 853,3	100 737,3	86 125,2
	PASSIF									
23,17	Dépôts sur prêts de titres	5 840,6			5 840,6	5,6	5 829,7	5 818,9	4 539,3	4 568,4
5,28	Emprunts et billets à payer	720,0	367,6	287,8	1 375,4	6,4	1 327,7	1 324,6	1 028,2	1 031,4
10,07	Opérations en voie de règlement	2 533,7			2 533,7		2 533,7	2 533,7	461,8	461,8
20,27	Engagements liés à des obligations vendues à découvert	788,4	1 485,2	2 705,4	4 979,0	5,6	5 099,9	5 014,5	2 186,5	2 248,4
8,26	Engagements liés à des actions vendues à découvert						2 079,1	1 898,3	2 676,2	2 095,9
21,56	Emprunts hypothécaires	1 282,0	1 564,3	2 558,5	5 404,8	7,7	5 422,6	5 404,8	5 029,8	5 074,2
5,83	Instruments financiers dérivés	47 713,5	1 999,0	2 763,2	52 475,7		1 465,9	148,0	1 569,3	81,2
2,46	Autres éléments de passif						619,0	619,0	512,2	512,2
3,10	Part des actionnaires sans contrôle						778,8	600,2	1 191,1	1 073,5
100,00	**TOTAL DU PASSIF**						25 156,4	23 362,0	19 194,4	17 147,0
	ACTIF NET CUMULÉ						88 263,4	81 491,3	81 542,9	68 978,2

(1) Le montant nominal de référence représente, dans le cas des placements et des autres postes de l'actif et du passif à échéance déterminée, la valeur d'échange servant de base à l'évaluation des flux de trésorerie futurs; dans le cas des instruments financiers dérivés, il représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs.

(2) Certaines catégories de placements sont constatées au coût non amorti.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont un seul membre fait partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada; et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Scraire
Président du conseil d'administration et Directeur général

Bertrand Lauzon
Premier vice-président, Finances et technologie de l'information

Montréal, le 22 février 2001

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2000 et les états des résultats cumulés et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 22 février 2001

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
REVENUS D'EXPLOITATION		
Revenus des projets		
Recherche et développement	14 280 806 $	12 242 659 $
Services	16 382 458	11 272 496
Autres revenus	1 599 387	1 565 858
	32 262 651	25 081 013
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	18 998 057	17 983 796
Coûts directs sur projets	5 120 710	6 564 110
Locaux	2 778 215	2 646 199
Autres charges d'exploitation	4 220 985	3 842 136
Intérêts bancaires	232 103	331 781
Amortissement des immobilisations	1 909 073	1 882 013
	33 259 143	33 250 035
EXCÉDENT DES CHARGES D'EXPLOITATION SUR LES REVENUS D'EXPLOITATION AVANT LA COMMERCIALISATION	(996 492)	(8 169 022)
GAIN (PERTE) LIÉ(E) À LA COMMERCIALISATION (note 4)	365 325	(1 061 529)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS	(631 167) $	(9 230 551) $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	564 412 $	1 445 457 $
Débiteurs (note 5)	7 104 896	10 246 887
Travaux en cours	2 862 567	3 427 415
Frais payés d'avance	431 437	337 649
Stocks (note 6)	1 310 430	1 073 303
	12 273 742	16 530 711
Créances à long terme (note 7)	229 264	9 463
Placements (note 8)	9 758 089	858 509
Immobilisations (note 9)	19 302 014	17 469 820
Frais de développement		4 700 448
	29 289 367	23 038 240
	41 563 109 $	39 568 951 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 10)	3 953 760 $	3 964 240 $
Créditeurs et frais courus (note 11)	9 732 162	6 521 132
Revenus reportés	1 673 851	2 616 850
	15 359 773	13 102 222
Avance du ministère des Finances (note 12)	5 403 219	5 035 445
	20 762 992	18 137 667
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	24 474 140	24 474 140
Déficit	(3 674 023)	(3 042 856)
	20 800 117	21 431 284
	41 563 109 $	39 568 951 $

ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Serge Guérin
André Bazergui

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
CAPITAL-ACTIONS (note 13)	24 474 140 $	24 474 140 $
SURPLUS D'APPORT (note 14)		
Solde au début		278 795
Sommes à recevoir relatives au manque de liquidités Ministère de l'Industrie et du Commerce Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		7 500 000
Virement du surplus d'apport au déficit		(7 778 795)
Solde à la fin		
DÉFICIT		
Solde au début		
Solde déjà établi	(1 291 360)	
Redressement (note 3)	(1 751 496)	(1 591 100)
Solde redressé	(3 042 856)	(1 591 100)
Excédent des charges sur les revenus	(631 167)	(9 230 551)
Virement du surplus d'apport (note 14)		7 778 795
Solde à la fin	(3 674 023)	(3 042 856)
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	20 800 117 $	21 431 284 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les revenus	(631 167) $	(9 230 551) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 964 101	1 902 280
Amortissement des frais de développement	184 124	111 066
Gain sur aliénation de placements	(252 560)	
Gains sur aliénation des frais de développement	(1 642 058)	
Perte sur aliénation d'immobilisations	63 088	52 606
Quote-part des résultats de la société satellite	207 345	
	(107 127)	(7 164 599)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution des débiteurs	3 116 557	1 456 259
Variation des travaux en cours	564 848	(1 696 829)
Augmentation des stocks	(237 127)	(303 335)
Augmentation des frais payés d'avance	(93 788)	(68 176)
Variation des créditeurs et frais courus	3 211 030	(719 224)
Variation des revenus reportés	(942 999)	1 612 868
	5 618 521	281 563
Flux de trésorerie provenant des (utilisé pour les) activités d'exploitation	5 511 394	(6 883 036)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Créances à long terme	(234 835)	
Remboursement des prêts aux employés	40 468	51 197
Acquisitions de placements	(12 691 104)	(276 468)
Produits d'aliénation de placements	3 836 739	
Acquisitions d'immobilisations	(4 092 535)	(1 569 296)
Produits d'aliénation d'immobilisations	233 152	14 007
Frais de développement	(3 717 926)	(2 087 653)
Produits d'aliénation des frais de développement	9 876 308	
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement	(6 749 733)	(3 868 213)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Somme reçue relative au manque de liquidité Ministère de l'Industrie et du Commerce		15 000 000
Avance du ministère des Finances	367 774	5 035 445
Emprunt bancaire	(10 480)	15 440
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	357 294	20 050 885
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(881 045)	9 299 636
ENCAISSE AU DÉBUT	1 445 457	(7 854 179)
ENCAISSE À LA FIN	564 412 $	1 445 457 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

En date du 30 juin 1997, la loi constitutive du Centre de recherche industrielle du Québec a été modifiée (1997, chapitre 29) pour lui permettre de continuer son existence comme personne morale de droit public dotée d'un fonds social. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Le Centre a pour objets de concevoir, développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur de d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Les obligations découlant des vacances cumulées par les employés du Centre sont comptabilisées au passif du bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans les opérations de l'exercice en cours duquel les employés utilisaient leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	2001	2000
Excédent des charges sur les revenus	239 484 $	160 397 $
Créditeurs et autres frais courus	1 990 981	1 751 496
Déficit	1 990 981	1 751 496

4. ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

Les activités de commercialisation ont été réalisées par le personnel du Centre, par des sociétés en commandite créées par le Centre ainsi que par la participation du Centre dans Intellium Technologies inc.

Les revenus et les charges de la commercialisation s'établissent comme suit:

	2001	2000
Revenus		
Ventes	3 714 742 $	1 556 564 $
Charges		
Exploitation	4 333 895	2 423 687
Intérêts	459 265	63 073
Amortissement des immobilisations	55 028	20 267
Amortissement des frais de développement	184 124	111 066
	5 032 312	2 618 093
Perte d'exploitation	(1 317 570)	(1 061 529)
Gain sur aliénations des frais de développement	1 642 058	
Gain sur aliénations de placements	252 560	
Perte sur dispositions d'immobilisations	(4 378)	
	1 890 240	
Gain (perte) lié(e) à la commercialisation avant quote-part des résultats de la société satellite	572 670	(1 061 529)
Quote-part des résultats de la société satellite	(207 345)	
Gain (perte) lié(e) à la commercialisation	365 325 $	(1 061 529) $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. DÉBITEURS

	2001	2000
Clients	3 869 369 $	1 784 207 $
Ministère de l'Industrie et du Commerce	2 000 000	767 544
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		7 500 000
Avance à Intellium Technologie inc.	1 090 825	
Avance à une société en commandite	125 000	150 000
Prêts aux employés-ées	19 702	45 136
	7 104 896 $	10 246 887 $

6. STOCKS

	2001	2000
Stocks de pièces et de fournitures	294 750 $	407 327 $
Stocks de produits	1 015 680	665 976
	1 310 430 $	1 073 303 $

7. CRÉANCES À LONG TERME

	2001	2000
Prêt à des employés-ées (*)	23 966 $	54 599 $
Autres créances (**)	225 000	
Portion à court terme	(19 702)	(45 136)
	229 264 $	9 463 $

(*) Ce montant représente des avances sans intérêts et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.
(**) Compte à recevoir d'un client, échéant le 2 août 2004, sans intérêts.

8. PLACEMENTS

	2001	2000
Placement dans une société satellite		
471 510 actions de catégorie «B» de Intellium Technologies inc., votantes et participantes	4 715 100 $	
Quote-part des résultats de la société satellite	(207 345)	
500 000 actions de catégorie «C» de Intellium Technologie inc., non votantes ni participantes, rachetables	5 000 000	
	9 507 755	
Participation dans des sociétés en commandites	9 867	10 676 $
Autres placements	240 467	847 833
	9 758 089 $	858 509 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. PLACEMENTS (suite)

Au cours du présent exercice, le Centre a transféré en faveur de Intellium Technologies inc., les éléments d'actifs suivants:

Frais de développement de produits	5 631 788 $
Placements	993 694
Stocks	976 000
Immobilisations	223 278
	7 824 760 $

La contrepartie reçue a généré un gain sur aliénation au montant de 1 890 240 $ inscrit aux activités de commercialisation. De plus, le Centre s'est engagé à disposer en faveur d'Intellium Technologies inc. d'autres placements qu'il détient pour une considération de 28 500 actions de catégorie «B» au montant de 285 000 $ portant la contrepartie totale à 10 000 000 $ d'actions.

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains (*)	1 239 436 $		1 239 436 $	1 239 436 $
Bâtiments (*)	20 503 186	11 424 880 $	9 078 306	9 505 825
Mobilier et équipement	18 053 604	13 767 282	4 286 322	4 348 416
Équipement informatique et logiciel	9 841 214	7 734 909	2 106 305	2 323 217
Matériel roulant	178 536	135 091	43 445	52 926
	49 815 976	33 062 162	16 753 814	17 469 820
Immobilisations incorporelles	2 602 463	54 263	2 548 200	
	52 418 439 $	33 116 425 $	19 302 014 $	17 469 820 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 834 612 $ au 31 mars 2001 (2000: 863 146 $), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

10. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximum autorisé de cet emprunt bancaire est de 4 millions de dollars. Il porte intérêt au taux fixe de 4,74 % jusqu'au 27 juin 2001. Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 155 727 $ (2000: 168 132 $).

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Fournisseurs et autres frais courus	2 849 782 $	2 779 380 $
Salaires et avantages sociaux	1 940 230	1 990 255
	4 790 012	4 769 635
Provision pour vacances	1 990 981	1 751 497
Provision pour compléter les frais de développement de produits	1 918 200	
Taxes sur les transferts d'actif en faveur de la société satellite	1 032 969	
	9 732 162 $	6 521 132 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. AVANCE DU MINISTÈRE DES FINANCES

L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2003. Les intérêts sont payables au rythme des entrées de fonds provenant des dividendes versés par sa société satellite et, au plus tard, à la date d'échéance de l'avance.

13. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	24 474 140 $	24 474 140 $

14. SURPLUS D'APPORT

Le 23 avril 1999, le ministère de l'Industrie et du Commerce versait au Centre une somme de 15 millions de dollars pour combler le manque de liquidités au 31 mars 1999 et celui prévu pour le premier trimestre 1999-2000. Ce montant a été inscrit au surplus d'apport et viré par la suite au déficit.

De plus, par son décret daté du 29 mars 2000, le gouvernement du Québec autorisait le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à verser au Centre une aide financière de 7,5 millions de dollars pour l'exercice financier 1999-2000. Cette aide a été inscrite au surplus d'apport et virée par la suite au déficit.

15. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations s'élevant à 217 000 $ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion du Centre, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 517 969 $ (2000: 894 000 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les employés non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les employés non syndicables).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice le Centre a effectué les transactions suivantes avec:

	2001	2000
Ministère de l'Industrie et du Commerce		
Débiteurs	2 000 000 $	8 267 544 $
Travaux exécutés	8 000 000	7 999 077
Ministère des Finances		
Avance		5 000 000
Intérêts capitalisés	367 774	35 445
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie		
Travaux exécutés	9 000 000	
Somme à recevoir relative au manque de liquidités		7 500 00

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers, dont l'encaisse, les débiteurs, l'emprunt bancaire et les créditeurs est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 5 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des vacances cumulées par les employés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 5 juin 2001

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Ministère de la Solidarité sociale	118 200 $	115 704 $
Commission de la construction du Québec	837 250	819 570
Régie du bâtiment du Québec	29 550	28 926
Ministère du Travail	100 000	100 000
Vente de biens et services	1 179	2 185
	1 086 179	1 066 385
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)	975 929	874 566
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	110 250	191 819
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	170 835	(20 984)
EXCÉDENT À LA FIN	281 085 $	170 835 $

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 $	600 $
Débiteurs – gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement		237 937
Avances au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités de remboursement	449 433	280 052
	450 033	518 589
Immobilisations (note 5)	301 834	16 939
	751 867 $	535 528 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	261 954 $	156 286 $
Provision pour congés de maladie (note 7)	208 828	208 407
EXCÉDENT	281 085	170 835
	751 867 $	535 528 $

Commissaire de l'industrie de la construction
Josette Béliveau

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants:

	Taux
Équipement informatique et bureautique	33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes:

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et le ministère de la Solidarité sociale dont le montant et les modalités sont déterminés par le Gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	688 014 $	578 745 $
Services de transport et de communication	38 900	46 573
Services professionnels et administratifs	124 532	124 511
Entretien et réparations	1 041	748
Loyers	105 413	103 168
Fournitures et approvisionnements	10 243	12 497
Matériel et équipement	2 362	5 821
Amortissement des immobilisations	5 424	2 503
	975 929 $	874 566 $

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique et bureautique	17 668 $	7 927 $	9 741 $	13 303 $
Systèmes informatiques (en développement)	292 093		292 093	3 636
	309 761 $	7 927 $	301 834 $	16 939 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 290 319 $ (2000: 19 442 $).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 8 877 $ (2000: 25 551 $). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	208 407 $	195 574 $
Charge de l'exercice	36 768	19 463
Prestations versées au cours de l'exercice	(36 347)	(6 630)
Solde à la fin	208 828 $	208 407 $

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 6 juillet 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 juillet 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	35 973 471	33 761 127
Fonds des cotisations patronales	37 385	
Fonds des régimes complémentaires de retraite	446 434	431 830
	36 457 290	34 192 957
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	54 887	77 349
Cotisations patronales à recevoir	2 959	4 509
Sommes à recevoir du gouvernement	75 009	
Sommes à recevoir – transferts	6 616	5 962
	139 471	87 820
Encaisse	4 131	7 448
	36 600 892	34 288 225
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	30 248	26 704
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	41 820	38 116
Frais d'administration à payer	1 022	629
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	5 555	8 806
	78 645	74 255
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 7)	36 522 247	34 213 970

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 6)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	554 838	715 635
Cotisations des employeurs autonomes	50 779	68 123
Transferts – Régimes complémentaires de retraite		8 165
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	1 566 904	1 311 058
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	735 791	3 273 084
Revenus d'intérêts	1 937	1 422
	2 910 249	5 377 487
Sommes reçues du gouvernement du Québec		
Service régulier	760 189	586 126
Service transféré	130 508	149 552
	890 697	735 678
	3 800 946	6 113 165
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 285 956	1 234 177
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	79 233	64 294
Transferts, y compris les intérêts	64 896	85 671
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	13 508	12 555
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	464	409
Transferts, y compris les intérêts	87	95
Frais d'administration	25 278	22 892
	1 469 422	1 420 093
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	23 247	137 151
	1 492 669	1 557 244
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	2 308 277	4 555 921
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	34 213 970	29 658 049
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	36 522 247	34 213 970

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1er juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le Gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le Gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et à parts égales pour le service acquis depuis cette date.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires sont financées par le Gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service et, dans le cas des participants non syndicables, s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années les mieux rémunérées par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

Depuis le 1er janvier 2000, la rente de retraite des participants non syndicables est calculée d'après le salaire admissible moyen des trois années les mieux rémunérées.

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou d'un participant âgé d'au moins 55 ans, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux ayants cause.

Le conjoint ou, à défaut, les ayants cause d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant a moins de deux années de service ou, s'il a plus de 2 années de service, au plus élevé des montants suivants: le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de 2 années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au Régime plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

- Fonds des cotisations salariales;
- Fonds des cotisations patronales;
- Fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont pris en compte lors du calcul du taux de rendement établi par règlement et sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 5,35 % (1,0 % pour les participants non syndicables) de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au Régime depuis sa publication en octobre 1998. Ce taux correspond à 3,51 % du salarie admissible (0,79 % pour les participants non syndicables).

En vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du Gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 6. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le Gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, tel que prescrit par la Loi.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000				1999
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des R.C.R. *	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2000: 37 164 448 $; 1999: 30 460 697 $)	35 721 835		443 779	36 165 614	33 662 369
Dépôts à vue au fonds général	27 036	37 385		64 421	11 834
Revenus à recevoir des fonds particuliers	224 600		2 655	227 255	518 754
	35 973 471	37 385	446 434	36 457 290	34 192 957
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation				7 593 463	4 632 188

* Régimes complémentaires de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2000			1999
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	35 719 282	118 454	35 837 736	33 553 195
Service transféré		(320)	(320)	252
Rachats de crédits de rente	238 491		238 491	228 472
Régimes complémentaires de retraite	446 340		446 340	432 051
	36 404 113	118 134	36 522 247	34 213 970

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du Gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituée des modifications apportées au Régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	17 060 586	16 172 687
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 991	
Charge de retraite		
Service courant	734 563	679 355
Service antérieur	115 883	57 820
Intérêts	1 181 873	984 086
Transfert de cotisations au Fonds consolidé du revenu	25 094	109 000
	2 059 404	1 830 261
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	571 591	937 384
Transferts interrégimes pour service antérieur	8 745	4 978
	580 336	942 362
Augmentation nette	1 479 068	887 899
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	18 539 654	17 060 586

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement (suite)

	2000	1999
Estimation au 31 décembre	20 406 448	18 088 180
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 514 324	2 491 532
Estimation au 31 décembre	2 563 058	2 520 548

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier du Régime. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du Régime les engagements du Gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ces cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au Régime. La valeur de cette caisse est estimée à 39 723 milliards de dollars au 31 décembre 2000.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2000, le Gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du Régime, les engagements du Gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le Gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, à l'effet que le Gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté d'engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2000.

La cotisation du Gouvernement pour le service régulier correspond à 3,12 % des salaires admissibles pour les participants syndicables (0,40 % pour les participants non syndicables). Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au Régime depuis sa publication en octobre 1998.

Les intérêts crédités à cette caisse sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du Régime confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution de la caisse que le Gouvernement aurait constituée (au coût)

	2000	1999
Solde – au début	33 059 992	29 390 813
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	432 540	564 901
Intérêts	6 904 957	3 690 404
	40 397 489	33 646 118
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	670 077	580 833
Transferts interrégimes pour service antérieur	4 498	5 293
Solde – à la fin	39 722 914	33 059 992

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service effectuées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre des évaluations actuarielles réalisées sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposées devant les comités de retraite le 15 octobre 1998. Ainsi, le taux de rendement réel le plus probable de 4,5 % est utilisé pour évaluer les obligations relatives aux prestations. Toutefois, le rendement réel utilisé pour déterminer les taux de cotisation a été réduit à 4 % pour prémunir les participants contre l'incidence d'écarts défavorables sur leurs taux de cotisation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 32 815 808 000 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 45 591 781 000 $ au 31 décembre 2000. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

	2000			1999
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	20 409 575	21 024 797	41 434 372	36 669 147
Service transféré		3 465 430	3 465 430	2 727 841
Rachats de crédits de rente	156 402	218 961	375 363	356 184
Régimes complémentaires de retraite	316 616		316 616	187 040
	20 882 593	24 709 188	45 591 781	39 940 212

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	39 940 212	37 663 387
Augmentation		
Changements apportés au Régime	2 371 698	
Intérêts	2 767 244	2 435 464
Prestations constituées	1 963 800	1 471 483
	7 102 742	3 906 947
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles		233 475
Prestations aux participants	1 441 394	1 384 789
Transferts interrégimes	9 779	11 858
	1 451 173	1 630 122
Augmentation nette de l'exercice	5 651 569	2 276 825
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	45 591 781	39 940 212

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période 1997 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financier les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du Régime, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. En vertu de cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué de façon à ce que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation (suite)

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 22 697 796 000 $ au 31 décembre 1996 et à 35 719 282 000 $ au 31 décembre 2000, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000				1999
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des R.C.R. *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 543 969	2 299	19 441	1 565 709	1 310 516
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	891	304		1 195	542
	1 544 860	2 603	19 441	1 566 904	1 311 058
Modification de la juste valeur					
Gains réalisés à la vente de placements	1 950 495		24 526	1 975 021	703 931
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	2 924 050		37 225	2 961 275	1 456 226
(Pertes) gains non réalisés	(4 147 659)		(52 846)	(4 200 505)	1 112 927
	726 886		8 905	735 791	3 273 084

* Régimes complémentaires de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 32 815 808 000 $ à cette date.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 3 mai 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2000 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)
ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000		1999	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	46 015		49 479	
Régime de retraite de certains enseignants	6 232	52 247	9 505	58 984
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		140		143
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants	14		16	
Régime de retraite de certains enseignants	7	21	5	21
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		52 408		59 148
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des enseignants	922 169		867 257	
Régime de retraite de certains enseignants	132 745	1 054 914	127 387	994 644
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	2 492		1 430	
Régime de retraite de certains enseignants	171	2 663	89	1 519
Transfert, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	8 938		5 704	
Régime de retraite de certains enseignants	781	9 719	1 291	6 995
Frais d'administration				
Régime de retraite des enseignants	3 358		4 433	
Régime de retraite de certains enseignants	408	3 766	549	4 982
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 071 062		1 008 140

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants:

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes:

- les enseignants nommés ou embauchés avant le 1er juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le Gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants à ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont accumulé 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes ou s'ils ont accumulé dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années les mieux rémunérées par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service reconnue à cette fin s'ajoute à la rente de retraite.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service créditées au Régime.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait à l'un de ces régimes ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou recevait cette personne. Le RRE prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès (suite)

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle a moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au Régime ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit de choisir soit le remboursement de ses cotisations avec intérêts, soit une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu, déduction faite, toutefois, du montant de toute prestation payée ou payable.

Au 31 décembre 2000, un montant de 5 555 000 $ (8 805 000 $ au 31 décembre 1999) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera encaissé au Fonds consolidé du revenu.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre des évaluations actuarielles de ces régimes préparées sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposées devant les comités de retraite à l'automne 1998.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 466 814 000 $ et celle du RRCE à 1 547 870 000 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée respectivement à 13 437 326 000 $ et à 1 561 034 000 $ au 31 décembre 2000. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Régime de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 825 175	13 709 649
Augmentation		
Intérêts	844 831	866 713
Prestations constituées	123 789	123 204
	968 620	989 917
Diminution		
Changements apportés au Régime	422 870	
Prestations aux participants	933 599	874 391
	1 356 469	874 391
(Diminution) Augmentation nette de l'exercice	(387 849)	115 526
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin (montants à reporter)	13 437 326	13 825 175

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2000	1999
Montants reportés	13 437 326	13 825 175
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 573 909	1 574 233
Augmentation		
Intérêts	98 202	98 461
Prestations constituées	22 620	29 982
	120 822	128 443
Diminution		
Prestations aux participants	133 697	128 767
Diminution nette de l'exercice	12 875	324
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 561 034	1 573 909
	14 998 360	15 399 084

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1997 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées et des modifications apportées aux régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 628 927	14 570 368
Augmentation		
Cotisations encaissées	58 993	61 746
Charge de retraite		
Service courant	92 662	95 985
Service antérieur	43 564	17 108
Intérêts	939 270	849 358
Transferts interrégimes pour service antérieur	6 275	4 977
	1 140 764	1 029 174
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	1 022 756	970 615
Augmentation nette	118 008	58 559
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	14 746 935	14 628 927
Estimation au 31 décembre	14 359 976	14 734 216

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 13 466 814 000 $ à cette date. Celles-ci tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 1 547 870 000 $ à cette date. Celles-ci tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(L.R.Q., c. R-12)
ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	10 350	12 658
Cotisations des employeurs autonomes	2 822	3 644
Intérêts sur les cotisations à recevoir des employeurs autonomes et autres revenus d'intérêts	381	1 888
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	13 553	18 190
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	429 826	425 096
Remboursements de cotisations	656	438
Transferts, y compris les intérêts	4 593	4 599
Frais d'administration	1 609	1 723
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	436 684	431 856

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou embauchés avant le 1er juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la Loi et par le Gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années les mieux rémunérées par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service créditées au Régime.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait au Régime ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle a moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants: le total des cotisations qu'elle a versées au Régime ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 725 874 000 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 5 299 217 000 $ au 31 décembre 2000. Ces valeurs tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 573 418	5 617 505
Augmentation		
Intérêts	335 794	352 256
Prestations constituées	29 802	33 790
	365 596	386 046
Diminution		
Changements apportés au Régime	204 722	
Prestations aux participants	435 075	430 133
	639 797	430 133
Diminution nette de l'exercice	274 201	44 087
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 299 217	5 573 418

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1997 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce Régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le Régime.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées et des modifications apportées au Régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	5 381 363	5 436 286
Augmentation		
Cotisations encaissées	36 876	28 458
Charge de retraite		
Service courant	23 187	25 067
Service antérieur	17 502	7 411
Intérêts	342 644	315 132
	420 209	376 068
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	432 219	430 991
Diminution nette	12 010	54 923
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	5 369 353	5 381 363

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement (suite)

	2000	1999
Estimation au 31 décembre	5 126 255	5 369 639

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 5 725 874 000 $ à cette date. Celles-ci tiennent compte du programme de départs volontaire de 1997.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES
(L.R.Q., c. C-52.1)
ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	860	860
Cotisations des employeurs autonomes, y compris les cotisations pour service antérieur		
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec	68	62
Revenus d'intérêts	5	5
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	933	927

	2000		1999	
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	7 565		8 033	
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec	12 012		11 367	
Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec	1 051		1 180	
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	75		74	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	150		72	
Pensions spéciales	12	20 865	15	20 741
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		29		862
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	25		32	
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec	32	57	39	71
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		20 951		21 674

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation, des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1) et à l'article 94 de la Loi concernant le Conseil législatif (L.Q., 1968, chapitre 9).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres de l'Assemblée nationale.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la Loi et par le Gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 % sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant qui a été député avant le 1er janvier 1983 et qui était député le 1er janvier 1992 a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1er janvier 1983 et non remboursées et qui ont été indexées jusqu'au 31 décembre 1996.

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait au Régime ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le député qui, avant le 1er janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie demeure applicable.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le député aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, sous certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec
Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux articles 225 à 246.28 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16).

a) Généralités

Le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ) et le Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec (RRCJCQ) sont administrés par la CARRA. Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec.

b) Financement

Les prestations versées par ces régimes sont entièrement financées par le Gouvernement.

c) Rentes de retraite

De façon générale, les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 65 ans ou après avoir accumulé 25 années de service pour les juges de la Cour du Québec et à 70 ans ou après avoir accumulé 20 années de service pour certains juges de la Cour du Québec. Dans le cas des critères d'admissibilité à la retraite reliés aux années de service, une réduction actuarielle s'applique à la rente de retraite lorsque le résultat obtenu en additionnant l'âge et le nombre d'années de service est inférieur à 80.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années les mieux rémunérées par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1996 et par 1,5 % par année de service par la suite pour les juges de la Cour du Québec. Elle est constituée d'un montant fixe pour certains juges de la Cour du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette rente est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait au RRJCQ ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

Au décès d'une personne qui participait au RRCJCQ ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou recevait cette personne.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle a plus de deux années de service. Si elle a moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts.

La personne qui cesse de participer au RRCJCQ n'a droit qu'au remboursement de ses cotisations avec intérêts.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJCQ sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint
Pensions spéciales

La description des régimes et des pensions spéciales fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants:

- l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q., 1971, chapitre 77) concernant le Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec;
- la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint;
- l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec concernant les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la CARRA. Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi qu'au Protecteur du citoyen et à son adjoint. Les pensions spéciales incluent les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions ainsi que celles accordées à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Les prestations versées par ces régimes sont entièrement financées par le Gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les prestations du Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières s'élèvent à 75 % du salaire que le commissaire recevait au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions, s'il a accumulé plus de 20 années de service ou est en invalidité, et à 100 % de ce salaire s'il est âgé de plus de 75 ans. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 25 % de ce salaire. Certaines rentes versées par le Régime sont indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Les prestations du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint s'élèvent à 25 % du salaire qu'il recevait au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par le Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Pensions spéciales

Les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec survenu dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, ou avant qu'il ait atteint 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge. C'est à compter de la date à laquelle le membre aurait été admissible à une rente de retraite en vertu du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec que son conjoint et ses enfants à charge recevront la prestation prévue par ce régime en cas de décès survenant alors qu'il n'est pas en fonction, en y faisant les modifications nécessaires.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la Loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale pour l'exercice au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible.

Le RRJCQ et le RRCJCQ sont non contributifs depuis le 1er janvier 1990. Les municipalités versent au Régime, à l'égard des juges des cours municipales, des cotisations correspondant à 9,70 % de la masse salariale de ceux-ci.

Le Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint sont non contributifs.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (sauf pour le RRMAN, pour lequel la méthode de répartition des prestations constituées doit être utilisée) et d'après les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Aux fins de la dernière évaluation actuarielle préparée pour chacun des régimes visés par le présent état financier, la CARRA a retenu les mêmes hypothèses que celles adoptées en 1995 par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de ses états financiers aux fins de la comptabilisation de sa charge de retraite.

Pour l'ensemble des régimes visés par le présent état financier, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 283 673 000 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 306 380 000 $ au 31 décembre 2000, soit 108 397 000 $ pour le RRMAN et 197 983 000 $ pour les autres régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	106 342	105 598
Augmentation		
Intérêts	8 161	8 151
Prestations constituées	1 488	1 488
	9 649	9 639
Diminution		
Prestations aux participants	7 594	8 895
Augmentation nette de l'exercice	2 055	744
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	108 397	106 342
Régimes de retraite des juges de la Cour du Québec, de certains juges de la Cour du Québec et des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	192 681	187 779
Augmentation		
Intérêts	14 845	14 635
Prestations constituées	3 595	2 888
	18 440	17 523
Diminution		
Prestations aux participants	13 138	12 621
Augmentation nette de l'exercice	5 302	4 902
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	197 983	192 681
	306 380	299 023

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

Inflation	3,00 %
Rendement net d'inflation	4,30
Progression des salaires nette d'inflation	1,25

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées et des modifications apportées aux régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	295 279	288 496
Augmentation		
Cotisations encaissées	959	870
Charge de retraite		
Service courant	3 540	5 173
Intérêts	22 785	21 824
	27 284	27 867
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	21 041	21 084
Augmentation nette	6 243	6 783
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	301 522	295 279
Estimation au 31 décembre	307 195	299 776

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le Gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 103 010 000 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC, DE CERTAINS JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier de ces régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le Gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 180 663 000 $ à cette date.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA LÉGISLATURE ET DE LA MAGISTRATURE ET PENSIONS SPÉCIALES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite de la législature et de la magistrature et des pensions spéciales énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Tel que mentionné à la note 4, les montants des obligations relatives aux prestations du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec, de certains juges de la Cour du Québec et des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, qui sont évalués respectivement à 108 397 000 $ et 197 983 000 $ au 31 décembre 2000, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires si les obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000 avaient été projetées en fonction d'une évaluation actuarielle plus récente comme il est mentionné au paragraphe précédent, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mars 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	13 837	17 308
Cotisations des employeurs autonomes	97	107
Revenus d'intérêts	43	7
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	13 977	17 422
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	111 296	104 855
Remboursements de cotisations	319	202
Transferts, y compris les intérêts	6 782	6 756
Frais d'administration	516	608
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	118 913	112 421

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce Régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2000 concernant le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec pour la période du 1er janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le Gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont accumulé 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont accumulé au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou ont accumulé 32 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants:

- pour les années de service créditées antérieures au 1er janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois les mieux rémunérés par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service et par 0,5 % par année, pour les 31e et 32e années; et

- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois les mieux rémunérés par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % par année de service.

Le montant de la rente de retraite afférent aux années de service créditées avant le 1er janvier 1992 est réduit à compter de 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne survenant alors qu'elle n'est pas en fonction et qui participait au Régime depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente, excluant le montant additionnel, qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne.

Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait ou aurait la personne.

Au décès d'une personne survenant alors qu'elle n'est pas en fonction et n'ayant pas dix années de service créditées, les cotisations sont remboursées avec les intérêts au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de deux années de service créditées.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et des années de service créditées au moment où elle cesse de participer au Régime, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable dès que la personne a 60 ans ou 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime aux retraités devenus membres avant le 1er avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service créditées avant le 1er janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,2 % sur la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % sur le solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 180 880 000 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 2 490 464 000 $ au 31 décembre 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 406 053	2 322 254
Augmentation		
Changements apportés au Régime	5 446	
Intérêts	154 299	148 773
Prestations constituées	43 063	46 839
	202 808	195 612
Diminution		
Prestations aux participants	118 397	111 813
Augmentation nette de l'exercice	84 411	83 799
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	2 490 464	2 406 053

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,65 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,45

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1997 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce Régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le Régime.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées et des modifications apportées au Régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 237 930	2 176 111
Augmentation		
Cotisations encaissées	16 299	14 154
Charge de retraite		
Service courant	27 238	26 608
Service antérieur	736	736
Intérêts	142 715	125 805
	186 988	167 303
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	113 056	105 484
Augmentation nette de l'exercice	73 932	61 819
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 311 862	2 237 930
Estimation au 31 décembre	2 369 637	2 290 763

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

6. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA aux fins du calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 2 180 880 000 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mars 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS
(L.R.Q., c. R-9.2)
ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	7 074	7 112
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	7 074	7 112
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	19 862	17 525
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	1 888	1 043
Frais d'administration	250	342
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	22 000	18 910

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME (note 4)

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le Gouvernement.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés en totalité par le Gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils comptent 32 années de service, s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou après 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années les mieux rémunérées par 2 % par année de service créditée postérieure au 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalent à 0,1875 % par année de service. Pour les années de service créditées antérieures au 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service créditées au Régime.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait au Régime ou qui bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations avec intérêts sont remboursées au conjoint ou, à défaut, aux ayants cause.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a moins de dix années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée. La rente de retraite différée est payable à 65 ans.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 7,85 % du salaire admissible jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), et à 9,65 % du solde du salaire admissible. Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1990 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication. Par ailleurs, en avril 2000, les actuaires ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette récente évaluation, les participants pourraient ne plus avoir à cotiser au Régime.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, les engagements du Gouvernement pour le financement du Régime sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de l'ensemble des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu au moment où elles deviennent payables.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce Régime à coûts partagés et que les cotisations des employés sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants:

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des employés syndicables du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec, et

- un montant déterminé en fonction des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées. La charge de retraite est évaluée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	480 276	434 811
Augmentation		
Cotisations encaissées	6 904	7 486
Charge de retraite		
Service courant	5 108	5 541
Intérêts	51 508	49 956
	63 520	62 983
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le Gouvernement	19 299	17 518
Augmentation nette de l'exercice	44 221	45 465
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	524 497	480 276
Estimation au 31 décembre	572 576	512 873

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Financement du Régime

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du Régime. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du Régime les engagements du Gouvernement aux fins du financement du Régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des employés syndicables du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Toutefois, en vertu de la Loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au Régime. La valeur de cette caisse est estimée à 746 096 000 $ au 31 décembre 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME (suite)

Financement du Régime (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2000, le Gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du Régime, les engagements du Gouvernement à l'égard de ce Régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, à l'effet que le Gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté d'engagements pour le financement de ce Régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2000			1999
	Portion provenant des employés	Portion provenant du Gouvernement	Total	Total
Solde – au début	337 176	287 047	624 223	559 984
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	7 430		7 430	7 098
Cotisations du Gouvernement		6 269	6 269	6 392
Intérêts	70 337	59 874	130 211	69 659
	414 943	353 190	768 133	643 133
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	11 900	9 887	21 787	18 568
Frais d'administration		250	250	342
Solde –à la fin	403 043	343 053	746 096	624 223

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par. ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime préparée en vertu de l'article 126 de la Loi sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 369 059 000 $ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 417 090 000 $ au 31 décembre 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	401 340	362 315
Augmentation		
Changements apportés au Régime		743
Modification des hypothèses actuarielles		6 598
Perte actuarielle		14 823
Intérêts	25 762	23 628
Prestations constituées	11 738	11 801
	37 500	57 593
Diminution		
Prestations aux participants	21 750	18 568
Augmentation nette de l'exercice	15 750	39 025
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	417 090	401 340

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du Régime, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. En vertu de cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué de façon à ce que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date d'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 746 096 000 $ au 31 décembre 2000, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 369 059 000 $ à cette date.

À notre avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette évaluation et exprimons cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 avril 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce Régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	129 997	121 447
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	67	102
Sommes à recevoir pour service antérieur	213	268
	280	370
	130 277	121 817
PASSIF		
Rentes et frais d'administration à payer	1	2
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	130 276	121 815

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	924	912
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	5 452	4 544
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	3 957	10 386
	10 333	15 842
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	26	33
	10 359	15 875
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 542	1 365
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	330	277
Frais d'administration	26	34
	1 898	1 676
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	8 461	14 199
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	121 815	107 616
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	130 276	121 815

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le Régime a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993 mais a pris effet le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils ont cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils ont 30 années de service ou plus. Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils atteignent 50 ans et ont 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives les mieux rémunérées par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à compter de 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service créditées au Régime.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui avait au moins cinq années de service ou qui bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination avec le Régime de rentes du Québec. Le Régime prévoit que chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant a moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les ayant cause ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle a mois de cinq années de service. Si elle a cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu des dispositions du Régime, la cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7, 5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service ouvrant droit à une rente de retraite, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime.

Les sommes requises pour le paiement des prestations sont tirées des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront tirées du Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2000: 136 581; 1999: 111 094)	129 480	119 327
Dépôts à vue au fonds général	118	293
Revenus à recevoir du fonds particulier	399	1 827
	129 997	121 447
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	26 869	14 178

5. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LE RÉGIME

En vertu des dispositions du Régime, le Gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du Gouvernement envers le Régime correspondent à ces cotisations auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés syndicables du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces engagements sont estimés à 7 146 000 $ au 31 décembre 2000 (1999: 5 927 000 $).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont fondées sur celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998. Les hypothèses économiques à court terme ont été rajustées pour tenir compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 50 885 346 $ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 63 017 000 $ au 31 décembre 2000.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	58 709	51 124
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants		206
Modifications des hypothèses actuarielles		744
Changements apportés au Régime		161
Perte actuarielle		2 388
Intérêts	3 832	3 408
Prestations constituées	2 348	2 320
	6 180	9 227
Diminution		
Prestations aux participants	1 872	1 642
Augmentation nette de l'exercice	4 308	7 585
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	63 017	58 709

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Revenus nets de placements des fonds particuliers	5 446	4 540
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	6	4
	5 452	4 544
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	6 715	2 661
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	12 576	4 063
(Pertes) Gains non réalisés	(15 334)	3 662
	3 957	10 386

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997, dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 50 885 346 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat
et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 12 mai 2000

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2000 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
COTISATIONS		
Cotisations des employeurs autonomes déposées au Fonds consolidé du revenu		
Juges de la Cour du Québec	130 524 $	95 274 $
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes		
Administration supérieure	374 658 $	317 174 $
Membres de l'Assemblée nationale	1 267 774	1 035 515
Juges de la Cour du Québec	631 574	470 275
SOMMES PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR PAYER LES PRESTATIONS	2 274 006 $	1 822 964 $

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux décrets 461-92, 722-2000 et 1471-2000 concernant la désignation de catégories d'employés et la détermination de prestations supplémentaires en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics portant sur le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure, au règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale et aux décrets 326-93 et 793-93 concernant le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et à leurs modifications subséquentes. Ces régimes prévoient des prestations supplémentaires à celles prévues dans les régimes de base suivants:

- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics;
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec.

a) Généralités

Le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure (RPSAS), le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec (RPSJCQ) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées. Ces régimes ont été édictés le 1er avril 1992, le 8 décembre 1992 et le 17 mars 1993 respectivement, mais ils sont en vigueur depuis le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations versées par ces régimes sont entièrement financées par le Gouvernement.

c) Prestations

Les participants acquièrent le droit à une prestation à la date à laquelle ils acquièrent le droit à une rente de retraite en vertu du régime de base concerné.

Pour le RPSAS, la prestation supplémentaire correspond à la somme des montants suivants:

- La différence entre la rente calculée selon le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) sur la base du salaire admissible moyen assujetti aux limites fiscales et celle calculée selon le RPSAS sur la base du salaire total moyen. Les taux d'acquisition annuels de la rente en vertu du RPSAS sont les mêmes qu'en vertu du RRAS, soit 1,6 % par année de service créditée entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1996 et 1,7 % par année de service créditée après cette date.
- s'il y a lieu, l'augmentation de la rente en vertu du RPSAS qui correspond au salaire total moyen multiplié par un taux d'acquisition annuel supplémentaire. Ce taux varie de la façon suivante selon l'année de service créditée:
  - 0,9 % pour les années de service postérieures à 1991 et antérieures à 1997;
  - 0,8 % pour les années de service postérieures à 1996 et antérieures à 2000;
  - 1,0 % pour les années postérieures à 1999.
- pour les années de service postérieures au 1er janvier 2000, l'augmentation de la rente de raccordement payable jusqu'à l'âge de 65 ans en vertu du régime de base, calculée de manière à ce que cette rente de raccordement représente 0,3 % par année de service multiplié par le salaire total moyen.

Pour le RPSMAN, la prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement correspondant à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le régime de base. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Pour le RPSJCQ, la prestation équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années les mieux rémunérées par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne visée par le RPSAS ou par le RPSMAN, son conjoint a droit à une prestation égale à 60 % du montant de la prestation qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne.

Pour le député qui, en vertu du régime de base, avait opté avant le 1er janvier 1992, pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie demeure applicable à la prestation supplémentaire.

Au décès d'une personne visée par le RPSJCQ, son conjoint a droit à une prestation égale à 50 % du montant de la prestation qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite.

Pour le RPSAS, si l'employé décède avant d'être admissible à une rente de retraite et avec deux années de service ou plus, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause ont le droit de recevoir la valeur actuarielle des prestations.

Le RPSMAN et le RPSJCQ prévoient qu'une prestation est payable aux enfants à charge selon les mêmes règles que celles des régimes de base.

e) Prestations de cessation d'emploi

Les participants qui cessent d'être visés par le RPSAS avant 50 ans acquièrent le droit à une rente de retraite différée payable à compter du moment où ils seraient devenus admissibles à une rente de retraite sans réduction actuarielle.

Les participants qui cessent d'être visés par le RPSJCQ acquièrent le droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans s'ils ont plus de deux années de service.

f) Indexation des prestations

Les prestations versées en vertu de ces régimes sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service de prestations n'est pas présenté.

Cotisations patronales

Les rajustements apportés aux cotisations patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Ces régimes de prestations supplémentaires sont non contributifs. Les municipalités versent, à l'égard des juges des cours municipales, des cotisations correspondant à 13,08 % de la masse salariale totale de ceux-ci. Ces cotisations sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le Gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

---

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Pour l'évaluation du RPSAS, préparée en avril 1999, les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998.

Pour les évaluations du RPSMAN et du RPSJCQ préparées en avril 1998, la CARRA a retenu les mêmes hypothèses que celles adoptées en 1995 par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de ses états financiers aux fins de la comptabilisation de sa charge de retraite.

Pour l'ensemble des régimes visés au présent état financier, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 47 106 587 $ au 31 décembre 1996 et l'ont estimée à 90 102 379 $ au 31 décembre 2000.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	74 974 352 $	64 718 957 $
Augmentation		
Changements apportés au RPSAS	92 344	
Intérêts	6 105 569	5 238 318
Prestations constituées	11 204 120	6 840 041
	17 402 033	12 078 359
Diminution		
Prestations aux participants	2 274 006	1 822 964
Augmentation nette de l'exercice	15 128 027	10 255 395
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	90 102 379 $	74 974 352 $
Composée de		
Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure	15 695 708 $	10 384 257 $
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	38 472 569	34 672 729
Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec	35 934 102	29 917 366
	90 102 379 $	74 974 352 $

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	RPSAS	RPSMAN et RPSJCQ
Taux d'inflation	4,50 %	3,00 %
Rendement nominal net d'inflation	4,50	4,30
Progression des salaires nette d'inflation	1,50	1,25 *

* Aucune hypothèse reliée à la progression des salaires n'est utilisée dans le cas du RPSMAN.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le Gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RPSJCQ.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées et des modifications apportées aux régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement

	2000	1999
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	62 521 059 $	53 344 518 $
Augmentation		
Cotisations encaissées	97 230	162 699
Charge de retraite		
Service courant	6 806 078	6 295 648
Service antérieur	45 000	45 000
Intérêts	5 233 000	4 367 000
	12 181 308	10 870 347
Diminution		
Prestations acquittées par le Gouvernement	1 957 327	1 693 806
Augmentation nette	10 223 981	9 176 541
Passif inscrit dans les états financiers du Gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	72 745 040 $	62 521 059 $
Estimation au 31 décembre	81 734 980 $	69 965 612 $

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le Gouvernement peut placer des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (44 377 milliards de dollars au 31 mars 2000). Au 31 décembre 2000, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 6 992 milliards de dollars, dont 2 454 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OFFERT AUX MEMBRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 6 343 107 $ à cette date. Celles-ci tiennent compte du programme de départs volontaires de 1997.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1996 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DE L'ÉTAT FINANCIER DES RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OFFERTS AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AUX JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1996 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire à l'état financier de ces régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles adoptées en 1995 par le Gouvernement aux fins de la préparation de ses états financiers. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 40 763 480 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 19 mai 1999

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de prestations supplémentaires énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Tel que mentionné à la note 4, les montants des obligations relatives aux prestations des régimes de prestations supplémentaires offerts aux membres de l'Assemblée nationale et aux juges de la Cour du Québec, qui sont évalués respectivement à 38 472 569 $ et 35 934 102 $ au 31 décembre 2000, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1996. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1996, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires si les obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000 avait été projetées en fonction d'une évaluation actuarielle plus récente comme il est mentionné au paragraphe précédent, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
(L.R.Q., c. R-9.3)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	194 825	181 010
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	71	86
Cotisations patronales à recevoir	242	284
Sommes à recevoir des prestataires	1	1
	314	371
Encaisse	102	51
	195 241	181 432
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	89	186
Frais d'administration à payer	103	111
	192	297
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	195 049	181 135

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 172	1 211
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 100	3 885
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	8 019	6 493
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	5 087	19 035
Autres revenus d'intérêts	5	5
	18 383	30 629
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	4 228	4 220
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	147	197
Frais d'administration	94	101
	4 469	4 518
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	13 914	26 111
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	181 135	155 024
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	195 049	181 135

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont puisés dans la cotisation provisionnelle versée par les employeurs.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et s'ils ont au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à compter de 50 ans.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1er janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

d) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire d'une rente de retraite ou d'un participant, son conjoint ou les ayants cause ont droit, selon le cas, soit à une rente de conjoint survivant, soit au remboursement de la valeur actuarielle de la rente ou au remboursement des cotisations avec intérêts.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime a droit, d'après le nombre d'années de service créditées, soit au remboursement de ses cotisations avec intérêts, soit à une rente de retraite différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 4,75 % du salaire admissible.

La municipalité, l'organisme mandataire de la municipalité ou l'organisme supramunicipal verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2000, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2000: 206 424; 1999: 159 933)	193 175	177 937
Dépôts à vue au fonds général	287	251
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 363	2 822
	194 825	181 010
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	46 586	24 716

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime. Cependant, puisque la carrière moyenne des participants est relativement courte et que les prestations acquises sont déterminées en fonction du salaire gagné, la méthode de répartition des prestations constituées est utilisée.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont fondées sur celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998. Les hypothèses économiques à cour terme ont été rajustées pour tenir compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 80 525 628 $ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 95 207 000 $ au 31 décembre 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	89 840	108 213
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants		47
Changements apportés au Régime		114
Intérêts	5 825	5 256
Prestations constituées	3 917	4 050
	9 742	9 467
Diminution		
Gain actuariel		8 956
Modifications des hypothèses actuarielles		14 467
Prestations aux participants	4 375	4 417
	4 375	27 840
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	5 367	(18 373)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	95 207	89 840

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes:

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,50 %	2,70 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires	4,50	2,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 1998 à 2007 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2008.

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Revenus nets de placements des fonds particuliers	8 010	6 484
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	9	9
	8 019	6 493
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	14 537	3 760
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	21 803	7 464
(Pertes) Gains non réalisés	(31 253)	7 811
	5 087	19 035

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 80 525 628 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 30 mai 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2000 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., c. R-16)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	14 807 179 $	14 821 076 $
Encaisse	47	113
	14 807 226	14 821 189
PASSIF		
Rentes à payer	8 757	245
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 4)	14 798 469 $	14 820 944 $

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	676 429 $	659 799 $
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	354 940	1 450 147
Autres revenus	254	259
	1 031 623	2 110 205
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 013 651	1 043 351
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	40 447	44 427
	1 054 098	1 087 778
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(22 475)	1 022 427
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	14 820 944	13 798 517
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	14 798 469 $	14 820 944 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce Régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1er janvier 1989, le droit de participer à ce Régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Le paiement des prestations est effectué à même la caisse de retraite constituée pour le Régime. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement des surplus ou des déficits. Puisque la Loi régissant ce régime ne précise pas à qui appartiendront les surplus à la fin du Régime, ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquérait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne bénéficiant d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses ayants cause ont le droit de recevoir la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 15 ans ou, sur demande, une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2000: 15 717 237 $; 1999: 13 111 930 $)	14 703 118 $	14 587 786 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	104 061	233 290
	14 807 179 $	14 821 076 $
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	3 758 661 $	2 092 906 $

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Les obligations relatives aux prestations ont été déterminées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Pour les participants ne recevant pas de prestations, les obligations correspondent aux sommes accumulées au compte de chacun à la date de l'évaluation. Pour les prestataires, elles sont déterminées selon la méthode des prestations constituées et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont fondées sur celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et déposée devant les comités de retraite le 15 octobre 1998. Les hypothèses requises concernent la mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen de rendement de l'actif pour la période de 1998 à 2007 est de 7,2 % alors qu'il est de 9 % à compter de 2008.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 12 054 849 $ au 31 décembre 1997 et l'ont estimée à 10 819 073 $ au 31 décembre 2000.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	11 180 685 $	11 289 839 $
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants		24 939
Modifications des hypothèses actuarielles		100 140
Perte actuarielle		169 060
Intérêts	692 486	684 485
	692 486	978 624
Diminution		
Prestations aux participants	1 054 098	1 087 778
Diminution nette de l'exercice	361 612	109 154
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	10 819 073 $	11 180 685 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

5. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Revenus nets de placements des fonds particuliers	676 429 $	659 799 $
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	1 106 864 $	308 316 $
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	1 732 491	575 734
(Pertes) Gains non réalisés	(2 484 415)	566 097
	354 940 $	1 450 147 $

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1997 dans le but de déterminer la valeur des obligations à inscrire aux états financiers du Régime. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 12 054 849 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans cette évaluation sont appropriées et raisonnables dans le contexte actuel;
- les résultats de cette évaluation ont été produits conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit cette évaluation et j'exprime cette opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 12 mai 2000

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce Régime au 31 décembre 2000, ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	65 086 788 $	66 329 017 $
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	10 674	14 112
Cotisations patronales à recevoir	597	5 592
	11 271	19 704
Encaisse	425	312
	65 098 484	66 349 033
PASSIF		
Transferts à payer		3 470 563
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	4 238	4 283
	4 238	3 474 846
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	65 094 246 $	62 874 187 $

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	49 504 $	59 725 $
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	36 720	49 723
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	3 752 719	2 685 093
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	1 346 902	5 545 310
Autres revenus	991	882
	5 186 836	8 340 733
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 000 681	1 930 078
Transferts, y compris les intérêts	952 423	399 408
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	13 673	544
	2 966 777	2 330 030
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	2 220 059	6 010 703
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	62 874 187	56 863 484
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	65 094 246 $	62 874 187 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce Régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret et l'arrêté en conseil et par les centres hospitaliers qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans, ou à 55 ans s'ils ont 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils ont cinq années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives les mieux rémunérées par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui devient invalide. Par ailleurs, dans certaines circonstances, il peut choisir de recevoir une rente, une allocation de cessation d'emploi ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

e) Prestations de décès

Au décès d'une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou d'un participant, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chacun de ses enfants à charge a le droit de recevoir une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôt à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du Régime. Les parties concernées devront examiner le financement du Régime compte tenu de l'excédent d'actif. Celui-ci a été établi à 13,9 millions de dollars par les actuaires de la CARRA au 31 décembre 1994, lors de la dernière évaluation actuarielle visant à déterminer, entre autres, la cotisation salariale et patronale.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2000 : 68 431 333 $ 1999 : 60 819 960 $)	64 876 779 $	65 326 572 $
Dépôts à vue au fonds général	9 611	
Revenus à recevoir du fonds particulier	200 398	1 002 445
	65 086 788 $	66 329 017 $
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	13 754 724 $	7 817 435 $

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Selon l'évaluation actuarielle produite en s'appuyant sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1994 et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 26 175 715 $ à cette date. Cette valeur a été projetée au 31 décembre 2000 par les actuaires de la CARRA et est estimée à 35 938 453 $ à cette date.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	35 267 040 $	34 524 863 $
Augmentation		
Intérêts	2 507 478	2 457 699
Prestations constituées	178 289	215 100
	2 685 767	2 672 799
Diminution		
Prestations aux participants	2 014 354	1 930 622
Augmentation nette de l'exercice	671 413	742 177
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	35 938 453 $	35 267 040 $

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées ont été élaborées par les actuaires de la CARRA dans le cadre de la dernière évaluation actuarielle du Régime et tiennent compte des tendances à long terme du marché. Les principales hypothèses à long terme de nature économique utilisées sont les suivantes:

Inflation	4,50 %
Rendement net d'inflation	3,00
Progression des salaires nette d'inflation	1,50

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Revenus nets de placements des fonds particuliers	3 741 756 $	2 685 093 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	10 963	
	3 752 719 $	2 685 093 $
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	3 364 233 $	1 457 222 $
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	6 044 317	2 138 308
(Pertes) Gains non réalisés	(8 061 648)	1 949 780
	1 346 902 $	5 545 310 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES
OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1994 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ce Régime en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1994, sur la base des recommandations prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés. Cette évaluation révèle que les obligations du Régime sont de 26 175 715 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- la méthode actuarielle utilisée est celle prescrite en pareilles circonstances par l'Institut canadien des comptables agréés, soit la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

En ce qui a trait aux hypothèses actuarielles utilisées, elles correspondent à celles adoptées par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances dans le cadre de l'évaluation qu'ils ont réalisée dans un contexte de financement du Régime.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 7 mai 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note 5, les montants des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, qui est évalué à 35 938 453 $ au 31 décembre 2000, résulte de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1994. En l'absence d'une évaluation actuarielle plus récente que celle au 31 décembre 1994, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires si les obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000 avaient été projetées en fonction d'une évaluation actuarielle plus récente comme il est mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2000 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	1 791 191 $	1 760 378 $
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	512	
Cotisations patronales à recevoir	1 299	1 080
Sommes à recevoir de prestataires		383
	1 811	1 463
Encaisse	276	
	1 793 278	1 761 841
PASSIF		
Cotisations à rembourser	10 377	2 301
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	1 782 901 $	1 759 540 $

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	2 420 $	2 462 $
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	11 730	9 116
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	80 493	83 998
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	53 716	142 412
	148 359	237 988
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants Rentes	124 998	118 093
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	23 361	119 895
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	1 759 540	1 639 645
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	1 782 901 $	1 759 540 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce Régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'applique le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret et par l'employeur qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 65 ans, s'ils ont 55 ans pour les hommes et comptent 30 années de service, s'ils ont 50 ans pour les femmes et comptent 25 années de service, ou s'ils comptent 32 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années consécutives les mieux rémunérées par 2,5 % par année de service, moins un pourcentage de ce salaire admissible moyen pour tenir compte de la coordination avec le Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Au décès d'une personne qui participait au Régime, ses ayants cause ont le droit de recevoir le remboursement de ses cotisations ou s'il bénéficiait d'une rente, à l'excédent, s'il y a lieu, des cotisations versées par le participant sur la somme des prestations déjà versées à cette personne.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente de retraite différée à 65 ans si elle a plus de 45 ans et plus de dix années de service, sinon elle a droit au remboursement de ses cotisations.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce Régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général à compter du 1er avril 1976.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

b) Financement

Les prestations sont financées par l'employeur qui assume l'excédent du coût total du Régime sur la partie financée par les cotisations salariales et patronales qui ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées.

c) Prestations de décès

Au décès d'une personne bénéficiant d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses ayants cause ont le droit de recevoir la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 15 ans ou la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôt à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu de l'article 9.06 du décret 842-82 instituant le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, les actuaires de la CARRA ont réalisé une évaluation actuarielle aux fins du financement. Les objectifs de cette évaluation sont, entre autres, de déterminer les cotisations salariales et patronales.

Ainsi, la cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 5,50 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec, et à 7,0 % de l'excédent. La cotisation patronale pour le service courant correspond à 306 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2000: 1 883 360 $; 1999: 1 627 848 $)	1 785 478 $	1 732 970 $
Dépôts à vue au fonds général	241	
Revenus à recevoir du fonds particulier	5 472	27 408
	1 791 191 $	1 760 378 $
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, inclus dans le coût des dépôts à participation	374 759 $	203 855 $

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2000	1999
À prestations déterminées		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	1 145 387 $	1 123 849 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	306 943	301 699
	1 452 330	1 425 548
À cotisation déterminée		
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	330 571	333 992
	1 782 901 $	1 759 540 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Selon les évaluations actuarielles produites en s'appuyant sur les données de population arrêtées au 31 décembre 1995 pour les régimes de retraite particuliers à prestations déterminées et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées, à cette date, à 840 441 $ pour le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent et à 176 968 $ pour le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Ces valeurs ont été projetées au 31 décembre 2000 par les actuaires de la CARRA et sont estimées aux montants suivants, à cette date:

	2000	1999
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	881 482 $	885 746 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	143 691	151 276
	1 025 173 $	1 037 022 $

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2000	1999
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent **Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount**		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 037 022 $	1 041 443 $
Augmentation:		
Intérêts	69 736	70 287
Prestations constituées	9 494	10 000
	79 230	80 287
Diminution:		
Prestations aux participants	91 079	84 708
Diminution nette de l'exercice	(11 849)	(4 421)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 025 173 $	1 037 022 $

Principales hypothèses économiques à long terme

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des tendances à long terme du marché. La principale hypothèse à long terme de nature économique utilisée concerne le rendement nominal de l'actif, qui est de 7,00 %.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais à 268 681 $ au 31 décembre 2000 (280 323 $ au 31 décembre 1999).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Revenus nets de placements des fonds particuliers	80 431 $	83 998 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	62	
	80 493 $	83 998 $
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	92 590 $	39 003 $
Gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	179 609	53 292
(Pertes) Gains non réalisés	(218 483)	50 117
	53 716 $	142 412 $

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DÉTERMINÉES AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS À L'ÉGARD DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT.

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle de ces régimes en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1995, sur la base des recommandations prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés. Cette évaluation révèle que les obligations de ces régimes sont de 1 017 409 $ à cette date.

À mon avis, pour ce qui concerne la présente opinion,

- les données sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sur lesquelles cette évaluation s'appuie sont convenables et appropriées;
- la méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Le directeur de l'actuariat et du développement,
Denis Leclerc, FICA, FSA

Québec, le 22 avril 1997

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2000 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note 6, les montants des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent et du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount, qui sont évalués respectivement à 881 482 $ et 143 691 $ au 31 décembre 2000, résultent de la projection de la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1995. En l'absence d'évaluations actuarielles plus récentes que celles au 31 décembre 1995, je n'ai pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements qui auraient pu être nécessaires si les obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2000 avaient été projetées en fonction d'une évaluation actuarielle plus récente comme il est mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2000 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 avril 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
RECETTES		
Régime de base – contributions d'organismes à titre d'employeurs	216 114 $	224 426 $
Régime excédentaire – primes d'employés et contributions de l'employeur	12 037	97 936
Recettes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	228 151 $	322 362 $
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	2 704 000 $	2 848 000 $
Régime excédentaire	96 000	14 800
Prestations versées en puisant dans le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	2 800 000 $	2 862 800 $

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. OBJET

Le Régime uniforme d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Le Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base, qui s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, prévoit le paiement, à certaines conditions, de prestations au décès.

Les recettes incluses dans le présent état financier sont encaissées par le Conseil du trésor.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier de ces deux régimes d'assurance-vie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du Régime uniforme d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic et du Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des recettes et des déboursés de ces régimes d'assurance-vie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mars 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000 (note 10)	1999 (note 3)
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	22 666 698 $	19 243 010 $
Honoraires professionnels	4 165 246	3 577 832
Communications et transport	2 037 677	1 391 584
Location de locaux et d'équipement	1 586 454	1 600 662
Matériel et équipement	696 610	718 186
Fournitures de bureau	218 131	221 354
Entretien et réparations	311 796	564 882
Intérêts sur dette à long terme	17 741	42 386
Autres dépenses	104 563	41 996
Amortissement des immobilisations	1 600 965	1 212 839
	33 405 881	28 614 731
REVENUS		
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Fonds des cotisations salariales		
Employés syndicables	12 278 770	9 762 838
Employés non syndicables	968 560	850 675
Fonds des cotisations patronales	13 247 330	10 613 513
Autres régimes de retraite	6 798 195	7 128 837
Autres sources de financement	515 975	573 548
	33 808 830	28 929 411
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	402 949 $	314 680 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	254 232 $	622 402 $
Redressement (note 3)		(682 850)
SOLDE REDRESSÉ	254 232	(60 448)
Excédent de l'exercice	402 949	314 680
SOLDE – À LA FIN	657 181 $	254 232 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2000

	2000	1999 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	652 975 $	483 491 $
Débiteurs	1 914 537	1 404 492
Placements temporaires – au coût (5,85 %)	543 617	521 652
Intérêts courus sur placements	8 262	7 607
	3 119 391	2 417 242
Placements (note 4)	1 125 364	1 314 268
Immobilisations (note 5)	6 440 431	6 474 616
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor (note 8)	3 192 824	4 273 721
Dû par les régimes (note 8)	3 383 323	1 818 415
	14 141 942	13 881 020
	17 261 333 $	16 298 262 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 446 953 $	1 795 177 $
Versement sur la dette à long terme (note 6)	32 755	320 665
	2 479 708	2 115 842
Dette à long terme (note 6)	14 413	47 168
Apports reportés (note 7)	7 533 884	7 788 884
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 8)	6 576 147	6 092 136
	16 604 152	16 044 030
EXCÉDENT	657 181	254 232
	17 261 333 $	16 298 262 $

Le président,
Luc Bessette

L'adjoint au vice-président,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	402 949 $	314 680 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 600 965	1 212 839
Virement des apports reportés	(1 821 780)	(1 212 839)
	182 134	314 680
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(510 045)	(1 280 239)
Intérêts courus sur placements	(655)	15 538
Créditeurs et frais courus	651 776	1 044 129
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor	1 080 897	(235 919)
Dû par les régimes	(1 564 908)	797 367
Provisions pour les congés de maladie et de vacances	484 011	(561 448)
Apports reportés	1 566 780	2 704 808
	1 707 856	2 484 236
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 889 990	2 798 916
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(320 665)	(306 462)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 566 780)	(2 661 026)
Placements	188 904	(43 782)
	(1 377 876)	(2 704 808)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	191 449	(212 354)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	1 005 143	1 217 497
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 9)	1 196 592 $	1 005 143 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée par une loi ou par le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CARRA ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Apports reportés

Les apports affectés sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que les dépenses auxquelles ils correspondent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la CARRA consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Provision pour les congés de maladie et les vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la CARRA sont comptabilisées au passif du bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000	1999
Débiteurs	(145 606) $	(918 769) $
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor	3 192 824	4 273 721
Dû par les régimes	3 383 323	1 818 415
Provision pour les congés de maladie et les vacances	6 576 147	6 092 136
Excédent	(145 606)	(918 769)
Traitements et avantages sociaux	629 617	(561 448)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Provision pour les congés de maladie et les vacances (suite)

	2000	1999
Revenus		
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Fonds des cotisations salariales		
Employés syndicables	179 084 $	(295 026) $
Employés non syndicables	14 520	(23 921)
Fonds des cotisations patronales	193 604	(318 947)
Autres régimes de retraite	96 803	(159 473)
Excédent de l'exercice	(145 606)	(235 919)

4. PLACEMENTS

Dépôts à terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	2000	1999
Fonds des employés syndicables	521 486 $	609 413 $
Fonds des employés non syndicables	41 196	47 721
Gouvernement du Québec	562 682	657 134
	1 125 364 $	1 314 268 $

Ces dépôts à terme portent intérêts à un taux de 5,85 %. Les représentants des employés syndicables, des employés non syndicables et du gouvernement du Québec ont convenu de mettre à la disposition de la CARRA des fonds pour l'amélioration des systèmes informatiques. La CARRA a ainsi reçu un montant initial de 2 156 000 $, soit 1 000 000 $ tiré du fonds des employés syndicables du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, 78 000 $ tiré du fonds des employés non syndicables et 1 078 000 $ versé par le Gouvernement. Le solde du montant initial, incluant les intérêts cumulés, s'élève à 1 125 364 $ au 31 décembre 2000.

5. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier intégré	1 478 071 $	1 108 553 $	369 518 $	665 132 $
Matériel informatique et logiciels	1 139 413	393 048	746 365	558 914
Développement de systèmes informatiques	7 430 873	2 106 325	5 324 548	5 250 570
	10 048 357 $	3 607 926 $	6 440 431 $	6 474 616 $

6. DETTE À LONG TERME

Les travaux d'aménagement ont été financés par la Société immobilière du Québec au taux de 7,76 % et la CARRA en rembourse le coût par des versements mensuels de 2 939 $ payables jusqu'au 31 mai 2002.

	2000	1999
Solde en capital	47 168 $	367 833 $
Versement échéant en deçà d'un an	32 755	320 665
	14 413 $	47 168 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercice	Capital	Intérêts	Total
2001	32 755 $	2 511 $	35 266 $
2002	14 413	281	14 694
	47 168 $	2 792 $	49 960 $

7. APPORTS REPORTÉS

	2000	1999
Apports reportés – au début	7 788 884 $	6 296 915 $
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	1 566 780	2 704 808
	9 355 664	9 001 723
Virement aux revenus des apports reportés des années antérieures	(1 821 780)	(1 212 839)
Apports reportés – à la fin	7 533 884 $	7 788 884 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 829 642 $ (1999: 932 374 $). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au RREGOP, le taux de cotisation de l'employeur pour le service courant jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service courant correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2000			1999
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	4 515 281 $	1 576 855 $	6 092 136 $	6 653 584 $
Augmentation (Diminution) de l'exercice	158 107	325 904	484 011	(561 448)
Solde – à la fin	4 673 388 $	1 902 759 $	6 576 147 $	6 092 136 $

La CARRA a, en contrepartie, des sommes à recevoir qui figurent distinctement dans l'actif du bilan, puisque ces congés de maladie et ces vacances sont récupérables entièrement auprès du Secrétariat du Conseil du trésor et des différents régimes de retraite.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse	652 975 $	483 491 $
Placements temporaires	543 617	521 652
	1 196 592 $	1 005 143 $

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 17 741 $ (1999: 42 386 $).

10. BUDGET DE LA CARRA

Le Gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable le cas échéant, la partie de ce montant qui est attribuable au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des employés syndicables, celle qui est attribuable à ce régime à l'égard des employés non syndicables et celle qui est attribuable aux autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la CARRA est apparentée avec tous les ministères et les Fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CARRA n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

12. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite pour les employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit:

	2000	1999
Solde du fonds local – au début	57 928 $	52 973 $
Encaissements	345 968	265 000
Déboursés	(374 655)	(260 045)
Solde du fonds local – à la fin	29 241 $	57 928 $

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada ou qui sont appropriées et énoncées à la note 2 des états financiers, selon le cas. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Luc Bessette

Le directeur de la participation,
des finances et de l'administration,
Marc Landry

Québec, le 9 mai 2001

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2000 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 avril 2001

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec	16 929 617 $		16 929 617 $	18 441 400 $
Contributions de partenaires (note 4)	2 063 068		2 063 068	2 736 320
Intérêts	360 033	117 815 $	477 848	344 925
Revenus de location	40 333		40 333	30 370
Autres	30 176		30 176	19 522
	19 423 227	117 815	19 541 042	21 572 537
CHARGES				
Aide financière	10 685 933	478 634	11 164 567	6 850 211
Traitements et avantages sociaux	2 004 702		2 004 702	1 837 163
Taxes	756 786		756 786	785 100
Services professionnels et administratifs	2 212 636	2 787 716	5 000 352	5 439 450
Transport et communication	386 482		386 482	1 141 377
Entretien et réparations	389 441		389 441	345 187
Fournitures et approvisionnements	286 393	9 228	295 621	662 380
Loyers	527 523		527 523	510 482
Amortissement des immobilisations	794 013		794 013	546 160
Intérêts sur la dette à long terme	149 111		149 111	121 820
	18 193 020	3 275 578	21 468 598	18 239 330
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 230 207 $	(3 157 763) $	(1 927 556) $	3 333 207 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT				
Solde de fonds déjà établi	2 410 880 $	4 730 112 $	7 140 992 $	3 800 317 $
Redressement (note 3)	(136 938)		(136 938)	(129 470)
Solde de fonds redressé	2 273 942	4 730 112	7 004 054	3 670 847
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 230 207	(3 157 763)	(1 927 556)	3 333 207
Virement interfonds (note 5)	(1 394 005)	1 394 005		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	2 110 144 $	2 966 354 $	5 076 498 $	7 004 054 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 6)	5 145 197 $	1 741 050 $	6 886 247 $	6 773 195 $
Débiteurs	43 065	7 870	50 935	21 761
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	531 000		531 000	
Contributions à recevoir (note 7)	1 879 287		1 879 287	2 044 094
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 447 946		
Frais payés d'avance	185 732		185 732	220 986
	7 784 281	3 196 866	9 533 201	9 060 036
Immobilisations (note 8)	2 626 417		2 626 417	3 140 325
	10 410 698 $	3 196 866 $	12 159 618 $	12 200 361 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	424 350 $	230 512 $	654 862 $	848 939 $
Provision pour vacances	142 089		142 089	136 938
Intérêts courus	33 780		33 780	44 794
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 9)	1 912 483		1 912 483	
Contributions reportées (note 10)	2 100 904		2 100 904	1 587 416
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 447 946			
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 11)	616 212		616 212	602 720
	6 677 764	230 512	5 460 330	3 220 807
Dette à long terme (note 11)	1 218 931		1 218 931	1 808 160
Avance du gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	275 000		275 000	
Contributions reportées (note 10)	128 859		128 859	167 340
	8 300 554	230 512	7 083 120	5 196 307
SOLDES DE FONDS	2 110 144	2 966 354	5 076 498	7 004 054
	10 410 698 $	3 196 866 $	12 159 618 $	12 200 361 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Boucher
Jacques Lemieux

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 230 207 $	(3 157 763) $	(1 927 556) $	3 333 207 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	794 013		794 013	546 160
Amortissement des contributions reportées	(1 521 152)		(1 521 152)	(141 548)
	503 068	(3 157 763)	(2 654 695)	3 737 819
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	1 837 968	1 510 621	3 348 589	(206 885)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	2 341 036	(1 647 142)	693 894	3 530 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(280 105)		(280 105)	(2 579 495)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Contributions reçues				200 000
Dette à long terme	40 475		40 475	3 013 600
Avance du gouvernement du Québec	275 000		275 000	
Remboursement de la dette à long terme	(616 212)		(616 212)	(602 720)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(300 737)		(300 737)	2 610 880
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 760 194	(1 647 142)	113 052	3 562 319
ENCAISSE AU DÉBUT	4 779 008	1 994 187	6 773 195	3 210 876
Virement interfonds	(1 394 005)	1 394 005		
ENCAISSE À LA FIN	5 145 197 $	1 741 050 $	6 886 247 $	6 773 195 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) a pour objet de:

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le Gouvernement:

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le Gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le Gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, soit les subventions du gouvernement du Québec et les contributions des partenaires. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants:

Équipement et logiciel informatiques	Solde dégressif	30 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Logiciel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Solde dégressif	30 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

L'obligation découlant des vacances accumulées par les employés de la Commission est comptabilisée à titre de passif au bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, cette dépense était comptabilisée dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2001	2000
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	5 151 $	7 468 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 151)	(7 468)
Bilan		
Provision pour vacances	142 089	136 938
Soldes de fonds	(142 089)	(136 938)

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2001	2000
Société immobilière du Québec	704 448 $	261 679 $
Hydro-Québec	213 234	986 766
Gouvernement du Québec	1 047 645	655 296
Autres	97 741	832 579
	2 063 068 $	2 736 320 $

5. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 394 005 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2001 et qui, selon sa loi constitutive, doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2001 est de 5,0 %.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2001	2000
Société immobilière du Québec	143 116 $	1 005 426 $
Hydro-Québec		600 000
Gouvernement du Québec	1 177 900	200 000
Autres	558 271	238 668
	1 879 287 $	2 044 094 $

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement et logiciel informatiques	253 803 $	173 720 $	80 083 $	74 284 $
Équipement et mobilier de bureau	193 488	117 984	75 504	91 106
Aménagements dans les parcs	3 812 786	1 376 360	2 436 426	2 974 935
Logiciel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	40 475	6 071	34 404	
	4 300 552 $	1 674 135 $	2 626 417 $	3 140 325 $

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2001	2000
Subventions du gouvernement du Québec		
Reçues	18 311 100 $	18 441 400 $
À recevoir	531 000	
	18 842 100	18 441 400
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(16 929 617)	(18 441 400)
	1 912 483 $	

Ces subventions du gouvernement du Québec reportées sont relatives à des projets de mise en valeur d'édifices de prestige dans la capitale nationale, soit 1 400 000 $ pour l'édifice de l'Assemblée nationale et 512 483 $ pour le Musée du Québec.

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux fonds reçus au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes:

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES (suite)

	2001	2000
Solde au début	1 754 756 $	322 747 $
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	1 996 159	1 573 557
Amortissement des contributions reportées	(1 521 152)	(141 548)
	2 229 763	1 754 756
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(2 100 904)	(1 587 416)
	128 859 $	167 340 $

Au 31 mars 2001, les contributions reportées comprennent des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 1 753 470 $ (2000: 1 740 897 $).

11. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux fixe de 5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720 $, échéant le 1er décembre 2003	1 808 160 $	2 410 880 $
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, taux de 10 % remboursable par versements mensuels de 1 124 $, échéant le 1er avril 2003	26 983	
Versement échéant en deçà d'un an	(616 212)	(602 720)
	1 218 931 $	1 808 160 $

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	602 720 $
2003	602 720
2004	602 720

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

2002	15 542 $
2003	15 543
Total des paiements minimums exigibles	31 085
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	4 102
Paiements minimums exigibles	26 983 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2001, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 8 625 953 $ (2000: 10 335 380 $) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 3 651 282 $ (2000: 5 312 770 $). De plus, la Commission a des engagements de 7 695 000 $ relatifs au projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation se détaillent comme suit:

	2001			2000
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
Débiteurs	(31 289) $	2 115 $	(29 174) $	377 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(531 000)		(531 000)	
Contributions à recevoir	164 807		164 807	(1 844 094)
Frais payés d'avance	35 254		35 254	(30 816)
Créditeurs et frais courus	(207 137)	13 060	(194 077)	41 829
Provision pour vacances	5 151		5 151	7 468
Intérêts courus	(11 014)		(11 014)	44 794
Subvention du gouvernement du Québec reportée	1 912 483		1 912 483	
Contributions reportées	1 996 159		1 996 159	1 573 557
Créance interfonds	(1 495 446)	1 495 446		
	1 837 968 $	1 510 621 $	3 348 589 $	(206 885) $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 160 125 $ (2000: 77 026 $).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 50 044 $ (2000: 74 035 $).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,02 % du salaire admissible pour les participants non syndicables. À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 0,79 % du salaire admissible pour les participants non syndicables.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boucher
Président-directeur général

Québec, le 21 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des vacances accumulées par les employés, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Doris Paradis
pour: Guy Breton, FCA

Québec, le 21 juin 2001

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-20)
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 4)
REVENUS		
Prélèvements	37 515	32 531
Tarification de services	4 086	4 096
Participations volontaires	639	517
Amendes et pénalités	1 360	1 368
Lettres d'état de situation	1 092	984
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	189	153
Revenus de placements (note 6)	620	369
Autres	634	400
	46 135	40 418
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	42 721	38 940
Dépenses administratives	11 477	10 080
Gestion immobilière	2 331	2 375
Amortissement des immobilisations	1 405	1 505
Intérêts sur emprunt bancaire	51	152
Intérêts sur la dette à long terme	97	143
Intérêts et frais bancaires	371	167
Relations publiques et publicité	290	364
Développement professionnel	479	400
Contribution au fonds du commissaire de l'industrie de la construction	833	755
Cotisation assurance-emploi	851	
Vote d'allégeance syndicale	223	
Comité de conflits de compétence	84	79
DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	61 213	54 960
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(10 520)	(9 016)
Dépenses imputées au Fonds de formation	(770)	(572)
Virements d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(4 257)	(2 734)
Subvention du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(6 770)	(6 149)
	38 896	36 489
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 239	3 929

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	7 185	3 294
Redressement		
Comptabilisation des vacances accumulées (note 4)	(1 850)	(1 888)
Redressements	5 335	1 406
Comptabilisation des prestations de retraite et autres types d'avantages sociaux futurs (note 4)	(25 043)	
Imputation de frais d'administration (note 5)		
au régime supplémentaire de rentes – compte général	4 635	
au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	428	
au fonds de formation secteurs institutionnel – commercial, industriel et travaux de génie	60	
Solde redressé	(14 585)	1 406
Excédent des revenus sur les dépenses	7 239	3 929
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	(7 346)	5 335

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	79	
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	15 631	4 691
Prélèvements à recevoir	3 086	2 806
Débiteurs	1 761	1 289
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	7 400	7 510
Frais payés d'avance	565	399
	28 522	16 695
Immobilisations (note 9)	8 343	7 980
	36 865	24 675
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse		424
Créditeurs et frais courus	6 024	6 571
Revenus reportés	365	
Subvention du gouvernement du Québec reportée	10 726	10 415
Versements sur la dette à long terme (note 10)	88	497
	17 203	17 907
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 20)	26 989	
Dette à long terme (note 10)	19	1 433
	44 211	19 340
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	(7 346)	5 335
	36 865	24 675

ENGAGEMENTS (note 18)

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 239	3 929
Ajustements pour		
Amortissement d'immobilisations	1 405	1 505
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(10)	11
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	1 946	
	10 580	5 445
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	(679)	1 098
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 901	6 543
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(7 713)	(1 603)
Acquisitions d'immobilisations	(2 087)	(1 427)
Subvention du gouvernement du Québec pour des acquisitions d'immobilisations	319	446
Produit de la vente d'immobilisations	10	9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 471)	(2 575)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme relative aux contrats de location-acquisition	(274)	(325)
Remboursement de la dette à long terme	(1 549)	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 823)	(547)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 393)	3 421
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	959	(2 462)
Redressement		
Imputation de frais d'administration au régime supplémentaire de rentes – compte général et à certains fonds en fidéicommis (note 5)	5 123	
Solde redressé	6 082	(2 462)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	4 689	959

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	243 264	207 420
Revenus de placements	14 066	7 074
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs		3 189
	257 330	217 683
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	230 658	196 565
Intérêts sur indemnités	7 920	3 522
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	4 257	2 734
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	144	67
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	1 973	
	244 952	202 888
AUGMENTATION DE L'ACTIF	12 378	14 795
ACTIF AU DÉBUT		
Solde déjà établi	109 698	94 903
Redressement		
Imputation de frais d'administration par le fonds général d'administration (note 5)	(428)	
	109 270	94 903
ACTIF À LA FIN	121 648	109 698

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	121 648	109 698
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 845	3 801
Créditeurs	164	181
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	119 639	105 716
	121 648	109 698

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues des employeurs	2 199	2 620
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et débiteurs		384
	2 199	3 004
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et débiteurs	219	
Réclamations versées aux salariés	2 296	2 653
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	45	86
	2 560	2 739
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(361)	265
ACTIF AU DÉBUT	1 067	802
ACTIF À LA FIN	706	1 067

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements (notes 6, 7.2a et 8)	653	1 014
Débiteurs	53	53
	706	1 067
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	275	494
Réclamations à verser aux salariés	431	573
	706	1 067

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	7 946	7 785
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	8 229	7 674
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(283)	111
ACTIF AU DÉBUT	1 338	1 227
ACTIF À LA FIN	1 055	1 338

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements (notes 6, 7.2a et 8)	925	1 208
Avances sur cotisations	130	130
	1 055	1 338
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 055	1 338

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	39 008	34 001
Augmentation des avances sur cotisations	138	46
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse		1 728
	39 146	35 775
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	38 727	33 915
Diminution des chèques en circulation moins encaisse	1 641	
	40 368	33 915
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(1 222)	1 860
ACTIF AU DÉBUT	5 097	3 237
ACTIF À LA FIN	3 875	5 097

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements (notes 6, 7.2a et 8)	2 620	3 980
Avances sur cotisations	1 255	1 117
	3 875	5 097
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	230	1 871
Cotisations à remettre	3 645	3 226
	3 875	5 097

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	1 665	1 474
Recouvrements d'indemnités	532	502
Pénalités	147	172
Diminution des indemnités à verser aux salariés		245
	2 344	2 393
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	1 338	1 661
Augmentation des indemnités à verser aux salariés	2	
	1 340	1 661
AUGMENTATION DE L'AVOIR	1 004	732
DÉFICIT AU DÉBUT	(274)	(1 006)
AVOIR (DÉFICIT) À LA FIN	730	(274)

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements (notes 6, 7.2a et 8)	1 444	489
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	14	65
Indemnités à verser aux salariés	700	698
	714	763
AVOIR (DÉFICIT)	730	(274)
	1 444	489

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	535	389
Revenus de placements	69	35
	604	424
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	110	92
AUGMENTATION DE L'AVOIR	494	332
AVOIR AU DÉBUT	893	561
AVOIR À LA FIN	1 387	893

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	1 387	893
AVOIR (note 12)	1 387	893

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION – SECTEURS INSTITUTIONNEL – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET TRAVAUX DE GÉNIE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	15 483	13 536
Revenus de placements	8 004	3 805
Diminution des activités de formation à payer	171	
	23 658	17 341
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	3 978	2 260
Augmentation des frais d'activités de formation payés d'avance	29	175
Incitatifs à la formation	670	474
Contribution au C.G.U.F.F.	785	406
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	714	522
Augmentation des activités de formation à payer		520
	6 176	4 357
AUGMENTATION DE L'AVOIR	17 482	12 984
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	84 455	71 471
Redressement		
Imputation de frais d'administration par le fonds général d'administration (note 5)	(60)	
	84 395	71 471
AVOIR À LA FIN	101 877	84 455

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION – SECTEURS INSTITUTIONNEL – COMMERCIAL – INDUSTRIEL ET TRAVAUX DE GÉNIE

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	102 271	84 253
Contribution au C.G.U.F.F. * reportée		785
Frais d'activités de formation payés d'avance	204	175
	102 475	85 213
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	11	
Activités de formation à payer	587	758
	598	758
AVOIR	101 877	84 455
	102 475	85 213

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION – SECTEUR RÉSIDENTIEL

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	2 365	2 145
Revenus de placements	606	416
	2 971	2 561
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	123	95
Contribution au Comité du plan de formation	86	35
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	56	50
	265	180
AUGMENTATION DE L'AVOIR	2 706	2 381
AVOIR AU DÉBUT	9 825	7 444
AVOIR À LA FIN	12 531	9 825

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	12 531	9 825
AVOIR	12 531	9 825

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000 (note 5)	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Transfert du compte complémentaire	561	
Cotisations des salariés	76 439	67 248
Contributions des employeurs	150 853	119 179
Transfert du régime de retraite des vitriers et travailleurs du verre plat	56	409
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	146 990	122 299
Autres revenus d'intérêts	1 553	1 150
Modification de la juste valeur des placements	45 416	431 133
	421 868	741 418
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Cotisations et contributions versées au compte complémentaire	24 869	
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations et de contributions	17 859	36 729
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	10 186	8 711
Transfert au compte des retraités	284 400	283 562
Transfert des biens non réclamés au Curateur public	5 241	
Dépenses administratives	165	
	342 720	329 002
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	79 148	412 416
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 500 353	3 087 937
Redressement		
Imputation de frais d'administration par le fonds général d'administration (note 5)	(4 635)	
	3 495 718	3 087 937
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	3 574 866	3 500 353

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE GÉNÉRAL
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7.1)	3 599 743	3 507 444
Placements et intérêts courus (note 7.2b)	3 778	29 632
	3 603 521	3 537 076
Créances		
Cotisations de salariés à recevoir	6 165	5 308
Contributions d'employeurs à recevoir	12 504	10 692
	18 669	16 000
	3 622 190	3 553 076
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	5 267	375
Cotisations et contributions à rembourser et prestations forfaitaires à payer	5 592	16 261
Transfert à payer au compte des retraités	36 465	36 087
	47 324	52 723
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 13)	3 574 866	3 500 353

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE DES RETRAITÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	131 992	108 053
Autres revenus d'intérêts	828	456
Transfert du compte général	284 400	283 562
Transfert du compte complémentaire	37 401	33 893
Modification de la juste valeur des placements	37 584	374 854
	492 205	800 818
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Rentes et prestations forfaitaires	338 804	309 803
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	153 401	491 015
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	3 173 391	2 682 376
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	3 326 792	3 173 391

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE DES RETRAITÉS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7.1)	3 237 937	3 096 582
Placements et intérêts courus (note 7.2b)	48 332	37 605
	3 286 269	3 134 187
Créances		
Transfert à recevoir du compte général	36 465	36 087
Transfert à recevoir du compte complémentaire	6 020	4 760
	42 485	40 847
	3 328 754	3 175 034
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	76	129
Rentes et prestations forfaitaires à payer	1 886	1 514
	1 962	1 643
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 13)	3 326 792	3 173 391

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations et contributions reçues du compte général	24 869	
Cotisations des salariés	87 376	70 014
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	48 405	38 866
Autres revenus d'intérêts	816	564
Modification de la juste valeur des placements	12 993	132 288
	174 459	241 732
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Transfert au compte général	561	
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	42 453	13 404
Transfert au compte des retraités	37 401	33 893
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	192	192
	80 607	47 489
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	93 852	194 243
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	1 126 076	931 833
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	1 219 928	1 126 076

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7.1)	1 233 731	1 123 377
Placements et intérêts courus (note 7.2b)	7 642	8 493
	1 241 373	1 131 870
Créances		
Cotisations des salariés à recevoir	7 298	5 650
	1 248 671	1 137 520
PASSIF		
Cotisations à rembourser et prestations forfaitaires à payer	22 723	6 684
Transfert à payer au compte des retraités	6 020	4 760
	28 743	11 444
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 219 928	1 126 076

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	107 461	85 618
Cotisations volontaires des salariés	5 083	4 479
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	3 142	1 494
Revenus de placements	24 063	9 546
	139 749	101 137
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	86 381	67 333
Taxe sur le capital	2 243	1 798
Frais de gestion de réclamations et primes	1 506	1 546
Augmentation des passifs actuariels	21 341	10 012
	111 471	80 689
AUGMENTATION DE L'AVOIR	28 278	20 448
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	48 701	30 040
Redressement des passifs actuariels (note 5)	4 587	2 800
Solde redressé	53 288	32 840
AVOIR À LA FIN	81 566	53 288

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 5)
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 7.2a et 8)	223 314	176 657
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 991	5 422
Réclamations à payer	510	262
Créditeurs	1 676	1 404
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	369	420
Passifs actuariels (note 14)	137 202	115 861
	141 748	123 369
AVOIR		
Réserve reliée au programme de gestion de la santé (note 15)	6 674	4 587
Avoir non affecté	74 892	48 701
	81 566	53 288
	223 314	176 657

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	5 872	4 033
Revenus de placements	2 140	830
	8 012	4 863
UTILISATION DES FONDS		
Prime d'assurance versée aux régimes de base	3 142	1 494
Taxe sur le capital	117	83
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	142	113
Augmentation des provisions pour primes éventuelles	448	1 954
	3 849	3 644
AUGMENTATION DE L'AVOIR	4 163	1 219
AVOIR AU DÉBUT	10 834	9 615
AVOIR À LA FIN	14 997	10 834

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 7.2a et 8)	18 833	14 188
PASSIF		
Créditeurs	49	16
Provisions pour primes éventuelles (note 16)	3 787	3 338
	3 836	3 354
AVOIR (note 17)	14 997	10 834
	18 833	14 188

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre huit fonds en fidéicommis ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis

a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément au conventions collectives de l'industrie de la construction.

f) Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis (suite)

g) Fonds de formation – Secteurs institutionnel – commercial – industriel et travaux de génie

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour le financement du fonds de formation des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie, conformément aux conventions collectives de ces secteurs de l'industrie de la construction.

h) Fonds de formation – Secteur résidentiel

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour le financement du plan de formation du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r.14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) Généralités

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises à cotisations et prestations déterminées. Ce régime a été élaboré par le comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime.

Le régime est constitué selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des employeurs et les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Le compte général constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

b) Politique de capitalisation

La cotisation des participants au compte général s'élève à 0,80 $ par heure travaillée. La cotisation des employeurs, à ce même compte, est de 1,625 $ par heure travaillée.

La cotisation des participants au compte complémentaire varie, selon le métier ou l'occupation du participant, de 0,23 $ à 2,25 $ par heure travaillée. La cotisation de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général.

Depuis le début du régime, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 $ à 0,80 $ par heure travaillée et la cotisation des employeurs a varié de 0,04 $ à 1,625 $ par heure travaillée. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,20 $ à 2,25 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

c) Prestations de retraite

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 70 et à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service.

Le participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général, majorée du supplément s'y rattachant, et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général est égale à la rente de base résultant des heures travaillées ajustées du participant selon les taux de rentes de base stipulés à l'annexe II du Règlement. Un supplément de 12,5 % est applicable aux mises à la retraite effectuées au cours de l'an 2001.

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes, les taux de rentes par 1 000 heures travaillées ajustées et le taux de supplément sont sujets à des ajustements annuels déterminés par la Commission à la suite de l'évaluation actuarielle du régime.

d) Prestation d'invalidité

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. Cette rente demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée, des cotisations que le participant a versées aux comptes général et complémentaire. Si le participant a accumulé au moins 2 800 heures travaillées, la prestation forfaitaire est égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été payés au retraité et à son conjoint. À partir de ce moment, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

e) Prestations au décès (suite)

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Si un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

f) Prestation de départ

Un participant qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite devient admissible aux prestations de départ lorsque 24 mois consécutifs se sont écoulés sans qu'aucune heure travaillée n'ait été portée à son crédit.

Un participant qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées a droit à une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations qu'il a versées aux comptes général et complémentaire.

Un participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées a droit à une rente différée payable à compter de sa date normale de retraite ou d'une date de retraite anticipée selon les dispositions du régime.

Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée ou le transfert du montant de la prestation forfaitaire à laquelle il a droit dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Des caisses supplémentaires sont établies aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Au 31 décembre 2000, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants: électriciens, couvreurs, ferblantiers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie, frigoristes, mécaniciens en protection d'incendie et ceux reliés aux travailleurs de lignes.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3.1 Régime supplémentaire de rentes

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.1 Régime supplémentaire de rentes (suite)

a) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

b) Frais d'administration

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance

a) Placements

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b) Conversion des devises

Le coût des placements est converti aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

La juste valeur des placements est convertie en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

c) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements à être remis par les employeurs et acquis au 31 décembre sont comptabilisés comme créances à recevoir.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

e) Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)

f) Revenus reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Commission par les bailleurs, pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis de façon linéaire sur la durée des baux, soit 5 ans. L'amortissement est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

g) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires facilement convertibles dont l'échéance n'excède pas trois mois.

h) Avantages sociaux futurs

La Commission offre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Pour ces régimes à prestations déterminées, la Commission a adopté les conventions comptables suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et ils sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, la mortalité des participants aux régimes et les coûts prévus des soins de santé.

Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

i) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

j) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

k) Tarification de services, prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les tarifications de services, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes et les pénalités sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Il en est de même pour les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation.

l) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis et des régimes d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

m) Virements et imputations

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)

m) Virements et imputations (suite)

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

n) Fonds de formation – Estimation du coût de réalisation des activités de formation

Ces estimations incluent une provision pour le coût de réalisation des activités de formation du secteur résidentiel dont les règles générales et spécifiques d'utilisation du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel seront définies au cours du prochain exercice. Le montant de cette provision est susceptible de subir une variation à la suite de la conclusion de ces règles.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Prestations de retraite et autres types d'avantages sociaux futurs

La Commission a adopté rétroactivement, sans retraiter les états financiers des exercices antérieurs, les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la comptabilisation des prestations de retraite et d'autres types d'avantages sociaux futurs. Selon les nouvelles recommandations, les coûts des avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Antérieurement, ces coûts étaient imputés aux résultats au fur et à mesure que les sommes étaient versées. De plus, les nouvelles recommandations exigent également une modification du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations relatives aux prestations de retraite et les coûts au titre des services courants, qui passe d'un taux à long terme estimatif à un taux d'intérêt établi en fonction du marché.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants de ces états financiers:

	2000
Revenus et dépenses	
Rémunération et administration du personnel	1 946
Excédent des revenus sur les dépenses	(1 946)
Bilan	
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	26 989
Solde du fonds	(26 989)

Vacances accumulées

Les obligations découlant des vacances accumulées par les employés de la Commission à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif au compte Créditeurs et frais courus. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

Vacances accumulées (suite)

Cette modification appliquée de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000	1999
Revenus et dépenses		
Rémunération et administration du personnel	291	(38)
Excédent des revenus sur les dépenses	(291)	38
Bilan		
Créditeurs et frais courus	2 141	1 850
Solde du fonds	(2 141)	(1 850)

5. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Réserve reliée au programme de gestion de la santé – Régime d'assurance de base

Des corrections à l'exercice 1999 ont été effectuées pour reclasser une réserve reliées au programme de gestion de la santé comptabilisée auparavant à titre de passif actuariel. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000	1999
Bilan		
Passifs actuariels	(6 674)	(4 587)
Avoir – réserve reliée au programme de gestion de la santé	6 674	4 587
Évolution de l'avoir		
Augmentation des passifs actuariels	(2 087)	(1 787)
Augmentation de l'avoir	2 087	1 787
Avoir au début	4 587	2 800
Avoir à la fin	6 674	4 587

Imputation de frais d'administration

Des corrections ont été effectuées à l'imputation de dépenses par le fonds général d'administration à certains fonds en fidéicommis et au compte général du régime supplémentaire de rentes compte tenu des modifications de conventions comptables adoptées par la Commission.

Ce redressement appliqué sans retraiter les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (suite)

Imputation de frais d'administration (suite)

Fonds général d'administration

	2000
Bilan	
Placements	5 123
Solde du fonds	5 123

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Bilan	
Placements	(428)
Évolution de l'actif	
Actif à la fin	(428)

Fonds de formation – secteurs institutionnel-commercial industriel et travaux de génie

Bilan	
Placements	(60)
Évolution de l'avoir	
Avoir à la fin	(60)

Régime supplémentaire de rentes – compte général

Bilan	
Placements	(4 635)
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin	
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin	(4 635)

6. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus tirés des placements des fonds de réclamations de salaires, de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

	2000	1999
Fonds de réclamations de salaires	54	47
Fonds de cotisations patronales	40	37
Fonds de cotisations syndicales	141	120
Fonds spécial d'indemnisation	53	6
	288	210
Fonds général d'administration	332	159
	620	369

7. PLACEMENTS

7.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent somme suit:

	2000	1999
Compte général		
Dépôt à vue *	6 000	1
Dépôts à participation **	3 571 915	3 398 291
Revenus à recevoir du fonds particulier	21 828	109 152
	3 599 743	3 507 444
Compte des retraités		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ***	(12 999)	
Dépôts à participation **	3 231 499	3 001 166
Revenus à recevoir du fonds particulier	19 437	95 416
	3 237 937	3 096 582
Compte complémentaire		
Dépôt à vue *	5 001	3
Dépôts à participation **	1 221 365	1 093 761
Revenu à recevoir du fonds particulier	7 365	29 613
	1 233 731	1 123 377
	8 071 411	7 727 403

* Au fonds général de la Caisse.

** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque trimestre. À la clôture de chaque trimestre du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

*** Avances au taux du jour augmenté de 5 points de base, remboursable sur demande.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

7.2 Placements et revenus courus

a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût

	2000		1999	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	30 310	30 310	64 656	64 656
Dépôts à court terme (a)	125 806	125 806	92 831	92 831
Obligations (b)	323 679	323 262	178 779	172 944
Actions	13 762	13 282		
Participations indicielles – TSE-100			67 435	78 316
Compte courtier (c)	533	533		
Intérêts courus	7 167	7 167	3 195	3 195
TOTAL	501 257	500 360	406 896	411 942

(a) Venant à échéance au plus tard le 16 août 2001 et aux taux d'intérêt variant de 5,74 % à 6,35 %.
(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 6,08 ans et le taux de rendement effectif est de 6,16 %.
(c) Correspond à la marge conservée chez le courtier pour la compensation des plus ou moins-values sur contrats à terme.

Ces placements et revenus courus sont répartis comme suit:

	2000	1999
Fonds général d'administration	15 631	4 691
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	121 648	109 698
Fonds de réclamations de salaires	653	1 014
Fonds de cotisations patronales	925	1 208
Fonds de cotisations syndicales	2 620	3 980
Fonds spécial d'indemnisation	1 444	489
Fonds de qualification	1 387	893
Fonds de formation – secteurs institutionnel-commercial industriel et travaux de génie	102 271	84 253
Fonds de formation – secteur résidentiel	12 531	9 825
Régimes d'assurance de base	223 314	176 657
Régimes supplémentaires d'assurance	18 833	14 188
	501 257	406 896

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	2000		1999	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	11 720	11 720	20 607	20 607
Dépôts à court terme (a)	14 739	14 739	25 814	25 814
Obligations (b)	32 516	32 634	28 671	28 419
Intérêts courus	659	659	890	890
	59 634	59 752	75 982	75 730

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

7.2 Placements et revenus courus (suite)

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur (suite)

(a) Venant à échéance au plus tard le 16 août 2001 et aux taux d'intérêt variant de 5,74 % à 6,35 %.
(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 6,08 an et le taux de rendement effectif est de 6,16 %.

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit:

	2000	1999
Compte général	3 778	29 632
Compte des retraités	48 332	37 605
Compte complémentaire	7 642	8 493
	59 752	75 730

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS HORS BILAN

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Commission a recours à divers instruments financiers dérivés, soit à des fins de rendement ou de couverture.

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Commission:

	2000		1999	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Contrats à terme d'indices boursiers				
Positions acheteur	70 988	(1 470)	63 299	15
Positions vendeur	9 999	1 803		
Contrats de change à terme				
Positions vendeur	28 162	(98)		
Ententes de swap de taux d'intérêt	38 000	(848)		
Entente de swap sur indice boursier	76 489			
	223 638	(613)	63 299	15

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la Commission recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables aux dates de la présentation de l'information financière. Les cours des courtiers en valeurs mobilières ou des banquiers de la Commission sont disponibles pour ces contrats à termes d'indices boursiers, ces contrats de change et ces swaps d'intérêts et d'indices boursiers.

La Commission ne traite qu'avec des institutions financières de réputation, de sorte que le risque de crédit est pratiquement inexistant. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises sont couverts par des contrats de change à terme.

Deux bons du trésor, l'un d'une valeur de 2 500 000 $ échéant le 24 mai 2001 et l'autre d'une valeur de 500 000 $ échéant le 15 mars 2001 sont donnés en garantie des contrats à terme.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût*	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	672		672	672
Bâtiments	8 718	4 815	3 903	4 121
Aménagements des bâtiments	1 758	647	1 111	860
Mobilier et équipement	7 102	5 913	1 189	1 023
Équipement informatique	9 195	8 216	979	701
Logiciel informatique	2 883	2 602	281	145
Améliorations locatives	377	311	66	105
	30 705	22 504	8 201	7 627
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	365	223	142	353
	31 070	22 727	8 343	7 980

* Des subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations et se répartissent comme suit:

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	404	106	298	310
Équipement informatique	1 166	476	690	675
Logiciel informatique	312	209	103	101
Améliorations locatives	63	48	15	32
	1 945	839	1 106	1118

10. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 7,19 % échéant en 2001	27	94
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 6,84 % échéant en 2002	80	137
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 9,453 % échéant en 2000		150
Hypothèque immobilière, garantie par un immeuble d'une valeur comptable nette de 2 240 630 $, remboursable par versements en capital trimestriels de 50 000 $, intérêts mensuels au taux établi selon le coût des fonds de l'institution financière majoré de 1 % et le solde échéant le 30 avril 2001		1 300
Montants à reporter	107	1 681

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2000	1999
Montants reportés	107	1 681
Hypothèque immobilière, garantie par un immeuble d'une valeur comptable nette de 437 296 $ remboursable par versements mensuels de 3 441 $, comprenant capital et intérêts, taux d'intérêt fixé pour un an à 8,25 % l'an, échéant le 1er mars 2005		249
	107	1 930
Versements échéant en deçà d'un an	88	497
	19	1 433

Les versements en capital à effectuer pour les prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2001	88
2002	19
	107

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2001	92
2002	19
Total des paiements minimums exigibles	111
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	4
	107

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2000	1999
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des prélèvements à recevoir	(280)	(491)
Augmentation des débiteurs	(472)	(118)
Variation de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	110	(6 171)
Variation des frais payés d'avance	(166)	106
Variation des créditeurs et frais courus	(547)	1 318
Augmentation des revenus reportés	365	
Augmentation de la subvention du gouvernement du Québec reportée	311	6 454
	(679)	1 098

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

11. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse	79	
Placements et revenus courus *	4 610	1 383
Chèques en circulation moins encaisse		(424)
	4 689	959

* Ces placements et revenus courus sont ceux dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Les intérêts payés par la Commission s'élèvent à 519 139 $ (484 858 $ en 1999).

12. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit:

	2000	1999
Mécaniciens	66	35
Serruriers	57	49
Monteurs	33	13
Ferrailleurs	32	18
Électriciens	387	243
Ferblantiers	110	73
Chaudronniers	96	62
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	606	400
	1 387	893

13. ENGAGEMENTS ET VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Le cabinet d'actuaires Groupe-conseil Aon a établi la valeur des engagements des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 2000 et transmis par la Commission. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2000. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées.

Ces engagements ont été déterminés au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle de répartition des prestations constituées. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date.

Selon cette évaluation les engagements du régime envers les participants s'établissent comme suit:

	2000	1999
Compte général	3 641 093	3 241 226
Compte des retraités	3 024 435	2 769 360
Engagements	6 665 528	6 010 586

13. ENGAGEMENTS ET VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée pour tenir compte des tendances à long terme du marché. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des deux dernières années.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit:

	2000	1999
Actif net disponible pour le service des prestations		
Compte général	3 574 866	3 500 353
Compte de retraités	3 326 792	3 173 391
	6 901 658	6 673 744
Modification des justes valeurs non prise en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	80 076	(600 194)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	6 981 734	6 073 550

14. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 2000 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurances.

Les sommes des engagements des régimes ont été évaluées au 31 décembre 2000 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes:

	2000	1999
Engagement relié à la période d'assurance suivante	55 153	41 231
Passif pour heures en réserve	24 028	18 683
Provisions pour prestations engagées	20 610	16 704
Provisions pour rentes aux assurés invalides	37 411	39 243
	137 202	115 861

15. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 3 ¢/heure sont versée à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation dans le but de contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La Commission s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

15. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ (suite)

	2000	1999
Solde au début	4 587	2 800
Variation nette de la réserve au cours de l'exercice	2 087	1 787
Solde à la fin	6 674	4 587

16. PROVISIONS POUR PRIMES ÉVENTUELLES

Au 31 décembre, les régimes supplémentaires d'assurance ont des engagements pour les périodes d'assurabilité futures. Les sommes des engagements des régimes ont été évalués à partir d'une projection actuarielle permettant à la Commission de provisionner les primes éventuelles suivantes:

	2000	1999
Provisions reliées à la période d'assurance suivante	2 269	2 046
Provisions pour heures en réserve	1 518	1 292
	3 787	3 338

17. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de la présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir de chaque régime se détaille comme suit:

	2000	1999
Électriciens	9 565	7 397
Couvreurs	896	618
Ferblantiers	625	390
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	2 869	1 912
Travailleurs de lignes	648	369
Mécaniciens en protection – incendie	155	49
Frigoristes	239	99
	14 997	10 834

18. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 novembre 2005 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 concernant ces locaux administratifs s'élève à 896 730 $ (867 797 $ en 1999). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

18. ENGAGEMENTS (suite)

	2000
2001	615
2002	415
2003	405
2004	375
2005	292
	2 102

19. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 226 794 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celle-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

20. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées contributifs; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

La Commission offre aussi à ses retraités des régimes d'assurance maladie et d'assurance vie à prestations déterminées ainsi que des bonis de départ.

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2000, la charge nette de la Commission se présente comme suit:

	Régimes de retraite	Autres régimes
Charge nette	2 404	2 909

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, ainsi que le passif au titre des prestations constituées au titre des régimes se présentent comme suit au 31 décembre:

	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées	179 456	27 833
Juste valeur des actifs des régimes	216 561	
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	37 105	(27 833)
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value		(26 989)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)

Le montant inscrit au bilan pour l'actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite au 31 décembre 2000 est diminué d'une provision pour moins-value de 36 876 000 $.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Commission pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre).

	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 à 5,00 %	

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 12 % pour 2001. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer de 1 % par année pour atteindre 5 % en 2006 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de la Commission se présentent comme suit:

	2000	1999	2000
	Régimes de retraite		Autres régimes
Cotisations de l'employeur	2 404	2 220	
Cotisation des employés	1 832	1 696	
Prestations versées	7 317	6 330	963

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000

OPINION ACTUARIELLE.

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2000, sur la base du Règlement en vigueur à cette date, en tenant compte des taux de rente de base et du pourcentage de supplément fixés par la décision CCQ-002782 qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2001 et sur la base de données au 1er janvier 2000.

Nous certifions par les présentes qu'à notre opinion:

a) La caisse de retraite affiche, au 31 décembre 2000, un excédent d'actif de 316 206 000 $, lequel se subdivise en un excédent d'actif de 30 340 000 $ dans le compte général et un excédent d'actif de 285 866 000 $ dans le compte des retraités;

b) La caisse de retraite est solvable au 31 décembre 2000;

c) Les cotisations salariales et patronales versées au régime, soit 2,425 $ par heure travaillée, sont suffisantes pour couvrir les engagements du régime résultant de l'application pour l'année 2001 du taux de rente de base de 454 $/1 000 $ heures, les cotisations pour l'amortissement et la provision pour dépenses, et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuelle du régime;

d) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;

e) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation;

f) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Pierre Guérin, FSA

Montréal, le 26 janvier 2001

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net des régimes de base est supérieur de 58 464 000 $ à la somme des engagements des régimes;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 1,20 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité des régimes de base pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens est supérieur de 9 178 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,185 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

b) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs est supérieur de 804 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,20 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers est supérieur de 552 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,10 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes est supérieur de 534 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,20 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTRERIE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS ET SOUDEURS EN TUYAUTERIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis,

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie est supérieur de 2 651 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,195 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécanicien en protection-incendie ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie est supérieur de 138 000 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux de cotisation prévu lors du dépôt du rapport d'évaluation le 13 mars 2001, à savoir 0,195 $/heure, est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2003.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 13 MARS 2001.

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes ont été évalués au 31 décembre 2000. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À mon avis:

Au 31 décembre 2000, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes est supérieur de 234 000 $ à la somme des engagements du régime;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 30 mars 2001,

Groupe-conseil Aon
Claude Fréchette, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

André Ménard
Président-directeur général

Le 11 mai 2001

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2000 et les états des revenus et dépenses, du solde déficitaire du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans, les états de l'actif net disponible pour le service des prestations ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2000 et les états de l'évolution de leur avoir, de leur actif net disponible pour le service des prestations ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds en fidéicommis:

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
Fonds de réclamations de salaires;
Fonds de cotisations patronales;
Fonds de cotisations syndicales;
Fonds spécial d'indemnisation;
Fonds de qualification;
Fonds de formation – secteurs institutionnel–commercial, industriel et travaux de génie;
Fonds de formation – secteur résidentiel;

Régime supplémentaire de rentes:

Compte général;
Compte des retraités;
Compte complémentaire;

Régimes d'assurance:

Régimes d'assurance de base;
Régimes supplémentaires d'assurance.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'avoir ou de l'actif des fonds en fidéicommis, des actifs nets disponibles pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir des régimes d'assurance pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des prestations de retraite et autres types d'avantages sociaux futurs et à la comptabilisation des vacances accumulées expliquées à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 11 mai 2001

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. S-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 4)	1 725 830	1 703 300
Revenus de placements et intérêts sur cotisations (note 5)	833 796	868 566
Autres revenus	1 774	2 905
	2 561 400	2 574 771
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 6)		
Prestations versées	1 261 063	1 196 486
Variation du passif actuariel (note 19)	37 461	57 428
	1 298 524	1 253 914
Programme pour une maternité sans danger (note 7)		
Prestations versées	108 648	103 037
Variation du passif actuariel (note 19)	2 399	4 559
	111 047	107 596
Programmes de prévention (note 8)	92 124	87 608
Frais d'administration (note 9)		
Frais de l'exercice	348 069	325 835
Variation du passif actuariel (note 19)	(5 678)	
	342 391	325 835
Financement de tribunaux administratifs (note 10)		
Contributions de l'exercice	45 314	43 303
Variation du passif actuariel (note 19)	(4 663)	
	40 651	43 303
Autres frais (note 11)	26 714	15 221
Augmentation nette de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel		6 199
	1 911 451	1 839 676
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	649 949	735 095
COMPOSÉ DE:		
Résultat relatif aux éléments de capitalisation	144 030	429 646
Surplus relatif aux taux de rendement réel	324 530	
Surplus des opérations de l'exercice courant (note 12)	181 389	305 449

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SURPLUS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000				1999
	(Déficits) consolidés au 1er janv. 2000	Écarts relatifs au taux de rendement réel cumulés	Autres éléments cumulés	Total	Total
SURPLUS (DÉFICITS) AU DÉBUT					
Solde déjà établi	(593 065)		150 895	(442 170)	(1 177 265)
Redressements au 1er janvier 2000 (note 3)					
Inscription au passif actuariel d'une provision à l'égard des frais d'administration futurs et des contributions futures au financement de tribunaux administratifs	(594 588)			(594 588)	
Élimination de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel		725 307		725 307	
Inscription des intérêts sur la provision pour remboursements de cotisations		(25 955)		(25 955)	
SOLDE REDRESSÉ	(1 187 653)	699 352	150 895	(337 406)	(1 177 265)
RÉSULTAT RELATIF AUX ÉLÉMENTS DE CAPITALISATION					
Cotisations des employeurs					
Cotisations relatives à la capitalisation	121 900	(158 691)	(39 436)	(76 227)	
Cotisations relatives à la portion capital du solde dû au régime de retraite des fonctionnaires			4 627	4 627	4 321
Cotisations relatives au mode rétrospectif			(10 672)	(10 672)	(32 017)
	121 900	(158 691)	(45 481)	(82 272)	(27 696)
Intérêts relatifs au mode rétrospectif			(689)	(689)	(2 149)
Intérêts sur surplus (déficits) cumulés	(65 434)	46 608	6 605	(12 221)	(86 696)
Changement d'hypothèse du taux de rendement réel au 1er janvier 2000	255 348			255 348	
Exploitation de produits et services de commerce électronique			(16 136)	(16 136) *	(6 549)
Plafonnement au 31 décembre de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel					399 416
Amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel					153 320
Montants à reporter	311 814	(112 083)	(55 701)	144 030	429 646

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SURPLUS CUMULÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000				1999
	(Déficits) consolidés au 1er janv. 2000	Écarts relatifs au taux de rendement réel cumulés	Autres éléments cumulés	Total	Total
Montants reportés	311 814	(112 083)	(55 701)	144 030	429 646
SURPLUS RELATIF AU TAUX DU RENDEMENT RÉEL		324 530		324 530	
SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT					
Surplus relatif aux besoins financiers de l'année courante			83 430	83 430	79 328
Surplus relatif aux besoins financiers des années antérieures	97 959			97 959	226 121
	97 959		83 430	181 389	305 449
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	409 773	212 447	27 729	649 949	735 095
SURPLUS (DÉFICITS) À LA FIN	(777 880)	911 799	178 624	312 543	(442 170)

* Ce montant de 16 135 955 $ correspond à la dépense de l'exercice 2000 (1999: 6 549 336 $) pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Cette dépense est déduite du montant de 50 000 000 $ affecté à cette fin à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997. Après imputation de cette dépense, le solde disponible à cette fin pour les exercices à venir s'établit à 22 022 803 $ (1999: 38 158 758 $).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	7 757	4 921
Cotisations à recevoir et autres créances (note 13)	352 996	415 555
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 14)	8 064 151	7 349 660
Solde de prix de vente d'un immeuble (note 15)	6 828	7 705
Immobilisations (note 16)	30 588	31 645
	8 462 320	7 809 486
PASSIF		
Chèques en circulation	22 892	15 677
Créditeurs et frais courus	43 944	33 627
Cotisations perçues d'avance	31 703	34 169
Provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés (note 17)	73 878	70 284
Provision pour remboursements de cotisations (note 18)	88 313	102 512
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	11 871	12 384
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires		4 627
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel		725 307
Passif actuariel (note 19)	7 877 176	7 253 069
	8 149 777	8 251 656
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	312 543	(442 170)
	8 462 320	7 809 486

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 21)

Pour le Conseil d'administration,
Gilles Taillon
Henri Massé

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1). Elle a pour fonctions, dans le cadre de l'application de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi.

La Commission a confié à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec la responsabilité du développement, de la coordination et de l'exécution des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À cette fin, la Commission verse annuellement une subvention d'équilibre budgétaire à l'Institut.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), de cotiser annuellement, conformément à son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles ils sont classés, ou aux taux personnalisés qui leur sont applicables ou, le cas échéant, selon le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., chapitre I-6) et de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., chapitre C-20), de verser aux réclamants des prestations ou d'autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

Mode de financement

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses dès leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour des lésions professionnelles survenues auparavant.

La Commission applique un mode de tarification tenant davantage compte du double mandat qui lui est dévolu par la loi, soit celui d'agent de prévention et celui d'assureur public.

La Commission détermine annuellement par règlement des unités de classification qu'elle regroupe en secteurs.

Aux fins de la cotisation, la Commission classe chaque employeur dans une ou plusieurs unités, conformément aux règles qu'elle détermine par règlement. Fixée suivant les principes de base de l'assurance, la cotisation varie en fonction du risque associé à l'activité exercée et du coût des lésions professionnelles.

Il existe trois modes de tarification pour établir le taux de cotisation applicable à un employeur: le mode au taux de l'unité, le mode au taux personnalisé et le mode rétrospectif.

L'assujettissement de l'employeur à l'un ou l'autre de ces modes varie en fonction de l'importance de sa cotisation.

Le mode au taux de l'unité

Cette cotisation est calculée à partir du taux de l'unité dans laquelle sont classées les activités exercées par l'entreprise. Le taux de l'unité est déterminé à partir du taux moyen provincial et du coût des lésions professionnelles associées à l'unité.

Le mode au taux personnalisé

La cotisation est calculée à partir d'un taux personnalisé, c'est-à-dire que le taux de l'unité dans laquelle les activités de l'entreprise sont classées est rajusté pour tenir compte des efforts de l'employeur en matière de prévention et de retour au travail.

Le mode rétrospectif

L'objectif de ce mode est de faire correspondre le plus possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT (suite)

Politique de capitalisation

Le concept de pleine capitalisation retenu par la Commission signifie que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus. Par conséquent, des mesures sont prévues afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de stabilité et de prévention.

Ces mesures varient selon que les surplus et déficits composant le résultat des revenus et dépenses de l'exercice émanent de variations eu égard à la tarification des opérations de l'exercice courant ou d'écarts relatifs au taux de rendement réel.

En conséquence, les trois résultats suivants se retrouvent à l'état des revenus et dépenses:

- résultat relatif aux éléments de capitalisation;
- surplus (déficit) relatif au taux de rendement réel;
- surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant.

Les éléments composant ces trois résultats sont présentés de façon ventilée à l'état des surplus cumulés selon qu'ils s'appliquent aux déficits consolidés au 1er janvier 2000, aux écarts relatifs au taux de rendement réel ou aux autres éléments.

La politique stipule que les déficits consolidés au 1er janvier 2000, présentés à l'état des surplus cumulés, sont composés des engagements non capitalisés au 31 décembre 1999 excluant certains éléments cumulés soit:

- le solde dû au régime de retraite des fonctionnaires;
- le solde du surplus de l'exercice 1998 relatif aux besoins financiers de l'année courante attribuable aux employeurs non assujettis au régime rétrospectif;
- le solde du surplus de l'exercice 1999 relatif aux besoins financiers de l'année courante;
- le solde de la portion du surplus de l'exercice 1997 relatif aux besoins financiers des exercices antérieurs affectée à l'exploitation de produits et services de commerce électronique.

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation au 31 décembre 2000 est de 103,83 % comparativement à 94,64 % au 31 décembre 1999. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été dressés par la direction selon les principes généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de la trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice, étant donné que les informations les plus pertinentes apparaissent en notes complémentaires aux états financiers.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis sur la base d'une estimation des cotisations ultimes. Cette estimation vise à prendre en considération la masse salariale ainsi que la classification ultime de chaque employeur. Elle vise également à prendre en considération, tant pour les employeurs assujettis au mode au taux personnalisé qu'à ceux assujettis au mode rétrospectif, les débours qui seront finalement imputés dans le cadre de l'application de ces modes.

b) Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Revenus de placements (suite)

De plus, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût est inscrite graduellement aux livres.

Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés aux revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

c) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec comprennent, d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse et les revenus à recevoir y afférents et, d'autre part, un emprunt à court terme du fonds général de la Caisse et les intérêts courus y afférents.

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande, laquelle est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût, et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Édifices	2,5 %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement et logiciels informatiques	20 %
Système de télécommunications	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Provision pour remboursements de cotisations

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode rétrospectif

L'objectif du mode rétrospectif est de faire correspondre le plus possible la cotisation annuelle de l'employeur aux dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, la cotisation de celui-ci pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

La Commission inscrit annuellement comme provision pour remboursements de cotisations l'estimation de l'ajustement définitif des cotisations de l'année antérieure, ainsi que la révision d'estimation des années antérieures à l'égard de cette provision. La variation annuelle de cette dernière est appliquée aux revenus de cotisations des employeurs.

Cependant, cette provision ne tient pas compte de l'ajustement définitif de l'année courante compte tenu de l'incertitude reliée à cet ajustement.

f) Passif actuariel

Ce passif comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux lésions professionnelles et aux retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours du présent exercice et des exercices antérieurs, chez les employeurs tenus de cotiser.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Passif actuariel (suite)

Ce passif comprend des provisions pour les demandes de prestations en instance et pour l'indemnisation des victimes d'accidents du travail dont la demande parviendra à la Commission après le présent exercice. Il inclut aussi des provisions pour l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles qui sont présentement indemnisées et celles qui le seront éventuellement à la suite d'une rechute, d'une récidive ou d'une aggravation.

Ce passif comprend une provision pour les frais d'administration futurs ainsi que pour les contributions futures de la Commission au financement de tribunaux administratifs, à l'égard des événements survenus en date de la fin de l'exercice financier.

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 4,0 %.

g) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Inscription d'une provision à l'égard des frais d'administration futurs et des contributions futures au financement de tribunaux administratifs

À compter du présent exercice, le passif actuariel comprend une provision pour les frais d'administration futurs ainsi que pour les contributions futures au financement de tribunaux administratifs à l'égard des événements survenus en date de la fin de l'exercice. Auparavant, ce passif n'incluait aucune provision à l'égard de ces éléments.

Élimination de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel

À compter du présent exercice, les surplus ou déficits relatifs au taux de rendement réel sont inclus dans le résultat de l'exercice. Auparavant, ces surplus ou déficits étaient portés à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel, laquelle était assujettie à des mécanismes d'amortissement et de plafonnement. Le solde non amorti de la provision au 1er janvier 2000 a été porté en redressement des surplus cumulés.

Inscription des intérêts sur la provision pour remboursements de cotisations

À compter du présent exercice, la provision pour remboursements de cotisations inclut une estimation des intérêts courus à verser. Auparavant, cette provision ne tenait pas compte des intérêts à verser.

L'effet de ces modifications sur les états financiers des exercices 1999 et antérieurs a été comptabilisé au 1er janvier 2000 directement à l'état des surplus cumulés de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 n'ont pas été redressés pour tenir compte de ces modifications.

Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2000:

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

	2000
Revenus et dépenses	
Revenus	
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	9 324
Dépenses	
Frais d'administration	(5 678)
Financement de tribunaux administratifs	(4 663)
Augmentation nette de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(3 988)
Excédent des revenus sur les dépenses	23 653
Composé de:	
Résultat relatif aux éléments de capitalisation	(337 143)
Surplus relatif au taux de rendement réel	324 530
Surplus des opérations de l'exercice courant	36 266
Bilan	
Actif	
Cotisations à recevoir et autres créances	1 600
Passif	
Provision pour remboursements de cotisations	18 231
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(729 295)
Passif actuariel	584 247
Surplus (déficits) cumulés	128 417

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2000	1999
Cotisations relatives à l'année de tarification courante *		
Opérations courantes	1 772 800	1 695 679
Opérations de capitalisation	(71 600)	4 321
	1 701 200	1 700 000
Cotisations relatives aux années de tarification antérieures		
Opérations courantes		
Ajustements des cotisations	28 602	33 717
Augmentation résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	6 700	1 600
	35 302	35 317
Opérations de capitalisation relatives au mode rétrospectif		
Diminution résultant d'une variation de la provision pour remboursements de cotisations	10 672	32 017
	24 630	3 300
	1 725 830	1 703 300

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS (suite)

* Les cotisations pour l'année de tarification 2000 sont établies sur la base d'une masse salariale assurable cotisable estimée à 80 200 000 000 $ alors que celles pour l'année de tarification 1999 avaient été établies sur la base d'une masse salariale estimée à 74 900 000 000 $ à la fin de l'exercice précédent.

5. REVENUS DE PLACEMENTS ET INTÉRÊTS SUR COTISATIONS

	2000	1999
Revenus de placements		
Dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus attribués par la Caisse	824 186	532 469
Moins:		
Gains réalisés sur placements par la Caisse	459 829	200 741
	364 357	331 728
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	222 758	156 633
Amortissement de la différence entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût	210 125	368 255
	797 240	856 616
Intérêts sur dépôts à court terme à la Caisse	311	42
Intérêts sur emprunts à court terme à la Caisse	(8 060)	(9 721)
	789 491	846 937
Intérêts sur soldes bancaires et autres	267	255
	789 758	847 192
Intérêts sur cotisations		
Exigés	47 981	29 584
Accordés	(3 943)	(8 210)
	44 038	21 374
	833 796	868 566

6. PROGRAMMES DE RÉPARATION

	2000	1999
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	279 731	260 748
Variation du passif actuariel	859 021	819 215
	1 138 752	1 079 963
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	981 332	935 738
Variation du passif actuariel	(821 560)	(761 787)
	159 772	173 951
	1 298 524	1 253 914

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. PROGRAMMES DE RÉPARATION (suite)

La dépense à l'égard des programmes de réparation se répartit comme suit:

	2000	1999
Prestations versées		
Remplacement de revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	451 387	424 103
Postréadaptation	281 678	265 361
	733 065	689 464
Assistance médicale et frais de réadaptation	281 695	259 871
Dommages corporels	79 627	72 156
Incapacité permanente	112 589	116 867
Décès	38 784	41 362
Stabilisation économique et sociale	15 303	16 766
	1 261 063	1 196 486
Variation du passif actuariel	37 461	57 428
	1 298 524	1 253 914

Lors de la tarification, le coût établi en date du 1er juillet pour les programmes de réparation est l'une des données prises en compte aux fins de l'établissement annuel des besoins financiers à combler par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût au 1er juillet 2000 pour les programmes de réparation à l'égard des événements survenus en 2000 est établi à 1 114 720 000 $ alors que ce coût au 1er juillet 1999 pour les événements survenus en 1999 avait été établi à la fin de l'exercice 1999 à 1 066 260 000 $.

7. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

	2000	1999
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours de l'exercice		
Prestations versées	70 828	70 001
Variation du passif actuariel	38 352	36 227
	109 180	106 228
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	37 820	33 036
Variation du passif actuariel	(35 953)	(31 668)
	1 867	1 368
	111 047	107 596

Lors de la tarification, le coût établi en date du 1er juillet pour le programme pour une maternité sans danger est l'une des données prises en compte aux fins de l'établissement annuel des besoins financiers à combler par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût au 1er juillet 2000 pour le programme pour une maternité sans danger à l'égard des retraits préventifs de 2000 est établi à 107 818 000 $ alors que le coût au 1er juillet 1999 pour les retraits préventifs de 1999 avait été établi à la fin de l'exercice 1999 à 104 941 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

8. PROGRAMMES DE PRÉVENTION

	2000	1999
Paiements pour les services de santé au travail	53 229	50 274
Subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec	15 260	14 710
Subventions pour la formation et l'information		
Associations sectorielles paritaires	14 965	13 998
Associations syndicales et patronales	8 066	8 060
Autres	604	566
	92 124	87 608

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2000	1999
Frais de l'exercice		
Traitements et avantages sociaux	217 933	204 823
Formation et perfectionnement	1 000	1 103
Frais de déplacement	9 388	8 596
Postes, messageries et télécommunications	8 798	8 554
Communications et information	3 880	3 114
Services professionnels – Administration et informatique	41 192	48 636
Entretien et réparations – Équipement informatique	27 460	12 996
Entretien et réparations – Immobilisations et autres	4 370	3 220
Matériel et fournitures	5 330	5 432
Location d'espaces	19 698	19 061
Location d'équipement – Informatique	3 052	3 477
Location d'équipement – Autres	844	773
Assurances, taxes et énergie	1 961	1 971
Autres frais et services	2 379	1 957
Amortissement – Immobilisations	13 189	13 500
	360 474	337 213
Frais imputés		
Gouvernement du Québec, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	4 805	4 092
Gouvernement du Canada et ses organismes, pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	4 322	4 286
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 504	2 342
Autres frais imputés	774	658
	12 405	11 378
	348 069	325 835
Variation du passif actuariel	(5 678)	
	342 391	325 835

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

10. FINANCEMENT DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

	2000	1999
Contribution pour l'exercice		
Commission des lésions professionnelles	45 278	43 250
Tribunal administratif du Québec	36	53
	45 314	43 303
Variation du passif actuariel	(4 663)	
	40 651	43 303

11. AUTRES FRAIS

	2000	1999
Créances douteuses *	26 406	14 619
Régime de retraite des fonctionnaires		
- Intérêts sur solde dû	308	602
	26 714	15 221

* La dépense de créances douteuses de l'exercice de 26 406 000 $ comprend une dépense de 41 406 000 $ à l'égard des cotisations des employeurs et des surpayés de réparation, diminuée d'un montant de 15 000 000 $ afin de tenir compte des sommes reçues en 2000 du gouvernement du Québec relativement aux exercices antérieurs comme suite à l'entente intervenue à l'égard des frais d'inspection. En 1999, la dépense de créances douteuses de 14 619 000 $ comprenait une dépense de 29 619 000 $ à l'égard des cotisations des employeurs et des surpayés de réparation, diminuée d'un montant de 15 000 000 $ reçu du gouvernement du Québec à l'égard des frais d'inspection relativement aux exercices antérieurs.

12. SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT

Le surplus des opérations de l'exercice courant représente les surplus ou déficits eu égard à la tarification réalisés au cours de l'exercice courant, qui devront faire l'objet d'ajustements à la cotisation des employeurs dans les années subséquentes, et ce, en conformité avec la politique de capitalisation décrite à la note 1.

Le surplus des opérations de l'exercice courant s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification:

	2000	1999
	Surplus (déficit)	
Variations – besoins financiers de l'année courante		
Cotisations *	139 592	109 577
Autres revenus	1 774	2 905
Programmes de réparation **	(46 820)	(24 360)
Programme pour une maternité sans danger	(12 218)	(18 041)
Programmes de prévention	(1 124)	1 492
Frais d'administration	5 378	2 714
Financement de tribunaux administratifs	7 369	2 297
Créances douteuses	(13 406)	381
	80 545	76 965
Intérêts courus du 1er juillet au 31 décembre sur les variations relatives aux besoins financiers de l'année courante	2 885	2 363
Montants à reporter	83 430	79 328

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

12. SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (suite)

	2000	1999
	Surplus (déficit)	
Montants reportés	83 430	79 328
Variations – besoins financiers des années antérieures		
Cotisations ***	35 302	35 317
Programmes de réparation ****	36 880	190 967
Programme pour une maternité sans danger	(551)	(163)
Frais d'administration	20 936	
Financement de tribunaux administratifs	5 392	
	97 959	226 121
Surplus des opérations de l'exercice courant	181 389	305 449

* Les cotisations pour l'année de tarification 2000 sont estimées à un niveau supérieur de 139 592 000 $ à celui initialement estimé, ce qui constitue un surplus. Ce surplus résulte essentiellement d'une activité économique différente, dont une masse salariale cotisable supérieure de 6,5 % à celle initialement prévue. À cette activité économique différente devrait correspondre une hausse du coût des programmes de réparation d'environ 100 000 000 $.

** Lors de la tarification, le coût en date du 1er juillet 2000 pour les lésions professionnelles de 2000 a été établi à 1 067 900 000 $. Ce même coût est établi à 1 114 720 000 $ dans les présents états financiers, ce qui signifie un déficit de 46 820 000 $. Ce déficit est le résultat net d'un surplus de 23 200 000 $ attribuable au changement de l'hypothèse du taux de rendement réel de 3,5 % à 4,0 % et d'un déficit de 70 020 000 $ relatif à la hausse du coût de diverses indemnités.

Ce déficit de 70 020 000 $ doit être considéré en relation avec le fait que les différences observées dans l'activité économique auraient dû entraîner une hausse d'environ 100 000 000 $ du coût des programmes de réparation.

*** Le surplus de 35 302 000 $ au titre des revenus de cotisations des années antérieures a trait à l'année d'application 1999. La principale raison est que la masse salariale cotisable définitive de 1999 s'avère plus élevée que celle qui a été estimée dans les états financiers de 1999 sur la base des données provisoires alors disponibles.

**** Le surplus de 36 880 000 $ pour les programmes de réparation à l'égard des lésions survenues avant 2000 comprend trois principaux éléments. Premièrement, un surplus de 76 270 000 $ a trait aux indemnités de remplacement du revenu versées en période de consolidation médicale et réadaptation. Ce surplus concerne principalement les indemnités versées suite à des rechutes, récidives ou aggravations et reflète l'évolution à la baisse au cours des dernières années du nombre de rechutes, récidives ou aggravations. Deuxièmement, un surplus de 72 547 000 $ a trait aux indemnités de remplacement du revenu versées en période de postréadaptation. Ce surplus résulte essentiellement de la diminution du nombre de personnes qui ont droit à des indemnités à la suite de la détermination d'un emploi convenable. Enfin, un déficit de 114 365 000 $ correspond à l'estimation de l'impact que les modifications fiscales annoncées par les ministres des finances auront sur les tables d'indemnités de remplacement du revenu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

13. COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2000	1999
Cotisations à recevoir	342 871	420 906
Estimation des revenus courus de cotisations	37 941	26 001
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection *	16 000	31 000
Surpayés de prestations des programmes de réparation à recevoir	25 032	24 429
Autres créances	11 452	6 719
	433 296	509 055
Moins:		
Provision pour créances douteuses **	80 300	93 500
	352 996	415 555

* L'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoyait, avant son abrogation le 31 mars 1997, que toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection était prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature. Selon les termes d'une entente intervenue avec le gouvernement du Québec en 1997, le remboursement de ce solde à recevoir est prévu pour 2001 et sera porté en réduction de la dépense de créances douteuses.

** Cette provision inclut un montant de 16 000 000 $ (1999: 31 000 000 $) à l'égard des sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection.

14. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Fonds particulier		
Dépôts à participation – au coût		
(2000: 6 919 202 unités; 1999: 6 184 924 unités)		
(Valeur marchande en milliers de dollars,		
2000: 9 115 181; 1999: 8 541 271)	7 652 413	6 644 500
Plus:		
Partie amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût	1 247 969	1 037 844
	8 900 382	7 682 344
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	563 805	326 734
Dépôts à participation à une valeur axée sur la valeur marchande	8 336 577	7 355 610
Revenus à recevoir	68 809	95 438
	8 405 386	7 451 048
Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus *	(341 235)	(101 388)
	8 064 151	7 349 660

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont encaissables moyennant préavis, selon les modalités des règlements de la Caisse et selon les ententes spécifiques avec la Commission, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque mois du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés sur placements.

La variation de l'exercice de l'emprunt à court terme, exclusion faite des intérêts courus, est de 238 653 282 $ (1999: 44 210 865 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

14. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

La partie non amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût représente un gain de 214 799 465 $ au 31 décembre 2000 (1999: 858 926 557 $).

Les dépôts et retraits effectués auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2000 s'établissent respectivement à 1 210 000 000 $ et 1 285 000 000 $ (1999: 1 049 000 000 $ et 1 346 000 000 $).

Les acquisitions d'unités de dépôts à participation pour l'exercice totalisent 1 007 912 662 $ (1999: 399 024 080 $) et le produit d'aliénation d'unités de dépôts à participation totalise 0 $ (1999: 221 307 086 $). Le gain sur l'aliénation d'unités de dépôts à participation est de 0 $ (1999: 38 009 412 $).

* La Commission a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 350 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le rendement du taux du compte de dépôt à vue au jour le jour majoré de 0,5 %. Le taux d'intérêt était de 5,9 % au 31 décembre 2000 (1999: 5,0 %). Cette marge de crédit expire en 2001.

15. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'UN IMMEUBLE

	2000	1999
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $, échéant le 31 décembre 2006, taux 7,5 %	6 828	7 705

16. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	749		749	749
Édifices	10 379	6 777	3 602	3 861
Ameublement et équipement	15 350	12 278	3 072	3 357
Matériel roulant	997	842	155	197
Équipement et logiciels informatiques	99 639	78 618	21 021	22 980
Système de télécommunications	7 391	5 416	1 975	481
Améliorations locatives	4 467	4 453	14	20
	138 972	108 384	30 588	31 645

Les acquisitions de l'exercice sont de 12 162 070 $ (1999: 9 310 580 $) et les encaissements pour les aliénations sont de 115 207 $ (1999: 47 565 $). Le gain sur les aliénations est de 84 952 $ (1999: 23 720 $).

17. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE, VACANCES ET DÉPARTS ASSISTÉS

	2000				
	Congés de maladie	Vacances	Départs assistés	Total	1999
Solde au début	43 853	20 190	6 241	70 284	64 380
Dépenses de l'exercice	9 686	17 133	2 775	29 594	29 345
Utilisation de l'exercice	(5 396)	(14 932)	(5 672)	(26 000)	(23 441)
Solde à la fin	48 143	22 391	3 344	73 878	70 284

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

18. PROVISION POUR REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au mode rétrospectif

	2000	1999
Solde au début	102 512	99 581
Redressement (note 3)		
Intérêts sur la provision pour remboursements de cotisations	25 955	
Solde au début redressé	128 467	99 581
Variation de l'exercice		
Estimation de l'ajustement définitif de l'année antérieure	10 672	32 017
Révision d'estimation des années précédant l'année antérieure	(6 700)	(1 600)
Intérêts	(7 724)	
	(3 752)	30 417
Remboursements effectués	(36 402)	(27 486)
Solde à la fin	88 313	102 512

19. PASSIF ACTUARIEL

	2000	1999
Solde au début	7 253 069	7 191 082
Redressement (note 3)		
Inscription d'une provision à l'égard des frais d'administration futurs et des contributions futures au financement de tribunaux administratifs	594 588	
Solde au début redressé	7 847 657	7 191 082
Variation du passif actuariel		
Programmes de réparation		
Évolution du passif actuariel	230 999	82 932
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel	(242 306)	
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel	48 768	(25 504)
	37 461	57 428
Programme pour une maternité sans danger		
Évolution du passif actuariel	3 141	4 559
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel	(742)	
	2 399	4 559
Montants à reporter	39 860	61 987

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

19. PASSIF ACTUARIEL (suite)

	2000	1999
Montants reportés	39 860	61 987
Frais d'administration		
Évolution du passif actuariel	5 239	
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel	(10 917)	
	(5 678)	
Financement de tribunaux administratifs		
Évolution du passif actuariel	(2 538)	
Modification à l'hypothèse du taux de rendement réel	(2 125)	
	(4 663)	
	29 519	61 987
Solde à la fin	7 877 176	7 253 069

Ce passif actuariel se répartit comme suit à l'égard des indemnités accordées par la Commission:

	2000	1999
Programmes de réparation		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	1 029 906	1 029 456
Postréadaptation	3 650 592	3 529 102
	4 680 498	4 558 558
Assistance médicale et frais de réadaptation	825 075	802 631
Dommages corporels	253 920	239 948
Incapacité permanente	1 090 920	1 182 187
Décès	312 701	332 488
Stabilisation économique et sociale	90 565	100 406
	7 253 679	7 216 218
Programme pour une maternité sans danger	39 250	36 851
Frais d'administration	448 480	
Financement de tribunaux administratifs	135 767	
	7 877 176	7 253 069

20. FLUX DE TRÉSORERIE

	2000	1999
Intérêts versés au cours de l'exercice	40 879	36 181

Ces intérêts versés sont déjà soit inclus à certaines catégories de dépenses, soit présentés distinctement dans les différentes notes complémentaires aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Engagements

Baux pour location d'espaces

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 198 448 690 $ au 31 décembre 2000 (1999: 192 178 123 $). Ces baux s'échelonnent jusqu'en 2016 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 2000, sont:

2001	18 644 547 $
2002	17 758 617
2003	17 074 533
2004	16 773 727
2005	16 253 628

Contrats de location d'équipement et contrats de service

La Commission est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipement et contrats de service pour une somme estimée à 33 830 361 $ au 31 décembre 2000 (1999: 20 630 046 $). Abstraction faite du contrat spécifique pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique dont il est fait mention ci-après, ces contrats, qui s'échelonnent sur une période de un à quatre ans, prévoient des versements annuels de:

2001	24 435 900 $
2002	5 862 372
2003	2 418 633
2004	1 113 456

Acquisition de produits et services de commerce électronique

En 1995, la Commission a signé une entente cadre avec le consortium Banque Nationale, Desjardins et Bell Canada en vue de l'acquisition de produits et services de commerce électronique. Cette entente permettra, d'une part, à la Commission d'améliorer son service à la clientèle et elle représente, d'autre part, un impact économique et technologique favorable au développement de l'expertise québécoise en matière de commerce électronique, en plus de contribuer au développement de produits de langue française exportables à moyen terme au sein de la francophonie mondiale.

À l'égard de l'exploitation de produits et services de commerce électronique, la Commission a autorisé un engagement financier de 50 000 000 $ réparti sur une période de sept ans et demi. Au 31 décembre 1997, ce montant a été affecté, à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997 et selon un mécanisme d'amortissement sans intérêt, au financement des dépenses à encourir au cours des prochains exercices financiers pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique.

Au 31 décembre 2000, un contrat spécifique avait été signé pour un montant de 49 700 000 $ s'échelonnant jusqu'en 2002 pour l'implantation et l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Le solde de l'engagement relatif à ce contrat s'établit, au 31 décembre 2000, à 21 833 563 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (suite)

Éventualité

Entreprises de compétence fédérale

La Cour suprême du Canada a, dans son jugement du 26 mai 1988, décidé que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la Commission a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 46 000 000 $ sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la Commission n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

22. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS

En vertu des dispositions particulières prévues au chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'égard des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, la Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom de cette catégorie d'employeurs. Ces employeurs remboursent la Commission pour les prestations versées en leur nom et paient leur quote-part des frais qu'elle engage pour l'application dudit chapitre sous forme d'un pourcentage de ces mêmes prestations versées.

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin d'exercice financier ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses ni au bilan de la Commission. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la Commission pour l'application du chapitre X sont appliquées en réduction de la dépense de frais d'administration.

Les prestations facturées par la Commission aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations se chiffrent à 14 913 742 $ en 2000 comparativement à 12 074 654 $ en 1999.

En vertu de l'article 334 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations doivent conclure avec une personne morale et maintenir en vigueur un contrat d'assurance, de cautionnement ou de garantie par lequel cette personne s'engage à assumer le paiement des prestations aux bénéficiaires en cas de défaut de l'employeur.

Conformément à l'article 344 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, lorsqu'un employeur et son assureur ou la personne qui s'est portée caution ou garante du paiement des prestations sont disparus ou insolvables, la Commission paie au bénéficiaire les prestations dues. Pour couvrir les sommes qu'elle a ainsi payées, la Commission peut imposer aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations une cotisation additionnelle.

Toutefois, la Commission n'a pas évalué ni inscrit à son passif la valeur des engagements relatifs aux réclamations des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, ceci en raison de la très faible probabilité que tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations ainsi que leurs assureurs ou les personnes qui se sont portées caution ou garantes du paiement des prestations disparaissent ou deviennent insolvables.

23. AUTRES MANDATS DE LA COMMISSION

En vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, et conformément à une entente avec le Gouvernement du Canada, la Commission indemnise les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles. Le Gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission et lui paient les frais qu'elle engage à cet égard.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

23. AUTRES MANDATS DE LA COMMISSION (suite)

De plus, outre les mandats relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles, le gouvernement du Québec a également confié à la Commission la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission et lui paie les frais engagés par la Commission à cet effet.

Les prestations facturées par la Commission à ce titre se répartissent comme suit:

	2000	1999
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	11 295	10 881
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	36 355	31 899
	47 650	42 780

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin d'exercice financier ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses ni au bilan de la Commission. Toutefois les sommes perçues pour financer les frais engagés par la Commission pour l'application de ces lois sont appliquées en réduction des frais d'administration.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission est apparentée avec tous les ministères et tous les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, à l'exception de celles présentées à la note 8 à l'égard des subventions de prévention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail du Québec, de la note 10 concernant le financement de la Commission des lésions professionnelles et du Tribunal administratif du Québec, des notes 11 et 13 à l'égard du suivi des frais d'inspection relativement aux exercices antérieurs, ainsi que celle présentée à la note 23 à l'égard de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

25. COTISATIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À TITRE D'EMPLOYEUR

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur. Les cotisations de la Commission imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 6 265 007 $ (1999: 9 130 755 $).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT ACTUARIEL
RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2000.

Nous avons fait l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue de son bilan au 31 décembre 2000 et de son état des revenus et dépenses pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, le passif actuariel du montant de 7 877 176 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des programmes de réparation des lésions professionnelles, du programme pour une maternité sans danger, des frais d'administration de la Commission et des frais de financement des tribunaux administratifs et ce, à l'égard des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2000 chez les employeurs tenus de cotiser. L'estimation des paiements futurs à l'égard des lésions professionnelles porte sur les dispositions de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et celle des paiements futurs du programme pour une maternité sans danger porte sur les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La Commission poursuit un objectif de pleine capitalisation. Cet objectif signifie, pour la Commission, que l'actif doit être égal au passif sans chercher à maintenir un surplus. L'approche retenue dans la production de ses états financiers et dans l'évaluation du passif actuariel reflète cette situation. Ainsi, les hypothèses utilisées ont été déterminées selon une approche de meilleure estimation. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défavorable de l'expérience.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à l'approche générale de meilleure estimation. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la Commission à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel de 4,0 % est basée sur des tendances à long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Le passif actuariel est passé de 7 253 069 000 $ au 31 décembre 1999 à 7 877 176 000 $ au 31 décembre 2000. Le passif actuariel du 31 décembre 1999 a d'abord été redressé de 594 588 000 $ pour couvrir les frais d'administration et les frais de financement des tribunaux administratifs que nécessitera le respect des engagements au 31 décembre 1999. Le passif ainsi redressé à 7 847 657 000 $ a ensuite augmenté jusqu'au 31 décembre 2000 de 29 519 000 $. Cette augmentation de 29 519 000 $, composée d'une hausse de 37 461 000 $ pour les programmes de réparation, d'une hausse de 2 399 000 $ pour le programme pour une maternité sans danger, d'une baisse 5 678 000 $ pour les frais d'administration et d'une baisse de 4 663 000 $ pour le financement des tribunaux administratifs, a été portée à l'état des revenus et dépenses de 2000.

Pour les programmes de réparation, la hausse de 37 461 000 $ comprend une diminution du passif actuariel de 193 538 000 $ résultant de changements de méthodes et d'hypothèses. Cette diminution comprend deux éléments principaux. D'une part, une diminution de 242 306 000 $ résulte du changement à l'hypothèse du taux de rendement réel qui est passé de 3,5 % à 4,0 %. D'autre part, une augmentation de 114 365 000 $ résulte de changements aux hypothèses relatives à l'effet de la fiscalité sur l'évolution des indemnités de remplacement du revenu.

Des informations additionnelles relatives à l'évaluation de ce passif actuariel sont disponibles dans un rapport actuariel plus détaillé.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Pierre Hébert, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Gylles Binet, f.s.a, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Québec, le 9 mars 2001

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL
RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2000.

Nous avons revu l'évaluation du passif actuariel préparée par les actuaires de la Commission de la santé et de la sécurité du travail relatif aux engagements de la Commission au 31 décembre 2000 en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose dans les mines et les carrières, et pour les paiements futurs du programme pour une maternité sans danger prévus dans le cadre de la Loi sur la santé et sécurité du Travail.

Le passif actuariel de 7 877 176 000 $ couvre les engagements futurs relatifs aux événements survenus jusqu'au 31 décembre 2000 chez les employeurs tenus de cotiser. Suite à l'instauration par la Commission en 2000 d'un processus de capitalisation des frais d'administration de la Commission et des frais de financement des tribunaux administratifs, le passif actuariel inclut également un montant de 584 247 000 $, représentant la valeur, au 31 décembre 2000, de ces frais qui seront encourus après cette date, en regard des événements survenus à cette date et des cotisations relatives à cette année ou à des années antérieures.

Nous avons examiné la politique de capitalisation de la Commission, les dispositions des lois mentionnées précédemment, la méthodologie et les hypothèses ainsi que leur utilisation dans l'évaluation proprement dite. Nous avons également vérifié qu'il existe des procédures appropriées pour assurer que les données utilisées soient fiables et suffisantes pour les calculs actuariels.

En respect des objectifs de la Commission en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel ont été établies selon l'approche de la meilleure estimation, à l'exception de l'hypothèse relative au taux de rendement réel qui est fondée sur des tendances à long terme.

Le passif actuariel de 7 877 176 000 $ qui apparaît au bilan au 31 décembre 2000 constitue une provision appropriée de la valeur des engagements de la Commission à cette date, compte tenu des objectifs de la Commission en matière de financement.

À notre avis, le passif actuariel est adéquat et a été établi en utilisant des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels, compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission.

André Picard, f.s.a., f.i.c.a.
Société Conseil Mercer Limitée

Jacques Demers, f.s.a., f.i.c.a.
Société Conseil Mercer Limitée

Québec, le 12 mars 2001

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. À cet égard, la Direction de la comptabilité et des contrôles financiers, à titre de contrôleur de la Commission, s'assure de l'application de contrôles suffisants pour pallier les risques financiers les plus importants. De plus, la Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer que les contrôles de la Commission sont appropriés, constants et effectués d'une façon uniforme.

Les actuaires de la Commission procèdent, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la Commission et font état de leurs conclusions au comité de vérification.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Un actuaire de la Société Conseil Mercer Limitée a été nommé actuaire-conseil auprès de la Commission. Son rôle consiste à effectuer un examen indépendant de la valeur actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a effectué une vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport du Vérificateur contient la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Trefflé Lacombe
Président du conseil d'administration
et chef de la direction

Québec, le 14 mars 2001

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 2000 et les états des revenus et dépenses et des surplus cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications apportées à l'évaluation du passif actuariel et à la provision pour remboursement de cotisations ainsi que de l'application rétroactive de l'élimination de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 mars 2001

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS
(L.R.Q., c. S-32.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	411 100 $	377 300 $
Intérêts sur dépôts bancaires	2 003	2 544
	413 103	379 844
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	290 759	240 251
Formation	1 765	2 433
Déplacements et représentation	6 391	6 495
Honoraires professionnels	79 884	69 754
Loyer	56 117	54 112
Taxes	15 093	15 340
Assurances	884	716
Entretien et location d'équipement	4 567	6 341
Publicité	3 853	4 150
Documentation	3 236	2 470
Télécommunications	3 946	4 219
Fournitures de bureau	8 871	4 606
Mobilier et équipement	248	1 723
Intérêts et frais bancaires	877	951
Amortissement des immobilisations	4 543	2 393
Autres	562	759
	481 596	416 713
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(68 493) $	(36 869) $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	73 201 $	103 830 $
Redressement		
Comptabilisation des congés de maladie accumulés (note 3)	(41 255)	(35 015)
Solde redressé	31 946	68 815
Excédent des dépenses sur les revenus	(68 493)	(36 869)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(36 547) $	31 946 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 252 $	31 500 $
Débiteurs		1 547
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		6 700
Frais payés d'avance	3 804	11 463
	9 056	51 210
Immobilisations (note 4)	23 013	27 556
	32 069 $	78 766 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	21 382 $	5 565 $
Provision pour congés de maladie	47 234	41 255
	68 616	46 820
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(36 547)	31 946
	32 069 $	78 766 $

ENGAGEMENT (note 7)

Pour la Commission,
Jean Corriveau, président

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés de la Commission à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de passif au compte Provision pour congés de maladie. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Traitements et avantages sociaux	5 979 $	6 240 $
Excédent des dépenses sur les revenus	5 979	6 240
Bilan		
Provision pour congés de maladie	47 234	41 255
Déficit	47 234	41 255

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	16 160 $	3 000 $	13 160 $	14 777 $
Équipement informatique et logiciel	22 725	12 872	9 853	12 779
	38 885 $	15 872 $	23 013 $	27 556 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 0 $ (2000: 24 892 $).

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 714 $ (2000: 12 489 $). Les obligations de la Commission envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP, jusqu'au 31 décembre 1999, correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués. À la suite des modifications apportées au régime, depuis le 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués.

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	41 255 $	35 015 $
Charge de l'exercice	6 444	6 240
Prestations versées au cours de l'exercice	(465)	
Solde à la fin	47 234 $	41 255 $

7. ENGAGEMENT

La Commission est engagée par un bail à long terme échéant au 30 novembre 2001 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte à l'échéance une option de renouvellement annuel à moins d'un préavis de six mois.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2001 pour ces locaux s'élève à 56 117 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	35 738 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des congés de maladie accumulés expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Doris Paradis, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juin 2001

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	46 204 496 $	42 499 992 $
Intérêts sur dépôts bancaires	155 408	242 106
Publications et services	19 350	19 094
	46 379 254	42 761 192
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	28 667 404	27 407 170
Transport et communication	2 374 286	3 032 043
Services professionnels	8 019 797	7 611 968
Loyers et entretien	5 815 086	6 002 211
Amortissement des immobilisations	2 840 606	2 596 561
Fournitures	585 764	644 780
Autres	10 158	8 157
	48 313 101	47 302 890
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 933 847)	(4 541 698)
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS AU DÉBUT	(573 892)	3 967 806
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	(2 507 739) $	(573 892) $

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 858 330 $	257 698 $
Dépôts à terme		1 250 000
Créances à recevoir	15 698	63 118
Intérêts courus	16 286	12 915
Avances pour frais de déplacement	15 500	16 500
Frais payés d'avance	23 178	152 827
	1 928 992	1 753 058
Immobilisations (note 3)	5 027 407	6 892 438
	6 956 399 $	8 645 496 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 860 714 $	2 322 972 $
Provision pour congés de maladie et vacances (note 4)	7 603 424	6 896 416
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(2 507 739)	(573 892)
	6 956 399 $	8 645 496 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour la Commission,
Jean-Pierre Arsenault

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 933 847) $	(4 541 698) $
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces:		
Amortissement des immobilisations	2 840 606	2 596 561
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	707 008	430 869
	1 613 767	(1 514 268)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Créances à recevoir	47 420	38 974
Intérêts courus	(3 371)	22 714
Avances pour frais de déplacement	1 000	500
Frais payés d'avance	129 649	(25 476)
Créditeurs et frais courus	(792 333)	(518 989)
	(617 635)	(482 277)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	996 132	(1 996 545)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement: Acquisitions d'immobilisations	(645 500)	(2 628 725)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	350 632	(4 625 270)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 507 698	6 132 968
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 858 330 $	1 507 698 $

COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES:

Encaisse	1 858 330 $	257 698 $
Dépôts à terme		1 250 000
	1 858 330 $	1 507 698 $

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, constituée en vertu d'une loi spéciale (1997, chapitre 27), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	3 460 946 $	1 907 545 $	1 553 401 $	2 084 341 $
Équipements informatiques	5 056 616	3 504 227	1 552 389	2 403 884
Améliorations locatives	4 348 871	2 427 254	1 921 617	2 404 213
	12 866 433 $	7 839 026 $	5 027 407 $	6 892 438 $

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	4 358 790 $	2 537 626 $	6 896 416 $	6 465 547 $
Variation de l'exercice	375 905	331 103	707 008	430 869
Solde à la fin	4 734 695 $	2 868 729 $	7 603 424 $	6 896 416 $

5. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée par des ententes à long terme avec la Société immobilière du Québec, échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2010, pour des locaux administratifs.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces locaux s'élève à 4 636 081 $ (2000: 4 552 341 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2002	4 515 097 $
2003	1 939 771
2004	1 626 114
2005	615 685
2006	549 249
2007 et subséquemment	2 300 159
	11 546 075 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 673 717 $ (2000: 1 106 547 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Pierre Arsenault
Président

Québec, le 8 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Prélèvement (note 3)	45 883 116 $	45 499 943 $
Intérêts sur placements	1 329 839	635 443
Autres	377 115	436 702
	47 590 070	46 572 088
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	23 889 298	21 926 769
Honoraires	1 764 271	1 367 704
Frais de déplacement	1 095 559	868 547
Télécommunications et courrier	1 007 656	868 872
Publicité et information	621 856	819 142
Location de locaux, d'équipement et autres	2 734 791	2 430 458
Entretien	543 192	396 993
Fournitures	883 908	929 304
Intérêts sur frais bancaires (note 4)	10 057	7 590
Amortissement des immobilisations	1 035 956	823 334
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	85 067	
	33 671 611	30 438 713
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 10)		
Frais de perception du ministère du Revenu du Québec	522 664	357 526
Remboursement de dépenses du Bureau du commissaire général du travail		
Traitement régulier des plaintes	3 000 000	2 900 000
Plan de résorption de l'inventaire des plaintes	440 200	471 400
	37 634 475	34 167 639
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	9 955 595	12 404 449
EXCÉDENT AU DÉBUT	27 130 627	14 726 178
EXCÉDENT À LA FIN	37 086 222 $	27 130 627 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	64 149 $	93 965 $
Placements temporaires – au coût (note 5)	46 080 398	36 109 919
Débiteurs	125 066	224 234
Intérêts courus sur placements	140 018	116 728
	46 409 631	36 544 846
Immobilisations (note 6)	3 035 093	1 150 445
	49 444 724 $	37 695 291 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	4 462 660 $	3 006 456 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 7)	100 645	138 389
Indemnités de vacances dues aux employés	2 599 400	2 424 077
	7 162 705	5 568 922
Provision pour congés de maladie	5 195 797	4 995 742
EXCÉDENT (note 8)	37 086 222	27 130 627
	49 444 724 $	37 695 291 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour la Commission,
Jean-Marc Boily
Serge Larochelle

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	9 955 595 $	12 404 449 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 035 956	823 334
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	74 534	
Augmentation de la provision pour congés de maladie	200 055	51 086
	11 266 140	13 278 869
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Augmentation des placements temporaires	(15 800 000)	(2 800 000)
Variation des débiteurs	99 168	(28 961)
Augmentation des intérêts courus sur placements	(23 290)	(58 261)
Augmentation des fournisseurs et frais courus	1 456 204	916 822
Diminution des réclamations perçues à remettre aux salariés	(37 744)	(8 082)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	175 323	102 201
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(2 864 199)	11 402 588
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 005 671)	(891 945)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	10 533	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 995 138)	(891 945)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(5 859 337)	10 510 643
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	27 803 884	17 293 241
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	21 944 547 $	27 803 884 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 1/3 %
Développement de systèmes informatiques	20 %

Prélèvement

Les revenus de prélèvement sont perçus par le ministère du Revenu. Ils sont comptabilisés en fonction du montant prévu du versement par les employeurs, des cotisations de la dernière année civile. Le montant est déterminé conjointement par ce ministère et la Commission. Ces revenus demeurent sujets à vérification et rectifications. Ces ajustements sont, le cas échéant, portés aux revenus de prélèvement de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. PRÉLÈVEMENT

Les revenus de prélèvement se composent des montants suivants:

	2001	2000
Revenus estimés pour l'exercice	43 649 005 $	38 365 182 $
Revenus afférents à des exercices antérieurs		
Exercice 1999	2 234 111	2 747 675
Exercice 1998		2 270 010
Exercice 1997		845 552
Exercice 1996		1 205 555
Autres exercices		65 969
	2 234 111	7 134 761
	45 883 116 $	45 499 943 $
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'exercice précédent pour établir les revenus de l'exercice	6,50 %	2,70 %

4. INTÉRÊTS ET FRAIS BANCAIRES

Le Conseil d'administration de la Commission a autorisé un emprunt bancaire temporaire d'un montant maximum de 1 000 000 $ pour l'exercice 2001 (2000: 9 100 000 $). À cet égard, la Commission dispose , au besoin des facilités de crédit auprès de différentes institutions financières, sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires et portant intérêt au taux du marché. Ces facilités de crédit sont négociées à chaque exercice en fonction des décisions du conseil d'administration. Aux 31 mars 2001 et 2000, l'emprunt bancaire ne comportait aucun solde.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires se composent de dépôts à terme et d'acceptations bancaires. Ils portent intérêt au taux du marché et leur valeur marchande est sensiblement égale au coût.

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 049 446 $	844 724 $	204 722 $	125 713 $
Mobilier	528 409	423 579	104 830	17 564
Matériel roulant	23 813	17 313	6 500	12 271
Améliorations locatives	2 653 265	1 391 335	1 261 930	231 766
Matériel informatique et logiciels	6 712 966	6 239 570	473 396	505 990
Développement de systèmes informatiques	1 047 541	63 826	983 715	257 141
	12 015 440 $	8 980 347 $	3 035 093 $	1 150 445 $

Des acquisitions d'immobilisations classées sous la rubrique: «Développement de systèmes informatiques» et comptabilisées au montant de 788 236 $ n'ont pas été amorties; les travaux de développement n'étaient pas terminés et des systèmes informatiques n'étaient pas encore opérationnels en date de fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2001	2000
À remettre au début de l'exercice	138 389 $	146 471 $
Réclamations perçues des employeurs	3 174 458	2 547 833
	3 312 847	2 694 304
Réclamations versées aux salariés	3 195 231	2 527 643
Virement aux revenus de réclamations perçues pour des salariés non retracés	16 971	28 272
	3 212 202	2 555 915
À remettre à la fin de l'exercice	100 645 $	138 389 $

8. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 88 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent. Ainsi, l'excédent de 37 086 222 $ au 31 mars 2001 permettra de financer environ 95 % des dépenses de fonctionnement prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 741 155 $ (2000: 914 962 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

10. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Revenu, entente qui expirera le 31 décembre 2002 et sera renouvelable tous les cinq ans par la suite. Cette entente prévoit, notamment, que le Ministère perçoit les cotisations des employeurs et retient des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Selon l'article 6.2 de la Loi sur les normes du travail, la Commission rembourse au ministre du Travail les dépenses qu'il a faites relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Ainsi, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Travail pour fixer le montant du remboursement de dépenses effectuées par le Bureau du commissaire général du travail à 3 000 000 $ pour l'exercice 2001 (2000: 2 900 000 $). Pour l'exercice 2002, les négociations sont présentement en cours entre la Commission et le ministère du Travail pour déterminer le montant du remboursement des dépenses.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. ENGAGEMENTS (suite)

La Commission a également conclu une entente avec le ministère du Travail en vertu de l'article 6.2 de la Loi sur les normes du travail afin de mettre en place un plan de résorption de l'inventaire des plaintes concernant les congédiements faits sans une cause juste et suffisante. En vertu de cette entente, la Commission rembourse au ministère du Travail les dépenses effectuées à cette fin par le Bureau du commissaire général du travail. Le montant du remboursement a été fixé à 440 200 $ pour l'exercice 2001 (2000: 471 400$). Cette entente se termine le 31 mars 2001 et à compter de l'exercice 2002, elle sera intégrée à l'entente générale selon les modalités prévues à cette dernière.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie se composent des espèces en liquide, des soldes bancaires et des placements temporaires, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois ou qui sont négociables, et comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	64 149 $	93 965 $
Placements temporaires	21 880 398	27 709 919
	21 944 547 $	27 803 884 $

Au cours des exercices 2001 et 2000, la Commission n'a pas payé d'intérêts sur emprunt bancaire.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Marc Boily
Président-directeur général

Jocelyn Girard
Directeur général de l'administration

Québec, le 11 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 11 mai 2001

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
(L.R.Q., c. A-14)
FONDS D'ADMINISTRATION

PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	62 669 600 $	63 279 300 $	40 932 594 $	38 100 000 $	103 602 194 $	101 379 300 $
Droits de greffe	1 635 870	1 575 184	859 130	919 816	2 495 000	2 495 000
	64 305 470	64 854 484	41 791 724	39 019 816	106 097 194	103 874 300
CHARGES	66 135 795	64 535 962	37 071 987	37 406 712	103 207 782	101 942 674
	(1 830 325)	318 522	4 719 737	1 613 104	2 889 412	1 931 626
AUTRES PRODUITS (note 4)	1 463 960	1 234 888	435 258	371 834	1 899 218	1 606 722
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	(366 365) $	1 553 410 $	5 154 995 $	1 984 938 $	4 788 630 $	3 538 348 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SURPLUS CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
DÉFICIT AU DÉBUT	(5 856 054) $	(7 656 054) $
Opérations		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(366 365)	1 553 410
Virement à la réserve générale (note 5)	(350 287)	(1 873 647)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	716 652	320 237
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges	5 154 995	1 984 938
Virement à la réserve générale (note 5)	(432 594)	(184 938)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	1 277 599	
	6 000 000	1 800 000
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN	143 946 $	(5 856 054) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	3 355 980 $	1 617 632 $
Augmentation de la réserve générale (note 5)	782 881	2 058 585
	4 138 861	3 676 217
Utilisation de la réserve générale (note 6)		
Paiements de comptes – pratique privée	1 277 599	
Autres	716 652	320 237
	1 994 251	320 237
SOLDE À LA FIN	2 144 610 $	3 355 980 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	(366 365) $	1 553 410 $
Pratique privée	5 154 995	1 984 938
	4 788 630	3 538 348
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 7)		
Opérations	4 257 673	(5 153 195)
Pratique privée	(436 582)	4 268 216
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 609 721	2 653 369
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au fonds de financement et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 000 000)	(6 000 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	2 609 721	(3 346 631)
ENCAISSE AU DÉBUT	6 501 247	9 847 878
ENCAISSE À LA FIN	9 110 968 $	6 501 247 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 110 968 $	6 501 247 $
Débiteurs (note 8)	3 953 959	8 498 534
Charges reportées au prochain exercice	283 677	273 970
Avances sur traitements différés	52 691	29 966
	13 401 295 $	15 303 717 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt au fonds de financement		6 000 000 $
Créditeurs (note 9)	9 582 580 $	10 594 948
Traitements différés	289 303	101 826
Produits perçus par anticipation (note 10)	1 240 856	1 107 017
	11 112 739	17 803 791
AVOIR (NÉGATIF)		
Surplus (déficit)	143 946	(5 856 054)
Réserve générale	2 144 610	3 355 980
	2 288 556	(2 500 074)
	13 401 295 $	15 303 717 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
FONDS INCENDIE ET VOL

BILANS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2001

	2001	2000
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	16 341 $	17 052 $
Intérêts à recevoir	38	
Placements (note 11)	311 260	311 260
	327 639 $	328 312 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	16 379 $	17 052 $
Avoir		
Réserve	311 260	311 260
	327 639 $	328 312 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	13 125 $	13 697 $
Intérêts à recevoir	30	
Placements (note 11)	250 000	250 000
	263 155 $	263 697 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	13 155 $	13 697 $
Avoir		
Réserve	250 000	250 000
	263 155 $	263 697 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

CHARGES

	2001	2000
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	1 122 766 $	782 328 $
Autres frais administratifs	278 838	288 472
Bibliothèque	481 107	478 798
Cotisations et formation professionnelles	647 544	566 543
Énergie	20 595	40 568
Entretien et réparations	320 739	297 840
Fournitures de bureau	649 275	639 025
Frais de déplacement	793 465	763 368
Frais postaux	325 821	346 437
Information	52 470	51 383
Charges locatives, taxes et permis	5 615 587	5 626 860
Réunion des administrateurs	79 558	95 591
Services professionnels	654 169	834 170
Télécommunications	770 349	827 623
	11 812 283	11 639 006
Traitements et charges sociales		
Avocats	31 793 694	31 678 345
Autres	18 482 843	17 582 682
	50 276 537	49 261 027
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 573 804	3 216 946
Criminels	364 688	343 327
	3 938 492	3 560 273
Volet contributif		
Civils	87 531	60 986
Criminels	20 952	14 670
	108 483	75 656
	4 046 975	3 635 929
Montants à reporter	66 135 795 $	64 535 962 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

CHARGES (suite)

	2001	2000
Montants reportés	66 135 795 $	64 535 962 $
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	15 898 894	16 187 467
Criminels	12 690 490	12 760 925
Notaires	59 948	74 822
	28 649 332	29 023 214
Débours[a]		
Civils	5 374 708	5 361 389
Criminels	1 428 578	1 273 789
Notaires	47 900	57 821
	6 851 186	6 692 999
Autres frais	132 329	29 926
Intérêts	18 491	44 459
Intérêts sur l'emprunt	306 157	608 296
	456 977	682 681
	35 957 495	36 398 894
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	703 615	637 428
Criminels	102 857	94 798
Notaires	1 778	3 803
	808 250	736 029
Débours[b]		
Civils	272 886	250 794
Criminels	33 060	20 887
Notaires	296	108
	306 242	271 789
	1 114 492	1 007 818
	37 071 987	37 406 712
	103 207 782 $	101 942 674 $

(a) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 541 505 $ et d'autres débours de 1 309 681 $.

(b) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 256 940 $ et d'autres débours de 49 302 $.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2001

---

1. STATUTS

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants:

Centres régionaux:

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent - Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

Centre local:

Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances qui sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Intérêts sur l'emprunt au fonds de financement

Les intérêts sur l'emprunt au fonds de financement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 $ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 $. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

3. RESTRICTION SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes ainsi prélevées sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 287 132 $ (289 303 $ en 2000).

4. AUTRES PRODUITS

	2001	2000
Opérations		
Volet contributif [(a)]	741 230 $	606 359 $
Mémoires de frais	47 388	45 602
Remboursements des coûts de l'aide juridique	164 875	98 844
Intérêts	482 136	461 582
Autres	10 565	4 833
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	17 766	17 668
	1 463 960 $	1 234 888 $
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	435 258 $	371 834 $

(a) Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

	2001	2000
Contributions des bénéficiaires	469 842 $	352 408 $
Frais administratifs	257 880	245 248
Intérêts	13 508	8 703
	741 230 $	606 359 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

5. RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré à la réserve générale un montant de 350 287 $ (1 873 647 $ en 2000) représentant une partie de l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits ainsi qu'un montant de 432 594 $ (184 938 $ en 2000) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

6. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 1 994 251 $ (320 237 $ en 2000) provenant de la réserve générale aux fins suivantes:

	2001	2000
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	577 334 $	99 193 $
Services professionnels	41 788	
Autres charges	57 728	150 303
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	39 802	
Formation et information – nouvelle Loi sur l'aide juridique		70 741
	716 652	320 237
Paiements de comptes – pratique privée	1 277 599	
	1 994 251 $	320 237 $

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

7. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2001	2000
Opérations		
Débiteurs	4 977 169 $	10 037 289 $
Charges reportées au prochain exercice	(9 707)	(18 184)
Avances sur traitements différés	(22 725)	(141)
Créditeurs	(951 682)	(15 140 007)
Traitements différés	187 477	(114 525)
Produits perçus par anticipation	77 141	82 373
	4 257 673 $	(5 153 195) $
Pratique privée		
Débiteurs	(432 594) $	4 200 000 $
Créditeurs	(60 686)	(100 605)
Produits perçus par anticipation	56 698	168 821
	(436 582) $	4 268 216 $

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation se détaillent comme suit:

	2001	2000
Intérêts versés	324 648 $	652 755 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Intérêts courus	8 079 $	4 903 $
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	16 379	17 052
Avance au fonds incendie et vol	13 155	13 697
Octrois du gouvernement du Québec		
Opérations		1 829 500
Pratique privée	432 594	
Programme temporaire de départ volontaire	3 413 704	6 411 075
Autres	70 048	222 307
	3 953 959 $	8 498 534 $

9. CRÉDITEURS

	2001	2000
Comptes fournisseurs et frais courus	1 156 322 $	1 039 419 $
Salaires et retenues à la source	2 861 678	1 467 788
Programme temporaire de départ volontaire	3 639 159	6 176 627
Droits de greffe		
Opérations	1 066 291	991 298
Pratique privée	859 130	919 816
	9 582 580 $	10 594 948 $

10. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2001	2000
Volet contributif – permanence	563 115 $	486 304 $
Volet contributif – pratique privée	675 933	619 235
Autres	1 808	1 478
	1 240 856 $	1 107 017 $

11. PLACEMENTS

	2001	2000
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,40 %, échéant en septembre 2001	311 260 $	311 260 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,40 %, échéant en septembre 2001	250 000 $	250 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

12. ENGAGEMENTS

Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2001, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 53 000 000 $ et se répartissent comme suit:

	Montants estimés des mandats			
	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1996	1 320 000 $	320 000 $	15 000 $	1 655 000 $
1996-1997	650 000	480 000	15 000	1 145 000
	1 970 000 $	800 000 $	30 000 $	2 800 000 $
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1997	300 000 $	300 000 $		600 000 $
1997-1998	710 000	680 000	10 000 $	1 400 000
1998-1999	2 490 000	2 000 000	10 000	4 500 000
1999-2000	4 500 000	3 870 000	30 000	8 400 000
2000-2001	17 480 000	15 960 000	60 000	33 500 000
	25 480 000 $	22 810 000 $	110 000 $	48 400 000 $
Volet contributif				
1996-1997	20 000 $	10 000 $		30 000 $
1997-1998	100 000	50 000		150 000
1998-1999	110 000	100 000		210 000
1999-2000	350 000	100 000		450 000
2000-2001	760 000	200 000		960 000
	1 340 000 $	460 000 $		1 800 000 $

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 14 084 875 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 322 055 $ en 2002, 3 615 406 $ en 2003, 2 857 282 $ en 2004, 2 130 946 $ en 2005 et 1 159 186 $ en 2006.

13. ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 312 833 $. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de Commission des services juridiques au 31 mars 2001 et les états consolidés des produits et charges, du surplus, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 30 mai 2001

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. V-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Droits (note 3)	36 286 365 $	31 782 933 $
Ententes de règlement et amendes	332 750	1 053 454
Intérêts sur dépôts bancaires	2 073 692	1 115 398
	38 692 807	33 951 785
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	13 215 541	9 637 227
Loyers	1 871 571	1 823 848
Transport et communication	1 043 669	2 241 724
Services professionnels et administratifs	2 006 469	1 630 634
Remboursement des frais engagés par le Gouvernement pour l'application de la loi	585 949	490 036
Entretien et réparations	184 192	130 211
Fournitures et approvisionnements	387 711	383 698
Amortissement des immobilisations	1 078 760	932 160
	20 373 862	17 269 538
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 318 945	16 682 247
Versement au Fonds consolidé du revenu (note 4)		(9 671 311)
	18 318 945	7 010 936
EXCÉDENT AU DÉBUT	24 833 762	17 822 826
EXCÉDENT À LA FIN	43 152 707 $	24 833 762 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 219 197 $	2 036 493 $
Droits à recevoir	2 379 244	994 173
Intérêts à recevoir	1 423 483	640 136
Autres débiteurs	81 929	103 276
Frais payés d'avance	377 229	315 956
	6 481 082	4 090 034
Placements (note 5)	41 893 381	22 350 288
Immobilisations (note 6)	2 420 762	2 538 105
	44 314 143	24 888 393
	50 795 225 $	28 978 427 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 803 111 $	1 703 533 $
Droits à rembourser	413 268	335 772
Dû au gouvernement du Québec	605 470	591 978
Revenus perçus d'avance		83 977
	5 821 849	2 715 260
Provision pour congés de maladie (note 9)	1 820 669	1 429 405
	7 642 518	4 144 665
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	12 624 312	
Réserve pour éventualités (note 7)	30 528 395	24 833 762
	43 152 707	24 833 762
	50 795 225 $	28 978 427 $

Pour la Commission,
Carmen Crépin
Viateur Gagnon

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	18 318 945 $	16 682 247 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 078 760	932 160
Gain sur disposition d'immobilisations	(869)	
Augmentation de la provision pour congés de maladie	391 264	61 733
	19 788 100	17 676 140
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Augmentation des droits et autres débiteurs	(1 363 724)	(227 402)
Augmentation des intérêts à recevoir	(783 347)	(360 222)
Augmentation des frais payés d'avance	(61 273)	(57 358)
Variation des créditeurs et frais courus	3 099 578	(192 041)
Variation des droits à rembourser	77 496	(13 129)
Augmentation du montant dû au gouvernement du Québec	13 492	591 978
Variation des revenus perçus d'avance	(83 977)	83 977
	898 245	(174 197)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 686 345	17 501 943
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(42 413 064)	(21 095 674)
Dispositions de placements	22 869 971	22 920 646
Acquisitions d'immobilisations	(961 417)	(358 859)
Produit de disposition d'immobilisations	869	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 503 641)	1 466 113
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Versement au fonds consolidé du revenu		(20 351 033)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES	182 704	(1 382 977)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 036 493	3 419 470
ENCAISSE À LA FIN	2 219 197 $	2 036 493 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Commission des valeurs mobilières du Québec, constituée par la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), est chargée de l'administration de cette loi et exerce les fonctions qui y sont prévues.

La Commission est une personne morale mandataire du Gouvernement.

Elle a pour mission:

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses;
- de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci;
- d'encadrer l'activité des professionnels du marché des valeurs mobilières, des associations qui les regroupent et des organismes chargés d'assurer le fonctionnement d'un marché de valeurs mobilières.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Ces estimations incluent une provision pour les traitements rétroactifs des employés de la Commission qui seront négociés au cours du prochain exercice. Le montant de cette provision est susceptible de subir une variation significative à la suite de la conclusion des négociations.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipements informatiques	33 %
Logiciels	33 %
Équipement de bureau	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Améliorations locatives	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. DROITS

	2001	2000
Financement des sociétés	24 170 056 $	21 725 714 $
Inscriptions	8 496 574	6 477 909
Informations financières	3 450 310	3 222 765
Inspections	151 725	266 773
Autres	17 700	89 772
	36 286 365 $	31 782 933 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. VERSEMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu de l'article 26 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, les revenus de la Commission peuvent excéder ses dépenses approuvées pour chacun des exercices 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, et générer ainsi un surplus qui sera versé au Fonds consolidé du revenu.

Pour l'exercice 1999-2000, le versement au fonds consolidé s'élève à 9 671 311 $. Ce montant représentait 50 % du surplus de l'exercice précédent, soit 9 885 726 $, diminué d'un montant de 214 415 $ constituant la quote-part remboursée à la Commission par le Bureau des services financiers en application de l'article 576 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers.

5. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de dépôt à vue, de certificats de dépôt et de billets à ordre garantis à taux fixe pour la durée du placement; ces taux se situent entre 4,97 % et 6,48 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice. Ils sont présentés à long terme compte tenu qu'ils seront renouvelés à leur échéance et qu'ils ne sont pas détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	1 628 870 $	896 126 $	732 744 $	471 978 $
Logiciels	701 292	362 907	338 385	270 589
Équipement de bureau	484 789	224 907	259 882	336 657
Mobilier de bureau	1 934 336	917 164	1 017 172	1 366 943
Améliorations locatives	132 014	59 435	72 579	91 938
	4 881 301 $	2 460 539 $	2 420 762 $	2 538 105 $

7. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission a résolu de créer une réserve pour éventualités d'un montant maximal établi au plus élevé des montants suivants, à savoir un montant de 30 000 000 $ de dollars ou la somme des dépenses prévues au cours du prochain exercice financier de la Commission selon le plan proposé au Gouvernement; cette réserve est créée en cas de variation imprévue des dépenses et/ou des revenus de la Commission.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 250 300 $ (411 245 $ pour 2000). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provisions pour congés de maladies

	2001	2000
Solde au début	1 429 405 $	1 367 672 $
Dépense de l'exercice	615 533	240 937
Prestations versées au cours de l'exercice	(224 269)	(179 204)
Solde à la fin	1 820 669 $	1 429 405 $

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des valeurs mobilières du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'Assemblée des membres de la Commission, sur proposition du comité de vérification, a adopté les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Carmen Crépin
Présidente

Linda Levasseur
Directrice de l'administration

Montréal, le 17 mai 2001

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Québec au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 2001

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	56 918 650 $	57 153 500 $
Administration	4 823 450	4 474 500
	61 742 100	61 628 000
Intérêts sur placements temporaires	1 265 366	679 019
	63 007 466	62 307 019
DÉPENSES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	19 754 180	20 597 402
Musique	17 772 592	17 480 785
Arts visuels et médiatiques	10 128 523	9 252 894
Danse	7 160 713	7 332 181
Littérature	2 542 771	2 159 460
Arts multidisciplinaires et multimédias	1 041 200	1 033 646
Autres activités	107 000	110 850
	58 506 979	57 967 218
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(404 642)	(56 445)
	58 102 337	57 910 773
Frais d'administration (note 4)	4 647 164	4 513 075
	62 749 501	62 423 848
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	257 965 $	(116 829) $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	134 005 $	225 286 $
Redressement (note 3)	(741 175)	(715 627)
Solde redressé	(607 170)	(490 341)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	257 965	(116 829)
SOLDE À LA FIN	(349 205) $	(607 170) $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	543 655 $	53 943 $
Placements temporaires à 4,9 %, au coût	16 186 300	16 249 967
Débiteurs	49 413	35 976
Subventions à recevoir	1 500 000	61 900
Frais payés d'avance	17 843	40 497
	18 297 211	16 442 283
Immobilisations (note 5)	98 596	
	18 395 807 $	16 442 283 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	544 843 $	460 855 $
Aide financière à verser	16 425 506	15 847 423
	16 970 349	16 308 278
Aide financière à verser	900 000	
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	874 663	741 175
	18 745 012	17 049 453
DÉFICIT	(349 205)	(607 170)
	18 395 807 $	16 442 283 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 8)

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Marie Lavigne

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	257 965 $	(116 829) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	20 988	
	278 953	(116 829)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(13 437)	156 273
Augmentation des subventions à recevoir	(1 438 100)	(61 900)
Variation des frais payés d'avance	22 654	(14 041)
Augmentation des créditeurs et frais courus	83 988	87 655
Diminution des subventions reportées		(575 000)
Augmentation de la provision pour congés de maladie et vacances	133 488	25 548
Augmentation de l'aide financière à verser	1 478 083	14 467 593
	266 676	14 086 128
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	545 629	13 969 299
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(119 584)	
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	426 045	13 969 299
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	16 303 910	2 334 611
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 7)	16 729 955 $	16 303 910 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants: «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Québec – New York 2001».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Espèces et quasi espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés du Conseil sont comptabilisés au passif du bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

	2001	2000
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	133 488 $	25 548 $
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(133 488)	(25 548)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

	2001	2000
Bilan		
Provision pour congés de maladie et vacances	874 663 $	741 175 $
Déficit	(874 663)	(741 175)

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	3 327 801 $	3 156 335 $
Services professionnels, administratifs et autres	490 089	411 766
Transport et communications	393 564	350 528
Loyers	331 341	345 621
Fournitures et approvisionnements	71 515	239 045
Entretien et réparations	11 866	9 780
Amortissement des immobilisations	20 988	
	4 647 164 $	4 513 075 $

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	6 525 $	354 $	6 171 $	
Matériel informatique	34 068	1 924	32 144	
Développement informatique	44 700	14 900	29 800	
Améliorations locatives	34 291	3 810	30 481	
	119 584 $	20 988 $	98 596 $	

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 90 328 $ (2000: 145 334 $).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	435 472 $	305 703 $	741 175 $	715 627 $
Charge de l'exercice	220 781	108 641	329 422	320 787
Prestations versées au cours de l'exercice	(123 988)	(71 946)	(195 934)	(295 239)
Solde – à la fin	532 265 $	342 398 $	874 663 $	741 175 $

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	543 655 $	53 943 $
Placements temporaires	16 186 300	16 249 967
	16 729 955 $	16 303 910 $

8. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Montréal (OSM)

En vertu d'une entente signée en janvier 1997, Loto-Québec a versé dans un fonds en fidéicommis une commandite de 5 millions de dollars afin de redresser la situation financière de l'OSM.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil a versé à l'OSM, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds ainsi que les intérêts qu'elles ont généré. L'entente a pris fin le 10 novembre 2000.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif		
Encaisse		646 310 $
Intérêts courus		6 490
Placements temporaires, au coût		773 307
Avance à l'OSM, sans intérêt, convertible en contributions		774 350
		2 200 457 $
Solde du Fonds		2 200 457 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Montréal (OSM) (suite)

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Solde du Fonds au début	2 200 457 $	2 473 818 $
Augmentation		
Intérêts	43 956	60 450
	2 244 413	2 534 268
Diminution		
Contributions versées	2 244 413	333 811
Solde du Fonds à la fin		2 200 457 $

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Québec (OSQ)

En vertu d'une entente signée en mars 1997 et modifiée en septembre 1998, la Commission de la capitale nationale du Québec a versé une somme de 300 000 $ dans un fonds en fidéicommis afin de contribuer au redressement de la situation financière de l'OSQ. De plus, l'OSQ s'est engagé à solliciter la participation financière d'entreprises du secteur privé pour au moins 300 000 $ et à verser cette somme dans le Fonds.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil a versé à l'OSQ, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds. L'entente a pris fin le 31 octobre 2000.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif		
Encaisse		14 876 $
Solde du Fonds		14 876 $

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Solde du Fonds au début	14 876 $	14 133 $
Augmentation		
Intérêts	616	743
	15 492	14 876
Diminution		
Contributions versées	15 492	
Solde du Fonds à la fin		14 876 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis –Québec – New York 2001

En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec – New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme de 323 000 $ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec – New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat conviendront de l'utilisation des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif		
Encaisse	20 105 $	
Placements temporaires à 4,95 %, au coût	79 924	
Intérêts courus	457	
Apport à recevoir	223 000	
	323 486 $	
Passif		
Aide financière à verser	323 000 $	
Solde du Fonds	486	
	323 486 $	

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Solde du Fonds au début		
Augmentation	323 000 $	
Apports	486	
Intérêts	323 486	
Diminution		
Contributions octroyées	323 000	
Solde du Fonds à la fin	486 $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local à Québec et le 31 août 2005 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces locaux s'élève à 291 268 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	285 716 $
2003	285 716
2004	285 716
2005	135 153
2006	56 315
	1 048 616 $

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Marie Lavigne

Québec, le 17 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2001 des fonds en fidéicommis «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Québec – New York 2001», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 8. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2001 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 2001

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001 (note 26)
PRODUITS	
Revenus d'intérêts	198 196
Revenus de location:	
- Réseau de la santé (note 4)	93 544
- Autres – net (note 5)	585
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés et à leur financement	1 450
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	466
Gain sur disposition de biens immobiliers	36
Amortissement des apports reportés	14 170
Revenus de projets à l'étude	2 684
Autres	320
	311 451
CHARGES	
Intérêts– net (note 7)	255 247
Amortissement (note 8)	14 375
Charges générales et administratives (note 9)	5 979
Réduction de valeur de biens immobiliers	747
Coûts relatifs aux projets à l'étude	2 684
	279 032
BÉNÉFICE NET	32 419

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS (DÉFICIT)
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	1 036	741
Redressement (note 3)	(7 719)	(5 306)
Solde redressé de l'exercice	(6 683)	(4 565)
Bénéfice (perte) net	32 419	(2 118)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	25 736	(6 683)

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	407 096	334 727
Redressement (note 3)	(405 537)	(334 727)
Solde redressé	1 559	
Subventions reçues du gouvernement du Québec pour le remboursement de la dette à long terme relatif aux biens immobiliers non amortissables		1 557
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	17	2
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 576	1 559

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
Placements temporaires – au coût	735	49 199
Débiteurs	12 720	406
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	998	62 545
Loyers à recevoir (note 11)	18 214	
Prêts (note 12)	2 115 229	2 329 428
Créances à recevoir – projets mandatés (note 13)	442 665	550 632
Biens immobiliers (note 14)	1 178 756	1 088 594
Projets à l'étude	18 889	21 122
Autres éléments d'actifs (note 15)	7 982	2 634
	3 796 188	4 104 560
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	3 482	1 595
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	35 181	23 728
Intérêts courus (note 16)	63 190	74 217
Emprunts à court terme (note 17)	1 443 683	1 325 641
Dette à long terme (note 18)	2 103 133	2 584 617
Apports reportés (note 19)	120 207	99 886
	3 768 876	4 109 684
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 20)		
Surplus d'apport	1 576	1 559
Bénéfices non répartis (déficit)	25 736	(6 683)
	27 312	(5 124)
	3 796 188	4 104 560

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 22)

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 23)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Salvas, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001 (note 26)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	32 419
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces	
Gain sur disposition de biens immobiliers	(36)
Réduction de valeur de biens immobiliers	747
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	10 702
Amortissement	
Biens immobiliers	14 633
Autres éléments d'actifs	407
Apports reportés	(14 170)
Variations nettes des actifs et des passifs liés au activités d'exploitation	
Débiteurs	(11 886)
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec	61 547
Loyers à recevoir	(18 214)
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	7 834
Intérêts courus	(11 027)
	72 956
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Rentrées de fonds nettes des prêts	93 923
Rentrés de fonds nettes des créances à recevoir – projets mandatés	107 432
Encaissement net des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	34 409
Acquisition de biens immobiliers	(97 442)
Produit de disposition de biens immobiliers	429
Rentrées de fonds nettes des projets à l'étude	2 690
Variations nettes des autres éléments d'actif	(5 755)
	135 686
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Variations nettes des emprunts à court terme	118 042
Remboursement de la dette à long terme	(378 020)
Variations des apports reportés	985
	(258 993)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(50 351)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	47 604
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 25)	(2 747)

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1er décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures socio-sanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une régie régionale ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le Gouvernement. Les articles de loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1er avril 2000.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et ceux de sa filiale en propriété exclusive, la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal Inc. (SICHUM).

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces bâtiments dès que la Corporation décide de s'en départir.

Mobiliers et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et seront amorties sur une durée de 15 ans lorsque les projets seront complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans concernant le mobilier et de 5 ans concernant l'équipement.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 6 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des sommes reçues d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments concernés.

Les apports reçus sous forme de subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation a recours à des contrats de garanties de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêts. Comme il s'agit uniquement d'opérations de couverture, les valeurs comptables de ces instruments financiers ne sont pas redressées en fonction de leurs valeurs marchandes courantes. Tout montant à percevoir ou à payer suite aux accords de taux futurs est inscrit en rajustement des intérêts débiteurs selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la durée de la couverture de la dette.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Corporation présente ses états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui a eu pour effet de modifier de façon rétroactive les conventions comptables suivantes:

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apport reporté. Auparavant, les immeubles achetés étaient inscrits au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale et la plus value était inscrite au surplus d'apport.

Amortissement des biens immobiliers

Les bâtiments des immeubles en exploitation et le mobilier et équipement sont amortis alors qu'auparavant ils ne l'étaient pas.

Frais d'émission, de primes et d'escompte à l'émission d'obligations

Tous les frais d'émissions, de primes et d'escompte à l'émission d'obligations sont reportés et amortis sur la durée de la dette alors qu'auparavant ces frais étaient capitalisés aux immeubles ou passés aux résultats.

Apports reportés

Les apports constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût, lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des sommes reçues d'organismes pour financer des projets de construction sont virés aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments concernés.

Les apports reçus sous forme de subvention pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Tous ces apports étaient auparavant inscrits à l'avoir de la Corporation à titre de surplus d'apport.

Obligations à coupons irréguliers

Les intérêts sur les obligations à coupons irréguliers sont inscrits en fonction du taux effectif de ces dettes alors qu'auparavant l'intérêt était inscrit en fonction des conditions stipulées à l'entente.

Impact des modifications

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000
Débiteurs	88
Prêts	36 063

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impact des modifications (suite)

	2000
Créances à recevoir – projets mandatés	(6 000)
Biens immobiliers	(286 496)
Autres éléments d'actifs	2 634
Dette à long terme	59 660
Apports reportés	99 886
Surplus d'apport	(405 537)
Bénéfices non répartis	(7 719)
Bénéfice net	(2 413)

L'effet de ces modifications sur l'exercice terminé le 31 mars 2001 n'est pas présenté compte tenu des modifications majeures dans la présentation des états financiers de la Corporation depuis le 1er avril 2000.

4. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation de manière à récupérer notamment les coûts afférents à la gestion de ces immeubles.

5. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2001
Revenus de location	3 147
Charges	
Frais d'exploitation	1 307
Intérêts	474
Travaux de conservation	523
Amortissement des immeubles	258
	2 562
	585

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation. À cet égard, 24 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

7. INTÉRÊTS– NET

	2001
Intérêt sur dettes à long terme	
Obligations	50 569
Billets	122 817
Autres dettes	9 688
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	333
Autres frais financiers	139
	183 546
Moins:	
Revenus d'intérêts d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	2 306
	181 240
Intérêts sur emprunts à court terme	
Intérêts	81 638
Moins:	
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	7 303
Revenus d'intérêts	328
	74 007
	255 247

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 126,2 M$ pour les emprunts à long terme et 26,8 M$ pour les emprunts à court terme.

8. AMORTISSEMENT

	2001
BIENS IMMOBILIERS	
Immeubles en exploitation	12 463
Mobilier et équipement en location	1 912
	14 375

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

9. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2001
Salaires et avantages sociaux	5 295
Frais des locaux occupés par la Corporation	532
Services professionnels	347
Postes, messageries, communication et commercialisation	165
Informatique	210
Frais administratif et de bureau	301
Autres charges	246
Amortissement du mobilier et équipement, des frais de développement du système informatique et des aménagements de locaux	74
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	932
	8 102
Moins:	
Frais imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	2 123
	5 979

10. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000 (note 3)
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement des:		
Intérêts sur dette à long terme		61 247
Projets abandonnés	998	989
Autres		309
	998	62 545

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon une cédule de versements approuvée par le Conseil du trésor.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au mars 2001
(en milliers de dollars)

12. PRÊTS

	2001	2000 (note 3)
Régies régionales de la Santé et des Services sociaux (*) (**)	1 952 458	
Établissements du réseau de la Santé (**)	162 771	301 000
Gouvernement du Québec (***)		2 028 428
	2 115 229	2 329 428

* La portion de ces prêts relative aux dettes à long terme représente 1 472,5 M$. Ceux-ci sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêts varient entre 4,75 % et 12,25 % pour des échéances entre 2002 et 2003. Au 31 mars 2001, des créances de 480 M$ concernaient du financement temporaire.

** Les créances à court terme sont établies sur une base de marge à crédit rotatif dont le taux équivaut actuellement au taux préférentiel moins 1 %.

*** Selon une entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Corporation, le solde des créances du gouvernement du Québec a été converti en prêt au réseau de la santé et des services sociaux à compter du 1er avril 2000.

13. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

14. BIENS IMMOBILIERS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette (note 3)
Immeubles en exploitation				
Terrains	51 324		51 324	50 128
Bâtiments	1 095 319	134 884	960 435	939 842
	1 146 643	134 884	1 011 759	989 970
Immeubles en cours de construction				
Terrains	6 129		6 129	4 655
Bâtiments	126 508		126 508	75 124
	132 637		132 637	79 779
Immeubles destinés à la vente				
Terrains	4 471		4 471	1 820
Bâtiments	14 788		14 788	1 011
	19 259		19 259	2 831
Mobilier et équipement en location	21 777	6 676	15 101	16 014
	1 320 316	141 560	1 178 756	1 088 594

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

14. BIENS IMMOBILIERS (suite)

FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux immeubles.

	2001
Intérêts sur emprunts à court terme	6 153
Charges générales et administratives	1 469

15. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette (note 3)
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	3 523	1 158	2 365	2 634
Frais reportés-conservation	4 211		4 211	
Frais de développements du système informatique	458	19	439	
Mobilier et équipement	629	47	582	
Aménagements de locaux	393	8	385	
	9 214	1 232	7 982	2 634

16. INTÉRÊTS COURUS

	2001	2000
Apparentés	44 091	51 266
Autres	19 099	22 951
	63 190	74 217

17. EMPRUNTS À COURT TERME

	2001	2000
Billets à escompte		
Apparentés, 5,72 % et 5,79 %	24 485	
Autres, 4,64 % à 6,02 % (2000: 4,84 % à 5,76 %)	868 105	855 876
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,58 % à 5,76 % (2000: 5,26 % à 5,48 %)	551 093	466 765
Gouvernement du Québec (2000: 5,26 %)		3 000
	1 443 683	1 325 641

Au 31 mars 2001, la Corporation disposait de deux marges de crédit de 10 M$ et 25 M$. Elles sont renouvelables annuellement respectivement le 30 septembre et le 1er décembre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

18. DETTE À LONG TERME

	2001	2000 (note 3)
Obligations		
- 4,75 % à 6 %, échéant de 2001 à 2015	106 380	130 700
- 6,15 % à 10 %, échéant de 2002 à 2005	67 704	67 704
- 10,10 % à 12,25 %, échéant de 2001 à 2018	195 462	306 798
- Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 180 % (taux effectif de 10,46 % à 11,94 %), échéant de 2002 à 2015 incluant intérêts capitalisables	106 431	95 160
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant:		
- 5,25 % à 6,50 %, échéant de 2002 à 2010	721 031	753 716
- 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2000 à 2023	544 185	727 712
- 8,59 % à 10,25 %, échéant de 2002 à 2021	355 057	373 789
Emprunt sur billets de Financement-Québec à des taux variant:		
- 6,12 % à 6,18 %, échéant en 2003 et 2005	1 011	221
- 7,60 % à 8,32 %, échéant de 2003 à 2019	7 339	7 743
- 9,37 % à 10,25 %, échéant de 2001 à 2018	3 209	2 651
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant:		
- 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2017 et 2018	918	948
- 8 %, échéant de 2021 à 2032	57 648	58 108
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 117,2 M$ à des taux variant:		
- 6,87 %, échéant de 2019 à 2021	15 804	15 532
- 7,5 % à 7,87 %, échéant de 2020 à 2028	5 500	5 583
- 8 %, échéant de 2027 à 2029	15 645	15 791
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, échéant en 2006	6 828	7 705
Autres hypothèques immobilières garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 8,7 M$ et à des taux variant:		
- 10,66 %, échéant en 2004	13 651	14 328
- 11,25 %, échéant en 2005	356	428
	2 224 159	2 584 617
Moins:		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	121 026	
	2 103 133	2 584 617

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

18. DETTE À LONG TERME (suite)

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Auparavant, ces sommes étaient déposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le 1er avril 2000, la Corporation a comptabilisé, comme sommes à recevoir du Fonds d'amortissement, la totalité des sommes déposées antérieurement pour un montant de 155,4 M$. La partie de cette somme, relative aux dettes à long terme contractées pour le financement des biens immobiliers de la Corporation, a été ajoutée aux apports reportés (35,2 M$) alors que le solde attribuable aux dettes à long terme contractées pour le financement des prêts aux régies régionales de la santé et des services sociaux a été porté en diminution de ces derniers (120,2 M$).

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Finance-ment-Québec	Fonds de financement du gouver-nement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres non apparentés	Total des versements
2002	2 991	85 551	1 222	943	165 053	255 760
2003	4 309	238 753	665	1 013	71 021	315 761
2004	465	350 607	714	1 089	25 097	377 972
2005	274	116 798	767	1 171	73 035	192 045
2006	2 481	215 819	824	1 259	22 071	242 454

L'élimination par le Code civil du Québec, de la sûreté sous forme de transport de créance, a incité la Corporation à en exiger une nouvelle, soit l'hypothèque mobilière en remplacement de la garantie par transport de subvention que détenait certains créanciers. Ces hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux établissements. Celles-ci pourront dorénavant être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

19. APPORTS REPORTÉS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette (note 3)
Apports reportés	257 070	136 863	120 207	99 886

De la valeur nette de 120,2 M$, 69,3 M$ représente des subventions de transfert versées par l'actionnaire avant le 1er avril 2000, date depuis laquelle la Corporation doit s'autofinancer. Ces apports seront amortis au cours des 6 prochains exercices. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports devra être préalablement approuvée par l'actionnaire.

20. CAPITAL ACTIONS

Autorisé
5 000 000 actions ordinaires
d'une valeur nominale de 100 $ chacune

Les actions de la Corporation font partie du domaine de l'État. Elles sont attribuées au ministre des Finances. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement payer à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, une somme jusqu'à concurrence de 500 M$ pour 5 millions d'actions entièrement acquittées de son fonds social pour lesquelles un certificat lui est délivré.

Selon l'article 61 de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, la Corporation remet au ministre des Finances un montant égal à son avoir redressé accumulé établi au 31 mars 1999 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme la valeur redressée de l'avoir à cette date équivaut à un déficit accumulé, le capital souscrit a été établi à une valeur symbolique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2001		2000	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Achats	(79)	395 000	(79)	323 000
Ventes			(120)	351 000

Un placement temporaire de 0,7 M$ (2000: 0,7 M$) est donné en garantie de certains contrats.

23. ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2001, le solde non complété des contrats signés par la Corporation et reliés à des projets en cours faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 52,4 M$.

ÉVENTUALITÉS

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le Gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS); administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,1 M$.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2001		
	Vacances	Maladies	Total
Montants transférés *	307	625	932
Charge de l'exercice	319	103	422
Sous-total	626	728	1 354
Moins:			
Prestations versées au cours de l'exercice	210	38	248
Solde à la fin	416	690	1 106

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer suite au transfert d'employés du gouvernement du Québec à la Corporation. Le solde de cette provision est incluse au poste créditeurs et retenues sur contrats à payer.

25. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	2001 (note 26)
Placements temporaires	735
Chèques en circulation moins encaisse	(3 482)
Espèces et quasi-espèces	(2 747)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 264,8 M$.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Plusieurs chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001. L'état des résultats et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ne sont pas présentés compte tenu des modifications majeures dans le fonctionnement de la Corporation depuis le 1er avril 2000.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés de la Corporation d'hébergement du Québec ainsi que de toute l'information contenue dans les états financiers consolidés, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration, revient à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, renferment des montant fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La direction de la Corporation et sa filiale a élaboré et veillé au maintien d'un système de contrôles comptables internes afin d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. La direction estime que ce système fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, qu'elle constitue une base pertinente pour la préparation des états financiers et que les actifs de la Corporation sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification, qui est formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité examine les états financiers consolidés annuels de la Corporation et recommande leur approbation au conseil. Le vérificateur de la Corporation a librement et pleinement accès au comité de vérification, que ce soit en présence de la direction ou non.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Corporation, le Vérificateur général et son Rapport apparaît ci-après.

Le Président-directeur général,
Michel Salvas

Sainte-Foy, le 28 septembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 septembre 2001

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
(L.R.Q., c. S-5)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subventions (note 3)	46 139 563 $	44 421 468 $
Transports ambulanciers (note 4)	26 723 690	25 440 535
Divers	708 465	366 574
	73 571 718	70 228 577
DÉPENSES (note 5)	71 247 426	67 810 049
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION SPÉCIALE	2 324 292	2 418 528
SUBVENTION SPÉCIALE (note 7)		4 000 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 324 292	6 418 528
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	335 739	(6 082 789)
EXCÉDENT À LA FIN	2 660 031 $	335 739 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 309 480 $	3 752 375 $
Débiteurs (note 8)	9 309 176	5 428 133
Frais payés d'avance	1 865 734	1 732 148
	13 484 390	10 912 656
Immobilisations (note 9)	14 852 568	8 620 909
	28 336 958 $	19 533 565 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales	1 021 884 $	1 317 065 $
Créditeurs et frais courus	13 952 682	10 088 356
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	2 521 905	
Subventions reportées	15 000	
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	2 713 033	2 560 567
	20 224 504	13 965 988
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	5 452 423	5 231 838
	25 676 927	19 197 826
EXCÉDENT	2 660 031	335 739
	28 336 958 $	19 533 565 $

ENGAGEMENTS (note 13)

ÉVENTUALITÉ (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
André Ducharme
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 324 292 $	6 418 528 $
Postes hors caisse imputés aux résultats:		
Amortissement des immobilisations	3 724 397	3 909 118
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations	729 485	(56 517)
	6 778 174	10 271 129
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (*)	2 091 421	(1 731 629)
	8 869 595	8 539 500
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(2 778 534)	(3 442 901)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(7 585 106)	(485 369)
Produit d'aliénation d'immobilisations	51 150	225 719
	(7 533 956)	(259 650)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 442 895)	4 836 949
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 752 375	(1 084 574)
ENCAISSE À LA FIN	2 309 480 $	3 752 375 $
(*) VARIATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION		
Actif à court terme, (augmentation) diminution:		
Débiteurs	(3 881 043) $	(839 642) $
Frais payés d'avance	(133 586)	(1 513 622)
Passif à court terme, augmentation (diminution):		
Dû au Fonds des activités provinciales	(295 181)	(398 174)
Créditeurs et frais courus	3 864 326	1 019 809
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	2 521 905	
Subventions reportées	15 000	
	2 091 421 $	(1 731 629) $

Voir note 15: Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	1 317 065 $	1 715 239 $
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	615 821	615 821
Intérêts	80 848	78 960
	696 669	694 781
Diminution		
Remboursement de frais à des associations de propriétaires		50 000
Système de priorisation des appels	79 727	77 628
Achats de vêtements individuels de protection	139 781	263 605
Récupération par le gouvernement du Québec de subventions	933 000	587 927
Révision d'une norme du Bureau de normalisation du Québec	1 780	58 600
Achats d'écussons	16 062	33 548
Frais juridiques		21 647
	1 170 350	1 092 955
SOLDE À LA FIN	843 384 $	1 317 065 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	1 021 884 $	1 317 065 $
PASSIF		
À payer au ministère de la Santé et des Services sociaux	178 500 $	
SOLDE DU FONDS	843 384	1 317 065 $
	1 021 884 $	1 317 065 $

Pour le Conseil d'administration,
André Ducharme
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle a pour objet, dans son territoire, sous réserve des pouvoirs accordés à toute régie régionale et à tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, d'organiser et de coordonner un système préhospitalier comprenant le traitement des appels urgents et non urgents et le transport ambulancier en vue de favoriser l'accès aux services de santé.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues dans l'article 149.5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Équipement informatique	4 et 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. REVENUS - SUBVENTIONS

	2001	2000
Ministère de la Santé et des Services sociaux- subvention de fonctionnement	29 022 927 $	27 574 384 $
Société de l'assurance automobile du Québec	17 116 636	16 847 084
	46 139 563 $	44 421 468 $

4. REVENUS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2001	2000
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 275 169 $	8 753 818 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux- subvention pour les établissements	5 428 971	5 103 553
	14 704 140	13 857 371
Société de l'assurance automobile du Québec	1 176 347	1 101 906
Ministère de l'Emploi, Solidarité et Condition féminine	4 237 114	4 149 096
Particuliers	6 297 409	6 052 010
Autres	308 680	280 152
	26 723 690 $	25 440 535 $

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Formation	Administration générale	Informatique	Services pré-hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	675 536 $	2 567 939 $	1 448 704 $	25 790 599 $
Avantages sociaux [1]	363 517	704 946	119 271	5 876 244
Charges sociales [2]	205 799	491 861	85 823	5 553 185
Fournitures médicales et médicaments	4 987	542		1 703 835
Frais de déplacement	2 132	65 684	1 806	56 168
Services achetés (note 6)	230 331	1 051 561	545 636	665 654
Communications		156 824	336	89 793
Location d'immeubles		2 846	1 333	1 565 399
Location d'équipement		141		6 864
Contrats de location-acquisition Intérêts sur obligations		6 011	44 759	94 705
Amortissement des immobilisations	2 444	80 093	267 686	1 690 260
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations				(503)
Achats et location d'uniformes	1 735	1 817		380 829
Frais de matériel roulant	351	6 943		4 120 390
Fournitures de bureau	8 504	136 080	37 528	133 069
Créances douteuses et frais de recouvrement		35 452		1 495 682
Créances douteuses recouvrées				(35 281)
Assurances		84 367		
Intérêts et frais bancaires		4 887		6 392
Autres	5 285	307 240	4 446	64 702
	1 500 621 $	5 705 234 $	2 557 328 $	49 257 986 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Véhicules de médecin	Fonctionnement des installations	Total 2001	Total 2000
2 924 589 $	332 860 $	246 199 $		33 986 426 $	32 531 528 $
936 036	82 793	75 386		8 158 193	7 693 906
520 345	54 371	82 956		6 994 340	8 687 318
		23 209		1 732 573	1 522 902
4 214	2 362	206		132 572	105 101
1 164 877	953	61 991	218 112 $	3 939 115	3 156 873
830 051	475			1 077 479	930 877
	7 692		1 419 997	2 997 267	2 614 052
389 995			219	397 219	320 469
298 608		11 731	5 706	461 520	545 519
1 496 829		164 885	22 200	3 724 397	3 909 118
730 653		(665)		729 485	(56 517)
633		30 519		415 533	463 524
		40 320		4 168 004	3 708 406
26 429	559	2 298		344 467	229 426
				1 531 134	1 254 758
				(35 281)	(78 607)
				84 367	84 713
	13		96	11 388	2 235
13 878	1 029	26	622	397 228	184 448
9 337 137 $	483 107 $	739 061 $	1 666 952 $	71 247 426 $	67 810 049 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

(1) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(2) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

6. SERVICES ACHETÉS

	2001	2000
Traitement électronique des données	101 364 $	100 771 $
Service de buanderie	139 145	121 798
Entretien et réparation – locaux et équipement	632 099	522 694
Sécurité de l'édifice	148 010	
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	1 110 253	1 456 380
Mise à jour de logiciels informatiques	523 189	257 907
Formation	286 097	80 455
Honoraires professionnels	745 424	557 495
Projet d'entreprise	132 737	
Projet de recherche préhospitalière	98 000	49 900
Autres	22 797	9 473
	3 939 115 $	3 156 873 $

7. SUBVENTION SPÉCIALE

Le Ministère a accordé une subvention spéciale de 4 000 000 $, pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, subvention liée à la réalisation du plan d'équilibre budgétaire adopté par la Corporation. L'équilibre ayant été atteint le Ministère n'a pas reconduit la subvention spéciale pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 883 262 $	1 984 790 $
Société de l'assurance automobile du Québec	80 190	92 653
Ministère de l'Emploi, Solidarité et Condition féminine	300 987	320 716
Particuliers	2 846 801	2 957 573
Autres	28 357	42 204
	5 139 597	5 397 936
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions		571 211
Société de l'assurance automobile du Québec - subventions	557 789	391 948
Taxe de vente du Québec à recevoir	557 789	391 948
Autres débiteurs	1 099 240	672 676
	11 075 785	7 033 771
Provision pour créances douteuses:		
Particuliers	(1 766 609)	(1 605 638)
	9 309 176 $	5 428 133 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	3 651 758 $	1 825 081 $	1 826 677 $	219 793 $
Mobilier et équipement	5 455 005	3 358 882	2 096 123	286 923
Logiciel en implantation	209 698		209 698	
Matériel roulant	9 753 713	6 566 687	3 187 026	405 721
Matériel roulant en fabrication	326 357		326 357	
Équipement de sécurité	143 064	143 064		11 027
Améliorations locatives	358 293	265 578	92 715	66 867
Système de répartition assistée par ordinateur	294 403	132 481	161 922	220 802
	20 192 291	12 291 773	7 900 518	1 211 133
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquistion:				
Matériel roulant	4 966 661	1 882 145	3 084 516	1 420 507
Équipement	1 330 908	584 224	746 684	737 219
Système de répartition assistée par ordinateur	5 674 273	2 553 423	3 120 850	5 252 050
	11 971 842	5 019 792	6 952 050	7 409 776
	32 164 133 $	17 311 565 $	14 852 568 $	8 620 909 $

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2001	2000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
- taux variant de 5,58 % à 12,58 %, échéant jusqu'en 2006	8 165 456 $	7 792 405 $
Versements échéant en deçà d'un an	2 713 033	2 560 567
	5 452 423 $	5 231 838 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2002	3 153 657 $
2003	2 761 542
2004	2 150 122
2005	945 348
2006	36 537
Total des paiements minimums exigibles	9 047 206
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	881 750
	8 165 456 $

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 175 123 $ (2000: 498 142 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 198 069 $ (2000: 1 108 935 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 correspondait à 5,35 % (2000: 7,95 %) du salaire admissible pour les participants syndicables (1,00 % (2000: 6,35 %) pour les participants non syndicables).

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2001	Total 2000
Solde au début	4 465 131 $	(47 990) $	4 417 141 $	3 667 926 $
Charges de l'exercice	6 535 138	1 656 417	8 191 555	7 695 466
Prestations versées au cours de l'exercice	(6 259 351)	(1 663 828)	(7 923 179)	(6 946 251)
Solde à la fin	4 740 918 $	(55 401) $	4 685 517 $	4 417 141 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mars 2005 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces biens et services s'élève à 4 288 410 $ (2000: 4 320 647 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	4 062 564 $
2003	2 966 420
2004	1 923 735
2005	1 006 420
	9 959 139 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

13. ENGAGEMENTS (suite)

La Corporation s'était également engagée au cours de l'exercice 2000 à acheter 120 véhicules ambulanciers pour un montant total de 11 135 072 $. De ce nombre, 63 véhicules ont été livrés et 9 véhicules sont en cours de fabrication pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 pour un montant de 6 434 816 $. Le solde résiduel est donc de 4 700 256 $ au cours des deux prochains exercices. Au cours de l'exercice la Corporation a également entériné l'acquisition de sept véhicules autres qu'ambulanciers pour une valeur totale de 170 312 $.

Fonds des activités provinciales

La Corporation est engagée par un contrat échéant en 2003 pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé dans la province de Québec. Les versements exigibles pour chacun des deux prochains exercices s'établissent à 51 580 US $ (au 31 mars 2001, l'équivalent canadien est de 81 306 $).

14. ÉVENTUALITÉ

Un ancien transporteur ambulancier de la région de Montréal a produit, en avril 1992, une réclamation au montant de 3 330 772 $ devant la Cour supérieure du Québec. La Corporation, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain (CSSSRMM) et son directeur général sont, avec le Procureur général du Québec, les défendeurs impliqués dans ce litige qui porte sur des dispositions contractuelles liant le CSSSRMM et le transporteur ambulancier selon un contrat terminé le 31 mars 1988. La cause a été plaidée au mois de février 1999. Dans son jugement rendu en janvier 2000, la Cour supérieure du Québec a rejeté l'action contre tous les défendeurs. Cette cause a été portée en appel.

De l'avis de l'administration de la Corporation et de ses conseillers juridiques, cette réclamation n'est pas fondée et, en conséquence, aucun passif important ne peut résulter de ce litige.

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2001	2000
Intérêts payés	471 738 $	565 566 $
Intérêts reçus	415 554	194 504

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 10 736 691 $ (2000: 1 306 764 $), dont des immobilisations pour un montant de 3 151 585 $ (2000: 821 395 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 7 585 106 $ (2000: 485 369 $) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Giroux
Président et directeur général

Pierre Vanier
Directeur des finances

Montréal, le 1er juin 2001

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2001 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er juin 2001

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)
FONDS COLLECTIFS

REVENU NET DE PLACEMENTS
exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
REVENUS				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	5 117 285 $	1 096 572 $	1 941 626 $	508 310 $
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			(33 889)	(626 682)
	5 117 285	1 096 572	1 907 737	(118 372)
DÉPENSES				
Honoraires d'administration – fonds consolidé du revenu	665 197		750 038	
Honoraires du gestionnaire des fonds	1 878	24 100	(1 960)	14 282
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	105 220			
Frais de garde et autres services	43 738	4 398	58 216	15 515
	816 033	28 498	806 294	29 797
Revenu net (perte nette) de placements	4 301 252 $	1 068 074 $	1 101 443 $	(148 169) $
RÉPARTITION DU REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENTS				
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	1 913 437 $	572 370 $	1 084 450 $	(145 370) $
Successions non réclamées et autres juridictions	2 319 509	474 351	16 993	(2 799)
Ministre des Finances	68 306	21 353		
	4 301 252 $	1 068 074 $	1 101 443 $	(148 169) $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
3 265 830 $	733 958 $	41 948 $		10 366 689 $	2 338 840 $
329 654	75 968			329 654	75 968
6 342 713	299 969			6 308 824	(326 713)
9 938 197	1 109 895	41 948		17 005 167	2 088 095
1 899 499				3 314 734	
(5 298)	32 838			(5 380)	71 220
				105 220	
81 887	18 326	669		184 510	38 239
1 976 088	51 164	669		3 599 084	109 459
7 962 109 $	1 058 731 $	41 279 $		13 406 083 $	1 978 636 $
7 928 130 $	1 058 731 $			10 926 017 $	1 485 731 $
33 979		41 279 $		2 411 760	471 552
				68 306	21 353
7 962 109 $	1 058 731 $	41 279 $		13 406 083 $	1 978 636 $

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2001

	Curatelles et tutelles		Successions non réclamées et autres juridictions		Biens appartenant à l'État	
	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
SOLDE AU DÉBUT	158 335 941 $	151 511 519 $	36 932 665 $	27 013 578 $	775 454 $	775 295 $
Revenu net de placements	10 926 017	1 485 731	2 322 166	471 552	89 594	
Variation des gains (pertes) non matérialisés (note 5)	(3 824 634)	4 580 863	11 023	16 967		
	165 437 324	157 578 113	39 265 854	27 502 097	865 048	775 295
RECETTES						
Aide sociale perçue par le Curateur public	15 727 020	3 157 303	47			
perçue par les mandataires (note 3)	22 032 871	6 142 965				
Pension de vieillesse	36 231 662	9 162 928	85 969	64 129		
Régie des rentes	9 045 312	2 118 422	80 258	26 134		
Autres pensions	8 566 576	2 004 300	213 075	24 293		
Comptes bancaires	5 897 107	999 847	5 048 535	991 375		
Crédits de taxes et impôt	5 345 980	704 649	267 998	1 421		
Placements	3 943 950	624 326	251 211	86 155		
Remboursement des caisses des bénéficiaires	2 645 946	451 024	71 209	4 065		
Héritage	1 582 884	214 319	73 857	1 911		
Vente de biens	1 488 762	301 327	4 009 799	792 868	80 965	
Encaissement de créances	808 770	61 061	2 024 866	996 267		
Loyers	795 268	205 248	89 439	25 580		
Société de l'assurance-automobile du Québec	332 200	24 859	18 420	14 495		
Assurances	257 775	57 968	143 450	37 435		
Compensations des pertes financières	69 822	155 571	142 457	1 783		
Produits financiers			9 365 560	8 928 398		
Régimes enregistrés de retraite			4 489 264			
Autres recettes	1 068 031	1 030 533	1 074 211	218 076	88 478	74 949
	115 839 936	27 416 650	27 449 625	12 214 385	169 443	74 949
Montants à reporter	281 277 260 $	184 994 763 $	66 715 479 $	39 716 482 $	1 034 491 $	850 244 $

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION (suite)
exercice terminé le 31 mars 2001

	Curatelles et tutelles		Successions non réclamées et autres juridictions		Biens appartenant à l'État	
	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
Montants reportés	281 277 260 $	184 994 763 $	66 715 479 $	39 716 482 $	1 034 491 $	850 244 $
DÉBOURSÉS						
Hébergement et menues dépenses						
payés par le Curateur public	69 604 430	14 534 525	182			
payés par les mandataires (note 3)	22 032 871	6 142 965				
Paiement de créances	1 964 264	329 478	584 997	411 655		
Impôt	1 899 137	173 873	372 024	42 744		
Frais médicaux	1 200 758	248 571				
Honoraires	1 053 750	(64 676)	24 519	701 190	(720)	
Achat de biens	729 292	151 713				
Services publics	615 804	163 825	30 874	12 848		
Frais légaux	566 578	170 960	200 156	36 100		
Entretien et réparations - immeubles	524 763	74 057	53 620	7 573		
Taxes foncières et autres	500 910	148 687	114 784	18 856		
Primes d'assurances	298 861	68 353	90 513	10 696		
Arrangements préalables de services funéraires	115 627	43 855				
Autres déboursés	2 723 864	652 300	3 254 590	1 256 484	43 199	
	103 830 909	22 838 486	4 726 259	2 498 146	42 479	
Remise de biens aux ayants droit	21 643 770	3 336 661	3 153 504	671 766	620	
Transfert – comptes des curatelles et tutelles non réclamés (note 6)	4 512 813	484 454	(4 512 813)	(484 454)		
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 7)	14 082		3 522 235	109 633	171 246	74 790
Transfert de «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 7)	(110 495)	(779)	(679 930)	(11 274)		
	26 060 170	3 820 336	1 482 996	285 671	171 866	74 790
SOLDE À LA FIN	151 386 181 $	158 335 941 $	60 506 224 $	36 932 665 $	820 146 $	775 454 $

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2001

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2001	2000	2001	2000
ACTIF				
Encaisse	5 746 535 $	5 588 394 $	323 957 $	705 716 $
Placements temporaires (note 9)	91 782 055	82 199 945		
Intérêts courus sur obligations et placements temporaires et dividendes à recevoir	1 023 497	860 394	648 328	584 493
Obligations			33 173 477	31 410 615
Actions				
Dû par le fonds de revenus, sans intérêt, ni modalité de remboursement	124 659	170 602		
Dû par le fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement	181 039			
	98 857 785 $	88 819 335 $	34 145 762 $	32 700 824 $
PASSIF				
Créditeurs	124 326 $	113 415 $	3 391 $	17 433 $
Dû au fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalité de remboursement	2 627 371	359 892		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêt, ni modalité de remboursement			124 659	170 602
Dû au fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement			85 105	
Comptes à payer au ministre des Finances (note 7)	2 284 513	3 196 021		
	5 036 210	3 669 328	213 155	188 035
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	38 029 238	48 156 194	33 475 160	31 943 792
Successions non réclamées et autres juridictions	54 972 191	36 218 359	457 447	568 997
Biens appartenant à l'État (note 8)	820 146	775 454		
	93 821 575	85 150 007	33 932 607	32 512 789
	98 857 785 $	88 819 335 $	34 145 762 $	32 700 824 $

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Accepté et approuvé,
La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2001	2000	2001	2000	2001	2000
3 211 687 $	678 435 $	503 930 $		9 786 109 $	6 972 545 $
		74 837		91 856 892	82 199 945
1 003 279	922 434	90 539		2 765 643	2 367 321
53 619 101	51 641 370	3 875 292		90 667 870	83 051 985
24 808 826	25 178 594			24 808 826	25 178 594
85 105				209 764	170 602
				181 039	
82 727 998 $	78 420 833 $	4 544 598 $		220 276 143 $	199 940 992 $
2 133 188 $	39 569 $			2 260 905 $	170 417 $
				2 627 371	359 892
181 039				305 698	170 602
				85 105	
				2 284 513	3 196 021
2 314 227	39 569			7 563 592	3 896 932
79 881 783	78 235 955			151 386 181	158 335 941
531 988	145 309	4 544 598 $		60 506 224	36 932 665
				820 146	775 454
80 413 771	78 381 264	4 544 598		212 712 551	196 044 060
82 727 998 $	78 420 833 $	4 544 598 $		220 276 143 $	199 940 992 $

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS NOMINATIF

BILAN
au 31 mars 2001

	Curatelles et tutelles 2001	Successions non réclamées et autres juridictions 2001	Total 2001	Total 2000
ACTIF (note 4)				
Immeubles	20 373 223 $	10 339 415 $	30 712 638 $	26 521 241 $
Encaisse et dépôts à terme (note 10)	8 096 639	765 185	8 861 824	6 212 402
Actions et placements divers	9 443 846	1 717 346	11 161 192	10 996 554
Obligations	2 983 885	309 827	3 293 712	2 571 747
REER, REA, FERR	4 842 193	25 440	4 867 633	4 426 836
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 356 018	2 492	2 358 510	2 343 163
Billets et autres créances à recevoir (note 10)	856 041	197 396	1 053 437	1 024 691
Objets de valeur et biens en entrepôt (note 10)	647 505	15 399	662 904	3 296 113
Véhicules automobiles	288 555	33 730	322 285	440 561
Prêts hypothécaires (note 10)	147 359		147 359	176 593
Autres actifs	1 770 855	1 626	1 772 481	1 663 178
	51 806 119 $	13 407 856 $	65 213 975 $	59 673 079 $
PASSIF (note 10)				
Créditeurs	5 443 506 $	17 162 677 $	22 606 183 $	17 299 100 $
Emprunts hypothécaires	1 436 836	4 847 623	6 284 459	1 906 365
Dépôts sur offre d'achat	54 034	41 624	95 658	109 493
	6 934 376	22 051 924	28 986 300	19 314 958
AVOIR (DÉFICIT)	44 871 743	(8 644 068)	36 227 675	40 358 121
	51 806 119 $	13 407 856 $	65 213 975 $	59 673 079 $

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Accepté et approuvé,
La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le Gouvernement en vertu de la Loi sur le Curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;

- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;

- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, d'assumer l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des personnes morales dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour l'administration des biens qui lui sont confiés, la surveillance des curatelles et tutelles privées, la gestion des portefeuilles collectifs et les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du fonds n'est pas présenté, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilité par fonds

Le Curateur public utilise des fonds collectifs et un fonds nominatif pour présenter les opérations relatives à la représentation des personnes et à l'administration des biens. Le fonds nominatif présente le montant des actifs et des passifs autres que les liquidités et quasi-liquidités qu'il gère collectivement, ces dernières étant plutôt incorporées dans les fonds collectifs. Les liquidités et quasi-liquidités des fonds collectifs sont réparties en quatre fonds: un fonds d'encaisse, un fonds de revenus, un fonds diversifié et un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Fonds collectifs

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante:

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;

- Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;

- Les titres cotés en bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié;

- Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. La différence entre la juste valeur et le coût d'acquisition des placements est comptabilisée comme gain (perte) non matérialisé sur placements.

Les recettes, les déboursés et les remises de biens présentés dans l'état de variation des comptes sous administration sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des honoraires versés au Fonds consolidé du revenu.

Le revenu net de placements du fonds d'encaisse, après déduction des sommes à payer au ministre des Finances, est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et tutelles, des successions non réclamées et des autres juridictions, et des biens appartenant à l'État. Les revenus nets du fonds de revenus sont versés mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Les revenus nets du fonds diversifié sont réinvestis mensuellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds collectifs (suite)

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles modifications de la Loi sur le curateur public en juillet 1999, les sommes payables non réclamées et exigibles provenant des débiteurs ou détenteurs d'un contrat ou d'un régime de rentes ou de retraite, à l'exception des prestations visées par la Loi sur le régime de rentes du Québec, doivent être remises au Curateur public. Ainsi, en juin 2000, le Curateur public a créé un fonds des régimes enregistrés de retraite et a désigné un trust agissant comme fiduciaire. Celui-ci est chargé de recueillir les sommes mentionnées précédemment lorsque les montants sont égaux ou supérieurs à 1 000 $.

Fonds nominatif

Les actifs et passifs administrés pour autrui autres que ceux des fonds collectifs sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les recettes et les déboursés sont portés à l'état de variation des comptes sous administration des fonds collectifs au moment de l'encaissement ou du décaissement.

Les différents éléments d'actif sont évalués comme suit:

Immeubles
- Les immeubles, à la valeur d'évaluation foncière uniformisée.

Encaisse et dépôts à terme
- L'encaisse et les dépôts à terme, au coût d'acquisition.

Actions et placements divers
- Les actions et placements divers, au cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié; les fonds mutuels, à la valeur liquidative.

Obligations
- Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus, à l'exception des obligations d'épargne du Canada et du Québec qui sont évaluées à la valeur nominale; lorsque la valeur des obligations ne peut être déterminée, elle est inscrite à 1 $.

Valeur de rachat des polices d'assurance-vie
- La valeur de rachat des polices d'assurance-vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, cette valeur tient compte des encaissements de dividendes et des remboursements d'emprunts.

Objets de valeur et biens en entrepôt
- Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à la valeur de réalisation en début de juridiction; lorsque la valeur des objets de valeur ne peut être déterminée, elle est inscrite à 1 $.

Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs
- Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à la valeur de réalisation nette.

REER, REA, FERR
- Les REER, REA, FEER sont évalués à leur juste valeur.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs ci-haut énumérés.

3. CORRECTION D'ERREUR DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – FONDS COLLECTIFS

À compter du présent exercice, le Curateur public présente à l'état de variation des comptes sous administration des fonds collectifs, les montants d'aide sociale versés directement aux mandataires, soit les personnes représentées ou les établissements qui gèrent ces sommes pour ces personnes et dont il a la responsabilité. En contrepartie, les déboursés effectués à même ces montants sont présentés à l'état de variation. Auparavant, seuls les montants d'aide sociale perçus par le Curateur public et les déboursés effectués à même ces allocations étaient comptabilisés.

3. CORRECTION D'ERREUR DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – FONDS COLLECTIFS (suite)

Cette modification, appliquée de façon rétroactive avec redressement des chiffres de l'exercice antérieur, a pour effet d'augmenter les postes suivants:

	2001	(3 mois) 2000
Recettes		
Aide sociale perçue par les mandataires	22 032 871 $	6 142 965 $
Déboursés		
Hébergement et menues dépenses payés par les mandataires	22 032 871	6 142 965

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES – FONDS NOMINATIF

Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus, à l'exception des obligations d'épargne du Canada et du Québec qui sont évalués à la valeur nominale; lorsque la valeur des obligations ne peut être déterminée, elle est inscrite à 1 $. Auparavant, elles étaient toutes évaluées à la valeur nominale.

La valeur de rachat des polices d'assurance-vie, incluant les dividendes à recevoir, est évaluée à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, cette valeur tient compte des encaissements de dividendes et des remboursements d'emprunts. Pour les exercices financiers antérieurs, la valeur de rachat des polices d'assurance-vie, incluant les dividendes à recevoir, était évaluée à la valeur de réalisation, nette des emprunts.

Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à la valeur de réalisation en début de juridiction; lorsque la valeur des objets de valeur ne peut être déterminée, elle est inscrite à 1 $. Auparavant, les objets de valeurs et les biens en entrepôt étaient évalués à la valeur de réalisation.

Les REER, REA, FERR sont évalués à leur juste valeur. Auparavant, ils étaient évalués à la valeur nominale ou au cours vendeur de clôture de la bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié.

L'application des modifications aux conventions comptables mentionnées ci-dessus est effectuée prospectivement puisque les renseignements financiers qui permettraient de dégager l'effet rétroactif des nouvelles conventions comptables ne peuvent être obtenus au prix d'un effort raisonnable.

5. GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS – FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite	
	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements au début de l'exercice	(695 422) $	(1 593 739) $	5 856 805 $	2 157 292 $		
Gains (pertes) non matérialisés sur placements, découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	1 150 749	898 317	(4 978 877)	3 699 513	14 517 $	
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	455 327 $	(695 422) $	877 928 $	5 856 805 $	14 517 $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS – FONDS COLLECTIFS (suite)

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite	
	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000	2001	(3 mois) 2000
Coût des obligations	32 718 150 $	32 106 037 $	53 393 746 $	52 363 686 $	3 860 776 $	
Coût des actions			24 156 253	18 599 473		

6. COMPTES DES CURATELLES ET TUTELLES NON RÉCLAMÉS – FONDS COLLECTIFS

Les soldes des dossiers des personnes représentées décédées sont transférés aux successions non réclamées, six mois après leur décès lorsqu'il n'y a pas d'héritiers.

7. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES – FONDS COLLECTIFS

En l'absence d'un bénéficiaire de l'administration et dans tous les cas où les biens sont administrés pour le compte de l'État, les sommes provenant de la liquidation des biens confiés à l'administration provisoire du Curateur public doivent être remises au ministre des Finances. Ces sommes sont présentées comme comptes à payer au ministre des Finances jusqu'à ce que le Curateur public les lui remette.

Lorsque des bénéficiaires ont le droit de récupérer des sommes ainsi remises au ministre des Finances, les sommes à remettre, avec les intérêts prévus par la loi, sont portées en diminution des comptes à payer au ministre des Finances.

8. BIENS APPARTENANT À L'ÉTAT – FONDS COLLECTIFS

Les biens appartenant à l'État comprennent les biens confiés à l'administration provisoire du Curateur public et dévolus à l'État avant le 1er juillet 1999 ainsi que des biens devenus propriété de l'État par confiscation définitive. Les sommes gérées collectivement relatives aux dossiers administrés pour le compte de l'État sont présentées au bilan des fonds collectifs. À la fin de l'administration, elles sont remises au ministre des Finances.

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES – FONDS COLLECTIFS

Les placements temporaires incluent des bons du trésor, des billets escomptés, ainsi que des acceptations bancaires. Les taux d'intérêt varient de 4,61 % à 6,24 %. Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mars 2002.

10. BILAN DU FONDS NOMINATIF

ACTIF

Encaisse et dépôts à terme

Le montant des caisses des bénéficiaires détenues au nom des personnes représentées dans les établissements de santé et de services sociaux n'est pas présenté.

Billets et autres créances à recevoir – Prêts hypothécaires

Une provision pour mauvaises créances de 1 418 993 $ (1 115 605 $ en 2000) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir, ainsi que des prêts hypothécaires afin de refléter la valeur de réalisation nette.

10. BILAN DU FONDS NOMINATIF (suite)

ACTIFS (suite)

Objets de valeur et biens en entrepôt

Le montant des biens meubles en garde chez un tiers n'est pas présenté.

PASSIF

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que «le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS - FONDS COLLECTIFS

Actifs et passifs financiers à court terme

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Obligations et actions

Les obligations et les actions dans le fonds de revenus, le fonds diversifié et le fonds des régimes enregistrés de retraite sont comptabilisées à leur juste valeur. Les obligations sont concentrées dans des titres gouvernementaux et municipaux ayant une échéance d'un an à 31 ans et portant intérêt à des taux variant de 5 % à 10 %.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux et municipaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

12. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints du Curateur public du Québec et toute l'information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Curateur public en titre.

Les états financiers ont été dressés par la direction, conformément aux conventions comptables décrites dans la note 2 afférente aux états financiers, lesquelles sont jugées appropriées dans les circonstances. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le Curateur public du Québec vise à maintenir des systèmes de contrôle interne comptables et administratifs adéquats et efficients. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente et fiable et que l'actif de l'organisme est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le Curateur public en titre est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Curateur public reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique du Québec pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Nicole Malo

Le directeur général de l'administration,
Raymond Hardy

Montréal, le 9 novembre 2001

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds collectifs ainsi que le bilan du fonds nominatif du Curateur public du Québec au 31 mars 2001 et l'état du revenu net de placements des fonds collectifs, ainsi que l'état de la variation des comptes sous administration des fonds collectifs de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans les paragraphes ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fonds nominatif

Comme le mentionne la note 2, le Curateur public comptabilise à la variation des comptes sous administration des fonds collectifs, des recettes et déboursés reliés aux actifs et passifs du fonds nominatif. Cependant, il ne comptabilise pas la variation intégrale du fonds nominatif. À mon avis, la comptabilisation complète de cette variation permettrait de présenter notamment l'ajout des actifs et des passifs confiés à l'administration du Curateur public et les remises faites par celui-ci à la fin de son administration ainsi que les gains ou pertes reliés aux actifs, matérialisés ou non. De plus, compte tenu que j'ai décelé des erreurs liées à l'intégralité d'éléments constatés au bilan du fonds nominatif, je n'ai pu m'assurer que tous les actifs et tous les passifs de ce fonds ont été comptabilisés au 31 mars 2001. Également, puisque le Curateur public n'a pas mis à jour la valeur de la majorité des créditeurs présentés au bilan des successions non réclamées et autres juridictions afin de les inscrire à une valeur appropriée au 31 mars 2001, il m'a été impossible de m'assurer que le montant de 17 162 677 $ reflète bien la valeur de ces créditeurs au 31 mars 2001. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si des redressements étaient nécessaires au bilan du fonds nominatif.

Fonds collectifs

Les déboursés de l'exercice totalisant 22 032 871 $ effectués à même les montants d'aide sociale versés directement aux mandataires, soit les personnes représentées ou les établissements qui gèrent ces sommes pour le compte du Curateur public auprès de ces personnes, ont été présentés à l'état de la variation des comptes sous administration dans les déboursés d'hébergement et menues dépenses. Considérant que le Curateur public n'a pas d'information sur ces déboursés dont il a la responsabilité, je n'ai pu vérifier que ces opérations ont effectivement eu lieu et qu'elles concernaient les personnes représentées. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si des redressements étaient nécessaires au montant de ces déboursés.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements éventuels aux fonds collectifs que j'aurais pu juger nécessaires dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds collectifs du Curateur public du Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Compte tenu de l'importance des répercussions que les problèmes mentionnés précédemment sont susceptibles d'avoir sur la situation financière du fonds nominatif et sa variation, il m'est impossible d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par l'état financier de ce fonds. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application prospective du changement fait à la comptabilisation au fonds nominatif des actifs expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2000 présentés pour fins de comparaison, j'ai formulé des restrictions de même nature que celles mentionnées précédemment.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 novembre 2001

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000 (6 mois)
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	289 395	117 033
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	3 437	1 647
Intérêts sur emprunts et avances	(309 699)	(116 287)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	4 127	252
Intérêts sur placements temporaires	15 075	
	2 335	2 645
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission de prêts imputés aux emprunteurs	2 621	680
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	1 620	532
	4 241	1 212
	6 576	3 857
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	286	5
Services professionnels, administratifs et autres	49	30
Transport et communications	2	
Entente de services avec le Fonds de financement	553	256
Amortissement des immobilisations	1	
Autres	6	
	897	291
BÉNÉFICE NET	5 679	3 566
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	3 566	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	9 245	3 566

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
ACTIF		
Prêts (note 3)	5 051 570	3 773 243
Intérêts courus sur prêts	110 118	74 719
	5 161 688	3 847 962
Encaisse	44	104
Placements temporaires (note 4)	108 949	
Débiteurs	381	175
Immobilisations	9	
	5 271 071	3 848 241
PASSIF		
Emprunts (note 5)	1 687 400	
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 6)	3 405 186	3 706 365
Intérêts courus sur emprunts et avances	110 202	68 777
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	48 873	56 388
Créditeurs	69	2 970
Revenus reportés	96	175
	5 251 826	3 834 675
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	9 245	3 566
	5 271 071	3 848 241

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Poirier, vice-président exécutif
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	5 679	3 566
Ajustements pour:		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(3 437)	(1 647)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(4 127)	(252)
Amortissement des immobilisations	1	
	(1 884)	1 667
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Intérêts courus sur prêts	(35 399)	8 918
Débiteurs	(206)	14
Intérêts courus sur emprunts et avances	41 425	(9 162)
Créditeurs	(2 901)	2 970
Revenus reportés	(79)	(14)
	2 840	2 726
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	956	4 393
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(1 618 103)	(536 124)
Remboursement de prêts	343 213	206 267
Acquisitions d'immobilisations	(10)	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 274 900)	(329 857)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	1 687 400	
Avances du Fonds consolidé du revenu	5 026 996	2 098 477
Remboursement d'avances du Fonds consolidé du revenu	(5 331 563)	(1 782 909)
Mise de fonds du ministère des Finances du Québec		10 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 382 833	325 568
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	108 889	104
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	104	
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 8)	108 993	104

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la «Société») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (1999, chapitre 11) entrée en vigueur le 1er octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

Le 1er octobre 1999, la Société a acquis les droits et a assumé les obligations découlant des transactions financières, des avances, des prêts effectués ainsi que des contrats conclus aux fins des activités du Fonds de financement par le ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du fonds, à l'égard des organismes publics visés par la loi constitutive de la Société.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques notamment en matière d'analyse et de gestion financières.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société ou le Gouvernement sur les emprunts effectués pour le compte de Financement-Québec. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau des frais imputés est soumis à l'approbation du Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisés au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux suivant:

	Taux
Équipements informatiques	20 %

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les prêts et les avances du Fonds consolidé du revenu libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Le montant remboursable en monnaie du Canada en vertu de contrat d'échange de devises est déterminé au cours du change prévu dans ces contrats.

Espèces et quasi-espèces

L'entité présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

3. PRÊTS

	31 mars 2001	31 mars 2000
Emprunteurs		
Commissions scolaires	2 634 379	2 201 979
Collèges d'enseignement général et professionnel	495 186	278 774
Établissements régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5)	1 471 781	1 028 801
Établissements universitaires	450 224	263 689
	5 051 570	3 773 243

Remboursables en monnaie du Canada

Échéance/année financière	Montant	Montant
2001		179 590
2002	524 700	539 021
2003	892 178	934 779
2004	1 350 227	549 334
2005	3 277	3 465
2006 – 2023	2 281 188	1 567 054
	5 051 570	3 773 243

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du Fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements des prêts échus. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance reçue à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 10 139 750 $ au 31 mars 2001.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, incluent des billets escomptés et/ou émis au pair. Les taux d'intérêt fixes varient de 4,85 % à 5,10 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

5. EMPRUNTS

	31 mars 2001	
Remboursables en monnaie du Canada		
Échéance /année financière	Montant	Taux (%)
2004	879 820	6,1204 à 6,3172 et variable *
2007	498 180	5,658 à 6,456
2016	309 400	6,136 à 6,306
Total en monnaie du Canada	1 687 400	

* Taux des acceptations bancaires plus 0,13 %.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

5. EMPRUNTS (suite)

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance.

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	31 mars 2001		31 mars 2000
Échéance /année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2001		5,11 à 10,00	296 366
2002	100 512	7,222 à 10,25	100 512
2003	855 776	5,25 à 9,25	855 776
2004	545 723	7,50	545 723
2006 – 2010	1 535 372	5,50 à 11,00	1 536 911
2012	73 632	9,50	75 166
2023	160 846	9,375	162 586
	3 271 861		3 573 040
Plus: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	133 325		133 325
Total en monnaie du Canada	3 405 186		3 706 365
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2003	106 508	6,273 à 6,359	106 508
2007	3 466	6,115	3 466
	109 974		109 974
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	109 974		109 974
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en monnaie du Japon			
2003	23 351	6,383	23 351
Moins: Contrats d'échange de devises en monnaie du Canada	23 351		23 351
Total en monnaie du Japon			
Total des avances du Fonds consolidé du revenu	3 405 186		3 706 365

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

2002	104 361
2003	989 484
2004	549 571
2005	3 848
2006	746 767

Instruments dérivés

Financement-Québec utilise des instruments dérivés, notamment des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux emprunts de Financement-Québec et avances du Fonds consolidé du revenu. Les montants nominaux des contrats d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada sont de 1 658,3 millions de dollars.

7. CAPITAL-ACTIONS

- **Description**

	2001
Autorisé: 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	
Émis et payé: 1 000 actions	100 000 $

Les actions de la Société sont détenues par la ministre des Finances du Québec.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2001	2000
Encaisse	44	104
Placements temporaires	108 949	
	108 993	104

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 268 351 915 $ (2000: 123 459 675 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Poirier
Vice-président exécutif

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 29 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 29 juin 2001

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations	
	2001	2000	2001	2000
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	2 986 777 $	3 056 725 $		
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	738 385	1 886 764		
Collectes de fonds (note 3)	456 896	490 624		
Contributions de partenaires	128 439	161 691	53 747 $	36 210 $
Intérêts	53 984	63 145	21 109	35 006
Don de terrain				48 200
Revenus divers	57 703	26 061		
	4 422 184	5 685 010	74 856	119 416
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	2 994 968	2 688 840	185 894	229 269
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	763 168	1 934 197		
Frais de collectes de fonds	354 816	413 843		
Frais d'administration	452 330	427 064		
	4 565 282	5 463 944	185 894	229 269
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(143 098)	221 066	(111 038)	(109 853)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 379 486	1 163 854	2 769 148	2 873 567
Transferts interfonds	(1 418)	(5 434)	1 418	5 434
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 234 970 $	1 379 486 $	2 659 528 $	2 769 148 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001			2000
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	6 095 $	2 074 $	8 169 $	39 815 $
Dépôts à terme	590 000	280 000	870 000	1 090 000
Intérêts courus	41 024	9 188	50 212	30 236
Obligations échéant en deçà d'un an				194 637
Débiteurs (note 7)	282 611	12 969	295 580	563 467
Stocks	30 689		30 689	31 063
Frais payés d'avance	10 095	21 037	31 132	27 522
	960 514	325 268	1 285 782	1 976 740
Placements (note 6)	400 000		400 000	400 000
Collection d'œuvres d'art	90 205		90 205	80 205
Immobilisations (note 8)	7 981	2 336 260	2 344 241	2 344 339
	1 458 700 $	2 661 528 $	4 120 228 $	4 801 284 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	173 900 $	2 000 $	175 900 $	303 022 $
Produits reportés	10 703		10 703	12 996
Contributions reportées (note 9)	39 127		39 127	336 632
	223 730	2 000	225 730	652 650
SOLDES DE FONDS				
Investis dans une collection	90 205		90 205	80 205
Investis en immobilisations	7 981	2 336 260	2 344 241	2 344 339
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 136 784	144 745	1 281 529	1 437 002
Solde disponible		178 523	178 523	287 088
	1 234 970	2 659 528	3 894 498	4 148 634
	1 458 700 $	2 661 528 $	4 120 228 $	4 801 284 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 5)
ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Rodrigue Biron
André Duchesne

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 499 607 $	65 828 $	3 565 435 $	3 690 945 $
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté et autres contributions gouvernementales	826 895		826 895	2 020 956
Intérêts reçus	32 205	22 911	55 116	108 904
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 989 936)	(94 000)	(3 083 936)	(3 777 610)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 687 756)	(105 006)	(1 792 762)	(1 761 845)
Intérêts versés	(876)		(876)	(839)
Flux (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(319 861)	(110 267)	(430 128)	280 511
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'œuvres d'art	(10 000)		(10 000)	(11 500)
Acquisitions d'immobilisations	(6 155)		(6 155)	(18 446)
Produit d'aliénation d'immobilisations				10 251
Flux utilisés pou les activités d'investissement	(16 155)		(16 155)	(19 695)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaissement des placements		194 637	194 637	
Transfert interfonds	(1 418)	1 418		
Flux provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(1 418)	196 055	194 637	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(337 434)	85 788	(251 646)	260 816
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	933 529	196 286	1 129 815	868 999
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN *	596 095 $	282 074 $	878 169 $	1 129 815 $

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du Gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce Fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-expèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS

	2001	2000
Souscriptions de corporation	112 114 $	111 128 $
Contributions de partenaires	21 480	
Commandites	69 500	71 350
Carte Visa nature – net des frais de gestion Visa	100 320	86 551
Ventes de timbres et photolithographies	133 147	124 759
Ventes de carrés de soie	7 215	25 915
Dons, redevances et autres	13 090	70 921
	456 866 $	490 624 $

4. CHARGES

Fonds de fonctionnement

	2001	2000
Coût des projets fauniques		
Contributions:		
Projets administrés par des partenaires	1 616 863 $	1 368 766 $
Projets administrés par la Fondation *	268 023	297 219
Programmes «Pêche en ville» et «Relève»	617 599	530 344
Traitements et avantages sociaux	402 772	401 292
Honoraires professionnels	5 883	5 461
Déplacements	18 915	16 190
Réunions, congrès et perfectionnement	4 994	5 252
Publicité et promotion	45 979	53 682
Impression et frais de bureau	10 054	8 700
Mobilier et équipement	2 370	599
Amortissement des immobilisations	1 516	1 147
Autres		188
	2 994 968 $	2 688 840 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 79 137 $ (2000: 88 977 $) et des traitements et avantages sociaux de 70 549 $ (2000: 71 078 $).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. CHARGES (suite)

Fonds de fonctionnement (suite)

	2001	2000
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	630 283 $	1 762 400 $
Subventions à la formation	62 428	94 866
Frais de gestion	69 425	75 899
Amortissement des immobilisations	1 032	1 032
	763 168 $	1 934 197 $
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	159 064 $	136 619 $
Honoraires professionnels	500	15 855
Commissions et redevances	44 413	38 259
Production de biens	51 454	56 950
Déplacements	22 709	21 869
Réunions, congrès et perfectionnement	9 139	26 104
Publicité et promotion	40 575	53 713
Impression et frais de bureau	17 275	18 290
Mobilier et équipement	232	682
Amortissement des immobilisations	1 289	2 319
Pertes sur cessions d'immobilisations		25 292
Autres	8 166	17 891
	354 816 $	413 843 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	293 526 $	278 554 $
Honoraires professionnels	8 162	217
Déplacements	21 371	16 034
Réunions, congrès et perfectionnement	2 896	5 182
Publicité et promotion	8 514	7 656
Loyer	78 518	75 647
Impression et frais de bureau	25 615	26 524
Mobilier et équipement	3 989	4 386
Amortissement des immobilisations	2 417	4 805
Autres	7 322	8 059
	452 330 $	427 064 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. CHARGES (suite)

Fonds des immobilisations

	2001	2000
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains		24 000 $
Aide aux gestionnaires de sites protégés	90 000 $	73 000
Frais indirects:		
Traitements et avantages sociaux	23 280	45 935
Honoraires professionnels	17 790	38 450
Publicité et promotion	9 494	9 176
Gestion de terrains	42 466	29 527
Déplacements et autres	2 864	7 660
Amortissement des immobilisations		1 521
	185 894 $	229 269 $

5. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2001	2000
Solde de fonds au début	1 224 015 $	822 110 $
Dépôts et intérêts reçus	1 068 072	893 745
Déboursés et frais d'administration	(472 795)	(499 174)
Augmentation des intérêts courus	33 323	7 334
Solde de fonds à la fin	1 852 615 $	1 224 015 $

6. PLACEMENTS

Les placements comprennent les dépôts à terme mis en garantie de la marge de crédit et sont présentés à la valeur nominale. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2001 au 12 juin 2004 et portent intérêts à des taux variant de 6,05 % à 6,35 %.

7. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 118 139 $ (2000: 323 051 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	50 062 $	42 081 $	7 981 $	8 079 $
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568		
Terrains	2 252 260		2 252 260	2 252 260
Droits d'aménagement	84 000		84 000	84 000
	2 342 828	6 568	2 336 260	2 336 260
	2 392 890 $	48 649 $	2 344 241 $	2 344 339 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 6 254 $ (2000: 10 824 $).

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes:

	2001			2000
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début	284 024 $	52 608 $	336 632 $	251 139 $
Contributions de l'exercice	454 361	248 582	702 943	2 250 976
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(738 385)	(262 063)	(1 000 448)	(2 165 483)
Solde à la fin		39 127 $	39 127 $	336 632 $

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 512 851 $ à titre d'aide financière sur différents projets fauniques. Au 31 mars 2001, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 594 225 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 136 874 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 144 745 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	77 755 $
2003	78 604
2004	80 301
2005	80 301
2006	53 534
	370 495 $

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 27 238 $ (2000: 37 383 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La réduction de la dépense pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'explique par une diminution significative des taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 5 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2001 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 5 juin 2001

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
REVENUS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	30 693 $	19 153 $
Intérêts sur prêts	7 550	1 247
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	71 570	73 077
Dividendes sur unités de Fonds mutuels	23 024	12 555
Gain sur disposition d'unités de Fonds mutuels		13 121
	132 837	119 153
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	66 595	63 761
Frais d'administration	35 481	22 460
Honoraires professionnels	5 138	5 595
Dons à des fonds d'établissements de détention	42 039	60 369
Perte sur disposition d'unités de Fonds mutuels	5 220	
	154 473	152 185
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(21 636)	(33 032)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 100 806	2 133 838
EXCÉDENT À LA FIN	2 079 170 $	2 100 806 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	344 672 $	89 652 $
Dépôts à terme, aux taux de 5,35 %	300 000	400 000
Cotisations à recevoir	12 069	16 562
Autres débiteurs		4 963
Intérêts courus	2 267	1 523
Prêts (note 4)	17 425	5 682
	676 433	518 382
Prêts (note 4)	337 281	179 685
Placements (note 5)	1 066 669	1 411 856
	2 080 383 $	2 109 923 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 213 $	9 117 $
EXCÉDENT	2 079 170	2 100 806
	2 080 383 $	2 109 923 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 6)

Pour le Conseil d'administration,
Arthur Fauteux
Nicole Quesnel

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(21 636) $	(33 032) $
Ajustements pour:		
Perte (gain) sur disposition d'unités de Fonds mutuels	5 220	(13 121)
Dividendes sur unités de Fonds mutuels	(23 024)	(12 555)
Intérêts sur unités de Fonds mutuels		(2 490)
	(39 440)	(61 198)
Variations des éléments liés à l'exploitation		
Encaissement de prêts	13 271	5 325
Nouveaux prêts	(182 610)	
Autres débiteurs	4 963	(4 963)
Cotisations à recevoir	4 493	5 599
Intérêts courus	6 408	(16 310)
Créditeurs et frais courus	(7 904)	1 088
	(161 379)	(9 261)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(200 819)	(70 459)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(236 014)	(529 657)
Produit de dispositions de placements	591 853	570 291
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	355 839	40 634
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	155 020	(29 825)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	489 652	519 477
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	644 672 $	489 652 $
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	344 672 $	89 652 $
Dépôts à terme	300 000	400 000
	644 672 $	489 652 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions: de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter; d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le Gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

La politique du Fonds consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

4. PRÊTS

	2000	1999
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 6,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 240 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	138 486 $	18 213 $
Sherbrooke – sans intérêt jusqu'en 2003 et dont les versements débuteront et seront déterminés en 2003 *	50 000	25 486
Amos – portant intérêt à 7,5 %, encaissable par versements mensuels de 605 $ (capital et intérêts), échéant en 2004 *	24 552	
Trois-Rivières – portant intérêt à 6,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 234 $ (capital et intérêts) à partir du 1er janvier 2001, échéant en 2015 *	141 668	141 668
	354 706	185 367
Versements échéant en deçà d'un an	(17 425)	(5 682)
	337 281 $	179 685 $

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

5. PLACEMENTS - À LA VALEUR D'ACQUISITION

	2000	1999
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 5,11 % à 5,36 %, échéant de 2001 à 2003	356 085 $	456 085 $
Hydro-Québec, à des taux de 6,03 % et 6,52 %, échéant en 2001 et 2003	227 399	423 572
Hydro-Ontario, au taux de 6,147 %, échéant en 2004	119 774	
Intérêts courus	66 121	73 273
	769 379	952 930
Unités de Fonds mutuels (valeur marchande: 2000: 330 664 $; 1999: 483 718 $)	297 290	458 926
	1 066 669 $	1 411 856 $

6. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En janvier 2001, le Fonds s'est engagé à octroyer à l'Établissement de Québec un prêt de 500 000 $.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Arthur Fauteux
Président

Québec, le 29 mars 2001

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2000 et l'état des revenus et dépenses et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 29 mars 2001

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	708 600 $	608 606 $
Subrogations	373 409	376 934
Reliquats et réclamations liquidées	166 137	185 426
Intérêts	37 958	41 908
	1 286 104	1 212 874
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	1 257 714	960 768
Frais du conseil d'administration:		
Honoraires	37 355	35 770
Communication et frais de déplacement	9 773	9 105
	47 128	44 875
Frais de la permanence du Fonds:		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	190 700	213 432
Loyers	30 326	29 755
Services professionnels et administratifs	28 841	18 267
Services de transport et de communication	7 673	8 097
Matériel et équipement	3 879	750
Fournitures et approvisionnement	2 824	2 950
Entretien et réparations	1 086	910
Autres frais	9	
	265 338	274 161
	1 570 180	1 279 804
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(284 076)	(66 930)
EXCÉDENT AU DÉBUT	911 846	978 776
EXCÉDENT À LA FIN	627 770 $	911 846 $

INFORMATION SECTORIELLE (note 5)

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	172 349 $	254 021 $
Placements temporaires – au coût (note 6)		138 194
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	100 000	4 706
Débiteurs		2 390
Intérêts courus	16 900	21 913
Frais payés d'avance	802	1 031
	290 051	422 255
Placement – au coût (note 6)	405 788	550 000
	695 839 $	972 255 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	46 508 $	40 326 $
Provision pour congés de maladie (note 9)	21 561	20 083
	68 069	60 409
EXCÉDENT		
Excédent réservé à l'aide aux bénéficiaires (note 7)		
Maintien des liquidités	100 000	100 000
Couverture des engagements	527 770	811 846
	627 770	911 846
	695 839 $	972 255 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Anne Turgeon
Serge Laurin

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée pour les recours collectifs comprend un montant de 500 132 $ (2000: 284 054 $) pour trois dossiers de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996.

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, les traitements et avantages sociaux incluent un montant de 564 $ (2000: 23 867 $) à titre de rétroactivité.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2001 Fonctionnement	2001 Aide aux bénéficiaires	2001 Total	2000 Fonctionnement	2000 Aide aux bénéficiaires	2000 Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	310 400 $	398 200 $	708 600 $	210 406 $	398 200 $	608 606 $
Subrogations		373 409	373 409	108 630	268 304	376 934
Reliquats et réclamations liquidées		166 137	166 137		185 426	185 426
Intérêts (1)	2 066	35 892	37 958		41 908	41 908
	312 466	973 638	1 286 104	319 036	893 838	1 212 874
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires		1 257 714	1 257 714		960 768	960 768
Frais du conseil d'administration:						
Honoraires	37 355		37 355	35 770		35 770
Communication et frais de déplacement	9 773		9 773	9 105		9 105
	47 128		47 128	44 875		44 875
Frais de la permanence du Fonds:						
Traitements et avantages sociaux	190 700		190 700	213 432		213 432
Loyers	30 326		30 326	29 755		29 755
Services professionnels et administratifs	28 841		28 841	18 267		18 267
Services de transport et de communication	7 673		7 673	8 097		8 097
Matériel et équipement	3 879		3 879	750		750
Fournitures et approvisionnement	2 824		2 824	2 950		2 950
Entretien et réparations	1 086		1 086	910		910
Autres frais	9		9			
	265 338		265 338	274 161		274 161
	312 466	1 257 714	1 570 180	319 036	960 768	1 279 804
Excédent des dépenses sur les revenus		(284 076) $	(284 076) $		(66 930) $	(66 930) $

(1) Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, le conseil d'administration a affecté une partie des revenus d'intérêts aux frais de fonctionnement du Fonds pour équilibrer les dépenses de ce secteur. Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. PLACEMENT

	2001	2000
Obligations d'épargne du Québec échéant le 1er juin 2008 au taux d'intérêt de 5,00 %	405 788 $	550 000 $

7. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements concernant l'aide aux bénéficiaires. En effet, il considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 100 000 $ ainsi qu'une réserve pour la couverture des engagements afin d'assurer la stabilité et la continuité de la gestion financière; le montant de cette réserve ne pourra toutefois pas excéder 75 % des engagements du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 408 234 $ au 31 mars 2001 dont 428 529 $ pour trois dossiers de la région du Saguenay. Au 31 mars 2000, les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires étaient de 1 910 134 $ dont 194 836 $ pour trois dossiers de la région du Saguenay.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 5 871 $ (2000: 9 611 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	20 083 $	18 272 $
Dépense de l'exercice	9 038	7 180
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 560)	(5 369)
Solde à la fin	21 561 $	20 083 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 28 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 juin 2001

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1 et c. P-30)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Primes	139 113 $	101 745 $
Revenus de placements (note 3)	409 094	471 883
	548 207	573 628
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	7 349	59 279
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	540 858	514 349
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 684 889	3 170 540
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 225 747 $	3 684 889 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	2 335 $	24 571 $
Débiteurs	175	812
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue et intérêts courus	57 580	140 168
Dépôts à participation (note 4)	4 301 607	3 648 924
	4 361 697 $	3 814 475 $
PASSIF		
Primes perçues d'avance		23 220 $
Réclamation en exécution de garantie à payer	135 950 $	106 366
SOLDE DU FONDS	4 225 747	3 684 889
	4 361 697 $	3 814 475 $

POLICES DE GARANTIE (note 5)

Pour la Régie,
René Cormier
Claude Régnier

FONDS D'ASSURANCE- GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Police de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	2001	2000
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	407 128 $	469 595 $
Dépôt à vue	1 966	2 288
	409 094 $	471 883 $

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	2001	2000
Nombres d'unités	4 844	4 195
Juste valeur par unité	924 $	1 041 $
Coût d'acquisition des unités	4 301 607	3 648 924
Juste valeur des unités	4 475 338	4 365 721

5. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 2001 totalisent 502 M$ (31 mars 2000: 406 M$).

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre une police de garantie. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2001 totalisent 84 M$ (31 mars 2000: 87 M$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 11 juillet 2001

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	12 899 391 $	11 822 185 $
Revenus de placements		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 986	2 502
Intérêts sur dépôt à vue	32 465	138 912
Intérêts sur dépôts à terme		643 220
Revenus de dépôts à participation	4 524 033	2 932 350
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations		455 027
	4 559 484	4 172 011
	17 458 875	15 994 196
DÉPENSES		
Provision pour garanties de prêts (note 6)	17 239 577	2 329 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	219 298	13 664 702
AVOIR (DÉFICIT) AU DÉBUT	12 180 838	(1 483 864)
AVOIR À LA FIN	12 400 136 $	12 180 838 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 622 $	1 742 $
Revenus de placements à recevoir	268 142	745 179
Droits d'assurance à recevoir	2 093 465	
	2 363 229	746 921
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	81 284 464	69 123 058
	83 647 693 $	69 869 979 $
PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 5)	3 415 557 $	3 000 141 $
Avances du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalités de remboursement	10 000 000	10 000 000
Provision pour garanties de prêts (note 6)	57 832 000	44 689 000
	71 247 557	57 689 141
AVOIR	12 400 136	12 180 838
	83 647 693 $	69 869 979 $

PRÊTS ASSURÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Laurent Pellerin
André Dicaire

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 9,09 % (2000: 9,09 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 9,09 % (2000: 9,09 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions agricoles économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision pour garanties de prêts comprend une composante générale et une composante spécifique. Suite aux résultats de l'analyse actuarielle du taux de prime datée du 5 juillet 2000, la Société a modifié son modèle pour l'établissement de la provision générale au 31 mars 2001. La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen termes en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2001 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par le gouvernement du Québec. Ils correspondent à la somme de 1,43 % (2000: 1,85 %) du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % (2000: 1 %) du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier selon la politique de placement de la Société et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. Les dépôts à vue sont placés dans le fonds général.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2001	2000
Dépôt à participation		
Coût d'acquisition des unités	81 034 620 $	68 727 544 $
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	339 753	310 062
	81 374 373	69 037 606
Dépôt à vue	(89 909)	85 452
	81 284 464 $	69 123 058 $

Au 31 mars 2001, la valeur marchande des 71 607 unités (2000: 61 115) de dépôt à participation est de 81 361 220 $ (2000: 72 138 229 $). Les montants investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec durant l'exercice s'élèvent à 10 838 815 $ (2000: 11 822 185 $). Les montants retirés de la Caisse de dépôt et placement du Québec durant l'exercice s'élèvent à 4 126 360 $ (2000: 3 694 964 $).

5. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	2001	2000
Solde au début	3 000 141 $	1 615 766 $
Gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	897 270	1 816 387
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(481 854)	(432 012)
Solde à la fin	3 415 557 $	3 000 141 $

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2001	2000
Solde au début	44 689 000 $	46 056 000 $
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 103 461)	(3 716 002)
Recouvrements de pertes	6 884	19 508
Variation de la provision – dépense	17 239 577	2 329 494
Solde à la fin	57 832 000 $	44 689 000 $
Provision spécifique	12 067 000 $	8 666 846 $
Provision générale	45 765 000	36 022 154
Solde à la fin	57 832 000 $	44 689 000 $

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2001 de 3 719,4 millions de dollars (2000: 3 409,4 millions). Au 31 mars 2001, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 26 millions de dollars (2000: 19 millions).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit:

	2001	2000
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	3 057 416 000 $	2 642 569 000 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	403 988 000	469 149 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	212 583 000	254 367 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	13 362 000	16 311 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	59 000	101 000
Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1)	26 727 000	20 545 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	2 767 000	3 406 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	2 468 000	2 871 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	4 000	61 000
	3 719 374 000 $	3 409 380 000 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 24 mai 2001

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
BOURSES ET SUBVENTIONS		
REVENUS		
Subsides (note 3)	64 375 171 $	60 167 501 $
Intérêts et autres revenus (note 4)	976 448	744 305
	65 351 619	60 911 806
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 5)	65 229 527	60 941 659
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	122 092	(29 853)
FONCTIONNEMENT		
REVENUS		
Subsides (note 6)	2 307 966	2 040 102
Intérêts et autres revenus	413 424	92 804
	2 721 390	2 132 906
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 7)	2 713 904	2 274 250
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	7 486	(141 344)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	129 578 $	(171 197) $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
DÉFICIT AU DÉBUT	(768 354) $	(1 388 564) $
Excédent des revenus sur les dépenses	129 578	(171 197)
Subsides du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour résorber une partie du déficit cumulé de l'activité des bourses et subventions	731 955	896 100
Programme de révision des systèmes informationnels		(104 693)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	93 179 $	(768 354) $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9 269 952 $	1 314 135 $
Dépôts à terme (4,62 % à 4,95 %)	1 176 000	7 060 800
Intérêts courus	23 391	27 259
Débiteurs	738 380	1 219 210
Frais payés d'avance	134 561	45 281
	11 342 284	9 666 685
Immobilisations (note 8)	731 057	291 724
	12 073 341 $	9 958 409 $
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer	5 704 531 $	5 589 750 $
Créditeurs et frais courus	166 764	239 334
Revenus reportés	3 722 138	3 019 797
	9 593 433	8 848 881
Apports reportés	1 160 740	716 724
Fonds spécial de recherche (note 9)	1 225 989	1 161 158
EXCÉDENT (DÉFICIT) (note 10)	93 179	(768 354)
	12 073 341 $	9 958 409 $

ENGAGEMENT (note 12)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Bureau
Marie Gascon Barré

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, applicable dans l'année qui suit l'année d'acquisition et sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et subventions et à la mise en oeuvre du programme de révision des systèmes informationnels sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2001	2000
Gouvernement		
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	53 626 929 $	48 435 473 $
Régie de l'assurance-maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	28 548	22 491
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	416 587	782 000
Fondation Canadienne de Recherche sur les Services de Santé	78 166	81 977
	62 550 230	57 721 941
Autres	1 824 941	2 445 560
	64 375 171 $	60 167 501 $

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS – BOURSES ET SUBVENTIONS

	2001	2000
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	738 460 $	621 740 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	237 988	122 565
	976 448 $	744 305 $

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2001	2000
Subventions d'infrastructure	40 563 511 $	37 632 757 $
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	16 299 739	13 422 999
Subventions de projets	3 475 656	4 616 187
Bourses de formation	3 026 059	2 714 605
Partenariats	1 864 562	2 555 111
	65 229 527 $	60 941 659 $

6. SUBSIDES – FONCTIONNEMENT

	2001	2000
Subsides de fonctionnement – Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	2 296 704 $	2 081 700 $
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(576 750)	(165 232)
Revenus reportés plan informatique dépenses non capitalisables	54 893	
Apports reportés – Plan informatique dépenses capitalisables	395 702	
Apports reportés – Radiation d'équipement informatique	4 744	
Apports reportés – Radiation d'équipement		165
Amortissement des apports reportés	132 673	123 469
	2 307 966 $	2 040 102 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	1 456 496 $	1 370 164 $
Honoraires professionnels	122 446	63 927
Frais de déplacement et de séjour	340 207	190 735
Locaux	265 647	259 713
Frais de bureau	148 026	141 913
Entretien et réparation	246 815	124 288
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 253	6 726
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	92 555	84 879
Amortissement des améliorations locatives	31 865	31 865
Perte sur radiation d'équipement informatique	1 594	
Perte sur radiation d'équipement		40
	2 713 904 $	2 274 250 $

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	46 396 $	18 650 $	27 746 $	30 867 $
Améliorations locatives	218 729	63 730	154 999	47 797
Équipement informatique et logiciels	710 215	161 903	548 312	213 060
	975 340 $	244 283 $	731 057 $	291 724 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 576 750 $ (2000: 165 232 $). Le produit de disposition d'immobilisations s'élève à 3 150 $ (2000: 125 $) et la perte relative y afférente s'élève à 1 594 $ (2000: 40 $).

9. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4% des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit:

	2001	2000
Pharmacologie	445 804 $	442 365 $
Capital	178 911	149 335
Intérêts cumulés		
	624 715	591 700
Hypertension	538 312	534 998
Capital	62 962	34 460
Intérêts cumulés		
	601 274	569 458
	1 225 989 $	1 161 158 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Évolution du solde de Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Solde au début	1 161 158 $	1 155 693 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	67 532	56 100
Diminution		
Bourses octroyées		48 391
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	2 701	2 244
	2 701	50 635
Solde à la fin	1 225 989 $	1 161 158 $

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 228 690 $	14 700 $
Dépôts à terme		1 160 800
	1 228 690 $	1 175 500 $
Passif		
À court terme		
Bourses à payer		12 098 $
Frais d'administration à payer	2 701 $	2 244
	2 701	14 342
Solde de fonds	1 225 989	1 161 158
	1 228 690 $	1 175 500 $

10. EXCÉDENT

	2001	2000
Bourses et subventions	92 238 $	(761 809) $
Fonctionnement	941	(6 545)
	93 179 $	(768 354) $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENT

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'élève à 248 214 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	345 913 $
2003	330 499
2004	365 166
2005	404 886
2006	477 238
2007 et subséquemment	2 945 190
	4 868 892 $

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 18 776 $ (2000: 44 384 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Suite au dépôt en janvier 2001 de la politique québécoise de la science et de l'innovation, la nouvelle mission du Fonds sera de développer l'ensemble de la recherche en santé. Conséquemment les crédits consacrés aux programmes des différents Fonds devraient être réaménagés.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Président/Directeur général par intérim

Claude Brouillette
Directeur des services administratifs

Montréal, le 31 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 mai 2001

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
REVENUS DE PLACEMENTS ET SOLDE À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
de l'année financière terminée le 31 mars 2001

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	121 032 $	50 358 $
Revenus de placements	113 686	121 032
Remise au Fonds consolidé du revenu	(121 032)	(50 358)
SOLDE À LA FIN	113 686 $	121 032 $

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 2001

	2001			2000
	Détaillants	Grossistes	Total	Total
Revenus de placements	414 984 $	57 103 $	472 087 $	661 781 $
Contributions annulées	5 785	20 000	25 785	14 119
	420 769	77 103	497 872	675 900
Réclamations et frais de fiducie (note 3)	115 271	55 020	170 291	445 890
Frais d'administration – gouvernement du Québec	35 348	14 017	49 365	37 015
	150 619	69 037	219 656	482 905
REVENU NET	270 150	8 066	278 216	192 995
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	700 769	(2 044 822)	(1 344 053)	(1 537 048)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	970 919 $	(2 036 756) $	(1 065 837) $	(1 344 053) $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
À court terme		
Encaisse	38 828 $	24 165 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	300 420	300 949
Revenus de placements à recevoir	6 993	27 958
Obligations reçues en dépôt (note 4) (valeur de réalisation: 2001: 82 608 $ 2000: 78 976 $)	81 000	79 000
Avance – Cautionnement collectif	20 000	
	447 241	432 072
Obligations reçues en dépôt (note 4) **(valeur de réalisation: 2001: 192 866 $ 2000: 222 171 $)**	184 000	216 000
Dépôts à participation au fond général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	1 077 166	945 401
	1 708 407 $	1 593 473 $
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
À court terme		
Encaisse	59 641 $	75 787 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	361 794	444 125
Revenus de placements à recevoir	27 614	133 020
Débiteurs	91 500	224 768
	540 549	877 700
Dépôts à participation au fond général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	4 388 245	4 088 875
	4 928 794 $	4 966 575 $

Nicole Fontaine
Présidente de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN (suite)
au 31 mars 2001

	2001	2000
PASSIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
À court terme		
Solde des revenus de placements à verser au Fonds consolidé du revenu	113 686 $	121 032 $
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 6)	1 594 721	1 472 441
	1 708 407 $	1 593 473 $
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
À court terme		
Réclamations et frais à payer		406 208 $
Dû – Cautionnement individuel	20 000 $	
Contributions de base (note 7)	5 974 631	5 904 420
	5 994 631	6 310 628
DÉFICIT	(1 065 837)	(1 344 053)
	4 928 794 $	4 966 575 $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du Gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et sont administrés par la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyage ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

3. RÉCLAMATIONS ET FRAIS DE FIDUCIE

Au cours de l'année financière, le Fonds a versé 189 979 $ (2000: 604 775 $) en paiement des réclamations et des frais de fiducie. Les sommes versées non utilisées par les fiduciaires sont remboursées au Fonds. Ces recouvrements ainsi que les sommes à recevoir par les fiduciaires estimées en fin d'année sont présentés en diminution de la dépense.

4. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière sont de 49 000 $ (2000: 10 000 $) et les aliénations sont de 79 000 $ (2000: 92 000 $).

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2001			2000
	Cautionnements individuels	Cautionnements collectifs	Total	Total
Nombre d'unités	1 103	5 076	6 179	5 750
Coût d'acquisition des unités	1 077 166 $	4 388 245 $	5 465 411 $	5 034 276 $
Valeur marchande des unités au 31 mars	1 005 943 $	4 629 344 $	5 635 287 $	5 984 004 $
Valeur marchande par unité au 31 mars	912 $	912 $	912 $	1 041 $

Pour les cautionnements individuels, les acquisitions de l'année financière sont de 131 765 $ (2000: 543 031 $). Il n'y a pas eu d'aliénations au cours des deux années financières.

Pour les cautionnements collectifs, les acquisitions de l'année financière sont de 299 370 $ (2000: 327 473 $). Il n'y a pas eu d'aliénations au cours de l'année financière (2000: 564 120 $). Il n'y a pas eu de gain sur aliénation d'unités de dépôts à participation 2000: 81 795 $).

6. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2001	2000
Solde au début	1 472 441 $	1 669 726 $
Dépôts de cautionnements	269 000	221 027
Intérêts encaissés	650	
	1 742 091	1 890 753
Réclamations et frais de fiducie		(2 312)
Remises de cautionnements	(52 370)	(356 000)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	(95 000)	(60 000)
	(147 370)	(418 312)
Solde à la fin	1 594 721 $	1 472 441 $

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 29 600 000 $ dont 26 430 000 $ ayant un permis valide au 31 mars 2001 (26 400 000 $ au 31 mars 2000). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. CONTRIBUTIONS DE BASE - CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS

	2001	2000
Détaillants		
Solde au début	3 479 378 $	3 260 388 $
Contributions	285 855	325 454
Contributions remboursées	(184 859)	(103 999)
Contributions annulées virées aux revenus	(5 785)	(2 465)
Solde à la fin	3 574 589	3 479 378
Grossistes		
Solde au début	2 425 042	2 444 196
Contributions	159 750	177 500
Contributions remboursées	(164 750)	(185 000)
Contributions annulées virées aux revenus	(20 000)	(11 654)
Solde à la fin	2 400 042	2 425 042
Solde à la fin – détaillants et grossistes	5 974 631 $	5 904 420 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des Fonds de cautionnements des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction des Fonds des cautionnements des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ces fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Derome

Québec, le 5 juillet 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des Fonds des cautionnements des agents de voyages au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus de placements et du solde à verser au Fonds consolidé du revenu du Fonds des cautionnements individuels et l'état des revenus et dépenses et du déficit des Fonds des cautionnements collectifs de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Guy Breton, CA

Québec, le 5 juillet 2001

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
REVENUS		
Cotisations	188 560 $	186 420 $
Revenus de placements	235 010	211 599
	423 570	398 019
DÉPENSES		
Indemnités (note 4)	(42 562)	48 985
Honoraires de gestion	72 000	72 000
Honoraires professionnels	15 990	11 782
Frais de déplacement et de séjour	11 385	4 128
Allocations de présence du conseil d'administration	10 456	1 324
Publications	5 487	5 527
Frais de bureau	29 393	8 138
	102 149	151 884
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	321 421	246 135
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 671 301	3 425 166
EXCÉDENT À LA FIN	3 992 722 $	3 671 301 $

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	18 651 $	129 168 $
Placements (note 3)	3 960 140	3 561 264
Débiteurs	155 572	172 283
Intérêts courus	70 528	69 091
Frais payés d'avance	1 372	1 355
	4 206 263 $	3 933 161 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	32 011 $	22 433 $
Revenus perçus d'avance	148 430	152 040
Provision pour indemnités	33 100	87 387
	213 541	261 860
EXCÉDENT (note 5)	3 992 722	3 671 301
	4 206 263 $	3 933 161 $

Pour le Conseil d'administration,
Serge Allard, président
Lise Légaré, trésorière

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. PLACEMENTS

La valeur marchande des placements est de 4 087 375 $ au 31 décembre 2000 (31 décembre 1999: 3 567 605 $). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 5,2 % et 9,5 %.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 $ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

Cette année, quatre dossiers ont été indemnisés pour un montant total de 11 725 $.

	2000	1999
Solde au début	87 387 $	49 403 $
Paiements de l'exercice	11 725	11 001
	75 662	38 402
Provision pour réclamation de l'exercice	20 600	72 387
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(63 162)	(23 402)
	(42 562)	48 985
Solde à la fin	33 100 $	87 387 $

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le Ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2000 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 1 745 965 $ (31 décembre 1999: 1 510 955 $).

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers obtenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Barsalou
Secrétaire du Fonds

Vo-Long Truong
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 13 mars 2001

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2000 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 mars 2001

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	39 533	43 255
Droits et frais	767	671
Intérêts	3 499	1 834
	43 799	45 760
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	22 792	10 790
Frais de gestion (note 4)	4 425	3 873
Promotion et publicité	170	75
Frais de perception des cotisations	633	617
Amortissement des immobilisations	2	
Amortissement des frais reportés	124	124
	28 146	15 479
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	15 653	30 281
EXCÉDENT AU DÉBUT	73 229	42 948
EXCÉDENT À LA FIN	88 882	73 229

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	67 715	53 631
Cotisations des employeurs à recevoir	24 224	20 615
Débiteurs (note 6)	1 298	694
	93 237	74 940
Immobilisations (note 7)	15	
Frais reportés	155	279
	93 407	75 219
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 525	1 990
EXCÉDENT	88 882	73 229
	93 407	75 219

ENGAGEMENTS (note 8)

Yvon Boudreau
Sous-ministre associé - Emploi-Québec

André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une période de:

Équipements informatiques	3 ans

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants:

	2001	2000
Montant déclaré pour l'année	23 976	20 615
Montant afférent à des années antérieures	15 557	22 640
	39 533	43 255

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 75 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2001 (65 en 2000). Le montant imputé à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent a été établi sur la base du coût moyen des effectifs affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION (suite)

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6. DÉBITEURS

	2001	2000
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	836	573
Fonds de développement du marché du travail	459	118
Autres	3	3
	1 298	694

7. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	17	2	15	

8. ENGAGEMENTS

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2001 à leur verser 11 935 591 $. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvon Boudreau
Sous-ministre associé - Emploi-Québec

André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 31 août 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 août 2001

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE
(L.R.Q., c. M-19.1.2)

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 2001

	2001	2000
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	39 272 398 $	33 984 259 $
Bourses	26 172 216	17 769 473
Frais de fonctionnement du Fonds	3 787 947	2 875 967
	69 232 561	54 629 699
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	349 153	552 930
	69 581 714	55 182 629
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	39 272 398	33 984 259
Bourses	26 172 216	17 769 473
	65 444 614	51 753 732
	4 137 100	3 428 897
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	3 883 371	3 462 179
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	253 729	(33 282)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 119 851	2 153 133
EXCÉDENT À LA FIN	2 373 580 $	2 119 851 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	812 480 $	280 814 $
Intérêts courus	39 881	33 574
Subventions à recevoir et autres débiteurs	2 284 516	3 430 975
Frais payés d'avance	8 087 152	6 535 080
	11 224 029	10 280 443
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 5)	5 662 108	4 898 283
Immobilisations (note 6)	327 501	240 714
	17 213 638 $	15 419 440 $
PASSIF		
À court terme		
Subventions à payer	1 536 290 $	1 782 292 $
Créditeurs et frais courus	474 637	519 886
Subventions d'organismes reportées	1 395 869	1 445 706
Subventions gouvernementales reportées	5 746 589	4 630 997
	9 153 385	8 378 881
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 5)	5 686 673	4 920 708
	14 840 058	13 299 589
EXCÉDENT	2 373 580	2 119 851
	17 213 638 $	15 419 440 $

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Yves Giroux

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses: la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans la période pour laquelle elles sont octroyées et lorsque les conditions sont respectées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2001	2000
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie :		
Subventions à la recherche	36 382 441 $	31 833 429 $
Bourses	26 172 216	17 769 473
Frais de fonctionnement du Fonds	3 320 180	2 446 700
	65 874 837	52 049 602
Autres ministères et organismes:		
Subventions à la recherche	2 889 957	2 150 830
Frais de fonctionnement du Fonds	467 767	429 267
	3 357 724	2 580 097
	69 232 561 $	54 629 699 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 2001

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	2 533 351 $	2 272 193 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	73 162	109 537
Services de transport et de communication	221 996	226 894
Services professionnels, administratifs et autres	452 326	349 904
Loyers et taxes d'affaires	191 829	146 558
Entretien et réparations	103 177	81 349
Frais de bureau	26 239	22 448
Amortissement des immobilisations	261 291	253 296
Créances irrécouvrables	20 000	
	3 883 371 $	3 462 179 $

5. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit:

	Domaines de recherche			
	Environ-nement	Sécurité routière	Cité de l'optique	Total
Solde au début	4 536 840 $	383 868 $		4 920 708 $
Augmentation				
Encaissements de l'exercice			2 666 000 $	2 666 000
Intérêts sur dépôts bancaires	227 342		58 194	285 536
	4 764 182	383 868	2 724 194	7 872 244
Diminution				
Subventions à la recherche	1 842 988	132 587		1 975 575
Remboursements aux organismes		123 346		123 346
Frais de gestion versés au Fonds	20 000		66 650	86 650
	1 862 988	255 933	66 650	2 185 571
Solde à la fin	2 901 194 $	127 935 $	2 657 544 $	5 686 673 $

Ces sommes se détaillent comme suit:

Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires - encaisse	5 662 108 $
Intérêts courus	24 565
	5 686 673 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 2001

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	167 659 $	134 879 $	32 780 $	42 582 $
Équipement informatique	1 382 135	1 104 988	277 147	171 560
Améliorations locatives	81 496	63 922	17 574	26 572
	1 631 290 $	1 303 789 $	327 501 $	240 714 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 248 078 $ (2000 – 218 853 $) et les dispositions, complètement amorties, ont un produit de disposition de 2 310 $.

7. ENGAGEMENTS

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 2001, les engagements du Fonds sont de 34 517 488 $ à l'égard des subventions et de 52 482 039 $ à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Bail à long terme

Le Fonds est engagé par un bail à long terme échéant le 31 octobre 2010 pour des locaux administratifs. Ce bail ne comporte aucune option de renouvellement.

Les paiements minimums futurs incluent une quote-part pour les frais d'exploitation du bailleur qui est fixe jusqu'au 31 octobre 2010. À partir du 1er novembre 2005, la quote-part pour les frais d'exploitation sera majorée en fonction de l'indice des prix à la consommation. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	160 476 $
2003	160 476
2004	160 476
2005	160 476
2006	160 476
2007 et subséquemment	708 773
	1 511 153 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 2001

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite (suite)

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 75 046 $ (2000: 75 032 $) et représentent le coût des services courants.

Vacances

La charge relative aux vacances se détaille comme suit:

	2001	2000
Solde au début	186 542 $	180 574 $
Vacances gagnées au cours de l'exercice	158 446	139 683
Vacances payées au cours de l'exercice	(139 851)	(133 715)
Solde à la fin	205 137 $	186 542 $

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 21 juin 2001, la Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (2001, chapitre 28) a été sanctionnée. En vertu de cette loi, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies succède au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche et en assumera les droits et obligations, sous réserve des droits et obligations se rapportant à des fonctions qui seront attribuées au Fonds de la recherche en santé du Québec ou au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Directrice de l'administration et de l'évaluation

Québec, le 13 septembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 2001 et l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mai 2001, ainsi que l'utilisation des subventions et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 septembre 2001

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. G-3)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
REVENUS				
Subvention du gouvernement du Québec	3 584 325 $		3 584 325 $	2 044 400 $
Intérêts sur dépôts bancaires	113 485		113 485	35 559
	3 697 810		3 697 810	2 079 959
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	1 433 991		1 433 991	845 227
Services professionnels, administratifs et autres	428 767		428 767	295 901
Loyer	103 309		103 309	97 415
Transport et communications	245 812		245 812	149 551
Fournitures et approvisionnements	104 341		104 341	72 156
Amortissement des immobilisations		90 942 $	90 942	51 397
	2 316 220	90 942	2 407 162	1 511 647
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 381 590	(90 942)	1 290 648	568 312
SOLDES DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	802 406	168 906	971 312	398 269
Redressement (note 4)	(5 536)		(5 536)	(805)
SOLDE REDRESSÉ	796 870	168 906	965 776	397 464
Contributions interfonds (note 5)	(153 162)	153 162		
	643 708	322 068	965 776	397 464
SOLDES DES ACTIFS NETS À LA FIN	2 025 298 $	231 126 $	2 256 424 $	965 776 $

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001			2000
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	377 042 $	372 329 $	749 371 $	930 581 $
Placement temporaire (note 6)	1 793 034		1 793 034	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec				29 800
Débiteurs	15 104	7 904	23 008	1 000
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	232 702			
Frais payés d'avance	24 218	2 973	27 191	12 019
	2 442 100	383 206	2 592 604	973 400
Immobilisations (note 7)		10 727 697	10 727 697	259 454
	2 442 100 $	11 110 903 $	13 320 301 $	1 232 854 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	293 725 $	65 336 $	359 061 $	200 744 $
Provision pour vacances	105 584		105 584	60 798
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		232 702		
	399 309	298 038	464 645	261 542
Provision pour congés de maladie	17 493		17 493	5 536
Dette à long terme (note 8)		10 581 739	10 581 739	
	416 802	10 879 777	11 063 877	267 078
ACTIFS NETS	2 025 298	231 126	2 256 424	965 776
	2 442 100 $	11 110 903 $	13 320 301 $	1 232 854 $

ENGAGEMENTS (note 11)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Grande bibliothèque du Québec, constituée par la Loi sur la Grande bibliothèque du Québec (L.Q., 1998, c. 38), a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Grande bibliothèque du Québec. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux immobilisations.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Grande bibliothèque ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Placement temporaire

Le placement temporaire est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations utilisées aux fins des opérations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimative, soit:

Mobilier et équipement	Durée restante d'ici au 30 septembre 2003 (1)
Équipement informatique	Le moindre des deux: 3 ans ou durée restante d'ici au 30 septembre 2003 (1)
Améliorations locatives	Durée prévue d'utilisation des locaux loués

(1) Le mobilier et les équipements acquis au cours de la période de démarrage de la Grande bibliothèque cesseront d'être utilisés au moment de son ouverture au public, prévue pour le 1er octobre 2003.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs et les frais de financement temporaire durant les travaux.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Grande bibliothèque ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés de la Grande bibliothèque à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif aux comptes créditeurs et frais courus. La variation annuelle de ces passifs est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

Fonds des opérations	2001	2000
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	11 957 $	4 731 $
Excédent des revenus sur les dépenses	(11 957)	(4 731)
Bilan		
Créditeurs et frais courus	17 493	5 536
Actifs nets	(17 493)	(5 536)

5. CONTRIBUTION INTERFONDS

Un montant de 153 162 $ (109 986 $ en 2000) a été transféré du fonds des opérations au fonds des immobilisations afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire est constitué d'une acceptation bancaire échéant le 24 avril 2001 et dont le taux de rendement est de 4,89 %.

7. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	8 481 176 $		8 481 176 $	
Construction en cours	2 015 395		2 015 395	90 548 $
Mobilier et équipement	114 049	35 601 $	78 448	57 644
Équipement informatique	216 616	84 325	132 291	97 411
Améliorations locatives	59 414	39 027	20 387	13 851
	10 886 650 $	158 953 $	10 727 697 $	259 454 $

Le 19 janvier 2000, la Grande bibliothèque a eu l'autorisation du gouvernement du Québec d'acquérir le site du Palais du Commerce et d'y construire un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet est de 90 636 310 $ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2001 s'élèvent à 10 390 215 $ et se répartissent comme suit:

	Coûts	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Construction en cours	1 874 332 $	34 707 $	1 909 039 $
Terrain	8 481 176		8 481 176
	10 355 508 $	34 707 $	10 390 215 $

7. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS (suite)

Le 26 juillet 2000, la Grande bibliothèque a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de construire un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet est de 8 000 000 $ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2001 s'élèvent à 106 356 $ et se répartissent comme suit:

	Coûts	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Construction en cours	106 356 $		106 356 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 10 559 185 $ (2000: 200 534 $).

8. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME

Emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec	
Taux d'intérêt de 6,26542 %	700 000 $
Taux d'intérêt de 4,61673 %	750 000
Fournisseurs et frais courus	657 930
Prix d'achat du terrain à payer	8 473 809
	10 581 739 $

Les emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec, les sommes dues et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

La Grande bibliothèque emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires aux fins de la construction et de l'aménagement du bâtiment et de la mise en place des équipements destinés à la réalisation de sa mission. Le gouvernement du Québec a autorisé la Grande bibliothèque à financer ce projet par des emprunts temporaires jusqu'au 31 octobre 2003. Le montant maximum de ces emprunts est de 90 636 310 $, pour la construction du bâtiment, et de 8 000 000 $ pour la construction du stationnement, auxquels s'ajouteront les intérêts à être payés sur ces emprunts. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Grande bibliothèque les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où la Grande bibliothèque ne serait pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Grande bibliothèque est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction décrite ci-après. La Grande bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Grande bibliothèque a acquis de la Société immobilière du Québec le terrain où sera érigé le bâtiment qui abritera la bibliothèque. Le montant de cette transaction est de 8 473 809 $ et est inscrit aux immobilisations. Cette transaction a été mesurée à la valeur comptable qui correspond à la valeur d'échange. En date du 31 mars 2001, le montant de cette transaction n'était pas réglé et cette somme figure au passif comme prix d'achat à payer.

10. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Grande bibliothèque participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Grande bibliothèque imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 872 $ (2000: 31 995 $). Les obligations de la Grande bibliothèque envers ce régime gouvernemental se limite à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 était de 7,95 % pour les participants syndicables (6,35 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier est de 5,35 % pour les participants syndicables (1 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	5 536 $	805 $
Charge de l'exercice	15 754	6 313
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 797)	(1 582)
Solde à la fin	17 493 $	5 536 $

11. ENGAGEMENTS

La Grande bibliothèque s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 26 février 2004 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces contrats s'élève à 96 926 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	54 990 $
2003	5 580
2004	3 377
	63 947 $

De plus, la Grande bibliothèque a conclu des contrats pour des services professionnels, administratifs et autres. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants:

	2001	2000
Aux fins des opérations courantes	257 084 $	108 310 $
Aux fins des immobilisations	5 183 296	838 200
	5 440 380 $	946 510 $

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu de la Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11) sanctionnée le 1er juin 2001, la Grande bibliothèque et la Bibliothèque nationale du Québec formeront une nouvelle institution appelée Bibliothèque nationale du Québec lors de la date d'entrée en vigueur de cette loi.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Grande bibliothèque du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Grande bibliothèque reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Grande bibliothèque, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice de l'administration
et des services internes

Montréal, le 1er juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Grande bibliothèque du Québec au 31 mars 2001 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Grande bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Grande bibliothèque au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des congés de maladie accumulés expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er juin 2001

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	173 778 863 $	150 232 500 $
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	106 339	1 875 135
Intérêts sur dépôts bancaires et autres	261 446	307 869
Autres revenus	311 004	92 542
	174 457 652	152 508 046
CHARGES (note 4)	174 457 652	150 792 538
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		1 715 508
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	845 204	(870 304)
EXCÉDENT À LA FIN	845 204 $	845 204 $

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Dépôts à terme (4,375 %)	519 486 $	906 336 $
Débiteurs (note 5)	1 898 042	3 291 541
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	12 058 363	5 500 000
Stocks (note 6)	7 105 503	5 530 521
Frais payés d'avance (note 7)	1 373 775	1 177 588
	22 955 169	16 405 986
Immobilisations (note 8)	27 486 723	26 142 918
	50 441 892 $	42 548 904 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 9)	8 540 434 $	6 767 818 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	13 344 649	13 262 554
Versement sur la dette à long terme (note 11)	3 806 290	2 653 971
	25 691 373	22 684 343
Dette à long terme (note 11)	22 213 071	19 019 357
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	1 692 244	
EXCÉDENT	845 204	845 204
	50 441 892 $	42 548 904 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pichette, administrateur
Cheryl Campbell Steer, administrateur

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – Subvention du gouvernement du Québec	167 220 500 $	148 981 465 $
Rentrées de fonds – Produits sanguins vendus hors Québec	1 875 135	1 106 103
Rentrées de fonds – Autres revenus	206 934	93 818
Sorties de fonds – Fournisseurs et rémunération	(170 666 033)	(146 449 533)
Intérêts reçus	258 855	307 869
Intérêts versés	(1 560 445)	(1 163 701)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour) les activités d'exploitation	(2 665 054)	2 876 021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations	(3 840 445)	(8 485 274)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	7 410 773	6 085 300
Remboursement de la dette à long terme	(3 064 740)	(2 197 920)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 346 033	3 887 380
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 159 466)	(1 721 873)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(5 861 482)	(4 139 609)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(8 020 948) $	(5 861 482) $

Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants:

Dépôts à terme	519 486 $	906 336 $
Découvert bancaire	(8 540 434)	(6 767 818)
	(8 020 948) $	(5 861 482) $

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q., 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission d'assurer aux établissements de santé et de services sociaux du Québec et à la population un approvisionnement suffisant en sang et en produits et constituants sanguins.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers d'Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits de fractionnement, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	33 1/3 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	20 %
Actifs intangibles	10 %

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, Héma-Québec a adopté les conventions suivantes:

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation transitoire est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 17 ans. La durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 13 ans.

Espèces et quasi-espèces

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Héma-Québec a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la comptabilisation des prestations de retraite et d'autres types d'avantages sociaux futurs. Selon les nouvelles recommandations, les coûts des avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Antérieurement, ces coûts étaient imputés aux résultats au fur et à mesure que les sommes étaient versées. De plus, les nouvelles recommandations exigent également une modification du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations relatives aux prestations de retraite et les coûts au titre des services courants, qui passe d'un taux à long terme estimatif à un taux d'intérêt établi en fonction du marché.

L'adoption prospective de ces nouvelles recommandations a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2001
Créditeurs et frais courus – Salaires et charges sociales	(901 944) $
Passif au titre des prestations constituées	1 692 244
Excédent	(790 300)
Charges sociales	790 300
Excédent des produits sur les charges	(790 300)

4. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2001						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvision-nement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Salaires	715 528 $	15 786 722 $	5 697 047 $	3 478 907 $	2 046 071 $	1 729 552 $	652 707 $
Charges sociales	125 274	2 941 253	1 036 277	641 159	375 286	310 573	103 302
Frais de déplacement	81 015	1 504 179	43 546	1 311 182	30 661	75 766	50 589
Fournitures médicales et de laboratoire	5 636	11 986 598	6 994 789	210 409	732 309	376 903	360
Produits sanguins achetés à l'extérieur du Québec			240 806				
Services achetés	296 167	192 497	388 055	41 200	71 393	136 098	41 374
Communications	2 736 715	507 485	30 567	42 905	6 327	10 506	2 211
Frais de matériel roulant	112	28 128	12 256	997 727	10 500	21 885	
Location d'équipements	8 907	92 787	70 458	693 277	870	15 581	6 223
Loyer						53 680	
Taxes							
Frais de bureau	198 561	464 765	443 770	262 180	186 202	109 644	32 852
Montants à reporter	4 167 915 $	33 504 414 $	14 957 571 $	7 678 946 $	3 459 619 $	2 840 188 $	889 618 $

2001							2000
Recherche et développement	Technologies de l'information	Administration	Fonctionnement des installations	Sous-total labiles	Fractionnement	Total	Total
1 469 521 $	1 141 810 $	4 512 630 $	221 375 $	37 451 870 $		37 451 870 $	30 409 177 $
253 735	192 783	422 831	41 549	6 444 022	(390) $	6 443 632	5 250 828
68 594	95 544	337 892	8 721	3 607 689		3 607 689	3 207 764
361 558	11 777	3 192	216 957	20 900 488	80 491 756	101 392 244	90 065 508
				240 806		240 806	313 307
45 130	653 847	2 243 401	845 276	4 954 438	1 699 058	6 653 496	5 959 336
1 712	481 867	22 023	9 644	3 851 962	552	3 852 514	3 982 183
350	1 012	58	318	1 072 346	31 189	1 103 535	901 896
8 140	36 187	63 885	37 775	1 034 090		1 034 090	652 633
		37 100	1 607 511	1 698 291		1 698 291	1 232 688
			(43 642)	(43 642)		(43 642)	58 795
83 902	457 624	224 386	802 403	3 266 289	8	3 266 297	2 747 987
2 292 642 $	3 072 451 $	7 867 398 $	3 747 887 $	84 478 649 $	82 222 173 $	166 700 822 $	144 782 102 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

	2001						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvisionnement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Montants reportés	4 167 915 $	33 504 414 $	14 957 571 $	7 678 946 $	3 459 619 $	2 840 188 $	889 618 $
Assurance responsabilité civile et professionnelle							
Assurance de biens, des administrateurs et des dirigeants							
Amortissement des immobilisations	56 972	390 848	417 495	172 435	84 199	64 153	37 270
Intérêts sur avance et frais bancaires							
Intérêts sur dette à long terme							
	4 224 887 $	33 895 262 $	15 375 066 $	7 851 381 $	3 543 818 $	2 904 341 $	926 888 $
Plasma pour fractionnement *							

* Héma-Québec compte deux principaux secteurs d'activité: les produits labiles et les produits de fractionnement. Certains frais de collecte de plasma pour fractionnement sont encourus au niveau des produits labiles et réalloués aux produits de fractionnement sur la base suivante: le nombre d'unités transféré est mesuré au prix marché du plasma de fractionnement en vigueur durant l'exercice. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2001, un montant de 7 456 200 $ a été réalloué des produits labiles au fractionnement, soit 172 000 unités à 43,35 $.

2001							2000
Recherche et développement	Technologies de l'information	Administration	Fonctionnement des installations	Sous-total labiles	Fractionnement	Total	Total
2 292 642 $	3 072 451 $	7 867 398 $	3 747 887 $	84 478 649 $	82 222 173 $	166 700 822 $	144 782 102 $
		1 912 506		1 912 506		1 912 506	1 880 141
		76 618		76 618		76 618	61 522
128 460	1 309 915	1 087 226	410 397	4 159 370		4 159 370	2 905 072
		155 606		155 606		155 606	38 370
		1 452 730		1 452 730		1 452 730	1 125 331
2 421 102 $	4 382 366 $	12 552 084 $	4 158 284 $	92 235 479	82 222 173	174 457 652	150 792 538
				(7 456 200)	7 456 200		
				84 779 279 $	89 678 373 $	174 457 652 $	150 792 538 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. DÉBITEURS

	2001	2000
Clients	916 639 $	1 683 648 $
Taxes de vente	981 403	1 607 893
	1 898 042 $	3 291 541 $

6. STOCKS

	2001	2000
Produits de fractionnement	4 612 452 $	2 868 575 $
Matériel de collecte	2 195 019	2 207 916
Matériel de laboratoire	298 032	454 030
	7 105 503 $	5 530 521 $

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2001	2000
Assurances	411 188 $	966 881 $
Taxes et autres	962 587	210 707
	1 373 775 $	1 177 588 $

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	2 139 500 $		2 139 500 $	2 139 500 $
Bâtiment *	6 753 918	340 000 $	6 413 918	3 196 006
Améliorations physiques	3 456 909	148 333	3 308 576	2 818 382
Améliorations locatives	665 279	334 036	331 243	474 054
Matériel roulant	384 306	293 635	90 671	179 795
Machinerie et équipement	4 922 158	1 203 832	3 718 326	3 851 764
Mobilier et équipement de bureau	1 542 366	863 600	678 766	872 070
Équipement informatique	3 518 090	1 643 586	1 874 504	2 253 364
Logiciels informatiques	3 104 624	923 405	2 181 219	2 707 983
Actifs intangibles **	9 000 000	2 250 000	6 750 000	7 650 000
	35 487 150 $	8 000 427 $	27 486 723 $	26 142 918 $

* Le 11 mai 2000, le gouvernement du Québec a autorisé la construction de nouveaux laboratoires au 4045, boulevard Côte-Vertu à Ville St-Laurent, afin d'y transférer les opérations actuellement sises au 3131, rue Sherbrooke Est à Montréal et ce pour un coût total du projet de construction de 17 189 103 $ incluant les taxes. La fin du projet est prévue pour mai 2002. Les coûts cumulés à cette date s'élèvent à 3 353 918 $ et sont inclus dans Bâtiment. L'amortissement de cette immobilisation débutera lorsque le projet sera terminé.

**Les actifs intangibles comprennent des bases de données pour la gestion des produits sanguins, des droits d'auteur, des marques de commerce, le registre des donneurs de moelle osseuse non apparentés, des droits reliés au programme de collecte du sang, le transfert des processus opérationnels et réglementaires ainsi que des échantillons de produits sanguins et tissulaires. Tous ces actifs ont été acquis pour un montant global de 9 000 000 $ de la Société canadienne de la Croix-Rouge, le 28 septembre 1998.

9. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2001, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotatif de 9 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Fournisseurs	10 395 348 $	9 999 845 $
Salaires et charges sociales	2 949 301	3 262 709
	13 344 649 $	13 262 554 $

11. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 5 199 500 $, remboursable par versements mensuels de 36 337 $, incluant capital et intérêts au taux fixe de 6,19 %, renouvelable en en 2008, échéant en 2023	5 305 586 $	5 405 927 $
Emprunts remboursables par versements mensuels totalisant 405 052 $, incluant capital et intérêts à taux fixes variant de 5,16 % à 6,82 %, échéant entre 2001 et 2008	19 181 760	16 267 401
Emprunt pour financement intérimaire, à un taux de 5,45 %, convertible en prêt à terme à taux apparié en mai 2002	1 532 015	
	26 019 361	21 673 328
Versements échéant en deçà d'un an	(3 806 290)	(2 653 971)
	22 213 071 $	19 019 357 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2002	3 806 290 $
2003	5 439 095
2004	3 940 627
2005	3 290 811
2006	1 917 191

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La charge totale de l'exercice d'Héma-Québec au titre du régime de retraite à cotisations déterminées est de 455 200 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La charge nette de l'exercice d'Héma-Québec au titre des régimes à prestations déterminées se présente comme suit:

	Régime de retraite	Autres régimes	Total
Charge nette	748 600 $	1 160 944 $	1 909 544 $

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées pris collectivement se présentent comme suit au 31 mars 2001:

	Régime de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations constituées	3 370 900 $	5 252 944 $	8 623 844 $
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	3 238 100		3 238 100
Situation de capitalisation - déficit	132 800	5 252 944	5 385 744
Obligation transitoire non amortie	60 500	3 633 000	3 693 500
Passif au titre des prestations constituées	72 300 $	1 619 944 $	1 692 244 $

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par Héma-Québec pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes:

	Régime de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,75	
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 10 % pour l'an 2000. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2010.

Les autres informations de l'exercice concernant les régimes à prestations déterminées d'Héma-Québec se présente comme suit:

	Régime de retraite	Autres régimes	Total
Cotisations versées par Héma-Québec au cours de l'exercice	676 300 $		676 300 $
Cotisations versées par les salariés au cours de l'exercice	733 600 $		733 600 $
Prestations versées	10 060 $	376 012 $	386 072 $

À la suite d'une entente intervenue et ratifiée par la Cour au cours de l'année 2000, le Régime complémentaire de retraite pour les employés d'Héma-Québec recevra une somme d'environ 4 500 000 $ de la Croix-Rouge. Cette somme devra être utilisée conformément aux termes de l'entente ratifiée par la Cour et servira, entre autres, à l'amélioration des prestations à la retraite de même qu'à la correction de déficiences constatées lors du transfert des employés de la Croix-Rouge à Héma-Québec. La somme a été versée à un compte en fidéicommis et elle sera versée au Régime dès que celui-ci aura obtenu l'approbation des autorités fiscales.

13. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 décembre 2005 pour ses locaux d'exploitation et administratifs, des équipements et du matériel roulant. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans. Héma-Québec s'est également engagée dans des contrats pour la construction des laboratoires.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'élèvent respectivement à 1 698 291 $ (1 232 688 $ en 2000) pour les locaux et à 1 034 090 $ (652 633 $ en 2000) pour les équipements et le matériel roulant. Les paiements futurs relatifs à la construction des laboratoires s'établissent à 603 367 $ pour 2002. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	1 452 794 $
2003	1 097 962
2004	59 387
2005	37 627
2006	5 949
	2 653 719 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement au régime complémentaire de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Premier directeur à l'administration et aux finances

Francine Décary
Directrice générale

Montréal, le 14 juin 2001

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation des avantages sociaux futurs, expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 juin 2001

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
PRODUITS	11 429	9 608
CHARGES		
Exploitation	2 135	1 912
Achats d'électricité et de combustible	2 408	1 109
Amortissement et déclassement (note 2)	1 896	1 731
Taxes (note 3)	525	592
	6 964	5 344
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 465	4 264
Frais financiers (note 4)	3 369	3 345
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	1 096	919
Part des actionnaires sans contrôle	18	13
BÉNÉFICE NET	1 078	906

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	9 367	8 914
Bénéfice net	1 078	906
	10 445	9 820
Dividendes (note 16)	539	453
SOLDE À LA FIN	9 906	9 367

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Immobilisations (note 5)	49 640	48 226
Actif à court terme		
Encaisse	134	88
Placements	612	400
Débiteurs	1 861	1 875
Actifs financiers liés à la dette	89	191
Matériaux, combustible et fournitures	407	381
	3 103	2 935
Autres actifs à long terme		
Placements (note 6)	750	702
Frais reportés (note 7)	4 309	3 874
Actifs financiers liés à la dette (note 8)	372	418
Autres éléments d'actif (note 9)	937	681
	6 368	5 675
	59 111	56 836
PASSIF ET AVOIR		
Dette à long terme (note 10)	34 887	36 011
Passif à court terme		
Emprunts	1 774	107
Dividendes à payer	539	453
Créditeurs	1 471	1 236
Intérêts courus	1 264	1 277
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	3 484	2 598
	8 532	5 671
Autres passifs à long terme (note 11)	673	671
Dette à perpétuité (note 12)	552	552
Part des actionnaires sans contrôle	187	190
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 16)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	9 906	9 367
	14 280	13 741
	59 111	56 836

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,
L. Jacques Ménard

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 078	906
Amortissement des immobilisations	1 587	1 538
Amortissement des frais reportés	449	382
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 17)	89	105
Autres	142	(47)
	3 345	2 884
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(1 812)	(1 642)
Acquisition d'entreprise (note 15)	(1 576)	(95)
Placements à long terme	(65)	(216)
Variation nette des placements à court terme	(131)	(129)
Autres	(37)	(145)
	(3 621)	(2 227)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 200	2 302
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(2 317)	(2 279)
Rachat anticipé de dette à long terme	(737)	(406)
Variation nette des emprunts à court terme	1 678	40
Dividendes versés	(453)	(279)
Autres	(18)	32
	353	(590)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	77	67
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	100	33
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	177	100
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	2 967	3 004

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant, en général, une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par des organismes de réglementation. Les pratiques comptables à caractère réglementé adoptées par la Société, qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées, sont notamment en rapport avec certains frais reportés, dont les projets majeurs abandonnés ou reportés et les mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, ainsi qu'avec l'amortissement des immobilisations cédées.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (collectivement Hydro-Québec).

Les participations dans les entreprises sous contrôle conjoint, c'est-à-dire les coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Écarts d'acquisition

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition et amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode linéaire. Hydro-Québec révise annuellement la valeur comptable des écarts d'acquisition afin d'établir s'il y a eu baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative des placements selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Réglementation

En vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie, sanctionnée le 23 décembre 1996 et modifiée le 16 juin 2000, la Régie de l'énergie a compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec

La coentreprise Noverco Inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain Inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie. Cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs, rend des décisions qui influent sur l'adoption et l'utilisation de certaines pratiques comptables.

Produits

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif selon la méthode linéaire, sauf lorsqu'ils sont reliés à des éléments de passif couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis. Dans ce dernier cas, ils sont reportés jusqu'à la date de remboursement des éléments en question.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises (suite)

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement du principal de la dette à long terme sont présentés aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur ces swaps de devises sont reportés et amortis sur leur durée de vie restante selon la méthode linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'emprunt capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les frais d'emprunt capitalisés sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'année précédente.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Production hydraulique	45 à 50 ans
Production nucléaire	25 à 30 ans
Production thermique, autre que nucléaire	15 à 30 ans
Transport	30 à 50 ans
Distribution	25 à 40 ans
Immeubles administratifs et immeubles de service	50 ans
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	3 à 30 ans

Les immobilisations sont amorties selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à l'exception du matériel de construction, d'exploitation et de recherche, qui est amorti selon la méthode linéaire.

Lors de la cession d'immobilisations, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de 10 ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Toutefois, lorsque ces immobilisations sont remplacées, le coût de démantèlement, diminué de la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles immobilisations et amorti selon la méthode applicable au nouvel actif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

Frais reportés

Programmes commerciaux et frais de développement

Les frais reportés relatifs aux programmes commerciaux et aux frais de développement sont amortis sur une période qui n'excède pas 5 ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

Projets majeurs abandonnés ou reportés

Les frais engagés dans les projets d'investissement sont réévalués périodiquement. Lors de l'abandon d'un projet majeur ou de son report à un horizon lointain, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de 3 ans, selon la méthode linéaire.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif

La Société a instauré différentes mesures temporaires pour faciliter la réduction et le renouvellement de son effectif au cours des années 1997 à 2000. Parmi ces mesures, les principales concernent des améliorations au régime de retraite et des indemnités de départ. Le coût des mesures relatives au régime de retraite est compris dans l'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite, alors que le coût des indemnités de départ est présenté au poste Frais reportés. Le coût de ces mesures est amorti sur une période de 60 mois, selon la méthode linéaire, à compter du mois suivant chaque engagement individuel. L'amortissement est inscrit au poste Charges d'exploitation.

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme. Les titres émis ou garantis par les gouvernements sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre. La valeur comptable des titres ne se rapproche pas nécessairement de leur juste valeur.

Instruments dérivés

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Les échanges d'intérêt, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas 3 ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Les instruments utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie constituent des couvertures. Les gains et les pertes relatifs à ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs du déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût du démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié.

La Société révise périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

2. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2000	1999
Amortissement des immobilisations	1 587	1 538
Amortissement des programmes commerciaux	67	58
Amortissement des projets majeurs abandonnés ou reportés	43	44
Amortissement des frais de développement	33	29
Radiation de projets	81	7
Déclassement de la centrale nucléaire	12	10
Autres	73	45
	1 896	1 731

3. TAXES

	2000	1999
Taxe sur le capital	243	320
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	218	211
Taxes municipales, scolaires et autres	64	61
	525	592

4. FRAIS FINANCIERS

	2000	1999
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	3 231	3 177
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	58	54
	3 289	3 231
Moins:		
Frais d'emprunt capitalisés	239	198
Revenu net de placements	42	19
	281	217
	3 008	3 014
Perte de change	174	134
Frais de garantie relatifs aux emprunts	187	197
	3 369	3 345

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. IMMOBILISATIONS

	2000			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	24 082	5 106	2 472	21 448
Nucléaire	1 638	724	11	925
Thermique, autre que nucléaire	1 091	566	76	601
	26 811	6 396	2 559	22 974
Transport	19 418	4 099	925	16 244
Distribution	9 640	2 711	255	7 184
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 720	421	10	1 309
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 926	1 336	130	720
Divers	1 880	797	126	1 209
	5 526	2 554	266	3 238
	61 395	15 760	4 005	49 640

	1999			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	23 743	4 693	2 302	21 352
Nucléaire	1 630	655	15	990
Thermique, autre que nucléaire	1 121	552	26	595
	26 494	5 900	2 343	22 937
Transport	17 732	3 736	916	14 912
Distribution	9 304	2 441	220	7 083
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 731	377	7	1 361
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 877	1 191	100	786
Divers	1 632	648	163	1 147
	5 240	2 216	270	3 294
	58 770	14 293	3 749	48 226

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

Au 31 décembre 2000, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 509 millions de dollars (553 millions de dollars au 31 décembre 1999) présentés au poste Immobilisations en cours. En conséquence, la Société a cessé de capitaliser les frais d'emprunt afférents.

Compte tenu que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets, à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché qui prévalent au moment de leur mise en service, de leur conformité aux principes du développement durable et de l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

6. PLACEMENTS

	2000	1999
Au coût		
Noverco Inc. (note 14)		
Billets [a]	141	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)		
Obligations [b]	59	61
Autres [c]	181	152
	381	354
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.	207	193
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)	35	33
Connexim, société en commandite	41	40
Meiya Power Company Limited	86	82
	369	348
	750	702

a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.

b) Hypothèque générale, 7 1/2 %, échéant entre 2001 et 2010 (valeur nominale de 65 millions de dollars en 2000 et de 67 millions de dollars en 1999).

c) Comprend des placements en capital de risque au coût de 90 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 143 millions de dollars au 31 décembre 2000 (48 millions de dollars et 48 millions de dollars au 31 décembre 1999). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière au 31 décembre 2000, alors que la juste valeur des actions non cotées est le coût.

7. FRAIS REPORTÉS

	2000	1999
Frais reportés liés à la dette [a]	3 191	2 634
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	545	466
Programmes commerciaux	49	100
Frais de développement	91	109
Projets majeurs abandonnés ou reportés	44	87
Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	117	151
Autres	272	327
	4 309	3 874

a) Comprend principalement la perte de change reportée de 3 063 millions de dollars (2 517 millions de dollars au 31 décembre 1999).

8. ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

	2000	1999
Swaps de devises	232	378
Fonds d'amortissement	229	231
	461	609
Moins:		
Portion présentée à court terme	89	191
	372	418

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2000	1999
Écarts d'acquisition	557	291
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 [a]	380	390
	937	681

a) Correspond au remboursement des dépenses relatives aux mesures d'urgence pour un montant de 186 millions de dollars, à recevoir en 2002, et aux versements échelonnés de 2002 à 2007 de la compensation relative au coût net du rétablissement du réseau pour une somme de 194 millions de dollars (respectivement de 186 millions de dollars et de 204 millions de dollars au 31 décembre 1999).

10. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance compte tenu des exigences des fonds d'amortissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2000						1999
	Dette de la Société						
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total	Filiales et coentreprises	Total	Total
2000							2 598
2001	1 682	679	1 112	3 473	11	3 484	3 492
2002	535	1 942	430	2 907	104	3 011	2 827
2003	1 218	1 101	276	2 595	296	2 891	2 633
2004	1 142	3	52	1 197	6	1 203	1 154
2005	1 328	617	166	2 111	191	2 302	
1 à 5 ans	5 905	4 342	2 036	12 283	608	12 891	12 704
6 à 10 ans	1 607	1 846	1 531	4 984	268	5 252	7 217
11 à 15 ans	2 514	1 840	586	4 940	22	4 962	3 761
16 à 20 ans	1 613	990	99	2 702	66	2 768	1 664
21 à 25 ans	3 057	3 045		6 102	50	6 152	7 402
26 à 30 ans	86	3 761		3 847	33	3 880	2 352
31 à 35 ans	2 171			2 171		2 171	2 484
36 à 40 ans	209			209		209	844
41 à 45 ans	4			4		4	181
46 à 50 ans	50			50		50	
56 à 60 ans	32			32		32	
	17 248 [a]	15 824	4 252	37 324	1 047	38 371	38 609
Moins:							
Tranche à moins d'un an	1 682	679	1 112	3 473	11	3 484	2 598
	15 566	15 145	3 140	33 851	1 036	34 887	36 011

a) Comprend 101 millions de dollars et 225 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 864 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 122 millions de dollars à leur échéance.

Les obligations de la Société sont garanties par le gouvernement du Québec. Les autres dettes à long terme de la Société, non garanties par le Gouvernement, totalisent 223 millions de dollars au 31 décembre 2000 (231 millions de dollars au 31 décembre 1999).

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

	2000				1999
	Dette à long terme		Actifs financiers liés à la dette		
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan [a]	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	17 248	17 248		17 248	16 662
Dollars des États-Unis [b]	10 595	15 824	(290)	15 534	15 590
Autres devises [c]					
Yens japonais	65 500	966	(84)	882	975
Deutsche marks	1 574	1 377	(60)	1 317	1 627
Livres sterling	400	1 009	(10)	999	986
Francs suisses	247	246	(17)	229	535
Francs français	2 500	654		654	629
Francs belges					43
		4 252	(171)	4 081	4 795
		37 324	(461)	36 863	37 047
Filiales et coentreprises [d]		1 047		1 047	953
		38 371	(461)	37 910	38 000

a) Comprend 765 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (540 millions de dollars en 1999).
b) Ces soldes sont couverts à 77 % par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis et à 1 % par des swaps de devises (77 % et 2 % au 31 décembre 1999).
c) Ces soldes sont couverts à 43 % par des swaps de devises qui les convertissent en dollars canadiens et à 50 % par des swaps de devises qui les convertissent en dollars des États-Unis (53 % et 41 % respectivement au 31 décembre 1999).
d) Constituée de 809 millions en dollars canadiens, 236 millions en dollars des États-Unis et 2 millions en dollars en autres devises (744 millions en dollars canadiens, 154 millions en dollars des États-Unis, 18 millions en dollars australiens et 37 millions en francs sénégalais au 31 décembre 1999).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement (suite)

	2000		1999	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	17 248	17 477	16 662	17 881
Dollars des États-Unis	15 534	19 099	15 590	18 869
Autres devises	4 081	287	4 795	297
	36 863	36 863	37 047	37 047
Dette des filiales et des coentreprises				
Dollars canadiens	809	809	744	762
Dollars des États-Unis	236	236	154	154
Autres devises	2	2	55	37
	1 047	1 047	953	953
	37 910	37 910	38 000	38 000

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2000				1999
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,32	8,11	8,30	7,08	7,30
6 à 10 ans	7,00	8,86	6,30	7,37	6,89
11 à 15 ans	9,31	9,96	10,54	9,72	10,30
16 à 20 ans	11,25	8,67	6,08	10,24	7,51
21 à 25 ans	10,29	9,25		9,78	10,14
26 à 30 ans	6,31	9,11		9,03	8,62
31 à 35 ans	6,51			6,51	8,54
36 à 40 ans	6,43			6,43	5,83
41 à 45 ans	6,29			6,29	6,41
46 à 50 ans	6,45			6,45	
56 à 60 ans	6,33			6,33	
Moyenne pondérée	8,65	9,13	7,88	8,82	8,71

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 25,2 %, ou 26,3 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2000 (25,1 %, ou 26,2 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 1999). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 101 millions de dollars (100 millions de dollars en 1999), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 13).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Juste valeur

Au 31 décembre 2000, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte de swaps, s'établit à 45 019 millions de dollars (43 721 millions de dollars au 31 décembre 1999).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2000, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 800 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance entre 2001 et 2003. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2000	1999
Créditeurs	275	324
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	311	272
Déclassement de la centrale nucléaire	87	75
	673	671

12. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Ces billets figurent au bilan au cours en vigueur à l'émission (600 millions de dollars au cours de clôture à la date du bilan). Au 31 décembre 2000, leur juste valeur s'établit à 520 millions de dollars (592 millions de dollars au 31 décembre 1999). Aux 31 décembre 2000 et 1999, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 6,88 % et 6,06 % respectivement.

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés utilisés par Hdyro-Québec sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché à la fois aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux versements des intérêts. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2017, indique une juste valeur négative de 318 millions de dollars (juste valeur positive de 71 millions de dollars au 31 décembre 1999).

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2000	1999
Dollars canadiens	(698)	(1 676)
Dollars des États-Unis	(2 136)	(1 962)
Autres devises		
Yens japonais	65 500	75 500
Deutsche marks	1 456	1 956
Livres sterling	310	310
Francs suisses	247	547
Francs français	2 500	2 500
Francs belges		1 000
Dollars australiens		19

Les données entre parenthèses représentent des montants à rembourser.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détenait des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. Ces instruments sont utilisés strictement à des fins de couverture. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en avril 2002.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (actifs financiers) ou débourserait (passifs financiers) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2000	1999
Risque de change		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	39	1
Passifs financiers	(43)	(50)
	(4)	(49)
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	1	14
Passifs financiers		(2)
	1	12
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières		
Contrats à terme, options, swaps et droits de congestion de transport		
Actifs financiers	47	1
Passifs financiers	(21)	(34)
	26	(33)
	23	(70)

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation de crédit des clients ainsi que par l'adoption de limites de crédit, lorsque nécessaire. Au 31 décembre 2000, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

14. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent la participation dans Noverco Inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International Inc. (HQI).

	2000	1999
Résultats		
Produits	873	728
Charges et frais financiers	807	645
Part des actionnaires sans contrôle	18	17
Bénéfice net	48	66
Bilan		
Actif à court terme	191	147
Actif à long terme	1 687	1 539
Passif à court terme	256	226
Passif à long terme	1 028	872
Part des actionnaires sans contrôle	180	182
Actif net	414	406
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	101	115
Activités d'investissement	(144)	(387)
Activités de financement	63	190
Variation nette des espèces et quasi-espèces	20	(82)

Noverco Inc.

La Société détient 41 % des actions ordinaires en circulation de Noverco Inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco Inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir en liquidités leur participation sous réserve de certaines conditions.

Noverco Inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers, des impôts sur le revenu reportés non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 141 millions de dollars en 2000 (145 millions de dollars en 1999). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie devraient permettre l'inclusion de ces impôts reportés dans les tarifs de SCGM au fur et à mesure de leur exigibilité.

14. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

Coentreprises à l'étranger

La Société détient des participations dans des coentreprises par l'entremise d'HQI. Ces coentreprises oeuvrent essentiellement dans les domaines de la construction, la propriété et l'exploitation de centrales hydroélectriques et de réseaux de transport. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud et en Amérique centrale ainsi qu'en Australie.

Un contrat de cession des actions de Senelec, qui prend effet en 2001, a été signé le 29 décembre 2000. Au 31 décembre 2000, le placement détenu dans cette société est présenté avec les placements à court terme, à sa valeur de réalisation, soit 49 millions de dollars. Avant cette transaction, il était comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle (coût de 64 millions de dollars).

15. ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 23 octobre 2000, la Société a acquis, par l'entremise d'HQI, toutes les actions ordinaires en circulation de Compañía Nacional de Transmisión Eléctrica S.A. (Transelec), une importante société de transport d'électricité du Chili. L'achat, au coût de 1 631 millions de dollars, a été financé par un emprunt à court terme qui fera éventuellement l'objet d'un financement à long terme. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établissent comme suit:

Encaisse	50
Actif à court terme	13
Actif à long terme	1 282
	1 345
Passif à court terme	(14)
Passif à long terme	(23)
Actif net	1 308
Écart d'acquisition	323
Prix d'achat	1 631

La contrepartie se compose de:

Au comptant, net de l'encaisse acquise	1 576
Autres	5
	1 581

Pour l'exercice 2000, aucun résultat n'a été enregistré, conformément à la pratique d'Hydro-Québec de consolider les participations internationales avec un décalage d'un trimestre.

16. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de cent dollars chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalent à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

16. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (suite)

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le Gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2000, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 539 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

17. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
Débiteurs	30	(49)
Matériaux, combustible et fournitures	(24)	(111)
Créditeurs	96	397
Intérêts courus	(13)	(132)
	89	105

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Le régime de retraite de la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonctions du nombre d'années de service et du salaire moyen des 5 meilleures années. La Société procure aussi à son personnel actif et à ses retraitées et retraités d'autres avantages sociaux comprenant des régimes collectifs d'assurance vie, d'assurance maladie et hospitalisation et d'assurance salaire. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée pour lequel des sommes sont réservées chez l'assureur afin de garantir le versement des prestations aux bénéficiaires.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	5 988	5 938	460	499
Coût des services rendus	171	166	16	18
Prestations versées et remboursements	(322)	(367)	(26)	(24)
Intérêts sur l'obligation	436	353	32	29
Pertes actuarielles (gains actuariels)	647	(439)	40	(62)
Redressements dus aux modifications de régime		306		
Redressement dus aux programmes de réduction de l'effectif	46	31		
Solde à la fin de l'exercice (montants à reporter)	6 966	5 988	522	460

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
Solde à la fin de l'exercice (montants reportés)	6 966	5 988	522	460
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	8 958	8 304	31	29
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	831	1 006		1
Cotisations des employés	3	19		
Cotisations d'Hydro-Québec	1	14	4	4
Prestations versées et remboursements	(322)	(367)	(4)	(3)
Frais d'administration	(19)	(18)		
Solde à la fin de l'exercice	9 452	8 958	31	31
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	2 486	2 970	(491)	(429)
Coût non amorti des services passés [a]	278	300		
Gain net non amorti [b]	(428)	(905)	(19)	(62)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti) [a]	(1 977)	(2 129)	193	209
Redressement dus aux programmes de de l'effectif non amortis [c]	186	230	6	10
Actif (passif) au titre des prestations constituées	545	466	(311)	(272)
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,61	7,17	6,61	7,17
Taux de rendement prévu des actifs des régimes [d]	7,90	6,49	5,59	5,30
Taux de croissance des salaires [e]	2,95	2,23		

Au 31 décembre 2000, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuelle de 7,5 % en 2001 et de 7,1 % en 2002. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue graduellement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2010.

a) Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes, et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite déterminés au 1er janvier 1999, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux régimes d'assurance salaire est amortie sur une période de 5 ans, selon la méthode linéaire.

b) Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice si le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette non amortis au début de l'exercice excède 10% de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

c) Les redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif sont amortis sur une période de 60 mois, selon la méthode linéaire, à compter du mois suivant chaque engagement individuel.

d) Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur 5 ans pour les titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actif.

e) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les actifs des régimes comportent certains titres émis par la Société et ses entreprises apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
Obligations	742	532		
Actions	10	17		
Placements à court terme	20	10	31	30
	772	559	31	30
Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes				
Coût des services rendus, déduction faite des cotisations des employés [a]	157	136	16	18
Frais d'administration [b]	19	18		
Intérêts sur l'obligation	436	353	33	29
Intérêts sur les actifs	(650)	(529)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	16	16
Amortissement du gain actuariel net			(1)	
Amortissement des redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	90	82	4	3
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	22	6		
Charge (crédit) de l'exercice	(78)	(86)	67	65

a) La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite son entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que la majorité de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite. Plusieurs modifications ayant une incidence importante sur l'obligation du Régime de retraite ont aussi fait l'objet d'ententes entre la Société et les syndicats au cours de 1999. Ces modifications sont principalement des améliorations à l'égard des prestations de retraite dont: le prolongement jusqu'en 2003 de la «règle du 80» correspondant au total âge et années de cotisation, l'introduction d'une prestation de raccordement calculée sur le service jusqu'en 2003 et payable de la date de la retraite jusqu'à 65 ans, le rachat de périodes de non-cotisation jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 millions de dollars et l'inclusion dans la définition du salaire admissible au Régime de retraite, des montants forfaitaires versés en vertu du régime d'intéressement ainsi que de certains programmes d'entreprise liés à la gestion du rendement.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars jusqu'en 2041.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Achats d'électricité (suite)

Le 28 mai 1990, la Société a signé avec Énergie Nouveau-Brunswick un contrat d'achat de puissance garantie qui porte sur des tranches de puissance s'élevant à 300 MW entre 1998 et 2002, et 200 MW entre 2002 et 2011.

Le 13 avril 1999, la Société a signé avec PG&E Energy Trading-Power, L.P. un contrat d'achat d'énergie pour une quantité de 2 850 GWh à être livrée à compter de 2001 jusqu'en 2004.

Au 31 décembre 2000, la Société s'était engagée envers 66 producteurs privés dans des contrats représentant un potentiel de 435 MW. La Société prévoit acheter annuellement près de 387 MW de puissance et d'énergie au cours de la durée initiale de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2024. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Stockage d'énergie

La Société a conclu des ententes de stockage d'énergie qui représentent un potentiel de l'ordre de 9 TWh. Ces ententes couvrent des périodes variant de 1 à 5 ans et s'échelonnent jusqu'en 2004. Au 31 décembre 2000, la Société a reçu environ 2 TWh qui devront être retournés selon les conditions prévues aux ententes. Certaines clauses permettent à la Société et/ou à la contrepartie de transformer certains contrats de stockage en contrats d'achat-vente d'énergie.

Garanties

Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 2 371 millions de dollars au 31 décembre 2000.

Investissement en immobilisations

La Société prévoit des investissements en immobilisations de 1 920 millions de dollars pour 2001.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, pour lesquels il est présentement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

En outre, la Société a reçu des réclamations relativement à la tempête de verglas de 1998. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence potentielle sur la situation financière de la Société.

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités d'Hydro-Québec se divisent en trois secteurs d'exploitation du domaine de l'énergie, fondés sur les produits et services, soit: Électricité, Gaz et Expertise et technologie. Ces secteurs, découpés selon des pratiques de gestion qui appuient les orientations de croissance et de rentabilité d'Hydro-Québec, comportent des caractéristiques économiques qui leur sont propres et diffèrent tant par leur nature, leur processus de production et leur technologie que par la clientèle visée.

Le secteur Électricité représente l'activité commerciale de base qui englobe la production, le transport et la distribution de l'électricité.

Le secteur Gaz représente, principalement par l'intermédiaire d'une participation en actions et en débentures dans Noverco Inc., les activités de transport et de distribution du gaz naturel.

Le secteur Expertise et technologie regroupe les activités de commercialisation de la technologie et du savoir-faire développés tant sur la scène nationale qu'à l'étranger. Les informations fournies se rapportent surtout aux filiales qui oeuvrent dans ces domaines, c'est-à-dire HQI, Hydro-Québec CapiTech Inc., ainsi que les sociétés de portefeuille Gestion Production H.Q. Inc., TransÉnergie H.Q. Inc. et Hydro-Québec Valtech Inc.

20. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux qui suivent contiennent les informations relatives aux résultats et à l'actif par secteurs ainsi que certaines informations d'ordre géographique.

Secteurs

	2000				
	Énergie				
	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation	Total
Produits	10 417	924	97	(9) [a]	11 429
Amortissement et déclassement	1 778	69	49		1 896
Frais financiers	3 263	93	13		3 369
Bénéfice net (perte nette)	1 174	(11)	(85)		1 078
Investissements en immobilisations	1 766	43	3		1 812
Actif total	57 138	1 704	320	(51)	59 111

	1999				
	Énergie				
	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation	Total
Produits	8 717	778	138	(25) [a]	9 608
Amortissement et déclassement	1 641	61	29		1 731
Frais financiers	3 242	92	12	(1)	3 345
Bénéfice net (perte nette)	915	36	(45)		906
Investissements en immobilisations	1 552	89	1		1 642
Actif total	54 855	1 636	392	(47)	56 836

a) Correspond aux produits intersectoriels provenant essentiellement du secteur Expertise et technologie.

Informations d'ordre géographique

	2000		1999	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	8 799	48 027	8 209	48 079
Canada, hors Québec	176		275	
États-Unis	2 331	226	974	107
Chili		1 605		
Autres pays	123	339	150	331
	11 429	50 197	9 608	48 517

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, compte tenu des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par les organismes de réglementation. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, entre autres, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le Vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le Vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers.

Le président du Conseil d'administration,
L. Jacques Ménard

Le président-directeur général,
André Caillé

Le vice-président – Finances
et chef - Services financiers,
Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 23 février 2001

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 23 février 2001

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
PLACEMENTS (note 3)		
Obligations		
dollars canadiens	3 971	3 487
devises étrangères	11	28
Actions		
dollars canadiens	2 916	3 182
devises étrangères	1 845	1 747
Prêts hypothécaires	81	34
Placements immobiliers	175	140
Placements à court terme	358	268
	9 357	8 886
ENCAISSE	50	30
DÉBITEURS		
Intérêts et dividendes	57	55
	9 464	8 971
Moins:		
Créditeurs	12	13
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	9 452	8 958

Pour Hydro-Québec,
le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

le président du Conseil d'administration,
L. Jacques Ménard

Montréal, Canada
Le 9 mars 2001

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus de placements		
Intérêts	255	231
Dividendes	75	71
	330	302
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	502	703
Cotisations		
Employés	3	19
Hydro-Québec		15
	3	34
	835	1 039
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations versées	275	270
Transferts de valeurs et remboursements	47	97
Frais d'administration et de gestion	19	18
	341	385
VARIATION DE L'ACTIF NET AVANT LA FUSION DES RÉGIMES DES FILIALES	494	654
FUSION DES RÉGIMES DES FILIALES (note 1 j))		53
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	494	707
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 958	8 251
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	9 452	8 958

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description ne constitue qu'un résumé du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le Régime). Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter au Règlement n° 681 relatif au Régime de retraite d'Hydro-Québec (le règlement). En 1999, des modifications temporaires en vigueur du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2003 ainsi que certaines modifications permanentes ont été apportées au règlement. Toutes ces modifications s'appliquent aux participants visés correspondant à la définition suivante: le participant visé est un employé cadre, un employé non syndiqué, un ingénieur membre du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec ou, à la date d'entrée en vigueur prévue par l'entente, un employé syndiqué dont le syndicat a signé avec Hydro-Québec une entente de principe sur l'application des dispositions particulières du Régime aux participants visés, laquelle entente de principe a été ratifiée par les membres de ce syndicat. Est également un participant visé, un employé pour lequel une requête en accréditation est pendante à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et qui n'est pas exclu de cette requête. Voir la note 1 b), f) et g).

Pour tous les participants qui n'étaient pas visés, d'autres dispositions prévues au règlement se sont appliquées.

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

b) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de cotisation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le salaire inclut, pour les participants visés, tout montant forfaitaire versé en vertu du Régime d'intéressement de l'entreprise lorsque seul ce régime s'applique. Pour tout autre participant visé, le salaire inclut tout montant forfaitaire lié à la gestion du rendement ou de la performance et prévu aux termes d'un programme ou régime d'entreprise (incluant le Régime d'intéressement de l'entreprise, le cas échéant), ce montant forfaitaire étant limité à 2/3 du boni maximum prévu en vertu de ce programme ou de ce régime.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du calcul des prestations.

Nombre d'années de cotisations	Crédit de rente annuel	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1966	2,0 %	5 ans
Entre 1966 et 1991	2,25 %	5 ans
Entre 1999 et 1998,	2,0 %	3 ans
selon le plus avantageux	2,25 %	5 ans
Après 1998	2,25 %	5 ans

Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite payable que doit verser la Régie des rentes du Québec.

Une prestation de raccordement est aussi offerte aux participants visés. Cette prestation est égale à 0,2 % du salaire moyen - 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, du décès, de la retraite ou de la retraite normale, multipliée par le nombre d'années de cotisation au Régime antérieures au 1er janvier 2004.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

b) Prestations de retraite (suite)

Modifications temporaires

Le régime offre jusqu'au 31 décembre 2000 aux participants et jusqu'au 31 décembre 2003 aux participants visés la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, à condition que l'âge et le nombre d'années de cotisation totalisent 80 à la date de cessation d'emploi.

c) Prestations au décès

En cas de décès, le règlement prévoit diverses prestations payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

d) Prestations en cas de cessation de service

Conformément aux règles d'acquisition de rente du règlement, des prestations doivent être versées en cas de cessation de service. Ces prestations ne peuvent en aucun cas être inférieures aux cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

e) Transferts de valeurs et remboursements

Conformément au règlement, le participant qui quitte l'employeur avant l'âge de 55 ans a droit à un remboursement de ses cotisations, plus l'intérêt, ou à une rente différée ou à un transfert de la valeur actuelle de sa rente différée à l'extérieur du Régime ou à une combinaison des deux formules précédentes.

f) Rachats de périodes de non-cotisation

En 2000, un programme temporaire de rachats de périodes de non-cotisation est offert aux participants à certaines conditions. Le coût de ce programme pour le Régime est limité à 50 millions de dollars. Les périodes de non-cotisation admissibles pourront être rachetées à compter de 2001.

Modifications temporaires

Le règlement permet, en outre, aux participants jusqu'au 31 décembre 2000, et aux participants visés jusqu'au 31 décembre 2003, de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

g) Financement du Régime

Conformément aux dispositions du règlement, les participants doivent verser une cotisation égale au total des éléments suivants: 5,82 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,02 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles établi selon la même loi et 5,82 % de la tranche de salaire au-delà du maximum des gains admissibles.

Pour chaque participant qui cotise au Régime, l'employeur verse une cotisation, dans la mesure où elle est admissible, égale au total des éléments suivants: 10,48 % du salaire, jusqu'à concurrence de l'exemption générale, 8,68 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 10,48 % de la tranche de salaire au-delà du maximum des gains admissibles.

Pour la période du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2000, conformément aux dispositions du règlement, l'employeur versait une cotisation, dans la mesure où elle était admissible, égale à celle des participants. De plus, sauf exception prévue au règlement, l'employeur doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du Régime.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

g) Financement du régime (suite)

Nonobstant ce qui précède, les cotisations des participants visés et les cotisations de l'employeur sont suspendues depuis le 10 mai 1999. Ce congé de cotisations, pour les participants visés, restera en vigueur tant et aussi longtemps que les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du Régime présenteront un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %.

h) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout gouvernement, société ou autre organisme ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes sont versées au Régime à titre de cotisations des participants.

i) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont assumés par le Régime.

j) Filiales

Les régimes de retraite suivants et le Régime de retraite d'Hydro-Québec ont été fusionnés en date du 1er janvier 1999: le Régime de retraite des employés de la Compagnie d'électricité du Sud du Canada Ltée, le Régime de retraite des employés de la Compagnie d'électricité du Nord du Québec Limitée, le Régime de retraite des employés de la Compagnie électrique du Saguenay et le Régime de retraite des employés de La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements

Les postes Obligations et Actions en devises étrangères se composent de placements libellés en devises, indépendamment de la résidence de l'entité émettrice.

Les placements sont présentés à la juste valeur en fin d'exercice.

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours acheteurs établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Placements (suite)

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers, dans les catégories de placements auxquelles ils se rapportent. Les instruments dérivés incluent notamment les contrats de change à terme, les options, les contrats à terme normalisés, les bons de souscription et les contrats swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe contre des encaissements d'intérêt à taux variable. Les swaps boursiers et les swaps sur indices obligataires sont des contrats en vertu desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires.

b) Conversion des devises

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que l'encaisse libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements qui vise à optimiser le rapport rendement-risque des placements et à minimiser les coûts du Régime. Cette politique prévoit une diversification du portefeuille entre différentes catégories de placements (court terme, revenu fixe, revenu variable, etc.) tout en limitant les concentrations de risque de crédit. Elle permet aussi l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs du régime et les risques inhérents au portefeuille de placements. Les instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré par le fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec une bourse reconnue ou des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Au 31 décembre 2000, 48 % du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

Obligations

Au 31 décembre 2000, le portefeuille d'obligations comprenait un montant de 329 millions de dollars attribuable aux swaps de taux d'intérêt, aux swaps boursiers et aux swaps sur indices obligataires (238 millions au 31 décembre 1999).

La juste valeur des obligations est sensible à une variation des taux d'intérêt sur les marchés. À titre indicatif, au 31 décembre 2000, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation inverse de près de 5,4 % de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Actions

Au 31 décembre 2000, 50 % des actions en devises étrangères étaient libellées en dollars des États-Unis (54 % au 31 décembre 1999).

Placements à court terme

Au 31 décembre 2000, les placements à court terme comprenaient un montant de 73 millions de dollars attribuable aux swaps boursiers et aux contrats à terme normalisés (128 millions de dollars au 31 décembre 1999).

Risque de change

Les gestionnaires de portefeuille utilisent des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change. Au 31 décembre 2000, la valeur nominale de référence de ces contrats, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 252 millions de dollars et leur juste valeur atteignait 5 millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Risque de crédit

Au 31 décembre 2000, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 484 millions de dollars, représentaient 16 % du portefeuille total de placements.

Instruments dérivés

Le tableau ci-dessous résume les placements du Régime à leur juste valeur au 31 décembre, présentés selon les critères de classification de la politique de gestion des placements et après répartition de l'effet des instruments dérivés.

	Placements	Instruments dérivés	2000	1999
Obligations				
dollars canadiens	3 751	(68)	3 683	3 234
devises étrangères	11		11	28
Actions				
dollars canadiens	2 971	297	3 268	3 556
devises étrangères	1 840	5	1 845	1 747
Prêts hypothécaires	81		81	34
Placements immobiliers	175		175	140
Placements à court terme	516	(222)	294	147
	9 345	12	9 357	8 886

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et conseillers Groupe-conseil Aon Inc. a émis un rapport portant sur les coûts et obligations découlant du régime de retraite aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à la juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actualisée des prestations constituées au 31 décembre 2000.

La valeur actualisée des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	9 452
Valeur actualisée des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	6 019
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	436
Prestations constituées	171
Prestations versées et remboursements	(322)
Redressement dû aux gains ou pertes d'expérience et au changement d'hypothèses	655
Solde à la fin de l'exercice	6 959
Excédent de la valeur de l'actif net sur la valeur actualisée des prestations constituées	2 493

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en millions dollars)

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite d'Hydro-Québec est datée du 31 décembre 1998 et présente un excédent de 957 millions de dollars de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actualisée des prestations constituées.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le portefeuille du régime comprend des titres émis par Hydro-Québec, Gaz Métropolitain Inc., Enbridge Inc. et la province de Québec. Ces titres représentent 8,2 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (6,2 % au 31 décembre 1999).

6. ÉVENTUALITÉS

À titre de fiduciaire de la caisse, Hydro-Québec fait l'objet d'un recours collectif visant à faire reconnaître le droit des participants retraités à une part du surplus du Régime de retraite d'Hydro-Québec. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime.

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le Projet de loi 102 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2000 et sanctionné le 5 décembre 2000. Les principales modifications devant être apportées aux modalités du Régime de retraite d'Hydro-Québec en vertu de ce Projet de loi sont les suivantes: l'acquisition des droits au Régime est immédiate et ce de façon rétroactive à la date de participation au Régime; le taux utilisé pour cumuler les intérêts sur le solde des cotisations salariales à compter du 1er janvier 2001 correspond au taux de rendement de la caisse de retraite; une indexation minimale est ajoutée à la rente différée entre la date de la cessation et la date où le participant atteint l'âge de 55 ans; et une garantie de rente de 10 ans doit être offerte aux futurs retraités. Ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2001.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000, ainsi que l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 2 février 2001

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000
PRODUITS	
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	185 277
Intérêts gagnés et autres revenus	38 291
Subvention – gouvernement du Québec	750
	224 318
CHARGES	
Intérêts sur la dette à long terme	192 087
Amortissement des immobilisations	28 661
Frais de gestion	750
	221 498
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	2 820

BÉNÉFICE NON RÉPARTI
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000
SOLDE AU DÉBUT	13 530
Remise du bénéfice non réparti au gouvernement du Québec (note 7)	(13 530)
Bénéfice net de l'exercice	2 820
SOLDE À LA FIN	2 820

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	Bilan au 31 décembre 2000	Bilan d'ouverture au 1er janvier 2000
ACTIF		
Immobilisations (note 3)	1 857 228	1 885 889
Prêts (note 4)	471 679	482 533
Intérêts courus sur prêts	7 507	7 694
Débiteurs	37 596	39 918
Encaisse (note 5)	36 556	32 701
	2 410 566	2 448 735
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	2 335 237	2 372 729
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 282	5 368
Gouvernement du Québec	70	88
Intérêts courus à payer	53 627	55 167
Emprunt temporaire		1 853
	2 394 216	2 435 205
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	13 530	
Bénéfices non répartis	2 820	13 530
	16 350	13 530
	2 410 566	2 448 735

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Luc Lesage, vice-président
Jacques Caron, administrateur

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net de l'exercice	2 820
Ajustement pour amortissement des immobilisations	28 661
Variation des éléments hors caisse	
Diminution des intérêts courus sur prêts	187
Diminution des débiteurs	2 322
Diminution des intérêts courus à payer	(1 540)
Diminution des subventions reportées	(104)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	32 346
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement sur dette à long terme	(37 492)
Remboursement de l'emprunt temporaire	(1 853)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(39 345)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Encaissement sur prêts	10 854
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	3 855
ENCAISSE AU DÉBUT	32 701
ENCAISSE À LA FIN	36 556
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	
Intérêts payés au cours de l'exercice	193 627

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q., 1999, c. 16) a pour mission:

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices municipaux d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;

- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices municipaux d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Les opérations de Immobilière SHQ ont débuté le 1er janvier 2000.

Les droits et obligations de la Société d'habitation du Québec ont été cédés le 1er janvier 2000 à la valeur comptable correspondant à un montant total net de 13,5 millions de dollars.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Immobilière SHQ ont été préparés par la direction de la Société d'habitation du Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Amortissement des immeubles

Les immeubles sont amortis sur une durée d'utilisation prévue variant entre 35 et 40 ans. L'amortissement de ces immeubles est calculé selon la méthode l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 % l'an.

3. IMMOBILISATIONS

	31 décembre 2000			1er janvier 2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût
Terrains *	101 398		101 398	101 398
Immeubles	1 784 491	28 661	1 755 830	1 784 491
	1 885 889	28 661	1 857 228	1 885 889

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal pour un montant de 13,7 millions de dollars.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. PRÊTS

	31 décembre 2000				1er janvier 2000
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de:					
6,750 % à 6,875 %	12 560	73 107		85 667	89 194
7,000 % à 7,500 %	398	58 957	16 404	75 759	76 994
7,625 % à 7,875 %	112	117 384	55 578	173 074	175 759
8,000 % à 8,625 %		37 996	84 009	122 005	123 818
10,500 % à 15,125 %	1 943		205	2 148	2 187
	15 013	287 444	156 196	458 653	467 952
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de:					
6,670 %		489		489	502
6,875 %		9 597		9 597	9 812
8,000 %			2 940	2 940	2 965
		10 086	2 940	13 026	13 279
Avance temporaire					1 302
	15 013	297 530	159 136	471 679	482 533

Les montants des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts à long terme se détaillent comme suit:

2001	8 813
2002	8 911
2003	9 602
2004	10 347
2005	11 150
	48 823
2006 à 2010	69 940
2011 à 2015	101 579
2016 à 2020	143 808
2021 à 2025	91 916
2026 à 2030	15 613
Total	471 679

5. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,5 %. Le taux au 31 décembre 2000 est de 6 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. DETTE NETTE

	31 décembre 2000	1er janvier 2000
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations, 5,545 % à 7,450 %, remboursables par versements mensuels, échéant de 2001 à 2005	730 442	744 228
Obligations, 7,500 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation, échéant en 2007	398	440
Obligations, 6,875 % à 8,625 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation, échéant de 2019 à 2025	325 706	331 258
Obligations, 7,250 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation, échéant de 2026 à 2032	102 474	104 030
Obligations, 5,944 %, remboursables par versements annuels, échéant en 2014	1 470	1 536
Obligations, 5,944 %, remboursables par versements annuels, échéant de 2026 à 2032	328 933	333 293
Emprunt garanti par hypothèque immobilière, 7,875 %, remboursable par versements mensuels, échéant en 2023	611	620
	1 490 034	1 515 405
Autres		
Obligations, remboursables par versements annuels et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Série I, portant intérêt au taux de 10,500 %, échéant en 2002	94 287	96 127
Série H, portant intérêt au taux de 9,300 %, échéant en 2004	79 260	80 493
Série J, portant intérêt au taux de 10,750 %, échéant en 2008	153 492	156 354
Série K, portant intérêt au taux de 10,900 %, échéant en 2009	44 602	45 382
Série L, portant intérêt au taux de 11,375 %, échéant en 2010	118 626	119 613
Série M, portant intérêt au taux de 10,800 %, échéant en 2011	168 215	170 121
Série N, portant intérêt au taux de 8,950 %, échéant en 2013	186 233	188 735
Emprunt à terme, 6,670 %, remboursable par versements mensuels, échéant en 2004	488	499
	845 203	857 324
	2 335 237	2 372 729

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. DETTE NETTE (suite)

Tous les éléments de la dette à long terme portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur échéance.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit:

2001	40 639
2002	43 887
2003	47 429
2004	51 256
2005	55 446
	238 657
2006 à 2010	353 007
2011 à 2015	510 557
2016 à 2020	562 780
2021 à 2025	501 968
2026 à 2032	168 268
Total	2 335 237

7. CAPITAL-ACTIONS

Au cours de l'exercice, conformément à la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c. 16), le bénéfice non réparti au 1er janvier 2000 a été remis au ministre d'État à l'Économie et aux Finances qui a alors souscrit et payé à Immobilière SHQ 135 300 actions, portant le capital-actions émis et payé à 13,5 millions de dollars

	31 décembre 2000	1er janvier 2000
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	13 530	

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des organismes apparentés. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent au bilan en fin d'exercice se chiffrent à:

Société d'habitation du Québec	
Frais de gestion	750
Société de gestion immobilière – SHQ	
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 608
Débiteurs	432

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Corporation d'hébergement du Québec	
Intérêts gagnés et autres revenus	2 852
Prêts	36 949
Intérêts courus sur prêts	1 380

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière – SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Emprunts temporaires

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porterait intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel.

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan d'ouverture au 1er janvier 2000 et le bilan au 31 décembre 2000 de Immobilière SHQ ainsi que les états des résultats, du bénéfice non réparti et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 1er janvier et au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 23 avril 2001

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	13 782 700 $	11 798 200 $
Services rendus	5 227 480	5 077 439
Autres revenus	179 425	119 903
	19 189 605	16 995 542
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	13 830 110	12 353 424
Honoraires professionnels	1 346 538	1 696 608
Loyers	1 392 334	1 318 267
Achats de données statistiques	298 118	531 595
Services et fournitures informatiques	560 810	511 889
Communications	395 954	324 768
Frais de bureau	271 324	264 542
Frais de déplacement et de séjour	269 975	237 404
Frais de formation	69 640	107 406
Impression – Questionnaire et publications	71 034	101 873
Amortissement des immobilisations	442 770	260 695
Amortissement des frais reportés		11 875
Autres dépenses	49 940	83 017
	18 998 547	17 803 363
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	191 058	(807 821)
DÉFICIT AU DÉBUT	(874 808)	(66 987)
DÉFICIT À LA FIN	(683 750) $	(874 808) $

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 069 247 $	159 769 $
Débiteurs	1 466 109	1 794 753
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	1 476 231
Travaux en cours	337 056	152 467
Frais payés d'avance	198 893	49 017
Stocks	21 045	5 940
	4 358 549	3 638 177
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	1 077 814	1 344 013
Immobilisations (note 4)	1 945 995	813 292
	7 382 358 $	5 795 482 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 067 244 $	1 591 558 $
Avances de clients sur contrats de service	1 085 111	234 897
Revenus reportés	2 562 555	1 840 410
Indemnités de vacances dues aux employés	1 234 815	1 118 831
	5 949 725	4 785 696
Provision pour congés de maladie (note 6)	2 116 383	1 884 594
DÉFICIT	(683 750)	(874 808)
	7 382 358 $	5 795 482 $

Yvon Fortin
Directeur général

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	191 058 $	(807 821) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	442 770	260 695
Amortissement des frais reportés		11 875
Variation de la provision pour congés de maladie	231 789	(2 894)
Perte sur aliénation d'immobilisations	3 025	
	868 642	(538 145)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	328 644	(81 138)
Augmentation des frais payés d'avance	(149 876)	(29 086)
Variation des stocks	(15 105)	4 239
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	1 476 231	
Variation des créditeurs	(524 314)	886 522
Augmentation des avances de clients sur contrats de services	850 214	109 273
Augmentation des travaux en cours	(184 589)	(134 738)
Variation des revenus reportés	722 145	(32 131)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	115 984	57 289
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 487 976	242 085
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 578 498)	(516 219)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES	1 909 478	(274 134)
ENCAISSE AU DÉBUT	159 769	433 903
ENCAISSE À LA FIN	2 069 247 $	159 769 $

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué par la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.Q. 1998, chapitre 44). L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants:

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêts. La partie à long terme au montant de 1 077 814 $ (2000: 1 344 013 $) sera recouverte sur une période de quatre ans à raison de 266 200 $ par année.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	268 716 $	25 738 $	242 978 $	138 005 $
Ameublement	172 924	26 875	146 049	43 914
Équipement	29 189	3 746	25 443	910
Équipement informatique	927 102	390 421	536 681	277 471
Développement informatique	1 027 038	231 720	795 318	335 621
Logiciels	98 226	23 801	74 425	17 371
Système téléphonique	125 101		125 101	
	2 648 296 $	702 301 $	1 945 995 $	813 292 $

Des acquisitions d'immobilisations classées sous les rubriques: «Développement informatique» et «Système téléphonique» et comptabilisées au coût de 700 658 $ n'ont pas été amorties au cours du présent exercice. Les travaux de développement n'étaient pas terminés et le système téléphonique n'était pas encore opérationnel en date de fin d'exercice.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 414 944 $ (2000: 532 536 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	1 884 594 $	1 887 488 $
Charge de l'exercice	414 219	223 054
Prestations versées au cours de l'exercice	182 430	225 948
Solde à la fin	2 116 383 $	1 884 594 $

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général

Québec, le 14 septembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus, dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, sauf les exceptions prévues par la loi, dont le coût dépasse, dans la même année financière, les sommes dont il dispose pour l'année au cours de laquelle ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or le déficit cumulé au 31 mars 2001 au montant de 683 750 $ témoigne que l'Institut a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait pour l'année financière 2000-2001. Aucun des motifs d'exception prévus à la loi ne pouvant être invoqué, l'Institut a contrevenu à sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 septembre 2001

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. O-8.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999 (note 3)
REVENUS		
Contributions des corps de police	7 986 832 $	7 963 143 $
Hébergement (note 4)	2 545 213	2 592 126
Inscriptions (note 4)	2 565 441	2 647 052
Intérêts	81 588	88 740
Autres	150 097	123 970
	13 329 171	13 415 031
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)	8 675 089	8 231 451
Transport et communication	198 688	270 808
Services professionnels	404 855	353 638
Entretien et réparations	115 094	112 197
Loyer	1 944 781	2 238 962
Location d'espaces d'hébergement et autres	158 003	147 989
Fournitures et matériel pédagogique (note 6)	950 884	990 714
Mobilier et équipement	193 484	387 764
Frais bancaires	5 174	13 172
Amortissement des immobilisations	427 182	372 034
	13 073 234	13 118 729
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	255 937 $	296 302 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	1 806 468 $	1 438 402 $
Redressement		
Vacances et congés de maladie accumulés (note 3)	836 051	764 287
Solde au début redressé	970 417	674 115
Excédent des revenus sur les dépenses	255 937	296 302
SOLDE À LA FIN	1 226 354 $	970 417 $

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2000

	2000	1999 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 991 819 $	3 539 262 $
Débiteurs	1 601 093	1 446 618
Contributions à recevoir des corps de police	2 852 908	2 789 885
Stocks	45 887	27 941
	8 491 707	7 803 706
Immobilisations (note 7)	1 193 283	1 118 848
	9 684 990 $	8 922 554 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		
Salaires à payer	378 580 $	93 548 $
Autres	661 211	745 567
Provision pour vacances	386 245	362 989
Revenus reportés (note 8)		
Contributions des corps de police	6 169 712	5 949 947
Autres	381 333	327 024
	7 977 081	7 479 075
Provision pour congés de maladie	481 555	473 062
	8 458 636	7 952 137
AVOIR	1 226 354	970 417
	9 684 990 $	8 922 554 $

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2000

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de police du Québec, corporation constituée par la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. O-8.1), a pour objet de contribuer par l'enseignement et la recherche à la formation et au perfectionnement des policiers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'Institut n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de publications, de produits alimentaires et de munitions sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 ans

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les obligations découlant des vacances et des congés de maladie accumulés par les employés de l'Institut à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif.

La variation annuelle de ces passifs est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000	1999
REVENUS ET DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	31 749 $	71 764 $
Excédent des revenus sur les dépenses	(31 749)	(71 764)
BILAN		
Provision pour vacances	386 245	362 989
Provision pour congés de maladie	481 555	473 062
Avoir	(867 800)	(836 051)

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2000

4. REVENUS - HÉBERGEMENT ET INSCRIPTIONS

	Hébergement		Inscriptions	
	2000	1999	2000	1999
Formation policière de base	1 371 200 $	1 389 641 $	997 161 $	1 097 474 $
Formation policière spécialisée et continue	932 664	935 722	1 166 195	1 119 820
Location de chambres	222 491	241 342		
Centre d'appréciation du personnel de la police	18 858	25 421	402 085	429 758
	2 545 213 $	2 592 126 $	2 565 441 $	2 647 052 $

5. DÉPENSES - TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2000	1999
Policiers – Sûreté du Québec	397 409 $	510 127 $
Policiers municipaux	1 151 504	1 193 839
Formateurs et conférenciers	573 919	327 531
Autres employés	6 552 257	6 199 954
	8 675 089 $	8 231 451 $

6. FOURNITURES ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

	2000	1999
Munitions, cibles de tir	140 313 $	130 543 $
Essence, pneus et accessoires d'automobile	84 314	72 295
Papeterie, fournitures et articles de bureau	98 796	116 558
Fournitures informatiques et audiovisuelles	43 463	41 421
Matériel pédagogique, volumes et périodiques	90 122	113 055
Produits alimentaires et fournitures de cuisine	351 378	354 330
Tissus et vêtements	119 904	133 074
Fournitures d'hébergement, d'entretien et objets promotionnels	22 594	29 438
	950 884 $	990 714 $

7. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	1 085 580 $	606 991 $	478 589 $	405 146 $
Matériel roulant	1 046 790	624 479	422 311	393 095
Améliorations locatives	551 085	392 569	158 516	193 924
Équipement et logiciels informatiques	398 282	264 415	133 867	126 683
	3 081 737 $	1 888 454 $	1 193 283 $	1 118 848 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 501 617 $ (1999: 299 906 $).

8. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation policière de base.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 258 208 $ (1999: 324 866 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libérés par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de police du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut de police du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Jean, CMA
Directeur de l'administration

Nicolet, le 1er septembre 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de police du Québec au 30 juin 2000 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des obligations découlant des vacances et des congés de maladie accumulés expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er septembre 2000

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	15 397 574 $	14 931 282 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	312 967	665 978
Enseignement régulier	360 244	457 664
Restauration	1 731 708	1 561 628
Hébergement	1 185 567	1 103 181
Intérêts sur placements	296 320	232 784
Services professionnels	684 406	359 698
Autres revenus	425 803	506 207
	20 394 589	19 818 422
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	11 165 995	10 759 555
Fournitures pédagogiques et administratives	2 034 704	2 229 185
Entretien et réparations	1 252 066	1 277 464
Services auxiliaires	1 262 506	1 161 503
Frais financiers	327 190	332 975
Taxes foncières et autres	917 226	917 030
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 126 936	1 016 979
Communications et déplacements	444 394	510 342
Autres frais administratifs	198 530	243 165
Amortissement des immobilisations	1 358 138	1 433 070
	20 087 685	19 881 268
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	306 904	(62 846)
EXCÉDENT AU DÉBUT	932 764	995 610
EXCÉDENT À LA FIN	1 239 668 $	932 764 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	370 730 $	1 032 099 $
Placements temporaires, au coût (note 4)	1 717 343	324 863
Débiteurs et intérêts courus (note 5)	714 856	789 037
Stocks (note 6)	314 187	302 308
Frais payés d'avance	627 597	560 327
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	1 955 950	1 354 035
Placements, au coût amorti (note 7)	2 931 847	
	8 632 510	4 362 669
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)		505 875
Placements, au coût amorti (note 7)		2 040 770
Frais reportés	5 562	12 978
Immobilisations (note 8)	11 306 678	11 382 804
	19 944 750 $	18 305 096 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 986 941 $	3 587 541 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	2 698 000	
	7 684 941	3 587 541
Apports reportés (note 9)	10 368 414	10 435 064
Dette à long terme (note 10)		2 698 000
	18 053 355	16 720 605
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent	1 239 668	932 764
	1 891 395	1 584 491
	19 944 750 $	18 305 096 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Richard Payette, Président du conseil d'administration
Robert Gagnon, Vice-président du conseil d'administration
et président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	306 904 $	(62 846) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 358 138	1 433 070
Virement des apports reportés	(66 650)	(572 522)
Amortissement des primes à l'achat de placements	93 604	24 060
Amortissement des frais reportés	7 416	7 417
Perte sur disposition d'immobilisations		3 444
	1 699 412	832 623
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
Variation des débiteurs et intérêts courus	74 181	(253 747)
Augmentation des stocks	(11 879)	(31 484)
Augmentation des frais payés d'avances	(67 270)	(26 880)
Variation de la subvention à recevoir	(96 040)	622 440
Augmentation des créditeurs et frais courus	1 399 400	1 106 636
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 298 392	1 416 965
	2 997 804	2 249 588
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 284 148)	(952 246)
Acquisition de placements à long terme	(11 657 345)	(10 635 264)
Vente de placements à long terme	10 674 800	9 991 973
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 266 693)	(1 595 537)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	731 111	654 051
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 356 962	702 911
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	2 088 073 $	1 356 962 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2000

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du Gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeuble et améliorations de nature permanente	4 % et 10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Encaissée	15 259 584 $	14 953 400 $
À recevoir à la fin de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations	505 875	1 180 375
Fonctionnement	723 300	545 275
Immobilisations	726 775	134 260
Reportée de l'exercice précédent:		
Apports reportés – immobilisations	10 207 464	10 807 786
Montants à reporter	27 422 998 $	27 621 096 $

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2000	1999
Montants reportés	27 422 998 $	27 621 096 $
À recevoir au début de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations	1 180 375	2 023 500
Fonctionnement	545 275	424 875
Immobilisations	134 260	33 975
Reportée de l'exercice subséquent:		
Apports reportés – immobilisations	10 165 514	10 207 464
	12 025 424	12 689 814
	15 397 574 $	14 931 282 $

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont composés de dépôts encaissables en tout temps et portent intérêt à un taux de 5,75 %.

5. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2000	1999
Remboursement de taxes à recevoir	67 601 $	75 394 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	168 969	73 230
Enseignement régulier	5 113	215 545
Hébergement et restauration	245 631	173 879
Intérêts courus sur placements	58 659	36 825
Autres	168 883	214 164
	714 856 $	789 037 $

6. STOCKS

	2000	1999
Petit matériel de cuisine	97 240 $	111 320 $
Fournitures d'entretien et outillage	98 685	96 444
Aliments et boissons	118 262	94 544
	314 187 $	302 308 $

7. PLACEMENTS

Les placements sont composés d'obligations échéant en 2001 et portent intérêt à des taux fixes variant de 4,5 % à 11 %. Leur valeur marchande au 30 juin 2000 s'élève à 2 973 774 $ (2 032 536 $ en 1999). Les placements sont présentés au coût amorti car l'Institut prévoit recouvrer la valeur nominale de ces titres à leur échéance. Le produit de leur vente servira au remboursement de la dette à long terme échéant en 2001.

En août 1999, l'Institut a reçu une somme de 40 000 $ d'une fondation afin d'administrer un programme de bourse réservé aux étudiants pour des stages. Au 30 juin 2000, un montant de 41 531 $ est inclus dans les placements. Ce montant est composé du capital et des revenus d'intérêts. Au 30 juin 2000, aucune bourse n'avait été versée.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2000

8. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immeuble et améliorations de nature permanente *	18 952 284 $	8 963 850 $	9 988 434 $	10 411 266 $
Équipement de cuisine et matériel technique *	1 096 875	402 672	694 203	284 591
Ameublement et agencement	555 076	265 703	289 373	340 477
Équipement informatique et logiciel *	1 037 250	702 582	334 668	346 470
	21 641 485 $	10 334 807 $	11 306 678 $	11 382 804 $

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 216 483 $.

En mars 2000, l'Institut a déposé un rapport d'avant-projet de requalification de l'édifice au Gouvernement afin d'obtenir son autorisation. Ce rapport est encore à l'étude au moment de la parution des états financiers. Au cours du prochain exercice, l'Institut aura plus d'information sur les composantes de ce projet.

Au cours du présent exercice, le Gouvernement a prévu dans l'enveloppe budgétaire une première tranche de 1 800 000 $ pour le financement des travaux de rénovation et de mise à niveau de l'édifice et des équipements de l'Institut. Au 30 juin 2000, des travaux pour un montant de 724 489 $ ont été réalisés.

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports reçus pour des immobilisations sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	2000	1999
Gouvernement du Québec		
Solde au début	10 207 464 $	10 807 786 $
Subvention du gouvernement du Québec	1 146 336	673 863
Amortissement de l'apport reporté	(1 188 286)	(1 274 185)
Solde à la fin	10 165 514	10 207 464
Autres		
Solde au début	227 600	199 800
Apport		50 000
Amortissement de l'apport reporté	(24 700)	(22 200)
Solde à la fin	202 900	227 600
	10 368 414 $	10 435 064 $

10. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Obligations garanties par le gouvernement du Québec et non rachetables par anticipation		
Série «1», 10,50 %, échéant le 27 mars 2001	2 698 000 $	2 698 000 $
Versement sur la dette à long terme échéant à court terme	2 698 000	
Solde au 30 juin		2 698 000 $

11. ENGAGEMENTS

L'Institut s'est engagé par divers contrats d'acquisitions d'immobilisations pour un montant de 194 554 $ durant le prochain exercice.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 410 620 $ (1999: 475 594 $). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse	370 730 $	1 032 099 $
Placements temporaires	1 717 343	324 863
	2 088 073 $	1 356 962 $

Les intérêts versés par l'Institut au cours de l'exercice s'élèvent à 283 290 $ (1999: 283 290 $).

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Christine Martel
Directrice générale

Julien Girard, CGA
Directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 1er septembre 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2000 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er septembre 2000

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	17 726 567 $	4 157 999 $	21 884 566 $	5 600 935 $	255 351 $	5 856 286 $
Subventions du gouvernement du Canada		460 423	460 423		208 701	208 701
Autres subventions	53 310	190 508	243 818	51 349	95 600	146 949
Ventes de services	613 375	1 343 993	1 957 368	428 642	1 011 924	1 440 566
Amortissement des apports reportés	402 179		402 179	130 028		130 028
Intérêts	249 466		249 466	62 761		62 761
Apport d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (note 4)	157 519		157 519			
	19 202 416	6 152 923	25 355 339	6 273 715	1 571 576	7 845 291
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	10 576 918	2 008 445	12 585 363	2 854 038	433 128	3 287 166
Fournitures médicales et de laboratoires	1 322 725	1 590 817	2 913 542	95 355	47 078	142 433
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux	1 980 306		1 980 306	1 202 899		1 202 899
Loyer	1 383 801		1 383 801	195 331		195 331
Services professionnels et administratifs	681 481	464 420	1 145 901	176 232	118 689	294 921
Radiation de créances (note 5)	854 040	109 182	963 222			
Amortissement des immobilisations	509 215	28 577	537 792	194 822		194 822
Dépenses de bureau	300 048	74 302	374 350	58 936	10 780	69 716
Soutien à l'expertise	329 574		329 574	593 367		593 367
Frais de déplacement	259 717	36 847	296 564	112 379	9 028	121 407
Télécommunications	240 415	1 241	241 656	45 524	402	45 926
Entretien et réparations	204 902	25 284	230 186	29 598	12 545	42 143
Documentation	225 984	274	226 258	159 193	32	159 225
Formation	73 010	11 896	84 906	8 068	1 613	9 681
Matériel roulant	67 394		67 394	39 398	123	39 521
Frais de fonctionnement des comités	25 668	14 088	39 756	6 049	1 330	7 379
Assurances	8 331		8 331	5 032		5 032
Intérêts et frais bancaires	7 815	165	7 980	2 791		2 791
Location d'équipements	3 604	992	4 596	4 170		4 170
Organisation d'un congrès en santé publique				428 665		428 665
	19 054 948	4 366 530	23 421 478	6 211 847	634 748	6 846 595
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	147 468 $	1 786 393 $	1 933 861 $	61 868 $	936 828 $	998 696 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début	95 389 $	33 521 $
Excédent des produits sur les charges des activités régulières de l'exercice	147 468	61 868
Solde à la fin	242 857 $	95 389 $
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 6)		
Solde au début	2 481 810 $	
Apports attribuables à l'actif transféré à la suite de la cession d'activités du réseau de la santé et des services sociaux		1 544 982 $
Excédent des produits sur les charges des projets spéciaux de l'exercice	1 786 393	936 828
Solde à la fin	4 268 203 $	2 481 810 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 353 227 $	2 318 824 $
Débiteurs (note 7	2 336 318	2 168 906
Dépôts sur acquisition d'actifs	429 260	
Frais payés d'avance	24 540	1 987
Stock de fournitures – au coût	154 966	
	8 298 311	4 489 717
Immobilisations (note 8)	1 912 085	1 018 018
	10 210 396 $	5 507 735 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	3 928 085 $	1 766 267 $
Provision pour congés de maladie (note 12)	512 317	275 804
Apports reportés	1 258 934	888 465
	5 699 336	2 930 536
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	242 857	95 389
Excédent affecté	4 268 203	2 481 810
	4 511 060	2 577 199
	10 210 396 $	5 507 735 $

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Louis Bernard
André Beauchamp

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir la ministre de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique. Depuis le 12 septembre 1999, l'Institut a pris en charge les activités du Centre de toxicologie du Québec, du Service provincial de dépistage par laboratoire et du Centre antipoison et depuis le 1er avril 2000, l'Institut a pris également en charge les activités du Laboratoire de santé publique du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel roulant	10 à 66 2/3 %
Matériel informatique	20 à 66 2/3 %
Mobilier et équipement	20 à 40 %
Améliorations locatives	20 %

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Fonctionnement	17 676 567 $	5 311 747 $
Projets spéciaux	4 157 999	255 351
Autres	50 000	64 288
Organisation d'un congrès en santé publique		224 900
	21 884 566 $	5 856 286 $

4. APPORT D'UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

À la suite de la cession des activités du Laboratoire de santé publique du Québec en date du 1er avril 2000, l'Institut a reçu à titre d'apport d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, un stock de fournitures d'un montant de 157 519 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. RADIATION DE CRÉANCES

L'Institut a radié des créances de 963 222 $ à recevoir d'établissements et qui concernaient les banques de congés de maladie et vacances des employés transférés lors de la cession d'activités du réseau de la santé et des services sociaux.

6. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration de l'Institut a décidé d'affecter l'excédent attribuable à la réalisation de projets spéciaux au développement de l'Institut, notamment pour combler le financement de projets d'immobilisations, d'infrastructures et de projets particuliers en relation directe avec sa mission, lorsque techniquement possible, et ce, sans compromettre les activités des projets en cours.

7. DÉBITEURS

	2001	2000
Gouvernement du Québec	1 711 949 $	1 065 245 $
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	265 643	697 655
Autres	358 726	406 006
	2 336 318 $	2 168 906 $

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements spécialisés	1 912 406 $	385 836 $	1 526 570 $	783 164 $
Matériel informatique	498 757	303 831	194 926	153 962
Matériel roulant	48 800	17 599	31 201	36 658
Mobilier et équipement	171 500	52 452	119 048	44 234
Améliorations locatives	44 822	4 482	40 340	
	2 676 285 $	764 200 $	1 912 085 $	1 018 018 $

Les apports reçus sous formes d'immobilisations amortissables lors de la cession d'activités du réseau de la santé et des services sociaux s'élèvent à 582 648 $ (2000: 1 018 493 $). Les acquisitions s'élèvent à 849 211 $ (2000: 130 339 $), dont un montant de 456 604 $ (2000: 95 014 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 35 325 $ a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Gouvernement du Québec	145 016 $	99 338 $
Régies régionales et établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 046 174	448 136
Autres	2 736 895	1 218 793
	3 928 085 $	1 766 267 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 8 mai 2001, le gouvernement du Québec a autorisé un projet d'agrandissement, visant un niveau de sécurité accru pour le Laboratoire de santé publique du Québec, dont la livraison sera effectuée en début 2003. Le 3 juillet 2001, le gouvernement du Québec a également autorisé un projet afin de regrouper les effectifs de Québec de l'Institut en une solution immobilière unique, et ce, pour livraison vers le mois de juin 2002. Lorsque terminés, ces deux projets auront un impact financier annuel d'environ 2,1 M$ sur la charge de loyer de l'Institut.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les éléments de l'actif transféré du réseau de la santé et des services sociaux ont été comptabilisés à leur valeur comptable. En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 332 260 $ (2000: 88 440 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeurs.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	275 804 $	
Transfert suite à la cession d'activités du réseau de la santé et des services sociaux	245 746	289 281 $
Charge de l'exercice	239 062	52 168
Prestations versées au cours de l'exercice	(248 295)	(65 645)
Solde à la fin	512 317 $	275 804 $

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louis-Étienne Bernard
Président-directeur général

Québec, le 19 juillet 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 19 juillet 2001

INVESTISSEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 15)	71 569	84 923
Prime au risque – gouvernement du Québec	13 637	12 656
Primes au risque – entreprises clientes		
Options d'achat d'actions	2 630	4 670
Autres	6 290	1 555
Honoraires de garantie	6 603	5 118
Commissions d'engagement	5 100	4 845
Gain sur disposition d'actions		1 159
Autres revenus	821	892
	106 650	115 818
Frai d'intérêt (note 16)	(54 615)	(68 404)
Honoraires- intermédiaires financiers	(57)	
REVENU NET AVANT LA PROVISION POUR PERTES ET LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	51 978	47 414
Provision pour pertes (note 8)	(54 237)	(38 498)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 8)	12 880	38 962
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	10 621	47 878
Contributions financières non remboursables	(164 460)	(117 965)
Contributions financières non remboursables assumées par le gouvernement du Québec	164 460	117 965
Frais d'exploitation et d'administration (note 17)	(34 723)	(27 903)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	26 034	23 869
Autres dépenses	(354)	(350)
REVENU NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	1 578	43 494
Quote-part des résultats d'une société satellite	(15)	
REVENU NET	1 563	43 494
EXCÉDENT AU DÉBUT	95 378	51 884
EXCÉDENT À LA FIN	96 941	95 378

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse		1 491
Placements temporaires	250	
Placements (note 3)	1 311	100
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 4 et 8)	661 348	694 097
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 8)	70 758	75 308
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 8)	19 864	16 319
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 8)	175 032	191 990
Immobilisations (note 9)	6 049	6 022
Autres éléments d'actif (note 10)	70 512	43 570
TOTAL DE L'ACTIF	1 005 124	1 028 897
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Découvert bancaire	32 284	
Emprunts à court terme (note 11)	221 500	175 500
Emprunts à long terme (note 12)	489 916	594 791
Intérêts échus et courus sur les emprunts (note 13)	11 008	12 436
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 7 et 8)	102 592	101 972
Autres éléments de passif (note 14)	17 939	15 876
	875 239	900 575
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Excédent	96 941	95 378
	129 885	128 322
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	1 005 124	1 028 897
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 7 et 8)	601 284	489 096

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Louis L. Roquet, Président-directeur général
Jean Pronovost, Président du conseil d'administration

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	1 563	43 494
Ajustements pour:		
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur les emprunts à long terme	75	225
Amortissement de l'escompte sur les placements	(10)	
Gain sur disposition d'actions		(1 159)
Virement de revenus reportés	(192)	(192)
Provision pour pertes	54 237	38 498
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(12 880)	(38 962)
Amortissement des immobilisations	1 482	1 223
Quote-part des résultats d'une société satellite	15	
	44 290	43 127
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 18)	(37 916)	(34 791)
	6 374	8 336
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 216)	
Diminution nette des prêts	21 033	191 368
Diminution nette des actions	4 513	43 012
Augmentation nette des parts	(3 845)	(6 247)
Acquisition d'immobilisations	(1 509)	(1 862)
	18 976	226 271
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des emprunts à court terme	46 000	36 000
Emprunts à long terme	1 600	
Remboursement des emprunts à long terme	(106 475)	(269 668)
	(58 875)	(233 668)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(33 525)	939
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 491	552
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	(32 034)	1 491
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse (découvert bancaire)	(32 284)	1 491
Placements temporaires	250	
	(32 034)	1 491
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	55 754	73 874

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Investissement-Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (L.R.Q., c. I-16.1).

La Société Investissement-Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du Gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement-Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le Gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le Gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive.

La Société Garantie-Québec, filiale à part entière d'Investissement-Québec, a pour objet de faciliter le financement des entreprises québécoises, principalement en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Garantie-Québec peut également fournir toute autre forme d'aide financière, notamment pour accroître l'investissement des petites et moyennes entreprises ou pour appuyer leurs projets en matière de recherche et de développement ou d'exportation. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec édicte que la Société établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 7 juillet 1999 (décret numéro 827-99) et prend fin le 31 mars 2001. Un nouveau plan d'affaires est en élaboration.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement-Québec et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Garantie-Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc. et 9071-2076 Québec inc.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse, le découvert bancaire ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les billets à recevoir sont comptabilisés au coût. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les escomptes sur les billets à recevoir sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Le placement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Le revenu d'intérêt sur les prêts et les parts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toutefois, lorsqu'un prêt non garanti par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêts par la suite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts, actions et parts (suite)

Le revenu de dividende sur actions est comptabilisé au moment de l'encaissement. Les gains et les pertes sur disposition d'actions sont inscrits à la date de la cession et du transfert des actions.

La valeur comptable des prêts non garantis par le gouvernement du Québec restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions non participantes est ramenée à la valeur des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

Les biens saisis destinés à être vendus sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits au moindre du solde du prêt au moment de la saisie ou du produit net estimatif lié à la vente de ces biens. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Les actions participantes provenant de prêts restructurés non garantis par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Le solde des garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, est présenté au bas du bilan de la Société.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du solde des garanties et de la provision cumulée pour pertes sur garanties.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, actions ou aux parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ses actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan de la Société. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des risques prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, les sociétés clientes sont toutes regroupées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est constamment mise à jour.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement des dossiers faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les trois autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables un an après le classement des entreprises.

Les interventions financières faisant partie de l'une ou l'autre des catégories de risque décrites précédemment et affichant un solde cumulatif par entreprise exceptionnellement élevé font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrement total ou partiel de la valeur de rachat de ces actions, celles-ci sont provisionnées à 100 %.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume une quote-part de la provision pour pertes de la Société. Cette quote-part correspond à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant les pertes sur les interventions financières garanties et les contributions financières non remboursables, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant certains revenus (prime au risque et honoraires). Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Logiciels, matériel et développement informatique	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Escompte et frais d'émission des emprunts à long terme

L'escompte et les frais d'émission des emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Terrain destiné à la vente

Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût englobe les frais relatifs aux travaux de décontamination et d'assainissement.

Revenus reportés

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque – gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec verse une prime à la Société pour tenir compte du risque lié aux interventions financières dont elle assume les pertes. Cette prime correspond à 7 % du montant des interventions financières autorisées par la Société. Elle est comptabilisée à titre de revenu lors de l'autorisation de l'intervention.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Primes au risque – entreprises clientes

Au moment de l'autorisation d'un prêt ou d'une garantie, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime, sous forme d'option d'achat d'actions, est comptabilisée au moment où il y a entente avec le client quant au montant exact et quant à la date de paiement de cette prime. La prime, sous forme de participation aux bénéfices, est payable et comptabilisée au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime, de nature forfaitaire, est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque - options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières non remboursables accordées aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors jugée acquise à la Société.

Honoraires – intermédiaires financiers

La Société verse des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier.

Les honoraires versés pour le démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur la durée du placement correspondant, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires versés pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires versés pour la fermeture d'un dossier sont comptabilisés à l'échéance du placement.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de données suffisantes pour appliquer les normes relatives aux régimes à prestations déterminées.

Conversion des devises

Les garanties exprimées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. PLACEMENTS

	2001	2000
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 5,22 % à 5,67 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 21 mars 2006	1 226	
Société satellite, apport de capital, à la valeur de consolidation	85	100
	1 311	100

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

4. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2001			2000
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt	73 326	162 641	235 967	292 734
Sans intérêt	269	443 628	443 897	419 197
Restructurés	7 723		7 723	7 303
Douteux	37 340	72 848	110 188	99 574
	118 658	679 117	797 775	818 808
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt et sans intérêt	(7 580)	(28 778)	(36 358)	(32 692)
Prêts restructurés	(3 539)		(3 539)	(3 402)
Prêts douteux	(26 793)	(69 737)	(96 530)	(88 617)
	(37 912)	(98 515)	(136 427)	(124 711)
	80 746	580 602	661 348	694 097

5. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2001			2000
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	3 147	14 915	18 062	15 633
Privilégiées	486	70 668	71 154	71 658
D'une classe particulière		11 950	11 950	17 851
Provenant de prêts restructurés	4 070		4 070	4 607
	7 703	97 533	105 236	109 749
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(1 862)	(11 320)	(13 182)	(11 270)
Actions privilégiées	(342)	(7 358)	(7 700)	(3 798)
Actions d'une classe particulière		(11 950)	(11 950)	(17 851)
Actions provenant de prêts restructurés	(1 646)		(1 646)	(1 522)
	(3 850)	(30 628)	(34 478)	(34 441)
	3 853	66 905	70 758	75 308

La Société détient des actions émises par des entreprises publiques. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2001 est de 2 432 milliers de dollars (2 111 milliers de dollars au 31 mars 2000). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2001, ces actions ont une valeur de 10 360 milliers de dollars (8 899 milliers de dollars au 31 mars 2000).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

6. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2001			2000
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	46	2 653	2 699	2 479
De sociétés en commandite		18 949	18 949	15 324
	46	21 602	21 648	17 803
Provision cumulée pour pertes	(7)	(1 777)	(1 784)	(1 484)
	39	19 825	19 864	16 319

7. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2001			2000
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	230 236	275 237	505 473	426 165
D'engagement financier	57 650	140 753	198 403	164 903
	287 886	415 990	703 876	591 068
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(44 851)	(40 005)	(84 856)	(92 235)
Garanties d'engagement financier	(13 629)	(4 107)	(17 736)	(9 737)
	(58 480)	(44 112)	(102 592)	(101 972)
	229 406	371 878	601 284	489 096

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

8. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2001			2000
	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
Solde au début de l'exercice	70 618	191 990	262 608	419 551
Provision pour pertes	41 357	12 880	54 237	38 498
Recouvrements	2 748	943	3 691	9 753
Radiations [2]	(7 782)	(16 838)	(24 620)	(162 025)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(6 692)	(13 943)	(20 635)	(43 169)
	100 249	175 032	275 281	262 608
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit:				
Prêts	37 912	98 515	136 427	124 711
Actions	3 850	30 628	34 478	34 441
Parts	7	1 777	1 784	1 484
Garanties	58 480	44 112	102 592	101 972
	100 249	175 032	275 281	262 608

(1) Correspond à la «Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec» présentée à l'actif du bilan.
(2) Les radiations au titre de prêts restructurés s'élèvent à 103 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (2 031 milliers de dollars au 31 mars 2000).

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	7 203	(2 547)	4 656	5 260
Mobilier de bureau	235	(23)	212	110
Améliorations locatives	1 315	(134)	1 181	652
	8 753	(2 704)	6 049	6 022

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2001	2000
À recevoir du gouvernement du Québec	67 799	41 753
Escompte et frais d'émission des emprunts à long terme	186	261
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	56	
Terrain destiné à la vente (note 21)	184	184
Autres débiteurs	2 287	1 372
	70 512	43 570

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

11. EMPRUNTS À COURT TERME

	2001	2000
Acceptations bancaires – institutions financières, de 5,04 % à 5,33 %, échéant entre le 2 et le 25 avril 2001	168 000	77 500
Billet – Fonds de financement du gouvernement du Québec, à 5,01 % échéant le 30 avril 2001	53 500	98 000
	221 500	175 500

12. EMPRUNTS À LONG TERME

	2001	2000
Obligations série H, à 11,50 %, échues le 27 juillet 2000 [1]		50 000
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
de 7,50 % à 9,31 %, échéant du 1er avril 2002 au 1er décembre 2003	353 548	353 548
au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,123 %, échu le 2 mars 2001		56 475
au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,168 %, échéant le 21 août 2002	34 768	34 768
au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,034 %, échéant le 1er décembre 2003	100 000	100 000
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 21 mars 2006 [1]	1 600	
	489 916	594 791

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	148 219
2003	205 981
2004	134 116
2005	—
2006	1 600

[1] Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

13. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS SUR LES EMPRUNTS

	2001	2000
Institutions financières	24	1 178
Fonds de financement du gouvernement du Québec	10 984	11 258
	11 008	12 436

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2001	2000
Revenus reportés [1]	2 449	1 948
Contributions financières non remboursables et garanties à payer	6 766	6 061
Congés de maladie et vacances à payer	6 747	5 733
Autres créditeurs	1 977	2 134
	17 939	15 876

[1] Inclut la contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations au montant de 577 milliers de dollars au 31 mars 2001 (769 milliers de dollars au 31 mars 2000).

15. REVENUS D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS

	2001	2000
Intérêts sur les prêts	25 836	31 765
Intérêts sur les placements	12	
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières garanties à rendement réduit [1]	45 721	53 158
	71 569	84 923

[1] Cette contribution vise des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. FRAIS D'INTÉRÊT

	2001	2000
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	44 935	58 003
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [1]	9 355	9 676
Frais de garantie des emprunts à long terme	250	500
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission des emprunts à long terme	75	225
	54 615	68 404

[1] Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 45 851 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (51 371 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2000).

17. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Salaires et charges sociales	22 146	17 332
Loyers	2 511	2 174
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 285	3 504
Honoraires	1 274	1 575
Amortissement des immobilisations	1 482	1 223
Autres	3 025	2 095
	34 723	27 903

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

18. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2001	2000
Autres éléments d'actif	(27 017)	(14 101)
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(1 428)	(6 446)
Autres éléments de passif	2 255	4 781
Provision cumulée pour pertes	(41 564)	(195 441)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	29 838	176 416
	(37 916)	(34 791)

19. ENGAGEMENTS

Interventions financières autorisées, non déboursées ou mises en vigueur ou dont le déboursement n'a pas été autorisé au 31 mars.

	2001			2000
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts	8 204	283 665	291 869	188 049
Actions				58
Parts		2 379	2 379	3 258
Garanties	140 661	465 390	606 051	353 245
Contributions financières non remboursables	142	403 940	404 082	386 366
	149 007	1 155 374	1 304 381	930 976

20. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à tire d'employeur. Les cotisations d'Investissement-Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 519 milliers de dollars (816 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2000).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond, depuis le 1er janvier 2000, à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec inc., filiale d'Investissement-Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement-Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour assumer ce passif. La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'impact financier lié à ce passif environnemental. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La majorité de ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement aux états financiers.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2001.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement-Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées (énoncées à la note 2 des états financiers).

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification reçoit rapidement les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements, notamment la Loi sur l'administration financière.

Louis- L. Roquet
Président-directeur général

André Côté
Vice-président à l'administration et aux services corporatifs

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement-Québec au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 juin 2001

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS	3 643 212	3 444 225
COÛT DES VENTES (note 3)	1 483 178	1 386 745
BÉNÉFICE BRUT	2 160 034	2 057 480
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	527 742	527 214
Amortissement des immobilisations	77 721	68 044
Amortissement des brevets	309	
Amortissement des frais reportés	308	308
Intérêts – net (note 4)	7 149	5 863
	613 229	601 429
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 546 805	1 456 051
Paiements spéciaux (note 5)	28 871	25 792
Taxe sur les produits et services	53 136	48 638
Taxe de vente du Québec	61 040	55 830
	143 047	130 260
BÉNÉFICE NET	1 403 758	1 325 791

INFORMATION SECTORIELLE (note 20)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	132 428	94 225
Bénéfice net	1 403 758	1 325 791
	1 536 186	1 420 016
Dividendes	(1 330 500)	(1 251 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(17 572)	(16 348)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(28 269)	(20 240)
	(1 376 341)	(1 287 588)
SOLDE À LA FIN	159 845	132 428

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	33 247	28 686
Encaisse	27 867	26 979
Débiteurs (note 8)	67 402	53 468
Stocks (note 9)	8 946	7 925
Frais payés d'avance	16 158	17 987
	153 620	135 045
Placements	34 131	35 417
Immobilisations (note 10)	539 482	470 764
Brevets, au coût amorti	617	926
Frais reportés, au coût amorti (note 11)	1 651	923
	729 501	643 075
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 12)	232 025	247 923
Lots aux gagnants	48 225	41 774
Créditeurs et frais courus (note 13)	240 911	165 324
Provisions relatives aux lots (note 14)	33 757	39 238
Revenus reportés	14 568	16 218
	569 486	510 477
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	159 845	132 428
	160 015	132 598
	729 501	643 075

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Crête, président du conseil d'administration
Robert Crevier, CA, président du comité de vérification

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 403 758	1 325 791
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	77 721	68 044
Amortissement des brevets	309	
Amortissement des frais reportés	308	308
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	5 762	3 125
Quote-part des résultats Technologie Nter, s.e.c.	(116)	
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	(6 772)	(1 271)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 480 970	1 395 997
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 265 000)	(1 262 000)
Emprunts bancaires	(15 898)	51 274
Contributions au gouvernement du Québec	(28 105)	(19 745)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(17 572)	(16 348)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 326 575)	(1 246 819)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(143 129)	(113 919)
Dépôts pour l'acquisition d'immobilisations	(96)	(360)
Acquisition de placements	(62)	(16 578)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	(5 196)	
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	573	
Acquisition de frais reportés	(1 036)	
Acquisition de brevets		(165)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148 946)	(131 022)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 449	18 156
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	55 665	37 509
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	61 114	55 665

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec, (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit:

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3489 Québec inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu et Technologie Nter, société en commandite sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les revenus représentent des redevances basées sur un certain pourcentage du total du prix de vente au consommateur d'un billet de loterie avec cédérom. Ces revenus sont reconnus lorsque l'imprimeur livre les billets de loterie avec cédérom aux sociétés de loteries.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Lots attribués

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

Ristournes promotionnelles

Ces sommes correspondent aux ristournes promotionnelles remises en argent aux joueurs des casinos.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux tels que le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), compte tenu que Loto-Québec, La Société des loteries vidéo du Québec inc., La Société des bingos du Québec inc. et Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. ne disposent pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Loteries vidéo

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons	coût moyen
Matériel de cuisine	stock de base

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeubles	2 % à 6 2/3 %, 10 % et 20 %
Aménagement des stationnements	6 2/3 %
Aménagement des stationnements loués	6 2/3 %
Aménagement intérieur	10 % à 20 %
Aménagement extérieur	10 % et 14,29 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 33 1/3 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Brevets

Les brevets sont présentés au coût et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Frais reportés

Les frais reportés représentant le coût du pont des Îles, propriété de la Ville de Montréal mais déffrayé par une filiale de la Société, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 10 %.

Les frais de premier établissement seront amortis à compter du début des activités liées à l'agrandissement du Casino de Hull et du complexe de villégiature.

3. COÛT DES VENTES

	2001	2000
Loteries		
Lots attribués	952 674	913 752
Commissions aux détaillants	124 705	121 286
Impression des billets	35 048	30 115
	1 112 427	1 065 153
Casinos		
Ristournes promotionnelles	12 720	1 177
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	315 915	278 522
Impression	757	703
	316 672	279 225
Bingos		
Lots attribués	18 600	18 265
Commissions aux exploitants	2 272	2 220
Impression des cartes	310	402
	21 182	20 887
Restauration	20 177	20 303
	1 483 178	1 386 745

4. INTÉRÊTS - NET

	2001	2000
Intérêts sur emprunts bancaires	8 567	6 985
Intérêts sur dépôts à terme	(1 418)	(1 122)
	7 149	5 863

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2001	2000
Compensation au gouvernement du Canada	13 484	13 172
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	5 762	3 125
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.	(116)	
Commissions spéciales aux OSBL	637	453
Compensations aux OSBL participants	8 173	8 067
Compensations aux OSBL non participants	931	975
	28 871	25 792

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 55,2 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (2000: 53,7 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

La révision du règlement sur le bingo, mise en application le 15 octobre 1999, établit les compensations aux OSBL comme suit:

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4% des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu (20 % des ventes de billets du bingo avant la révision) ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon la plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets du produit LE GRAND TOUR moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société (3 % des ventes de billets du produit LE GRAND TOUR avant la révision).

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 % et à 1 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Ministère des Finances[1]	19 769	11 640
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 000	5 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3 000	3 000
Ministère des Affaires municipales	500	600
	28 269	20 240

(1) De ce montant, avec l'autorisation du Gouvernement, la Société a versé une somme de 7,2 M$ à la Société nationale du cheval de course (SONACC) pour lui permettre d'augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux au cours de l'année financière 2000-2001.

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Grossistes	33 209	20 671
Détaillants	21 131	15 785
Divers	13 062	17 012
	67 402	53 468

9. STOCKS

	2001	2000
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loteries vidéo	3 530	3 010
Restauration		
Aliments et boissons	4 257	3 739
Matériel de cuisine	1 159	1 176
	5 416	4 915
	8 946	7 925

10. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	32 093		32 093	29 797
Immeubles	227 044	49 280	177 764	159 797
Aménagement des stationnements	85 030	31 966	53 064	48 262
Aménagement des stationnements loués	4 922	1 397	3 525	3 791
Aménagement intérieur	76 057	48 745	27 312	31 570
Aménagement extérieur	21 302	10 012	11 290	10 890
Améliorations locatives	37 472	18 364	19 108	20 758
Mobilier de bureau et matériel roulant	24 173	14 927	9 246	7 365
Équipement	378 006	262 520	115 486	139 950
Oeuvres d'art	2 858		2 858	2 502
Construction en cours	87 736		87 736	16 082
	976 693	437 211	539 482	470 764

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

11. FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI

	2001	2000
Frais de premier établissement	1 036	
Pont des Îles	615	923
	1 651	923

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 400,0 M$ et ils portent intérêt au taux du marché.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Fournisseurs et frais courus	115 077	105 267
Dividendes	111 500	46 000
Société en commandite Manoir Richelieu	5 351	5 676
Technologies Nter, s.e.c.	1 902	
Taxe de vente du Québec	3 785	4 545
Taxe sur les produits et services	3 296	3 836
	240 911	165 324

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2001	2000
Provision pour les lots non réclamés	6 533	12 431
Provision pour les écarts de structures de lots	27 224	26 807
	33 757	39 238

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos et à certains produits du secteur loteries est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

15. ENGAGEMENTS

Baux

En vertu d'un bail échéant en 2003, la Société doit verser un montant total minimum de 16,6 M$ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ Bureaux inc., représentant au consolidé, un engagement de 8,3 M$. De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de 2 à 5 ans.

15. ENGAGEMENTS(suite)

Baux (suite)

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2002	13 800
2003	12 256
2004	8 023
2005	5 065
2006	2 865
2007 et subséquemment	18 932
	60 941

Loteries vidéo

En décembre 1997, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir un système central comportant des contrôleurs de site pour un montant n'excédant pas 20,0 M$, dont 6,0 M$ (2000: 6,0 M$) étaient comptabilisés au 31 mars 2001. À cette date, les engagements relatifs à ce projet totalisaient 13,3 M$ (2000: 13,6 M$).

En août 1999, le gouvernement du Québec a également autorisé cette même filiale à acquérir des lecteurs de codes à barres pour l'exploitation de systèmes de loteries vidéo pour un montant n'excédant pas 7,0 M$ dont 0,01 M$ était comptabilisé au 31 mars 2001. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 2,6 M$.

De plus, en mai 2000, le gouvernement du Québec a autorisé cette compagnie à acquérir des appareils de loteries vidéo pour un montant n'excédant pas 219,0 M$.

Agrandissement du Casino de Hull et construction d'un complexe de villégiature

L'ensemble du budget d'implantation s'élève à 228,0 M$. Au 31 mars 2001, 94,0 M$ (2000: 12,7 M$) étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 70,4 M$ (2000: 20,9 M$).

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère des Finances

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère des Finances, des sommes pour financer certains projets et activités du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux. Cette contribution temporaire équivaut à la commission annuelle perçue par les hippodromes du Québec à l'égard des appareils de loteries vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, avec l'autorisation du Gouvernement, la Société s'est engagée à verser, au cours de l'année financière 2001-2002, une somme de 12,4 M$ à la Société nationale du cheval de course (SONACC) pour lui permettre d'augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le Gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,0 M$ par année pendant cinq ans à compter de l'année civile 1998. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS(suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux des sommes totalisant 75,0 M$ réparties sur six ans pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques. Pour les prochains exercices, les versements relatifs au solde de l'engagement, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2002	18 000
2003	17 000
2004	17 000
2005	17 000
	69 000

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser, dans un compte à fin déterminée, auprès du ministère de la Sécurité publique des sommes totalisant 11,0 M$ réparties sur quatre ans pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. Pour les prochains exercices, les versements relatifs à l'engagement, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2002	2 000
2003	3 000
2004	3 000
2005	3 000
	11 000

Ministère des Affaires municipales

À la suite de l'abrogation des casinos temporaires, le Gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du ministère des Affaires municipales à verser, dans un compte à fin déterminée, des sommes totalisant 2,6 M$ réparties sur cinq ans pour financer certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport. Pour les prochains exercices, les versements relatifs au solde de l'engagement, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2002	400
2003	300
	700

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2001	2000
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Fonds en caisse – casinos	33 247	28 686
Encaisse	27 867	26 979
	61 114	55 665

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

16. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

VARIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION

Débiteurs	(13 934)	(2 382)
Stocks	(1 021)	576
Frais payés d'avance	487	1 605
Lots aux gagnants	6 451	6 624
Créditeurs et frais courus	8 376	11 945
Provisions relatives aux lots	(5 481)	913
Revenus reportés	(1 650)	(20 552)
	(6 772)	(1 271)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Intérêts payés	8 282	7 003
Frais payés d'avance transférés aux immobilisations	1 438	14 359

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société mère, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP, jusqu'au 31 décembre 1999, correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués (5,02 % pour les participants ne pouvant être syndiqués). À la suite des modifications apportées au régime, depuis le 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués (0,79 % pour les participants ne pouvant être syndiqués). Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 1,4 M$ (2000: 1,8 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc. offrent à leurs employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elles versent un montant égal à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 5 % du traitement annuel de base. La cotisation de l'employeur est acquise à l'employé lors de son versement. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ce régime s'élèvent à 6,3 M$ (2000: 6,0 M$).

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié des services de consultation et de gestion de la part d'une société en commandite, lesquels s'élèvent à 10,4 M$.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE

	2001							
Secteurs d'activité	Loteries/ corporatif [1]	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Multi-média	Restauration	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Revenus	1 825 528	696 471	1 053 047	41 044	540	66 355	(39 773)	3 643 212
Coût des ventes	1 112 727	12 720	316 672	21 182		20 177	(300)	1 483 178
Bénéfice brut	712 801	683 751	736 375	19 862	540	46 178	(39 473)	2 160 034
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération [1]	161 419	320 537	35 644	5 211	6 680	37 724	(39 473)	527 742
Amortissement des immobilisations	23 749	39 647	8 715	698	120	4 792		77 721
Amortissement des brevets					309			309
Amortissement des frais reportés		263				45		308
Intérêts – net	8 236	(948)	(110)	(15)	(14)			7 149
	193 404	359 499	44 249	5 894	7 095	42 561	(39 473)	613 229
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	519 397	324 252	692 126	13 968	(6 555)	3 617		1 546 805
Paiements spéciaux [1]	14 005	5 762		9 104				28 871
Taxe sur les produits et services [1]	18 988	9 011	24 693	444				53 136
Taxe de vente du Québec [1]	21 893	10 330	28 308	509				61 040
	54 886	25 103	53 001	10 057				143 047
Bénéfice net (perte nette)	464 511	299 149	639 125	3 911	(6 555)	3 617		1 403 758

(1) Des coûts indirects ont été assumés par les secteurs des loteries et du corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 45,4 M$ a été imputé aux résultats du secteur des casinos, un montant de 55,0 M$ à celui des loteries vidéo et un montant de 1,8 M$ à celui des bingos.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2000							
Secteurs d'activité	Loteries/ corporatif [1]	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Multi-média	Restau-ration	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Revenus	1 768 224	683 461	928 412	40 433	323	66 558	(43 186)	3 444 225
Coût des ventes	1 065 476	1 177	279 225	20 887		20 303	(323)	1 386 745
Bénéfice brut	702 748	682 284	649 187	19 546	323	46 255	(42 863)	2 057 480
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération [1]	162 957	321 446	36 776	5 299	4 488	39 111	(42 863)	527 214
Amortissement des immobilisations	12 729	37 239	12 123	950	70	4 933		68 044
Amortissement des frais reportés		263				45		308
Intérêts – net	6 771	(786)	(104)	(12)	(6)			5 863
	182 457	358 162	48 795	6 237	4 552	44 089	(42 863)	601 429
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	520 291	324 122	600 392	13 309	(4 229)	2 166		1 456 051
Paiements spéciaux [1]	13 625	3 125		9 042				25 792
Taxe sur les produits et services [1]	17 458	8 339	22 362	479				48 638
Taxe de vente du Québec [1]	20 085	9 559	25 637	549				55 830
	51 168	21 023	47 999	10 070				130 260
Bénéfice net (perte nette)	469 123	303 099	552 393	3 239	(4 229)	2 166		1 325 791

[1] Des coûts indirects ont été assumés par les secteurs des loteries et du corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 37,5 M$ a été imputé aux résultats du secteur des casinos, un montant de 49,2 M$ à celui des loteries vidéo et un montant de 1,9 M$ à celui des bingos.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La Direction corporative de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Michel Crête
Président du conseil d'administration
et président-directeur général

Gérald Houle, CMA
Vice-président corporatif,
Finances et administration

Montréal, le 24 mai 2001

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre d'État à l'Économie et aux Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 24 mai 2001

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	6 538 800 $	
Projets spécifiques	282 845	
Subventions fédérales pour projets spécifiques	361 200	
Dons d'œuvre d'art	2 274 709	
Commandites et autres dons (notes 5 et 6)	382 315	
Revenus de placements (notes 4 et 7)	72 206	
Ventes		527 368 $
Locations d'espace		201 713
Locations d'expositions	26 166	
Redevances – services alimentaires		58 652
Billetterie	155 859	
Autres revenus	98 458	15 140
	10 192 558	802 873
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations (note 4)	4 105 044	149 294
Services professionnels, administratifs et autres (notes 4 et 6)	1 802 321	46 277
Services de transport et communications (note 6)	412 747	13 719
Fournitures et approvisionnements	524 050	319 905
Locations	715 025	21 170
Entretien et réparations	225 360	2 982
Intérêts et frais d'emprunt	37	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	2 274 709	
Achats d'œuvres d'art	379 944	
Amortissement – œuvres d'art		
Amortissement – immobilisations		
Frais des campagnes de financement (note 5)		
	10 439 237	553 347
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(246 679)	249 526
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT		
Soldes déjà établis	14 042	275 000
Redressement (note 4)	(445 943)	
Soldes redressés	(431 901)	275 000
Contributions interfonds (note 9)	249 526	(249 526)
	(182 375)	25 474
SOLDES DE FONDS À LA FIN	(429 054) $	275 000 $

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2001	Total 2000 (note 4)
1 254 180 $	123 464 $	617 866 $		8 534 310 $	8 581 460 $
				282 845	83 713
				361 200	362 262
				2 274 709	953 048
	28 077			410 392	164 670
				72 206	24 196
				527 368	427 753
				201 713	196 765
				26 166	39 747
				58 652	60 936
				155 859	153 032
				113 598	246 569
1 254 180	151 541	617 866		13 019 018	11 294 151
				4 254 338	4 208 331
				1 848 598	1 610 541
				426 466	491 596
				843 955	838 946
				736 195	734 943
				228 342	230 268
633 446	47 714	65 806		747 003	808 445
				2 274 709	953 048
				379 944	229 002
		552 060		552 060	552 060
628 802				628 802	669 132
	77 913			77 913	2 656
1 262 248	125 627	617 866		12 998 325	11 328 968
(8 068)	25 914			20 693	(34 817)
(376 200)			1 707 292 $	1 620 134	1 572 188
			(320 360)	(766 303)	(683 540)
(376 200)			1 386 932	853 831	888 648
	(25 914)		25 914		
(376 200)	(25 914)		1 412 846	853 831	888 648
(384 268) $			1 412 846 $	874 524 $	853 831 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2001

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	952 401 $	
Placements temporaires (note 10)		
Débiteurs	433 890	81 395 $
Intérêts courus	14 103	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	286 220	75 437
Portion court terme des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	91 862	
Autres subventions à recevoir		
Stock		124 293
Frais payés d'avance	49 309	200
	1 827 785	281 325
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Oeuvres d'art de la Collection Lavalin		
Placements de portefeuille (note 10)		
Immobilisations (note 11)		
	1 827 785 $	281 325 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		
Avances bancaires (note 12)		
Créditeurs et frais courus (note 4)	676 523 $	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus perçus d'avance	45 181	6 325 $
Revenus de placements reportés (notes 4 et 10)	417 789	
Subventions reportées du gouvernement du Québec	885 500	
Portion court terme de la dette à long terme (note 13)		
	2 024 993	6 325
Avantages sociaux futurs (notes 4 et 16)	231 846	
Dette à long terme (note 13)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 14)		
	2 256 839	6 325
SOLDES DE FONDS (note 4)		
Affectations d'origine externe		275 000
Non grevés d'affectations	(429 054)	
	(429 054)	275 000
	1 827 785 $	281 325 $

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Bourgie
Serge Guérin

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2001	Total 2000 (note 4)
			436 $	952 837 $	140 441 $
			268 960	268 960	176 501
	64 866 $			580 151	445 724
				14 103	13 204
	59 384				
642 724 $	90 572	584 963 $		1 410 121	2 304 159
					94 556
				124 293	112 161
				49 509	13 959
642 724	214 822	584 963	269 396	3 399 974	3 300 705
6 051 273	733 861	552 060		7 337 194	8 318 754
		1 104 120		1 104 120	1 656 180
			1 512 181	1 512 181	1 261 119
635 180				635 180	1 121 551
7 329 177 $	948 683 $	2 241 143 $	1 781 577 $	13 988 649 $	15 658 309 $
					88 697 $
518 300 $				518 300 $	284 100
				676 523	662 674
52 310			368 731 $		
299 355	23 857 $	32 903 $		356 115	389 721
				51 506	75 159
				417 789	320 360
	124 250			1 009 750	800 000
325 511	66 715	552 060		944 286	944 285
1 195 476	214 822	584 963	368 731	3 974 269	3 564 996
				231 846	214 392
6 051 273	733 861	552 060		7 337 194	8 281 480
466 696		1 104 120		1 570 816	2 743 610
7 713 445	948 683	2 241 143	368 731	13 114 125	14 804 478
(384 268)			1 412 846	1 303 578	1 285 732
				(429 054)	(431 901)
(384 268)			1 412 846	874 524	853 831
7 329 177 $	948 683 $	2 241 143 $	1 781 577 $	13 988 649 $	15 658 309 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(246 679) $	249 526 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des œuvres d'art		
	(246 679)	249 526
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 070 251	
Liquidités provenant des activités d'exploitation	823 572	249 526
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Avances bancaires	(32 000)	
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(32 000)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	791 572	249 526
Contributions interfonds	249 526	(249 526)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DE LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	(88 697)	
LIQUIDITÉS À LA FIN	952 401 $	

Les liquidités comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2001	Total 2000
(8 068) $	25 914 $			20 693 $	(34 817) $
628 802				628 802	669 132
		552 060 $		552 060	552 060
620 734	25 914	552 060		1 201 555	1 186 375
(418 368)	66 090		177 602 $	895 575	(90 854)
202 366	92 004	552 060	177 602	2 097 130	1 095 521
(326 135)	(66 090)	(552 060)		(944 285)	(944 285)
266 200				234 200	99 600
(59 935)	(66 090)	(552 060)		(710 085)	(844 685)
(142 431)				(142 431)	(156 077)
			(343 521)	(343 521)	(75 011)
(142 431)			(343 521)	(485 952)	(231 088)
	25 914		(165 919)	901 093	19 748
	(25 914)		25 914		
			140 441	51 744	(16 250)
			436 $	952 837 $	3 498 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du Gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de la Collection Lavalin rend compte des transactions relatives à l'emprunt autorisé pour financer l'acquisition des œuvres d'art de cette collection.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 $, elle doit être sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Les œuvres d'art de la Collection Lavalin sont comptabilisées au coût amorti. Le coût de la Collection a été déterminé par négociation entre le ministère de la Culture et des Communications et le syndic de la faillite de Lavalin Inc. Les œuvres d'art sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification de convention comptable – Normes touchant les avantages sociaux futurs

À compter du présent exercice, le Musée comptabilise à titre de passif les vacances à payer et les congés de maladie qui s'accumulent et qui seront payés aux employés lorsqu'ils auront cessé d'être actifs, alors qu'auparavant les avantages sociaux étaient pris en compte au moment de leur utilisation par les employés. Cette modification est effectuée afin de se conformer aux recommandations du Manuel de l'Institut des Comptables Agréés du Canada touchant les avantages sociaux futurs.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, a pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers.

Fonds des opérations

	2001	2000
Traitements et autres rémunérations	26 648 $	
Excédent des produits sur les charges	(26 648)	
Solde du Fonds	(26 648)	(445 943) $

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Fonds des opérations (suite)

	2001	2000
Créditeurs et frais courus	240 745 $	231 551 $
Avantages sociaux futurs	231 846	214 392

Modification comptable

À compter du présent exercice et afin d'assurer la présentation adéquate des produits financiers nets grevés d'affectations d'origine externe, tel que requis par le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le Musée comptabilise à titre de revenus de placements reportés au Fonds des opérations, les revenus nets générés par le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. Auparavant, ces revenus étaient constatés à l'état des résultats du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

Les produits financiers nets seront constatés à titre de produits seulement au cours de l'exercice où les acquisitions d'œuvres correspondantes seront comptabilisées.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive avec retraitement des chiffres des exercices antérieurs, a pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers:

Fonds des opérations:

	2001	2000
Revenus de placements reportés	417 789 $	320 360 $
Créances interfonds	(417 789)	(320 360)

Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art:

	2001	2000
Revenus de placements	(105 945) $	(92 199) $
Services professionnels, administratifs et autres	(8 516)	(9 436)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(97 429)	(82 763)
Créance interfonds	417 789	320 360
Solde du fonds	(417 789)	(320 360)

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Au cours de l'exercice, la Fondation a modifié son nom La Fondation des Amis du Musée d'art contemporain de Montréal pour La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. FONDATION DU MUSÉE (suite)

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois.

La Fondation assure, pour le Musée, les suivis auprès des donateurs des campagnes de financement. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus de dons au Musée de 28 077 $ (2000: 34 515 $) et des frais des campagnes de financement de 77 913 $ (2000: 2 656 $). Au cours de l'exercice, une subvention de 75 750 $ du ministère de la Culture et des Communications a servi à couvrir les frais de démarrage d'une nouvelle campagne. Les montants sont comptabilisés dans le Fonds de la campagne de financement. Par ailleurs, au 31 mars 2001, la Fondation détenait sur ces sommes 25 000 $ (2000: 25 000 $).

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 320 762 $ au 31 mars 2001 (2000: 1 297 830 $ solde redressé).

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et services. Ces opérations sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats.

Fonds des opérations

	2001	2000
Produits		
Commandites et autres dons	119 416 $	
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	111 416 $	
Services de transport et communications	8 000	
	119 416 $	

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2001	2000
Revenus tirés de ressources non affectés	72 206 $	24 196 $
Revenus tirés de ressources détenus dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	97 429	82 763
Moins: Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(97 429)	(82 763)
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	72 206 $	24 196 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 6 117 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquise en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il a dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice et le Fonds Mousseau.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Musée a acquis 225 œuvres et archives (2000: 142), 14 étant des achats (2000: 21) pour un montant de 379 944 $ (2000: 229 002 $); pour les 211 dons acceptés (2000: 121), le Musée a émis des reçus pour un total de 2 274 709 $ (2000: 953 048 $).

9. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	
Objets	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Solde de fonds excédentaire (a)					(25 914) $	(31 859) $	25 914 $	31 859 $
Solde de fonds excédentaire (b)	249 526 $	210 005 $	(249 526) $	(210 005) $				
	249 526 $	210 005 $	(249 526) $	(210 005) $	(25 914) $	(31 859) $	25 914 $	31 859 $

(a) Virement des résultats nets du Fonds de la campagne de financement au Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $.

10. FONDS DE DOTATION - PLACEMENTS

	2001		2000	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Placements temporaires				
Bons du trésor échéant en juin et juillet 2001, intérêts de 4,64 % à 4,72 %	268 960 $	268 972 $	176 501 $	177 669 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. FONDS DE DOTATION – PLACEMENTS (suite)

	2001		2000	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Placements de portefeuille				
Obligations échéant entre				
1 et 5 ans, intérêts de 6 % à 9,15 %	149 939 $	140 733 $	199 933 $	188 393 $
6 et 10 ans, intérêts de 5,5 % à 10,35 %	346 379	344 741	211 209	202 692
11 ans et plus, intérêts de 5,8 % à 10,25 %	205 259	204 930	250 721	236 919
	701 577	690 404	661 863	628 004
Actions	810 604	913 384	599 256	661 197
	1 512 181 $	1 603 788 $	1 261 119 $	1 289 201 $

Les revenus de placements nets accumulés en date du 31 mars 2001, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds, s'élèvent à 417 789 $ (2000: 320 361 $) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	629 128 $	554 961 $	74 167 $	123 016 $
Système informatique	552 977	513 531	39 446	106 452
Aménagement du Musée	3 366 878	2 998 208	368 670	686 062
Équipement du Musée	165 702	116 695	49 007	56 618
Équipement audiovisuel	170 317	127 003	43 314	32 510
Équipement de la boutique	47 434	39 368	8 066	16 134
Équipement du restaurant	86 090	85 682	408	971
Jardin de sculptures	477 848	425 746	52 102	99 788
	5 496 374 $	4 861 194 $	635 180 $	1 121 551 $

12. AVANCES BANCAIRES

	Fonds des opérations		Fonds des immobilisations		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Marge de crédit, remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel		32 000 $				32 000 $
Prêts à demande autorisés par décret pour un montant maximum de 720 100 $ portant intérêt au taux préférentiel			518 300 $	252 100 $	518 300 $	252 100
		32 000 $	518 300 $	252 100 $	518 300 $	284 100 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

13. DETTE À LONG TERME

	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Total 2001	Total 2000
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 $ à compter du 1er avril 1996 et un versement final de 4 941 312 $ le 1er avril 2005 *	6 176 640 $			6 176 640 $	6 485 472 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,96 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 4 versements annuels de 83 393 $ à compter du 1er avril 1998 et un versement final de 917 328 $ le 1er avril 2002 *	200 144	800 576 $		1 000 720	1 084 113
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,96 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 5 versements annuels de 552 060 $ à compter du 1er avril 1998 et échéant le 1er avril 2002 *			1 104 120 $	1 104 120	1 656 180
	6 376 784	800 576	1 104 120	8 281 480	9 225 765
Moins: portion court terme	325 511	66 715	552 060	944 286	944 285
	6 051 273 $	733 861 $	552 060 $	7 337 194 $	8 281 480 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	944 285 $
2003	1 778 220
2004	308 832
2005	308 832
2006	4 941 312

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

14. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations et le Fonds de la collection Lavalin comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2001	2000
Fonds des immobilisations		
Solde au début	1 087 430 $	1 741 183 $
Amortissement des subventions reportées	(620 734)	(653 753)
Solde à la fin	466 696	1 087 430
Fonds de la Collection Lavalin		
Solde au début	1 656 180	2 208 240
Amortissement des subventions reportées	(552 060)	(552 060)
Solde à la fin	1 104 120	1 656 180
Total	1 570 816 $	2 743 610 $

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 115 758 $ (2000: 162 161 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au Régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marcel Brisebois

Montréal, le 8 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2001 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des vacances et des maladies cumulées par les employés expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	17 211 700 $	17 415 300 $
Autres (note 3)	5 343 103	4 304 431
Autres subventions pour projets spécifiques	395 074	326 949
Commandites financières (note 4)	882 517	844 759
Contribution – Fondation du Musée de la Civilisation (note 5)	500 800	41 700
Billetterie	924 941	636 443
Boutique	648 554	444 573
Locations d'expositions	730 753	539 958
Concessions et autres locations	296 296	185 841
Ventes de services	149 636	151 810
Ventes de produits	101 314	125 339
Intérêts sur placements temporaires	166 067	95 556
Autres	42 449	65 821
	27 393 204	25 178 480
Commandites en échange de biens et services reçus	561 251	252 487
	27 954 455	25 430 967
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	10 370 774	10 042 490
Services professionnels	4 530 855	4 554 348
Loyers	780 154	337 614
Transport et communications	2 085 871	1 516 890
Fournitures et équipements	2 509 993	2 300 132
Entretien et réparations	798 748	736 351
Dépenses administratives	125 195	161 725
Taxes municipales et scolaires	1 962 970	1 929 828
Acquisition de collections	30 683	111 045
	23 195 243	21 690 423
Intérêts sur la dette à long terme	1 596 501	1 322 057
Amortissement des immobilisations	2 217 760	2 124 118
	3 814 261	3 446 175
Échange de biens et services reçus		
Services professionnels	104 000	121 076
Transport et communications	431 551	123 141
Fournitures et équipements	25 700	8 270
	561 251	252 487
	27 570 755	25 389 085
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	383 700 $	41 882 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT	133 953 $	26 365 $	160 318 $	118 436 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(132 300)	516 000	383 700	41 882
Investissement en immobilisations	303 348	(303 348)		
ACTIFS NETS À LA FIN	305 001 $	239 017 $	544 018 $	160 318 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	110 145 $	
Placements temporaires (note 6)	1 042 076	916 702 $
Débiteurs	1 179 049	1 110 176
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 893 489	2 911 002
Contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation	499 000	
Stock – boutique	167 889	209 017
Frais payés d'avance	645 320	550 375
	6 536 968	5 697 272
Frais reportés	64 890	105 709
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	19 594 558	19 872 422
Immobilisations (note 8)	35 125 498	36 396 928
	61 321 914 $	62 072 331 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins l'encaisse		329 423 $
Emprunt bancaire (note 9)		75 000
Créditeurs et frais courus	3 139 501 $	2 237 448
Intérêts courus	658 834	529 420
Revenus reportés		
Gouvernement du Québec	390 745	161 900
Autres	614 934	506 798
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 601 282	1 601 282
	6 405 296	5 441 271
Subventions reportées (note 10)	35 689 450	36 492 310
Dette à long terme (note 11)	18 683 150	19 978 432
	60 777 896	61 912 013
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	305 001	133 953
Actifs nets non affectés	239 017	26 365
	544 018	160 318
	61 321 914 $	62 072 331 $

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Michèle B.-Rousseau

MUSÉE DE LA CIVILISATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	383 700 $	41 882 $
Ajustements pour:		
Amortissement des frais reportés	40 819	36 000
Amortissement des immobilisations	2 217 760	2 124 118
Amortissement des subventions reportées	(2 085 460)	(2 005 007)
	556 819	196 993
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(68 873)	(24 043)
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	17 513	(665 805)
Augmentation de la contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation	(499 000)	
Variation du stock - boutique	41 128	(24 232)
Augmentation des frais payés d'avance	(94 945)	(15 404)
Variation des créditeurs et frais courus	554 464	(358 302)
Variation des intérêts courus (note 14)	129 414	(10 315)
Augmentation des revenus reportés	336 981	305 317
	416 682	(792 784)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	973 501	(595 791)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	1 560 464	1 294 702
Frais reportés		(33 724)
Dette à long terme	306 000	6 131 600
Remboursement de la dette à long terme	(1 601 282)	(4 498 702)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	265 182	2 893 876
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations (note 14)	(598 741)	(2 154 015)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	639 942	144 070
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	512 279	368 209
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 152 221 $	512 279 $

Les espèces et quasi-espèces du Musée comprennent l'encaisse (chèques en circulation moins l'encaisse) et les placements temporaires diminués de l'emprunt bancaire.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock - boutique

Le stock de la boutique du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation ou de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	2001	2000
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 596 501 $	1 322 057 $
Amortissement des subventions reportées	2 085 460	2 005 007
Projets spécifiques	917 642	277 367
Centre d'interprétation de Place-Royale	743 500	700 000
	5 343 103 $	4 304 431 $

4. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2001	2000
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	233 762 $	154 600 $
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	349 805	543 959
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	298 950	146 200
	882 517 $	844 759 $

5. CONTRIBUTION - FONDATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION

La Fondation du Musée de la Civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 487 729 $ au 31 mars 2001 (2000: 435 656 $).

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, constitués de fonds mutuels portant intérêt au taux de rendement à court terme, sont comptabilisés au coût.

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année et autres subventions de fonctionnement à recevoir.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	2 532 891 $		2 532 891 $	2 532 891 $
Bâtisses	40 579 116	13 035 645 $	27 543 471	28 549 083
Ajouts et aménagements des bâtisses	8 043 721	7 247 367	796 354	353 835
Améliorations locatives	4 136 802	1 140 332	2 996 470	3 403 460
Mobilier et équipement	1 986 138	1 164 488	821 650	1 094 556
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	384 617	372 926	11 691	39 734
Équipement d'éclairage et de sonorisation	745 815	643 571	102 244	178 674
Équipement d'activités commerciales	94 050	44 112	49 938	59 653
Équipement informatique et audiovisuel	753 086	482 297	270 789	185 042
	59 256 236 $	24 130 738 $	35 125 498 $	36 396 928 $

Le Musée a acquis au cours de l'exercice des immobilisations totalisant 946 330 $ (2000: 2 154 015 $) dont 303 348 $ (2000: 47 799 $) provient de la subvention de fonctionnement et 642 982 $ (2000: 2 106 216 $) des subventions du gouvernement du Québec affectées aux immobilisations et à leur maintien.

9. EMPRUNT BANCAIRE

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 3 000 000 $ au taux préférentiel, renouvelable le 30 juin 2001.

10. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2001	2000
Solde au début	36 492 310 $	36 574 904 $
Engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien	1 282 600	1 922 413
Amortissement des subventions reportées	(2 085 460)	(2 005 007)
Solde à la fin	35 689 450 $	36 492 310 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

11. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
10,24 % remboursable par versements annuels en capital de 417 792 $, échéant le 24 octobre 2001 *	6 684 672 $	7 102 464 $
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 $, échéant le 1er octobre 2007 *	1 032 880	1 118 954
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 $, échéant le 1er octobre 2007 *	954 560	1 034 106
5,25 % remboursable par versements annuels en capital de 209 020 $, échéant le 1er avril 2002 *	1 463 140	1 672 160
5,49 % remboursable par versements annuels en capital de 502 270 $, échéant le 24 octobre 2001 *	4 018 160	4 520 430
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 $, échéant le 1er octobre 2007 *	5 825 020	6 131 600
Emprunt bancaire **		
Taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2001 est de 6,75 %.	306 000	
	20 284 432	21 579 714
Versements échéant en deçà d'un an	1 601 282	1 601 282
	18 683 150 $	19 978 432 $

* Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

** Ces dettes relatives aux immobilisations sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	1 601 282 $
2003	1 601 282
2004	1 601 282
2005	1 601 282
2006	1 601 282

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit:

	2001	2000
Solde au début	3 462 133 $	3 248 076 $
Reçus émis	106 534	214 057
Solde à la fin	3 568 667 $	3 462 133 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Immobilisations

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 946 330 $, dont des immobilisations pour un montant de 347 589 $ sont incluses dans les créditeurs et frais courus au 31 mars 2001. Des décaissements totalisant 598 741 $ ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

Intérêts versés

	2001	2000
Intérêts versés au cours de l'exercice	1 449 230 $	1 545 727 $

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 248 522 $ (2000: 435 638 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2001.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la Civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Roland Arpin
Directeur général

Guy Boivin
Directeur de l'administration

Québec, le 24 mai 2001

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la Civilisation au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les charges relatives aux vacances gagnées par les employés du Musée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces vacances sont utilisables. Par ailleurs, les charges relatives aux congés de maladie accumulés par les employés sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces derniers utilisent leurs congés. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les charges relatives à ces congés devraient être inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit aux congés. Si elles avaient été comptabilisées adéquatement, et ce, de façon rétroactive, une provision pour congés de maladie et vacances au montant de 1 991 138 $ aurait été comptabilisée au passif du bilan au 31 mars 2001 ainsi qu'un déficit cumulé de 1 447 120 $ à cette date. De plus, les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2001 auraient été supérieures de 120 484 $ alors que l'excédent des produits sur les charges aurait été inférieur du même montant.

À mon avis, à l'exception des effets, mentionnés au paragraphe précédent, de la comptabilisation inadéquate des charges relatives aux congés de maladie et de vacances des employés du Musée, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

MUSÉE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	11 877 200 $		4 209 363 $		16 086 563 $	14 966 735 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	694 395				694 395	302 461
Autres subventions						57 667
Billetterie	366 429				366 429	622 799
Boutique		372 983 $			372 983	376 236
Publications		35 454			35 454	67 970
Location de locaux (note 6)		368 697			368 697	290 579
Services auxiliaires	54 637	123 692			178 329	183 136
Commandites (note 6)	293 736				293 736	291 465
Contribution – Fondation du Musée du Québec (note 7)	175 000				175 000	750 000
Contribution – Amis du Musée du Québec (note 8)	100 000				100 000	183 000
Location d'œuvres d'art et d'expositions	95 574				95 574	146 067
Dons	1 004 925				1 004 925	16 766
Revenus de placement (note 9)	104 978	31 952			136 930	81 069
Autres	161 196				161 196	217 499
	14 928 070	932 778	4 209 363		20 070 211	18 553 449
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	5 826 577	183 587			6 010 164	5 983 490
Services professionnels, administratifs et autres (note 6)	2 736 279	249 584			2 985 863	3 073 062
Transport et communications (note 6)	1 075 079	3 151			1 078 230	1 587 726
Fournitures et approvisionnements	947 712	218 569			1 166 281	955 953
Acquisitions d'œuvres d'art (note 10)	3 037 690				3 037 690	971 490
Location d'expositions	100 595				100 595	312 785
Location de matériel, d'équipement et de locaux (note 6)	209 265	1 005			210 270	178 876
Taxes municipales et scolaires	1 205 320				1 205 320	1 225 102
Montants à reporter	15 138 517 $	655 896 $			15 794 413 $	14 288 484 $

MUSÉE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	15 138 517 $	655 896 $			15 794 413 $	14 288 484 $
Intérêts sur la dette à long terme			2 549 261 $		2 549 261	2 631 136
Amortissement des frais reportés			98 290		98 290	95 069
Amortissement des immobilisations			1 585 923		1 585 923	1 573 608
Autres	43 308	673			43 981	66 943
	15 181 825	656 569	4 233 474		20 071 868	18 655 240
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(253 755) $	276 209 $	(24 111) $		(1 657) $	(101 791) $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	74 949 $	400 000 $	1 520 577 $	1 043 716 $	3 039 242 $	2 952 783 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(253 755)	276 209	(24 111)		(1 657)	(101 791)
Contribution – Fondation du Musée du Québec (note 7)						188 250
Virements interfonds (note 11)	276 209	(276 209)				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	97 403 $	400 000 $	1 496 466 $	1 043 716 $	3 037 585 $	3 039 242 $

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF						
À cour terme						
Encaisse, 5,10 %		481 315 $	835 $	175 154 $	657 304 $	893 902 $
Débiteurs et intérêts courus	555 679 $	8 534		8 270	572 483	517 660
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement (note 11)	465 207					
Subventions à recevoir						
Gouvernement du Québec (note 12)	680 000		3 043 904		3 723 904	3 815 063
Gouvernement du Canada	520 500				520 500	105 000
Stocks		176 363			176 363	117 260
Frais payés d'avance	387 507				387 507	402 348
	2 608 893	666 212	3 044 739	183 424	6 038 061	5 851 233
Placements (note 13)				935 505	935 505	871 375
Frais reportés			109 320		109 320	207 610
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)			28 166 805		28 166 805	29 238 091
Immobilisations (note 14)			32 839 953		32 839 953	33 932 043
	2 608 893 $	666 212 $	64 160 817 $	1 118 929 $	68 089 644 $	70 100 352 $

Pour le Conseil d'administration,
Paule Leduc
Lyne-Sylvie Perron

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire	20 986 $				20 986 $	
Créditeurs et frais courus	1 226 585				1 226 585	1 253 449 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement (note 11)		266 212 $	123 782 $	75 213 $		
Intérêts courus			1 257 477		1 257 477	1 258 532
Subventions reportées						
Gouvernement du Québec	825 000				825 000	550 000
Gouvernement du Canada	85 246				85 246	82 141
Autres revenus reportés	234 078				234 078	195 506
Versement sur la dette à long terme (note 15)			1 776 485		1 776 485	1 776 485
	2 391 895	266 212	3 157 744	75 213	5 425 857	5 116 113
Revenus de placement reportés	119 595				119 595	32 002
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 16)			32 474 501		32 474 501	33 429 403
Dette à long terme (note 15)			27 032 106		27 032 106	28 483 592
	2 511 490	266 212	62 664 351	75 213	65 052 059	67 061 110
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations			1 496 466		1 496 466	1 520 577
Affectations d'origine externe				1 043 716	1 043 716	1 043 716
Affectations d'origine interne		400 000			400 000	400 000
Non grevés d'affectations	97 403				97 403	74 949
	97 403	400 000	1 496 466	1 043 716	3 037 585	3 039 242
	2 608 893 $	666 212 $	64 160 817 $	1 118 929 $	68 089 644 $	70 100 352 $

MUSÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(253 755) $	276 209 $	(24 111) $		(1 657) $	(101 791) $
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés			98 290		98 290	95 069
Amortissement des immobilisations			1 585 923		1 585 923	1 573 608
Amortissement des subventions reportées			(1 660 102)		(1 660 102)	(1 715 995)
	(253 755)	276 209			22 454	(149 109)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Débiteurs et intérêts courus	(53 978)	1 820		(2 665) $	(54 823)	(20 996)
Subventions à recevoir	(380 352)		56 011		(324 341)	(611 455)
Stocks		(59 103)			(59 103)	(21 225)
Frais payés d'avance	14 841				14 841	257 470
Créditeurs et frais courus	(9 929)	(16 935)			(26 864)	(10 148)
Intérêts courus			(1 055)		(1 055)	(57 918)
Subventions reportées	316 677				316 677	262 217
Revenus de placement reportés	87 593				87 593	32 002
Créances interfonds	(143 613)	66 231	114 171	(36 789)		(112 002)
	(168 761)	(7 987)	169 127	(39 454)	(47 075)	(282 055)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	(422 516)	268 222	169 127	(39 454)	(24 621)	(431 164)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placement				(64 130)	(64 130)	(871 375)
Acquisitions d'immobilisations			(493 833)		(493 833)	(1 149 908)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement			(493 833)	(64 130)	(557 963)	(2 021 283)
Montants à reporter	(422 516) $	268 222 $	(324 706) $	(103 584) $	(582 584) $	(2 452 447) $

MUSÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	(422 516) $	268 222 $	(324 706) $	(103 584) $	(582 584) $	(2 452 447) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Contribution – Fondation du Musée du Québec						188 250
Subventions du gouvernement du Québec reçues			1 776 486		1 776 486	1 600 545
Dette à long terme			325 000		325 000	2 639 100
Frais reportés						(14 600)
Remboursement de la dette à long terme			(1 776 486)		(1 776 486)	(2 734 243)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			325 000		325 000	1 679 052
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES	(422 516)	268 222	294	(103 584)	(257 584)	(773 395)
ESPÈCES, AU DÉBUT	125 321	489 302	541	278 738	893 902	1 667 297
VIREMENTS INTERFONDS	276 209	(276 209)				
(INSUFFISANCE) ESPÈCES, À LA FIN	(20 986) $	481 315 $	835 $	175 154 $	636 318 $	893 902 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, l'édition, le stationnement et la location d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement en janvier 1999, le solde de ce Fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 $. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du Fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du Gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations. Les oeuvres d'art acquises par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative et aux taux suivants:

Bâtisses	4 %
Aménagements des bâtisses	10 %
Équipement	
Musée	20 %
Restaurant	20 %
Audiovisuel	20 %
Bureau	20 %
Informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001			2000
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	10 502 200 $		10 502 200 $	10 119 337 $
Projets spécifiques	1 375 000		1 375 000	500 267
Intérêts sur la dette à long terme		2 549 261 $	2 549 261	2 631 136
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec		1 660 102	1 660 102	1 715 995
	11 877 200 $	4 209 363 $	16 086 563 $	14 966 735 $

5. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2001	2000
Ministère du Patrimoine canadien	579 395 $	194 461 $
Conseil des arts du Canada	115 000	108 000
	694 395 $	302 461 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats:

	2001	2000
Fonds des opérations		
Produits		
Commandites	155 736 $	213 965 $
Charges		
Transport et communications	155 736	198 965
Location de matériel, d'équipement et de locaux		15 000
Fonds des activités commerciales		
Produits		
Location de locaux	151 148	158 215
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	151 148	158 215

7. FONDS DES OPÉRATIONS - CONTRIBUTION - FONDATION DU MUSÉE DU QUÉBEC

La Fondation du Musée du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour fonctions de promouvoir la culture et les arts et d'organiser des campagnes de souscription pour recueillir des fonds afin de subventionner le Musée du Québec. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 116 822 $ au 31 mars 2001 (2000: 39 458 $).

8. FONDS DES OPÉRATIONS - CONTRIBUTION - AMIS DU MUSÉE DU QUÉBEC

Les Amis du Musée du Québec ont amorcé leurs activités le 2 septembre 1982. Cet organisme a pour fonctions de promouvoir les intérêts du Musée du Québec et d'intéresser les citoyens aux arts en général.

9. REVENUS DE PLACEMENT

	2001	2000
Revenus tirés de ressources non affectées	136 930 $	81 069 $
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	87 593	32 002
Total des revenus de placements gagnés au cours de l'exercice	224 523	113 071
Moins montants reportés		
Affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée du Québec	(87 593)	(32 002)
Total des revenus de placement constatés à titre produits	136 930 $	81 069 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. FONDS DES OPÉRATIONS - OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre la collection permanente et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente du Musée du Québec est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du Gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Depuis la constitution du Musée, le 16 mai 1984, le coût cumulatif des oeuvres d'art achetées se détaille comme suit:

	2001			2000
	Collection permanente	Collection de prêt	Total	Total
Solde au début	5 697 585 $	2 639 630 $	8 337 215 $	7 365 725 $
Achats	2 862 825	174 865	3 037 690	971 490
Solde à la fin	8 560 410 $	2 814 495 $	11 374 905 $	8 337 215 $

Le Musée émet des reçus pour les oeuvres d'art acquises par donation. La valeur de ces oeuvres est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces oeuvres d'art s'établit comme suit:

	2001	2000
Solde au début	16 036 256 $	14 673 495 $
Reçus émis	2 212 595	1 362 761
Solde à la fin	18 248 851 $	16 036 256 $

11. CRÉANCES INTERFONDS

	2001			
Objets	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation
Virements interfonds (a)	276 209 $	(276 209) $		
Autres virements interfonds	188 998	9 997	(123 782) $	(75 213) $
	465 207 $	(266 212) $	(123 782) $	(75 213) $

(a) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS - SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

13. PLACEMENTS, AU COÛT

	2001	2000
Bons du trésor du Canada, (taux effectif de 4,00 % à 5,65 %), échéant du 12 avril au 19 juillet 2001, (valeur au marché – 57 552 $)	57 223 $	174 806 $
Obligations, 5,70 % à 8,65 %, (taux effectif de 5,88 % à 7,60 %), échéant du 1er juin 2005 au 22 janvier 2009, (valeur au marché – 297 466 $)	291 504	264 362
Obligations, 5,50 % à 10,25 %, (taux effectif de 5,53 % à 7,50 %), échéant du 10 mai 2010 au 10 août 2015, (valeur au marché – 137 340 $)	134 594	81 179
Obligations, 5,75 % à 8,38 %, (taux effectif de 5,57 % à 8,37 %), échéant du 1er juin 2029 au 29 décembre 2049, (valeur au marché – 11 182 $)	11 187	9 522
Actions (valeur au marché – 446 693 $)	440 997	341 506
	935 505 $	871 375 $

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains (a)	1 210 250 $		1 210 250 $	1 210 250 $
Bâtisses (a)	48 375 638	17 938 349 $	30 437 289	31 705 510
Aménagements des bâtisses	120 215	6 011	114 204	
Équipement				
Musée	672 597	324 734	347 863	247 903
Restaurant	33 187	17 153	16 034	18 761
Audiovisuel	139 072	55 474	83 598	87 904
Bureau	87 523	25 940	61 583	8 755
Informatique	1 356 671	793 856	562 815	643 936
Matériel roulant	15 167	8 850	6 317	9 024
	52 010 320 $	19 170 367 $	32 839 953 $	33 932 043 $

(a) Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ces immeubles ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le Gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS - DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,25 % (taux effectif de 9,54 %), garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 419 140 $, échéant en avril 2002 *	24 125 380 $	25 544 520 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,79 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 181 405 $, échéant en octobre 2001 *	1 814 051	1 995 457
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 $, échéant en octobre 2007 *	2 463 160	2 639 100
Emprunt bancaire au taux préférentiel **	406 000	81 000
	28 808 591	30 260 077
Versements échéant en deçà d'un an	1 776 485	1 776 485
	27 032 106 $	28 483 592 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

** Ces dettes relatives aux immobilisations sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit, selon l'hypothèse que les emprunts seront renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements des capitaux:

2002	1 776 485 $
2003	1 776 485
2004	1 776 485
2005	1 776 485
2006	1 776 485

16. FONDS DES IMMOBILISATIONS - SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Solde au début	33 429 403 $	34 307 998 $
Engagements du Gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	705 200	837 400
Amortissement des subventions reportées	(1 660 102)	(1 715 995)
Solde à la fin	32 474 501 $	33 429 403 $

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 137 579 $ (2000: 241 596 $) pour le Fonds des opérations et à 3 858 $ (2000: 4 335 $) pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire adminissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

MUSÉE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R.Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'Administration et des Communications

Québec, le 8 juin 2001

MUSÉE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Musée comptabilise les charges relatives aux congés de maladie et de vacances de ses employés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils utilisent leurs congés. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les charges relatives à ces congés devraient être inscrites aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services donnant droit aux congés. Si elles avaient été comptabilisées adéquatement, et ce, de façon rétroactive, une provision pour congés de maladie et vacances au montant de 1 369 799 $ aurait été comptabilisée au passif du fonds des opérations au 31 mars 2001 ainsi qu'un solde déficitaire pour ce fonds de 1 272 396 $ à cette date. De plus, les charges et l'insuffisance des produits sur les charges du fonds des opérations de l'exercice terminé le 31 mars 2001 auraient été supérieures de 33 261 $.

À mon avis, à l'exception des effets, mentionnés au paragraphe précédent, de la comptabilisation inadéquate des charges relatives aux congés de maladie et de vacances des employés du Musée, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Doris Paradis
pour: Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. S-3.2)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	16 488 728 $	16 253 875 $
Intérêts	5 330	4 702
	16 494 058	16 258 577
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	15 474 428	15 268 875
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	806 889	784 757
Déplacements	102 937	85 300
Loyers	66 131	70 885
Honoraires	1 650	838
Fournitures et équipement	27 571	29 630
Téléphone et communications	12 004	12 919
	1 017 182	984 329
	16 491 610	16 253 204
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 448	5 373
EXCÉDENT AU DÉBUT	52 346	46 973
EXCÉDENT À LA FIN	54 794 $	52 346 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	97 660 $	120 667 $
Débiteurs	21 271	2 761
	118 931 $	123 428 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	64 137 $	71 082 $
EXCÉDENT	54 794	52 346
	118 931 $	123 428 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne
George Wapachee

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2000

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

3. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 19 494 $ (1999: 29 292 $). Les obligations de l'Office envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 20 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté, par résolution des membres de l'Office, aux versements de prestations pour pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraînerait des délais excessifs pour le bénéficiaire.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne

Québec, le 8 septembre 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2000 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 2000

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	4 333 667 $	4 489 988 $
Intérêts sur dépôts bancaires	64 387	65 424
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	14 395	13 333
Autres	33 532	8 031
	4 445 981	4 576 776
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	2 917 676	2 369 836
Services de transport et de communication	78 745	80 026
Services professionnels et administratifs	513 974	317 185
Loyers et entretien	289 603	277 966
Fournitures et matériel	81 228	82 668
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	1 445	3 833
Amortissement des immobilisations	78 051	155 566
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	33 858	25 045
	3 994 580	3 312 125
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	1 193 127	1 269 024
	5 187 707	4 581 149
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	741 726	4 373
DÉFICIT AU DÉBUT	129 005	124 632
DÉFICIT À LA FIN	870 731 $	129 005 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	96 196 $	700 166 $
Débiteurs	320 646	207 313
	416 842	907 479
Immobilisations (note 4)	143 773	170 762
Frais de développement de systèmes informatiques (note 5)	106 134	93 742
	666 749 $	1 171 983 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	325 922 $	448 175 $
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	210 000	240 000
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 7)	400 000	
	935 922	688 175
Provision pour congés de maladie et vacances (note 10)	199 848	24 567
Sommes due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 6)	401 710	588 246
	1 537 480	1 300 988
DÉFICIT	870 731	129 005
	666 749 $	1 171 983 $

Pour l'Office des professions du Québec,
Jean K. Samson

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le Gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations et frais de développement de systèmes informatiques

Les immobilisations et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes:

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le Gouvernement. Le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office.

- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

La dépense se détaille comme suit:

	2001	2000
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	860 721 $	966 397 $
Administrateurs nommés	332 406	302 627
	1 193 127 $	1 269 024 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	321 482 $	248 943 $	72 539 $	88 541 $
Équipement téléphonique	28 456	16 885	11 571	17 262
Mobilier	40 194	16 835	23 359	18 996
Aménagement des locaux	59 876	23 572	36 304	45 963
	450 008 $	306 235 $	143 773 $	170 762 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 51 062 $ (2000: 100 701 $). L'Office a vendu au cours de l'exercice des immobilisations pour un produit de disposition de 2 237 $ générant une perte sur disposition de 2 237 $.

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	192 413 $	86 279 $	106 134 $	93 742 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 46 250 $ (2000: 41 874 $).

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (1999, chapitre 24) entrée en vigueur le 30 juin 1999. Ce fonds de 1 000 000 $, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activité toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001:

	2001	2000
Solde au début	828 246 $	1 000 000 $
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(240 000)	(185 000)
Intérêts générés	37 859	26 579
Honoraires de gestion versés à l'Office	(14 395)	(13 333)
Solde du fonds	611 710 $	828 246 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (suite)

La somme due se répartit comme suit:

	2001	2000
Somme due	611 710 $	828 246 $
Portion payable au cours du prochain exercice	210 000	240 000
	401 710 $	588 246 $

La portion payable au cours du prochain exercice a été estimée en fonction des prévisions de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

7. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

L'Office n'a pas versé d'intérêts au cours de l'exercice (2000: 5 806 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 64 710 $ (2000: 106 237 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 $ du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2001	2000
Obligation pour congés de maladie et vacances	791 811 $	675 725 $
Obligation transitoire non amortie	(591 963)	(652 158)
	199 848 $	23 567 $
Charge de l'exercice	384 432 $	337 199 $
Prestations versées au cours de l'exercice	209 150 $	312 632 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean K. Samson
Président

Christian Rény
Directeur des services conseils à la gestion

Québec, le 4 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 mai 2001

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE (note 1)
(L.R.Q., c. C-18)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (5 mois)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec	1 400 000 $	250 000 $
Intérêt sur dépôts bancaires	37 426	
Autres	3 191	25 599
	1 440 617	275 599
DÉPENSES (note 9)		
Programmes	392 833	35 854
Développement	66 680	11 192
Communications	60 245	2 772
Ressources humaines	616 498	71 501
Fonctionnement	141 354	12 125
	1 277 610	133 444
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	163 007	142 155
EXCÉDENT AU DÉBUT	142 155	
EXCÉDENT À LA FIN	305 162 $	142 155 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	176 225 $	108 790 $
Débiteurs	33 207	28 766
Frais payés d'avance	1 435	640
	210 867	138 196
Immobilisations (note 3)	254 120	44 462
	464 987 $	182 658 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 4)	159 825 $	40 503 $
EXCÉDENT	305 162	142 155
	464 987 $	182 658 $

Pour le conseil d'administration,
Solein Labrie Trépanier, administratrice
Gabriel Polisois, administrateur

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (5 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	163 007 $	142 155 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	24 306	894
Perte sur cession d'immobilisations	25 685	
	212 998	143 049
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(4 441)	(28 766)
Augmentation des frais payés d'avance	(795)	(640)
Augmentation des créditeurs	119 322	40 503
	114 086	11 097
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	327 084	154 146
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(259 649)	(45 356)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	67 435	108 790
ENCAISSE AU DÉBUT	108 790	
ENCAISSE À LA FIN	176 225 $	108 790 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, entrée en vigueur le 13 septembre 2000 (L.R.Q., chapitre 18), succède à L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse constitué en corporation le 2 novembre 1999 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre 38) et acquiert les droits et assume les obligations de cette personne morale, qui est dissoute.

L'Office a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	20 %

Les dépenses de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité s'il en est.

3. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	69 118 $	7 777 $	61 341 $	14 016 $
Améliorations locatives	128 972	7 537	121 435	22 432
Matériel informatique	81 230	9 886	71 344	8 014
	279 320 $	25 200 $	254 120 $	44 462 $

4. CRÉDITEURS

	2001	2000
Ministère des Relations internationales	122 265 $	
Fournisseurs		24 333 $
Traitements et déductions à la source	37 560	16 170
	159 825 $	40 503 $

5. SERVICES RENDUS

Avant le 13 septembre 2000, l'Office a reçu du ministère des Relations internationales un soutien professionnel et technique pour la réalisation de sa mission. La valeur des services obtenus n'a pas été évaluée, ni comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un Bail à long terme échéant durant l'exercice 2006 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'élève à 35 440 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	64 710 $
2003	64 710
2004	64 710
2005	64 710
2006	32 355
	291 195 $

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

9. DÉPENSES

	2001	2000
Programmes:		
Envoi des participants québécois	379 524 $	32 331 $
Québec/New York 2001	853	
Soutien aux projets québécois	650	
Soutiens aux projets étrangers	11 806	3 523
	392 833 $	35 854 $
Développement:		
Événements spéciaux, accueil de délégations et frais de réception	3 302 $	3 103 $
Frais d'adhésion à des associations	744	140
Frais de représentation	3 645	1 319
Frais de déplacement à l'extérieur du Québec	24 703	4 211
Frais de déplacement au Québec	15 148	2 419
Tournée d'information	10 290	
Frais des comités consultatifs	1 152	
Frais des conseils d'administration	912	
Lancement de la programmation	6 784	
	66 680 $	11 192 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. DÉPENSES (suite)

	2001	2000
Communications:		
Guide du participant	3 296 $	
Site Web	7 950	
Publicité	3 033	
Abonnements et publications	4 400	54 $
Graphiste	15 507	
Impression	19 101	
Interprétariat/traduction	3 839	2 718
Poste-Fichier d'envois	3 119	
	60 245 $	2 772 $
Ressources humaines:		
Traitements et avantages sociaux	605 341 $	69 561 $
Formation	5 337	
Frais d'assignation	5 820	1 940
	616 498 $	71 501 $
Fonctionnement:		
Assurance (responsabilité civile)	1 101 $	128 $
Entretien et réparation	5 674	1 190
Fournitures de bureau	15 243	4 818
Frais bancaires	1 133	383
Frais de déménagement	3 027	842
Loyer	35 440	
Personnalisation du logiciel Gestion Virtuelle	5 311	
Photocopieur	2 115	330
Poste et messagerie	3 899	83
Télécommunications	18 420	3 457
Amortissement des immobilisations	24 306	894
Perte sur cession d'immobilisations	25 685	
	141 354 $	12 125 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Présidente-directrice générale
Lucie Latulippe

Québec, le 27 avril 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 2000 présentés pour fin de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par un autre vérificateur.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 avril 2001

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-26)
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
REVENUS		
Primes	14 703 800 $	14 196 302 $
Revenus de placements	11 064 773	5 536 430
Autres	122 374	50
	25 890 947	19 732 782
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 6)	817 883	681 372
BÉNÉFICE NET	25 073 064	19 051 410
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	179 758 874	160 707 464
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	204 831 938 $	179 758 874 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	7 010 956 $	1 065 $
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	200 202 195	182 066 675
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	9 237	9 237
	207 222 388 $	182 076 977 $
PASSIF		
Créditeurs		
Frais d'administration	730 347 $	680 892 $
Taxes sur primes	660 103	637 211
	1 390 450	1 318 103
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	204 831 938	179 758 874
	205 831 938	180 758 874
	207 222 388 $	182 076 977 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Guy Turcotte
Fernand Gauthier

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	25 073 064 $	19 051 410 $
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution des primes à recevoir		6 881
Augmentation (diminution) des créditeurs	72 347	(29 996)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25 145 411	19 028 295
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(18 135 520)	(19 027 323)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	7 009 891	972
ENCAISSE AU DÉBUT	1 065	93
ENCAISSE À LA FIN	7 010 956 $	1 065 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. CONSTITUTION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets:

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce Fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provisions pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Dépôts à vue [1]	1 089 770 $	26 751 101 $
Dépôts à participation [2]	198 055 041	82 500 000
Dépôts à terme		68 000 000
Montants à reporter	199 144 811 $	177 251 101 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2000	1999
Montants reportés	199 144 811 $	177 251 101 $
Revenus de placements à recevoir	1 057 384	4 815 574
	200 202 195 $	182 066 675 $

1 Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.

2 Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 décembre 2000, la RADQ détenait 200 018 unités (1999: 82 500), dont la valeur marchande est de 200 458 183 $ (1999: 81 810 456 $).

4. RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS GARANTIS

	2000	1999
Réclamations à recevoir	5 249 237 $	5 249 237 $
Provision pour pertes	5 240 000	5 240 000
	9 237 $	9 237 $

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

5. DÉPÔTS GARANTIS

Les dépôts garantis au 30 avril 2000 s'élevaient à 51,3 milliards $ (1999: 49,8 milliards $), dont 10,4 milliards $ (1999: 10,2 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2000	1999
Traitements et autres rémunération	258 668 $	249 083 $
Honoraires d'examen *	288 856	254 555
Honoraires de soutien administratif *	132 048	124 684
Autres frais	138 311	53 050
	817 883 $	681 372 $

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Normand Côté
Directeur général adjoint

Jean-Guy Turcotte
Président-directeur général

Québec, le 14 février 2001

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 décembre 2000 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 février 2001

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
COÛT DES PROGRAMMES (note 4)		
Services médicaux (note 5)	2 671 789	2 737 754
Médicaments et services pharmaceutiques (note 6)	1 518 059	1 230 623
Services hospitaliers (note 7)	102 720	94 196
Aides techniques	83 436	75 610
Services dentaires (note 5)	81 844	97 153
Services d'aide domestique	31 108	19 890
Services optométriques (note 5)	26 890	25 758
Autres (note 8)	12 901	10 509
	4 528 747	4 291 493
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 277	3 783
	4 524 470	4 287 710
Frais d'administration (note 9)	95 885	94 678
	4 620 355	4 382 388
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 941 088	3 800 560
Fonds de l'assurance médicaments	356 615	289 819
Gouvernement du Québec	237 022	208 303
Commission de la santé et de la sécurité du travail	62 545	62 363
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 7)	17 570	16 833
Autres	5 515	4 510
	4 620 355	4 382 388

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Contributions à recevoir:		
Fonds des services de santé	274 717	213 055
Fonds de l'assurance médicaments	38 333	61 724
Frais à récupérer (note 10)	84 168	76 267
Autres créances	9 675	9 578
	406 893	360 624
Placement (note 11)	3 608	3 000
Immobilisations (note 12)	32 539	37 039
	443 040	400 663
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins l'encaisse	33 189	22 363
Services à payer (note 5)	354 542	313 318
Autres créditeurs et frais courus	9 743	16 013
	397 474	351 694
Provision pour congés de maladie et vacances	19 703	17 076
Dette à long terme (note 13)	25 863	31 893
	443 040	400 663

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour la Régie,
Duc Vu, Président-directeur général
Claude Gagnon, Membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont:

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé. Celui-ci finance aussi le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime public d'assurance médicaments aux:

- personnes âgées de 65 ans ou plus;
- prestataires du programme d'assistance-emploi.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance ces mêmes coûts pour des médicaments et services fournis à toute personne admissible autre que celles énumérées ci-dessus qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance certaines parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Coût des programmes

S'il y a lieu, les montants imputés au coût des programmes sont régularisés pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres conclus par le ministre de la Santé et des Services sociaux avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé.

Placement

Le placement est comptabilisé à la valeur d'acquisition et sa valeur comptable est réduite de toute moins-value durable constatée au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit:

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	8 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

La Régie inscrit maintenant au coût des programmes l'ensemble de la valeur estimative des demandes de paiement reçues après le 31 mars pour des services rendus avant le 1er avril.

La valeur estimative des demandes de paiement reçues après le 30 avril était antérieurement considérée comme une dépense de l'exercice suivant.

Cette modification a été appliquée rétroactivement, mais sans redressements des états financiers des exercices antérieurs. Elle a eu pour effet d'augmenter les soldes des postes «Contributions à recevoir du Fonds des services de santé» et «Services à payer» au 31 mars 2001 d'un montant de 5 M$. Le coût des programmes de l'exercice n'a pas été affecté par cette modification.

4. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit:

	2001	2000
Régime d'assurance maladie	2 707 196	2 784 793
Régime public d'assurance médicaments	1 515 438	1 228 075
Assistance maladie	52 607	54 578
Autres	249 229	220 264
	4 524 470	4 287 710

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

5. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES ET OPTOMÉTRIQUES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a signé des accords-cadres avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé suivants:

	Date d'expiration
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	31 mars 2002
Fédération des médecins spécialistes du Québec	31 mars 2002
Association des chirurgiens-dentistes du Québec	31 mars 2001
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2001
Association professionnelle des optométristes du Québec	31 mars 2001

Ces accords-cadres établissent, pour chacun des exercices financiers, des enveloppes globales prédéterminées pour la rémunération des services précisés dans ces ententes et rendus par les professionnels en vertu du régime d'assurance maladie et des autres programmes dont l'administration est confiée à la Régie.

Les parties doivent convenir des modalités à mettre en œuvre afin d'assurer le respect des enveloppes dans l'éventualité d'une variation par rapport à la rémunération versée aux professionnels de la santé.

À la suite des modifications apportées en septembre 2000 aux accords-cadres des omnipraticiens et des médecins spécialistes, aucune régularisation du poste «Services médicaux» n'est nécessaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

De plus, aucun ajustement n'a été apporté aux postes «Services dentaires» et «Services optométriques» durant l'exercice puisque des discussions sont en cours en vue de convenir des modalités pour assurer le respect des enveloppes.

Au 31 mars 2001, la contrepartie des ajustements effectués depuis l'instauration de ces accords-cadres, en 1995, a eu pour effet d'augmenter le poste «Services à payer» de 26,3 M$ (2000: 26,3 M$).

6. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2001	2000
Personnes âgées de 65 ans ou plus	818 193	660 260
Prestataires du programme d'assistance-emploi	353 878	290 420
Personnes admissibles qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux	343 367	277 395
Personnes admissibles à des programmes particuliers	2 621	2 548
	1 518 059	1 230 623

7. SERVICES HOSPITALIERS

	2001	2000
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	74 936	73 064
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	17 570	16 833
Services de radio-oncologie rendus hors du Québec	10 214	4 299
	102 720	94 196

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

8. AUTRES

	2001	2000
Bourses de recherche	8 970	9 129
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	3 931	1 380
	12 901	10 509

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	60 549	58 160
Locaux, équipement et ameublement	9 008	8 457
Amortissement des immobilisations	8 479	7 352
Réseau de communication interactive	5 997	5 633
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	5 549	5 098
Services professionnels et autres	2 292	1 576
Fournitures et approvisionnements	2 111	1 670
Intérêts sur la dette à long terme	1 900	2 273
	95 885	90 219
Adaptation des actifs informationnels à l'an 2000		4 459
	95 885	94 678

10. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2001	2000
Gouvernement du Québec	67 999	59 251
Commission de la santé et de la sécurité du travail	11 467	12 742
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	4 702	4 274
	84 168	76 267

11. PLACEMENT

	2001	2000
Motus Technologies Inc. Actions ordinaires	3 608	3 000

Au cours de l'exercice, la Régie a fait une souscription additionnelle de 0,6 M$ pour l'acquisition d'actions ordinaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

12. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	8 637	8 900	9 200
Rénovations de l'immeuble	3 000	2 566	434	867
Développement de systèmes informatiques	41 250	22 458	18 792	23 673
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	461	32	429	50
Matériel informatique et bureautique	5 531	2 547	2 984	2 249
	68 779	36 240	32 539	37 039

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 4 M$ (2000: 7,4 M$).

13. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux fixes variant de 5,74 % à 8,19 %, échéant entre 2002 et 2006	25 863	31 893

Flux de trésorerie:

Emprunt additionnel		3 700
Remboursements	6 030	5 905
Intérêts versés	1 756	2 477

Les versements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement des emprunts sur billets à leur échéance aux mêmes conditions:

2002	7 436
2003	5 278
2004	4 926
2005	922
2006	500

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 1,7 M$ (2000: 2,6 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 2,5 M$ (2000: 4,1 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Jusqu'au 31 décembre 1999, le taux des cotisations que la Régie devait verser au RREGOP, calculé sur le salaire cotisable moins 35 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec, était établi à 7,95 % pour les participants syndicables et à 6,35 % pour les participants non syndicables.

Depuis le 1er janvier 2000, sur la base d'une nouvelle évaluation actuarielle et des modifications apportées à ce régime, ce taux est fixé à 5,35 % pour les syndicables et à 1 % pour les non syndicables.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances inscrites à la dépense sous le poste «Traitements et avantages sociaux» se sont élevées à 7,7 M$.

L'utilisation de ces avantages a entraîné des déboursés de 6,7 M$.

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2001 les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit:

2002	10 364
2003	7 218
2004	6 887
2005	6 878
2006	6 493
	37 840

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Elle porte aussi sur la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le Conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le Conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Duc Vu
Le directeur du budget et des ressources financières,
André Gignac

Sillery, le 25 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2001 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation du coût des programmes expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 25 mai 2001

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-30 et c. A-31)
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 4)
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	24 675 106 $	22 520 552 $
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	19 392 432 $	17 477 666 $
Transport et communications	1 999 308	1 620 203
Services professionnels	685 692	746 701
Loyers	1 577 015	1 608 234
Entretien et réparations	169 887	190 487
Fournitures et approvisionnements	578 347	503 122
Amortissement des immobilisations	272 425	374 139
	24 675 106 $	22 520 552 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 4)
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	6 883 954 $	6 386 605 $
Immobilisations (note 7)	978 622	803 147
	7 862 576 $	7 189 752 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 739 830 $	1 956 128 $
Aide gouvernementale reportée	978 622	803 147
Provision pour congés de maladie et vacances	5 144 124	4 430 477
	7 862 576 $	7 189 752 $

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Cotisations des adhérents	171 402 012 $	155 068 217 $
Contribution du gouvernement du Québec (note 8)	342 804 024	310 136 434
Autres revenus	7 482	21 991
Intérêts sur placements temporaires	2 118 632	
	516 332 150	465 226 642
DÉPENSES		
Intérêts sur emprunts		3 468 947
Compensations aux adhérents (note 20)	406 107 549	411 293 890
	406 107 549	414 762 837
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	110 224 601	50 463 805
DÉFICIT AU DÉBUT	(140 207 966)	(190 671 771)
DÉFICIT À LA FIN	(29 983 365) $	(140 207 966) $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Créances interfonds (note 10)	88 216 131 $	
Débiteurs et intérêts courus	3 777 239	5 198 375 $
Avances aux adhérents (note 11)	157 622 067	122 976 021
	249 615 437 $	128 174 396 $
PASSIF		
Dû au gouvernement du Québec (note 18)	8 159 390 $	
Créditeurs et frais courus (note 14)	38 766 465	14 050 099 $
Cotisations et contribution non gagnées (note 18)	119 280 211	61 891 402
Provision pour compensations	88 565 880	96 865 083
Créances interfonds (note 10)	24 826 856	95 575 778
	279 598 802	268 382 362
DÉFICIT (note 20)	(29 983 365)	(140 207 966)
	249 615 437 $	128 174 396 $

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Cotisations des assurés	20 268 193 $	21 104 741 $
Contribution du gouvernement du Québec	20 515 816	21 498 002
Autres contributions (note 9)	247 623	393 261
Intérêts sur placements temporaires	7 657 454	5 313 465
	48 689 086	48 309 469
DÉPENSES		
Indemnités aux assurés (note 21)	127 437 702	10 613 857
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(78 748 616)	37 695 612
EXCÉDENT AU DÉBUT	112 853 352	75 157 740
EXCÉDENT À LA FIN	34 104 736 $	112 853 352 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse		520 604 $
Placements temporaires (note 12)	25 910 255 $	38 165 252
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	12 856	13 647
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	204 917	303 758
Débiteurs et intérêts courus	272 984	279 434
Créances interfonds (note 10)	24 826 856	85 258 260
	51 227 868 $	124 540 955 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse	3 599 062 $	
Créditeurs et frais courus	1 655 761	22 486 $
Cotisations non gagnées	623 954	11 322 264
Provision pour indemnités	11 244 355	342 853
	17 123 132	11 687 603
EXCÉDENT (note 21)	34 104 736	112 853 352
	51 227 868 $	124 540 955 $

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Intérêts sur placements temporaires	1 138 260 $	1 034 352 $
DÉPENSES		
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 138 260	1 034 352
EXCÉDENT AU DÉBUT	20 526 800	20 734 224
	21 665 060	21 768 576
Capital et intérêts distribués (note 2)	(8 109 826)	(1 241 776)
EXCÉDENT À LA FIN	13 555 234 $	20 526 800 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	94 320 $	4 953 $
Intérêts courus	221 506	343 293
Placements temporaires (note 12)	21 349 234	21 420 330
	21 665 060 $	21 768 576 $
PASSIF		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (note 2)	474 313 $	1 241 776 $
Dû aux producteurs de céréales, maïs-grain et soya	7 635 513	
	8 109 826	1 241 776
EXCÉDENT	13 555 234	20 526 800
	21 665 060 $	21 768 576 $

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS DES CONTRATS À TERME

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Gains nets (pertes nettes) sur contrats à terme des denrées agricoles	3 298 409 $	(58 874) $
Gains nets de change	235 254	25 062
Intérêts sur placements temporaires et dépôt de garantie	253 565	341 436
	3 787 228	307 624
DÉPENSES		
Frais de courtage	181 737	186 270
Intérêts sur billets à payer	322 688	197 269
	504 425	383 539
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 282 803	(75 915)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(54 827)	21 088
	3 227 976	(54 827)
Revenus distribués au gouvernement du Québec (note 2)	(3 227 976)	
DÉFICIT À LA FIN		(54 827) $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	1 412 292 $	34 719 $
Dépôt de garantie (note 13)	1 800 328	2 786 287
Débiteurs et intérêts courus	15 356	11 232
	3 227 976 $	2 832 238 $
PASSIF		
Dû au gouvernement du Québec	3 227 976 $	
Billets à payer		5 052 209 $
Gains nets (pertes nettes) reportés sur contrats à terme des denrées agricoles		(2 165 144)
	3 227 976	2 887 065
DÉFICIT		(54 827)
	3 227 976 $	2 832 238 $

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE LIÉE AU REVENU AGRICOLE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	3 527 969 $	1 834 517 $
Contribution du gouvernement du Québec	2 126 479	943 023
	5 654 448 $	2 777 540 $
DÉPENSES		
Indemnités	5 654 448 $	2 777 540 $

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
Encaisse	60 737 $	287 210 $
Créances interfonds (note 10)		10 317 518
Contribution du gouvernement du Canada à recevoir	1 503 535	
Placements temporaires (note 12)	95 000 000	
	96 564 272 $	10 604 728 $
PASSIF		
Provision pour indemnités	4 077 430 $	2 094 126 $
Contribution du gouvernement du Canada perçue d'avance		2 553 625
Dû au gouvernement du Québec (note 18)	4 270 711	5 956 977
Créances interfonds (note 10)	88 216 131	
	96 564 272 $	10 604 728 $

Pour le Conseil d'administration,
André Dicaire, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie des assurances agricoles du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, constituée par la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), a pour objet d'administrer l'assurance récolte prévue par sa loi constituante et le Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles conformément à la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31).

Elle administre les fonds d'assurance dont elle est fiduciaire en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30) et de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31). Elle administre également, en vertu de toute entente, tout autre fonds dont la gestion peut lui être confiée par le Gouvernement à titre de fiduciaire tels le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, le Fonds des contrats à terme et le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.

Le Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes de céréales, maïs-grain et soya a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Le Fonds des contrats à terme représente le Programme relatif à l'utilisation de certains instruments et contrats de nature financière institué par la Régie des assurances agricoles du Québec.

Le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole a été institué le 7 juillet 1999 par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

2. DESCRIPTION DES FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE ET FINANCEMENT

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes et régimes, les lecteurs devront se référer aux lois, aux règlements et aux ententes applicables, selon le cas.

I) Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Le Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent par la Régie lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

Le gouvernement du Québec verse une contribution annuelle égale au double des cotisations des adhérents.

En vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole et de l'Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour 1998 et 1999, le gouvernement du Canada verse des sommes à l'acquit du gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2001, le Régime couvrait quinze protections, réunies sous dix produits distincts.

II) Fonds d'assurance-récolte

L'assurance récolte a été mise en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

Le gouvernement du Québec verse une contribution annuelle égale au montant des cotisations des assurés, ainsi qu'une contribution au Programme d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

En vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'assurance récolte, le gouvernement du Canada rembourse 50 % de la contribution du gouvernement du Québec.

Le programme d'assurance récolte offre deux systèmes de protection: l'assurance récolte individuelle adaptée à chaque entreprise et l'assurance récolte collective qui offre une protection d'assurance aux producteurs d'une même zone géographique.

2. DESCRIPTION DES FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE ET FINANCEMENT (suite)

III) Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

L'application du Régime a cessé avec l'année-de récolte 1995. Une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, signée le 7 avril 2000, prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du fonds pour la période s'échelonnant du 31 mars 1997 au 31 mars 2000 ainsi que le partage de l'excédent au fonds.

Une nouvelle entente se terminant le 31 mars 2002 reconduit les modalités de l'entente précédente. Selon celle-ci, un versement de 41 2/3 % des intérêts représentant la part du Canada a été effectué à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. De plus, il y est ajouté que la part (capital et intérêts) des producteurs s'élevant à 33 1/3 %, pourra être versée en crédit de cotisation aux producteurs concernés avant la fin de l'entente sur demande écrite de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Cette demande a été signifiée le 5 avril 2001.

IV) Fonds des contrats à terme

La Régie des assurances agricoles du Québec utilise des contrats à terme et les options sur les contrats à terme sur les marchés du porc et du maïs-grain.

Les opérations sont financées par des emprunts jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars.

Les revenus engendrés par les opérations des contrats à terme doivent servir d'abord à couvrir les intérêts, les frais et le capital des emprunts ainsi qu'au remboursement des frais de courtage; le solde des revenus doit être versé au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de contribution du gouvernement du Québec. La Régie n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Le programme relatif à l'utilisation de certains instruments et contrats de nature financière s'est terminé le 22 avril 2001. Selon les modalités de ce programme, le surplus dégagé au terme de celui-ci, est versé au gouvernement du Québec après remboursement des emprunts et autres charges.

V) Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

Le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole est un programme de soutien du revenu agricole à participation facultative. Selon les modalités de l'entente, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Le programme s'adresse à toutes les entreprises agricoles du Québec qui ont subi une baisse importante de leur revenu agricole. Il n'est pas lié à un type particulier de production et il concerne l'ensemble du revenu agricole d'un entrepreneur sur une base individuelle.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie et des fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction de la Régie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie de la Régie et des fonds qu'elle administre ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût d'acquisition.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

---

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC – FONDS D'ADMINISTRATION

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel et équipement	20 % à 33,33 %
Développement informatique	20 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Cotisations, contribution, compensations et indemnités

Les cotisations, la contribution, les compensations au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et les indemnités au programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2000 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 20.

FONDS DES CONTRATS À TERME

Gains ou pertes sur contrats à terme

Les gains ou pertes sur contrats à terme des denrées agricoles et les frais afférents sont imputés aux résultats de la même manière que la contribution du gouvernement du Québec est imputée au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, soit dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Conversion des devises étrangères

Les transactions de contrats à terme des denrées agricoles sont converties au taux en vigueur au moment où le revenu ou la dépense est matérialisé. Les postes de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes de change reliés aux transactions de contrats à terme sont imputés aux résultats de la même manière que les gains ou les pertes sur contrats à terme. Les autres gains ou pertes de change qui ne sont pas reliés aux contrats à terme sont imputés à l'exercice financier au cours duquel le revenu ou la dépense se matérialise.

FONDS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE LIÉE AU REVENU AGRICOLE

Indemnités

L'année financière visée par la réclamation au programme correspond à l'année d'imposition des producteurs se terminant au cours de l'année civile 1999. Les indemnités constatées correspondent aux demandes complètes reçues dans les délais prescrits et dont les montants sont estimables aux prix d'un effort raisonnable.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Cotisations aux régimes de retraite

À compter du présent exercice, le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires est présenté dans l'état des revenus et dépenses, alors qu'auparavant ce montant n'était pas comptabilisé. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Traitements et avantages sociaux	585 000 $	738 356 $
Contribution du gouvernement du Québec	585 000	738 356

Provision pour congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Régie à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif au compte «Provision pour congés de maladie et vacances». Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Traitements et avantages sociaux	713 647 $	312 796 $
Contribution du gouvernement du Québec	713 647	312 796
Bilan		
À recevoir du gouvernement du Québec	5 144 124 $	4 430 477 $
Provision pour congés de maladie et vacances	5 144 124	4 430 477

5. RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

Les frais d'administration sont répartis, aux fonds d'assurance et aux autres fonds administrés par la Régie, en fonction des dépenses qui leur sont propres, et le solde en fonction des efforts investis par chacun.

	2001	2000
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	8 146 753 $	8 299 220 $
Fonds d'assurance-récolte	15 487 297	13 038 347
Fonds des contrats à terme	159 072	163 218
Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	881 984	1 019 767
	24 675 106 $	22 520 552 $

Le total des frais d'administration de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Canada rembourse au gouvernement du Québec 50 % des frais d'administration du programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Créditeurs et frais courus	1 739 830 $	1 956 128 $
Provision pour congés de maladie et vacances	5 144 124	4 430 477
	6 883 954 $	6 386 605 $

7. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	1 027 764 $	703 485 $	324 279 $	284 954 $
Développement informatique	1 017 687	363 344	654 343	518 193
	2 045 451 $	1 066 829 $	978 622 $	803 147 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 447 899 $ (2000: 447 643 $).

8. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution du gouvernement du Québec au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles correspond au double de la cotisation régulière défrayée par les producteurs.

Le gouvernement du Canada a versé au cours du présent exercice financier un montant de 53 148 000 $ (2000: 35 121 000 $) en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole et 111 630 000 $ (2000: 116 700 000 $) en vertu de l'Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles du Québec pour 1998 et 1999. Le tiers de la contribution fédérale additionnelle à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles est remis aux producteurs à titre de rabais de cotisation et le solde des sommes reçues est attribué à l'acquit du gouvernement du Québec en remboursement de sa contribution au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

9. AUTRES CONTRIBUTIONS

En vertu d'une entente intervenue entre les gouvernements du Québec et du Canada, ce dernier a versé une aide financière de 247 623 $ (2000: 393 261 $) au Fonds d'assurance-récolte à titre de contribution au Programme d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

10. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds, portant intérêts à des taux variant entre 5,12 % et 5,82 % pour 2000-2001, ne s'assortissent d'aucun mode de remboursement ou d'encaissement prédéterminé.

Dû par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 2001:

	2001	2000
Au Fonds d'assurance-récolte	24 826 856 $	85 258 260 $
Au Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole		10 317 518
	24 826 856 $	95 575 778 $

10. CRÉANCES INTERFONDS (suite)

Dû par le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2001:

	2001	2000
Au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	88 216 131 $	

11. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le revenu stabilisé et le prix du marché le justifie et qu'il est évident que ledit écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance en cause.

	2001	2000
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	155 553 531 $	120 383 546 $
Producteurs de pommes	2 068 536	2 592 475
	157 622 067 $	122 976 021 $

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Fonds d'assurance-récolte

	2001	2000
Papiers commerciaux et billet à taux flottants, 5,25 % à 5,36 %, échéant jusqu'au 5 janvier 2002		27 322 098 $
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation		10 290 248
Dépôts à vue, 5,17 %	25 910 255 $	552 906
	25 910 255	10 843 154
	25 910 255 $	38 165 252 $

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2001, la Régie ne possédait aucune unité de participation (2000: 10 578).

La valeur marchande des placements temporaires s'établit comme suit:

	2001	2000
Papiers commerciaux et billet à taux flottants		27 359 052 $
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation		10 290 248
Dépôts à vue	25 910 255 $	552 906
	25 910 255	10 843 154
	25 910 255 $	38 202 206 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

	2001	2000
Obligations, papiers commerciaux et acceptations bancaires 4,78 % à 6,05 %, échéant jusqu'au 10 avril 2001	21 349 234 $	21 420 330 $

La valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2001 s'établit à 21 578 536 $ (2000: 21 340 701 $).

Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

	2001	2000
Certificat de dépôt 5 %, échéant le 2 avril 2001	95 000 000 $	

La valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2001 s'établit à 95 000 000 $.

13. DÉPÔT DE GARANTIE

Dépôt exigé par les Bourses de commerce américaines, représentant des bons du trésor américains, 5,55 % à 6,05 %, échéant jusqu'au 17 mai 2001.

14. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

De la somme comptabilisée au 31 mars 2001, un montant de 38 216 131 $ (2000: 13 833 516 $) représente la partie non remboursée aux producteurs à titre de crédit de cotisation relative aux sommes reçues en vertu de l'Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour 1998 et 1999. Le tiers de la contribution reçue est remis aux producteurs participant à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles sous forme de crédit de cotisation.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le gouvernement du Québec autorise la Régie à utiliser les contrats à terme comme instruments financiers sur les marchés des denrées agricoles et des changes afin d'exercer un contrôle accru sur la gestion du risque auquel est exposé le gouvernement pour sa contribution au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Le renouvellement du programme pour un terme de trois ans a été décrété le 22 avril 1998. Le programme a pris fin le 22 avril 2001.

La valeur nominale des contrats à terme des denrées agricoles au 31 mars 2001 est nulle (2000: 56 414 935 $).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 585 000 $ (2000: 738 356 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2001	2000
Solde au début	4 430 477 $	4 117 681 $
Charge de l'exercice	1 671 711	1 162 024
Prestations versées au cours de l'exercice	(958 064)	(849 228)
Solde à la fin	5 144 124 $	4 430 477 $

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit:

Loyers – Société immobilière du Québec	1 714 529 $
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	691 067
Sécurité – Commission de la santé et de la sécurité du travail	103 905
Mesurage – Fonds d'information géographique et foncière	95 060

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Constitution de La Financière agricole du Québec

À la suite de la décision du Conseil des ministres, La Financière agricole du Québec s'est substituée, le 17 avril 2001, à la Société de financement agricole et à la Régie des assurances agricoles du Québec, elle en acquiert les droits et les pouvoirs et en assume les obligations.

La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assumera la continuité des programmes et services offerts par la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec. Cette nouvelle société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

Convention entre La Financière agricole du Québec et le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Une convention signée le 7 mai 2001, entre La Financière agricole du Québec et le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation précise, entre autres, les obligations des deux parties. Cette convention stipule que toutes les disponibilités budgétaires de la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 2001, de même que toutes les sommes à recevoir du gouvernement du Canada comme suite de réclamations faites avant le 1er avril 2001 ou d'ajustements à l'égard des années antérieures, sont versées au Fonds consolidé du revenu à l'exception de la part des producteurs ainsi que d'une somme de 50 000 000 $ versée à l'acquit de La Financière agricole du Québec. Les disponibilités budgétaires de la Régie qui sont dues au Fonds consolidé du revenu en date du 31 mars 2001 sont de 8 159 390 $ à l'égard de l'assurance stabilisation des revenus agricoles et de 4 270 711 $ à l'égard de l'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

20. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde (déficitaire) au 31 mars 2000	Cotisations, contributions et autres revenus	Compensations	Intérêts sur placements	Solde (déficitaire) au 31 mars 2001
Veaux d'embouche	2 573 680 $	82 098 084 $	52 300 851 $	4 337 783 $	36 708 696 $
Bouvillons et bovins d'abattage	6 724 172	28 102 036	17 477 044	1 784 528	19 133 692
Veaux de lait	4 357 279	15 074 935	22 598 798	746 574	(2 420 010)
Veaux de grain	2 087 954	10 031 171	10 071 440	460 813	2 508 498
Porcelets	(77 432 966)	66 336 815	26 482 405	302 793	(37 275 763)
Porcs	(32 434 001)	109 805 128	3 358 900	(1 128 381)	72 883 846
Agneaux	2 034 709	14 636 643	14 240 772	676 258	3 106 838
Pommes de terre	(918 588)	6 652 035	2 789 601	334 563	3 278 409
Céréales, maïs-grain et soya	(48 011 995)	178 934 179	252 077 533	(5 392 840)	(126 548 189)
Pommes	811 790	2 542 492	4 710 205	(3 459)	(1 359 382)
	(140 207 966) $	514 213 518 $	406 107 549 $	2 118 632 $	(29 983 365) $

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2000	1er janvier 2000 au 31 décembre 2000
Bouvillons et bovins d'abattage	2000	1er janvier 2000 au 31 décembre 2000
Veaux de lait	2000	1er janvier 2000 au 31 décembre 2000
Veaux de grain	2000	1er janvier 2000 au 31 décembre 2000
Porcelets	2000	1er avril 2000 au 31 mars 2001
Porcs	2000	1er avril 2000 au 31 mars 2001
Agneaux	2000	1er janvier 2000 au 31 décembre 2000
Pommes de terre	1999	15 août 1999 au 31 juillet 2000
Céréales	1999	1er août 1999 au 31 juillet 2000
Maïs-grain	1999	1er octobre 1999 au 30 septembre 2000
Soya	1999	1er septembre 1999 au 31 août 2000
Pommes	1999	15 août 1999 au 14 août 2000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

21. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

		Année d'assurance 2000			
	Solde au 31 mars 2000	Cotisations et contributions	Indemnités	Intérêts sur placements	Solde au 31 mars 2001
Système collectif	49 560 894 $	17 840 840 $	49 130 214 $	3 379 617 $	21 651 137 $
Système individuel	63 292 458	23 190 792	78 307 488	4 277 837	12 453 599
	112 853 352 $	41 031 632 $	127 437 702 $	7 657 454 $	34 104 736 $

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des assurances agricoles du Québec et des fonds qu'elle administre ainsi que toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Régie maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière pertinente, fiable et exacte.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et aux règlements la régissant, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Régie doit, au moins tous les cinq ans, préparer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de cotisation pour l'assurance récolte et l'assurance stabilisation.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président et directeur général,
André Dicaire

Le vice-président aux assurances et
à la protection du revenu,
Jean-Marc Lafrance

Québec, le 31 août 2001

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de la Régie des assurances agricoles du Québec – Fonds d'administration, du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, du Fonds des contrats à terme et du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses de la Régie des assurances agricoles du Québec – Fonds d'administration et du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole et l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et du Fonds des contrats à terme de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration de la Régie, du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, du Fonds des contrats à terme et du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables et expliqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 août 2001

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
(L.R.Q., c. R-7)
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (notes 4 et 13)	22 062	14 283
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 005	4 239
Loyers	2 113	997
Publicité	386	427
Stationnements	2 797	2 269
Souvenirs	656	621
Redevances des concessionnaires	1 030	775
Location de locaux commerciaux et pour bureaux	1 234	1 239
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	4 027	4 007
Travaux et services facturés à des tiers	1 091	765
Autres produits	76	108
	39 477	29 730
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	7 154	8 152
Employés à l'événement	2 955	2 146
Charges sociales	1 769	1 620
Cotisations au régime de retraite	298	434
Coûts relatifs aux ruptures de contrats de travail	624	114
Contrats de services	3 438	3 251
Matériaux et location d'équipement	1 311	1 100
Produits aux fins de revente	332	324
Frais d'énergie	6 628	6 136
Assurances	12	37
Taxes d'eau et de services (note 13)	7 764	34
Honoraires professionnels	334	174
Provision pour réclamations	404	
Commissions, cachets et droits	282	401
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	307	193
Intérêts sur la dette à long terme	993	1 175
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	372	398
Publicité	1 127	1 198
Autres charges	352	434
Amortissement des immobilisations	3 193	3 091
	39 649	30 412
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(172)	(682)
Autre élément		
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	1 265	2 489
Déficit avant subvention additionnelle	(1 437)	(3 171)
Subvention additionnelle du gouvernement du Québec relativement au déficit de l'exercice 1999	3 171	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 734	(3 171)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
SURPLUS D'OPÉRATIONS
SURPLUS RÉSERVÉS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000							1999
	Réservés							
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Plan directeur informatique Phase II	Optimisation des supports d'affichage	Total	Opérations	Total	Total
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 729	455	29	174	2 387	(3 114)	(727)	3 387
Surplus (déficit) de l'exercice						1 734	1 734	(3 171)
Investis en immobilisations	(311)	(190)	(9)	(4)	(514)		(514)	(943)
Virements au surplus d'opérations	(1 016)	(165)	(20)	(170)	(1 371)	1 371		
Solde disponible pour investissement	402	100			502	(9)	493	(727)
SURPLUS AU DÉBUT	481	263	263	8	1 015	419	1 434	491
Immobilisations								
Acquises à même les surplus	311	190	9	4	514		514	943
Virements du surplus d'opérations	(436)	(168)	(89)	(3)	(696)	696		
Solde non amorti	356	285	183	9	833	1 115	1 948	1 434
SURPLUS À LA FIN	758	385	183	9	1 335	1 106	2 441	707

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (déficit) de l'exercice	1 734	(3 171)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 193	3 091
Perte sur la cession d'immobilisations	191	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	439	1 155
Rentrées nettes de fonds	5 557	1 075
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(5 161)	(4 893)
Cession d'immobilisations	47	
Sorties nettes de fonds	(5 114)	(4 893)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	97	1 897
Dû au fonds de construction	4	(1)
Emprunts à long terme	10 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	(10 000)	(3 358)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	101	(1 462)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	544	(5 280)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	(165)	5 115
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	379	(165)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	379	
Débiteurs	1 657	1 297
Subvention à recevoir	8 248	
Stock	827	912
Frais payés d'avance	96	275
Immobilisations (note 6)	25 367	23 637
Frais de financement reportés		36
	36 574	26 157
PASSIF		
Découvert bancaire		165
Emprunt bancaire (note 7)	1 994	1 897
Comptes fournisseurs et engagements à payer	16 446	8 387
Subvention reportée	688	
Dû au fonds de construction	5	1
Dette à long terme (note 8)	15 000	15 000
	34 133	25 450
SURPLUS		
Surplus (déficit) d'opérations	1 106	(2 695)
Surplus réservés	1 335	3 402
	2 441	707
	36 574	26 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Riendeau, administrateur
Camille Montpetit, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(898)	(9 348)
Variations nettes des autres éléments d'actif et de passif	(2)	(1 418)
Sorties nettes de fonds	(900)	(10 766)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	40 395	29 799
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(40 049)	(18 409)
Rentrées nettes de fonds	346	11 390
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DU PLACEMENT TEMPORAIRE	(554)	624
ENCAISSE ET PLACEMENT TEMPORAIRE AU DÉBUT	816	192
ENCAISSE ET PLACEMENT TEMPORAIRE À LA FIN	262	816

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 476 917	1476 079
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	124 976	123 496
Contributions totales reçues (note 11)	(1 226 108)	(1 185 713)
	375 785	413 862
Autres éléments d'actif		
Encaisse	262	17
Débiteurs		2
Placement temporaire, 4,72 %		799
Avances au fonds d'exploitation	5	1
	267	819
	376 052	414 681
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	367 136	407 185
Comptes fournisseurs et engagements à payer	397	457
Intérêts courus	8 519	7 039
	376 052	414 681

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Riendeau, administrateur
Camille Montpetit, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^{e} Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Impôts fonciers

La Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissements

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent:

Équipements	8,33 %, 10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	10 % et 26,33 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires.

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2000	1999
Débiteurs	(360)	672
Subvention à recevoir	(8 248)	
Stock	85	(59)
Frais payés d'avance	179	(156)
Frais de financement reportés	36	60
Comptes fournisseurs et engagements à payer	8 059	638
Subvention reportée	688	
	439	1 155

6. IMMOBILISATIONS

	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Projets en cours	1 604		1 604
Équipements	15 191	14 082	1 109
Structure et aménagements spécifiques	41 244	20 032	21 212
Aménagements locatifs	5 822	4 618	1 204
Matériel roulant	1 747	1 509	238
	65 608	40 241	25 367

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	16 288	14 747	1 541
Structure et aménagements spécifiques	38 320	17 849	20 471
Aménagements locatifs	5 768	4 380	1 388
Matériel roulant	1 620	1 383	237
	61 996	38 359	23 637

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 12 000 000 $ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2001.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

Fonds d'exploitation	2000	1999
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
6,09 %, échéant en août 2002	10 000	
5,92 %, échéant en avril 2002	5 000	5 000
7,25 %, échu en septembre 2000		10 000
	15 000	15 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation s'élèvent à 15 000 000 $ en 2002.

Fonds de construction	2000	1999
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 $US, 8,052 %, échéant le 1er décembre 2003 [(a)]	104 753	104 753
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %, échéant le 21 février 2002	42 383	42 383
6,75 %, échéant le 1er mai 2003	20 000	
6,68 %, échéant le 1er mai 2003	25 000	
6,763%, échéant le 16 mai 2003	25 000	
5,25 %, échéant le 1er avril 2002	65 000	65 000
7,51 %, échéant le 27 février 2001	65 000	65 000
5,80167 %, échéant le 1er novembre 2000	20 000	
7,25 %, échu le 1er septembre 2000		11 049
5,21 %, échu le 16 février 2000		18 000
4,96172 %, échu le 7 janvier 2000		101 000
	367 136	407 185

(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 85 000 000 $ en 2001, 107 383 000 $ en 2002, 70 000 000 $ en 2003 et 104 753 000 $ en 2004.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

9. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2000	1999
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 279	1 198 425
Coûts de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	830	5 800
Autres travaux	11	54
Solde à la fin	1 205 120	1 204 279
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 280	1 220 439
Installations cédées		
Vélodrome [a]	82 804	82 804
Biodôme [a]	50 406	50 406
	133 210	133 210
Village olympique [b]		
Solde au début	122 430	122 406
Autres	(3)	24
Solde à la fin	122 427	122 430
	255 637	255 640
	1 476 917	1 476 079

[a] Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 210 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 406 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

[b] Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, ainsi que mentionné à la note 3.

10. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2000	1999
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	8 519	7 039
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	124 976	123 496

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2000
(en milliers de dollars)

11. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2000	1999
Fonds spécial olympique	964 097	923 702
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 226 108	1 185 713

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2000, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 18 400 000 $.

De ce montant, des réclamations totalisant 7 100 000 $ ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des autres réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Ville de Montréal a procédé à un redressement de la facturation de la taxe d'eau et de services qu'elle rend aux immeubles des gouvernements supérieurs, leurs sociétés et leurs mandataires et autres organismes exempts de taxe d'affaires.

À la suite de cette décision de la Ville de Montréal, la Régie a reçu, rétroactivement à juillet 2000, des factures pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999 ainsi que pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000 pour des montants de 4 124 000 $ et de 4 124 000 $ respectivement.

La Régie a comptabilisé une provision au montant de 7 560 000 $ pour couvrir ces taxes de la période du 1er janvier 1999 au 31 octobre 2000.

Le 24 janvier 2001, la Régie a obtenu une confirmation d'une subvention de 8 248 000 $ du gouvernement du Québec pour combler le déficit additionnel occasionné par ces taxes. De cette somme, un montant de 688 000 $ a été présenté à titre de subvention reportée.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2000 et les états des résultats, du surplus d'opérations et des surplus réservés du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 7 décembre 2000
(Le 24 janvier 2001 pour la note 13)

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1 et c. R-17)

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000	1999
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET			
Cotisations au Régime	5 986 954	4 964 589	4 339 495
Moins:			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 5)	13 920	12 812	12 127
	5 973 034	4 951 777	4 327 368
Revenus (Perte) de placement-net (note 6)	(760 667)	3 080 699	864 958
Autres revenus	22	31	112
	5 212 389	8 032 507	5 192 438
DIMINUTION DE L'ACTIF NET			
Rentes et prestations versées			
Rentes de retraite	4 242 880	4 030 252	3 863 849
Rentes de conjoint survivant	1 201 617	1 158 698	1 120 837
Rentes d'invalidité	531 342	496 173	479 670
Rentes d'orphelin	18 810	19 810	20 306
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 804	8 590	8 758
Prestations de décès	82 935	85 655	82 310
	6 086 388	5 799 178	5 575 730
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 577	4 845	5 167
	6 090 965	5 804 023	5 580 897
Frais d'administration (note 7)	77 400	71 396	73 103
	6 168 365	5 875 419	5 654 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET DU RÉGIME	(955 976)	2 157 088	(461 562)
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	18 310 495	16 153 407	16 614 969
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	17 354 519	18 310 495	16 153 407

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000	1999
REVENUS			
Droits	4 508	4 525	4 665
Intérêts	37	459	158
Autres	62	63	68
	4 607	5 047	4 891
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	3 315	3 377	3 023
Transport et communications	106	130	144
Services professionnels	82	95	23
Loyers	292	287	260
Entretien et réparations	44	56	26
Fournitures	24	24	25
Matériel et équipement	4	6	5
Autres dépenses	18	24	16
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	6	6	16
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	183	167	136
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	3	17	26
Amortissement des immobilisations du fonds	239	50	125
	4 316	4 239	3 825
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	291	808	1 066
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 134	2 326	1 260
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 425	3 134	2 326

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000	1999
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	13 837	12 429	10 096
DÉPENSES			
Intérêts sur billet à payer	48	131	232
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	7 930	7 422	5 297
Transport et communications	1 661	1 479	1 376
Services professionnels	230	69	124
Loyers	822	758	680
Entretien et réparations	229	165	118
Fournitures	85	151	151
Matériel et équipement	9	10	6
Autres dépenses	41	24	29
Autres frais d'intérêts	74	11	60
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	16	13	36
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	133		
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	682	378	309
Amortissement des immobilisations du fonds	1 689	1 630	1 490
Amortissement des frais de mise en œuvre	188	188	188
	13 837	12 429	10 096

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000	1999
ACTIF			
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	17 861 076	18 783 603	16 217 792
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu du Québec	141 566	21 892	35 117
Débiteurs	5 598	5 513	5 268
Immobilisations (note 9)	19 152	17 825	14 507
	18 027 392	18 828 833	16 272 684
FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE			
Encaisse	3 974	2 386	2 358
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		365	38
Immobilisations (note 9)	784	887	406
	4 758	3 638	2 802
FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	841	932	344
Dû par le gouvernement du Québec			221
Immobilisations (note 9)	17 477	9 323	4 608
Frais de mise en œuvre (note 10)	267	455	643
	18 585	10 710	5 816
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	87		147
Immobilisations (note 9)	6 876	4 037	3 689
Frais de mise en œuvre (note 10)	2 028	2 028	2 028
	8 991	6 065	5 864

Pour le Conseil d'administration,
Guy Morneau, président-directeur général
Claude Béland, vice-président du Conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS (suite)
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000	1999
PASSIF ET SOLDE DES FONDS			
Chèques en circulation moins l'encaisse	38 668	35 437	33 142
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	563 712	433 500	45 400
Créditeurs	58 061	37 066	29 968
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	122	1 244	529
Provision pour congés de maladie et vacances	12 310	11 091	10 238
	672 873	518 338	119 277
Solde du fonds – Actif net du Régime (note 2)	17 354 519	18 310 495	16 153 407
	18 027 392	18 828 833	16 272 684
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	806		
Provision pour congés de maladie et vacances	527	504	476
	1 333	504	476
Solde du fonds	3 425	3 134	2 326
	4 758	3 638	2 802
Dû au gouvernement du Québec	403	175	
Provision pour congés de maladie et vacances	349	381	286
Billets à payer (note 11)	17 833	10 154	5 530
	18 585	10 710	5 816
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		53	
Billets à payer (note 11)	8 991	6 012	5 864
	8 991	6 065	5 864

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie a été instituée en juillet 1965 par la loi alors intitulée Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17). L'administration de la Loi sur les prestations familiales (1997, chapitre 57) relève également d'elle. De plus, en 1997, le gouvernement québécois lui a confié la responsabilité de la mise en oeuvre et de l'administration du Régime d'assurance parentale.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC:

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire qui a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

L'actif net du fonds du Régime de rentes représente les fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2001, l'actif net du Régime est de 17,4 milliards de dollars (2000: 18,3 milliards de dollars; 1999: 16,1 milliards de dollars), soit 2,9 fois le montant des rentes et prestations versées au cours de l'exercice 2000-2001.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 1997, en tenant compte du taux de cotisation de 8,6 % en 2001 et des augmentations successives prévues à la Loi, de 0,8 %, et 0,5 % pour atteindre un taux permanent de 9,9 % en 2003, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2050. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2000 et sera complétée au cours de l'année 2001.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. La rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 775,00 $ au 31 mars 2001.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de la personne décédée. La rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 690,22 $ au 31 mars 2001.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. La rente mensuelle maximale payable est de 935,09 $ au 31 mars 2001.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite):

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Au 31 mars 2001, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 56,65 $ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 $ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 2000 a été de 2,5 %.

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE:

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la de Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à ces lois. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DE PRESTATIONS FAMILIALES:

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales. La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de l'émission des paiements à celle-ci.

La prestation familiale est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles ainsi que le revenu familial de l'année précédente. Une allocation est également versée pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 2001, cette allocation est de 119,22 $ par mois.

La Loi sur les allocations d'aide aux familles prévoyait le versement d'une allocation à la naissance. Cette dernière est maintenue pour les enfants nés avant le 1er octobre 1997.

IV) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE:

Le régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec. Ce régime vise à soutenir les parents dans les soins qu'ils apportent aux nouveau-nés ou aux enfants adoptés, en créant de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité ainsi qu'aux congés parentaux et en indemnisant plus généreusement ces congés. Ce régime n'est pas encore en vigueur.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon une méthode modifiée de la comptabilité d'exercice, méthode qui comporte des éléments de comptabilité de caisse et d'exercice, comme en font foi les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le développement de systèmes informatiques est constitué de coûts directs de main-d'oeuvre capitalisés et d'autres coûts directs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement de bureau	20 % et 33 1/3 %
Équipement et logiciels informatiques	20 % et 33 1/3 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Ordinateurs	33 1/3 %
Équipement de bureautique	20 %
Développement de systèmes informatiques	20 %

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Les cotisations au Régime comprennent les cotisations attribuées par le ministère du Revenu du Québec au cours de l'exercice. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Le cas échéant, les corrections sont inscrites aux cotisations de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Revenus de placement-net

Les intérêts versés sur les rentes et les prestations en vertu des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec sont comptabilisés lors de leur paiement.

Les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont attribués par le ministère du Revenu du Québec au cours de l'exercice. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits au cours de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres frais financiers et les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Rentes et prestations versées

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors de leur paiement.

Remboursement de prestations d'aide sociale

Le remboursement de prestations d'aide sociale est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

AUTRES FONDS

Revenus

Les revenus que le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite tire de la perception des droits et des pénalités sont comptabilisés lors de leur encaissement. Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus du fonds pour l'administration de programmes d'aide aux familles sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Frais de mise en oeuvre

Les frais inhérents à la mise en oeuvre du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des frais généraux et administratifs. Les frais de mise en oeuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

4. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Avant l'exercice 1998-1999, le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes était établi selon le processus du coût marginal.

Le processus du coût marginal consistait à distinguer les dépenses que la Régie n'aurait pas eu à engager si elle avait administré uniquement le fonds du Régime de rentes du Québec, puis à répartir ces dépenses entre les autres fonds qu'elle administre dans la mesure des efforts qu'elle prévoyait consacrer à chacun.

À partir de 1998-1999 a débuté l'application d'un nouveau processus d'imputation des frais d'administration. Il consiste à imputer à chaque fonds administré par la Régie les dépenses directes qui lui sont propres et à répartir les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Le ministère du Revenu du Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement encourues par le ministère du Revenu du Québec. Cette évaluation des coûts réels sera mise à jour au cours de l'exercice 2001-2002. Entre deux évaluations, les frais seront indexés en fonction de différents indices.

	2001	2000	1999
Frais d'administration	14 700	14 455	14 326
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec	9 473	8 719	8 316
Revenus d'intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir	(4 060)	(3 737)	(3 580)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	13 920	12 812	12 127
	34 033	32 249	31 189

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

6. REVENUS (PERTE) DE PLACEMENT-NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2001	2000	1999
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	862 994	713 714	697 125
Intérêts sur dépôts à vue	2 812	6 983	6 653
Intérêts sur dépôts à terme		4 491	
	865 806	725 188	703 778
Revenus d'intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	1 698	13 373	6 859
Revenus d'intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 5)	4 060	3 737	3 580
Intérêts sur dépôts bancaires	104	25	23
	871 668	742 323	714 240
Intérêts sur emprunts	(56)	(476)	(158)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(9 870)	(2 523)	(714)
Intérêts sur rentes et prestations	(2 456)	(1 821)	(1 339)
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec (note 5)	(9 473)	(8 719)	(8 316)
	849 813	728 784	703 713
Modification de la valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Variation de la valeur marchande des dépôts à participation	(2 406 175)	1 085 815	(429 634)
Gains nets sur vente de placements	795 695	1 266 100	590 879
	(1 610 480)	2 351 915	161 245
	(760 667)	3 080 699	864 958

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2001	2000	1999
Traitements et avantages sociaux	37 425	36 032	35 390
Transport et communications	4 165	4 287	4 247
Services professionnels	4 809	3 725	4 988
Loyers	4 061	3 680	3 695
Entretien et réparations	1 376	1 178	992
Fournitures	457	369	475
Matériel et équipement	91	89	89
Autres dépenses	578	467	424
Montants à reporter	52 962	49 827	50 300

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

	2001	2000	1999
Montants reportés	52 962	49 827	50 300
Frais pour la perception des cotisations par le ministère du Revenu du Québec (note 5)	14 700	14 455	14 326
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 181	1 060	1 269
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	70	68	219
Trop-payé de rentes et prestations	2 749	1 091	883
Créances irrécouvrables	162	213	117
Amortissement des immobilisations	5 576	4 682	5 989
	77 400	71 396	73 103

En plus de ces frais d'administration, la Régie a encouru au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 des dépenses pour l'équivalent de 2 050 000 $ pour les frais occasionnés par le programme Brancher les familles sur Internet. Ces sommes ont été remboursées par le gouvernement du Québec.

8. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000	1999
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à participation	17 762 322	18 301 375	16 153 807
Revenus de placements à recevoir	98 754	482 228	63 985
	17 861 076	18 783 603	16 217 792

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2001, la Régie possédait 19 445 394 unités de participation (2000: 17 585 700; 1999: 16 521 214).

Coût d'acquisition des unités	15 918 586	14 051 463	12 989 710

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000	1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	5 275	3 978	1 297	1 365	534
Équipement et logiciels informatiques	13 605	10 880	2 725	2 419	2 216
Matériel roulant	55	55			8
Ordinateur	2 766	1 993	773	256	92
Équipement de bureautique	11 781	8 344	3 437	3 530	3 755
Améliorations locatives	2 227	1 641	586	209	264
Développement de systèmes informatiques	44 671	34 337	10 334	10 046	7 638
	80 380	61 228	19 152	17 825	14 507
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	1 292	508	784	887	406
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales					
Ameublement et équipement de bureau	55	46	9	19	31
Équipement de bureautique	174	139	35	69	105
Développement de systèmes informatiques	22 604	5 171	17 433	9 235	4 472
	22 833	5 356	17 477	9 323	4 608
Fonds du régime d'assurance parentale					
Ameublement et équipement de bureau	46		46	46	46
Équipement de bureautique	50		50	50	50
Développement de systèmes informatiques	6 780		6 780	3 941	3 593
	6 876		6 876	4 037	3 689

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont:

	Acquisitions
Fonds du Régime de rentes du Québec	7 768
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	136
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	9 843
Fonds du régime d'assurance parentale	2 839

10. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2001			2000	1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	941	674	267	455	643
Fonds du régime d'assurance parentale	2 028		2 028	2 028	2 028

11. BILLETS À PAYER

Emprunts renouvelables sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,95 %, échéant le 1er mai 2001. Ces emprunts sont contractés dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance est autorisée par le gouvernement, après s'être assurée que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations, à verser à la Régie les sommes requises.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit pour le fonds pour l'administration du régime de prestations familiales:

2002	2 674 969 $
2003	3 566 626
2004	3 566 626
2005	3 566 626
2006	3 566 626

En ce qui concerne le billet à payer contracté pour le régime d'assurance parentale, aucune modalité de remboursement n'a encore été établie étant donné que la date d'entrée en vigueur de ce régime n'est pas encore fixée. Les remboursements seront faits à partir de cette date.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 1 398 380 $ (2000: 2 117 207 $; 1999: 2 055 231 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds du Régime de rentes du Québec, du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales et du fonds du régime d'assurance parentale de la Régie de rentes du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec, l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et l'état des revenus et des dépenses du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2001, ainsi que de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes et des revenus et dépenses des autres fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 18 mai 2001

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 2001

	2001 (3 mois)	
REVENUS		
Frais d'examen:		
Demandes de classement de films	507 913	$
Demandes de permis	10 808	
Permis	139 339	
Contrôle sur le matériel vidéo	1 719 006	
Autres	15 637	
	2 392 703	
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	648 836	
Transport et communications	38 179	
Services professionnels, administratifs et autres	129 979	
Loyers	94 962	
Entretien et réparations	28 713	
Fournitures et approvisionnements	18 671	
Amortissement des immobilisations	28 297	
Autres	308	
	987 945	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	1 404 758	$

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2001

	2001
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	1 845 440 $
Débiteurs et intérêts courus	60 997
Dû par le gouvernement du Québec	269 690
	2 176 127
Dû par le gouvernement du Québec	269 485
Immobilisations (note 3)	328 907
	2 774 519 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	281 575 $
Provision pour vacances	202 881
Dû au gouvernement du Québec	118 698
Revenus perçus d'avance	403 160
	1 006 314
Provision pour congés de maladie (note 5)	363 447
	1 369 761
EXCÉDENT	1 404 758
	2 774 519 $

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Pour la Régie,
Jeanne L. Blackburn
Jean-Pierre Gagnon

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôts;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

La Loi modifiant la Loi sur le cinéma (2000, chapitre 21), sanctionnée le 16 juin 2000 et entrée en vigueur le 1er janvier 2001, a converti la Régie en un organisme autonome à financement extrabudgétaire. Ainsi, les droits, les frais payés à la Régie et autres sommes qu'elle perçoit en application de la Loi sur le cinéma font partie de ses revenus. Les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

Les actifs et passifs attribués à la Régie le 1er janvier 2001 ont été déterminés par le ministère de la Culture et des Communications à leur valeur comptable nette et se détaillent comme suit:

	2001	
Actif		
Débiteurs	17 371	$
Placements	2 300	
Immobilisations	351 360	
	371 031	$
Passif		
Créditeurs et frais courus	137 622	$
Revenus perçus d'avance	114 711	
	252 333	$

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire:

Matériel et équipement informatique	5 ans et 10 ans
Équipement informatique	3 ans et 5 ans
Développement informatique	5 ans

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Net	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	14 777 $	2 252 $	12 525 $
Équipement informatique	241 373	108 731	132 642
Développement informatique	212 008	28 268	183 740
	468 158 $	139 251 $	328 907 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 2001 s'élèvent à 16 859 $. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués (5,02 % pour les participants ne pouvant être syndiqués). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants pouvant être syndiqués (0,79 % pour les participants ne pouvant être syndiqués).

Provision pour congés de maladie

	2001
Solde au 1er janvier 2001	351 611 $
Dépense de l'exercice	40 462
Prestations versées au cours de l'exercice	(28 626)
Solde au 31 mars 2001	363 447 $

6. ÉVENTUALITÉ

Une action en justice de 940 000 $ a été intentée en 1999 contre la Régie. Selon l'opinion de la direction, il est impossible de prévoir l'issue de ce litige.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Compte tenu de la modification des statuts de la Régie au cours de l'exercice, les données financières de l'exercice précédent ne sont pas présentées.

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jeanne L. Blackburn
Présidente

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 8 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice de trois mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de trois mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

SIDBEC
(L.R.Q., c. E-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
PRODUITS		
Intérêts	38	40
Ajustement du prix de vente de la filiale cédée en 1994 (récupération du droit de dumping)	300	
	338	40
CHARGES		
Intérêts sur les dettes garanties par l'actionnaire	207	311
Administration	55	88
Amortissement des frais de financement	26	19
	288	418
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	50	(378)
DÉFICIT AU DÉBUT	692 654	692 276
DÉFICIT À LA FIN	(692 604)	692 654

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (Perte nette)	50	(378)
Élément hors caisse		
Amortissement des frais de financement	26	19
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 2)	(70)	(123)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6	(482)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais de financement reportés		(58)
Emprunt à l'actionnaire		24
Dettes garanties par l'actionnaire		(2 012)
Apport de l'actionnaire		2 190
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		144
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	6	(338)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	595	933
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	601	595
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	37	30
Placements temporaires	564	565
	601	595

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	37	30
Placements temporaires, au coût, 5 % échéant en février 2001	564	565
Taxes à la consommation et intérêts courus	6	21
Frais de financement reportés (note 3)	32	58
	639	674
PASSIF		
Frais courus	84	169
Dettes garanties par l'actionnaire (note 4)	5 075	5 075
	5 159	5 244
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Capital-actions (note 5)	645 894	645 894
Surplus d'apport	42 190	42 190
Déficit	(692 604)	(692 654)
	(4 520)	(4 570)
	639	674

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Charles E. Beaulieu, administrateur
Robert Després, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, gère les actifs et passifs résultant de l'abandon de ses activités en 1994. La Société est exonérée des impôts sur les bénéfices fédéral et provincial.

2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit:

	2000	1999
Taxes à la consommation et intérêt courus	15	(3)
Frais courus	(85)	(120)
	(70)	(123)

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation se détaillent comme suit:

	2000	1999
Intérêts versés	291	432

3. FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans, jusqu'en avril 2002.

4. DETTES GARANTIES PAR L'ACTIONNAIRE

Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:

	2000	1999
Emprunt, 5,25 %, échéant le 1er avril 2002	5 075	5 075

5. CAPITAL-ACTIONS

	2000	1999
Autorisé		
80 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
64 589 398 actions	645 894	645 894

SIDBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Sidbec

Nous avons vérifié le bilan de la Société Sidbec au 31 décembre 2000 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 23 février 2001

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
(L.R.Q., c. D-8)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
REVENUS (note 3)		
Prestations de services (note 4)	11 224 116 $	11 936 385 $
Ventes	4 925 807	2 475 969
Location	1 840 748	1 865 539
Revenus de gestion	1 300 470	1 292 649
Revenus de placements	316 901	183 019
Autres revenus	32 121	(98 393)
	19 640 163	17 655 168
DÉPENSES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	9 178 489	8 874 928
Traitements et avantages sociaux	3 077 116	2 898 308
Achats	1 302 786	1 143 719
Entretien et réparations	1 256 151	777 780
Électricité	641 397	653 604
Taxes, licences et permis	563 156	514 845
Frais de location	523 938	491 872
Perte de valeur d'un placement	490 000	
Frais reliés au personnel	482 191	439 944
Frais de bureau	445 371	468 048
Matériaux de voirie	407 802	453 829
Contribution aux partenaires	380 000	
Amortissement des immobilisations	340 626	300 883
Honoraires professionnels	247 227	233 537
Autres dépenses	143 009	351 846
Intérêts et frais bancaires	237 428	116 849
Intérêts sur la dette à long terme	56 819	38 238
	19 773 506	17 758 230
PERTE NETTE (note 3)	(133 343)	(103 062)
DÉFICIT AU DÉBUT	(61 227 733)	(61 124 671)
DÉFICIT À LA FIN	(61 361 076) $	(61 227 733) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 5)	4 252 139 $	3 267 901 $
Stocks (note 6)	194 537	148 362
Frais payés d'avance	12 067	47 247
	4 458 743	3 463 510
Placements (note 7)	4 544 221	4 188 007
Immobilisations (note 8)	2 234 634	2 039 466
	6 778 855	6 227 473
	11 237 598 $	9 690 983 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	309 825 $	99 459 $
Emprunts temporaires (note 9)	2 525 000	2 512 000
Créditeurs et frais courus	4 015 648	3 069 404
Retenues sur contrats	145 701	135 353
Versement sur la dette à long terme (note 10)	40 000	
	7 036 174	5 816 216
Dette à long terme (note 10)	760 000	800 000
	7 796 174	6 616 216
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	60 500 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 12)	(61 361 076)	(61 227 733)
	3 441 424	3 074 767
	11 237 598 $	9 690 983 $

ÉVENTUALITÉS (note 15)
ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Jean-Claude Simard, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(133 343) $	(103 062) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	340 626	300 883
Perte de valeur d'un placement	490 000	
Gain sur cession d'immobilisations	(19 811)	(8 195)
Radiation des avances au gouvernement du Québec		12 707
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	(38 641)	1 225 554
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	638 831	1 427 887
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(846 214)	(2 497 456)
Acquisitions d'immobilisations	(551 677)	(647 769)
Produit de la cession d'immobilisations	33 109	39 740
Contribution aux immobilisations – Hydro-Québec	2 585	102 994
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 362 197)	(3 002 491)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	13 000	1 976 000
Émission d'actions ordinaires	500 000	
Remboursement d'un emprunt		(30 480)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	513 000	1 945 520
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	(210 366)	370 916
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	(99 459)	(470 375)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	(309 825) $	(99 459) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie James (la Société) est une entreprise du gouvernement constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., chapitre D-8), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant à ces fins.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, moins une réduction de valeur si cette baisse est jugée durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes:

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
Véhicules	3 ans

3. PERTE NETTE PAR ACTIVITÉS

	2000			1999
	Revenus	Dépenses	Gain (perte) net(te)	Gain (perte) net (te)
Siège social	175 568 $	1 152 317 $	(976 749) $	(1 025 098) $
Services	11 952 870	11 106 509	846 361	1 013 227
Développement et investissement	320 595	1 146 464	(825 869)	(417 131)
Immobilières	1 456 424	1 438 172	18 252	44 013
Hôtelières et pétrolières	3 499 111	2 969 158	529 953	440 426
Spéciales	2 235 595	1 960 886	274 709	(158 499)
	19 640 163 $	19 773 506 $	(133 343) $	(103 062) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

3. PERTE NETTE PAR ACTIVITÉS (suite)

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activités qui comprennent, entre autres, les éléments suivants:

- Activités du siège social
  - Honoraires de gestion gagnés
  - Revenus d'intérêts
  - Dépenses d'intérêts
  - Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
  - Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
  - Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général
  - Dépenses de communications
- Activités de services
  - Gérance d'infrastructures de transport
- Activités de développement et d'investissement
  - Gestion de titres miniers
  - Gestion et revenus de placements
  - Recouvrement de certaines dépenses
  - Gain ou perte sur la cession de placements
  - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
  - Projets de développement économique
  - Dépenses reliées à la division du développement économique et investissement
  - Dépenses d'intérêts reliées aux placements
- Activités immobilières
  - Exploitation d'immeubles
- Activités hôtelières et pétrolières
  - Exploitation de l'auberge Radisson
  - Exploitation du relais routier au km 381
- Activités spéciales
  - Exploitation du relais routier au km 257
  - Programme d'Aide aux infrastructures aéroportuaires

4. PRESTATIONS DE SERVICES

La société rend des services d'entretien d'infrastructures à des apparentés qui se détaillent comme suit:

	2000	1999
Hydro-Québec	9 324 721 $	9 869 995 $
Ministère des Transports	1 899 395	2 066 390
	11 224 116 $	11 936 385 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

5. DÉBITEURS

	2000	1999
Comptes clients		
Hydro-Québec	2 285 251 $	2 210 974 $
Ministère des Transports du Québec	469 108	390 892
Transport Canada – Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	256 162	
Autres	1 125 950	497 712
	4 136 471	3 099 578
Provision pour créances douteuses	4 495	10 366
	4 131 976	3 089 212
Taxes de vente	120 163	178 689
	4 252 139 $	3 267 901 $

6. STOCKS

	2000	1999
Produits pétroliers	153 895 $	109 934 $
Autres	40 642	38 428
	194 537 $	148 362 $

7. PLACEMENTS

	2000	1999
Actions de sociétés publiques		
215 430 actions catégorie «A» de Ressources MSV Inc., participation de 5 % (6,1 % en 1999)	553 863 $	1 043 863 $
148 619 actions ordinaires de Arca Explorations Inc.	1	1
26 110 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc.	15 786	15 786
94 231 actions ordinaires de RessourcesMurgor Inc..	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis Inc.	5 000	5 000
206 666 actions ordinaires de Exploration Boréale Inc.	22 399	22 400
36 773 actions de nStein Technologies	1	
	621 550	1 111 550
Actions de sociétés privées		
10 000 actions ordinaires de Ressources Oxford Inc.	1	1
50 000 actions catégorie «A» de Exploration minière des Premières Nations Corp.	1	1
Autres actions de sociétés privées	625 000	
	625 002	2
Montants à reporter	1 246 552 $	1 111 552 $

7. PLACEMENTS (suite)

	2000	1999
Montants reportés	1 246 552 $	1 111 552 $
Prêts et avances		
Avances à Ressources MSV Inc., 8 % (note 17)	2 554 060	2 509 105
Avances à une société privée, 10 %		375 053
Avances à des sociétés privées, 8 %, sans modalités de remboursement	581 629	
Effet à recevoir de Hydro-Québec, sans intérêt, encaissable par versements annuels jusqu'en 2008 [1]	146 808	163 120
Effets à recevoir d'employés, 5 %, encaissables par versements mensuels échéant en 2004	15 172	29 177
	3 297 669	3 076 455
	4 544 221 $	4 188 007 $

[1] À la suite du refus de Transports Canada d'assumer certains coûts de rénovations encourus pour l'aéroport La Grande Rivière en 1997 et 1998 en vertu d'un programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, Hydro-Québec a remboursé 52 280 $ en 1999 et s'est engagé à rembourser le solde de 163 120 $ sur une période maximale de 10 ans. Le solde sera comblé à même le budget d'exploitation de l'aéroport La Grande Rivière. En 2000, Hydro-Québec a versé la somme de 16 312 $.

La valeur marchande des actions de sociétés publiques en date du bilan est la suivante:

	2000	1999
Ressources MSV Inc.	199 389 $	509 549 $
Arca Explorations Inc.	77 282	23 779
Les Ressources Campbell Inc.	9 400	6 005
Ressources Murgor Inc.	13 192	8 481
Ressources Unifiées Oasis Inc.	2 000	2 000
Exploration Boréale Inc.	88 866	31 000
nStein Technologies	20 594	
	410 723 $	580 814 $

La Société détient une option d'achat d'actions de Ressources MSV Inc. portant sur 628 571 actions au prix d'achat de 0,35 $ par action échéant le 4 octobre 2003. La valeur marchande de l'action de Ressources MSV Inc. est de 0,08 $ au 31 décembre 2000.

De plus, un officier de la Société s'est vu octroyer des options d'achat d'actions de Les Ressources Campbell Inc. Il a déclaré ces options à la Société et s'est engagé à ce que tout profit en découlant soit remis à celle-ci. Les options sont les suivantes:

	Prix d'achat par action	Date d'échéance	Valeur marchande de l'action au 31 décembre 2000
10 000 actions ordinaires	14,80 $	août 2001	0,36 $
20 000 actions ordinaires	4,40	août 2003	0,36
10 000 actions ordinaires	4,30	août 2004	0,36

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

8. IMMOBILISATIONS

	2000			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	72 844 $			72 844 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	5 989 335	745 688	3 955 534 $	1 288 113
Maisons modulaires	1 440 972	639 554	372 162	429 256
Mobilier et agencements	2 012 550	641 237	1 266 776	104 537
Machinerie et équipement	2 381 172	1 782 926	335 386	262 860
Véhicules	2 645 092	2 410 472	157 596	77 024
Infrastructures	91 000		91 000	
	21 228 539 $	12 815 451 $	6 178 454 $	2 234 634 $

	1999			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	72 844 $			72 844 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	5 832 516	745 688	3 796 883 $	1 289 945
Maisons modulaires	1 382 231	639 554	344 202	398 475
Mobilier et agencements	1 966 351	641 238	1 215 440	109 673
Machinerie et équipement	2 199 514	1 780 342	306 596	112 576
Véhicules	2 419 868	2 205 916	157 999	55 953
Infrastructures	91 000		91 000	
	20 559 898 $	12 606 312 $	5 912 120 $	2 039 466 $

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la Société a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que routes, ponts, aéroports ainsi que le centre-ville de la Municipalité de la Baie James et la localité de Radisson, au coût total de 407 778 198 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 98 % des coûts nets de construction, soit 400 160 243 $ et 100 % des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, une dévaluation de ces actifs de 7 526 955 $ a été comptabilisée afin de refléter la valeur de réalisation. La Société a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la route Transtaïga et la route de Némiscau ainsi que les aéroports La Grande Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

[1] Les contributions reçues de la SEBJ, d'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. De même, la Société a comptabilisé un montant de 3 136 598 $ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru pour cette dernière. Au cours de l'exercice, la Société a perçu du gouvernement fédéral 207 139 $ à titre de contributions (1999: (102 190) $).

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société bénéficie d'un emprunt à court terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Cet emprunt porte intérêt au taux de 5,9 % et est responsable le 16 février 2001. Au 31 décembre 2000, le solde de cet emprunt est de 2 525 000 $ (1999: 0 $).

La Société bénéficie également d'un emprunt bancaire autorisé au montant de 4 200 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 2001. Au 31 décembre 2000, le taux d'intérêt est de 7,5 % (1999: 6,5 %), et le solde est de 0 $ (1999: 2 512 000 $).

10. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 $ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	800 000 $	800 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	40 000	
	760 000 $	800 000 $

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 40 000 $ par exercice de 2001 à 2005.

11. CAPITAL-ACTIONS

	2000	1999
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 050 000 d'actions ordinaires	60 500 000 $	60 000 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis pour 50 000 actions ordinaires pour un montant de 500 000 $ payés comptant.

12. DÉFICIT

Le déficit de la Société est de 61 361 076 $ au 31 décembre 2000 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs aux états financiers effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'exploitation cumulé depuis la création de la Société est de 7 548 458 $ (1999: 7 681 801 $).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit:

	2000	1999
Variation des débiteurs	(984 238) $	1 929 741 $
Augmentation des stocks	(46 175)	(24 678)
Diminution des frais payés d'avance	35 180	183
Variation des créditeurs et frais courus	946 244	(268 381)
Variation des retenues sur contrats	10 348	(411 311)
	(38 641) $	1 225 554 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 s'élèvent à 277 527 $ (1999: 140 129 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière par des dissidents à cette convention qui demandent l'annulation de celle-ci. La Société fait également l'objet, conjointement avec Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, les gouvernements du Québec et du Canada et plusieurs sociétés oeuvrant dans le domaine forestier, de poursuites concernant des dommages subis à la suite de la construction des barrages de la Baie James et/ou relativement à la coupe de bois dans le Grand Nord Québécois. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Il est présentement impossible pour la direction d'en évaluer les coûts et les répercussions sur les états financiers.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV Inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fût évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieur-conseil. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnement s'élève à 820 000 $. La valeur du fonds est de 6 081 334 $ au 31 décembre 2000. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. De plus, MSV y convient de verser à la Société une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 $ à la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 $.

La Société a signé deux ententes avec Transports Canada en vertu du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 136 598 $ aux fins de réfections de l'aéroport de La Grande Rivière. Ces ententes échéant en 2007 et 2010 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de dix ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente.

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 30 juin 2006, à verser une somme totale de 177 625 $, soit 35 525 $ par année.

Au cours de l'exercice, la Société s'est engagée à investir, sous forme d'actions, 375 000 $ dans une société privée. L'investissement final représentera 50 % du capital-actions émis de la Société. L'entente est sujette à la réalisation de certaines conditions. Au 31 décembre 2000, 125 000 $ ont déjà été versés.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Par un décret du 7 mars 2001, le gouvernement du Québec autorise la Société à acquérir 28 % du capital-actions votant émis par la Corporation Copper Rand (9090-6397 Québec Inc.) en contrepartie de versements d'avances maximales de 7 millions de dollars. Au regard de la nouvelle corporation Copper Rand, une entente intervenue entre les divers investisseurs, dont MSV, prévoit que les avances faites jusqu'à maintenant par la Société à MSV seront transférées à cette nouvelle corporation. Au 31 décembre 2000, le total des avances accordées et des intérêts s'y rattachant s'élèvent à 2 554 060 $.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Jean-Claude Simard

Chibougamau, le 16 mars 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 2000 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V- 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1999 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 mars 2001

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL (Note 1)
(L.R.Q., c. S-10.0001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	5 000 000	$
Revenus d'intérêts	238 507	
	5 238 507	
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	657 496	
Traitements et avantages sociaux	510 605	
Amortissement des immobilisations	62 593	
	1 230 694	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	4 007 813	$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	437 143	$
Placement temporaire (5,27 %, au coût)	3 273 534	
Intérêts courus	25 073	
Frais payés d'avance	13 054	
	3 748 804	
Immobilisations (note 4)	446 997	
	4 195 801	$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	125 216	$
Créditeurs et frais courus - apparentés	62 772	
	187 988	
EXCÉDENT	4 007 813	
	4 195 801	$

ENGAGEMENT (note 5)

Pour le Conseil d'administration,
Eric Hubar Meunier
Jean Teasdale

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2001

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel est une personne morale mandataire de l'État constituée et régie par la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (1999, c. 41).

Elle a pour mission de favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel par le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants:

Logiciels, matériel et développement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2001
Loyers	33 235 $
Déplacements, représentation, publicité et promotion	301 055
Honoraires professionnels	269 667
Frais de bureau et d'administration	53 539
	657 496 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	54 140 $	3 514 $	50 626 $
Mobilier de bureau et équipement	35 615	10 098	25 517
Améliorations locatives	419 835	48 981	370 854
	509 590 $	62 593 $	446 997 $

5. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail conclu avec la Société immobilière du Québec, échéant en août 2005, pour la location de locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	51 958 $
2003	51 958
2004	51 958
2005	51 958
2006	21 651
	229 483 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a bénéficié de prêts d'employés de la part d'organismes gouvernementaux. La juste valeur de ces services, d'une part reçus gratuitement représente 88 053 $ et d'autre part celle assumée par la Société, représente 69 699 $.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le secrétaire de la Société et premier directeur
de l'administration et services aux entreprises
Daniel Laplante

Le directeur général
Jean Teasdale

Mirabel, le 21 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 21 juin 2001

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	39 128 313 $	41 039 762 $
Intérêts sur placements et sur prêts	2 723 679	2 343 943
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 5)	734 189	542 176
Honoraires de garanties	734 615	1 063 604
Honoraires de certification	1 204 146	1 092 244
Patrimoine immobilier		
Loyers et autres	1 260 392	1 063 544
Intérêts sur placements à court terme	51 932	11 976
Quote-part des résultats d'une société en commandite	316 232	139 472
Autres revenus	45 505	607 909
	46 199 003	47 904 630
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 6)		
Cinéma et production télévisuelle	15 553 818	18 104 080
Soutien aux entreprises culturelles	15 296 984	14 677 240
Affaires internationales	2 839 714	4 538 625
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	808 858	662 870
Frais d'administration (note 8)	7 574 583	6 939 190
Intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	372 878	
Patrimoine immobilier		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	2 623 322	2 292 008
Intérêts sur dettes à long terme	1 106 280	677 773
	46 176 437	47 891 786
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	22 566	12 844
EXCÉDENT AU DÉBUT	21 206 607	21 193 763
EXCÉDENT À LA FIN	21 229 173 $	21 206 607 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
Encaisse	279 407 $	772 290 $
Placements temporaires (note 10)	12 753 749	15 919 533
Prêts et autres participations financières (note 11)	18 647 944	15 246 826
Aides remboursables (note 6)	1 275 263	1 134 055
Débiteurs et intérêts courus	558 779	416 282
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	874 949	1 795 486
Frais payés d'avance	668 794	307 772
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	9 377 091	9 139 517
Immobilisations (note 13)	16 470 813	16 601 821
	60 906 789 $	61 333 582 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		7 458 017 $
Créditeurs et frais courus	1 142 239 $	1 257 110
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	372 878	
Intérêts courus sur dettes à long terme	388 649	338 886
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	9 012 885	9 995 166
Provision cumulée pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	471 380	552 385
Revenus reportés (note 14)	3 890 390	3 640 955
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 15)	9 000 000	9 000 000
Dettes à long terme (note 16)	14 649 195	7 134 456
	38 927 616	39 376 975
AVOIR		
Surplus d'apport (note 17)	750 000	750 000
Excédent	21 229 173	21 206 607
	21 979 173	21 956 607
	60 906 789 $	61 333 582 $

ENGAGEMENTS (note 21)
ÉVENTUALITÉS (note 22)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Lafleur
Antoine Del Busso

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	22 566 $	12 844 $
Ajustements pour:		
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	808 858	662 870
Provision pour créances irrécouvrables liée aux aides remboursables	56 077	65 100
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	862	263 347
Amortissement des immobilisations	1 041 883	657 902
Perte sur aliénation d'immobilisations		21 759
Quote-part des résultats d'une société en commandite	(316 232)	(139 472)
	1 614 014	1 544 350
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation:		
Variation des débiteurs et intérêts courus	(142 497)	138 987
Diminution des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	920 537	1 059 538
Augmentation des frais payés d'avance	(361 022)	(38 243)
Diminution des créditeurs et frais courus	(114 871)	(700 847)
Augmentation des intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	372 878	
Variation des intérêts courus sur dettes à long terme	49 763	(16 138)
Variation des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(982 281)	783 261
Variation des revenus reportés	248 573	(3 277 629)
	(8 920)	(2 051 071)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	1 605 094	(506 721)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(13 178 547)	(10 619 311)
Aides remboursables	(567 021)	(1 061 780)
Restaurations – patrimoine immobilier	(119 575)	(3 964 144)
Acquisitions d'autres immobilisations	(791 300)	(773 193)
Placements dans des sociétés en commandite	78 658	
Remboursements de prêts et autres participations financières	8 887 566	7 971 622
Récupération d'aides remboursables	369 736	222 475
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(5 320 483)	(8 224 331)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(7 458 017)	4 502 017
Dette à long terme	8 267 868	
Remboursement sur dettes à long terme	(753 129)	(339 736)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	56 722	4 162 281
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(3 658 667)	(4 568 771)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	16 691 823	21 260 594
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 18)	13 033 156 $	16 691 823 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). La Société a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du Gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société peut, avec l'autorisation du Gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles.

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports le 27 décembre 1990 pour une valeur nominale de 1 $. Les immeubles ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés. La juste valeur marchande de ces immeubles à cette date a été établie à 1 $.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constituées des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement d'entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achats d'actions, de prêts ou de débentures et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt ou une débenture est classé dans la catégorie des prêts et débentures douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt ou une débenture devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt ou débenture. La valeur comptable d'un prêt ou d'une débenture est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimum de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Garanties d'emprunt

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société.

Les déboursements de garantie sont comptabilisés lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par le prêteur et l'actif en résultant est alors comptabilisé dans les états financiers de la Société.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION À UNE CONVENTION COMPTABLE

La Société capitalise l'aide financière accordée sous forme d'aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie. De plus, la récupération liée à ces aides est comptabilisée en diminution des soldes d'aides remboursables présentés au bilan. Auparavant, ces aides remboursables étaient imputées aux résultats à titre de dépenses de programmes et les récupérations liées à ces aides étaient comptabilisées aux résultats à titre de revenus.

Cette modification, appliquées rétroactivement, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Subventions du gouvernement du Québec	(141 208) $	(774 205) $
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière	(369 736)	(222 475)
Programmes d'aide financière		
Soutien aux entreprises culturelles	(226 459)	(661 760)
Affaires internationales	(284 485)	(334 920)
Bilan		
Aides remboursables	1 275 263	1 134 055
Revenus reportés	1 275 263	1 134 055

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Subventions octroyées		
Programmes d'aide financière		
Cinéma et production télévisuelle	15 858 100 $	15 858 100 $
Soutien aux entreprises culturelles	14 722 700	15 087 700
Affaires internationales	3 100 000	3 335 000
Fonctionnement	2 679 260	2 712 600
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 105 300	1 030 100
Versement sur dettes à long terme	1 859 410	1 017 509
Montants à reporter	39 324 770 $	39 041 009 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2001	2000
Montants reportés	39 324 770 $	39 041 009 $
Subventions reportées au début		
Cinéma et production télévisuelle	1 270 720	3 427 347
Soutien aux entreprises culturelles	925 268	548 694
Affaires internationales	400 000	750 000
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	131 300	
	2 727 288	4 726 041
Subventions reportées à la fin		
Cinéma et production télévisuelle	(1 575 003)	(1 270 720)
Soutien aux entreprises culturelles	(617 442)	(925 268)
Affaires internationales	(400 000)	(400 000)
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	(331 300)	(131 300)
	(2 923 745)	(2 727 288)
	39 128 313 $	41 039 762 $

5. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2001			2000
	Investissements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	206 696 $	226 126 $	432 822 $	267 346 $
Soutien aux entreprises culturelles		157 633	157 633	60 737
Affaires internationales		143 734	143 734	214 093
	206 696 $	527 493 $	734 189 $	542 176 $

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2001				2000
Dépenses	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires internationales	Total	Total
Investissements	13 977 451 $			13 977 451 $	15 819 457 $
Subventions	1 778 562	15 190 844 $	1 965 647 $	18 935 053	17 711 481
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	337 803	174 000	687 455	1 199 258	2 385 402
Provision pour créances irrécouvrables		25 162	30 915	56 077	65 100
Annulations et recouvrements	(782 913)	(184 425)		(967 338)	(827 948)
Événement international					1 196 863
Autres	242 915	91 403	155 697	490 015	969 590
	15 553 818 $	15 296 984 $	2 839 714 $	33 690 516 $	37 319 945 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE (suite)

	2001				2000
Actif	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires internationales	Total	Total
Solde au début		797 585 $	500 485 $	1 298 070 $	458 765 $
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice		251 621	315 400	567 021	1 061 780
Récupérations		(121 929)	(247 807)	(369 736)	(222 475)
		927 277	568 078	1 495 355	1 298 070
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(77 562)	(142 530)	(220 092)	(164 015)
Solde à la fin		849 715 $	425 548 $	1 275 263 $	1 134 055 $

7. PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2001	2000
Solde au début	3 814 766 $	4 488 706 $
Radiations de l'exercice		
Prêts et débentures accordés par la Société	438 109	689 073
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	242 484	647 737
	680 593	1 336 810
Provision de l'exercice		
Prêts et débentures accordés par la Société	663 917	618 022
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	225 946	41 038
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(81 005)	3 810
	808 858	662 870
Solde à la fin	3 943 031 $	3 814 766 $

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivise comme suit:

Prêts et débentures accordés par la Société (note 11)	2 911 456 $	2 685 648 $
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	560 195	576 733
	3 471 651	3 262 381
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	471 380	552 385
	3 943 031 $	3 814 766 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	5 961 151 $	5 170 610 $
Honoraires professionnels	119 834	210 977
Voyages, représentation et congrès	200 169	126 024
Loyers	415 801	372 823
Taxes et assurances	30 411	27 564
Papeterie et frais de bureau	348 332	347 816
Publicité et promotion	154 526	100 366
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôts	862	263 347
Perte sur aliénation d'immobilisations		21 759
Amortissement des immobilisations	268 192	223 811
Autres frais	75 305	74 093
	7 574 583 $	6 939 190 $

9. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION – PATRIMOINE IMMOBILIER

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	428 794 $	383 644 $
Honoraires professionnels	52 553	53 926
Voyages, représentation et congrès	17 097	12 194
Taxes	333 533	513 531
Assurances	96 435	58 326
Électricité et chauffage	235 804	219 929
Entretien et réparations	626 357	556 733
Papeterie et frais de bureau	48 992	46 995
Amortissement des immobilisations	773 691	434 091
Autres frais	10 066	12 639
	2 623 322 $	2 292 008 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués d'acceptations bancaires. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre de 4,85 % et 5,45 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2001			2000
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 $		450 000 $	450 000 $
Actions ordinaires non votantes et participantes	390 000		390 000	390 000
Prêts et débentures	17 810 881	1 373 637 $	16 437 244	13 361 952
Prêts et débentures douteux				
Prêts et débentures accordés par la Société	2 761 069	1 537 819	1 223 250	880 345
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	707 645	560 195	147 450	164 529
	22 119 595 $	3 471 651 $	18 647 944 $	15 246 826 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (suite)

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2001, calculé selon une moyenne pondérée, est de 9,22 %, soit le taux préférentiel plus 1,97 %. Une débenture porte intérêt au taux annuel de 12 %, alors que l'autre portera intérêt au taux préférentiel à partir de mai 2003.

Ces prêts et débentures autres que les prêts et débentures douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars:

2002	6 903 002 $
2003	702 050
2004	1 492 887
2005	2 146 152
2006	616 567
2007 à 2016	1 773 555
	13 634 213 $

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2001	2000
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la culture	5 000 000 $	5 000 000 $
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	4 377 091	4 139 517
	9 377 091 $	9 139 517 $

13. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	15 568 400 $	1 595 389 $	13 973 011 $	4 850 000 $
Réparations majeures	2 308 197	864 710	1 443 487	1 174 249
Mobilier de bureau	441 476	152 923	288 553	267 053
Équipement	214 129	119 868	94 261	96 663
Matériel informatique et logiciels	1 150 971	762 395	388 576	449 240
Améliorations locatives	256 215	43 146	213 069	133 129
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
Restaurations en cours	21 058		21 058	9 582 689
	20 009 244 $	3 538 431 $	16 470 813 $	16 601 821 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

14. REVENUS REPORTÉS

	2001	2000
Financement intérimaire des crédits d'impôt		
Solde au début	535 786 $	1 448 332 $
Montant net des (déboursés) encaissement sur les dossiers en défaut	(124 593)	(951 028)
Excédent des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	128 084	38 482
Solde à la fin	539 277	535 786
Subventions reportées (note 4)	2 923 745	2 727 288
Autres revenus reportés	427 368	377 881
	3 890 390 $	3 640 955 $

15. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006	5 000 000 $	5 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011	4 000 000	4 000 000
	9 000 000 $	9 000 000 $

16. DETTES À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 5 435 776 $ le 1er avril 2005 dont le paiement en capital et intérêt est garantie par le gouvernement du Québec	6 794 720 $	7 134 456 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 $ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garantie par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu par le remboursement de cet emprunt	7 854 475	
	14 649 195 $	7 134 456 $

16. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2002	753 129 $
2003	753 129
2004	753 129
2005	753 129
2006	11 636 679
	14 649 195 $

17. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 $ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	279 407 $	772 290 $
Placements temporaires	12 753 749	15 919 533
	13 033 156 $	16 691 823 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 056 517 $ (2000: 693 911 $).

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 152 873 $ (2000: 234 748 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 était à 7,95 % pour les participants syndicables (6,35 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisations de l'employeur pour le service régulier est de 5,35 % pour les participants syndicables (1,0 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladies et vacances

	2001			2000
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	102 174 $	355 136 $	457 310 $	360 572 $
Charge de l'exercice	171 331	446 444	617 775	381 053
Prestations versées au cours de l'exercice	(153 475)	(299 286)	(452 761)	(284 314)
Solde à la fin	120 030 $	502 294 $	622 324 $	457 311 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2001 totalisent 7,6 M$ (2000: 6,1 M$).

b) Les engagements minimums exigibles en vert d'un contrat de location – exploitation des locaux de la Société sont les suivants:

2002	465 265 $
2003	485 559
2004	485 559
2005	485 559
2006	485 559
2007 – 2010	1 820 846
	4 228 347 $

22. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit:

	2001	2000
Financement des entreprises *	13 882 990 $	15 756 907 $
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et à la production de titres multimédias **	30 463 922	30 785 832
	44 346 912 $	46 542 739 $

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.
** Les pertes éventuelles, estimées à 83 471 $, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2001.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Lafleur
Président

Gilles Corbeil
Secrétaire général

Montréal, le 18 juin 2001

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de l'aide financière accordée sous forme d'aides remboursables expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 18 juin 2001

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE
(L.R.Q., c. S-11.0101)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
DÉPENSES		
Aide financière (note 4)	26 442 675 $	21 389 373 $
Administration (note 5)	21 357 069	21 173 478
Intérêts sur emprunts (note 6)	1 668 719	1 641 193
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1er août 1978 (note 6)	1 779	21 093
	49 470 242	44 225 137
REVENUS (note 6)		
Intérêts sur prêts	1 546 145	1 817 747
Droits et honoraires	1 177 233	1 111 134
Intérêts sur dépôts bancaires	18 088	12 443
Recouvrements de dépenses	30 770	82 315
	2 772 236	3 023 639
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	46 698 006 $	41 201 498 $

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
Encaisse	443 538 $	421 098 $
Débiteurs	79 305	66 508
Intérêts courus et échus sur prêts	431 543	475 108
Intérêts payés d'avance sur emprunts	45 870	56 779
Versements à recevoir sur prêts (note 7)	2 522 122	2 785 567
Immobilisations (note 8)	2 995 280	2 937 390
À recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	20 758 409	9 693 939
Prêts (note 7)	24 043 373	28 438 013
	51 319 440 $	44 874 402 $
PASSIF		
Dépôts des emprunteurs	6 476 $	7 450 $
Intérêts courus à payer sur emprunts	31 162	15 821
Rémunérations à payer		314 300
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	5 823 421	5 408 191
Subvention de capital à payer	7 145 892	3 971 448
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	828 113	919 802
Aide gouvernementale reportée	2 995 280	2 937 390
Provision pour congés de maladie et vacances (note 11)	7 789 096	
Dette à long terme (note 12)	26 700 000	31 300 000
	51 319 440 $	44 874 402 $

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Laurent Pellerin
André Dicaire

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement agricole, régie par la Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., c. S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le Gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations au regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants:

— Financement agricole

- Loi sur la Société de financement agricole
- Loi sur le financement agricole
- Loi sur le crédit agricole
- Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
- Loi favorisant l'amélioration des fermes
- Loi favorisant le crédit à la production agricole
- Loi sur le prêt agricole
- Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- Programme d'une banque de terres arables

— Financement forestier

- Loi sur le crédit forestier
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
- Loi sur les forêts.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel et équipement	20 % à 33,33 %
Développement informatique	20 %
Améliorations locatives	20 %

Aide gouvernementale reportée

Les montants reçus du gouvernement du Québec, pour l'acquisition d'immobilisations, sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elle finance.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

La contribution au paiement de l'intérêt et la subvention de capital sont portées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Aide financière

À compter du présent exercice, la subvention de capital incluse dans l'aide financière est inscrite selon une comptabilité d'exercice alors qu'auparavant elle était inscrite selon une comptabilité de caisse. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Aide financière	3 174 444 $	1 073 289 $
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	3 174 444	1 073 289
Bilan		
À recevoir du gouvernement du Québec	7 145 892	3 971 448
Subvention de capital à payer	7 145 892	3 971 448

Dépenses d'administration

À compter du présent exercice, le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires ainsi que le coût des services de soutien assumés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement sont présentés dans l'état des revenus et dépenses alors qu'auparavant ces montants n'étaient pas comptabilisés. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Administration	607 365 $	811 682 $
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	607 365	811 682

Immobilisations

À compter du présent exercice, la Société capitalise les acquisitions d'immobilisations alors qu'auparavant elles étaient imputées aux dépenses d'administration. De plus, les crédits accordés par le gouvernement du Québec pour l'acquisition des immobilisations sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée alors qu'auparavant ils étaient entièrement constatés dans l'état des revenus et dépenses au moment de l'acquisition. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLE (suite)

Immobilisations (suite)

	2001	2000
Revenus et dépenses		
Administration	(57 891) $	(109 371) $
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	(57 891)	(109 371)
Bilan		
Immobilisations	2 995 280	2 937 390
Aide gouvernementale reportée	2 995 280	2 937 390

Provision pour congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Société à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de passif au compte «Provision pour congés de maladie et vacances». L'application rétroactive de cette modification, sans redressement des états financiers des exercices antérieurs, a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2001
Bilan	
À recevoir du gouvernement du Québec	7 789 096 $
Provision pour congés de maladie et vacances	7 789 096

4. AIDE FINANCIÈRE

	2001	2000
Financement agricole		
Contribution au paiement de l'intérêt		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	6 531 858 $	5 349 462 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	6 925 752	6 213 426
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	3 260 878	3 069 655
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	141 034	201 189
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	2 799	7 594
	16 862 321	14 841 326
Subvention de capital		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	8 890 353	5 690 403
Montants à reporter	25 752 674 $	20 531 729 $

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. AIDE FINANCIÈRE (suite)

	2001	2000
Financement agricole (suite)		
Montants reportés	25 752 674 $	20 531 729 $
Financement forestier		
Contribution au paiement de l'intérêt Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	690 001	857 644
	26 442 675 $	21 389 373 $

5. ADMINISTRATION

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	15 675 789 $	899 060 $	16 574 849 $	16 771 571 $
Loyers	1 659 351	36 305	1 695 656	1 683 527
Services de transport et de communication	951 013	54 326	1 005 339	1 000 757
Services professionnels, administratifs et autres	491 759	21 401	513 160	537 443
Fournitures et approvisionnements	463 315	51 575	514 890	301 449
Entretien et réparations	54 969	3 344	58 313	85 185
Amortissement des immobilisations	951 183	43 679	994 862	793 546
	20 247 379 $	1 109 690 $	21 357 069 $	21 173 478 $

6. AUTRES DÉPENSES ET REVENUS

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Dépenses				
Intérêts sur emprunts	1 449 760 $	218 959 $	1 668 719 $	1 641 193 $
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1er août 1978	1 779		1 779	21 093
Revenus				
Intérêts sur prêts	1 336 338	209 807	1 546 145	1 817 747
Droits et honoraires	1 144 633	32 600	1 177 233	1 111 134
Intérêts sur dépôts bancaires	14 289	3 799	18 088	12 443
Recouvrements de dépenses	30 566	204	30 770	82 315

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. PRÊTS

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	23 194 481 $	3 371 014 $	26 565 495 $	31 223 580 $
Versement à recevoir en deçà d'un an	2 087 266	434 856	2 522 122	2 785 567
	21 107 215 $	2 936 158 $	24 043 373 $	28 438 013 $

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 2001, des versements échus en capital de 141 803 $ (2000: 153 991 $) pour le financement agricole et de 48 578 $ (2000: 49 217 $) pour le financement forestier. Les prêts agricoles et forestiers portent intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %. Le capital et les intérêts des prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Financement agricole				
Matériel et équipement	1 634 348 $	861 137 $	773 211 $	597 405 $
Développement informatique	3 480 453	1 476 795	2 003 658	2 104 320
Améliorations locatives	131 858	21 977	109 881	110 000
	5 246 659	2 359 909	2 886 750	2 811 725
Financement forestier				
Matériel et équipement	133 589	60 938	72 651	72 564
Développement informatique	86 109	50 230	35 879	53 101
	219 698	111 168	108 530	125 665
	5 466 357 $	2 471 077 $	2 995 280 $	2 937 390 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 1 052 752 $ (2000: 902 016 $). Il n'y a eu aucune disposition au cours de l'exercice (2000: 14 660 $).

9. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Rémunérations				314 300 $
Contribution au paiement de l'intérêt	5 574 789 $	248 632 $	5 823 421 $	5 408 191
Subventions de capital à payer	7 145 892		7 145 892	3 971 448
Provision pour congés de maladie et vacances	7 539 935	249 161	7 789 096	
	20 260 616 $	497 793 $	20 758 409 $	9 693 939 $

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sans intérêt ni modalités de remboursement

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 $	50 000 $	100 000 $	100 000 $
Avance pour intérêts sur emprunts	563 270	85 538	648 808	753 294
Recouvrements de dépenses à remettre	47 250	22	47 272	21 995
Droits et honoraires	31 833	200	32 033	44 513
	692 353 $	135 760 $	828 113 $	919 802 $

11. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

La provision pour congés de maladie et vacances se répartit comme suit:

	2001		
	Agricole	Forestier	Total
	7 539 935 $	249 161 $	7 789 096 $

12. DETTE À LONG TERME

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès des institutions financières et du Fonds de financement se répartit comme suit:

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
	23 309 000 $	3 391 000 $	26 700 000 $	31 300 000 $

Ces emprunts sont renouvelables annuellement aux taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2002. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

La Société a un emprunt avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 2001 de 8 100 000 $ (2000: 11 700 000 $).

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 587 365 $ (2000: 791 682 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour des participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Encaissements en capital sur prêts	3 933 454 $	724 631 $	4 658 085 $	5 614 173 $
Encaissements en intérêts sur prêts	1 390 747	217 051	1 607 798	1 951 046
Autres encaissements	3 446		3 446	23 610
Remboursement de la dette à long terme	3 870 000	730 000	4 600 000	4 900 000
Déboursés pour les intérêts sur emprunts	1 440 330	202 139	1 642 469	1 671 276
Remboursement de l'avance pour intérêts sur emprunts				901 557
Autres déboursés	4 420		4 420	90 822
Augmentation de l'encaisse	12 897 $	9 543 $	22 440 $	25 174 $

15. ÉVENTUALITÉS

La Société est défenderesse dans des poursuites judiciaires totalisant 150 000 $. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

16. ENGAGEMENTS

Les engagements de la Société à l'égard du programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2002, 2003 et 2004 totalisent 5 356 318 $. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

Les engagements à l'égard de la durée restante des baux sont de 740 992 $.

17. OPÉRATIONS ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit:

Société immobilière du Québec	1 637 819 $
Fonds de services gouvernementaux	710 014
Commission de la santé et de la sécurité du travail	83 412

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la suite de la décision du Conseil des ministres, La Financière agricole du Québec s'est substituée le 17 avril 2001 à la Société de financement agricole et à la Régie des assurances agricoles du Québec et, en acquiert les droits et les pouvoirs et en assume les obligations.

La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assumera la continuité des programmes et services offerts par la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec. Cette nouvelle société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement des secteurs agricole et agroalimentaire québécois.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 24 mai 2001

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.012)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Droits et permis	27 397 352 $	27 916 581 $
Pénalités et infractions	625 243	553 031
Contributions du gouvernement du Canada	539 673	231 000
Intérêts	96 343	103 785
Honoraires		1 532 941
Recouvrement – provision pour pertes sur interventions financières garanties	1 168 841	
Autres	31 021	203 460
	29 858 473	30 540 798
Contributions du gouvernement du Québec (note 4)	140 386 661	45 735 271
	170 245 134 $	76 276 069 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	53 684 439 $	50 610 641 $
Dépenses d'opérations (note 5)	25 667 274	11 919 809
Aide financière (note 6)	61 348 384	6 973 020
Amortissement des immobilisations	7 062 151	6 772 599
Dépenses – portefeuille Faunes et Parcs	147 762 248	76 276 069
Soutien administratif et certains avantages sociaux (note 7)	22 482 886	
	170 245 134 $	76 276 069 $

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Avances temporaires	36 782 $	40 926 $
Débiteurs (note 8)	5 259 453	3 380 607
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	23 867 959	10 986 762
	29 164 194	14 408 295
Immobilisations (note 9)	123 363 765	127 005 758
	152 527 959 $	141 414 053 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 049 730 $	8 408 295 $
Provision pour vacances	4 918 926	
Provision pour pertes sur interventions financières garanties (note 10)	90 865	6 000 000
	12 059 521	14 408 295
Provision pour congés de maladie	17 104 673	
Apports reportés du gouvernement du Québec	123 363 765	127 005 758
	152 527 959 $	141 414 053 $

ÉVENTUALITÉS (note 12)

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Bernard Lamarre, administrateur
Monique L. Bégin, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la faune et des parcs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée le 8 septembre 1999 en vertu de la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec, (L.R.Q., c. S-11.012). Les activités reliées au secteur Faune et Parcs sont financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Faune et Parcs qui sont utilisés aux fins de l'application de la loi constitutive de la Société.

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée à la dépense lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

Bâtiments	
Édifices administratifs	2,5 %
Entrepôts et garages	5 %
Aménagement	
Infrastructures de récréation	10 %
Mise en valeur des ressources	20 %
Infrastructures et réseaux d'exploitation	2,5 %
Matériel et équipement	
Transport maritime	5 %
Équipement spécialisé	10 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Provision pour pertes sur interventions financières garanties

Les obligations découlant des autres interventions financières garanties sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée à l'état des revenus et dépenses.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reportés du gouvernement du Québec

Les apports reçus relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les dépenses assumées par le ministère de l'Environnement et le Conseil du trésor pour le soutien administratif et certains avantages sociaux, ainsi que les contributions du gouvernement du Québec correspondantes, sont présentées dans l'état des revenus et dépenses alors qu'auparavant ces montants n'étaient pas comptabilisés.

L'application rétroactive de cette modification sans redressement des états financiers des exercices antérieurs a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	2001
Revenus et dépenses	
Contributions du gouvernement du Québec	20 871 096 $
Soutien administratif et certains avantages sociaux	20 871 096

De plus, la Société a adopté la convention qui porte sur la comptabilisation des obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par ses employés. Ces obligations sont comptabilisées à titre de passif aux comptes «Provision pour vacances» et «Provision pour congés de maladie». Leurs variations annuelles, ainsi que la contribution du gouvernement du Québec correspondante, sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Ces revenus et dépenses étaient auparavant considérés dans l'exercice pendant lequel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification sans redressement des états financiers des exercices antérieurs a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	2001
Revenus et dépenses	
Contributions du gouvernement du Québec	1 611 790 $
Soutien administratif et certains avantages sociaux	1 611 790
Bilan	
Dû par le gouvernement du Québec	22 023 599
Provision pour vacances	4 918 926
Provision pour congés de maladie	17 104 673

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Dépenses – portefeuille Faune et Parcs [1]	147 762 248 $	76 276 069 $
Dépenses assumées pour le soutien administratif et certains avantages sociaux	22 482 886	
Amortissement des immobilisations	(7 062 151)	(6 772 599)
	163 182 983	69 503 470
Revenus virés au Fonds consolidé du revenu	29 858 473	29 007 857
Débiteur – Société des établissements de plein air du Québec		1 532 941
	29 858 473	30 540 798
Dépenses nettes assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	133 324 510	38 962 672
Virement des apports reportés	7 062 151	6 772 599
	140 386 661 $	45 735 271 $

[1] Une somme de 7,2 M$ a été allouée à un programme de création d'emploi chez les jeunes, programme initié en 2001 et récurrent pour la prochaine année.

5. DÉPENSES D'OPÉRATIONS

	2001	2000
Fournitures et approvisionnements	4 330 952 $	3 217 376 $
Services professionnels	3 367 904	3 199 563
Honoraires de gestion – Société des établissements de plein air du Québec	11 400 000	
Transport et communication	2 943 410	1 728 810
Entretien et réparations	1 378 416	1 156 846
Location	1 127 026	1 033 906
Règlement d'un litige		952 100
Matériel et équipement	266 778	314 984
Pertes sur disposition d'immobilisations		171 156
Créances douteuses	668 977	81 928
Autres	183 811	63 140
	25 667 274 $	11 919 809 $

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. AIDE FINANCIÈRE

	2001	2000
Société des établissements de plein air du Québec [1]	43 276 676 $	3 225 000 $
Administration régionale Kativik	4 546 064	
Fédération des pourvoyeurs du Québec Inc.	2 507 500	2 400
Fédération québécoise des gestionnaires de Zec	1 836 388	50 000
Fédération québécoise de la faune Inc.	1 582 000	8 000
Fédération québécoise pour le saumon Atlantique	1 077 000	42 500
Office du tourisme et des congrès de Gaspé	704 000	
Centre de plein air Harfang des Neiges inc.	687 391	
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie	529 980	
Fondation de la faune	423 500	935 000
Autres (Somme des aides inférieures à 400,0 k$)	4 177 885	2 710 120
	61 348 384 $	6 973 020 $

[1] Cette subvention comprend en 2001 une somme de 16,3 M$ pour améliorer les infrastructures dans les parcs et un budget supplémentaire de 27,0 M$ obtenu en cours d'exercice afin de permettre à la SÉPAQ de rembourser des emprunts contractés pour l'opération et les investissements dans les parcs et réserves.

7. SOUTIEN ADMINISTRATIF ET CERTAINS AVANTAGES SOCIAUX

Le ministère de l'Environnement fournit à la Société, et ce sans contrepartie, le soutien administratif en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dans le cadre d'une entente de service entre les deux organisations. De plus, les cotisations aux régimes de retraite ainsi qu'une partie des dépenses de vacances et congés de maladie pour les employés de la Société (assumées par le Conseil du trésor) ne sont pas défrayées à même le portefeuille Faune et Parcs.

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Clients	1 226 512 $	1 847 666 $
Société des établissements de plein air du Québec	4 032 941	1 532 941
	5 259 453 $	3 380 607 $

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	67 050 234 $		67 050 234 $	65 535 704 $
Bâtiments	27 601 577	3 130 889 $	24 470 688	26 103 211
Aménagement	19 710 436	5 998 143	13 712 293	17 138 736
Infrastructures et réseaux d'exploitation	12 335 318	1 063 236	11 272 082	11 599 278
Matériel et équipement	10 354 984	3 796 345	6 558 639	6 628 829
Développement de systèmes	299 829		299 829	
	137 352 378 $	13 988 613 $	123 363 765 $	127 005 758 $

Au cours de l'exercice, les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 3 574 020 4 (3 396 777 $ en 2000).

10. PROVISION POUR PERTES SUR INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

La provision est reliée à une garantie d'emprunt relative à la gestion du Mont Orford.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 820 895 $ et sont assumées par le Conseil du trésor. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

12. ÉVENTUALITÉS

La Société est défenderesse dans différentes poursuites judiciaires. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de la préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2001, les engagements de la Société dont la durée est déterminée se répartissent ainsi:

2002	3 940 002 $
2003	4 260 520
2004	1 418 966
2005	1 260 912
2006	1 271 598
2007 et subséquemment	2 024 943
	14 176 941 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la faune et des parcs du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification

Monique L. Bégin
Présidente-directrice générale

Québec, le 17 août 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté aux dépenses assumées et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 août 2001

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août

	2000	1999
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	25 015 922 $	24 944 893 $
Location de salles	1 767 366	2 135 569
Services auxiliaires	1 852 384	2 083 205
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 540 856	1 479 629
Redevances et autres revenus de billetterie	839 633	1 155 958
Commandites et publicité	915 818	934 681
Services scéniques	7 430	131 851
Revenus financiers	117 924	150 127
Animation culturelle	17 834	17 666
Autres revenus	500 776	610 523
	32 575 943	33 644 102
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	4 018 070	4 563 763
Entretien et réparation des édifices	2 273 596	2 811 303
Électricité et chauffage	1 795 177	1 726 317
Achat, entretien et réparation d'équipement	161 759	387 123
Services professionnels	156 310	162 779
Communications	708 691	756 877
Coûts d'exploitation des spectacles	305 696	408 727
Administration générale	177 187	222 263
Assurances et taxes	7 219 570	7 202 032
Frais financiers	8 383 171	8 708 184
Amortissement des immobilisations	6 420 943	6 160 241
Autres dépenses	305 221	240 019
Coûts des services requis par les clients	428 907	2 920 469
	32 354 298	36 270 097
Coûts récupérés des clients	(428 907)	(2 920 469)
	31 925 391	33 349 628
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	650 552	294 474
Excédent de l'exercice à verser au gouvernement du Québec (note 4)		(294 474)
EXCÉDENT À LA FIN	650 552 $	

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 548 619 $	821 249 $
Placement temporaire, au coût		1 000 000
Débiteurs	3 933 308	599 431
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	11 116 888	11 871 076
Stock des bars	25 281	39 001
Frais payés d'avance	40 224	6 538
	16 664 320	14 337 295
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	306 851	60 612
Immobilisations (note 7)	74 641 142	79 044 751
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	88 782 490	92 817 825
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	347 849	399 338
	180 742 652 $	186 659 821 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – Locations et ventes de billets	823 934 $	702 330 $
Fournisseurs et frais courus	1 205 137	1 858 474
Intérêts courus	2 470 756	2 617 896
Provision pour réparation de la bâtisse	3 187 068	
Dû au gouvernement du Québec (note 4)		294 474
Versements sur la dette à long terme (note 8)	8 479 870	9 048 123
	16 166 765	14 521 297
Prime et frais d'émission de la dette à long terme reportés	169 170	314 176
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	71 884 509	76 569 549
Dette à long terme (note 8)	84 262 914	87 646 057
	172 483 358	179 051 079
AVOIR		
Surplus d'apport (note 10)	7 608 742	7 608 742
Excédent	650 552	
	8 259 294	7 608 742
	180 742 652 $	186 659 821 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Alan B. Gold, administrateur
Louis Bernard, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	650 552 $	294 474 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	6 420 943	6 160 241
Amortissement des subventions reportées du Gouvernement du Québec	(6 268 295)	(6 050 428)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	(63 462)	(62 615)
	739 738	341 672
Variation des éléments hors caisses du fonds de roulement:		
Variation des débiteurs	(3 333 877)	212 856
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(9 295)	37 835
Variation des stocks des bars	13 720	(10 512)
Variation des frais payés d'avance	(33 686)	15 185
Variation des dépôts de location	121 604	(357 464)
Variation des comptes fournisseurs et frais courus	(743 848)	(1 352 208)
Diminution des intérêts courus	(147 140)	(153 003)
Augmentation de la provision pour réparation de la bâtisse	3 187 068	
	(945 454)	(1 607 311)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(205 716)	(1 265 639)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 017 334)	(2 657 399)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 017 334)	(2 657 399)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(246 239)	761 221
Dette à long terme	3 024 800	
Diminution de la dette à long terme	(6 191 910)	(5 753 782)
Financement temporaire		2 145 317
Remboursement du financement temporaire	(628 897)	
Produit du fonds d'amortissement	95 230	72 717
Produit des subventions du gouvernement du Québec	6 191 910	5 753 782
Remboursement du Dû au gouvernement du Québec	(294 474)	(5 345)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 950 420	2 973 910
DIMINUTION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(272 630)	(949 128)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 821 249	2 770 377
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	1 548 619 $	1 821 249 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2000

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

	2000	1999
Fonctionnement	3 282 900 $	3 108 500 $
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	8 391 488	8 701 572
Compensation tenant lieu de taxes	7 073 239	7 084 393
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	6 268 295	6 050 428
	25 015 922 $	24 944 893 $

4. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Solde au début	294 474 $	5 345 $
Excédent de l'exercice versé au gouvernement du Québec	(294 474)	(5 345)
Excédent des produits sur les charges		294 474
Solde à la fin		294 474 $

À la suite d'une modification à l'article 32 de la loi constitutive de la Société entrée en vigueur le 30 mai 2000, la Société n'a plus l'obligation de verser annuellement au gouvernement du Québec l'excédent des produits sur les charges.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice diminués du fonds d'amortissement de la dette à long terme à la fin du présent exercice.

6. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice

	2000	1999
Augmentation:		
Subvention du gouvernement du Québec	1 595 000 $	1 512 000 $
Intérêts produits par le Fonds	94 964	79 260
	1 689 964	1 591 260
Diminution:		
Remboursement de la dette obligataire	1 495 000	1 412 000
Variation nette de l'exercice	194 964	179 260
Solde au début	1 733 096	1 553 836
Solde à la fin	1 928 060 $	1 733 096 $

Le solde du Fonds d'amortissement se compose comme suit:

	2000	1999
Encaisse	360 $	129 $
Placement temporaire au coût (taux d'intérêt 5,74 %)	1 910 000	1 715 000
Intérêts courus à recevoir	17 700	17 967
	1 928 060 $	1 733 096 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

7. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	7 608 742 $		7 608 742 $	7 608 742 $
Bâtisses	100 999 573	45 815 872 $	55 183 701	57 712 610
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	60 749 606	50 427 478	10 322 128	12 264 309
Équipement et accessoires de scène	1 935 719	1 098 947	836 772	949 621
Mobilier et équipement de bureau	45 685	8 919	36 766	27 199
Autres équipements	709 837	300 110	409 727	251 938
Matériel informatique	626 667	383 361	243 306	230 332
	172 675 829 $	98 034 687 $	74 641 142 $	79 044 751 $

8. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Obligations garanties par le gouvernement du Québec:		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1er juin 2006	4 248 000 $	4 823 000 $
- 5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	5 433 000	6 353 000
- 13,50 % à Fonds d'amortissement, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
- 12,20 % et 12,25 % en série, échéant de 2000 à 2003 et en 2005	3 200 000	3 550 000
- 11,25 %, échéant en 2008	1 500 000	1 500 000
	18 381 000	20 226 000
Moins: Fonds d'amortissement (note 6)	1 928 060	1 733 096
	16 452 940	18 492 904
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 10,25 % (taux effectif de 9,724 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 524 044 $ jusqu'au 15 octobre 2000 et par un versement de 40 384 704 $ le 15 octobre 2001	42 908 748	45 432 792
- 7,5 % (taux effectif de 7,667 %), remboursable par versements annuels en capital de 880 048 $ jusqu'au 1er décembre 2002 et par un versement de 14 080 768 $ le 1er décembre 2003	16 720 912	17 600 960
- 7,05 % (taux effectif de 7,04 %), remboursable par versements annuels en capital de 268 747 $ jusqu'au 16 février 1999		3 224 960
- 5,44 % (taux effectif de 5,592 %), remboursable par versements annuels variables en capital jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 2 887 646 $ le 26 février 2003	3 850 195	4 331 469
- 5,44 % (taux effectif de 5,572 %), remboursable par versements annuels en capital de 92 797 $ jusqu'au 26 février 2002 et par un versement de 1 020 771 $ le 26 février 2003	1 206 365	1 299 162
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par versements annuels en capital de 202 667 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 2 026 667 $ le 16 février 2006	3 040 000	
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par versements annuels en capital de 270 100 $ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 1 620 600 $ le 16 février 2006	2 971 100	
	70 697 320	71 889 343
Montants à reporter	87 150 260 $	90 382 247 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

8. DETTE À LONG TERME (suite)

	2000	1999
Montants reportés	87 150 260 $	90 382 247 $
Autres dettes*		
Emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec (taux d'intérêt 5,85 %) **	4 789 660	5 418 557
Fournisseurs et frais courus	802 864	893 376
	5 592 524	6 311 933
	92 742 784	96 694 180
Versements échéant au cours du prochain exercice	8 479 870	9 048 123
	84 262 914 $	87 646 057 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit:

2001	8 479 870 $
2002	44 385 591
2003	7 458 232
2004	16 429 535
2005	4 434 767

* Les emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

** La Société emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au paiement de ses obligations pour le coût de maintien des actifs en cours. Le montant maximum de ses emprunts se limite aux sommes accordées par les décrets du gouvernement du Québec. Les emprunts sont renouvelables selon des termes variables au taux préférentiel en vigueur au moment du renouvellement des emprunts.

9. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Solde du début	76 569 549 $	79 160 977 $
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	1 553 200	3 459 000
Prime sur émission de dette à long terme	30 055	
Amortissement des subventions reportées	(6 268 295)	(6 050 428)
Solde à la fin	71 884 509 $	76 569 549 $

10. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse	1 548 619 $	821 249 $
Placement temporaire, au coût		1 000 000
	1 548 619 $	1 821 249 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 8 593 776 $ (1999 : 8 923 799 $).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société contribue aux trois régimes de retraite auxquels cotisent certains membres de son personnel. Ces régimes donnent droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à:

	2000	1999
Régime à prestations déterminées		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	100 263 $	152 259 $
Régimes à cotisations déterminées		
Régime de retraite des machinistes		132 246
Régime de retraite des habilleuses	8 744	11 028

14. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 1er octobre 2002 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2001	1 225 050 $
2002	38 828
2003	4 718
	1 268 596 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

15. ÉVENTUALITÉS

La Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général par intérim,
Clément Richard

Le directeur de l'administration et des finances,
Richard Tardif, CA, CMA

Montréal, le 8 novembre 2000

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2000 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 novembre 2000

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
REVENUS				
Contributions				
Immatriculation	502 118		502 118	491 681
Permis de conduire	118 322		118 322	118 069
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	81 365		81 365	80 077
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens (note 4)	23 012	490 967	513 979	449 164
Contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	42 069		42 069	34 000
Autres	2 237		2 237	1 616
	769 123	490 967	1 260 090	1 174 607
DÉPENSES				
Indemnités versées (note 5)	165 122	462 908	628 030	625 248
Frais d'administration (note 6)	200 996	39 978	240 974	237 614
Programmes pour les personnes handicapées (note 7)	5 207		5 207	5 094
Participation au financement d'organismes (note 8)	46 186	5 510	51 696	49 312
Variation normale du passif actuariel (note 9)	600 174	(266 814)	333 360	225 734
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 15)	(1 199)	37 248	36 049	26 823
	1 016 486	278 830	1 295 316	1 169 825
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(247 363)	212 137	(35 226)	4 782
Autres revenus nets de placements (note 4)	152 285		152 285	126 781
Redressement du passif actuariel (note 10)		(113 947)	(113 947)	(27 930)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(95 078)	98 190	3 112	103 633

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	263 570	417 540
Virement de l'excédent non affecté	26 839	
Virement à l'excédent non affecté		(153 970)
SOLDE À LA FIN	290 409	263 570

EXCÉDENT NON AFFECTÉ
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	257 603	
Excédent des revenus sur les dépenses	3 112	103 633
Virement à la réserve de stabilisation	(26 839)	
Virement de la réserve de stabilisation		153 970
SOLDE À LA FIN	233 876	257 603

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Débiteurs	9 635	4 898
Revenus de placements courus	51 096	72 577
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	6 165 134	5 614 876
Immobilisations (note 12)	102 587	91 097
	6 328 452	5 783 448
PASSIF ET EXCÉDENT		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	3 282	9 100
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 13)	32 506	43 745
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	92 650	19 145
Autres	21 287	24 546
Provision pour congés de maladie et vacances	41 234	39 068
Obligations envers les victimes		
Passif actuariel (note 14)	4 840 148	4 392 841
Contributions reportées	301 176	297 995
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 15)	471 884	435 835
	5 804 167	5 262 275
Réserve de stabilisation	290 409	263 570
Excédent non affecté	233 876	257 603
	6 328 452	5 783 448

ENGAGEMENTS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon, président-directeur général
Marthe Lacroix, FICA, FCAS, administratrice

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions perçues		
Immatriculation	500 472	499 422
Permis de conduire	118 606	119 214
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	81 364	80 077
Revenus nets de placements		
Revenus de placements perçus	326 823	277 344
Intérêts versés	(19)	(143)
Contribution reçue du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	41 607	34 000
Autres revenus perçus	2 237	903
Indemnités versées	(629 229)	(624 881)
Frais d'administration payés	(228 228)	(218 972)
Programmes pour les personnes handicapées payés	(5 152)	(5 094)
Participation au financement d'organismes versée	(51 696)	(49 312)
	156 785	112 558
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droit d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	702 618	696 073
Remis au gouvernement du Québec	(703 244)	(699 847)
Perçus pour d'autres gouvernements	21 326	20 405
Remis à d'autres gouvernements	(21 326)	(20 444)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	605 826	99 326
Remises au gouvernement du Québec	(531 910)	(98 490)
Contribution des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	59 881	61 186
Remises au gouvernement du Québec	(60 059)	(61 457)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	229 897	109 310
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Débours pour acquisitions de dépôts à participation	(617 644)	(213 900)
Gains encaissés sur placements par la Caisse	428 327	164 102
Débours pour acquisitions d'immobilisations	(23 602)	(16 919)
Produit d'aliénations d'immobilisations	79	51
Flux de trésorerie reliés aux activités d'investissement	(212 840)	(66 666)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	17 057	42 644
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(52 845)	(95 489)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 16)	(35 788)	(52 845)

La Société a adopté la méthode directe pour la présentation de ses flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre S-11.011).

La Société a pour fonctions:

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers de la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des marchandises sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application:
    - des dispositions du Code de la sécurité routière;
    - des dispositions législatives et réglementaires reliées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le Gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes concernés et favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'établir un programme d'adaptation de véhicules routiers en vue de permettre aux personnes handicapées de conduire un véhicule ou d'y avoir accès.

À ces fins, la Société peut notamment:

- percevoir les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'immatriculation d'un véhicule;
- percevoir les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis.

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement de la Société, orientée sur le maintien des objectifs de pleine capitalisation, d'équité entre les générations et d'un financement adéquat de ses obligations financières, établit les principes suivants:

- viser à la pleine capitalisation qui garantit le paiement aux bénéficiaires des indemnités présentes et futures incluant les frais de gestion futurs liés à l'écoulement de la dette actuarielle;
- fixer, sur approbation du Gouvernement, la tarification des contributions d'assurance afin que les sources de financement soient suffisantes pour que les besoins financiers estimés soient rencontrés;
- viser à être équitable à l'égard des générations d'assurés lors de la fixation des contributions d'assurance et des droits administratifs;
- calculer le passif actuariel sur la base de la meilleure estimation; relativement à l'hypothèse de taux de rendement réel, le concept de meilleure estimation s'inscrit dans une perspective à long terme qui tient compte de l'environnement particulier du régime d'assurance administré par la Société;

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT (suite)

- établir une provision, n'excédant pas 10 % du passif actuariel, pour traiter les fluctuations du taux de rendement réel observé par rapport à l'hypothèse retenue pour l'établissement du passif actuariel afin de limiter les impacts des conditions économiques fluctuantes;

- établir une réserve de stabilisation n'excédant pas 6 % du passif actuariel, pour favoriser une stabilité relative dans la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques.

- établir toute autre réserve en vue de faire face à des situations caractérisées par des risques multiples ou des besoins financiers qui pourraient avoir des impacts significatifs sur sa santé financière;

- le solde de l'excédent non affecté est disponible aux conditions et modalités que la Société détermine avec l'approbation du gouvernement.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté de la partie amortie de l'écart entre la valeur marchande des dépôts et leur coût d'acquisition et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

L'écart entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût d'acquisition ainsi que la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse sont inscrits aux opérations selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % l'an.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipements	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipements	Proportionnel à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Passif actuariel

Le passif actuariel correspond à la somme de:

- la valeur actualisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités;
- la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des indemnités.

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 3,75 %.

Les montants inscrits au poste «Redressement du passif actuariel» à l'état des revenus et dépenses résultent de changements aux hypothèses actuarielles, aux méthodes de calcul ainsi qu'aux modifications législatives et réglementaires.

d) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

e) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est constituée de l'accumulation des surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel. La variation annuelle de la provision est présentée séparément à l'état des revenus et dépenses. Une limite équivalente à 10 % du passif actuariel est imposée à la provision de façon distincte pour l'année courante et les années antérieures. Les surplus ou déficits inscrits à la provision sont amortis linéairement sur une période de 8 ans.

f) Réserve de stabilisation

Une réserve de stabilisation (article 152,1 de la loi) est constituée en vue de favoriser une stabilité relative de la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques. Cette réserve ne peut excéder 6 % du passif actuariel et sera révisée régulièrement par le conseil d'administration de la Société.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'informations suffisantes pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées utilise la méthode de comptabilisation des régimes à conditions déterminées.

h) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2000	1999
Dépôt à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus nets du fonds	729 527	389 853
Moins:		
Gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	429 266	119 543
Montants à reporter	300 261	270 310

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS (suite)

	2000	1999
Montants reportés	300 261	270 310
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	200 422	101 090
Amortissement de l'écart entre la valeur marchande des dépôts et leur coût d'acquisition	161 458	202 582
	662 141	573 982
Intérêts		
Dépôts à vue	3 776	1 736
Soldes bancaires	378	259
Marge de crédit	(31)	(32)
	666 264	575 945

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens	23 012	490 967	513 979	449 164
Autres revenus nets de placements	152 285		152 285	126 781
	175 297	490 967	666 264	575 945

Les revenus nets de placements attribués aux années antérieures 490 967 000 $ (1999: 428 359 000 $) sont générés par les placements associés au passif actuariel de ces années. Ceux attribués à l'année courante 23 012 000 $ (1999: 20 805 000 $) sont générés par les actifs acquis avec les flux monétaires moyens des opérations de l'année courante.

Les autres revenus nets de placements attribués à l'année courante sont générés principalement par les placements associés aux contributions reportées, à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel, à la réserve de stabilisation et à l'excédent non affecté.

Le pourcentage d'amortissement de l'écart entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût d'acquisition ainsi que la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse de dépôt et placement du Québec est passé de 15 % à 20 % l'an à partir du présent exercice.

5. INDEMNITÉS VERSÉES

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Remplacement du revenu	37 703	198 868	236 571	215 913
Décès	35 490	54 490	89 980	82 573
Coût des services de santé [1]	52 913	26 751	79 664	88 654
Forfaitaires pour séquelles	5 458	80 475	85 933	103 329
Montants à reporter	131 564	360 584	492 148	490 469

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. INDEMNITÉS VERSÉES (suite)

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Montants reportés	131 564	360 584	492 148	490 469
Frais de réadaptation	5 268	31 899	37 167	38 365
Aide personnelle	2 490	30 396	32 886	31 041
Frais médicaux et paramédicaux	9 459	21 741	31 200	29 751
Frais de déplacement et de séjour	2 720	8 912	11 632	11 604
Informations médicales	1 731	5 580	7 311	9 396
Transports par ambulance	7 371	170	7 541	5 946
Autres frais	4 519	3 626	8 145	8 676
	165 122	462 908	628 030	625 248

(1) Ce poste représente la contribution de la Société au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation des coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile et prévue à la Loi sur l'assurance automobile. La contribution de 2000 a été établie par entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Société.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2000			1999
	Société	Contrôle routier	Total	Total
Traitements et charges sociales	114 243	23 623	137 866	133 313
Frais de déplacement	1 761	1 026	2 787	2 411
Rémunération des mandataires	14 413		14 413	13 471
Services administratifs et professionnels	15 071	1936	17 007	15 773
Frais de communication	8 935	1 425	10 360	10 705
Information et publicité	4 718	797	5 515	5 012
Mobilier, agencement et équipement	1 780	906	2 686	2 823
Frais d'entretien	1 774	1 690	3 464	3 219
Loyers, taxes et électricité	8 467	1 555	10 022	9 458
Matériel informatique et bureautique	2 588	231	2 819	5 145
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	9 749	847	10 596	12 270
Impression, fournitures et autres dépenses	11 593	1 437	13 030	15 018
Frais généraux	(4 343)	4 343		
	190 749	39 816	230 565	228 618
Amortissement des immobilisations	9 693	716	10 409	8 996
	200 442	40 532	240 974	237 614

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

7. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Adaptation de véhicules				
Subventions	4 634		4 634	4 675
Frais administratifs	219		219	124
	4 853		4 853	4 799
Vignettes de stationnement				
Frais administratifs	283		283	295
Amortissement des systèmes	71		71	
	354		354	295
	5 207		5 207	5 094

Le programme d'adaptation de véhicules repose sur les dispositions légales prévues à l'article 2g de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

8. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Organismes responsables du transport ambulancier	46 186		46 186	45 537
Tribunal administratif du Québec		5 510	5 510	3 775
	46 186	5 510	51 696	49 312

La participation au financement des organismes responsables du transport ambulancier est prévue aux articles 155.5 et 155.6 de la Loi sur l'assurance automobile. Celle du Tribunal administratif du Québec est prévue par décret du gouvernement du Québec.

9. VARIATION NORMALE DU PASSIF ACTUARIEL

Ce poste au montant de 333 360 000 $ (1999: 225 734 000 $) est composé, d'une part, d'une augmentation de 600 174 000 $ (1999: 525 353 000 $) représentant le montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus durant l'année courante. D'autre part, il comprend également une diminution de 266 814 000 $ (1999: 229 619 000 $) constituée d'une diminution de 299 428 000 $ (1999: 306 132 000 $) pour tenir compte du paiement d'indemnités au cours de l'exercice aux victimes d'accident des années antérieures et des revenus anticipés sur les placements ainsi que d'une augmentation de 32 614 000 $ (1999: 6 513 000 $) représentant les écarts d'expérience observés.

10. REDRESSEMENT DU PASSIF ACTUARIEL

La diminution de l'excédent des revenus sur les dépenses au montant de 113 947 000 $ reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes d'évaluation. La majeure partie de cet impact est attribuable à la révision des taux de persistance d'invalidité (+86 811 000 $), aux changements de nature fiscale dans le calcul des indemnités de remplacement du revenu (+34 268 000 $), aux nouvelles hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle, du coût des services de santé et de séjours (-30 273 000 $) et à la mise à jour des hypothèses de mortalité (+11 603 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

11. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue à la Société le revenu net de placement.

	2000	1999
Dépôts à participation		
Nombre d'unités	6 526 669	6 023 752
Coût d'acquisition des unités	6 055 255	5 437 611
Plus:		
Partie amortie de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	911 566	750 108
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	801 687	572 843
	6 165 134	5 614 876

Au 31 décembre 2000, la valeur marchande des unités de dépôts à participation est de 7 612 651 000 $ (1999: 7 335 684 000 $).

12. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrains	1 862		1 862	1 862
Bâtisses [1]	60 416	14 333	46 083	47 244
Aménagement du siège social	11 212	10 640	572	1 693
Équipements	2 630	2 115	515	494
Matériel roulant	7 093	2 980	4 113	2 740
Postes de photographie	12 006	8 806	3 200	4 061
Matériel informatique et logiciels	42 585	33 845	8 740	7 422
Développements informatiques [2]	40 470	5 518	34 952	23 761
Postes de contrôle du transport routier	3 829	1 279	2 550	1 820
	182 103	79 516	102 587	91 097

(1) Le siège social dont le coût de 57 008 000 $ est inclus dans ce poste, est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. La Société a la propriété exclusive de l'essentiel du complexe du siège social et détient de plus, 84,4 % des droits indivis dans les aires communes.

(2) Des développements informatiques d'une valeur de 19 162 000 $ (1999: 13 957 000 $) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2000.

13. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 100 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux du marché des emprunts au jour le jour, majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 5,90 % au 31 décembre 2000 (1999: 5,00 %) Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2001.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

14. OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES - PASSIF ACTUARIEL

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Indemnisation				
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	553 489	4 068 729	4 622 218	4 192 906
Frais de gestion futurs				
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	46 685	171 245	217 930	199 935
	600 174	4 239 974	4 840 148	4 392 841

15. PROVISION POUR FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2000			1999
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Solde au début	49 086	386 749	435 835	409 012
Variation de l'exercice				
Surplus constaté	8 628	229 644	238 272	222 203
Plafonnement de la provision		(116 391)	(116 391)	(117 468)
	8 628	113 253	121 881	104 735
Amortissement de l'exercice	(9 827)	(76 005)	(85 832)	(77 912)
Variation nette de l'exercice	(1 199)	37 248	36 049	26 823
Solde à la fin	47 887	423 997	471 884	435 835

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes du bilan suivants:

	2000	1999
Chèques émis en sus des soldes bancaires	3 282	9 100
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	32 506	43 745
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	35 788	52 845

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 23 602 000 $ (1999: 16 919 000 $) relativement aux acquisitions d'immobilisations et a subi une perte de 123 000 $ (1999: 355 000 $) sur aliénations d'immobilisations. Au 31 décembre 2000, les créditeurs et frais courus afférents aux immobilisations s'élèvent à 616 000 $ (1999: 2 046 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2000, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

2001	5 467
2002	4 551
2003	3 993
2004	3 164
2005	1 855
2006 et exercices subséquents	964
	19 994

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 341 000 $ (1999: 5 765 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Société de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 2000

L'évaluation au 31 décembre 2000 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 2001, a été effectuée en conformité avec l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 2001 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978. Le montant nécessaire au paiement des indemnités a été calculé en tenant compte des frais de gestion liés au respect de ces obligations en matière d'indemnisation.

À notre avis, le passif actuariel au montant de 4 840 481 millions de dollars en date du 31 décembre 2000 constitue une provision appropriée au paiement desdites indemnités.

Afin de prendre en considération les dispositions de la Loi sur l'assurance automobile ayant trait à la revalorisation des indemnités, l'hypothèse de taux de rendement réel, déterminée dans une perspective à long terme, est fixée à 3,75 %. La Société a adopté un mécanisme permettant l'amortissement des impacts financiers résultant des écarts annuels entre l'hypothèse de taux de rendement réel et le taux effectivement réalisé.

Le niveau du passif actuariel au 31 décembre 2000 est en hausse de 447,307 millions de dollars par rapport à celui calculé en date du 31 décembre 1999. Cette hausse se compose d'une somme de 333,360 millions de dollars à titre de variation normale du passif actuariel et d'un redressement au montant de 113,947 millions de dollars. Le redressement reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles. La majeure partie de cet impact attribuable à la révision des taux de persistance d'invalidité (+86,811 millions de dollars), aux changements de nature fiscale dans le calcul des indemnités de remplacement du revenu (+34,628 millions de dollars), aux nouvelles hypothèses d'évaluation des réserves d'aide personnelle, du coût des services de santé et de séjours (-30,273 millions de dollars) et à la mise à jour des hypothèses de mortalité (+11,603 millions de dollars).

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel représente un montant de 471,884 millions de dollars au 31 décembre 2000. Cette provision est nécessaire à l'atteinte des objectifs visés par les principes de la politique de financement adoptée par la Société.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des informations plus détaillées sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Linda Bellware, FSA, FICA
Directrice de l'actuariat
Société de l'assurance automobile du Québec

Clément Gosselin, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Le 19 mars 2001

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec sont la responsabilité de la direction, incluant des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'actuaire de la Société procède, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle du passif actuariel et de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel figurant dans les états financiers de la Société et fait part des conclusions découlant de ses évaluations au comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Pour ce faire, il s'adjoint, entre autres, les services d'un actuaire conseil. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Julien Lemieux, CA
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 29 mars 2001

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2000 ainsi que les états des revenus et dépenses, de la réserve de stabilisation, de l'excédent non affecté et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 29 mars 2001

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
VENTES BRUTES (note 5)	1 996 891	1 806 061
Taxes, droits, escomptes et autres (note 5)	448 980	400 434
VENTES NETTES (note 5)	1 547 911	1 405 627
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 5)	760 172	690 727
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	295 968	264 045
	1 056 140	954 772
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET AUTRES REVENUS	491 771	450 855
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 6)	8 108	4 254
Amortissement des immobilisations corporelles	12 763	10 413
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	510	416
	21 788	15 490
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS	469 983	435 365
AUTRES REVENUS		
Gain sur cession d'actifs à la coentreprise compte tenu de l'amortissement du gain reporté	403	6 135
Gain sur dilution de la participation dans une société satellite	999	
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	(36)	
	1 366	6 135
BÉNÉFICE NET	471 349	441 500
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 937	16 437
EFFET CUMULATIF DE LA MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (note 3)	(16 276)	
DIVIDENDE	(470 000)	(441 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	2 010	16 937

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		8 845
Dépôt à terme, 5,96 %, échéant le 4 octobre 2001	12 240	
Débiteurs (note 7)	53 285	43 218
Stocks (note 8)	230 180	189 295
Frais payés d'avance	12 477	12 629
	308 182	253 987
Débentures, 10 %, échéant le 1er juillet 2009 (note 16)	7 150	7 150
Participation dans une société satellite	5 963	
Immobilisations corporelles (note 9)	157 013	96 307
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 10)	6 512	6 919
Autres actifs (note 11)	7 632	8 142
	492 452	372 505
PASSIF		
À court terme		
Découvert et emprunts bancaires (note 12)	213 333	20 575
Fournisseurs et autres créditeurs (note 13)	157 071	171 328
Dividende	37 000	96 000
	407 404	287 903
Débentures, 10 %, échéant le 1er juillet 2009 (note 14)	3 850	3 850
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 15)	11 028	11 600
Gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise (note 16)	4 837	5 240
Provision pour crédits de congés de maladie cumulés (note 17)	33 323	16 975
	460 442	325 568
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	2 010	16 937
	32 010	46 937
	492 452	372 505

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Pierre Parent, président du conseil d'administration
Jacques Brind'Amour, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	471 349	441 500
Éléments hors caisse:		
Amortissements	13 680	11 236
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	(737)	189
Charge au titre de crédits de congés de maladie	4 612	2 600
Gain sur cession d'actifs à la coentreprise compte tenu de l'amortissement du gain reporté	(403)	(6 135)
Gain sur dilution de la participation dans une société satellite	(999)	
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	36	
	487 538	449 390
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(65 116)	(15 461)
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 254)	
Crédits de congés de maladie cumulés transférés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	(286)	(253)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	417 882	433 676
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	(12 240)	
Participation dans une société satellite	(5 000)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(74 298)	(34 034)
Cession d'immobilisations corporelles	1 566	133
Contrepartie reçue à la cession d'actifs à la coentreprise		9 714
Frais d'organisation		(43)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(89 972)	(24 230)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	159 351	10 649
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(513)	(460)
Dividende	(529 000)	(421 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(370 162)	(410 811)
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(42 252)	(1 365)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 419	9 784
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 19)	(33 833)	8 419

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. STATUTS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13).

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 31 mars 2001 et le 25 mars 2000 comprennent respectivement 53 et 52 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Société a adopté rétroactivement, sans retraiter les états financiers des exercices antérieurs, les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) relativement à la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Ces recommandations donnent des directives sur la comptabilisation des coûts inhérents aux congés de maladie cumulés. L'adoption de ces recommandations a eu pour effet d'augmenter le passif à long terme au titre de provision pour crédits de congés de maladie cumulés de 16,3 millions de dollars et de diminuer les bénéfices non répartis du début de l'exercice du même montant.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 35 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La participation dans une société satellite sur laquelle la Société exerce une influence notable est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

La Société gère son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises par l'utilisation de contrats de change à terme. Les gains et les pertes qui en résultent sont comptabilisés au moment de leur réalisation et sont portés au coût des produits vendus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et le découvert bancaire remboursable à vue.

Dépôt à terme

Le dépôt à terme est évalué au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode du solde décroissant. Les taux annuels suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Autres actifs

Les autres actifs, comptabilisés au coût, comprennent la quote-part de la Société dans les marques de commerce et l'achalandage ainsi que dans les frais d'organisation de la coentreprise. Les marques de commerce et l'achalandage ainsi que les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes de 20 et 7 ans respectivement. La Société révise annuellement la valeur comptable des marques de commerce et de l'achalandage afin d'établir s'il y a eu une baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative de ces autres actifs selon les fonds autogénérés futurs prévus, non actualisés.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

5. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière [1]	Total 2001	Total 2000
Ventes brutes	1 558 451	320 518	1 878 969	117 922	1 996 891	1 806 061
Moins:						
- taxe de vente provinciale	104 663	20 006	124 669	8 229	132 898	120 927
- droit des détenteurs de permis	22 000		22 000		22 000	20 519
- taxe spécifique	58 636	27 148	85 784		85 784	80 408
- droit spécifique	18 046		18 046		18 046	15 956
- taxe fédérale sur les produits et services	91 371	17 451	108 822	7 178	116 000	105 574
- escomptes et retours	36 782	184	36 966		36 966	21 687
- rémunération des grossistes-épiciers		33 768	33 768		33 768	32 193
- prélèvements pour la collecte sélective	1 876	605	2 481		2 481	2 228
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool inc.	836	201	1 037		1 037	942
	334 210	99 363	433 573	15 407	448 980	400 434
Ventes nettes	1 224 241	221 155	1 445 396	102 515	1 547 911	1 405 627
Coût des produits vendus[2]	555 150	102 507	657 657	102 515	760 172	690 727

(1) Les détenteurs d'un permis de brasseur et les détenteurs d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société.

(2) Le coût des produits vendus de l'exercice terminé le 31 mars 2001 comprend un remboursement de taxe de vente fédérale au montant de 12,2 millions de dollars.

6. CHARGE DE FINANCEMENT

	2001	2000
Intérêts sur les emprunts bancaires	8 510	4 171
Intérêts sur les débentures créditrices	385	321
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 330	1 353
	10 225	5 845
Moins: Intérêts sur les placements	(1 391)	(689)
Intérêts sur les débentures débitrices	(726)	(902)
	(2 117)	(1591)
	8 108	4 254

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

6. CHARGE DE FINANCEMENT (suite)

Dépôt à terme

Le dépôt à terme est évalué au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

7. DÉBITEURS

	2001	2000
Grossistes-épiciers	22 742	22 380
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	30 543	20 838
	53 285	43 218

8. STOCKS

	2001	2000
Boissons embouteillées	222 479	182 753
Boissons en vrac	5 395	4 876
Matériaux de production	2 306	1 666
	230 180	189 295

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	9 482		9 482	8 144
Immeubles	53 416	12 492	40 924	29 756
Mobilier et équipement	133 801	49 605	84 196	45 711
Matériel roulant	10 382	4 731	5 651	2 999
Améliorations locatives	27 170	11 501	15 669	8 773
Pavage et stationnement	2 992	1 901	1 091	924
	237 243	80 230	157 013	96 307

10. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeuble	16 280	9 768	6 512	6 919

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

11. AUTRES ACTIFS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Marques de commerce et achalandage	7 385	622	6 763	7 106
Frais d'organisation	1 173	304	869	1 036
	8 558	926	7 632	8 142

12. DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

	2001	2000
Emprunts à terme	179 500	20 000
Autres	33 833	575
	213 333	20 575

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins d'un an sans que le total de ses emprunts excède 220 millions de dollars. Le solde de 179,5 millions de dollars au 31 mars 2001 est constitué de six emprunts à terme portant intérêt à des taux variant de 5,03 % à 5,15 % et venant à échéance à 12 jours ou moins.

13. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2001	2000
Fournisseurs	109 722	104 410
Taxes et droits gouvernementaux	23 084	44 182
Rémunération et charges sociales	24 265	22 736
	157 071	171 328

14. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties de la coentreprise au montant de 22 millions de dollars. Elles sont remboursables à raison de quatre (4) versements de 2 millions de dollars à compter du 1er juillet 2004 et d'un versement final de 14 millions de dollars le 1er juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,4 million de dollars et 2,5 millions de dollars respectivement.

En cas de défaut, la Société aura le droit de convertir toute portion du capital et des intérêts courus en un nombre de parts de la coentreprise égal au montant des débentures converties divisé par la valeur aux livres d'une part au moment de la conversion.

15. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2001	2000
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 152 000 $ incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	11 600	12 113
Moins: tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(572)	(513)
	11 028	11 600

15. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
2002	572	1 248	1 820
2003	638	1 182	1 820
2004	712	1 108	1 820
2005	795	1 025	1 820
2006	887	933	1 820
2007 – 2012	7 996	2 979	10 975
	11 600	8 475	20 075

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrés de Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 35 %.

La contrepartie reçue à la cession d'actifs à la coentreprise s'est élevée à 37,1 millions de dollars, comprenant 3,5 millions de dollars en espèces, 6,3 millions de dollars en billet à court terme, 11,0 millions de dollars en débentures et 16,3 millions de dollars en parts de la coentreprise.

Le gain total tiré de l'opération, avant consolidation proportionnelle, s'est chiffré à 17,5 millions de dollars, dont une tranche de 6,1 millions de dollars n'a pas été constatée en raison de la participation de 35 % de la Société dans la coentreprise. Un montant de 5,4 millions de dollars a été reporté et est amorti sur une période de 20 ans, et un montant de 6,0 millions de dollars a été inclus dans les résultats consolidés de l'exercice précédent.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans la coentreprise, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	2001	2000
Résultats		
Ventes nettes	35 343	23 898
Coût des produits vendus	26 666	18 623
	8 677	5 275
Charges d'exploitation	6 099	3 910
Charge de financement	700	726
Amortissements	1 216	884
	8 015	5 520
	662	(245)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (suite)

	2001	2000
Bilan		
Actif à court terme	13 794	11 079
Actif à long terme	15 922	16 678
	29 716	27 757
Passif à court terme	5 264	3 968
Passif à long terme	7 700	7 700
Capitaux propres	16 752	16 089
	29 716	27 757
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	632	1 745
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(460)	(521)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 038)

17. AVANTAGES SOCIAUX

La charge de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux se présente comme suit:

	2001	2000
Crédits de congés de maladie		
Régime à prestations déterminées [1]	4 612	2 600
Régimes de retraite		
Régimes à cotisations déterminées		
Services courants	3 600	5 600
Services antérieurs [2]		19 400
	3 600	25 000

(1) La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2001 a été établie par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. Antérieurement, cette charge était établie à partir des calculs et des hypothèses de la direction.

(2) Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société a remboursé ce montant, plus les intérêts s'y appliquant, à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, en versant annuellement une somme de 10,4 millions de dollars depuis le 31 décembre 1978. Au cours de l'exercice précédent, la Société a versé exceptionnellement une somme de 19,4 millions de dollars et a acquitté entièrement sa dette.

17. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

La provision pour crédits de congés de maladie cumulés s'établit comme suit:

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	16 975	14 375
Effet cumulatif de la modification de convention comptable (note 3)	16 276	
Solde redressé	33 251	14 375
Charge de l'exercice	4 612	2 600
Utilisation des crédits de congés de maladie	(4 254)	
Transfert à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	(286)	
Solde à la fin de l'exercice	33 323	16 975

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer son obligation au titre des prestations futures sont les suivantes:

Taux d'actualisation	7,0 %
Taux de croissance annuelle de la rémunération	1,5 % en 2001 2,0 % en 2002 2,5 % en 2003 3,0 % pour les années suivantes
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	75 %

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 16,4 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Selon ses conseillers juridiques, les arguments de sa défense sont solides pour chacun des cas.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 201,4 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

2002	26 294
2003	23 381
2004	21 747
2005	20 274
2006	18 936
2007 – 2015	90 757

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

19. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2001	2000
Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants:		
Intérêts versés	7 936	4 145
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi:		
Débiteurs	(10 067)	(6 167)
Stocks	(40 885)	(25 867)
Frais payés d'avance	152	(3 314)
Fournisseurs et autres créditeurs	(14 316)	19 887
	(65 116)	(15 461)
Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice comprennent les postes suivants:		
Encaisse		8 845
Découvert bancaire	(33 833)	(426)
	(33 833)	8 419

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

	2001		2000	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débentures à recevoir, 10 %, échéant le 1er juillet 2009	7 182	7 150	6 928	7 150
Débentures à payer, 10 %, échéant le 1er juillet 2009	3 867	3 850	3 723	3 850
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	14 431	11 600	15 276	12 113

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, le dépôt à terme, les débiteurs, le découvert et les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des taxes et droits gouvernementaux.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée de 133 versements au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 6,4 % en 2001 (6,5 % en 2000).

La juste valeur de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés est déterminée par calculs actuariels et correspond à sa valeur comptable.

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Instruments financiers dérivés

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes, la Société a conclu des contrats de change à terme, principalement libellés en francs français et en lires italiennes. Des contrats de change à terme libellés en francs français étaient en cours à la fin de l'exercice et leur juste valeur correspondait approximativement à leur montant contractuel respectif.

	Cours à terme moyen pondéré		Montants contractuels	
	2001	2000	2001	2000
Contrats de change à terme, de moins de 12 mois	0,2151	0,2152	3 604	508

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame Pauline Marois
Vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie
et aux Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal, le 11 mai 2001

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS		
Pêche et villégiature	16 583	12 777
Chasse	10 224	9 628
Hôtellerie et restauration	8 378	6 904
Autres activités de plein air	7 330	3 553
Honoraires de gestion	13 341	10 194
Concessions et divers	3 664	3 461
	59 520	46 517
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	33 084	26 394
Entretien	8 805	7 271
Frais généraux et administratifs	8 764	7 442
Produits de revente	4 547	3 121
Frais de ventes et marketing	2 724	2 454
Impôts fonciers et droits	1 140	1 444
	59 064	48 126
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	456	(1 609)
Amortissement	(2 011)	(1 881)
Subventions (note 3)	575	6 163
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	(980)	2 673
FRAIS FINANCIERS (note 11)	(1 235)	(447)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	98	(165)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 12)	(107)	(6 582)
PERTE DES ACTIVITÉS MAINTENUES	(2 224)	(4 521)
Activités abandonnées (note 4)	964	15 637
RÉSULTATS NETS	(1 260)	11 116

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	(42 775)	(68 891)
Virement du surplus d'apport (note 3)	7 000	15 000
	(35 775)	(53 891)
Résultats nets	(1 260)	11 116
SOLDE À LA FIN	(37 035)	(42 775)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILANS
aux 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 077	
Débiteurs	465	1 292
Subventions à recevoir	136	1 008
Frais reportés au prochain exercice	3 670	3 101
	12 348	5 401
Sommes à recevoir	677	1 478
Participation et avance dans la société affiliée	783	680
Territoires à vocation récréative ou touristique	676	1 006
Immobilisations (note 5)	69 756	44 465
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 4)	13 013	12 049
	97 253	65 079
PASSIF		
À court terme		
Dette à court terme (note 6)	3 000	7 472
Créditeurs	15 249	14 964
Dépôts de clients	5 183	4 467
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	3 400	877
	26 832	27 780
Dette à long terme (note 7)	2 200	12 417
Subventions reportées	49 228	14 610
Passif relatif aux activités abandonnées (note 4)	941	1 060
	79 201	55 867
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	55 087	51 987
Déficit accumulé	(37 035)	(42 775)
	18 052	9 212
	97 253	65 079

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Noël de Tilly
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – exploitation	63 311	51 698
Sorties de fonds – fournisseurs et rémunération	(59 401)	(46 266)
Intérêts versés	(1 182)	(469)
	2 728	4 963
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(29 089)	(11 848)
Produits de cessions d'actifs	238	217
Avance à la société affiliée	(5)	(252)
	(28 856)	(11 883)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations (note 3)	36 390	2 980
Emprunt		6 000
Remboursement de la dette à long terme	(7 694)	(877)
Variation de la dette à court terme	(4 169)	(608)
Émission de capital-actions	3 100	1 000
Surplus d'apport (note 3)	7 000	
	34 627	8 495
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)		
Subvention		13 795
Remboursement de la dette à long terme		(14 565)
Paiement des intérêts sur la dette à long terme		(280)
Variation nette des autres postes	(119)	(389)
	(119)	(1 439)
VARIATION DE L'ENCAISSE	8 380	136
ENCAISSE AU DÉBUT (note 6)	(303)	(439)
ENCAISSE À LA FIN	8 077	(303)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses présentés aux états financiers.

b) Territoires à vocation récréative ou touristique

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 646 000 $ (2000, 1 043 000 $) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS

	2001	2000
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Station écotouristique Duchesnay	575	575
Réseau Parcs Québec		3 000
Autres		2 588
	575	6 163
Subventions aux immobilisations	36 390	2 980
Subvention inscrite au surplus d'apport et virée au déficit accumulé	7 000	15 000

Au cours de l'exercice 2001, une subvention de 7 000 000 $ (2000, 15 000 000 $) destinée au remboursement de certains emprunts a été accordée à la Société. Cette subvention a été comptabilisée au surplus d'apport, lequel a été porté en réduction du déficit accumulé.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le Gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créditeurs et frais courus.

La rubrique «Activités abandonnées» à l'état des résultats inclut les montants suivants:

	2001	2000
Virement de l'escompte d'actualisation	964	892
Subvention du Gouvernement en compensation des déboursés relatifs à la dette attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne (note 3)		13 795
Dépense d'intérêts sur les emprunts attribuables au Parc du Mont-Sainte-Anne		(280)
Révision du poste créditeurs et frais courus		1 230
	964	15 637

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	4 092		4 092
Bâtiments et infrastructures	72 489	12 955	59 534
Téléphérique	1 233	478	755
Matériel roulant	3 155	2 058	1 097
Mobilier, équipements et améliorations locatives	11 190	6 912	4 278
	92 159	22 403	69 756

	2000		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	3 802		3 802
Bâtiments et infrastructures	47 817	10 420	37 397
Téléphérique	1 233	416	817
Matériel roulant	2 324	1 861	463
Mobilier, équipements et améliorations locatives	7 911	5 925	1 986
	63 087	18 622	44 465

6. DETTE À COURT TERME

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 13 000 000 $ négociable par acceptations bancaires à court terme porte intérêt au taux de 5,35 %.

La dette à court terme est composée des éléments suivants:

	2001	2000
Emprunt bancaire	3 000	7 169
Excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire		303
	3 000	7 472

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Emprunt d'un montant autorisé de 20 000 000 $ portant intérêt au taux de 5,35 % dont le solde au 31 mars 2001 a été remboursé le 2 avril 2001	3 000	6 000
Emprunts portant intérêt à des taux variant de 4,68 % à 5,51 %, remboursés au cours de l'exercice 2001		4 294
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $ échéant en 2009	2 600	3 000
	5 600	13 294
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	3 400	877
	2 200	12 417

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2002	3 400
2003	400
2004	400
2005	400
2006	400

8. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis:		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
282 250 actions (2000, 251 250 actions) payées comptant	28 225	25 125
	55 087	51 987

Au cours de l'exercice 2001, la Société a émis 31 000 actions (2000, 10 000 actions) pour une considération au comptant de 3 100 000 $ (2000, 1 000 000 $).

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

9. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des baux dont le solde total des engagements est de 2 765 536 $, exclusion faite des clauses escalatoires. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2002	639
2003	591
2004	591
2005	591
2006	242

De plus, au 31 mars 2001, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 1 883 000 $.

10. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et, conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

11. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers comprennent des intérêts sur la dette à long terme d'un montant de 938 000 $ (2000, 296 000 $).

12. AUTRES ÉLÉMENTS

Le poste «Autres éléments» présenté à l'état des résultats est composé des montants suivants:

	2001	2000
Gains (pertes) sur cession d'actifs	(107)	214
Travaux majeurs		(5 953)
Révision de la provision pour banques de vacances et journées de maladie		(843)
	(107)	(6 582)

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Arthur Andersen & Cie, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture
Directeur administration et finances

Québec, le 25 mai 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la ministre des Finances

Nous avons vérifié les bilans de la Société des établissements de plein air du Québec aux 31 mars 2001 et 2000 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2001 et 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Arthur Andersen & Cie
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 25 mai 2001

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000 (note 20)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	33 329 352 $	31 356 052 $
Frais d'administration (note 4)	3 176 928	3 038 506
Amortissement des immobilisations	11 161 447	11 508 227
Réduction de valeur des immobilisations		702 837
Frais financiers	5 140 975	5 664 695
	52 808 702	52 270 317
REVENUS		
Transport des véhicules	7 025 202	7 263 321
Transport des passagers	5 406 998	5 398 487
Autres (note 5)	711 448	418 649
	13 143 648	13 080 457
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	39 665 054	39 189 860
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	40 104 980	39 919 740
BÉNÉFICE NET	439 926	729 880
DÉFICIT AU DÉBUT	9 092 110	9 821 990
DÉFICIT À LA FIN	8 652 184 $	9 092 110 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 664 673 $	2 686 654 $
Dépôt à terme, taux de 5,4 %(2000: 5,05 %)	2 151 609	24 464
Débiteurs (note 7)	1 135 500	2 752 735
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	1 161 146	1 062 375
	7 112 928	6 526 228
Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux (note 12)	35 634 807	
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	22 324 566	18 066 919
Immobilisations (note 9)	99 020 714	74 190 962
	164 093 015 $	98 784 109 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 784 420 $	4 587 848 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	5 149 152	4 667 369
	9 933 572	9 255 217
Loyers perçus d'avance	168 000	174 000
Dette à long terme (note 10)	84 581 582	89 730 734
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	35 634 807	
Afférentes aux immobilisations (note 13)	40 927 238	7 216 268
	76 562 045	7 216 268
	171 245 199	106 376 219
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 14)	1 500 000	1 500 000
Déficit	(8 652 184)	(9 092 110)
	(7 152 184)	(7 592 110)
	164 093 015 $	98 784 109 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Clément D'Astous
Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	439 926 $	729 880 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	11 161 447	11 508 227
Réduction de valeur des immobilisations		702 837
Augmentation de la participation gouvernementale recouvrable	(4 356 418)	(5 144 556)
Virement de participations gouvernementales reportées	(2 982 910)	(1 513 292)
Perte sur vente d'actifs	14 412	80 771
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	4 270 457	6 357 867
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces:		
Débiteurs	1 332 428	(665 029)
Créditeurs et frais courus	(169 126)	157 030
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 433 759	5 849 868
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 11)	(416 329)	(1 031 264)
Produit de la vente d'actifs	301 721	517
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(114 608)	(1 030 747)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisations (note 11)	1 453 382	912 007
Remboursement de la dette à long terme	(4 667 369)	(4 262 327)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(3 213 987)	(3 350 320)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 105 164	1 468 801
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 711 118	1 242 317
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	4 816 282 $	2 711 118 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	10 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	En fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2001	2000 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	16 947 084 $	16 659 286 $
Contrats d'opération	1 518 883	1 760 288
Carburant	4 219 208	3 047 551
Entretien et réparation – navires	4 673 683	4 640 214
Entretien et réparation – quais	2 032 656	1 424 647
Entretien et réparation – bâtiments	458 418	474 355
Taxes foncières et scolaires	823 477	788 929
Assurances	1 102 146	1 273 752
Autres	2 004 460	1 879 587
Recouvrements des assureurs	(450 663)	(592 557)
	33 329 352 $	31 356 052 $

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001	2000 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	2 383 414 $	2 260 749 $
Formation du personnel	152 574	111 717
Papeterie et impression	84 956	64 858
Honoraires professionnels	158 123	209 608
Autres	397 861	391 574
	3 176 928 $	3 038 506 $

5. AUTRES REVENUS

	2001	2000 (note 20)
Intérêts sur dépôts bancaires	303 879 $	155 703 $
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	30 208	11 438
Droit d'amarrage	34 770	
Stationnement et divers	76 152	58 580
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	207 396	183 667
Affichage publicitaire	56 132	56 691
Location de navires		20 070
Location de locaux	17 323	13 271
Perte sur vente d'actifs	(14 412)	(80 771)
	711 448 $	418 649 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2001	2000 (note 20)
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération	32 765 652 $	33 261 892 $
Participations gouvernementales recouvrables	4 356 418	5 144 556
	37 122 070	38 406 448
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	665 193	
Afférentes aux immobilisations (note 13)	2 317 717	1 513 292
	2 982 910	1 513 292
	40 104 980 $	39 919 740 $

7. DÉBITEURS

	2001	2000
Secteur du transport	293 646 $	290 510 $
Secteur gouvernemental	20 442	63 146
Subvention à recevoir du ministère des Transports		1 320 100
Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux (note 12)	665 193	
Réclamations d'accident à recevoir		994 862
Autres	156 219	84 117
	1 135 500 $	2 752 735 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le Gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit:

	2001	2000
Solde au début	19 129 294 $	13 984 737 $
Amortissement des immobilisations	6 681 239	7 432 033
Intérêts encourus sur les emprunts	4 659 943	4 697 288
	30 470 476	26 114 058
Participations gouvernementales reçues	(6 984 764)	(6 984 764)
Solde à la fin	23 485 712 $	19 129 294 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

	2001	2000
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	64 179 324 $	60 728 927 $
Coût non amorti des immobilisations financées à long terme (note 9)	(41 854 758)	(42 662 008)
	22 324 566	18 066 919
Intérêts courus sur ces emprunts	1 161 146	1 062 375
	23 485 712 $	19 129 294 $

9. IMMOBILISATIONS

	2001					2000
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 13)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			63 794 $	18 145 $	81 939 $	81 939 $
Quais	932 712 $	23 108 643 $	39 376 826	74 622	63 492 803	27 962 151
Bâtiments		1 707 067	5 236 229	696 399	7 639 695	7 540 269
Navires	92 118 185		29 228 709	866 586	122 213 480	100 938 049
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition						25 957 545
Ameublement et équipement			12 738	1 685 626	1 698 364	1 545 378
Matériel roulant				91 346	91 346	91 346
Améliorations locatives			215 930	637 793	853 723	853 723
	93 050 897	24 815 710	74 134 226	4 070 517	196 071 350	164 970 400
Amortissement cumulé						
Quais	192 005	7 777 896	4 257 215	50 283	12 277 399	9 989 488
Bâtiments		972 233	2 234 476	384 868	3 591 577	3 152 139
Navires	51 004 134		27 477 763	836 095	79 317 992	57 188 954
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition						18 732 178
Ameublement et équipement			4 168	1 031 234	1 035 402	928 273
Matériel roulant				81 579	81 579	77 392
Améliorations locatives			183 532	563 155	746 687	711 014
	51 196 139	8 750 129	34 157 154	2 947 214	97 050 636	90 779 438
Valeur nette	41 854 758 $	16 065 581 $	39 977 072 $	1 123 303 $	99 020 714 $	74 190 962 $

10. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $ échéant en juin 2011	24 207 986	25 600 238
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $ échéant en janvier 2018	34 097 349	35 128 689
Emprunt du Fonds de financement, 5,97 %, remboursable par des versements semestriels de 749 720 $ échéant en avril 2003	3 395 597	
Emprunt du Fonds de financement, 5,85 %, remboursable par des versements semestriels de 672 490 $ échéant en novembre 2002	2 478 392	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux de 10,6 % et 10,8 %, échéant en 2001		8 117 766
	89 730 734	94 398 103
Versements échéant en deçà d'un an	5 149 152	4 667 369
	84 581 582 $	89 730 734 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2002	5 149 152 $
2003	5 479 486
2004	3 730 392
2005	3 288 486
2006	3 549 652

11. TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 $, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 $ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

	2001
Participation de l'exercice (note 11)	36 300 000 $
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses d'entretien et de réparation des quais fédéraux	(665 193)
	35 634 807 $
Ce solde se rapporte à l'élément suivant du bilan:	
Subvention à recevoir relative au transfert des quais fédéraux	35 634 807 $

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	2001	2000
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	7 061 198 $	7 439 256 $
Participation de l'exercice	503 382	1 112 007
	7 564 580	8 551 263
Virement aux résultats des montants suivants:		
Amortissement des immobilisations subventionnés ou acquises par donation	(602 920)	(1 490 065)
Solde non amorti sur immobilisation aliénée au cours de l'exercice	(301 000)	
Solde à la fin	6 660 660	7 061 198
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	155 070	178 297
Participation de l'exercice (note 11)	35 525 305	
	35 680 375	178 297
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 413 797)	(23 227)
Solde à la fin	34 266 578	155 070
	40 927 238 $	7 216 268 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants:

	2001	2000
Terrains	63 794 $	63 794 $
Quais	35 119 611	1 029 722
Bâtiments	3 001 753	3 329 022
Navires	1 750 946	1 830 907
Ameublement et équipement	8 570	8 103
Améliorations locatives	32 398	43 194
	39 977 072	6 304 742
Solde non dépensé de la subvention à l'acquisition d'immobilisations	950 166	911 526
	40 927 238 $	7 216 268 $

14. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé par des baux à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis et au port de Québec. Le bail pour la gare de Lévis comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit budgétaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 60 015 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 518 883 $.

Au 31 mars 2001 les engagements de la Société s'établissent comme suit:

	Baux	Ententes de services *
2002	55 166 $	1 502 991 $
2003	55 166	1 531 683
2004	55 166	1 560 480
2005	28 878	1 143 873
2006		1 004 925
	194 376 $	6 743 952 $

* Basées sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

15. ENGAGEMENTS (suite)

Le 28 mars 2000, le gouvernement du Québec a autorisé le versement d'une subvention de 950 000 $ à la Société pour qu'elle procède au prolongement du quai de Tadoussac. Des honoraires professionnels de 56 070 $ ont été capitalisés au 31 mars 2001.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2001	2000
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	2 664 673 $	2 686 654 $
Dépôt à terme	2 151 609	24 464
	4 816 282 $	2 711 118 $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 5 406 325 $ (2000: 5 796 681 $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

— **Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)**

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 297 095 $ (2000: 385 046 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des dettes à long terme ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette.

Au 31 mars 2000 et au 31 mars 2001, la Société avait des lignes de crédit bancaire à court terme totalisant 10 000 000 $ sur lesquelles elle n'avait prélevé aucun montant. Ces lignes de crédit sont des facilités de crédit à terme d'exploitation autorisées jusqu'au 31 juillet 2002 qui portent intérêt au taux préférentiel et ne sont pas garanties par des actifs déterminés de la Société.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

André D'Astous
Président-directeur général

Québec, le 28 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des Traversiers du Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La Société n'inscrit pas selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comme l'exigent les principes comptables généralement reconnus, les traitements et les avantages sociaux y afférents ainsi que certaines autres dépenses qui lui procureront des avantages économiques futurs. Si ces dépenses avaient été comptabilisées adéquatement, le bilan au 31 mars 2001 présenterait des frais payés d'avance de 267 346 $ et le montant des créditeurs et frais courus ainsi que celui du déficit aurait été supérieur de 1 281 285 $ et de 1 013 959 $ respectivement. De plus, les dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2001 aurait été supérieur de 192 317 $ et le bénéfice net aurait été inférieur d'autant.

À mon avis, à l'exception des effets mentionnés au paragraphe précédent de la comptabilisation inadéquate de certaines dépenses, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec.
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mai 2001

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 3)
REVENUS		
Contributions (note 5)		
Gouvernement du Québec	297 450	295 598
Société canadienne d'hypothèques et de logement	231 069	238 814
	528 519	534 412
Intérêts gagnés et autres revenus	124	38 450
	528 643	572 862
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 5)	499 440	506 649
Frais d'administration – net (note 6)	29 079	27 763
	528 519	534 412
Intérêts sur emprunts – net (note 7)	124	38 160
	528 643	572 572
REVENU NET DE L'EXERCICE		290

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	13 530	13 240
Redressement (note 3)		
Contribution – gouvernement du Québec		33 478
Dépense – coût des programmes		(33 478)
Solde au début redressé	13 530	13 240
Valeur nette des biens et obligations transférés (note 4)	(13 530)	
Revenu net de l'exercice		290
SOLDE À LA FIN		13 530

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000 (note 4)	1999 (note 3)
ACTIF		
Encaisse	9 999	49 334
Débiteurs (note 8)	14 150	51 052
Contribution à recevoir		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	16 773	37 463
Gouvernement du Québec (note 9)	9 846	28 031
Contribution recouvrable – gouvernement du Québec	5 292	4 363
Systèmes informatiques (note 10)	3 306	3 360
Matériel et équipement (note 11)	1 493	1 206
Prêts et intérêts courus		490 227
Immeubles d'habitation		1 885 889
	60 859	2 550 925
PASSIF		
Emprunts et intérêts courus (note 12)	6 019	2 477 351
Contribution reportée		
Société canadienne d'hypothèques et de logement		5 368
Créditeurs (note 13)	43 756	44 757
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 14)	5 292	4 363
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	5 792	5 556
	60 859	2 537 395
EXCÉDENT		13 530
	60 859	2 550 925

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 18 et 19)

Pour le Conseil d'administration,
Louise Charrette
Jacques Gariépy

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net de l'exercice		290
Ajustements pour:		
Amortissement – Systèmes informatiques	1 010	630
Amortissement – Matériel et équipement	472	210
Amortissement – Immeubles d'habitation		26 668
	1 482	27 798
Variation des éléments hors caisse		
Augmentation des débiteurs	(3 016)	(36 634)
Diminution (augmentation) des contributions à recevoir	38 034	(4 985)
Diminution des intérêts à recevoir		144
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	2	(5 052)
Augmentation de la contribution reportée		5 044
(Diminution) augmentation des créditeurs	(1 001)	32 869
Augmentation (diminution) des provisions à payer	1 165	(1 458)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	36 666	17 726
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts		48 857
Remboursement d'emprunts	(41 585)	(37 847)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(41 585)	11 010
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Systèmes informatiques	(956)	(1 900)
Matériel et équipement	(759)	(786)
Immeubles d'habitation		(5 101)
Encaissement sur prêts		7 854
Produit d'aliénation d'un immeuble		75
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 715)	142
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(6 634)	28 878
ENCAISSE AU DÉBUT	49 334	20 456
ENCAISSE TRANSFÉRÉE À IMMOBILIÈRE SHQ (note 4)	(32 701)	
ENCAISSE À LA FIN	9 999	49 334
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts payés au cours de l'exercice	1 863	208 488

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

— d'aviser la ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;

— de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

— de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

— de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

— de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;

— de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c.16), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a. Systèmes informatiques

Les coûts reliés au développement de systèmes informatiques sont capitalisés. Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes. L'amortissement s'effectue, selon la méthode linéaire, sur une période de cinq ans.

b. Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont capitalisées. L'amortissement s'effectue, selon la méthode linéaire, sur une période de trois ans.

c. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

d. Contributions

Les contributions au coût des programmes de l'exercice sont inscrites aux résultats lorsque les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

e. Coût des programmes

Logement à but non lucratif

Aux fins de la gestion du Programme de logement à but non lucratif, la Société a conclu des conventions d'exploitation avec certains organismes concernant l'exploitation de projets d'habitation pour une période n'excédant pas 50 ans. Ces conventions prévoient, entre autres, le versement d'une subvention par la Société pour combler en tout ou en partie (généralement 90 %) le déficit d'exploitation des logements sous gestion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Coût des programmes (suite)

Logement à but non lucratif (suite)

Le coût du Programme de logement à but non lucratif est établi à partir des budgets approuvés par la Société. Ce coût comprend également des ajustements qui résultent de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés des exercices antérieurs de ces organismes.

Supplément au loyer

Lorsque le Programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes avec lesquels la Société a conclu des conventions dont la durée n'excède pas 35 ans, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société ou, le cas échéant, à partir des estimations préparées et approuvées par la Société. Ce coût comprend également des ajustements se rapportant aux exercices antérieurs qui résultent de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des particuliers, la Société en enregistre le coût conformément à la convention comptable applicable aux «autres programmes».

Rénove

Le coût de ce programme est constitué d'intérêts sur les prêts garantis ainsi que de la provision de l'exercice pour couvrir les pertes éventuelles découlant de l'exécution des garanties par les institutions financières. Le coût de ce programme peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion de ce programme.

Aide à la restauration Canada-Québec, Rénovation d'immeubles locatifs, Adaptation de domicile, Amélioration des maisons d'hébergement, Revitalisation des vieux quartiers et RénoVillage (Aide à la rénovation en milieu rural)

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle pour les programmes Aide à la restauration Canada-Québec, Rénovation d'immeubles locatifs et Amélioration des maisons d'hébergement. Cette aide financière se traduit par une subvention pour les programmes Adaptation de domicile, Revitalisation des vieux quartiers et RénoVillage (Aide à la rénovation en milieu rural). Le prêt ou la subvention est considéré comme une dépense de l'exercice courant dès que le versement du prêt ou de la subvention est approuvé par la Société. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion de ces programmes.

Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Le coût de ces programmes est constitué d'intérêts sur les prêts garantis, d'une subvention de capital et de la provision de l'exercice pour couvrir les pertes éventuelles découlant de l'exécution des garanties par les institutions financières. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion de ces programmes.

Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles et autres programmes

Le coût de l'allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles et de chacun des autres programmes est enregistré aux livres lorsque les demandes de subvention ont été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent viennent à échéance avant la fin de l'exercice. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, les frais encourus par la Société pour l'acquisition de services ou le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion de ces programmes.

f. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles, appartenant à des organismes à but non lucratif et à Immobilière SHQ et subventionnés dans le cadre du programme Logement à but non lucratif, sont totalement comptabilisées au déficit d'exploitation de l'exercice où elles sont encourues. Auparavant, la quote-part du gouvernement du Québec, attribuable à ces dépenses, était capitalisée et inscrite aux postes «Prêts et intérêts courus» ou «Immeubles d'habitation» selon le cas et était remboursée ou amortie, selon la méthode linéaire, sur une période de cinq ans.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2000	1999
Résultats		
Contribution – gouvernement du Québec	3 812	7 265
Coût des programmes	3 812	7 265
Bilan		
Immeubles d'habitation		(20 268)
Prêts et intérêts courus		(20 475)
Contribution à recevoir – gouvernement du Québec		28 031
Contribution reportée – gouvernement du Québec		(12 712)

4. TRANSFERT DE BIENS ET D'OBLIGATIONS

À compter du 1er janvier 2000, les activités relatives aux immeubles d'habitation appartenant à la Société et aux prêts consentis par cette dernière à des offices municipaux d'habitation ou à d'autres organismes à but non lucratif, de même que les actifs et les passifs qui y sont reliés, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, ont été transférés à Immobilière SHQ conformément à la loi constitutive de cette dernière, sanctionnée le 19 juin 1999.

Ces actifs et passifs ont été transférés à la valeur comptable nette:

	2000
Actif	
Encaisse	32 701
Débiteurs – Autres	39 918
Contribution à recevoir – gouvernement du Québec	(88)
Prêts et intérêts courus	490 227
Immeubles d'habitation	1 885 889
	2 448 647
Passif	
Emprunts et intérêts courus	2 429 749
Contribution reportée – Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 368
	2 435 117
Valeur nette des biens et obligations transférés	13 530

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2000			1999		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social						
Logement à but non lucratif						
Public						
Volet régulier	215 845	87 077	128 768	213 472	85 643	127 829
Volet Inuit	51 290	21 668	29 622	52 010	23 772	28 238
	267 135	108 745	158 390	265 482	109 415	156 067
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	27 691	6 996	20 695	29 868	7 551	22 317
Logements autochtones urbains	7 911	1 970	5 941	7 020	1 770	5 250
Logements autochtones ruraux	6 900	1 693	5 207	5 728	1 441	4 287
	42 502	10 659	31 843	42 616	10 762	31 854
	309 637	119 404	190 233	308 098	120 177	187 921
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	99 306	99 306		102 218	102 218	
Supplément au loyer	34 048	15 772	18 276	33 671	15 105	18 566
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	4 586	4 586		1 856	1 856	
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 257	2 257		2 270	2 270	
Aide aux organismes communautaires	1 300	1 300		1 300	1 300	
Sous-total à reporter	451 134	242 625	208 509	449 413	242 926	206 487

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2000			1999		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total reporté	451 134	242 625	208 509	449 413	242 926	206 487
Amélioration de l'habitat						
Revitalisation des vieux quartiers	17 500	10 550	6 950	18 944	9 290	9 654
RénoVillage (Aide à la rénovation en milieu rural)	15 910	7 525	8 385	22 392	5 099	17 293
Adaptation de domicile	9 846	8 694	1 152	8 501	7 722	779
Logements adaptés pour aînés autonomes	1 393	339	1 054	673	169	504
Réparations d'urgence	1 175	289	886	628	152	476
Amélioration des maisons d'hébergement	1 055	252	803	382	96	286
Achat-rénovation à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik	26	26		24	24	
Rénovation résidentielle à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik				45	45	
Rénove	(669)	(669)		6 633	6 633	
Sous-total	46 236	27 006	19 230	58 222	29 230	28 992
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidants de la région de Kativik	1 935	1 935		515	515	
Logement en régions éloignées	187	187		63	63	
Aide à la Ville de Murdochville pour l'acquisition de maisons sur son territoire	75	75				
Sous-total	2 197	2 197		578	578	
Montants à reporter	499 567	271 828	227 739	508 213	272 734	235 479

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

5. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2000			1999		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	499 567	271 828	227 739	508 213	272 734	235 479
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	484	484		559	559	
Divers programmes en phase de fermeture (b)	(611)	(410)	(201)	(2 123)	(2 412)	289
Coût des programmes	499 440	271 902	227 538	506 649	270 881	235 768
Frais d'administration – net (note 6)	29 079	25 548 (c)	3 531	27 763	24 717 (c)	3 046
Coût total des programmes	528 519	297 450	231 069	534 412	295 598	238 814

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement
(b) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants: Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, VirageRénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle) et Aide à la mise de fonds.
(c) Incluant des revenus d'intérêts de 1,453 million de dollars (1999: 0,971 million de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION - NET

	2000	1999
Traitements et autres rémunérations (note 17)	20 792	19 601
Services de transport et de communication	1 650	1 501
Services professionnels, administratifs et autres	3 332	4 475
Entretien et réparations	179	160
Loyers	2 716	2 721
Fournitures et approvisionnements	240	241
Matériel et équipement	137	308
Subventions diverses	305	212
Autres dépenses	270	197
Amortissement – systèmes informatiques	1 010	630
Amortissement – matériel et équipement	472	210
	31 103	30 256
Recouvrement de frais	353	513
Montants à reporter	30 750	29 743

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION – NET (suite)

	2000	1999
Montants reportés	30 750	29 743
Frais imputés		
Au coût des systèmes informatiques	956	1 900
À Immobilière SHQ	652	
À la Société de gestion immobilière SHQ	63	80
	1 671	1 980
	29 079	27 763

7. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET

	2000	1999
Intérêts sur financement temporaire	1 865	1 097
Intérêts sur emprunts obligataires et autres		201 513
	1 865	202 610
Intérêts imputés		
Au Programme de logement à but non lucratif	1 549	164 345
Aux frais d'administration	192	105
	1 741	164 450
	124	38 160

8. DÉBITEURS

	2000	1999
Gouvernement du Québec	1 741	1 240
Autres	12 409	49 812
	14 150	51 052

9. CONTRIBUTION À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Évolution de l'exercice		
Contribution (notes 3 et 5)	297 450	295 598
Moins:		
Contribution afférente à la provision pour pertes sur garanties de prêts (note 14)	1 127	(1 338)
Contribution nette	296 323	296 936
Encaissements afférents à la contribution nette	314 596	289 154
(Diminution) augmentation de la contribution à recevoir	(18 273)	7 782
Contribution à recevoir au début (note 4)	28 119	20 249
Contribution à recevoir à la fin	9 846	28 031

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

10. SYSTÈMES INFORMATIQUES

	2000	1999
Systèmes informatiques	6 006	5 050
Amortissement cumulé	2 700	1 690
	3 306	3 360

L'amortissement de l'exercice au montant de 1,0 million de dollars (1999: 0,6 million de dollars) est imputé aux frais d'administration.

11. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

	2000	1999
Matériel et équipement	2 175	1 416
Amortissement cumulé	682	210
	1 493	1 206

L'amortissement de l'exercice au montant de 0,5 million de dollars (1999: 0,2 million de dollar) est imputé aux frais d'administration.

12. EMPRUNTS ET INTÉRÊTS COURUS

	2000	1999
Institutions financières		
Financement temporaire	6 000	49 437
Intérêts courus	19	119
	6 019	49 556
SCHL		
Obligations et autres		1 552 728
Autres		
Obligations et autres		875 067
	6 019	2 477 351

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1 ½ % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2000 est de 5,91 %.

13. CRÉDITEURS

	2000	1999
Bénéficiaires de subventions et divers	41 383	41 830
Fournisseurs et retenues sur contrats	2 291	2 757
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 16)	82	170
	43 756	44 757

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

14. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2000	1999
Solde au début	4 363	5 929
Provision de l'exercice	1 127	(1 338)
Exécution de garanties	(198)	(228)
Solde à la fin	5 292	4 363

La provision se répartit comme suit:

	2000	1999
Programmes:		
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	3 296	1 421
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 589	1 589
Aide au logement populaire	302	302
Rénove	105	1 051
	5 292	4 363

15. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2000			1999
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	3 897	1 659	5 556	5 448
Dépenses de l'exercice	510	1 406	1 916	1 890
Prestations versées au cours de l'exercice	(236)	(1 444)	(1 680)	(1 782)
Solde à la fin	4 171	1 621	5 792	5 556

16. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2000	1999
Solde au début	170	17
Plus:		
Sommes reçues des organismes subventionnaires	550	358
Intérêts sur dépôts bancaires	6	4
	726	379
Moins:		
Sommes versées	644	209
Solde à la fin	82	170

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes «Encaisse» à l'actif et «Créditeurs» au passif de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,6 million de dollars (1999: 0,9 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

18. ENGAGEMENTS

Programmes Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2000 s'élevaient à 56 millions de dollars (1999: 34 millions de dollars).

19. ÉVENTUALITÉS

Prêts garantis

La Société garantit, pour les programmes Rénove, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Accès Logis pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières; le montant des prêts ainsi garantis totalisait 98 millions de dollars au 31 décembre 2000 (1999: 74 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement au Programme de logement à but non lucratif privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais accessoires. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 427 millions de dollars au 31 décembre 2000 (1999: 436 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 14.

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2,9 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre la direction et le Vérificateur, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Jacques Gariépy
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président des stratégies d'affaires et du soutien

Québec, le 4 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2000 ainsi que les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles et expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 mai 2001

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
(L.R.Q., c. S-8.1)
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds des opérations		Fonds d'assistance financière	
	2001	2000	2001	2000
REVENUS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	121 000 $	75 000 $		
Honoraires de garanties	15 798	15 813		
Événement spécial de financement		18 083		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	2 626	1 017	111 120 $	98 940 $
Remboursement de loyer	6 557			
Autres revenus	612	2 045		
Contributions des donateurs			5 000	10 000
Recouvrement des paiements pour exécution de garanties de prêts			5 188	8 705
	146 593	111 958	121 308	117 645
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux		41 052		
Loyer		18 041		
Services professionnels, administratifs et autres (note 4)	130 053	135 807		
Services de transport et de communication (note 5)	5 994	4 937		
Événement spécial de financement		29 253		
Impression et frais de bureau	1 596	1 324		
Location d'équipement de bureau		1 251		
Matériel et équipement	46	40		
Provision pour exécution de garanties de prêts			133 089	27 217
	137 689	231 705	133 089	27 217
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	8 904	(119 747)	(11 781)	90 428
SOLDES (DÉFICITAIRES) DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(39 741)	(94 994)	1 669 652	1 754 224
Virements interfonds	48 460	175 000	(48 460)	(175 000)
SOLDES (DÉFICITAIRES) DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	17 623 $	(39 741) $	1 609 411 $	1 669 652 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2001

	2001			2000		
	Fonds des opérations	Fonds d'assistance financière	Total	Fonds des opérations	Fonds d'assistance financière	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	54 811 $	8 345 $	63 156 $	77 441 $	28 571 $	106 012 $
Débiteurs				1 464		1 464
Frais payés d'avance				2 089		2 089
Placements temporaires et intérêts courus (note 7)		1 990 203	1 990 203		2 039 368	2 039 368
	54 811 $	1 998 548 $	2 053 359 $	80 994 $	2 067 939 $	2 148 933 $
PASSIF						
À court terme						
Fournisseurs et frais courus	4 188 $		4 188 $	31 389 $		31 389 $
Dû à la société gestionnaire, sans intérêts	33 000		33 000	64 346		64 346
Subvention du gouvernement du Québec reportée				25 000		25 000
Provision pour exécution de garanties de prêts (note 6)		389 137 $	389 137		398 287 $	398 287
ÉVENTUALITÉ (note 8)	37 188	389 137	426 325	120 735	398 287	519 022
SOLDE DU FONDS						
Affecté		1 609 411	1 609 411		1 669 652	1 669 652
Non affecté	17 623		17 623	(39 741)		(39 741)
	17 623	1 609 411	1 627 034	(39 741)	1 669 652	1 629 911
	54 811 $	1 998 548 $	2 053 359 $	80 994 $	2 067 939 $	2 148 933 $

Pour le Conseil d'administration,
Benoît Cyr
Hélène Desmarais

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2001

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Société d'Investissement Jeunesse, personne morale de droit public et société sans but lucratif constituée par la Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse (L.R.Q., chapitre S-8.1), a été privatisée au cours de l'exercice par l'entrée en vigueur le 28 février 2001 de la Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse (L.Q. 2000, c.62). La Société continue son existence en une personne morale de droit privé régie par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38). Des lettres patentes ont été délivrées le 28 février 2001. La Corporation a pour fonction de:

- développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise;
- favoriser l'échange d'expertises et d'informations entre les entreprises et les jeunes entrepreneurs;
- favoriser le parrainage des jeunes entrepreneurs par des gens d'affaires;
- solliciter et recevoir des dons, legs ou autres contributions;
- constituer et administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

Jusqu'à ce jour, les opérations de la Société étaient financées en majeure partie par des subventions gouvernementales. Le gouvernement ayant cessé au cours de l'exercice le versement des subventions à la Société, la poursuite de l'existence de celle-ci dépend de source de financement externe. Plusieurs alternatives de financement ont été étudiées, et de l'avis de la direction, l'obtention de financement suffisant pour couvrir les dépenses d'opérations est relativement assuré.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Société utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Fonds d'assistance financière

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions font l'objet d'une affectation externe par les donateurs à l'effet que ces sommes servent au cautionnement de prêts avalisés par la Société.

Ce fonds permet de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant à réaliser un projet d'affaires tel que le démarrage, l'acquisition ou l'investissement dans le capital-actions d'une entreprise.

Constatation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'assistance financière.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds des opérations au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour exécution de garanties de prêts

Une provision est établie pour couvrir l'exécution de garanties de prêts accordées par la Société lorsque le paiement est inévitable à la suite d'une réclamation d'une institution financière ou est probable à la suite de l'analyse des prêts garantis.

Recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts

Les recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

En raison de la privatisation de la Société survenue au cours de l'exercice, la Société a adopté les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif, tels que définis dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement et ont trait principalement à la présentation du fonds d'assistance financière à titre de fonds affecté et à la présentation des résultats de ce fonds.

4. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

	2001	2000
Honoraires de gestion	124 000 $	123 460 $
Honoraires professionnels	4 445	8 954
Réparations et entretien du matériel et de l'équipement		709
Abonnements et cotisations aux associations		82
Assurances	1 248	1 856
Frais bancaires	360	746
	130 053 $	135 807 $

5. SERVICES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

	2001	2000
Déplacements et représentation	2 897 $	2 559 $
Communication	3 097	1 982
Poste et messagerie		396
	5 994 $	4 937 $

6. PROVISION POUR EXÉCUTION DE GARANTIES DE PRÊTS

	2001	2000
Solde au début	398 287 $	627 316 $
Paiements pour exécution de garanties de prêts	142 239	256 246
	256 048	371 070
Provision de l'exercice	133 089	27 217
Solde à la fin	389 137 $	398 287 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2001

6. PROVISION POUR EXÉCUTION DE GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision se répartit comme suit:

	2001	2000
Provision pour paiements inévitables à la suite de réclamations des institutions financières	70 110 $	91 863 $
Provision pour exécution de garanties probables	319 027	306 424
	389 137 $	398 287 $

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements temporaires sont constitués d'un dépôt à terme au taux de 5,00 % et d'une acceptation bancaire au taux de 4,75 % échéant en avril 2001. Ils sont comptabilisés au coût et leur valeur marchande est sensiblement égale à leur valeur comptable.

8. ÉVENTUALITÉ

Au 31 mars 2001, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières, non incluses dans la provision pour exécution de garanties de prêts, s'élèvent à 1 141 051 $ (2000: 1 113 522 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La gestion de la Société est confiée à un organisme du secteur privé. Le solde de l'avance découlant des opérations est présenté distinctement aux états financiers. Les opérations entre apparentés sont mesurées à la valeur d'échange.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses, du solde du fonds des opérations et de l'évolution du solde du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats du fonds des opérations et des flux de trésorerie des fonds de la Société pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 18 mai 2001

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS D'EXPLOITATION		
Location d'espaces – événements	1 941 274 $	1 879 619 $
Redevances (note 4)	1 016 140	1 121 005
Services optionnels (note 5)	1 511 283	1 440 236
	4 468 697	4 440 860
DÉPENSES NETTES DES AUTRES REVENUS		
Frais d'événements (note 6)	957 035	1 033 017
Frais d'opération et d'administration (note 7)	7 048 159	6 954 434
Taxes	3 630 668	3 571 074
Frais financiers – net (note 8)	3 608 179	3 860 980
Autres revenus	(198 501)	(154 623)
	15 045 540	15 264 882
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS	10 576 843	10 824 022
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	9 571 102	10 255 160
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	(1 005 741)	(568 862)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	3 380 895	3 580 158
Gain sur aliénations d'immobilisations		464
Amortissement des immobilisations	(4 245 953)	(4 472 810)
Amortissement des apports reportés (note 11)	865 058	895 079
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 005 741)	(565 971)
EXCÉDENT DU DÉBUT	1 343 223	1 909 194
EXCÉDENT À LA FIN	337 482 $	1 343 223 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	360 415 $	487 129 $
Dépôts à terme, à un taux de 5,30 %	2 290 000	3 500 000
Débiteurs et intérêts courus	650 975	680 287
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	470 407	1 786 325
Frais payés d'avance	1 001 332	938 681
	4 773 129	7 392 422
Immobilisations (note 10)	94 807 855	98 850 348
Frais reportés, au coût amorti	262 668	523 151
	99 843 652 $	106 765 921 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 861 275 $	3 027 193 $
Dépôts de clients	861 151	822 189
Versements sur la dette à long terme (note 12)	5 058 939	4 928 999
	8 781 365	8 778 381
Apports reportés (note 11)	27 251 226	28 111 799
Dette à long terme (note 12)	61 941 329	67 000 268
	97 973 920	103 890 448
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 13)	1 532 250	1 532 250
Excédent	337 482	1 343 223
	1 869 732	2 875 473
	99 843 652 $	106 765 921 $

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, administrateur
François Noël, administrateur

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 005 741) $	(565 971) $
Ajustements pour:		
Gain sur aliénations d'immobilisations		(464)
Amortissement des frais reportés	260 483	260 483
Amortissement des immobilisations	4 245 953	4 472 810
Amortissement des apports reportés	(865 058)	(895 079)
	2 635 637	3 271 779
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus	29 312	(41 023)
Diminution de la subvention recouvrable du gouvernement du Québec	1 315 918	1 203 771
Augmentation des frais payés d'avance	(62 651)	(14 473)
Diminution des créditeurs et frais courus	(165 918)	(73 338)
Augmentation des dépôts de clients	38 962	28 779
	1 155 623	1 103 716
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 791 260	4 375 495
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations d'immobilisations		1 645
Acquisitions d'immobilisations	(203 460)	(293 864)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(203 460)	(292 219)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés	4 485	295 110
Remboursement de la dette à long terme	(4 928 999)	(4 805 621)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(4 924 514)	(4 510 511)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 336 714)	(427 235)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 987 129	4 414 364
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	2 650 415 $	3 987 129 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêt encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations, de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et des acquisitions de biens non capitalisables financées par ces emprunts et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

L'amortissement de ces frais, calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt, est regroupé avec les frais financiers.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*

  Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées.

  Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec (suite)

- *Subvention relative aux immobilisations*

  Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

- *Apports reportés*

  Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées probables d'utilisation que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société amortit les immobilisations suivantes en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

	2001	2000
Aménagements intérieurs	40 ans	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans	3, 5 et 10 ans

Les aménagements intérieurs ont été regroupés avec les bâtisses, aux fins de présentation des états financiers.

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet de modifier les postes suivants des états financiers du présent exercice:

	20001
Bilan	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	811 161 $
Immobilisations	(768 490)
Apports reportés	42 671

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	2001
Revenus et dépenses et excédent	
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations	811 161 $
Amortissement des immobilisations	768 490
Amortissement des apports reportés	(42 671)

4. REDEVANCES

	2001	2000
Services alimentaires	728 143 $	760 282 $
Services audiovisuels	278 577	348 256
Autres	9 420	12 467
	1 016 140 $	1 121 005 $

5. SERVICES OPTIONNELS

	2001	2000
Manutention, expédition et accrochage	294 785 $	174 211 $
Électricité, plomberie et autre personnel technique	380 079	352 619
Entretien ménager	44 712	36 311
Aménagement et ameublement	381 078	458 806
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	33 930	38 740
Télécommunications	220 038	240 252
Accueil, billetterie et vestiaire	83 112	84 759
Sécurité	50 271	20 181
Autres	23 278	34 357
	1 511 283 $	1 440 236 $

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2001	2000
Manutention, expédition et accrochage	174 489 $	149 955 $
Électricité, plomberie et autre personnel technique	134 716	147 437
Entretien ménager	97 999	100 930
Aménagement et ameublement	283 356	356 395
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	7 713	8 495
Télécommunications	23 439	31 368
Accueil, billetterie et vestiaire	151 200	173 715
Sécurité	68 265	46 645
Autres	15 858	18 077
	957 035 $	1 033 017 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	3 261 413 $	3 196 755 $
Assurances et permis	57 569	55 981
Énergie et chauffage	729 309	772 853
Gardiennage	360 981	370 629
Service d'entretien ménager	123 009	125 995
Service d'entretien spécialisé	647 507	599 082
Entretien et réparations	664 265	693 351
Publicité et promotion	738 904	606 612
Services professionnels et administratifs	61 209	103 461
Frais de déplacement et dépenses de fonction	141 156	176 072
Télécommunications	84 327	80 735
Papeterie, impression et fournitures de bureau	59 154	61 709
Formation professionnelle	62 574	59 985
Créances irrécouvrables	56 782	51 214
	7 048 159 $	6 954 434 $

8. FRAIS FINANCIERS - NET

	2001	2000
Intérêts sur la dette à long terme	3 908 794 $	4 113 458 $
(Gain) perte de change	(9 628)	1 321
Autres intérêts et frais bancaires	8 613	9 659
	3 907 779	4 124 438
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	299 600	263 458
	3 608 179 $	3 860 980 $

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Subvention de fonctionnement		
Subvention reçue pour l'exercice	14 272 400 $	15 334 200 $
Apports reportés		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables	(4 485)	(295 111)
Encaissement – Subvention relative au service de la dette *	(8 652 464)	(8 897 387)
	5 615 451	6 141 702
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées *	3 955 651	4 113 458
	9 571 102	10 255 160
Subvention relative aux immobilisations		
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme équivalent à l'amortissement des immobilisations (net de l'amortissement des apports reportés) *	3 380 895	3 580 158
	12 951 997 $	13 835 318 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

* La subvention recouvrable du gouvernement du Québec au 31 mars 2001 est de 470 407 $ (31 mars 2000: 1 786 325 $).

10. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	100 409 938	12 482 575 $	87 927 363	90 416 659
Mobilier et équipement	8 949 731	7 687 389	1 262 342	2 815 539
	114 977 819 $	20 169 964 $	94 807 855 $	98 850 348 $

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2000 s'établissent à 114 798 245 $ et 15 947 897 $ respectivement.

11. APPORTS REPORTÉS

	2001	2000
Apport du gouvernement du Québec reporté		
Solde au début	810 328 $	654 698 $
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	4 485	295 110
	814 813	949 808
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant *	109 459	137 053
Virement aux revenus d'un montant équivalent au coût non amorti des immobilisations aliénées *		2 427
	705 354	810 328
Apport de la ville de Québec reporté		
Solde au début	2 720 221	2 800 820
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse *	80 599	80 599
	2 639 622	2 720 221
Apport du gouvernement du Canada reporté		
Solde au début	24 581 250	25 256 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse *	675 000	675 000
	23 906 250	24 581 250
	27 251 226 $	28 111 799 $

* L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 865 058 $ (31 mars 2000: 895 079 $).

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,25 % l'an (taux effectif de 5,676 %), remboursable par versements semestriels de 2 835 190 $, échéant le 1er avril 2002 *	59 634 038 $	62 077 023 $
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements semestriels, échéant le 5 août 2002 *	2 713 430	2 873 044
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements semestriels, échéant le 5 août 2002 *	2 932 800	4 399 200
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,57 % l'an (taux effectif de 5,802 %), remboursable par versements annuels de 860 000 $, échéant le 5 août 2002 *	1 720 000	2 580 000
	67 000 268	71 929 267
Versements échéant en deçà d'un an	5 058 939	4 928 999
	61 941 329 $	67 000 268 $

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:

2002	5 058 939 $
2003	61 941 329

* Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de respecter ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

13. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la ville de Québec le 1er janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Encaisse	360 415 $	487 129 $
Dépôts à terme	2 290 000	3 500 000
	2 650 415 $	3 987 129 $

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 731 248 $ (31 mars 2000: 3 935 754 $).

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 61 781 $ (31 mars 2000: 123 294 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2001.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 mai 2001

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août 2000

	2000	1999
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	5 660 971 $	5 483 132 $
Production et présentation de spectacles (note 4)	846 861	2 112 464
Billetterie	795 610	750 436
Location de salles	782 748	555 913
Services scéniques	819 550	510 455
Services à la clientèle	120 180	82 627
Stationnements	113 281	108 884
Intérêts	99 879	114 258
Autres	53 295	46 931
	9 292 375	9 765 100
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 4)	934 238	1 978 934
Exploitation des guichets	632 837	618 000
Exploitation des salles	326 895	296 290
Services scéniques	1 220 346	884 916
Marketing	451 930	494 915
Services administratifs	649 616	588 119
Entretien et gardiennage	1 179 152	1 143 204
Électricité	362 865	244 178
Taxes municipales et scolaires	1 301 992	1 301 992
Intérêts sur la dette à long terme	805 623	804 460
Amortissement des immobilisations	1 153 875	1 171 336
	9 019 369	9 526 344
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	273 006	238 756
EXCÉDENT DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)		238 756
EXCÉDENT À LA FIN	273 006 $	

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	894 777 $	1 127 435 $
Dépôts à terme (note 6)	444 512	1 566 124
Débiteurs	390 386	632 589
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	1 052 526	1 078 598
Stock de fournitures	89 826	90 246
Frais payés d'avance	418 700	405 619
	3 290 727	4 900 611
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	67 884	26 132
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	10 176 149	9 973 786
Immobilisations (note 8)	25 915 610	26 042 643
Frais reportés	19 770	27 944
	39 470 140 $	40 971 116 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – ventes de billets (note 9)	712 526 $	2 172 870 $
Fournisseurs et frais courus	651 937	852 479
Intérêts courus	400 792	414 651
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	402 000	402 000
Dû au gouvernement du Québec (note 5)		145 305
Revenus perçus d'avance	154 877	196 375
Versements sur la dette à long terme (note 11)	608 237	608 237
	2 930 369	4 791 917
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	21 641 042	22 340 760
Dette à long terme (note 11)	10 004 153	9 216 869
	34 575 564	36 349 546
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	4 621 570	4 621 570
Excédent	273 006	
	4 894 576	4 621 570
	39 470 140 $	40 971 116 $

Pour le Conseil d'administration,
P.- Michel Bouchard, avocat
Danyelle Bédard

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	273 006 $	238 756 $
Ajustements pour:		
Amortissement des subventions reportées	(1 510 318)	(1 506 471)
Amortissement des immobilisations	1 153 875	1 171 336
Amortissement des frais reportés	8 174	5 901
	(75 263)	(90 478)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Variation des débiteurs	242 203	(121 562)
Encaissement des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	26 072	26 248
Variation du stock de fournitures	420	(7 836)
Variation des frais payés d'avance	(13 081)	32 065
Augmentation des frais reportés		(14 202)
Variation des dépôts – ventes de billets	(1 460 344)	1 450 029
Variation des fournisseurs et frais courus	(200 542)	247 713
Variation des intérêts courus	(13 859)	11 881
Variation des revenus perçus d'avance	(41 498)	94 883
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 535 892)	1 628 741
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	608 237	397 725
Dette à long terme	1 395 521	910 268
Remboursement de la dette à long terme	(608 237)	(397 725)
Remboursement du Dû au gouvernement du Québec	(145 305)	(31 566)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 250 216	878 702
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	(41 752)	22 773
Acquisitions d'immobilisations	(1 026 842)	(594 983)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 068 594)	(572 210)
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 354 270)	1 935 233
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 693 559	758 326
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	1 339 289 $	2 693 559 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2000

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autres établissement dont le Gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Frais de fonctionnement *	3 353 204 $	3 178 102 $
Intérêts sur la dette à long terme	797 449	798 559
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 510 318	1 506 471
	5 660 971 $	5 483 132 $

* Contrairement à certains organismes du Gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 1 301 992 $ et 201 809 $ (1999: 1 301 992 $ et 177 939 $).

** De ce montant, une somme de 348 819 $ (1999: 331 300 $) a servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	2000	1999
Entretien et gardiennage	324 580 $	323 753 $
Services scéniques	24 239	7 577

Ce montant inclut également une somme de 8 174 $ (1999: 5 901 $) pour l'amortissement des frais reportés.

4. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 152 159 $ (1999: 184 095 $).

5. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Solde au début	145 305 $	(61 885) $
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	(145 305)	(31 566)
Excédent des produits sur les charges		238 756
Solde à la fin		145 305 $

À la suite d'une modification à l'article 32 de la Loi constitutive de la Société entrée en vigueur le 30 mai 2000, la Société n'a plus l'obligation de verser annuellement au gouvernement du Québec l'excédent des produits sur les charges.

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 5,85 % à 5,95 % (1999: 4,80 % à 5,00 %).

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires compris dans la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	6 124 655 $	17 776 436	18 373 964
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 225 678	2 153 655	2 072 023	1 661 379
Équipement technique de scène	4 394 277	2 993 562	1 400 715	1 289 936
Ameublement et équipement de bureau	208 902	196 404	12 498	17 136
Équipement informatique	311 672	279 304	32 368	78 658
	37 663 190 $	11 747 580 $	25 915 610 $	26 042 643 $

9. DÉPÔTS - VENTES DE BILLETS

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2000.

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2000	1999
Solde au début	22 742 760 $	23 397 429 $
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	810 600	837 600
Frais d'émission de la dette à long terme		14 202
Amortissement des subventions reportées	(1 510 318)	(1 506 471)
	22 043 042	22 742 760
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	(402 000)	(402 000)
	21 641 042 $	22 340 760 $

11. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 $ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 $ le 24 octobre 2001	3 078 564 $	3 259 656 $
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $ le 1er avril 2005	2 166 334	2 382 967
Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 $ jusqu'au 1er juin 2003 et par un versement de 2 314 052 $ le 1er décembre 2003	2 945 588	3 156 100
Emprunts bancaires *		
Taux préférentiel, 7,50 % au 31 août 2000, échéant le 31 décembre 2000	1 798 000	559 000
Fournisseurs et frais courus *	623 904	467 383
	10 612 390	9 825 106
Versements échéant en deçà d'un an	608 237	608 237
	10 004 153 $	9 216 869 $

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

* Les emprunts bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations sont considérés comme dette à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2001	608 237 $
2002	3 324 617
2003	427 145
2004	2 530 687
2005	1 299 800

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires s'élève à 2 593 900 $ (1999: 1 783 300 $).

12. SURPLUS D'APPORT

Le montant de surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2000

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2000	1999
Encaisse	894 777 $	1 127 435 $
Dépôts à terme	444 512	1 566 124
	1 339 289 $	2 693 559 $

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 811 307 $ (1999: 786 678 $)

14. EMPRUNT BANCAIRE

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit renouvelable annuellement au 31 décembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2000, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisation déterminée donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime à prestation déterminée donnant droit à des prestations de retraite et de décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 141 759 $ (1999: 123 590 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 27 octobre 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2000 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 octobre 2000

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	14 624 526 $	14 345 066 $
Location d'espaces – événements	3 540 861	3 102 361
Redevances (note 4)	2 227 725	2 216 575
Services auxiliaires (note 5)	3 585 966	3 096 339
	23 979 078	22 760 341
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	16 550 992	15 468 679
Frais d'événements (note 7)	2 981 932	2 817 223
Frais financiers – nets (note 8)	4 441 859	4 460 784
	23 974 783	22 746 686
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	4 295	13 655
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	3 085 231	2 818 014
Amortissement des apports reportés	969 994	985 352
Amortissement des immobilisations	(3 978 216)	(3 729 568)
Amortissement des frais reportés	(70 452)	(71 866)
Perte sur disposition d'immobilisations	(5 291)	(1 932)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 561	13 655
DÉFICIT AU DÉBUT	1 006 509	1 020 164
DÉFICIT À LA FIN	1 000 948 $	1 006 509 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	294 880 $	265 215 $
Débiteurs	1 883 288	1 392 894
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	2 063 467	2 543 908
Frais payés d'avance	1 662 115	1 460 646
	5 903 750	5 662 663
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	12 594 437	10 553 898
Immobilisations (note 9)	89 569 506	91 313 734
Frais reportés, au coût amorti	194 998	98 951
	108 262 691 $	107 629 246 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 10)	3 633 683 $	4 646 927 $
Créditeurs et frais courus	4 249 835	3 396 868
Dépôts des clients	715 750	1 224 602
Versements sur la dette à long terme (note 11)	544 692	73 270
	9 143 960	9 341 667
Revenus reportés	141 024	188 031
Dette à long terme (note 11)	81 586 625	79 843 073
Apports reportés (note 12)	18 392 030	19 262 984
	109 263 639	108 635 755
DÉFICIT	1 000 948	1 006 509
	108 262 691 $	107 629 246 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
John H. Dinsmore
Paul Saint-Jacques

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – gouvernement, clients	24 604 006 $	26 755 073 $
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(19 094 933)	(18 873 386)
Intérêts reçus	193 750	133 279
Intérêts versés	(4 635 609)	(4 492 139)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 067 214	3 522 827
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(2 240 545)	(14 773 686)
Produit de la vente d'immobilisations	1 266	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 239 279)	(14 773 686)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(73 270)	(3 073 270)
Produit net d'emprunt temporaire	(1 013 244)	1 725 811
Produit de la dette à long terme	2 288 244	12 999 189
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 201 730	11 651 730
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	29 665	400 871
ENCAISSE AU DÉBUT	265 215	(135 656)
ENCAISSE À LA FIN	294 880 $	265 215 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*

  Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.

  Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

- *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*

  Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.

- *Apports reportés*

  Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Subvention de fonctionnement:		
Subvention reçue pour l'exercice	16 248 700 $	17 646 300 $
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(99 041)	(210 915)
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(2 543 908)	(4 183 557)
	13 605 751	13 251 828
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables	1 018 775	1 093 238
Total de la subvention de fonctionnement	14 624 526	14 345 066
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	3 085 231	2 818 014
	17 709 757 $	17 163 080 $

4. REDEVANCES

	2001	2000
Billets vendus	152 553 $	221 425 $
Services alimentaires	1 154 190	1 226 047
Services audiovisuels et traduction simultanée	906 498	713 764
Autres	14 484	55 339
	2 227 725 $	2 216 575 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2001	2000
Stationnement	806 981 $	774 880 $
Aménagement	721 268	676 564
Audiovisuel	742 101	485 435
Vestiaire	131 317	136 998
Médiatique	17 420	12 165
Contrôleurs de foule	30 690	36 806
Plomberie et électricité	877 712	761 502
Sécurité	93 332	82 614
Autres	165 145	129 375
	3 585 966 $	3 096 339 $

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	5 078 680 $	4 945 289 $
Taxes	5 563 516	5 551 005
Assurances et permis	86 021	82 366
Électricité et chauffage	1 167 378	1 040 925
Gardiennage	465 280	454 484
Service d'entretien ménager	313 294	304 304
Service d'entretien spécialisé	597 841	496 991
Entretien et réparations	1 410 830	1 015 630
Loyer	495 024	486 911
Publicité et promotion	886 766	532 551
Services professionnels et administratifs	172 129	119 252
Frais de déplacement	208 240	141 266
Papeterie et impression		67 880
Créances douteuses	40 003	77 825
Formation professionnelle	59 219	61 553
Autres dépenses	6 771	90 447
	16 550 992 $	15 468 679 $

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2001	2000
Traitements – personnel à l'événement:		
Services à la clientèle	457 034 $	503 630 $
Stationnement	79 335	72 489
Vestiaire	70 686	74 335
Contrôleurs de foule	17 342	8 354
Audiovisuel	190 222	152 648
Services alimentaires	29 253	16 811
Aménagement	1 367 517	1 335 423
Services audiovisuels	250 789	219 482
Plomberie et électricité	289 350	245 300
Médiatique	27 792	21 870
Sécurité	69 860	71 541
Autres frais	132 752	95 340
	2 981 932 $	2 817 223 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. FRAIS FINANCIERS - NETS

	2001	2000
Intérêts sur la dette à long terme	4 148 999 $	4 387 464 $
Autres intérêts et frais bancaires	486 610	206 599
	4 635 609	4 594 063
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	193 750	133 279
	4 441 859 $	4 460 784 $

9. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	16 320 734 $		16 320 734 $	15 309 680 $
Bâtisse	118 384 189	49 039 843 $	69 344 346	72 385 936
Mobilier et équipement	9 528 498	7 493 316	2 035 182	1 614 812
Améliorations locatives	481 717	325 882	155 835	187 002
Équipement informatique	3 810 670	2 097 261	1 713 409	1 816 304
	148 525 808 $	58 956 302 $	89 569 506 $	91 313 734 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. Le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal a été confié à la Société immobilière du Québec. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Le coût du projet est estimé à 257 800 000 $. La fin du projet est prévue pour mai 2002. Les coûts cumulés par la Société sur ce projet au 31 mars 2001 s'élèvent à 15 593 193 $ et se répartissent comme suit:

Terrain	13 335 682 $
Bâtisse	1 411 048
Équipement	846 463
	15 593 193 $

L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque le projet sera terminé.

La Société finalisera au cours des prochains mois, par l'entremise du ministère des Transports, l'expropriation des terrains et immeubles requis pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, pour un montant d'environ 1 864 318 $. De plus, au cours des prochains exercices, la Société fera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 9 142 489 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. EMPRUNT TEMPORAIRE DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'emprunt temporaire de la Société porte intérêt au taux de 4,6928 % et sera échu le 28 juin 2001.

11. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,719 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 264 225 $, le solde de 28 634 137 $ échéant le 1er octobre 2007	33 300 000 $	33 340 770 $
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,563 % l'an (taux effectif de 5,657 %), remboursable par versements annuels de 32 500 $ à compter du 1er avril 1998, le solde de 32 532 500 $, échéant le 1er avril 2002	32 565 000	32 597 500
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,71685 % l'an (taux effectif de 4,76685 %), échéant le 11 mars 2002 *	6 000 000	
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,51105 % l'an (taux effectif de 4,56105 %), échéant le 17 septembre 2001 *	9 000 000	9 000 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,6928 % l'an (taux effectif de 4,7428 %), échéant le 28 juin 2001. *	1 266 317	4 978 073
	82 131 317	79 916 343
Versements échéant en deçà d'un an	544 692	73 270
	81 586 625 $	79 843 073 $

* Ces dettes relatives au projet d'agrandissement du Palais sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit:

2002	544 692 $
2003	695 156
2004	701 095
2005	741 764
2006	784 792

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. APPORTS REPORTÉS

	2001	2000
Apports relatifs aux immobilisations amortissables:		
Gouvernement du Canada	24 339 600 $	24 339 600 $
Gouvernement du Québec	10 469 561	10 370 520
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	36 524 315	36 425 274
Amortissement cumulé	18 132 285	17 162 290
	18 392 030 $	19 262 984 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 107 325 $ (2000: 201 936 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

15. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit:

2002	312 883 $
2003	381 923
2004	388 639
2005	395 354
2006	402 069
2007	304 910
	2 185 778 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier, CGA
Directeur des ressources financières et de l'administration

Montréal, le 13e jour de juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 juin 2001

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS (note 3)	4 959 055 $	5 140 107 $
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	829 762	794 621
Fournitures et approvisionnements	664 007	638 795
Entretien et réparations	586 608	534 905
Services professionnels, administratifs et autres	196 272	108 326
Taxes municipales et scolaires	214 423	182 861
Gardiennage	99 374	96 912
Publicité et promotion	70 320	47 375
Déplacements et communications	62 900	51 511
	2 723 666	2 455 306
Amortissement des immobilisations	1 820 421	1 993 584
	4 544 087	4 448 890
Autres dépenses		
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 8)	47 663	47 262
Intérêts sur la dette à long terme	975 009	1 005 212
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	59 397	62 318
	5 626 156	5 563 682
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	667 101	423 575
Règlement d'une poursuite (note 5)	329 660	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	996 761	423 575
AVOIR AU DÉBUT	15 646 789	16 070 364
AVOIR À LA FIN	14 650 028 $	15 646 789 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	650 451 $	586 206 $
Dépôt à terme, au coût		1 000 000
Débiteurs	498 845	480 267
Solde de prix de vente d'un terrain		24 325
Stock de pièces de rechange	224 849	234 231
Frais payés d'avance	100 506	91 780
	1 474 651	2 416 809
Escompte sur la dette à long terme – coût non amorti	59 559	118 956
Terrains à vendre	5 525 827	4 636 814
Immobilisations (note 6)	26 684 205	27 636 087
	33 744 242 $	34 808 666 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	315 677 $	293 707 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	468 269	469 570
Retenues sur contrats	30 681	127 041
Revenus reportés	218 278	217 797
	1 032 905	1 108 115
Provision pour congés de maladie (note 12)	74 652	67 105
Dette à long terme (note 7)	17 986 657	17 986 657
	19 094 214	19 161 877
AVOIR	14 650 028	15 646 789
	33 744 242 $	34 808 666 $

ENGAGEMENTS (note 8)

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Léopold Gagnon
Guy Vachon

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(996 761) $	(423 575) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	1 820 421	1 993 584
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	59 397	62 318
Gain à la vente de terrains		(3 210)
Perte à l'aliénation d'immobilisations	1 889	5 830
	884 946	1 634 947
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 10)	(853 913)	(577 769)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	31 033	1 057 178
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(966 838)	(254 667)
Produit d'aliénation d'immobilisations	50	2 900
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(966 788)	(251 767)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur la dette à long terme		(1 000 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 000 000)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(935 755)	(194 589)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 586 206	1 780 795
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 10)	650 451 $	1 586 206 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments de marché monétaire.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Escompte sur la dette à long terme

L'escompte sur la dette à long terme est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Terrains à vendre

Les terrains à vendre sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

La vente d'un terrain est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % et 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. REVENUS

	2001	2000
Revenus d'exploitation:		
Revenus portuaires	2 429 638 $	2 493 686 $
Service d'eau industrielle	1 189 138	1 296 411
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	406 470	408 174
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	79 180	70 516
Services publics reliés à la vente de terrains		14 232
Perte à l'aliénation d'immobilisations	(1 889)	(5 830)
Autres revenus	6 518	9 708
	4 959 055	5 136 897
Vente de terrains:		
Vente de terrains		4 380
Coût des terrains vendus		1 170
		3 210
	4 959 055 $	5 140 107 $

4. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2001	2000
Administration générale	978 820 $	796 309 $
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	633 910	655 371
Immeubles	394 363	334 555
Réseaux de transport	253 720	252 463
Installations portuaires	220 726	214 946
Véhicules et équipement	127 727	121 865
Réseaux d'eau potable et d'égout	114 400	79 797
	2 723 666 $	2 455 306 $

5. RÈGLEMENT D'UNE POURSUITE

En novembre 2000, à la suite d'une action intentée par un entrepreneur, la Société a été condamnée à payer la somme de 217 896 $ plus les intérêts de 111 764 $.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 $		28 069 $	28 069 $
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 347 903	1 857 947 $	1 489 956	1 583 238
Installations portuaires	36 440 204	19 898 341	16 541 863	17 160 043
Véhicules et équipements	674 610	556 732	117 878	165 371
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 852 885	4 410 687	1 442 198	1 180 101
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 601 547	7 252 988	4 348 559	4 762 832
Réseaux de transport:				
Routes et rues	9 413 777	7 139 054	2 274 723	2 345 606
Réseau ferroviaire	597 508	272 571	324 937	339 874
Mobilier et équipement de bureau	286 202	170 180	116 022	70 953
	68 242 705 $	41 558 500 $	26 684 205 $	27 636 087 $

7. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 5,81 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2002	17 986 657 $	17 986 657 $

8. ENGAGEMENTS

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2001, cet engagement s'élevait à 573 000 $ (2000: 621 000 $).

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement:

Émission originale	Au 31 mars 2000	Versements de l'exercice			Au 31 mars 2001
		Montant	Intérêts	Capital	
672 000 $	428 000 $	47 663 $	22 263 $	25 400 $	402 600 $

Les taux d'intérêt relatifs à cette émission varient de 3,25 % à 5,40 % jusqu'au 30 juin 2002.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. ÉVENTUALITÉS

La Société fait l'objet de diverses poursuites totalisant environ 249 000 $.

Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces éventualités. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle découlant de ces poursuites n'est comptabilisée.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit:

	2001	2000
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(18 578) $	(28 043) $
Solde de prix de vente d'un terrain	24 325	24 326
Stock de pièces de rechange	9 382	4 948
Frais payés d'avance	(8 726)	(9 086)
Escompte sur la dette à long terme		(194 370)
Terrains à vendre	(889 013)	(256 220)
Créditeurs et frais courus	21 970	(6 895)
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 301)	(95 745)
Revenus reportés	481	(20 856)
Provision pour congés de maladie	7 547	4 172
	(853 913) $	(577 769) $
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	650 451 $	586 206 $
Dépôt à terme		1 000 000
Total des espèces et quasi-espèces	650 451 $	1 586 206 $
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	944 300 $	1 068 750 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 15 171 $ (2000: 28 737 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour congés de maladie

	2001	2000
Solde au début	67 105 $	62 933 $
Charge de l'exercice	17 267	12 433
Prestations versées au cours de l'exercice	(9 720)	(8 261)
Solde à la fin	74 652 $	67 105 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des éléments d'actif et de passif financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de son échéance rapprochée.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 20001.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des Finances,
Danielle Hébert, CA

Le président directeur-général,
Jean-Pierre Nepveu

Bécancour, le 14 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 juin 2001

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
(L.R.Q., c. S-16.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	50 000 $	50 000 $
Intérêts sur placements temporaires	17 567	12 245
Gain net sur la vente de terrains		105 935
	67 567	168 180
CHARGES D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	24 810	27 558
Taxes	27 297	28 370
Honoraires de consultation	4 775	6 000
Honoraires professionnels	3 134	4 335
Loyer	6 513	6 327
Assurances	6 027	5 454
Télécommunications et frais de poste	2 570	3 379
Frais de bureau	1 393	1 575
Entretien des terrains	1 720	1 720
Frais de déplacement et de représentation	802	1 135
Frais bancaires	223	456
Amortissement des immobilisations	888	678
	80 152	86 987
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(12 585)	81 193
Règlement d'un litige		3 000
Dévaluation de terrains	(686 347)	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(698 932)	78 193
DÉFICIT AU DÉBUT	2 278 033	2 356 226
DÉFICIT À LA FIN	2 976 965 $	2 278 033 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 374 $	35 308 $
Placements temporaires (note 3)	340 427	323 068
Débiteurs	70	1 860
Frais payés d'avance	2 107	2 653
	350 978	362 889
Terrains à vendre	1 411 400	2 097 747
Immobilisations (note 4)	1 985	2 873
	1 764 363 $	2 463 509 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 328 $	2 542 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisé 1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis et payé 1 000 actions	1 000	1 000
Surplus d'apport	4 738 000	4 738 000
Déficit	(2 976 965)	(2 278 033)
	1 762 035	2 460 967
	1 764 363 $	2 463 509 $

Pour le Conseil d'administration,
Luc de la Sablonnière
Jean-Claude Royer

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(698 932) $	78 193 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	888	678
Gain net sur la vente de terrains		(105 935)
Dévaluation de terrains	686 347	
	(11 697)	(27 064)
Produit net de la vente de terrains		114 130
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 790	(1 694)
Frais payés d'avance	546	
Créditeurs et frais courus	(214)	2 362
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(9 575)	87 734
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations		(2 765)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(9 575)	84 969
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	358 376	273 407
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 5)	348 801 $	358 376 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.01), a pour objets:

- de favoriser, dans le territoire de la ville de Lévis, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
- de gérer le parc industriel et portuaire; et
- d'acquérir, vendre ou échanger des terrains situés à Pointe-de-la-Martinière, dans le territoire de la ville de Lévis.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Terrains à vendre

Les terrains sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

La vente d'un terrain est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	35 %
Équipement informatique	30 %

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements du Canada et du Québec en vertu de l'entente auxiliaire Canada - Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2001	2000
Fonds de liquidités corporatives au coût	340 427 $	263 068 $
Dépôts à terme portant intérêt à 4,85 %		60 000
	340 427 $	323 068 $

4. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	19 305 $	18 969 $	336 $	516 $
Équipement informatique	2 450	801	1 649	2 357
	21 755 $	19 770 $	1 985 $	2 873 $

5. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2001	2000
Encaisse	8 374 $	35 308 $
Placements temporaires	340 427	323 068
	348 801 $	358 376 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. RÉGIME DE RETRAITE

L'employé de la Société participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 574 $ (2000: 942 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 19 juin 2001

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	802 419	800 641
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	651 681	631 750
Frais généraux, frais de vente et d'administration	84 063	80 882
Amortissement et épuisement	52 659	52 992
	788 403	765 624
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION, excluant les frais corporatifs	14 016	35 017
REVENUS DE PLACEMENTS		
Part du bénéfice des sociétés satellites	50 253	33 711
Gain sur aliénation de coentreprises et de placements à long terme	30 979	89 472
Perte non réalisée sur placements de capital de risque	(2 227)	(10 129)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	(21 154)	(8 639)
Revenus de dividende	7 365	1 201
	65 216	105 616
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	79 232	140 633
Frais financiers (note 5)	9 051	5 600
Autres frais (note 6)	21 220	19 237
BÉNÉFICE NET POUR L'EXERCICE (note 4)	48 961	115 796

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	435 430	319 634
Modifications de conventions comptables (note 2)	(32 999)	
Solde redressé	402 431	319 634
Bénéfice net pour l'exercice	48 961	115 796
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	451 392	435 430

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	44 175	102 248
Placements temporaires	7 611	66 139
Comptes débiteurs	146 089	130 476
Stocks (note 7)	126 500	120 385
Frais payés d'avance	4 830	4 903
Partie à court terme des placements à long terme	6 746	17 370
	335 951	441 521
Placements à long terme (note 8)	886 382	674 755
Immobilisations (note 9)	905 320	740 377
Autres actifs (note 10)	145 036	98 695
	2 272 689	1 955 348
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires	25 917	17 057
Comptes créditeurs et charges	148 887	150 751
Partie à court terme de la dette à long terme	32 500	30 069
	207 304	197 877
Dette à long terme (note 11)	291 975	243 152
Autres passifs à long terme (note 12)	45 584	3 684
	544 863	444 713
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 13)	1 273 340	1 073 340
Bénéfices non répartis	451 392	435 430
Écart de conversion	3 094	1 865
	1 727 826	1 510 635
	2 272 689	1 955 348

Au nom du Conseil,
Francine Allaire, administratrice
Claude Lamonde, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net pour l'exercice	48 961	115 796
Ajustements pour		
Amortissement et épuisement	52 659	52 992
Part du bénéfice des sociétés satellites	(50 253)	(33 711)
Gain sur l'aliénation de coentreprises et de placements à long terme	(30 979)	(89 472)
Provision pour la perte sur des placements à long terme	23 381	18 768
Amortissement de la perte de change non matérialisée	2 366	1 876
Perte sur la radiation et l'aliénation d'immobilisations et d'autres actifs	6 230	2 894
Dividendes reçus des sociétés satellites	9 489	7 464
Intérêts capitalisés aux placements à long terme	(3 696)	
Avantages sociaux futurs	1 379	
	59 537	76 607
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	(25 948)	(17 425)
	33 589	59 182
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	58 528	(21 758)
Acquisitions de coentreprises et de placements à long terme (notes 4 et 15)	(167 270)	(272 156)
Réalisations de coentreprises et de placements à long terme (note 16)	52 034	230 388
Nouvelles immobilisations (note 4)	(271 996)	(162 362)
Aliénations d'immobilisations	624	2 910
Autres activités d'investissement	(39 982)	(11 609)
	(368 062)	(234 587)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	9 670	7 285
Augmentation de la dette à long terme	95 847	41 637
Versements sur la dette à long terme	(29 117)	(54 936)
Émission de capital-actions	200 000	150 000
	276 400	143 986
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	(58 073)	(31 419)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	102 248	133 667
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	44 175	102 248
Les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit:		
Espèces en caisse et soldes bancaires	21 520	56 760
Placements à court terme liquides	25 269	50 281
Découverts bancaires	(2 614)	(4 793)
	44 175	102 248
Information supplémentaire		
Intérêts payés	14 659	15 782

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, de la haute technologie, de la logistique industrielle, de la machinerie et de l'outillage, du matériel de transport, des métaux et minéraux, des produits forestiers, récréotouristique et de la santé.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Société a appliqué au 1er janvier 2000 la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») relative aux avantages sociaux futurs. L'effet de cette modification comptable, qui a été appliquée de façon rétroactive sans redresser les chiffres comparatifs, est une augmentation de l'actif au titre des prestations constituées de 2 689 000 $, une augmentation du passif au titre des prestations constituées de 13 588 000 $ et une diminution des bénéfices non répartis de 10 899 000 $. De plus, les participations de la Société assujettie à l'impôt sur le revenu ont appliqué, au 1er janvier 2000, la nouvelle recommandation de l'ICCA relative aux impôts sur les bénéfices. Cette modification comptable n'a pas eu d'effet significatif sur la situation financière de la Société ainsi que sur les résultats de son exploitation, à l'exception de l'effet de l'application de cette nouvelle recommandation par une société satellite résultant en une diminution des bénéfices non répartis et du placement dans cette société de 22 100 000 $. L'application de ces recommandations n'a eu aucun effet significatif sur le bénéfice net de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale qui consiste à intégrer les états financiers de la filiale, ligne par ligne, dans les états financiers de la Société. Les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, qui consiste à inscrire la part de la Société dans chacun des actifs, des passifs et des résultats de la coentreprise. Les résultats des filiales et des coentreprises sont compris dans les états financiers consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à la vente, le cas échéant.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la divulgation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique, et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Juste valeur marchande des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur marchande de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier ayant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires, les comptes créditeurs et les charges, se rapproche de leur juste valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme étant le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable et qui ne sont pas considérés comme des investissements de capital de risque sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Les placements sous forme d'achat de redevances de sociétés minières sont inscrits au coût d'acquisition et sont amortis sur la base des unités assujetties à la redevance.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société:

Les actions cotées sont évaluées en fonction du cours boursier. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs à la cote, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre.

Les actions non cotées sont évaluées au coût d'acquisition, à l'exception des cas où une valeur différente est établie à la suite d'une évaluation indépendante (effectuée conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues), à la suite d'une opération significative sans lien de dépendance ou à la suite d'un changement important dans les affaires de la Société.

Dans les cas de baisse de valeur permanente, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Elles incluent également les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation, laquelle est sensiblement la même dans chacun des secteurs d'activité de la Société:

Bâtiment	10 à 40 ans
Matériel et équipements	3 à 25 ans
Autres	3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les constructions en cours.

Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des sites minéraux et aux frais de mise en valeur des sites. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux sites minéraux sont transférés aux immobilisations. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné, les coûts reliés à celui-ci sont radiés au cours de l'exercice où il y a abandon.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds commercial

Le fonds commercial est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 ans à 33 ans. La Société réévalue chaque année la valeur du fonds commercial en se basant sur les flux de trésorerie prévus. Une provision est comptabilisée pour toute baisse de valeur permanente.

Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

Frais de pré-exploitation

Les frais de pré-exploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de trois ans à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul du bénéfice net pour l'exercice, à l'exception de ceux résultant de la conversion de la dette à long terme qui sont comptabilisés à titre de gain ou de perte de change non matérialisé et amorti selon la méthode linéaire sur la période de remboursement prévue.

Le poste Écart de conversion figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Instruments financiers

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix de l'aluminium.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés, sauf ceux qui servent aux opérations de couverture, sont portés aux résultats de l'exercice en cours. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture.

Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans dix secteurs. Au 31 décembre 2000, la majorité des placements se retrouvent dans les secteurs suivants: produits forestiers, métaux et minéraux, chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie, agroalimentaire, haute technologie et santé. Les autres secteurs sont regroupés sous le poste Secteurs en développement.

		Chiffres d'affaires	Bénéfice net (perte nette)	Actif sectoriel	Nouvelles Immobilisations	Acquisition de coentreprises et de placements à long terme
Produits forestiers	2000	33 607	56 163	654 092	51 070	16 103
	1999	131 964	53 763	640 423	14 698	10 331
Métaux et minéraux	2000	275 467	29 070	674 186	89 109	36 990
	1999	265 199	11 694	600 431	120 152	3 333
Chimie, pétrochimie plasturgie et énergie	2000	341 272	(8 871)	449 915	97 026	5 118
	1999	289 323	18 730	338 684	14 263	6 949
Agroalimentaire	2000	113 952	4 238	209 682	3 334	19 536
	1999	104 674	75 375	206 641	3 937	157 444
Haute technologie	2000	3 908	(2 095)	148 503	17 537	32 000
	1999	2 470	(14 042)	92 622	3 988	56 444
Santé	2000	19 163	(11 738)	134 901	3 471	46 005
	1999	7 011	(13 235)	75 178	1 424	26 589
Secteurs en développement	2000	15 050	(2 812)	81 190	9 180	11 518
	1999		(6 360)	35 313	441	11 066
Total sectoriel	2000	802 419	63 955	2 352 469	270 727	167 270
	1999	800 641	125 925	1 989 292	158 903	272 156
Activités corporatives	2000		(14 994)	13 450	1 269	
	1999		(10 129)	95 342	3 459	
Élimination	2000			(93 230)		
	1999			(129 286)		
Total consolidé	2000	802 419	48 961	2 272 689	271 996	167 270
	1999	800 641	115 796	1 955 348	162 362	272 156

5. FRAIS FINANCIERS

	2000	1999
Intérêts sur la dette à long terme	14 045	13 220
Amortissement de la perte de change non matérialisée	2 366	1 876
Remboursement de l'aide financière (note 19 a))	6 375	1 358
Autres frais financiers	1 632	3 412
	24 418	19 866
Revenus d'intérêt	(15 367)	(14 266)
	9 051	5 600

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

6. AUTRES FRAIS

	2000	1999
Frais corporatifs	17 910	16 184
Perte sur la radiation et l'aliénation d'immobilisations et d'autres actifs	6 230	2 894
Impôts sur le revenu	165	2 887
Part des actionnaires sans contrôle		459
Gain relatif à la vente de contrats d'alumine	(2 234)	(1 937)
Autres	(851)	(1 250)
	21 220	19 237

7. STOCKS

	2000	1999
Matières premières et fournitures	70 847	64 710
Produits en cours	22 043	21 953
Produits finis	33 610	33 722
	126 500	120 385

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2000		1999	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation				
Domtar inc.	363 412	492 414	342 802	621 423
NSI Communications inc.	8 102	24 886	11 329	7 986
Autres	104 697		75 582	
	476 211		429 713	
Capital de risque, à la juste valeur (note 8 a))	188 216		112 810	
Au coût				
Groupe Saputo inc.	99 995	90 734	99 995	88 354
Theratechnologies inc.	13 820	28 856	7 500	6 580
Tembec inc.				
Actions privilégiées	9 104			
Débentures, 7%	30 000			
Netergy Networks inc.	8 462	3 962		
Redevances minières (note 8 b))	26 892			
Prêts et débentures (note 8 c))				
Portant intérêt	22 464		29 050	
Ne portant pas intérêt	4 962		632	
Autres (note 8 c))	13 002		12 425	
	228 701		149 602	
	893 128		692 125	
Moins la partie à court terme	6 746		17 370	
	886 382		674 755	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

a) Le coût des placements de capital de risque est de 202 563 000 $ au 31 décembre 2000 (124 440 000 $ au 31 décembre 1999).
b) Les redevances minières, d'un montant original de 27 000 000 $, donnent droit à des revenus basés sur le nombre d'unités produites.
c) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût correspond approximativement à la valeur comptable.

9. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Montant net	Montant net
Produits forestiers	110 572	19 422	91 150	111 733
Métaux et minéraux	588 621	142 611	446 010	388 347
Chimie, pétrochimie, plasturgie et énergie	459 301	173 537	285 764	200 885
Agroalimentaire	18 696	7 912	10 784	9 593
Haute technologie	26 939	1 147	25 792	7 173
Santé	28 086	3 416	24 670	15 498
Secteurs en développement	17 407	2 736	14 671	363
Autres	14 216	7 737	6 479	6 785
	1 263 838	358 518	905 320	740 377

Les immobilisations comprennent des constructions en cours qui s'élèvent à 370 181 000 $ au 31 décembre 2000 (141 340 000 $ en 1999).

10. AUTRES ACTIFS

	2000	1999
Propriétés minières	41 032	39 607
Fonds commercial	31 710	28 769
Licences d'exploitation	25 148	9 294
Frais de pré-exploitation	23 112	13 126
Actif au titre de prestations constituées (note 20)	6 576	
Terrain pour projet en développement	5 624	
Perte de change non matérialisée	3 815	2 064
Autres	8 019	5 835
	145 036	98 695

11. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Emprunt bancaire rotatif au taux préférentiel ou LIBOR majoré de 0,35 % à 0,55 %, remboursable en 2003 (note 11 e))	74 975	76 495
Emprunt bancaire rotatif non garanti au taux préférentiel ou LIBOR majoré de 0,35 % à 0,70 %, échéant en 2006	33 800	
Emprunt bancaire rotatif non garanti au taux LIBOR majoré de 0,5 %, disponible jusqu'en 2003	24 552	27 598
Montants à reporter	133 327	104 093

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2000	1999
Montants reportés	133 327	104 093
Emprunt bancaire rotatif au taux de base échéant en 2002 (note 11 c))	11 700	5 110
Emprunt bancaire portant intérêt à des taux variant du LIBOR majoré de 0,625 % à 2 % ou au taux de base US majoré de 1,5 %, remboursable en versements semestriels variables et en un versement final le 30 juin 2003 (note 11 a))	30 126	40 191
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 0 % à 0,5 % ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires majoré de 0,65 % à 1,25 %, échéant en 2001(note 11 b))	16 500	16 500
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,25 %, remboursable en versements trimestriels, échéant en 2006 (note 11 b))	11 581	
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,25 % ou LIBOR majoré de 2,25 %, remboursable en versements trimestriels échéant en 2006 (note 11 b))	6 965	
Emprunt de construction convertible en crédit rotatif à terme, au taux de 5,16 %, échéant en 2007 (note 11 b) et d))	12 272	11 040
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme, au taux de 8,189 %, remboursable à partir de 2003 par versements mensuels (note 11 b))	9 577	
Emprunt dû à un partenaire		
Au taux de 3,61 % échéant en 2003 (13 600 000 FL)	8 588	9 049
Sans intérêt ni modalités de remboursement	4 213	6 358
Montants dus à Investissement Québec		
Montant ne portant pas intérêt, remboursable au plus tard le 31 octobre 2017	9 000	9 000
Prêt à taux variable		11 930
Montant ne portant pas intérêt, échéant au plus tard en mai 2008 (note 11 b))	5 496	
Ententes de crédit, au taux préférentiel majoré de 1,625 %		9 281
Autres	65 130	50 669
	324 475	273 221
Moins la partie à court terme	32 500	30 069
	291 975	243 152

a) Une charge fixe et flottante sur tous les actifs présents et futurs de cette coentreprise ainsi que la cession générale des comptes débiteurs et le nantissement des stocks, ayant une valeur comptable de 83 649 000 $ au 31 décembre 2000, ont été portés en garantie de cet emprunt bancaire.

11. DETTE À LONG TERME (suite)

b) Des hypothèques sur l'universalité des biens de coentreprises ayant une valeur comptable de 171 177 000 $ au 31 décembre 2000 ont été portées en garantie de ces emprunts.

c) Un nantissement sur les stocks et une hypothèque sur les comptes débiteurs, ayant une valeur comptable de 40 259 000 $, ont été portés en garantie de cet emprunt bancaire.

d) Une coentreprise s'est engagée dans des swaps sur les taux d'intérêt relativement au crédit de construction d'un montant total de 10 080 000 $, à des taux fixes de 5,45 % et 5,95 %, venant à échéance entre juin 2002 et juin 2006.

e) Cet emprunt pourra être renouvelé pour deux périodes de douze mois au gré de la Société.

f) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 89 619 000 $ US au 31 décembre 2000 (101 009 000 $ US en 1999).

g) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont:

2001	32 500
2002	30 787
2003	147 974
2004	20 229
2005	15 603

h) La juste valeur des dettes à long terme estimée selon les flux de trésorerie actualisés au taux du marché s'établit à environ 318 840 000 $ au 31 décembre 2000.

12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2000	1999
Souscriptions d'actions	29 500	
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	11 790	
Part des actionnaires sans contrôle		3 684
Autres	4 294	
	45 584	3 684

13. CAPITAL-ACTIONS

	2000	1999
Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action 292 500 000 actions ordinaires		
Émis 127 334 018 actions ordinaires (107 334 018 en 1999)	1 273 340	1 073 340

En 2000, la Société a émis 20 000 000 d'actions ordinaires en contrepartie de 200 000 000 $ comptant.

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 165 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 1 651 660 000 $, selon les besoins financiers de la Société prévus à son plan d'exploitation annuel et conformes à son plan de développement quinquennal.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

14. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
Augmentation des		
Comptes débiteurs	(16 726)	(24 715)
Stocks	(12 294)	(20 709)
Frais payés d'avance	(1 296)	(705)
Augmentation des		
Comptes créditeurs et charges	4 368	28 704
	(25 948)	(17 425)

15. ACQUISITIONS DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

	2000	1999
Coentreprises		
Acquisitions de l'exercice (note 15 a))	17 188	
Métaforia Divertissement inc.		5 639
Moli-Flex White s.e.c.		3 183
Sociétés satellites		
Principales acquisitions de l'exercice (note 15 a))	27 500	
Culinar inc.		140 828
Patrimoine des eaux du Québec inc.		10 000
Autres	12 985	17 033
Placements de capital de risque		
Elyps solutions de répartition inc.	17 500	13 500
CryoCath Technologies inc.	14 500	
Ultra Vision Corporation	7 285	13 000
Hillman CDT LLC		30 060
UForce inc.		7 600
Autres	15 879	8 096
Placements, au coût		
Redevances minières	27 000	
Autres	27 433	23 217
	167 270	272 156

a) En 2000, la Société a acquis de nouvelles coentreprises et sociétés satellites. Le coût d'acquisition, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises, et le fonds commercial résultant des principales acquisitions sont présentés dans le tableau suivant:

			Fonds commercial	
	% acquis	Coût d'acquisition	$	Période d'amortissement
Coentreprises				
Groupe René Matériaux Composites inc.	26,25	7 500	2 028	10 ans
Draxis Pharma inc.	32,05	7 400	2 082	5 ans
Société de Cogénération de St-Félicien, s.e.c.	36,10	1 763	646	25 ans
Optigaz inc.	40,00	525	646	19 ans
		17 188		

15. ACQUISITIONS DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

a)

	% acquis	Coût d'acquisition	Fonds commercial $	Fonds commercial Période d'amortissement
Sociétés satellites				
Technologies Miranda inc.	19,02	14 000	9 083	5 ans
Atrium Biotechnologies inc.	24,55	13 500	7 920	10 ans
		27 500		

b) Les acquisitions de l'exercice ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple. La part de la Société dans les résultats d'exploitation de ces sociétés est incluse à l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition. Les actifs nets acquis hors liquidités sont les suivants:

	2000
Actif à court terme	13 741
Immobilisations	21 943
Écart d'acquisition	5 222
Autres actifs	3 122
	44 028
Passif à court terme	10 672
Dette à long terme	10 314
	20 986
	23 042
Portion acquise en 1999	5 854
Coût d'acquisition, déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises	17 188

16. RÉALISATION DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

	2000	1999
Filiale		21 077
Coentreprises (note 16 a))	31 200	15 963
Société satellite		139 968
Placements de capital de risque (note 16 b))	3 271	414
Placements, au coût	17 563	52 966
	52 034	230 388

a) En 2000, la Société a disposé de sa participation dans la coentreprise Malette Rexfor inc. ainsi que d'une portion de 20 % de sa participation dans la coentreprise Corus, s.e.c. (anciennement Reycan s.e.c.). Les actifs nets disposés hors liquidités sont les suivants:

16. RÉALISATION DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

a)

	2000
Actif à court terme	21 227
Immobilisations	87 389
Autres actifs	2 764
	111 380
Passif à court terme	11 400
Dette à long terme	41 507
	52 907
Actifs nets disposés	58 473
Gains sur aliénations	11 831
Considération totale, déduction faite des espèces et quasi-espèces disposées	70 304
Débenture et actions privilégiées de Tembec Inc. reçues en contrepartie	(39 104)
Produit d'aliénation net	31 200

b) En juin 2000, la Société a disposé d'un placement en capital de risque pour une considération totale de 24 932 000 $ en actions d'une société publique. Un gain de 17 276 000 $ a résulté de cette transaction. Au 31 décembre 2000, une provision pour baisse de valeur permanente de 16 470 000 $ a été comptabilisée aux livres pour cette participation.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à d'autres instruments financiers en plus de ceux relatifs à la dette à long terme (note 11). Ces instruments financiers, qui présentent un risque hors bilan, sont décrits ci-après.

Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur ses revenus libellés en dollars américains, et sur ses achats d'équipement en yen, en euro et en francs luxembourgeois, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2000, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain, le yen, le euro et le franc luxembourgeois s'élevaient à 55 900 000 $US, 19 200 000 ¥, 2 566 500 € et 81 095 000 LUF respectivement. Ces instruments échéant de décembre 2001 à 2003 totalisaient des gains non matérialisés de 729 000 $ au 31 décembre 2000.

Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2000, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires en fonction de politiques établies, dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est sujette aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2000.

18. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses aux états financiers consolidés sont:

	2000	1999
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	538 125	568 426
Bénéfice d'exploitation	7 609	37 323
Bénéfice net	1 596	20 234
Bilan consolidé		
Actif à court terme	198 857	190 664
Actif à long terme	574 231	456 709
Passif à court terme	135 651	110 517
Passif à long terme	174 276	121 049
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	10 784	38 079
Activités d'investissement	(222 463)	(73 717)
Activités de financement	29 364	23 167

19. ENGAGEMENTS

a) Aide financière

Une coentreprise a reçu au cours des exercices de 1983 et de 1984, une aide financière totalisant 25 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour compenser les pertes qu'elle avait subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel de capital (et d'intérêts pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1992), établies en fonction de la rentabilité de la coentreprise, sans toutefois pouvoir excéder 5 000 000 $ au cours d'un exercice donné.

En 2000, la coentreprise a conclu un règlement final de son obligation avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Un paiement de 6 375 000 $ a été effectué en novembre 2000 pour régler le solde impayé de l'engagement de 18 172 731 $; ce paiement a été comptabilisé aux résultats. Au 31 décembre 2000, la coentreprise avait acquitté la totalité de son obligation et , par conséquent, n'avait plus aucun solde à payer à cet engagement.

b) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 43 110 000 $ au cours des cinq prochains exercices, répartis comme suit:

2001	10 836
2002	9 672
2003	8 526
2004	7 356
2005	6 720

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations et l'achat de services et de matières premières totalisant 173 000 000 $ au cours des prochains exercices. La Société s'est également engagée à des souscriptions pour des placements à long terme dont la valeur s'élève à 48 000 000 $ au 31 décembre 2000.

c) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 263 000 000 $ au 31 décembre 2000, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme, et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux du marché monétaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 2000
(en milliers de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de services et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2000, établies par des actuaires indépendants:

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligation au titre des prestations constituées	40 754	9 251	50 005
Actifs des régimes à la juste valeur	39 906		39 906
Déficit à la fin de l'exercice	(848)	(9 251)	(10 099)
Actif au titre des prestations constituées	6 576		6 576
Passif au titre des prestations constituées	(2 051)	(9 739)	(11 790)
Montant net constaté	4 525	(9 739)	(5 214)
Charge de l'exercice	2 221	958	3 180
Cotisations de l'employeur	2 193	126	2 319
Cotisations des employés	1 207		1 207
Prestations versées	4 220	128	4 348

b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actualisées par la Société du 31 décembre 2000 sont les suivantes:

	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Taux d'actualisation	7,00	7,00
Taux de rendement à long terme des actifs	7,75	
Taux de croissance des salaires	3,70	3,70

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 9,2 % pour l'exercice 2001. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2006 et demeurer à ce niveau par la suite.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du 31 décembre 1999 ont été retraités pour faciliter la comparaison avec la présentation adoptée au 31 décembre 2000.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la Société générale
de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2000 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président et chef de la direction,
Claude Blanchet

Le premier vice-président et
chef de la direction financière,
Daniel Paillé

Le 11 mai 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de l'Industrie et du Commerce

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2000 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 2.

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Comptables agréés

Le 2 mars 2000

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients (note 13)	437 082	422 892
Autres clients	32 418	19 520
Aménagements et autres services offerts aux clients	88 964	69 059
Location de barrages	2 297	5 062
Autres	533	77
	561 294	516 610
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	171 [illegible]	171 690
Frais de conservation et d'exploitation des immeubles (note 14)	92 760	81 868
Frais financiers – net (note 15)	69 981	62 742
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	64 957	56 707
Aménagements et autres services offerts aux clients	82 752	64 211
Amortissement (note 16)	24 395	21 048
Frais de relocalisation (note 17)	3 459	8 777
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs imputables aux opérations (note 18)	27 314	27 906
Frais généraux et administratifs – net (note 18)	12 238	8 568
Frais relatifs aux barrages	2 230	4 908
	551 495	508 425
BÉNÉFICE AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	9 799	8 185
Autres éléments:		
Gain sur cession d'immobilisations	197	4 457
Charges additionnelles pour congés de maladie (note 19)	(3 001)	
	(2 804)	4 457
BÉNÉFICE NET	6 995	12 642

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	6 066	5 424
Bénéfice net	6 995	12 642
	13 061	18 066
Ristourne versée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec		12 000
SOLDE À LA FIN	13 061	6 066

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
Immeubles et barrages (notes 3 et 4)	1 340 087	1 266 830
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal (notes 4 et 5)	67 733	6 136
Équipement (note 6)	5 023	4 233
Débiteurs (note 7)	44 574	40 153
Autres éléments d'actif – net (note 8)	31 697	38 805
	1 489 114	1 356 157
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	957 522	824 314
Emprunts temporaires (note 10)	314 419	333 910
Créditeurs et frais courus (note 11)	114 342	99 458
Chèques en circulation moins encaisse	2 103	4 742
	1 388 386	1 262 424
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	13 061	6 066
	100 728	93 733
	1 489 114	1 356 157

ENGAGEMENTS (note 23)

ÉVENTUALITÉS (note 24)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-P. Vézina, président-directeur général
André Harel, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	564 552	516 355
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(371 305)	(385 270)
Intérêts reçus	1 284	3 829
Intérêts versés	(81 269)	(81 718)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	113 262	53 196
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles et barrages	(144 313)	(104 829)
Agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	(59 539)	(1 042)
Acquisitions d'équipement	(1 613)	(1 050)
Acquisitions d'autres éléments d'actif - net	(9 273)	(174)
Produit de la cession d'immobilisations	1 777	9 644
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(212 961)	(97 451)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ristourne versée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	(12 000)	(5 000)
Produit d'emprunts à long terme	229 300	116 920
Produit d'emprunts temporaires – net	(19 491)	33 112
Remboursement de la dette relative aux contrats de location – acquisition	(277)	(540)
Remboursement de la dette à long terme	(95 194)	(99 325)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	102 338	45 167
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 639	912
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(4 742)	(5 654)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(2 103)	(4 742)

Les espèces et quasi-espèces de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût.

- *En construction*

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

- *Destinés à la vente*

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, sont comptabilisés au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 ans à 50 ans.

Les barrages sont aussi amortis sur une durée variant de 15 ans à 50 ans. L'amortissement de ces barrages est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux d'intérêt déterminé annuellement et basé sur le coût moyen pondéré des dettes.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des dettes.

Autres éléments d'actif

- Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'amortissement constant. L'amortissement de la prime est calculé sur la durée de la dette selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

Les autres frais et produits reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur des durées de 5 ans à 30 ans.

- Contrat de location-vente

Le revenu de financement reporté relatif au contrat de location-vente est amorti sur 12 ans au taux de 8,83 %.

- Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Régimes de retraite

La Société participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Société applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. IMMEUBLES ET BARRAGES

	Terrains	Bâtiments	Barrages	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	Total 2001	Total 2000
En exploitation	115 909	1 195 084	25 192	56 041	159 224	1 551 450	1 452 508
En construction	3 584	11 399	55		15 405	30 443	26 486
Destinés à la vente	1 732	3 989				5 721	15 074
	121 225	1 210 472	25 247	56 041	174 629	1 587 614	1 494 068
Amortissement cumulé		199 446	4 639	5 955	37 487	247 527	227 238
	121 225	1 011 026	20 608	50 086	137 142	1 340 087 *	1 266 830

* Incluant 33,8 millions $ (2000: 46,4 millions $) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

4. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES, BARRAGES ET À L'AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	2001	2000
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs (note 18)	6 438	6 947
Intérêts (note 15)	2 895	2 406
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	93	346
	9 426	9 699

5. AGRANDISSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société a le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Il est prévu que les travaux se termineront le 31 mai 2002.

L'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal est comptabilisé au coût. Le coût du projet sous la responsabilité de la Société est estimé à 229,7 millions $. Ces coûts englobent en plus des coûts directs, les intérêts ainsi que les frais généraux et administratifs s'y rapportant.

6. ÉQUIPEMENT

	2001	2000
Coût	15 355	13 742
Amortissement cumulé	10 332	9 509
Valeur nette comptable	5 023	4 233

7. DÉBITEURS

	2001	2000
Apparentés	29 451	24 510
Autres	15 123	15 643
	44 574	40 153

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF - NET

	2001	2000
Frais reportés, au coût amorti:		
Bail capitalisé (a)		10 224
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	2 748	2 553
Développement de systèmes informatiques	1 241	1 280
Autres frais et produits reportés	5 320	(256)
Montants à reporter	9 309	13 801

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET (suite)

	2001	2000
Montants reportés	9 309	13 801
Hypothèque à recevoir – net (b)	10 597	10 829
Contrat location-vente – net	1 542	1 652
Dépôts		3 551
Frais payés d'avance	4 145	2 698
Travaux en cours	2 710	2 117
Droit aérien		1 041
Placement – Société Bon Pasteur Enr.	3 394	3 116
	31 697	38 805

(a) Transféré au coût des terrains et des bâtiments en exploitation à la suite de l'acquisition du Complexe La Laurentienne.
(b) Hypothèque de premier rang, pari passu au taux effectif de 6,5 %, échéant en 2002.

9. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Obligations (a)		
Série B, portant intérêt au taux nominal de 9,15 %, (taux effectif de 9,36 %), échéant en 2006	10 245	10 245
Série E, portant intérêt au taux nominal de 10,10 %, (taux effectif de 10,36 %) échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (b)	59 428	59 428
Série F, portant intérêt au taux nominal de 10,50 %, (taux effectif de 10,78 %), échéant en 2014	150 000	150 000
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Intérêt au taux nominal de 10,00 % (taux effectif de 9,10 %), échéant en 2000		95 809
Intérêt au taux nominal de 10,25 % (taux effectif de 10,74 %), échéant en 2001	40 000	40 000
Intérêt au taux nominale de 5,25 % (taux effectif de 5,74 %), échéant en 2002	50 000	50 000
Intérêt au taux nominal de 5,487 % (taux effectif de 5,65 %), échéant en 2002	79 024	79 024
Intérêt au taux nominal de 5,775 % (taux effectif de 5,97 %), échéant en 2005	100 000	
Intérêt au taux nominal de 5,402 % (taux effectif de 5,59 %), échéant en 2005	54 000	
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,658 % (taux effectif majoré de 0,224 %), échéant en 2002	27 000	27 000
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,1125 % (taux effectif majoré de 0,25 %), échéant en 2003	61 000	61 000
Intérêt au taux nominal des acceptations bancaires majoré de 0,258 % (taux effectif majoré de 0,28 %), échéant en 2007	28 920	28 920
Montants à reporter	659 617	601 426

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	2001	2000
Montants reportés	659 617	601 426
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts (c)		
Intérêt au taux effectif de 5,52 %, échéant en 2002	150 000	150 000
Intérêt au taux effectif de 5,74 %, échéant en 2008	20 000	20 000
Intérêt au taux effectif de 6,83 %, échéant en 2030	40 300	
Intérêt au taux effectif de 6,40 %, échéant en 2030	35 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisiton (d)	52 211	52 488
Emprunts à taux et à échéances variables	394	400
	957 522	824 314

Le montant des paiements en capital, excluant les contrats de location-acquisition, à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices se détaille comme suit:

Exercice	
2002	190 007
2003	156 031
2004	61 008
2005	9
2006	154 012
	561 067

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

(b) Le 28 mars de chacune des années 2002 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des 11 prochains exercices est de 9 millions $.

(c) Ces conventions d'échange de taux d'intérêts permettent de convertir les taux variables des emprunts temporaires en des taux fixes à long terme. Ces emprunts temporaires seront renouvelés à leurs échéances pendant toute la durée de la convention d'échange de taux d'intérêts.

(d) Les paiements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition, sont:

Exercice		
2002		9 849
2003		9 849
2004		9 849
2005		9 849
2006		9 849
Par la suite		214 645
Total des paiements minimaux à payer		263 890
Moins:	Intérêts théoriques au taux de 10,61 %	116 279
	Frais accessoires	95 400
		211 679
		52 211

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la Société portent intérêt à un taux moyen de 5,02 % et ont des échéances s'échelonnant du 2 avril au 6 septembre 2001.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Apparentés	13 464	18 066
Autres	100 878	81 392
	114 342	99 458

12. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

	2001	2000
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

13. PRODUITS DE LOCATION D'ESPACE

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec, clients assujettis à faire affaire avec la Société en vertu du décret 1091-98.

14. FRAIS DE CONSERVATION ET D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2001	2000
Conservation	20 375	18 972
Exploitation	73 396	63 848
	93 771	82 820
Moins: Frais des locaux occupés par la Société	1 011	952
	92 760	81 868

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

15. FRAIS FINANCIERS - NET

	2001	2000
Charges d'intérêts:		
Dette à long terme		
Obligations et billets	42 489	48 337
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts	12 831	9 299
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 555	5 609
Emprunts à taux et échéances variables	47	58
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	621	(566)
Frais de garantie d'emprunts	1 098	1 323
Emprunts temporaires	23 042	18 300
	85 683	82 360
Produits d'intérêts:		
Dépôts à court terme	96	84
Hypothèque	678	692
Contrat location-vente	247	284
Contestations de taxes – net	(156)	2 900
Autres	29	27
	894	3 987
	84 789	78 373
Moins:		
Intérêts capitalisés aux immeubles, barrages et à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	2 895	2 406
Intérêts imputés aux frais des locaux occupés par la Société	1 602	1 560
Intérêts imputés aux charges relatives aux aménagements et autres services offerts aux clients	8 864	9 973
Intérêts imputés aux charges relatives aux barrages	1 447	1 692
	14 808	15 631
	69 981	62 742

16. AMORTISSEMENT

	2001	2000
Immeubles, aménagements et barrages	80 010	60 187
Équipement et autres éléments d'actif	2 808	1 892
	82 818	62 079
Moins amortissement imputé aux:		
Aménagements et autres services offerts aux clients	56 994	37 248
Frais généraux et administratifs		
Équipement et développement des systèmes informatiques	434	399
Frais des locaux occupés par la Société	429	385
Frais relatifs aux barrages	566	2 999
	58 423	41 031
	24 395	21 048

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

17. FRAIS DE RELOCALISATION

Dans le cadre de l'application de sa politique d'attrition et d'attribution des espaces, la Société prend à sa charge les frais de relocalisation de ses clients, lesquels incluent notamment les coûts de déménagement et d'aménagement. Ces frais sont entièrement financés par la baisse des coûts associés aux espaces excédentaires.

18. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS - NET

	2001	2000
Salaires et avantages sociaux	35 440	35 950
Frais des locaux occupés par la Société	4 319	4 114
Frais de déplacement	339	375
Services professionnels	198	136
Perfectionnement	303	275
Postes, messageries et télécommunications	997	883
Communication et commercialisation	75	70
Fournitures et autres frais	552	605
Informatique	479	548
Amortissement de l'équipement et développement des systèmes informatiques	434	399
Autres charges *	2 854	66
	45 990	43 421
Moins:		
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs d'opération – imputables à l'exploitation et aux aménagements des immeubles	27 314	27 906
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs capitalisés aux immeubles, barrages et à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal	6 438	6 947
	33 752	34 853
Total des frais généraux et administratifs	12 238	8 568

* Les autres charges incluent une dépense de 2,6 millions $ (2000: 57 000 $) à titre de mauvaises créances.

19. CHARGES ADDITIONNELLES POUR CONGÉS DE MALADIE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la Société a provisionné en totalité les congés de maladie accumulés par ses employés alors qu'elle n'en provisionnait que 50 % au cours des exercices antérieurs, ce qui a pour effet d'augmenter de 3,0 millions la charge de l'exercice. Les créditeurs et frais courus incluent 5,4 millions $ au titre de provision pour congés de maladie (2000: 2,4 millions $).

20. INSTRUMENTS FINANCIERS - JUSTE VALEUR

Au 31 mars 2001, la juste valeur de la dette à long terme de 957 millions $ (2000: 824 millions $) de la Société s'établissait à 1 020 millions $ (2000: 884 millions $) en l'actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixes semblables.

La juste valeur des autres instruments financiers de l'actif ou du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,9 millions $ (2000: 1,6 millions $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La réduction de la dépense pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'explique par une diminution significative des taux de cotisations de l'employeur pour le service régulier du RREGOP.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit:

Exercice	
2002	148 444
2003	133 227
2004	123 427
2005	103 127
2006	72 186
Par la suite	235 415
	815 826

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 2001, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et projets majeurs d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 144 millions $, dont 132 millions $ sont liés à l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal.

24. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 26 millions $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis que, pour plus de 24 millions $ de ces éventualités, il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société. Pour ce qui est d'un solde de 2 millions $, une provision pour perte éventuelle a été comptabilisée aux états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

24. ÉVENTUALITÉS (suite)

Des poursuites reliées aux barrages lors du déluge de juillet 1996 au Saguenay, dont le montant est estimé à environ 180 millions $, ont été intentées contre la Société mais, à cet égard, la direction est fondée à croire ne pas devoir assumer une quelconque responsabilité.

Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la Société ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-P. Vézina
Président-directeur général

Diane Delisle
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 4 juin 2001

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre d'État à l'Économie et aux Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 juin 2001

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Gains sur disposition de placements	12 404 852 $	13 504 145 $
Revenus provenant des placements	2 210 408	1 629 977
Intérêts sur placements temporaires	1 722 525	1 155 942
Subvention du gouvernement du Québec		18 854
Autres	73 116	160 053
	16 410 901	16 468 971
DÉPENSES		
Frais d'exploitation:		
Traitements et avantages sociaux	2 280 662	1 888 045
Services professionnels et contractuels (note 4)	178 607	253 434
Loyer, taxes et assurances	292 957	280 452
Publicité, promotion et rapport annuel	520 970	404 250
Téléphone et messagerie	89 875	61 964
Déplacements et développement des affaires	303 587	232 264
Frais de bureau	134 823	116 041
Amortissement des immobilisations	137 743	110 166
Autres	274 925	102 546
	4 214 149	3 449 162
Contribution non remboursable		40 000
Prêts douteux	1 160 185	1 790 181
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	7 147 479	5 103 714
	8 307 664	6 893 895
	12 521 813	10 383 057
BÉNÉFICE AVANT FRAIS LIÉS AU PROJET DE PRIVATISATION:	3 889 088	6 085 914
Frais liés au projet de privatisation	838 860	
BÉNÉFICE NET	3 050 228 $	6 085 914 $

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	271 948 000 $	229 948 000 $
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début	10 578 157	4 492 243
Bénéfice net	3 050 228	6 085 914
Solde à la fin	13 628 385	10 578 157
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	285 576 385 $	240 526 157 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 009 570 $	3 877 235 $
Placements temporaires (note 5)	43 396 330	37 031 635
Débiteurs (note 3)	5 896 629	3 911 182
Frais payés d'avance	55 742	56 633
	51 358 271	44 876 685
Créances à recevoir, sans intérêts dont l'échéance varie entre novembre 2002 et décembre 2002	1 180 850	600 000
Intérêts à recevoir	99 148	484 421
Placements au coût (note 6)	234 245 498	195 661 782
Immobilisations (note 7)	248 394	274 482
	287 132 161 $	241 897 370 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 555 776 $	1 371 213 $
Avoir de l'actionnaire	285 576 385	240 526 157
	287 132 161 $	241 897 370 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Allard, vice-président du conseil d'administration et président du comité de vérification
Denise Martin, administratrice

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 050 228 $	6 085 914 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	137 743	110 166
Gains sur disposition d'immobilisations		(342)
Intérêts capitalisés sur les placements	(1 096 749)	(218 345)
Prêts douteux	1 160 185	1 790 181
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	7 147 479	5 103 714
Gains sur disposition de placements	(12 404 852)	(13 504 145)
Subvention du gouvernement du Québec reportée		(18 854)
	(2 005 966)	(651 711)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Augmentation des débiteurs	(1 985 447)	(2 879 381)
Diminution des frais payés d'avance	891	(32 836)
Augmentation des créances à recevoir	(580 850)	(600 000)
Diminution des intérêts à recevoir	385 273	(484 421)
Augmentation des créditeurs et frais courus	184 563	824 041
	(4 001 536)	(3 824 308)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(111 655)	(87 675)
Produit de disposition des immobilisations		342
Placements de capital de risque	(69 985 567)	(72 550 670)
Produit de disposition de placements de capital de risque	33 482 430	39 778 084
Remboursement de placements de capital de risque	3 113 358	6 887 466
	(33 501 434)	(25 972 453)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de capital-actions au comptant	42 000 000	35 000 000
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	4 497 030	5 203 239
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	40 908 870	35 705 631
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	45 405 900 $	40 908 870 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud-ouest de la province de Québec, et ainsi améliorer la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en générant un rendement permettant la continuité de son action.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de:

- Capital-actions ordinaires
- Capital-actions privilégiées
- Parts de sociétés en commandite
- Prêts
- Bons de souscription

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toutes moins-values durables et provisions pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. DÉBITEURS

	2001	2000
Débiteurs	1 330 565 $	1 231 943 $
Produits de disposition de ventes de placements à recevoir	4 566 064	2 679 239
	5 896 629 $	3 911 182 $

4. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 463 938 $ (2000: 560 660 $) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Ces surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie.

6. PLACEMENTS AU COÛT

	2001	2000
Capital-actions ordinaires:		
- sociétés privées	95 431 092 $	108 363 403 $
- sociétés publiques	60 434 225	29 431 477
Capital-actions privilégiées:		
- rachetables et/ou convertibles (échéant de 2001 à 2005)	3 514 533	3 014 533
- rachetables et/ou convertibles (échéance indéterminée)	37 316 991	27 471 584
Part de sociétés en commandite	11 158 338	8 944 538
Prêts:		
- convertibles (échéant de 2001 à 2009)	16 579 814	6 487 399
- convertibles (échéance indéterminée)	2 756 519	3 079 367
- non convertibles (échéant de 2001 à 2008)	11 756 312	12 112 326
- non convertibles (échéance indéterminée)	3 334 430	3 380 142
Bons de souscription	270 908	270 908
	242 553 162	202 555 677
Moins:		
Provisions pour prêts douteux	1 160 185	1 790 181
Moins-values durables sur placements en capital-actions	7 147 479	5 103 714
	234 245 498 $	195 661 782 $

7. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	232 748 $	138 592 $	94 156 $	95 937 $
Équipement et matériel informatique	466 340	313 938	152 402	175 263
Améliorations locatives	8 353	6 517	1 836	3 282
	707 441 $	459 047 $	248 394 $	274 482 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société d'assurer sa continuité et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2001	2000
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
2 719 480 actions ordinaires (2000: 2 299 480)	271 948 000 $	229 948 000 $

Au cours de l'exercice, la Société a émis 420 000 actions ordinaires pour un montant de 42 000 000 $ au comptant.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2001, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2001
Capital-actions ordinaires	16 616 068 $
Capital-actions privilégiées	16 470 200
Parts de sociétés en commandite	25 690 476
Prêts	4 275 000
	63 051 744 $

11. ÉVENTUALITÉ

La Société cautionne un emprunt pour une entreprise dans laquelle elle détient un placement de capital de risque. De la même façon que les autres investisseurs, elle le cautionne au prorata de sa participation.

La caution pour la Société est d'un montant maximal de 1,1 million de dollars et ce montant fait l'objet d'une poursuite De l'avis de la direction de la Société, le dénouement de ce litige est indéterminable. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur.

Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de la présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2001		
	%	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires	63,5	148 717 837 $	188 289 815 $
Capital-actions privilégiées	17,4	40 831 525	47 086 661
Parts de sociétés en commandite	4,8	11 158 338	13 106 398
Prêts *	14,2	33 266 890	31 007 044
Bons de souscription	0,1	270 908	2 253 903
Total	100,0	234 245 498 $	281 743 821 $

	2000		
	%	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires	68,2	133 496 542 $	242 115 165 $
Capital-actions privilégiées *	15,2	29 680 742	23 587 470
Part de sociétés en commandite	4,6	8 944 538	15 330 607
Prêts *	11,9	23 269 052	23 236 952
Bons de souscription	0,1	270 908	2 179 433
Total	100,0	195 661 782 $	306 449 627 $

* Les justes valeurs des prêts ou du capital-actions privilégiées sont inférieures à leur valeur comptable, puisque le taux d'actualisation utilisé est supérieur au taux de rendement dans le cas de certains placements. Aucune provision n'a été prise, car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Science de la santé: 40 % (2000: 38 %)
- Technologies de l'information et des télécommunications: 33 % (2000: 34 %)
- Technologies avancées: 27 % (2000: 28 %)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2001.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Placements:				
Prêts convertibles	125 000 $	600 000 $	18 611 333 $	19 336 333 $
Prêts non convertibles	900 000	9 836 899	4 353 843	15 090 742
	1 025 000 $	10 436 899 $	22 965 176 $	34 427 075 $

Taux d'intérêt effectif moyen: 10,2 %
Les taux d'intérêt varient de 4,75 % à 20 %.

13. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2001	2000
Encaisse	2 009 570 $	3 877 235 $
Placements temporaires	43 396 330	37 031 635
	45 405 900 $	40 908 870 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Hubert Manseau

Montréal, le 29 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 29mai 2001

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	208 846 $	789 718 $
Revenus provenant des placements	190 782	165 357
Revenus d'intérêts sur solde bancaire	134 724	174 984
Services professionnels	72 492	92 030
	606 844	1 222 089
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	561 853	394 174
Services professionnels et contractuels	124 111	93 620
Loyer, taxes et assurances	85 047	79 149
Déplacements et développement des affaires	81 096	46 169
Frais de bureau	84 128	67 066
Publicité et promotion	73 606	37 476
Téléphone et messagerie	11 091	9 479
Formation	14 021	1 165
Frais bancaires	3 199	1 772
Perte sur disposition d'actifs	879	
Amortissement des immobilisations	37 681	39 718
Autres		28 035
	1 076 712	797 823
Contributions non remboursables		100 071
Créances douteuses	22 060	79 975
Prêts douteux	470 000	750 000
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	3 763 307	925 000
	4 255 367	1 754 975
	5 332 079	2 652 869
PERTE NETTE	(4 725 235) $	(1 430 780) $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	21 000 800 $	15 400 800 $
SURPLUS D'APPORT		
Apport du gouvernement du Québec	1 385 130	1 385 130
DÉFICIT		
Solde au début	(1 437 042)	(6 262)
(Perte nette)	(4 725 235)	(1 430 780)
Solde à la fin	(6 162 277)	(1 437 042)
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	16 223 653 $	15 348 888 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 120 176 $	3 215 019 $
Débiteurs et intérêts courus (note 4)	208 852	61 059
Frais payés d'avance	40 491	9 456
	2 369 519	3 285 534
Placements (notes 5 et 7)	13 889 877	12 050 805
Immobilisations (note 8)	66 964	65 631
	16 326 360 $	15 401 970 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	102 707 $	44 236 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 3)		8 846
	102 707	53 082
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	16 223 653	15 348 888
	16 326 360 $	15 401 970 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉ (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Paul I. Lambert, président du conseil d'administration
Daniel Poisson, président-directeur général et membre du conseil d'administration

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(4 725 235) $	(1 430 780) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	37 681	39 718
Moins-value durable, prêts douteux et créances douteuses	4 255 367	1 754 975
Conversion des avances en contributions non remboursables		65 000
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(8 846)	(39 718)
Perte sur disposition d'actifs	879	
	(440 154)	389 195
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Augmentation des débiteurs et intérêts courus	(160 460)	(50 581)
Augmentation des frais payés d'avance	(31 035)	(4 924)
Augmentation des créditeurs et frais courus	58 471	15 010
	(573 178)	348 700
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(40 358)	(37 238)
Produit de disposition d'immobilisations	465	
Acquisition de placements	(6 381 774)	(6 117 733)
Produit de disposition de placements	300 002	
	(6 121 665)	(6 154 971)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	5 600 000	3 500 000
	5 600 000	3 500 000
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(1 094 843)	(2 306 271)
ENCAISSE AU DÉBUT	3 215 019	5 521 290
ENCAISSE À LA FIN	2 120 176 $	3 215 019 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.Q., 1998, c. 22). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société a versé des sommes sous forme de contribution non remboursables en vertu du respect des engagements contractés dans les exercices antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de:

- capital-actions ordinaires;
- capital-actions privilégiées convertibles;
- capital-actions privilégiées;
- parts dans des sociétés en commandite;
- débentures convertibles;
- prêts et avances;
- options sur actions.

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques tant qu'au recouvrement des prêts, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 20 %. Le développement du système informatique est amorti sur 3 ans.

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Le montant de la subvention du gouvernement du Québec reportée représente le solde non amorti des immobilisations financées à même les subventions reçues du gouvernement du Québec. Cette subvention reportée sera inscrite aux revenus selon la même méthode et le même taux que celui utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilisé aux revenus de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

	2001	2000
	Frais de fonctionnement et immobilisations	Soutien financier des initiatives plus frais de fonctionnement et immobilisations
Subvention reportée au début	8 846 $	48 564 $
Subvention octroyée pour l'exercice	200 000	750 000
	208 846	798 564
Moins:		
Revenu de subvention	208 846	789 718
Subvention reportée à la fin		8 846 $

4. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2001	2000
Intérêts courus sur les placements	153 812 $	107 786 $
Autres	77 100	33 248
	230 912	141 034
Provision pour créances douteuses	22 060	79 975
	208 852 $	61 059 $

5. PLACEMENTS *

	2001	2000
Capital-actions ordinaire	11 882 906 $	10 670 853 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions **	1 737 726	
Débentures et prêts		
échéant en 2001	750 000	
échéance indéterminée	2 211 000	367 500
Titres non convertibles		
Capital-actions **	957 195	1 088 202
Débentures et prêts		
échéance indéterminée	300 000	100 000
Parts dans des sociétés en commandite	749 250	749 250
Prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles	1 200 000	750 000
non convertibles	20 000	
	19 808 077	13 725 805
Moins:		
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles	1 200 000	750 000
non convertibles	20 000	
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	4 698 200	925 000
	13 889 877 $	12 050 805 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

---

5. PLACEMENTS * (suite)

* Les placements réalisés par la Société sont effectués exclusivement dans des sociétés privées.

** Certains de ces titres sont également rachetables.

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2001	2000
Autorisé:		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
210 008 actions ordinaires (154 008 en 2000)	21 000 800 $	15 400 800 $

Au cours de l'exercice, la Société a émis 56 000 actions ordinaires pour un montant de 5 600 000 $ (en 2000, 35 000 actions ordinaires pour un montant de 3 500 000 $).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur.

Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2001			2000		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaires	58,3	8 099 656 $	20 189 035 $	80,9	9 745 853 $	11 172 759 $
Titres convertibles en capital actions ordinaires						
Capital-actions	12,5	1 737 726	1 737 726	9,0	1 088 202	1 088 202
Débentures et prêts	21,3	2 961 000	2 961 000	3,1	367 500	367 500
Titres non convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions	5,7	791 495	787 953			
Débentures et prêts	2,2	300 000	300 000	0,8	100 000	100 000
Parts dans des sociétés en commandite				6,2	749 250	749 250
	100,0	13 889 877 $	25 975 714 $	100,0	12 050 805 $	13 477 711 $

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi:

	2001	2000
Technologies de l'information	38 %	29 %
Technologies de la santé	25 %	24 %
Technologies industrielles	37 %	47 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeurs durables basées sur le risque que représente les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2001.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement *	Total
Placements:			
Débentures convertibles	1 450 000 $	2 711 000 $	4 161 000 $
Prêts et avances non convertibles		320 000	320 000
	1 450 000 $	3 031 000 $	4 481 000 $
Taux d'intérêt effectif moyen		13,06 %	

* Les taux d'intérêt varient de 8 % à 15 %.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	27 958 $	13 411 $	14 547 $	25 115 $
Matériel et équipement informatique	37 903	15 456	22 447	25 515
Améliorations locatives	15 175	5 870	9 305	15 001
Développement du système informatique	30 997	10 332	20 665	
	112 033 $	45 069 $	66 964 $	65 631 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2001, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2001	2000
Capital-actions	5 479 198 $	4 166 666 $
Prêts et débentures	4 039 975	1 708 333
	9 519 173 $	5 874 999 $

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme pour des locaux commerciaux ainsi qu'un équipement de bureau échéant le 1er décembre 2004, à verser une somme de 74 322 $. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à:

2001-2002	64 544 $
2002-2003	3 911
2003-2004	3 911
2004-2005	1 956

11. ÉVENTUALITÉ

La Société s'est portée caution de l'emprunt d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 250 000 $. Les probabilités que la Société doivent assumer cette responsabilité ne peuvent être déterminées.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Daniel Poisson, MBA

Sherbrooke, le 11 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 11 mai 2001

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec		446 160 $
Revenus des placements	594 784 $	645 461
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	701 730	344 373
Honoraires de gestion	302 572	170 301
Gains sur disposition de placements	105 933	9 922 924
	1 705 019	11 529 219
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	839 841	527 747
Services professionnels et contractuels (note 3)	234 964	343 987
Loyers	98 818	86 422
Publicité et promotion	169 359	79 353
Déplacements et développement des affaires	109 944	70 380
Frais de bureau	77 520	87 098
Communications	25 398	21 518
Amortissement des immobilisations	46 063	53 524
	1 601 907	1 270 029
Contribution pour la Cité de l'optique (note 4)	4 906	85 595
Créances douteuses	219 580	29 715
Prêts douteux	715 499	1 371 933
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	5 786 135	3 148 200
	6 721 214	4 549 848
	8 328 027	5 905 472
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(6 623 008)	5 623 747
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT	2 181 469	(3 442 278)
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	(4 441 539) $	2 181 469 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	957 527 $	845 571 $
Placements temporaires	5 000 000	15 809 448
Débiteurs (note 5)	229 482	463 108
Frais payés d'avance	36 067	22 695
	6 223 076	17 140 822
Placements (notes 6 et 12)	56 117 409	40 404 514
Immobilisations (note 7)	147 627	122 835
	62 488 112 $	57 668 171 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	296 555 $	103 606 $
Souscriptions à payer	250 000	
	546 555	103 606
Capital-actions (note 8)	66 383 096	55 383 096
(Déficit) Bénéfices non répartis	(4 441 539)	2 181 469
	62 488 112 $	57 668 171 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Francine Bonicalzi
Francine Laurent

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net	(6 623 008) $	5 623 747 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	46 063	53 524
Intérêts capitalisés sur les placements	(133 846)	(55 201)
Dividendes en actions		(170 613)
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	5 786 135	3 148 200
Prêts douteux	715 499	1 371 933
Gains sur disposition de placements	(105 933)	(9 922 924)
Autres revenus capitalisés aux placements		(41 529)
	(315 090)	7 137
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	413 203	(56 335)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (utilisés pour les activités d'exploitation)	98 113	(49 198)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(70 855)	(133 260)
Acquisition de placements	(24 738 146)	(14 690 845)
Remboursement de placements	965 963	3 012 967
Produit de la disposition de placements	2 047 433	14 055 264
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (utilisés pour les activités d'investissement)	(21 795 605)	2 244 126
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Émission de capital-actions	11 000 000	9 000 000
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(10 697 492)	11 194 928
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	16 655 019	5 460 091
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	5 957 527 $	16 655 019 $
Encaisse	957 527 $	845 571 $
Placements temporaires	5 000 000	15 809 448
Espèces et quasi-espèces à la fin	5 957 527 $	16 655 019 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION, MISSION ET FINANCEMENT

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., c. S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Le capital de risque est constitué des placements de la Société effectués sous forme de:

- Capital-actions ordinaire
- Titres convertibles en capital-actions ordinaire
- Titres non convertibles
- Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche
- Bons de souscription

Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	17 %
Équipement et matériel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

3. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société a reçues à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 45 886 $ (2000: 51 162 $) sont présentées en déduction des services professionnels et contractuels.

4. CONTRIBUTION POUR LA CITÉ DE L'OPTIQUE

Le gouvernement du Québec a confié à la Société, en mars 1999, le mandat de déposer des recommandations visant à renforcer les conditions favorables au développement d'une Cité de l'optique dans la région de Québec. À cet effet, la Société a reçu des subventions durant l'exercice 2000. Le poste se détaille ainsi:

	2001	2000
Dépenses totales	4 906 $	210 595 $
Subventions:		
Ministère de l'Industrie et du Commerce		25 000
Fonds de diversification de l'économie de la capitale		100 000
	4 906 $	85 595 $

5. DÉBITEURS

	2001	2000
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 118 367 $ (52 584 $ en 2000)	112 975 $	270 907 $
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	60 411	90 430
À recevoir de Société Innovatech Régions Ressources	8 202	542
Autres	47 894	101 229
	229 482 $	463 108 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. PLACEMENTS

	2001	2000
Capital-actions ordinaire:		
sociétés privées	34 808 810 $	23 376 112 $
sociétés publiques (valeur boursière 3 822 982 $, 2000: 19 080 489 $)	2 867 655	2 867 655
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions *	10 132 417	3 788 195
Débentures et prêts (note 12c)		
échéant de 2002 à 2005	2 985 494	2 878 167
échéance indéterminée	1 574 000	580 000
Titres non convertibles		
Capital-actions *	857 986	757 986
Débentures et prêts (note 12c)		
échéant de 2003 à 2006	2 355 335	1 765 284
échéance indéterminée	30 000	125 000
Contributions remboursables (note 12c)		
échéant en 2010	2 500 000	2 500 000
échéance indéterminée	4 825 888	4 855 500
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée (note 12c)	1 763 396	1 683 752
Bons de souscription	450 000	
Prêts douteux (note 12c)		
Débentures et prêts		
convertibles	1 137 500	1 399 765
non convertibles	200 000	
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	452 000	180 046
	66 940 481	46 757 462
Moins:		
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles	1 037 500	1 147 265
non convertibles	200 000	
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	452 000	180 046
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	9 133 572	5 025 637
	56 117 409 $	40 404 514 $

* Certains de ces titres sont également rachetables.

7. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	126 558 $	75 632 $	50 926 $	33 772 $
Équipement et matériel informatique	108 857	74 137	34 720	28 794
Améliorations locatives	94 948	32 967	61 981	60 269
	330 363 $	182 736 $	147 627 $	122 835 $

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière -Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 75 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2001	2000
Autorisé:		
750 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
663 830 actions ordinaires	66 383 096 $	55 383 096 $

Au cours de l'exercice, la Société a émis 110 000 actions ordinaires pour un montant de 11 000 000 $ au comptant (en 2000, 90 000 actions ordinaires pour un montant de 9 000 000 $ au comptant).

En vertu d'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 10 mai 2001, le fonds social autorisé de la Société sera porté de 75 000 000 $ à 150 000 000 $.

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2001	2000
Diminution des débiteurs	233 626 $	6 378 $
Augmentation des frais payés d'avance	(13 372)	(19 366)
Variation des créditeurs	192 949	(7 787)
Diminution de la subvention du gouvernement du Québec reportée		(35 560)
	413 203 $	(56 335) $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2001	2000
Placements:		
Capital-actions ordinaire	4 485 287 $	2 575 000 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	990 000	1 540 000
Débentures et prêts	5 481 667	3 697 500
Titres non convertibles		
Capital-actions	1 800 000	
Débentures et prêts	175 000	475 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	325 000	230 000
	13 256 954 $	8 517 500 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

	2001			2000		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaire	54,9	30 821 730 $	33 579 604 $	53,4	21 576 116 $	37 088 932 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions	14,6	8 211 566	14 216 515	9,4	3 788 195	3 863 197
Débentures et prêts	8,3	4 659 494	4 659 494	9,2	3 710 667	3 710 667
Titres non convertibles						
Capital-actions	0,9	500 000	500 000	1,0	400 000	400 000
Débentures et prêts	4,3	2 385 335	2 385 335	4,7	1 890 284	1 890 284
Contributions remboursables	13,1	7 325 888	7 325 888	18,2	7 355 500	7 355 500
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	3,1	1 763 396	1 763 396	4,1	1 683 752	1 683 752
Bons de souscription	0,8	450 000	450 000			
	100,0	56 117 409 $	64 880 232 $	100,0	40 404 514 $	55 992 332 $

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Biotechnologies et sciences de la vie: 29 % (2000: 37 %)
- Technologies de l'information et télécommunications: 47 % (2000: 42 %)
- Technologies industrielles: 24 % (2000: 21 %)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2001.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

	Sans intérêt ** **	Taux variable	Taux fixe jusqu'à l'échéance du placement ** *	Total
Débentures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire				
échéant de 2002 à 2005			2 985 494 $	2 985 494 $
échéance indéterminée	650 000 $	50 000 $	874 000	1 574 000
Débentures et prêts non convertibles				
échéant de 2003 à 2006			2 355 335	2 355 335
échéance indéterminée	30 000			30 000
Contributions remboursables				
échéant en 2010 *	2 500 000			2 500 000
échéance indéterminée *	4 825 888			4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche **	1 763 396			1 763 396
Prêts douteux				
Débentures et prêts convertibles	90 000		1 047 500	1 137 500
non convertibles			200 000	200 000
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	452 000			452 000
	10 311 284 $	50 000 $	7 462 329 $	17 823 613 $

* Sera remboursable sous forme de redevance sur les ventes.

** Lorsqu'il y aura transfert de technologie dans une société à être formée ou dans une société existante, les sommes avancées feront l'objet d'une formule de remboursement ou seront prises en compte dans l'actionnariat de la Société, selon une formule à déterminer.

*** Les taux d'intérêt varient de 8 à 20 % et dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

**** Les débentures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire sans intérêt comportent un escompte à la conversion.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Québec, le 4 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2001 et l'état des résultats et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 juin 2001

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	900 000 $	625 000 $
Revenus des placements	378 624	11 190
Intérêts sur placements temporaires	240 001	92 525
Honoraires de gestion	98 906	24 410
	1 617 531	753 125
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	333 221	271 879
Services professionnels et contractuels	144 518	111 992
Loyers	40 269	31 945
Publicité et promotion	36 475	5 383
Déplacements et développement des affaires	90 474	73 442
Frais de bureau	57 084	28 968
Communications	13 911	7 732
Frais de recrutement	991	16 370
Amortissement des immobilisations	18 195	8 141
	735 138	555 852
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	559 223	75 000
Prêts douteux	106 428	
Radiation d'un placement	200 000	
	865 651	75 000
	1 600 789	630 852
BÉNÉFICE NET	16 742	122 273
BÉNÉFICE NON RÉPARTIS AU DÉBUT	391 163	268 890
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	407 905 $	391 163 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 570 679 $	133 601 $
Placements temporaires	3 604 587	3 314 509
Débiteurs (note 3)	130 595	18 950
Frais payés d'avance	10 446	2 320
	9 316 307	3 469 380
Placements (notes 4 et 10)	11 975 618	4 940 000
Immobilisations (note 5)	162 820	38 722
	21 454 745 $	8 448 102 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 6)	46 840 $	56 939 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	21 000 000	8 000 000
Bénéfices non répartis	407 905	391 163
	21 407 905	8 391 163
	21 454 745 $	8 448 102 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Yvon Lévesque, président
Ghislain Blanchet, président-directeur

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	16 742 $	122 273 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	18 195	8 141
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	559 223	75 000
Prêts douteux	106 428	
Radiation d'un placement	200 000	
	900 588	205 414
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(111 645)	(18 950)
Augmentation des frais payés d'avance	(8 126)	(2 320)
Variation des créditeurs	(10 099)	41 050
	(129 870)	19 780
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	770 718	225 194
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(142 293)	(46 863)
Acquisition de placements	(7 987 313)	(5 040 000)
Remboursement de placements	86 044	25 000
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(8 043 562)	(5 061 863)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	13 000 000	8 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 000 000	8 000 000
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 727 156	3 163 331
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	3 448 110	284 779
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	9 175 266 $	3 448 110 $
Encaisse	5 570 679 $	133 601 $
Placements temporaires	3 604 587	3 314 509
Espèces et quasi-espèces à la fin	9 175 266 $	3 448 110 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

---

1. CONSTITUTION, MISSION ET FINANCEMENT

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale dotée d'un fonds social constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5) sanctionnée le 12 juin 1998. La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Le capital de risque est constitué des placements de la Société effectués sous forme de:

- Capital-actions ordinaire
- Titres convertibles en capital-actions ordinaires
- Titres non convertibles
- Bon de souscriptions
- Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche

Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. DÉBITEURS

	2001	2000
Intérêts à recevoir sur les placements	84 492 $	5 551 $
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	8 293	5 188
Autres	37 810	8 211
	130 595 $	18 950 $

4. PLACEMENTS

	2001	2000
Capital-actions ordinaire		
- sociétés privées	4 800 633 $	1 115 350 $
- sociétés publiques	350 000	
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Débentures et prêts (note 10c)		
(Titres ayant un échéance entre mai 2000 et janvier 2008)	4 409 608	1 150 000
Titres non convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions **		
échéance indéterminée	549 600	249 650
Contribution remboursable (note 10c)		
échéant en 2011	2 500 000	2 500 000
Prêts douteux sur les avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche à échéance indéterminée	106 428	
	12 716 269	5 015 000
Moins:		
Provision prêts douteux sur les avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche à échéance indéterminée	106 428	
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	634 223	75 000
	740 651	75 000
	11 975 618 $	4 940 000 $

* Ces titres sont convertibles sous certaines conditions, notamment en cas de défaut.
** Certains de ces titres sont également rachetables.

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	110 347 $	3 356 $	106 991 $	
Mobilier et équipement	34 663	4 594	30 069	11 763 $
Équipement et matériel informatique	44 146	18 386	25 760	26 959
	189 156 $	26 336 $	162 820 $	38 722 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. CRÉDITEURS

	2001	2000
Fournisseurs et frais courus	46 777 $	56 397 $
Dû à Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	63	542
	46 840 $	56 939 $

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources sanctionnée le 12 juin 1998 permet à la Société d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2001	2000
Autorisé:		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
210 000 actions ordinaires	21 000 000 $	8 000 000 $

Au cours de l'exercice, la Société a émis 130 000 actions ordinaires pour un montant de 13 000 000 $ au comptant. (en 2000, 80 000 actions ordinaires pour un montant de 8 000 000$ au comptant).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ENGAGEMENTS

1) Au 31 mars, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	2001	2000
Placements:		
Capital-actions ordinaire	1 624 667 $	840 000 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaire *		
Capital-actions	50 000	250 000
Débentures et prêts	3 242 000	3 500 000
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche	43 572	
	4 960 239 $	4 590 000 $

* Ces titres sont convertibles sous certaines conditions, notamment en cas de défaut.

2) La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme pour un local commercial ainsi qu'un équipement de bureau échéant le 1er décembre 2003, à verser une somme de 154 272 $, les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 44 808 $ en 2002 et 2003, 43 956 $ en 2004 et 20 700 $ en 2005.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

	2001			2000		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements:						
Capital-actions ordinaires	37,7	4 516 410 $	4 516 410 $	21,1	1 040 350 $	1 040 350 $
Titres convertibles en capital-actions ordinaires *						
Débentures et prêts	36,8	4 409 608	4 409 608	23,2	1 150 000	1 150 000
Titres non convertibles en capital-actions ordinaires						
Capital-actions	4,6	549 600	549 600	5,1	249 650	249 650
Contribution remboursable	20,9	2 500 000	2 640 121	50,6	2 500 000	2 500 000
	100,0	11 975 618 $	12 115 739 $	100,0	4 940 000 $	4 940 000 $

* Ces titres sont convertibles sous certaines conditions, notamment en cas de défaut.

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Biotechnologies et sciences de la vie 29 %
- Technologies de l'information et télécommunications: 20 %
- Technologies industrielles: 51 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présente les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2001.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Sans intérêt	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	** *	Total
Débentures et prêts convertibles en capital-actions ordinaires * (Échéant de 2001 à 2008)		4 409 608 $		4 409 608 $
Contribution remboursable (Échéant en 2011) **	2 500 000 $			2 500 000
	2 500 000 $	4 409 608 $		6 909 608 $

* Ces titres sont convertibles sous certaines conditions, notamment en cas de défaut.
** Sera remboursable sous forme de redevance sur les ventes.
*** Les taux d'intérêt varient de 8 % à 15 % et dans certains cas, des redevances sur les ventes s'ajoutent.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendres conformes à la présentation adoptée en 2001.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Blanchet
Président-directeur général

Québec, le 8 juin 2001

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2001 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2001. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués, pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 2001

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
pour les exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
PRODUITS D'INTÉRÊTS	55	64
Frais d'administration	343	321
Frais relatifs à un engagement pour un bail	38	95
Services professionnels	260	166
	641	582
PERTE NETTE	(586)	(518)
DÉFICIT, DÉBUT DE L'EXERCICE	(154 704)	(154 186)
DÉFICIT, FIN DE L'EXERCICE	(155 290)	(154 704)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILANS
aux 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	140	134
Placement temporaire (note 3)	667	1 094
Débiteurs (note 4)		16
	807	1 244
Placements (note 5)	2 437	2 563
	3 244	3 807
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	145	122
Avance d'une filiale, sans intérêts	20	20
	165	142
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(155 290)	(154 704)
	3 079	3 665
	3 244	3 807

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Benoît Cartier, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

FLUX DE TRÉSORERIE
pour les exercices terminés les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(586)	(518)
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Quote-part de la perte d'une filiale	1	1
	(585)	(517)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	39	(9)
	(546)	(526)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placement	125	125
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(421)	(401)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, DÉBUT DE L'EXERCICE	1 228	1 629
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, FIN DE L'EXERCICE	807	1 228

Les espèces et quasi-espèces de la Société se composent des éléments suivants:

Encaisse	140	134
Placement temporaire	667	1 094
	807	1 228

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 31 mars 2001et 2000
(en milliers de dollars)

1. EXISTENCE JURIDIQUE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas pour les présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Placement

La Société détient une participation de 100 % dans sa filiale Mines SNA Inc. La participation est comptabilisée à la valeur de consolidation, car cette filiale est inactive; des états financiers consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire aux utilisateurs. Le placement de portefeuille est comptabilisé au coût.

Provision pour perte sur placements

La provision pour perte sur placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération. Aucune aide financière n'a été accordée à la Société au cours des exercices terminés les 31 mars 2000 et 2001.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Papier commercial, portant intérêt au taux de 5,15 % (2000 – 5,28 %), comptabilisé au coût, échéant le 30 avril 2001.

4. DÉBITEURS

	2001	2000
Taxes		10
Autres		6
		16

5. PLACEMENTS

	2001	2000
Filiale non consolidée	87	88
Autres placements		
Billet à recevoir, à la suite de la vente d'une filiale, encaissable à compter de décembre 1999 par versements annuels équivalent au plus élevé de 30 % des fonds générés par l'acquéreur ou 125 000 $, sans intérêts	2 350	2 475
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox Ltée	500	500
	2 937	3 063
Provision pour baisse de valeur durable des actions privilégiées	500	500
	2 437	2 563

Le solde du prix de vente d'une entreprise privatisée a été converti, au cours de l'exercice 2000, en actions privilégiées de cette même entreprise.

6. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé		
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2001 et 2000
(en milliers de dollars)

7. ÉVENTUALITÉS

Recours devant les commissions des valeurs mobilières

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA Inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a décidé que la SNA bénéficiait de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à la Société. Cette décision a été portée en appel. L'appel a été entendu le 18 mars 1993 et la Cour du Québec a décidé que le dossier devait être retourné devant la Commission afin qu'elle puisse en disposer selon la Loi sur les valeurs mobilières du Québec; la Cour d'appel du Québec, dans un jugement rendu le 22 avril 1999, a maintenu cette décision.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a rejeté, en juillet 1994, la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel par ces derniers en août 1994 devant la Divisional Court de l'Ontario. L'appel a été argumenté devant la Divisional Court de l'Ontario à l'automne 1996; un jugement a été rendu le 2 mai 1997 et il donne raison au comité regroupant les actionnaires minoritaires. La SNA a porté ce jugement en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario, tout comme l'a fait la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario elle-même. L'appel a été entendu les 30 et 31 mars 1998 devant trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario et dans un jugement unanime rendu le 18 février 1999, la Cour d'appel de l'Ontario a accueilli l'appel et rétabli la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le 15 avril 1999, le comité regroupant les actionnaires minoritaires a signifié une demande d'autorisation de pourvoir devant la Cour suprême du Canada. Cette demande d'autorisation de pourvoir a reçu l'aval de la Cour suprême du Canada le 27 janvier 2000; l'audition de l'appel a été tenue par la Cour suprême le 15 décembre 2000 et aucune décision n'a été rendue à date.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA Inc. La Société a contesté cette procédure qui en est au stade préliminaire.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (supra).

Poursuite relative à un bail

La Société a intenté une requête en vue d'obtenir le remboursement de sommes payées en trop au terme d'un bail pour un montant de 384 000 $.

Dans le cadre de ce litige, le locateur a répliqué avec une demande reconventionnelle au montant de 250 000 $. Selon les administrateurs de la Société, il est difficile, à ce stade-ci, de se prononcer sur le bien fondé, en tout ou en partie, de cette dernière réclamation.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante,

Nous avons vérifié les bilans de Société nationale de l'amiante aux 31 mars 2001 et 2000 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mars 2001 et 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Arthur Andersen & Cie
Société en nom collectif
Comptables agréés

Le 11 mai 2001
Montréal, Canada

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	3 689	4 329
Revenus financiers	275 711	283 872
	279 400	288 201
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 837	2 872
Transport et communications	307	429
Services informatiques	91	120
Services professionnels, administratifs et autres	355	1 013
Entretien et réparations	9	5
Loyers	361	420
Fournitures	21	29
Frais financiers (note 4)	275 538	283 554
	279 519	288 442
Dépenses imputées aux créances	119	241
	279 400	288 201

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	526	684
Débiteurs	101 628	113 548
Créances du gouvernement du Québec (note 5)	37 745	90 263
Créances des municipalités (note 5)	15 449	14 431
Frais payés d'avance	212	97
	155 560	219 023
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 5)	2 848 407	2 869 836
Créances à long terme des municipalités (note 5)	332 615	348 304
Ouvrages réalisés et non facturés	6 968	10 137
	3 343 550	3 447 300
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	94 983	107 014
Versements sur la dette à long terme (note 6)	53 194	104 694
	148 177	211 708
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	7 375	12 818
Dette à long terme (note 6)	3 181 951	3 213 874
Revenus reportés	2 984	6 046
Autres éléments de passif	3 063	2 854
	3 343 550	3 447 300

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 7 et 8)

TRANSFERT DES ACTIVITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Gilles Bégin
Maurice Masse

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses n'impliquant aucun mouvement d'espèces		
Virement aux revenus reportés	(3 062)	(940)
Amortissement des autres éléments de passif	268	444
	(2 794)	(496)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Diminution des débiteurs	11 920	6 067
Variation des frais payés d'avance	(115)	238
Variation des créditeurs et frais courus	(12 031)	184
	(226)	6 489
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3 020)	5 993
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(18 269)	(55 953)
Encaissement des créances à long terme	110 056	28 276
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	91 787	(27 677)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(5 443)	(10 639)
Produit de la dette à long terme	322 325	295 619
Remboursement de la dette à long terme	(405 807)	(263 411)
Variation des autres éléments de passif		(17)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(88 925)	21 552
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES	(158)	(132)
ENCAISSE AU DÉBUT	684	816
ENCAISSE À LA FIN	526	684

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le Gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires de gestion (suite)

- Facturation

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  . En fonction des dépenses effectuées pour les études;

  . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés

Les créditeurs et frais courus engagés pour la réalisation des projets sont présentés à long terme, car ils seront financés à long terme.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2001	2000
Honoraires facturés	627	3 389
Virement aux revenus reportés	3 062	940
	3 689	4 329

4. FRAIS FINANCIERS

	2001	2000
Intérêts sur obligations et effets à payer	238 553	250 944
Amortissement des autres éléments de passif	268	444
Frais de garantie d'emprunt	7 705	10 155
Intérêts sur emprunts bancaires	29 012	22 011
	275 538	283 554

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 276 895 453 $ (2000: 271 807 890 $).

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 78 039 718 $ (2000: 64 530 835 $).

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2001	2000
Gouvernement du Québec	2 886 152	2 960 099
Portion réalisable au cours du prochain exercice	37 745	90 263
	2 848 407	2 869 836
Municipalités	348 064	362 735
Portion réalisable au cours du prochain exercice	15 449	14 431
	332 615	348 304

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

5. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants:

Études d'assainissement:	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement:	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le Gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non refinancée de ses créances.

6. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Marks allemands	Francs luxem-bourgeois	2001	2000
2001							490 006
2002	180 000		99 102			279 102	279 102
2003	398 836					398 836	398 836
2004	539 826			100 000		639 826	593 297
2005	100 000	100 000	69 833			269 833	269 833
2006	235 000			143 788		378 788	
1 à 5 ans	1 453 662	100 000	168 935	243 788		1 966 385	2 031 074
6 à 10 ans	540 855				174 446	715 301	818 234
11 à 20 ans	50 000					50 000	50 000
	2 044 517	100 000	168 935	243 788	174 446	2 731 686	2 899 308
Emprunts temporaires (c)						503 459	419 260
						3 235 145	3 318 568
Versements échéant en deçà d'un an						53 104	104 694
						3 181 951	3 213 874

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 1 190 680 927 $ (2000: 868 297 027 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

(c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 158 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 211 600 000 $ (2000: 245 900 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Également, la Société dispose, au 31 mars 2001, de marges de crédit bancaire. Une première de 10 000 000 $ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit, pour les tirages de 5 000 000 $ et moins, un intérêt au taux de base majoré de 0,50 % sur les montants prélevés alors que les tirages de plus de 5 000 000 $ portent, sur les montants prélevés, un intérêt au plus élevé du taux de base ou du taux spécial des courtiers majoré de 0,125 %. Une deuxième marge de crédit de 40 000 000 $ par voie d'acceptations bancaires pour des périodes de 7 à 365 jours, par tranches de 100 000 $ (minimum de 1 000 000 $). Les montants prélevés portent une commission de 0,2 % sujet à révision moyennant un préavis de 30 jours.

Le montant disponible du Fonds pour le remboursement de la dette à long terme est de 58 493 741 $ au 31 mars 2001 (2000: 55 348 919 $). Ces fonds ont été utilisés pour réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Marks allemands	Francs luxem-bourgeois	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	8,07	9,67	10,05	8,76		8,41
6 à 10 ans	6,23				7,72	6,59
11 à 20 ans	10,25					10,25
Moyenne pondérée	7,63	9,67	10,05	8,76	7,72	7,97

7. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit:

	2001	2000
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	3 732 080	3 773 667
Ouvrages réalisés	3 710 642	3 692 373
Solde à réaliser	21 438	81 294

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 décembre 2001 pour des locaux administratifs. La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 325 085 $. Les paiements minimums futurs s'établissent à 194 927 $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001
(en milliers de dollars)

8. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2001, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 23,3 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision, pour réclamations à payer, a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. TRANSFERT DES ACTIVITÉS

En vertu d'une décision du Conseil du trésor de mars 2001, le ministre de l'Industrie et du Commerce, doit veiller à ce que, d'ici le 31 décembre 2001, un transfert d'expertise de la Société soit réalisé vers son ministère, et ce, tant en ce qui concerne les activités liées à la construction et aux garanties attachées aux travaux lors de la livraison définitive des ouvrages qu'au regard de celles liées aux contrats, aux emprunts et aux services de la dette. À cet égard, la Société doit soumettre au Secrétariat du Conseil du trésor un calendrier de passation de ses activités vers le ministère.

11. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régine de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 45 331 $ (2000: 112 499 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du Conseil d'administration,
Gilles Bégin, ing.

Le vice-président administration et secrétaire général,
Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 20 avril 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 20 avril 2001

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 13)	1 000 470 $	713 268 $
Droit environnemental sur les pneus	20 018 889	9 970 279
Redevance – embouteilleurs et brasseurs	746 204	191 808
Placements	672 424	
Autres	157 911	356 615
	22 595 898	11 231 970
DÉPENSES		
Consignes – net (note 3)		
(Excédent) déficit – boissons gazeuses et autres	(102 629)	561 551
Frais de gestion	170 434	544 111
Programmes de pneus (note 4)		
Frais de gestion	991 569	897 741
Contributions non remboursables	10 610 094	9 065 142
Contributions non remboursables		
Éducation et sensibilisation	374 742	614 185
Recherche et développement	417 992	172 056
Compostage	312 557	15 000
(Recouvrement) pertes sur participations financières et garanties de prêts	(97 504)	818 288
Traitements et avantages sociaux	1 076 331	1 215 105
Fonctionnement (note 5)	505 710	636 518
Campagne de sensibilisation	198 483	
Intérêts sur billets à terme		936 923
	14 457 779	15 476 620
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 138 119 $	(4 244 650) $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
AVOIR (DÉFICIT) AU DÉBUT	6 664 725 $	(14 090 625) $
Subvention du gouvernement du Québec pour le remboursement d'emprunts		25 000 000
	6 664 725	10 909 375
Excédent des dépenses sur les revenus	8 138 119	(4 244 650)
AVOIR À LA FIN	14 802 844 $	6 664 725 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	189 315 $	3 969 763 $
Placements temporaires – au coût (note 6)	20 557 040	2 584 514
Participations financières (note 7)	147 000	378 000
Débiteurs (note 8)	4 258 775	4 983 007
Sommes recouvrables (note 9)	825 673	3 011 883
Frais payés d'avance et autres	62 472	56 975
	26 040 275	14 984 142
Contribution recouvrable du gouvernement du Québec		2 500 000
Sommes recouvrables (note 9)	337 087	805 492
Participations financières (note 7)	73 500	984 400
Immobilisations (note 10)	289 363	268 488
	26 740 225 $	19 542 522 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 12)	2 258 621 $	3 065 986 $
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	1 286 262	
Dépôt provisoire sur pénalités (note 9)	1 044 799	
	4 589 682	3 065 986
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)		2 286 732
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 16)	266 262	490 378
Provision pour remboursement de consignes	5 184 977	5 135 853
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	1 896 460	1 898 848
	11 937 381	12 877 797
AVOIR	14 802 844	6 664 725
	26 740 225 $	19 542 522 $

ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Christian L. Van Houtte
Michel Cyr

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 138 119 $	(4 244 650) $
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces:		
(Gain) pertes sur participations financières et garanties de prêts	(97 504)	818 288
Pertes sur aliénations d'immobilisations	9 637	8 212
Amortissement des immobilisations	108 013	121 367
	8 158 265	(3 296 783)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	5 157 050	(3 670 192)
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'exploitation	13 315 315	(6 966 975)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de participations financières	1 015 288	180 702
Acquisitions d'immobilisations	(140 775)	(79 706)
Produit d'aliénations d'immobilisations	2 250	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	876 763	100 996
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec pour remboursement d'emprunts		25 000 000
Augmentation des billets à terme		32 854 250
Remboursement des billets à terme		(44 372 201)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		13 482 049
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	14 192 078	6 616 070
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	6 554 277	(61 793)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	20 746 355 $	6 554 277 $
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE DÉTAILLENT COMME SUIT:		
Encaisse moins chèques en circulation	189 315 $	3 969 763 $
Placements temporaires	20 557 040	2 584 514
	20 746 355 $	6 554 277 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes de financement d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage. Au cours de l'exercice le Gouvernement a approuvé la mise en place, par la Société, d'un programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

De plus, la Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consignes - net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents aux ententes.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Participations financières

Les participations financières sont constituées des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement d'entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achats d'actions, de prêts ou de débentures et sont comptabilisés au coût.

Lorsque le recouvrement d'une participation financière, sous forme de prêts ou de débentures, devient douteux, sa valeur comptable est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'inscription d'une provision pour perte. La valeur de réalisation estimative est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent à cette participation financière ou au prix du marché observable pour ces prêts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 74,63 % au 31 mars 2001 (2000: 75,51 %) et à 80,33 % pour les contenants à 20 ¢ (2000: 82,71 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Recyc-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONSIGNES - NET

	2001	2000
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	393 857 $	42 430 367 $
Créances douteuses	1 187	16 388
Remboursement de consignes	(194 814)	(32 656 817)
Primes d'encouragement à la récupération	(97 601)	(11 311 489)
	102 629	(1 521 551)
Montant récupéré (note 9)		960 000
Excédent (déficit)	102 629 $	(561 551) $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. CONSIGNES – NET (suite)

	2001	2000
Bière		
Consignes relatives aux contenants vendus	12 042 539 $	12 515 115 $
Remboursement de consignes	(9 371 562)	(9 879 564)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 240 351)	(3 716 690)
	430 626	(1 081 139)
Montant récupéré (note 9)	(430 626)	1 081 139
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	261 033 $	368 876 $
Publicité et formulaires	52 784	6 952
Honoraires professionnels	78 859	96 880
Courrier et télécommunications	9 120	9 130
Loyer, taxes et assurances	47 260	52 789
Déplacements et rencontres	19 420	35 545
Fournitures, entretien et frais divers	11 412	9 776
Formation, abonnements et cotisations	5 172	7 358
Transport		4 189
Amortissement des immobilisations	18 146	21 239
	503 206	612 734
Frais de gestion récupérés (note 9)	(332 772)	(68 623)
	170 434 $	544 111 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses mise en vigueur le 1er décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme sans but lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

4. PROGRAMMES DES PNEUS

	2001	2000
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	558 676 $	478 972 $
Publicité et formulaires	64 001	154 056
Honoraires professionnels	97 505	100 849
Courrier et télécommunications	22 093	11 739
Loyer, taxes et assurances	121 742	67 872
Déplacements et rencontres	40 130	27 718
Fournitures, entretien et frais divers	27 647	12 585
Formation et abonnements	15 814	16 643
Amortissement des immobilisations	43 961	27 307
	991 569 $	897 741 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

4. PROGRAMMES DES PNEUS (suite)

	2001	2000
Contributions non remboursables		
Vidage des sites	457 460 $	
Transport et entreposage	5 368 097	4 272 969 $
Aide au rechapage	356 346	193 635
Aide au recyclage – transformation primaire	2 826 086	2 950 026
Aide au recyclage – transformation secondaire	1 086 957	987 262
Aide au développement technologique	77 728	19 855
Aide à la valorisation énergétique	437 420	641 395
	10 610 094 $	9 065 142 $

5. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

	2001	2000
Publicité et promotion	34 835 $	42 848 $
Honoraires professionnels	75 106	105 526
Courrier et télécommunications	23 071	31 305
Loyer, taxes et assurances	119 557	180 991
Déplacements	45 071	59 020
Locations d'équipements	5 015	7 296
Entretien et réparations	9 618	10 851
Fournitures et frais divers	14 443	15 372
Représentation, réunions et conférences	18 013	26 565
Formation et perfectionnement	20 388	34 611
Abonnements, documentation et cotisations	10 246	9 713
Amortissement des immobilisations	45 906	72 820
Créances douteuses	84 441	39 600
	505 710 $	636 518 $

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, incluent des billets escomptés ou émis au pair. Les taux d'intérêt fixes varient de 5,05 % à 6,35 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

7. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2001	2000
Actions ordinaires		500 000 $
Actions privilégiées rachetables (échéances indéterminées)	19 149 $	19 149
Débenture, taux préférentiel plus 1 %		490 000
Prêts participatifs, sans intérêt, donnant droit à une participation calculée selon un pourcentage du bénéfice net des emprunteurs encaissables par versements annuels	744 000	3 618 790
	763 149	4 627 939
Provision pour pertes sur les prêts	(542 649)	(3 265 539)
	220 500	1 362 400
Échéant à court terme	147 000	378 000
	73 500 $	984 400 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

7. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (suite)

La juste valeur des prêts participatifs et des investissements sous forme d'actions privilégiées est équivalente à leur valeur de réalisation estimative respective.

8. DÉBITEURS

	2001	2000
Consignes	890 007 $	1 113 574 $
Pneus	2 933 566	3 560 857
Autres	167 236	269 320
Intérêts courus	267 966	39 256
	4 258 775 $	4 983 007 $

9. SOMMES RECOUVRABLES

	2001	2000
Sommes recouvrables	1 162 760 $	3 817 375 $
Moins: portion exigible à court terme	825 673	3 011 883
	337 087 $	805 492 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1er décembre 1999, «Boissons gazeuses Environnement», l'organisme représentant les adhérents, s'engage à rembourser certains montants payés par la Société.

De plus, en vertu de cette entente, Boissons gazeuses environnement doit verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Le montant de dépôt provisoire s'élève à 1 044 799 $ au 31 mars 2001. Cependant, cette pénalité ne deviendra acquise au 31 mars 2002 que si les objectifs prévus à l'entente ne sont pas atteints. Au 31 mars 2001, les sommes à récupérer sont évaluées à 541 101 $ (2000: 1 349 717 $).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000 et de son renouvellement en vigueur depuis le 1er janvier 2001, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consigne sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Au 31 mars 2001, la Société a estimé les sommes à récupérer à 621 659 $ (2000: 2 467 658 $). La partie exigible à court terme du déficit représente le déficit de trésorerie de la Société.

10. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	327 631 $	255 783 $	71 848 $	84 137 $
Équipement informatique	315 052	179 956	135 096	131 304
Logiciels	301 278	220 515	80 763	46 443
Améliorations locatives	38 052	36 396	1 656	6 604
	982 013 $	692 650 $	289 363 $	268 488 $

11. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2001, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

12. CRÉDITEURS

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	197 691 $	268 901 $
Fournisseurs et frais courus	528 397	389 032
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	462 703	1 402 592
Contributions non remboursables – programme de pneus	1 069 830	1 005 461
	2 258 621 $	3 065 986 $

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Au cours de l'exercice, la Société a perçu 3 M$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2001, les montants utilisés à ce titre totalisent 1 713 738 $ dont 1 000 470 $ au cours du présent exercice.

14. FONDS DE CONTRIBUTIONS

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, la Société maintient un compte distinct dans lequel sont comptabilisées les contributions reçues, qui devront être réparties entre les adhérents récupérateurs. Au 31 mars 2001, la Société détenait une somme de 13 847 $.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourraient subir les institutions financières pour des prêts accordés à des entreprises. La Société a signé des ententes et autres de garanties de prêts pour un montant maximal de 2 290 000 $ qui ont donné lieu à l'émission de certificats de garanties de prêts pour un montant total de 2 290 000 $ pour lesquels le solde des emprunts non encore remboursés s'élève à 1 065 047 $ au 31 mars 2001.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 43 080 $ (2000: 77 947 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Verreault, Président
Richard Boisvert, CA, Vice-président, finances et administration

Anjou, le 28 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir et du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 juin 2001

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. S-20)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	9 171 846 $	8 555 905 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 5)	5 765 487	5 993 797
REVENU BRUT	3 406 359	2 562 108
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 6)	2 616 478	2 546 324
REVENU NET	789 881 $	15 784 $

EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	371 657 $	355 873 $
Redressement au 1er avril 2000 (note 3)	(563 745)	
Solde redressé	(192 088)	355 873
Revenu net	789 881	15 784
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT À LA FIN (note 7)	597 793 $	371 657 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 049 372 $	936 508 $
Débiteurs	1 337 799	996 993
Stock de publications	260 684	355 481
Travaux en cours – publications	331 995	330 292
Frais payés d'avance	79 559	85 176
	3 059 409	2 704 450
Immobilisations (note 8)	283 240	246 545
	3 342 649 $	2 950 995 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 095 654 $	759 993 $
Dû au ministère de la Justice du Québec		264 132
Revenus reportés	1 315 687	1 445 206
	2 411 341	2 469 331
Provision pour congés de maladie	240 009	
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	93 506	110 007
	2 744 856	2 579 338
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	597 793	371 657
	3 342 649 $	2 950 995 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour la Société,
Guy Mercier
Jean-Paul Dupré

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les travaux en cours - publications sont évalués au coût. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier de bureau et améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantage incitatif relatif à un bail reporté

L'avantage incitatif accordé à la Société par le bailleur représente la somme des loyers gratuits pour la location de locaux administratifs. L'avantage est amorti de façon linéaire sur la durée restante du bail, soit jusqu'en novembre 2006.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Les obligations découlant des vacances et des congés de maladie accumulés par les employés de la Société à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif.

La variation annuelle de ces passifs est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés. L'effet de cette modification sur les opérations antérieures au 31 mars 2000 a été comptabilisé au 1er avril 2000 directement à l'état de l'excédent affecté au fonds de roulement de l'exercice terminé le 31 mars 2001.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

	2001
Dépenses	
Traitements et avantages sociaux	17 830 $
Revenu net	(17 830)
Bilan	
Créditeurs et frais courus	341 566
Provision pour congés de maladie	240 009
Excédent affecté au fonds de roulement	(581 575)

4. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2001	2000
Clientèle privée	7 204 045 $	6 503 155 $
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 967 801	2 052 750
	9 171 846 $	8 555 905 $

5. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2001	2000
Stock de publications et travaux en cours au début	685 773 $	671 011 $
Frais directs de fabrication *	5 939 709	6 235 716
Participations d'organismes pour certaines publications	(267 316)	(244 695)
	6 358 166	6 662 032
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(592 679)	(685 773)
	5 765 487	5 976 259
Amortissement des frais de développement de publications		17 358
	5 765 487 $	5 993 617 $

* Ces frais incluent un montant de 176 738 $ (2000: 224 696 $) à titre d'amortissement des immobilisations et un montant de 0 $ (2000: 264 132 $) à titre de redevances au ministère de la Justice du Québec relativement aux contrats de rediffusion d'information contenue dans les banques de données judiciaires et fichiers informatisés des greffes civils.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

6. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2001	2000
Traitements et avantages sociaux	1 467 271 $	1 461 521 $
Honoraires professionnels	121 579	127 527
Déplacements et frais de représentation	69 849	68 496
Communications et messagerie	46 428	36 762
Loyer et taxes municipales	687 663	684 568
Papeterie et fournitures de bureau	38 979	36 398
Perfectionnement du personnel	67 074	37 449
Documentation et livres	37 776	36 061
Assurances	23 853	22 840
Location d'équipement et entretien	45 461	23 009
Amortissement des immobilisations	10 545	11 693
	2 616 478 $	2 546 324 $

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 16 501 $ (2000: 9 626 $) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

7. EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, est fixé à 600 000 $.

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	26 294 $	10 518 $	15 776 $	21 035 $
Mobilier de bureau	149 158	109 010	40 148	43 599
Matériel informatique	1 284 509	1 057 193	227 316	181 911
	1 459 961 $	1 176 721 $	283 240 $	246 545 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 223 978 $ (2000: 215 225 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1134 743 $ (2000: 193 552 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les employés (5,02 % pour les cadres). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisations de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les employés (0,79 % pour les cadres).

11. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2006 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces biens et services s'élève à 1 265 892 $ (2000: 1 188 318 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	851 124 $
2003	661 535
2004	630 485
2005	625 691
2006 et 2007	1 042 818
	3 811 653 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude-Paul Hus
Directeur général

Micheline Montpetit
Directrice de l'information juridique

Montréal, le 13 juillet 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent affecté au fonds de roulement de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des vacances et des congés de maladie accumulés expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 juillet 2001

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	53 425 100 $	53 519 400 $
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	2 107 987	1 224 273
Autres	124 422	838 598
	55 657 509	55 582 271
Ventes, services et autres revenus	12 442 278	11 824 934
	68 099 787	67 407 205
DÉPENSES (note 3)		
Programmation	36 444 867	34 030 568
Production et technologie	11 747 598	11 440 434
Administration	11 457 454	11 816 690
Marketing et communications	3 634 764	3 600 505
Développement institutionnel	879 678	492 720
Amortissement des immobilisations	3 652 887	3 451 863
Frais financiers – net (note 4)	238 765	1 679 888
	68 056 013	66 512 668
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	43 774 $	894 537 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
SOLDE AU DÉBUT	(361 765) $	(1 772 009) $
Subventions du gouvernement du Québec pour:		
Remboursement de la dette à long terme	515 707	515 707
Remboursement de l'avance	1 800 000	
Excédent des revenus sur les dépenses	43 774	894 537
SOLDE À LA FIN	1 997 716 $	(361 765) $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 422 863 $	3 317 096 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 440 000	3 393 119
Émissions réalisées et en cours de production	1 011 256	717 710
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	21 000 382	16 925 124
Fournitures techniques et de production	458 442	435 939
Frais payés d'avance	277 518	183 824
	28 610 461	24 972 812
Frais reportés	174 997	
Immobilisations (note 5)	17 294 695	18 190 180
	46 080 153 $	43 162 992 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	2 604 928 $	632 379 $
Emprunts auprès d'institutions financières (note 6)	9 494 000	13 037 000
Créditeurs et frais courus	6 070 669	6 179 368
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	7 788 033	5 958 821
Prime sur la dette à long terme reportée		2 589
Versements sur la dette à long terme (note 7)	990 323	721 835
Revenus reportés (note 8)	1 853 609	1 289 570
	28 801 562	27 821 562
Dette à long terme (note 7)	15 244 553	13 818 709
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 800 000
Revenus reportés (note 8)	36 322	84 486
	44 082 437	43 524 757
EXCÉDENT (DÉFICIT)	1 997 716	(361 765)
	46 080 153 $	43 162 992 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Paul Inchauspé
Micheline Paradis

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	43 774 $	894 537 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 652 887	3 451 863
Virement des revenus reportés	(1 337 734)	(2 236 163)
Perte sur aliénation d'immobilisations	6 381	8 815
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	(2 589)	(62 140)
	2 362 719	2 056 912
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(63 527)	(3 924 084)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	2 299 192	(1 867 172)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	515 707	515 707
Remboursement de l'avance	1 800 000	
Financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation de 1995-1996		28 000 000
Dette à long terme	2 544 150	
Remboursement de la dette à long terme	(849 818)	(22 343 945)
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec	(1 800 000)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 210 039	6 171 762
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Frais reportés	(174 997)	
Acquisitions d'immobilisations	(2 769 747)	(3 042 971)
Produit d'aliénation d'immobilisations	5 964	26 328
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 938 780)	(3 016 643)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 570 451	1 287 947
INSUFFISANCE DES EXPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(13 669 379)	(14 957 326)
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 9)	(12 098 928) $	(13 669 379) $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée:

50 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;
20% pour la troisième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Regroupement des installations:	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	2001	2000
Traitements et charges sociales	23 472 826 $	22 197 623 $
Services de transport et de communication	3 122 430	2 976 044
Services professionnels, administratifs et autres	4 033 892	3 648 901
Loyers	6 591 404	6 286 410
Fournitures et approvisionnements	2 212 628	2 472 410
Droits de télédiffusion et de distribution	23 161 976	21 996 426
Amortissement des immobilisations	3 652 887	3 451 863
Frais directs productions autonomes	1 702 244	1 401 400
Frais directs prestations de services	96 982	60 442
Frais financiers	238 765	1 679 888
Radiation de créances	59 500	87 602
Perte sur aliénation d'immobilisations	5 175	8 815
	68 350 709	66 267 824
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	(294 696)	244 844
	68 056 013 $	66 512 668 $

4. FRAIS FINANCIERS - NET

	2001	2000
Intérêts sur la dette à long terme	1 203 728 $	2 189 781 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	156 403	123 934
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(1 118 777)	(571 687)
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	(2 589)	(62 140)
	238 765 $	1 679 888 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	24 865 159 $	21 331 803 $	3 533 356 $	4 415 106 $
Matériel technique	19 863 065	13 861 727	6 001 338	5 181 659
Ameublement et agencement	1 182 558	796 468	386 090	367 387
Équipement informatique	5 146 024	3 305 923	1 840 101	2 142 884
Matériel roulant	489 234	404 044	85 190	139 422
Améliorations locatives	758 513	458 417	300 096	263 604
	52 304 553	40 158 382	12 146 171	12 510 062
Regroupement des installations:				
Matériel technique	4 545 110	2 124 502	2 420 608	2 725 511
Ameublement et agencement	653 332	305 006	348 326	391 881
Améliorations locatives	4 272 508	1 994 616	2 277 892	2 562 726
	9 470 950	4 424 124	5 046 826	5 680 118
Projets informatiques en cours de parachèvement (a)	101 698		101 698	
	61 877 201 $	44 582 506 $	17 294 695 $	18 190 180 $

(a) Lorsque les projets informatiques seront terminés, les immobilisations seront amorties en fonction de leur durée de vie utile.

6. EMPRUNTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 31 août auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2001, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

7. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Obligations, série 1, 11,25 %, remboursables le 25 mai 2008 (a)	5 000 000 $	5 000 000 $
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
6,22 % remboursable par versements annuels de 554 479 $ jusqu'au 1er juin 2004 et par un versement de 3 226 374 $ le 1er juin 2005 (a)	5 544 791	5 672 773
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 $ jusqu'au 1er juin 2005	2 345 528	2 800 560
Montants à reporter	12 890 319 $	13 473 333 $

7. DETTE À LONG TERME (suite)

	2001	2000
Montants reportés	12 890 319 $	13 473 333 $
6,273 % remboursable par versements annuels de 266 803 $ jusqu'au 5 février 2002 et par un versement de 533 605 $ le 5 août 2002	800 407	1 067 211
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 $ jusqu'au 1er décembre 2010	2 544 150	
	16 234 876	14 540 544
Versements échéant en deçà d'un an	990 323	721 835
	15 244 553 $	13 818 709 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2002	1 811 605 $
2003	1 278 000
2004	1 278 000
2005	4 050 395
2006	254 415

(a) Le capital et les intérêts sur les obligations et sur un emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont garantis par le gouvernement du Québec. Considérant que le Gouvernement s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement en capital, les versements échéant en deçà d'un an sur ces dettes ne sont pas présentés au passif à court terme.

8. REVENUS REPORTÉS

	2001	2000
Loyers perçus d'avance		
Loyer échéant en 2002	84 486 $	125 990 $
Autres	80 350	73 455
	164 836	199 445
Subventions du gouvernement du Québec		
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	17 872	775 859
Projets spéciaux		124 422
Subventions reliées à des projets spécifiques	1 575 000	
Autres revenus de productions extérieures	132 223	274 330
	1 889 931	1 374 056
Moins: Portion à court terme		
Loyers perçus d'avance	128 514	114 959
Subventions du gouvernement du Québec	1 592 872	900 281
Autres revenus de productions extérieures	132 223	274 330
	1 853 609	1 289 570
	36 322 $	84 486 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2001	2000
Variation des débiteurs	(1 105 767) $	751 215 $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 953 119	(2 993 625)
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(293 546)	110 739
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	(4 075 258)	(2 606 111)
Variation des fournitures techniques et de production	(22 503)	22 014
Variation des frais payés d'avance	(93 694)	238 926
Variation des créditeurs et frais courus	(108 699)	267 596
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	1 829 212	(1 004 408)
Augmentation des revenus reportés	1 853 609	1 289 570
	(63 527) $	(3 924 084) $

L'insuffisance des espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	2001	2000
Chèques en circulation moins encaisse	2 604 928 $	632 379 $
Emprunts auprès d'institutions financières	9 494 000	13 037 000
	12 098 928 $	13 669 379 $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 349 136 $ (2000: 2 584 600 $).

10. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces baux s'élève à 6 443 690 $ (2000: 6 067 785 $).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2002	5 215 331 $
2003	4 248 465
2004	3 886 891
2005	3 786 176
2006	3 695 603
2007 et subséquemment	40 124 836
	60 957 302 $

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 632 835 $ (2000: 1 011 814 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Doris Girard
Présidente directrice-générale

Line Simoneau, c.a.
Directrice générale administration, finances
et ressources humaines

Montréal, le 15 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 15 juin 2001

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	9 387 400 $	9 676 547 $
Contributions d'autres organismes (note 3)	15 099 646	11 647 700
Tarification	129 047	215 752
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	276 199	122 021
Autres	20 718	8 025
	24 913 010	21 670 045
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	17 827 931	16 980 740
Loyers	3 888 527	3 360 646
Transport et communication	1 161 036	1 174 498
Services professionnels et administratifs	1 171 295	1 205 475
Entretien et réparations	126 163	64 004
Fournitures et approvisionnements	478 424	251 819
Amortissement des immobilisations	585 552	450 896
Amortissement des frais de développement de systèmes	198 507	100 697
Autres	18 833	5 651
	25 456 268	23 594 426
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(543 258)	(1 924 381)
EXCÉDENT AU DÉBUT	718 289	2 642 670
EXCÉDENT À LA FIN	175 031 $	718 289 $

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 058 631 $	374 506 $
Dépôt à terme – 5,25 %		2 100 000
Débiteurs et intérêts courus	20 566	98 713
À recevoir du Fonds consolidé du revenu (note 4)	362 153	193 377
Frais payés d'avance	20 971	21 502
	3 462 321	2 788 098
À recevoir du Fonds consolidé du revenu (note 4)	372 392	1 096 698
Immobilisations (note 5)	1 431 572	1 186 136
Frais de développement de systèmes (note 6)	840 211	891 838
	6 106 496 $	5 962 770 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 332 409 $	3 096 784 $
À payer à la Société immobilière du Québec (note 7)	431 165	
	3 763 574	3 096 784
Provision pour congés de maladie	2 167 891	2 147 697
EXCÉDENT	175 031	718 289
	6 106 496 $	5 962 770 $

Pour le Tribunal,
Gaétan Lemoyne
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(543 258) $	(1 924 381) $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	585 552	450 896
Amortissement des frais de développement de systèmes	198 507	100 697
	240 801	(1 372 788)
Variation des éléments liés à l'exploitation:		
Variation des débiteurs et intérêts courus	78 147	(78 830)
Diminution du montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu	555 530	2 116 285
Diminution des frais payés d'avance	531	59 366
Diminution des créditeurs et frais courus	(134 813)	(46 695)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	20 194	117 621
Augmentation du montant à payer à la Société immobilière du Québec	431 165	
	950 754	2 167 747
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 191 555	794 959
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(533 936)	(426 588)
Frais de développement de systèmes	(73 494)	(385 788)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(607 430)	(812 376)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	584 125	(17 417)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 474 506	2 491 923
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	3 058 631 $	2 474 506 $
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	3 058 631 $	374 506 $
Dépôt à terme		2 100 000
	3 058 631 $	2 474 506 $

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2001

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la Justice administrative (1996, chapitre 54), a pour fonction de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,3 %
Logiciels	33,3 %
Améliorations locatives	10 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du système de traitement des dossiers ainsi que celui de la rédaction des décisions. Ces frais sont portés aux opérations sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. CONTRIBUTIONS D'AUTRES ORGANISMES

	2001	2000
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7 761 200 $	6 481 900 $
Société de l'assurance automobile du Québec	5 994 542	4 054 600
Régie des rentes du Québec	1 313 700	1 059 900
Commission de la santé et de la sécurité du travail	30 204	51 300
	15 099 646 $	11 647 700 $

4. À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Ce poste représente le solde du montant établi par le Conseil du trésor et par le Tribunal pour les congés de maladie cumulés en date du 1er avril 1998 et qui proviennent des tribunaux regroupés et d'autres organismes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2001

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	402 275 $	88 668 $	313 607 $	212 020 $
Équipement bureautique et informatique	1 746 188	876 552	869 636	794 185
Logiciels	283 929	196 976	86 953	179 931
Améliorations locatives	161 376		161 376	
	2 593 768 $	1 162 196 $	1 431 572 $	1 186 136 $

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	1 139 415 $	299 204 $	840 211 $	891 838 $

7. À PAYER À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

À la suite du déménagement du Tribunal dans de nouveaux locaux à Montréal, le montant payable à la Société immobilière du Québec concernant les frais d'aménagement des anciens locaux du Bureau de révision de l'évaluation foncière jusqu'à l'échéance de l'entente, soit novembre 2005, a été comptabilisé compte tenu qu'aucun avantage futur ne découle de cette dépense.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 371 533 $ (2000: 656 424 $). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compte du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

De plus, certains membres du Tribunal ne participent pas au RREGOP. En lieu de participation de l'employeur à ce régime, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 39 613$ (2000: 58 129 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Roger Hakim
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 18 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 18 mai 2001